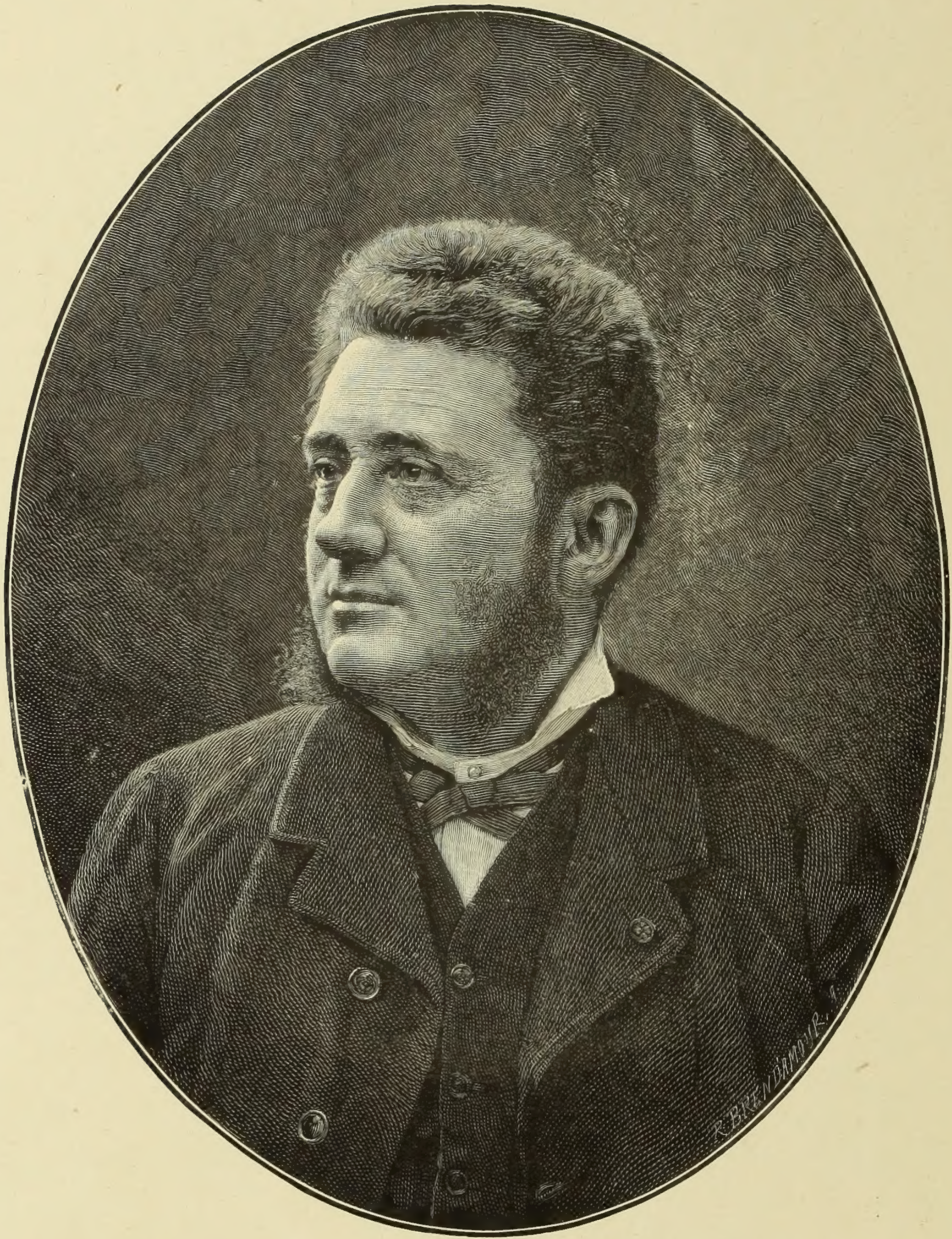






BRUXELLES

A TRAVERS LES AGES



LOUIS HYMANS.
D'après une photographie de Géruzet frères.

BRUXELLES

A TRAVERS LES AGES

DÉDIÉ

AVEC LA GRACIEUSE AUTORISATION DE LL. AA. RR.

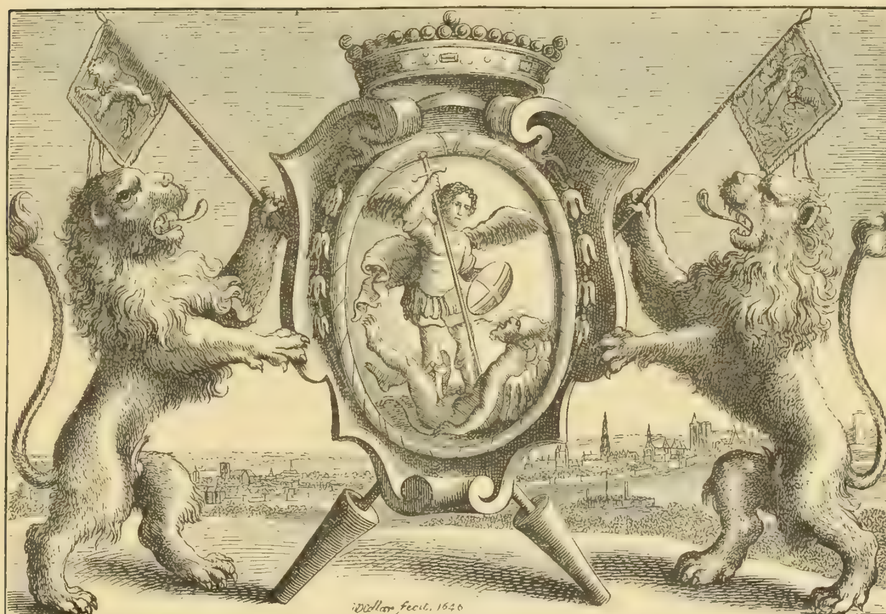
Mgr LE COMTE ET Mme LA COMTESSE DE FLANDRE

A SON ALTESSE ROYALE

Mgr LE PRINCE BAUDOUIN

PAR

LOUIS HYMANS



BRUXELLES

BRUYLANT-CHRISTOPHE ET Cie, ÉDITEURS

33, RUE BLAES, 33



S. A. R. Mgr LE PRINCE BAUDOUIN.
D'après une photographie de Günther.



L'ARCHANGE MICHEL — PATRON DE BRUXELLES.

Cette statue, faite par Martin Van Rode, au xve siècle, a été descendue de la tour en 1863, à la suite d'un orage qui l'avait endommagée.
Le dessin de Heins est le *fac simile* d'une photographie prise à cette époque.
Voir la description et l'histoire du saint Michel au chapitre VII.



L'Archange Michel terrassant le démon.
Dessin de Heins d'après une estampe de la Bibliothèque royale.

AVANT-PROPOS.



Bruxelles raconté par ses monuments, le récit des transformations que la ville a subies à travers les âges; tel est l'objet de ce livre.

MM. Henne et Wauters, il y a quarante ans, ont retracé jour par jour les annales de la cité depuis dix siècles. Je n'ai d'autre prétention que de mettre en lumière les curiosités qu'ils ont décrites. Le crayon complétera l'œuvre de la plume; l'art du dessinateur popularisera la science des historiens.

Au printemps de 1882, ayant des conférences populaires à donner au Musée du Nord, j'esquissai à grands traits le tableau de Bruxelles au temps jadis. J'eus l'occasion de constater combien le public s'intéressait à ce sujet; je fus surtout frappé de ce qu'il y avait d'esprit de clocher au sein des masses.

Pendant trois dimanches successifs, je vis accourir une foule curieuse et sympathique. J'avais à peine fini mes lectures, qu'on me les demandait pour en faire un volume. Je les corrigeai à la hâte; elles parurent (1) et sur-le-champ je fus assailli de lettres dont les signataires m'engageaient à poursuivre mes études, à rassembler les éléments d'une publication plus complète et qui fût de nature à parler aux yeux.

Aussitôt après les vacances, je résolus de me mettre à l'œuvre. Le hasard me servit à souhait. MM. Bruylant-Christophe & Cie, qui terminaient en ce moment la publication de la *Belgique illustrée,* m'offrirent d'éditer *Bruxelles à travers les âges.* Il nous fallut cinq minutes pour nous mettre d'accord.

Voilà l'origine, le point de départ, la genèse de ce livre. S'il offre quelque intérêt, il le devra à l'aimable concours de tous.

Quand j'ai eu besoin de m'instruire et de m'éclairer pour arriver à éclairer et instruire les autres, j'ai trouvé toutes les portes ouvertes, tous les matériaux mis à ma disposition. En suis-je redevable au sujet, à la sympathie des gens, ou bien à cette « chance particulière » dont se félicite M. Renan dans ses *Souvenirs?* Je n'ai rencontré ni obstacle, ni refus. Depuis M. le comte Cornet d'Elzius, qui me détaillait sa précieuse collection, jusqu'à ce boucher de Hal, qui me permettait d'aller retirer de l'étalage d'un marchand des livres qu'il y avait exposés en vente, j'ai trouvé partout des collaborateurs. J'ai reçu la récompense de mes trente années de confiance inaltérable dans la bienveillance du public. Au bout de six semaines j'étais en possession d'une bibliothèque doublée d'un musée. Pour ne citer que deux exemples, pris dans des mondes bien différents : M. Charles Duvivier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, se donnait la peine de rédiger à mon intention tout un cahier de notes recueillies dans les dossiers des procès que son beau-père, M. Duvigneaud, et lui-même avaient plaidés pour la ville de Bruxelles, et un modeste commis de magasin, M. V. Devadder, me faisait hommage d'un volume manuscrit de chansons inédites.

Ce n'était pas une médiocre difficulté que d'arriver à réunir les éléments iconographiques d'un pareil ouvrage. Les règlements défendent aux conservateurs des collections publiques de laisser sortir les estampes et même les livres illustrés des dépôts confiés à leur garde. A la Bibliothèque royale, aux Archives de l'État, de la Ville et des Hospices, tout le monde avait beau m'accabler de ses bons offices; pour arriver à donner la reproduction exacte d'un document, je devais l'avoir en ma possession. Il me fallait donc le chercher et l'obtenir chez des particuliers. J'y réussis au delà de toute espérance.

Longue est la liste des personnes à qui je dois un hommage public de ma gratitude. Je citerai M. Gachard, notre illustre archiviste général, M. le comte de Mérode-Westerloo et son fils M. le prince de Rubempré, M. le marquis de la Boessière-Thiennes, Mme la baronne du Demaine de Vaudieu, née baronne de Draeck, M. le

(1) *Bruxelles au temps jadis.* Bruxelles, Lebègue & Cie.

comte Camille de Renesse, M. Arnold de Pret de Terveken, M. Delvigne, curé de Saint-Josse-ten-Noode, M. le notaire de la Rocca, M. R. Chalon, membre de l'Académie, M. Van den Broeck, agent de change, M. Emile Van Derton, membre du conseil des hospices, M. H. Delmotte, M. Jean Van Volxem, M. Raimond Janssens, substitut du procureur général, MM. de Brandner et Best, conseillers à la cour d'appel, M. Hayez, imprimeur de l'Académie, M. De Koninck, bibliothécaire adjoint de la chambre des représentants, MM. Ruelens et Demanet, de la bibliothèque de Bourgogne, Mme Madou, la veuve de l'illustre peintre, M. Eugène Cattoir, conseiller communal à Ixelles, M. Drugmand, ingénieur, MM. les docteurs Durselen et Vanden Corput, M. Puttaert, mon éminent collaborateur, M. Oorlof, sous-directeur au ministère des finances, M. Henri Adan, directeur de la Royale belge, M. Lambert Vandervelde, brasseur à Ixelles, M. l'architecte Schoy, M. G. Cumont, avocat, et particulièrement M. Th. Hippert, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, un érudit doublé d'un artiste.

Cette énumération, déjà longue, est forcément incomplète, mais je me réserve de citer, au cours de l'ouvrage, les noms des personnes obligeantes que j'aurais omises.

En même temps que j'obtenais de toutes parts ce précieux concours, deux jeunes savants des plus distingués, MM. Ernest Van den Broeck et Rutot, conservateurs au Musée royal d'histoire naturelle, se faisaient mes collaborateurs volontaires pour la partie scientifique qui devait servir d'introduction à ce livre.

Enfin, pour que rien ne manquât à ce patronage d'une œuvre nationale, LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre daignèrent en accepter la dédicace pour S. A. R. le prince Baudouin.

Je me permets de transcrire ici la lettre de S. A. R. le comte de Flandre comme une preuve éclatante de la sympathie du prince pour les lettres nationales. J'avais eu l'occasion de constater déjà cette haute sollicitude chez Sa Majesté le roi Léopold II, quand Il daigna accepter la dédicace de mon *Histoire parlementaire.*

Bruxelles, le 13 novembre 1882.

Mon cher Monsieur Hymans,

J'accepte avec grand plaisir la dédicace de votre nouvel ouvrage : BRUXELLES A TRAVERS LES AGES, *pour mon fils Baudouin. C'est très aimable d'avoir songé à lui dans cette occasion, et nous vous en sommes, la princesse et moi, très reconnaissants.*

Je suis sûr que cet ouvrage, surtout fait par vous, sera très curieux et intéressant. Les aînés sont là pour prouver ce que sera certainement le nouveau venu.

Je désire être dès maintenant inscrit parmi les souscripteurs à cette nouvelle œuvre.

Je vous prie, mon cher monsieur Hymans, de croire à mes sentiments affectueux.

PHILIPPE.

Je dois aussi un remerciement spécial à M. Jules Malou, ministre d'État, qui voulut bien me signaler un trésor à peu près ignoré, qui forme depuis quelques années l'un des attraits du cabinet d'estampes de la Bibliothèque royale. Par une singulière coïncidence, M. Malou me le fit connaître presque en même temps que M. Alvin, le conservateur en chef. Il s'agit du précieux et inestimable album de Vitzthumb, auquel j'ai fait de larges emprunts.

Voici l'histoire de ce remarquable recueil.

Au temps de Charles de Lorraine, vécut à Bruxelles un artiste d'un rare mérite, Ignace Vitzthumb, directeur et chef de musique du théâtre de la Monnaie (1). La Bibliothèque royale possède son portrait, gravé par Cardon, avec cette inscription :

Le calme des vertus et le feu du génie
Sont unis dans ces traits par le burin tracés,
Ses talents et son nom seront par Polymnie
Au temple des humains avec honneur placés.

Ignace Vitzthumb, qui avait été l'ami de Grétry (2), devint un des agents actifs de la révolution brabançonne au temps de Joseph II. Il composa une marche pour les patriotes, et figura dans un corps de volontaires, ce qui explique suffisamment sa disgrâce lors du retour des Autrichiens en Belgique.

Il avait un fils, — Paul Vitzthumb — que de très vieux Bruxellois se rappellent avoir connu timbalier au théâtre de la Monnaie. Ce musicien était en même temps un dessinateur de premier ordre, et il consacra ses loisirs à tracer au crayon, à la sépia et à l'encre de Chine plusieurs centaines de vues de Bruxelles et de ses environs. Parmi les sites, les monuments, les antiquités, rien n'échappa à sa prodigieuse activité, et il réunit ses pages les plus intéressantes en deux albums qui devinrent la propriété de M[me] Kips, femme d'un horticulteur bien connu de la rue de l'Enclume, qui se glorifiait d'être la fille du maréchal Masséna. Cette dame légua les précieux albums à M. Alfred La Fontaine, commissaire du gouvernement près la Banque Nationale, mort lui-même en 1882, à Bayreuth, où il était allé assister à la première représentation du *Parcifal* de Richard Wagner.

Un jour M. La Fontaine montra ce recueil au ministre des finances, M. J. Malou. Celui-ci l'engagea à l'offrir à la Bibliothèque royale, lui promettant de l'indemniser au moyen d'un des rares exemplaires de ses sphères de Mercator. M. La Fontaine accepta l'échange et, le 2 mars 1877, les deux albums furent remis à l'Etat par l'intermédiaire de M. Beernaert, ministre des travaux publics. C'est ainsi que j'ai pu faire photographier un certain nombre des intéressants croquis de Paul Vitzthumb, qui seront

(1) L'*Almanach de Bruxelles* pour 1761 renseigne *Vistum,* musicien-compositeur, domicilié Montagne de la Cour. En 1775, nous le trouvons domicilié *derrière le duc d'Ursel.*

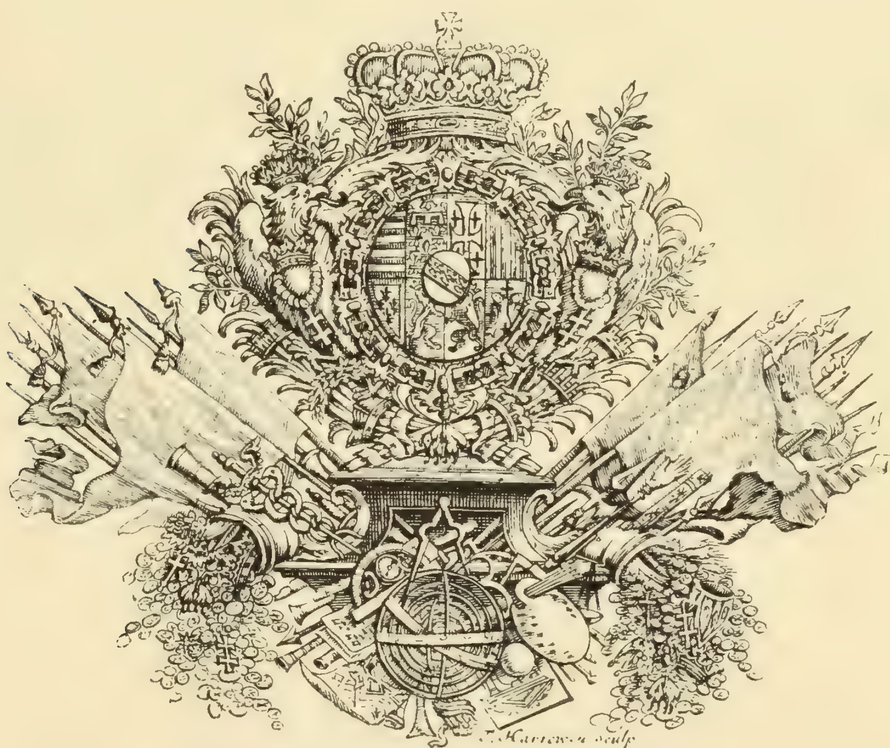
(2) M. Ch. Piot a publié, dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgque, d'intéressantes notices sur la correspondance de Grétry avec Vitzthumb.

publiés pour la première fois dans ce livre. Ils remettent au jour beaucoup de curiosités oubliées, en même temps que le mérite d'un artiste hors ligne.

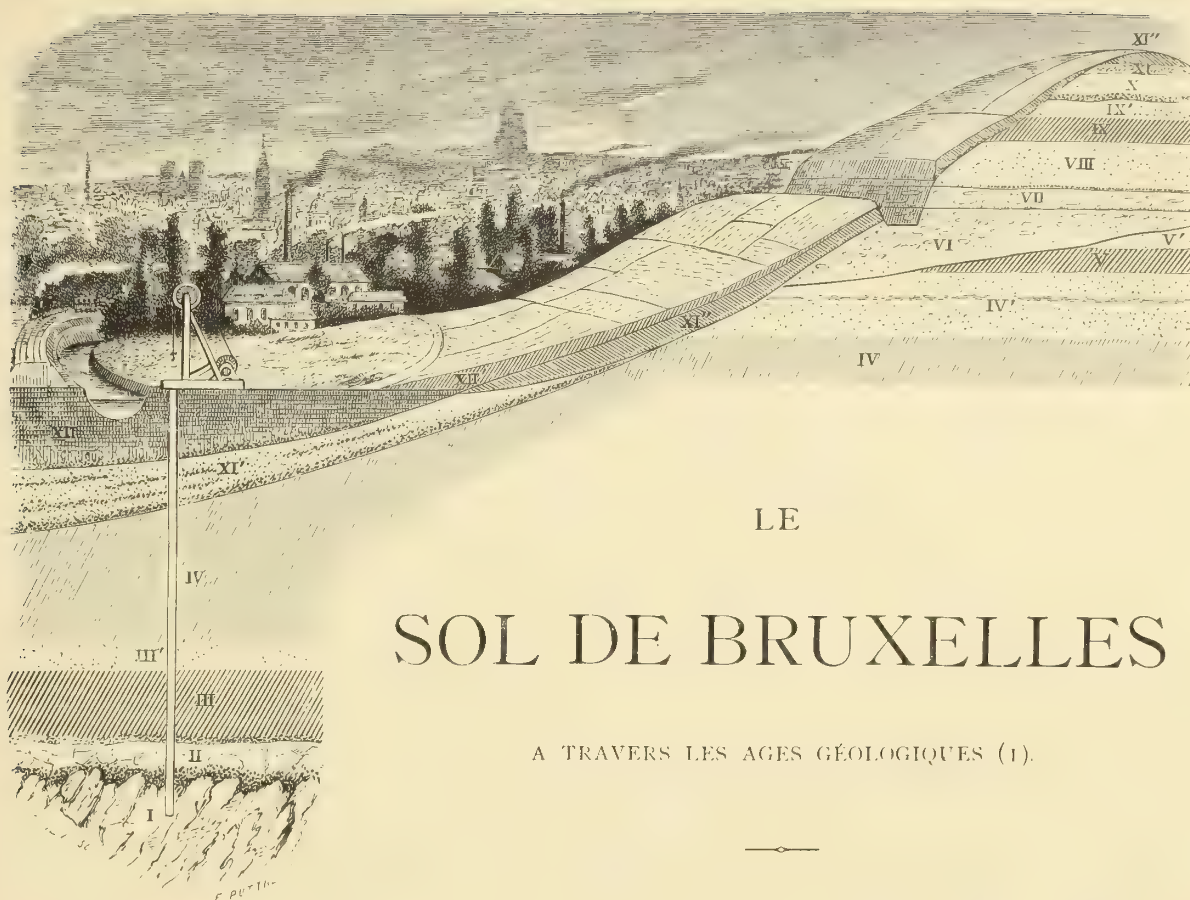
Je dois mentionner aussi, pour n'y pas revenir dans le cours de l'ouvrage, le recueil de planches de Fr. Hogenberg de Cologne, « sur les événements en Néerlande, France, Allemagne, etc., de 1558 à 1610, ainsi que sur 1535 et quelques planches relatives à 1611 à 1632 », ensemble de 375 à 400 planches. Cet ouvrage, des plus rares, est important pour la connaissance de l'histoire néerlandaise, parce qu'il est contemporain des événements. Muller en parle au n° 413 de son catalogue descriptif de planches historiques néerlandaises. (Amsterdam, Frederic Muller, 1863.) Il renvoie au *Navorscher,* 1860, p. 21 et suiv., pour une notice détaillée.)

Les planches relatives aux Pays-Bas ont paru dans les cinq éditions d'Aitsingerus (Ayzinger ou Van Eytzing), conseiller de Charles-Quint et de Ferdinand Ier (*Leo Belgicus,* publié en 1583, 1585, 1588, 1595 et 1605). M. de Reiffenberg, dans la *Biographie universelle,* dit que les planches de cet ouvrage sont très curieuses et retracent l'aspect ancien des villes et châteaux des Pays-Bas. Ayzinger dit expressément, dans son *Leo Belgicus,* que les planches sont de François Hogenberg. Sur trois portraits se trouve le nom de Fr. Hogenberg comme éditeur. L'*Abdication de Charles-Quint,* l'*Arrestation* et l'*Exécution des comtes d'Egmont et de Hornes,* font partie de cette collection, qui m'a été d'un inappréciable secours et que je dois à l'inépuisable obligeance de M. Th. Hippert.

L. Hymans.



Gravure d'Harrewyn, tirée sur un cuivre appartenant à M. Th. Hippert.



LE

SOL DE BRUXELLES

A TRAVERS LES AGES GÉOLOGIQUES (1).

Une tendance irrésistible de l'esprit humain le porte à s'enquérir de l'origine des choses. Qui ne s'est demandé bien des fois quels êtres habitaient nos régions avant que l'homme en eût pris possession ; quel était l'aspect de nos contrées pendant les premiers âges du monde ?

C'est en vain que nous interrogerions les plus anciennes chroniques; l'histoire et la tradition restent muettes à cet égard. Les lumières de la science peuvent seules nous initier à ces secrets qu'aucun œil humain n'a jamais pu surprendre. Ces secrets, nous devons les demander au livre de la nature, au sol même que nous foulons, au sous-sol qu'il recouvre. On y trouve, superposées comme les feuillets d'un livre, les couches successives de l'écorce terrestre, dépositaires des documents précis de l'histoire du globe.

Des méthodes rigoureuses et sûres nous ont permis de définir et de retracer nettement les différents aspects d'un point donné de la terre pendant les diverses périodes de son histoire. On se représente ainsi les multiples faces d'une nature qui varie sans cesse dans ses manifestations, et l'on par-

(1) Le frontispice ci-dessus représente la série des terrains qui constituent le sol et le sous-sol de la région bruxelloise. Il montre à la fois les couches qui forment les collines bordant la vallée de la Senne, les alluvions de celle-ci, ainsi que le sous-sol de la vallée jusqu'au soubassement rocheux sur lequel s'arrêtent les plus profonds de nos puits artésiens.

Les chiffres romains indiquant les diverses couches représentées correspondent à ceux du tableau qui termine cette Introduction. Nous croyons devoir engager le lecteur à consulter ce tableau, qui lui permettra de suivre plus aisément les relations des différentes époques dont nous allons retracer l'histoire.

vient à reconstituer des tableaux d'une fidélité scrupuleuse et dont la grandeur permet d'apprécier à sa juste valeur la place de l'homme dans l'univers, ainsi que la petitesse des créations éphémères dont il s'enorgueillit.

Il suffit de quelques promenades aux environs de Bruxelles, à Saint-Gilles, à Uccle, à Saint-Josse-ten-Noode et à Laeken, pour constater, dans les exploitations de sables et de grès, ainsi que dans les excavations faites pour les travaux de construction et d'embellissement de la capitale, que le sous-sol bruxellois renferme dans ses sédiments de nombreux vestiges organiques.

Un examen plus approfondi nous fait bientôt reconnaître, parmi ces débris d'un autre âge, la présence d'êtres marins d'une grande variété : poissons, crustacés, mollusques et polypiers.

Comme nous ne sommes plus au temps où les fossiles ou " pétrifications „ étaient considérés comme des concrétions accidentelles ou de simples " jeux de la nature „ et que nous savons, au contraire, qu'ils sont les dépouilles d'êtres qui ont vécu là où ils ont laissé leurs traces, nous sommes amenés à conclure, de la présence de ces organismes marins, que l'océan couvrait de ses flots la région aujourd'hui émergée.

Notre curiosité s'éveillant, nous ne pouvons mieux faire que d'aller jeter un coup d'œil sur les collections de nos musées. Nous y verrons que la succession des couches du sous-sol bruxellois a fourni les éléments d'une série de faunes marines bien distinctes. Ces collections exhibent, classés et déterminés, les matériaux organiques et inorganiques de ce sous-sol, se rapportant à de nombreuses périodes différentes de sédimentation marine, qui chacune offrent une faune et une flore spéciales.

L'étude de ces documents nous ouvre des horizons tout nouveaux.

Avant d'en aborder l'exploration, nous nous demanderons quelle était la cause mystérieuse de ces invasions répétées de la mer sur un territoire que les annales humaines nous ont habitués à considérer comme ayant une stabilité absolue et comme formant les inébranlables assises de nos monuments et de nos villes.

A première vue, il semble que pour expliquer les contrastes sédimentaires et organiques que présente la succession des couches formant le sous-sol, il faille invoquer des phénomènes spéciaux, violents et cataclysmiques, accompagnés d'extinctions et de rénovations vitales à la surface du globe.

Ce n'est cependant pas à des hypothèses de ce genre qu'il faut avoir recours, car ici encore les conquêtes de la science moderne, fondées sur une analyse rationnelle, ont renversé les anciennes théories qui faisaient appel à des causes extraordinaires et surnaturelles.

L'observation des phénomènes actuels — le guide le plus sûr du géologue — montre que si le niveau des mers est resté sensiblement constant, il n'en est pas de même de l'écorce terrestre. Ses lentes et périodiques oscillations, semblables aux pulsations d'un corps animé, dénotent l'activité interne du globe et expliquent l'évolution mystérieuse de son enveloppe.

C'est à ces balancements et à ces ondulations de l'écorce terrestre, secondés par un agent d'une puissance infinie, le temps, que sont dus les envahissements et les retraits successifs de la mer sur presque tous les points du globe. Il est à remarquer que si les lois auxquelles obéissent ces mouvements nous sont encore inconnues, l'existence même de ces derniers est indiscutablement démontrée par les manifestations diverses et multiples de leur activité actuelle.

Des oscillations répétées ont donc fait varier complétement l'aspect des paysages, tantôt marins, tantôt terrestres, qui ont précédé l'état de choses que nous constatons aujourd'hui.

Ce sont ces divers aspects que nous allons essayer de faire revivre, en cherchant à reconstituer,

à l'aide des documents que la science met à notre disposition, l'aspect des tableaux que la nature fit se dérouler dans nos régions, antérieurement à l'apparition de l'homme.

Remarquons d'abord que, si la présence d'une période de sédimentation marine (1) est généralement bien indiquée, en un point donné de l'écorce terrestre, par le fait de l'accumulation de dépôts avec vestiges bien conservés d'organismes marins, il n'en est nullement de même pour les périodes terrestres séparant les diverses invasions de la mer.

La période continentale ou d'émersion ne pouvant, en général, donner lieu à des formations de sables et d'argiles semblables à celles que les fleuves ou les courants marins produisent dans le lit de l'océan, il en résulte qu'à moins de conditions spécialement favorables, des successions de siècles ont pu s'écouler sans qu'il soit resté d'autres preuves de la vie terrestre que de friables vestiges, ensevelis dans une légère couche de terre végétale.

Bien plus, il est aisé de comprendre qu'en thèse générale les premiers flots d'une mer envahissante, amenée par l'affaissement du sol, balayeront et anéantiront cette mince pellicule, bien avant que les sédiments de la nouvelle période marine aient pu commencer à se déposer sur le sol dénudé qu'ils couvriront directement (2).

La première conception certaine que l'on puisse évoquer pour commencer l'histoire du sol de Bruxelles nous reporte à des temps tellement reculés qu'ils touchent encore de près aux origines du monde organique.

L'outil du sondeur, lorsqu'il perce le sous-sol relativement meuble de Bruxelles, s'arrête, généralement, vers une centaine de mètres de profondeur, sur une puissante assise de roches dures qui constituent la limite de nos investigations. Ces couches se relèvent insensiblement vers le sud et viennent affleurer vers Hal, dans le fond de la vallée de la Senne.

Ces roches résistantes qui avec d'autres encore plus anciennes (3), observées surtout en Ardenne, se rattachent à la charpente ou ossature générale du globe, ont été formées pendant la *période primaire*, c'est-à-dire peu après les premières manifestations connues de la vie à la surface de la terre.

C'est donc leur étude qui va nous servir de base pour reconstituer le premier tableau retraçant l'aspect de la région où, des millions de siècles plus tard, devait s'élever Bruxelles.

La première conclusion qu'on est amené à tirer de la nature de ces roches est qu'elles ne sont autre chose que des argiles et des sables fortement agglutinés et durcis ; de plus, les vestiges d'êtres organisés qu'on y rencontre prouvent à l'évidence que ces sédiments ont été déposés tranquillement au fond d'une mer qui, à en juger par l'étendue qu'occupent ses dépôts, devait couvrir une surface immense.

Ces points étant acquis, si nous nous reportons à l'époque reculée que les documents géo-

(1) On sait que, dans les régions tant littorales que profondes des mers, s'opère un dépôt de sédiments : graviers, sables, vases ou argiles, dont l'accumulation constitue une partie de l'écorce terrestre. C'est ce phénomène de dépôt, dû à des apports d'origine fluviale et autres, que l'on appelle sédimentation marine.

(2) Lorsqu'un état continental s'est perpétué pendant une longue suite de siècles sans laisser à la surface du sol la moindre trace des diverses périodes que représente cette durée, il n'en est pas moins aisé de retracer les aspects successifs de la contrée, en faisant appel aux documents fournis par les régions voisines, où ces mêmes périodes continentales ont laissé des vestiges bien reconnaissables de leur existence. Tel est le cas précisément pour l'immense période continentale qui s'est maintenue à Bruxelles entre le dépôt des couches indiquées respectivement sous les n^os^ I et II de notre frontispice. (Voir le tableau final.)

(3) Le terrain plus ancien auquel nous faisons allusion, et qui a reçu le nom de *cambrien*, existe probablement à Bruxelles sous les roches dont il vient d'être question ; il est également d'origine marine.

logiques nous permettent d'évoquer, nous ne voyons sur l'emplacement de Bruxelles et partout aux alentours qu'une mer profonde et sans bornes, avec ses flots ondulants, aux crêtes écumantes.

Ce serait en vain que nous chercherions à voir se profiler sur le fond du ciel la silhouette des habitants de l'air, les oiseaux n'ayant apparu que bien longtemps après cette époque reculée. La seule voix que la nature fasse entendre dans nos régions est le bruit des vagues, que dominent parfois le fracas des tempêtes et le grondement des orages.

Perçant la brume avec effort, notre regard pourra peut-être percevoir vaguement, en un point de l'horizon, une faible ligne indiquant de lointains rivages. Cette ligne est, en effet, celle des côtes qui s'étendaient au sud-est, dans la région que nous appelons aujourd'hui l'Ardenne.

Cet état de choses dura sans doute des milliers de siècles; puis à l'aspect monotone de la grande plaine liquide qui recouvrait l'emplacement de Bruxelles, succéda le spectacle à la fois grandiose et terrible d'une éruption sous-marine; phénomène dont les manifestations actuelles nous permettent de retracer la sublime horreur.

Des forces internes irrésistibles, fracturant dans nos contrées l'écorce terrestre couverte par les eaux, y formèrent une énorme crevasse permettant aux matières ignées de l'intérieur de venir s'épancher à la surface. Cette intrusion au fond de la mer de masses de laves ardentes et incandescentes amena des conséquences identiques à celles que les éruptions sous-marines actuelles nous font encore contempler en de rares occasions.

Au contact de l'eau et de la matière ignée, d'énormes volumes de vapeurs s'élevèrent avec fracas, soulevant les flots et entraînant des quantités de menus fragments de lave solidifiée.

Ce mélange de vapeurs, de scories et de fumée, projeté avec force dans les airs, y forma d'épaisses colonnes montant jusqu'aux nues, les unes d'un blanc éblouissant, les autres noires et opaques, spasmodiquement éclairées par des lueurs fulgurantes, qu'accompagnaient ces manifestations électriques grandioses dont les convulsions de l'écorce terrestre et spécialement les phénomenes volcaniques sont généralement l'occasion.

Cette éruption s'effectua à quelques lieues à peine de l'emplacement de Bruxelles et aurait pu s'observer de ce point dans la direction de Quenast et Lessines.

Du ciel obscurci de nos régions retombèrent en pluie abondante, à la surface des eaux, les cendres que l'éruption avait entraînées dans les airs. Ces scories gagnèrent lentement le fond de la mer, sur lequel elles s'accumulèrent en couches d'épaisseur variable.

C'est le moment de l'éruption que nous avons choisi pour représenter, dans une première vignette, l'aspect de nos régions pendant la période que les géologues désignent plus spécialement sous le nom d'*époque silurienne*.

Revenons aux masses de laves qui s'étaient épanchées au fond de la mer. Elles se refroidirent rapidement à son contact; les matières ardentes se figèrent d'abord à la surface, puis se cristallisèrent dans la profondeur en donnant naissance à ces roches dioritiques que l'on exploite aujourd'hui pour le pavage de nos rues, et qui proviennent, comme on le sait, des carrières de Quenast, creusées dans l'ancien filon éruptif.

Les phénomènes volcaniques, d'une extrême violence dans le principe, s'atténuèrent peu à peu; puis tout rentra dans le calme et le repos.

Après avoir été doublement éprouvée dans les parages voisins de l'éruption par la brusque élévation de température des eaux et par l'accumulation des cendres qui couvrirent ensuite le lit de la mer, la vie organique ne tarda pas cependant à reprendre son empire.

Faisons remarquer, à cette occasion, que les habitants du monde silurien étaient encore bien peu

élevés dans l'échelle des êtres organisés. Les rois de la création étaient alors des poissons aux mâchoires puissamment armées, couverts d'écailles épaisses et luisantes ; au-dessous d'eux venaient des crustacés bizarres, bien différents de ceux qui existent de nos jours ; enfin, cette faune primitive était complétée par des mollusques, des polypiers et d'autres animaux inférieurs assez nombreux

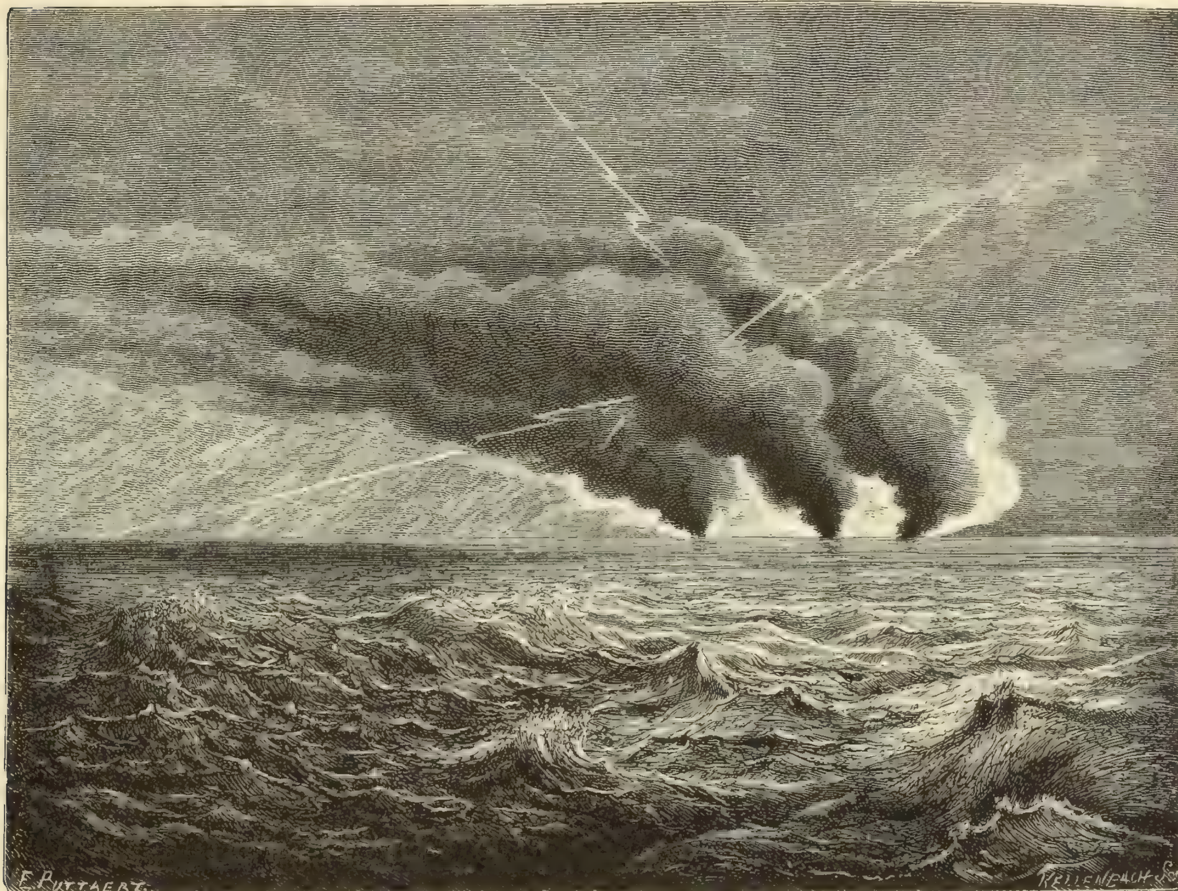


Fig. 1. — *Époque silurienne.* — L'éruption sous-marine de Quenast, vue de l'emplacement de Bruxelles.

et offrant pour la plupart des formes dont on ne retrouve plus aujourd'hui les équivalents. Quant aux végétaux, ils n'étaient guère représentés que par des algues peu intéressantes.

Après l'apaisement des dernières convulsions de l'éruption sous-marine, le cours régulier des phénomènes sédimentaires et d'évolution organique fit succéder de nouveaux dépôts marins à ceux qu'avaient si profondément troublés les événements qui viennent d'être décrits. Ce nouvel état de choses dura jusqu'au moment où les forces mystérieuses du globe, entrant de nouveau en action, mais sous une autre forme, amenèrent un lent soulèvement du sol, qui releva peu à peu le fond jusqu'à émergence complète.

De pleine mer, l'emplacement de Bruxelles devint alors continent, régime qui devait se perpétuer durant les incalculables suites de siècles qui précédèrent l'invasion d'une mer peuplée d'êtres bien différents de ceux qui avaient caractérisé l'époque silurienne.

Comme nous l'avons déjà dit, les périodes continentales ne laissent malheureusement que peu de traces ; le plus souvent même, elles n'en laissent aucune sur d'énormes étendues qu'ont recou-

vertes plus tard les envahissements de l'océan. Aussi ne possédons-nous, pour retracer ce qui se passa sur terre dans nos régions, entre le retrait de la mer silurienne et l'irruption ultérieure de la mer dite *crétacée*, aucun document matériel directement recueilli dans le sous-sol bruxellois.

Mais si les renseignements directs nous font défaut, il en est d'autres, fournis par des régions rapprochées de Bruxelles, qui nous permettront de retracer par analogie et très exactement les diverses phases qui se sont succédé sous notre ciel.

D'abord la mer silurienne, en se retirant peu à peu par suite du soulèvement graduel du sol, abandonna à l'air libre les sables, les vases et les couches de cendres volcaniques qui s'y étaient déposés, sédiments qui renfermaient dans leur masse les vestiges organiques contemporains dont les empreintes sont ainsi parvenues jusqu'à nous.

Ce fond de mer émergé, soumis à la dessiccation, se solidifia peu à peu ; les vases se tassèrent et se transformèrent en argiles, les sables s'agglutinèrent en grès ; les cendres de l'éruption, distribuées dans la masse, se convertirent en tufs et, probablement sous l'influence des pluies, une maigre végétation de plantes inférieures et de cryptogames parvint à vivre dans les dépressions du sol, dont quelques-unes se transformèrent en marécages.

Cependant le calme ne s'était pas encore définitivement rétabli dans nos solitudes désolées et, à un moment qui n'a pas encore été fixé d'une manière absolue, mais qui suivit de près l'époque du retrait de la mer silurienne, les forces de la nature, disloquant de nouveau le sol dans ses profondeurs, produisirent ces dénivellations auxquelles les géologues ont donné le nom de *failles* (1).

Les couches siluriennes, encore molles et plastiques, se modelèrent sur le nouveau relief interne ainsi formé et, glissant d'une pièce sur les parties rendues déclives, se plissèrent et se contournèrent comme le feraient des couches d'étoffes superposées, abandonnées à elles-mêmes sur un plan incliné.

On conçoit quelle pression, et par conséquent quelle chaleur ont dû subir des couches de centaines de mètres d'épaisseur, se plissant et s'écrasant sous leur propre poids ; aussi les conséquences de ces puissants phénomènes furent-elles une transformation nouvelle : les couches d'argile, de grès et de tufs se changèrent respectivement en schistes, en quartzites et en arkoses, toutes roches dures et résistantes, qui se sont conservées intactes jusqu'à nos jours.

Un autre résultat du phénomène fut le ridement de la surface du sol, auparavant presque plane, et la formation, au sud de Bruxelles, de deux grandes dépressions, de deux *bassins*, comme on les appelle, très allongés dans le sens est-ouest, d'étendue et de profondeurs inégales et séparés nettement par une crête de roches siluriennes.

Eu égard à leurs positions respectives, ces deux bassins ont reçu des géologues belges les noms de bassin de Namur et de bassin de Dinant (2).

L'emplacement de Bruxelles et de ses environs devait alors se trouver au milieu des ondulations du plateau plus ou moins élevé de roches siluriennes dominant le rivage septentrional du bassin de Namur, rivage dont le point le plus rapproché se trouvait près de Braine-le-Comte. Comme le continent formé par les roches siluriennes émergées s'étendait au loin vers le nord et dans la direction

(1) Ces mouvements de couches ne sont nullement hypothétiques; tout le monde peut en vérifier l'existence par l'examen des coupes de carrières et de tranchées de chemin de fer, où le résultat de ce phénomène s'observe nettement. Le plissement des diverses couches de nos terrains anciens s'est du reste reproduit à différentes reprises, et nous aurons encore l'occasion d'en parler.

(2) Les bassins géologiques n'ont rien de commun avec les bassins hydrographiques. Ceux-ci divisent les régions continentales, tandis que les premiers sont constitués par des parties de mer, généralement bien délimitées; ils sont ordinairement désignés par un nom géographique, souvent celui d'une localité connue, prise comme point de repère.

de l'ouest, là où se trouvent maintenant les côtes, on voit que les effluves de la mer arrivaient dans la région de Bruxelles d'une direction diamétralement opposée à celle actuellement suivie.

Après le plissement des couches siluriennes et la formation des deux bassins, le premier phénomène important qui se produisit fut l'envahissement par les eaux de la mer, à la suite d'un affaissement lent et général de la contrée, du bassin méridional ou de Dinant.

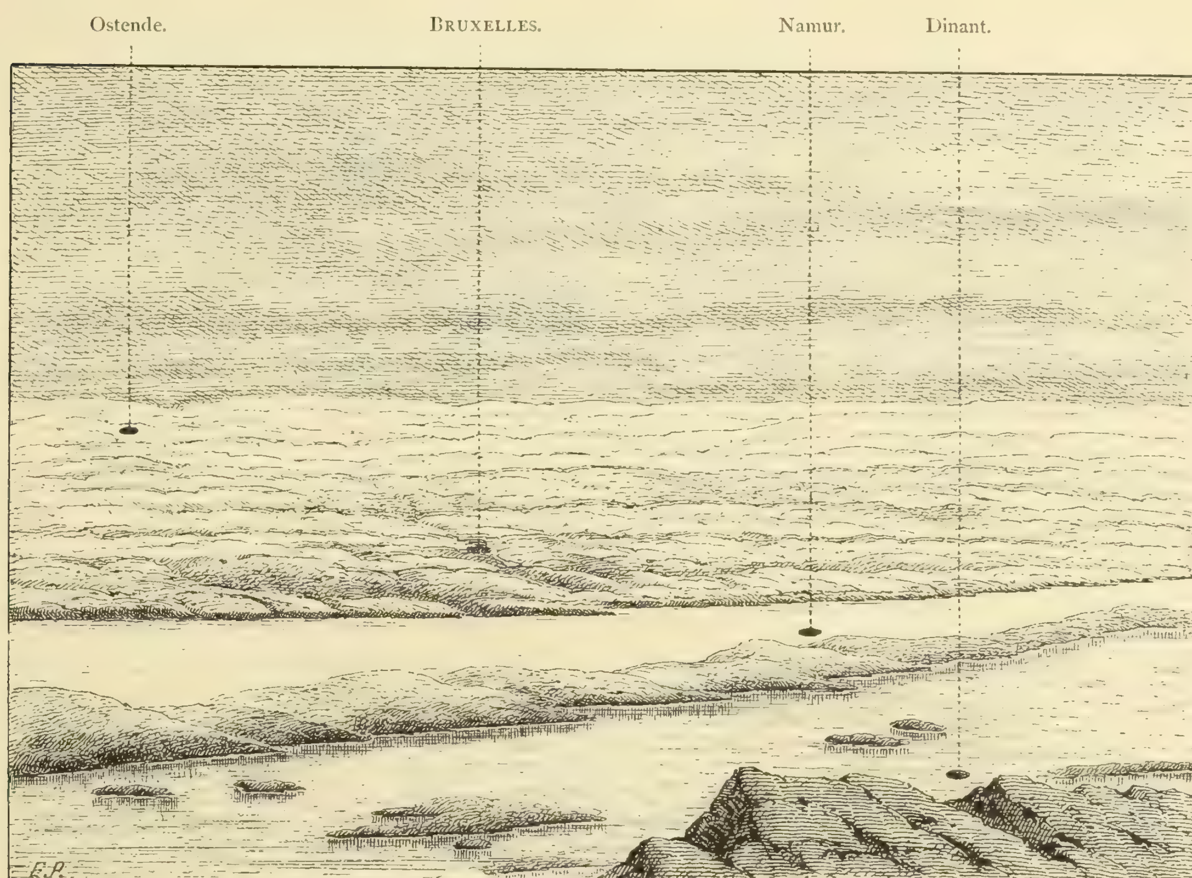


Fig. 2. — *Époque dévonienne.* — Les deux bassins dévoniens vus de Rocroy, à vol d'oiseau.

Pendant longtemps la mer occupa ce bassin et y déposa de nombreux et épais sédiments, tandis que la dépression septentrionale ou de Namur, dont le fond était plus élevé, restait vide ou se couvrait de marécages ; mais, par suite de la continuation de l'affaissement du sol, la mer y pénétra à son tour, balayant les dépôts continentaux qui avaient pu s'y former.

L'ère nouvelle qui commença avec l'arrivée de la mer dans le bassin de Dinant, et qui vit ensuite s'opérer l'immersion et la sédimentation du bassin de Namur, a reçu des géologues le nom d'*époque dévonienne.*

Les sédiments qui se déposèrent pendant les premiers temps de l'époque dévonienne, dans le bassin méridional seulement, consistèrent en argiles, sables, etc., matériaux provenant surtout de la désagrégation des roches du continent et de l'érosion directe de ses rivages par le choc répété des vagues ; mais, plus tard, par suite de circonstances climatériques spéciales, et plus particulièrement à cause de la chute moins abondante des pluies, la quantité des matières tenues en suspension dans

les eaux qui se rendaient à la mer se réduisit très sensiblement, de manière à en laisser les ondes claires et limpides.

D'un autre côté, la chaleur solaire jouait un rôle important en échauffant fortement les eaux, si bien que, de tous points favorisés, les polypiers constructeurs se développèrent en abondance, établissant à une certaine distance des côtes, ou sporadiquement sur les hauts-fonds, de véritables récifs de coraux ; ceux-ci se montraient en tout semblables à ceux qui se forment de nos jours dans les mers tropicales, notamment aux Antilles, avec cette différence que les organismes dévoniens présentaient des formes assez éloignées de celles de leurs congénères actuels (1).

Ainsi donc l'emplacement de Bruxelles se trouvait, vers le milieu de l'époque dévonienne, à quelques lieues des côtes d'une mer tropicale limpide, dans laquelle s'élevaient les énormes constructions de polypiers qui, plus tard, par l'action combinée de la pression et de la chaleur causée par de nouveaux mouvements du sol, devaient se transformer en ces masses dures et résistantes que l'on exploite actuellement sous les noms de marbres et de calcaires dévoniens, et qui sont fréquemment employés à Bruxelles dans l'ornementation intérieure de nos habitations (2).

C'est ce que montre la figure 2, dans laquelle, outre l'emplacement de Bruxelles, nous avons indiqué celui de quelques autres villes pouvant ainsi servir de points de repère.

Pendant que s'accomplissaient les faits qui viennent d'être retracés, le temps s'écoulait et la vie avait progressé.

Les animaux inférieurs, les mollusques, les crustacés et les poissons s'étaient développés et multipliés ; leur organisation primitive s'était peu à peu perfectionnée.

Les poissons, rois des mers à l'époque silurienne, voyaient la suprématie leur échapper, car les reptiles, êtres plus parfaits et mieux organisés, allaient faire leur apparition au sein des eaux.

Dans le règne végétal, les progrès étaient plus sensibles encore. Aux algues et aux cryptogames de l'époque silurienne succédèrent, surtout vers la fin de l'époque dévonienne, des formes supérieures, qui s'étendirent peu à peu dans nos régions continentales.

Une verdure plus gracieuse vint donner quelque fraîcheur à nos paysages. En effet, dans les sédiments amenés du continent et qui vinrent de nouveau troubler la limpidité de la mer et arrêter l'essor des générations de polypiers constructeurs, on rencontre les vestiges souvent mutilés de la végétation qui s'était établie le long des côtes, comme à l'intérieur des terres. Parmi ces végétaux on trouve d'élégantes fougères, des plantes rappelant les lycopodiacées, et enfin les tiges de prêles gigantesques appartenant à la famille des calamites. Ces formes terrestres, ou qui du moins ne pouvaient vivre que dans le voisinage de l'eau douce et dans l'humidité, existaient incontestablement dans la région bruxelloise. On pouvait donc y voir, dans les dépressions de la roche nue et aride, les fougères et les calamites balançant leur gracieux feuillage au souffle de la brise marine, venant de la région actuellement représentée par le Hainaut et le nord de la France.

Nous pouvons sans peine admettre que cette première esquisse de paysage terrestre était animée par les évolutions aériennes d'un certain nombre d'insectes se rapprochant de nos libellules, car

(1) M. E. Dupont, directeur du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, a tout récemment exposé, en l'appuyant de remarquables exemples, la thèse de l'origine corallienne des calcaires dévoniens. Il a réuni sous le nom de Stromatoporoïdes les curieux organismes auxquels est due la construction des récifs dévoniens. Ce ne sont point des polypiers proprement dits, mais des êtres difficiles à bien classer, dont des recherches récentes ont cependant fait retrouver les équivalents dans les mers actuelles.

(2) Il suffit d'examiner attentivement la plupart des marbres rouges de provenance belge pour se convaincre qu'ils sont formés d'une masse de débris organiques, parmi lesquels on distingue de nombreux coraux, etc., de structure et d'aspects très divers.

les dépôts dévoniens supérieurs d'autres contrées en fournissent des empreintes variées et très reconnaissables.

Mais un affaissement lent du sol, accompagné sans doute d'un changement dans les conditions climatériques, s'étant de nouveau produit, les eaux épurées des deux bassins, déjà considérablement rétrécis, favorisèrent l'édification de nouveaux massifs de polypiers constructeurs. Ceux-ci, d'une



Fig. 3. — *Époque houillère.* — Aspect de la végétation sur l'emplacement de Bruxelles.

organisation un peu plus élevée que leurs ancêtres de la mer dévonienne, furent cette fois puissamment aidés dans leur tâche par les *Encrines*. On nomme ainsi des êtres aux formes gracieuses, composés d'une longue tige flexible fixée par le bas au sol sous-marin et se terminant par un calice articulé, entouré de bras mobiles et disposés en une élégante couronne verticillée. On a donné à ces fleurs animées, qui peuplaient les paysages sous-marins, le nom poétique et bien justifié de lis des mers.

Tandis que les coraux élevaient leurs massifs à proximité des rivages, les encrines formaient de véritables forêts vivantes dans les parties profondes de la mer. La multitude d'êtres de ce genre qui se développèrent dans ces eaux limpides a dû être incalculable, car les débris calcaires solidifiés de ces organismes si frêles forment aujourd'hui des masses énormes, devant lesquelles l'esprit recule étonné.

Notons qu'au milieu du fouillis de coraux et d'encrines qui encombraient les mers, s'épanouissait

une faune extrêmement riche en mollusques variés, tandis que d'énormes poissons guettaient leur proie, cachés dans les anfractuosités des massifs coralliques.

La période marine que nous venons de décrire est connue des géologues sous le nom d'*époque carbonifère*, et les accumulations de débris des organismes de cette époque, consolidées en une roche calcaire, sont exploitées de nos jours sous les noms de calcaire carbonifère ou de pierre des Écaussinnes, petit granit, pierre bleue, pierre à chaux, etc. Ce sont ces roches qui fournissent la pierre de taille qui donne tant d'élégance et de sévère beauté aux façades du Bruxelles moderne où cette pierre est très fréquemment employée.

Les dalles des trottoirs de Bruxelles ont la même origine et montrent souvent, surtout lorsque leur surface est lavée par la pluie, des accumulations de ces débris marins, parmi lesquels on constate aisément, outre des milliers d'articulations de tiges d'encrines, des coquilles et de beaux polypiers isolés bien reconnaissables.

On voit enfin que les phénomènes décrits ci-dessus se passaient à quelques lieues à peine de la région de Bruxelles, d'où l'on pouvait sans doute découvrir à l'horizon lointain le ruban argenté de la mer carbonifère, qui s'étendait au sud, dans la direction de Soignies et des Écaussinnes.

Par suite de l'établissement d'un régime de pluies considérables, tombant périodiquement sur le sol de la contrée, les eaux furent de nouveau troublées par la masse des matières solides entraînées. Après l'extinction totale des polypiers et des encrines, qui en fut la conséquence, des argiles et des sables se déposèrent dans les deux bassins, dont un soulèvement lent opérait d'ailleurs le rétrécissement graduel. Ce phénomène, de concert avec l'affluence des sédiments déversés par les eaux continentales, isola bientôt les deux bassins de Namur et de Dinant de la grande plaine liquide dont ils formaient une dépendance. Ils se transformèrent alors graduellement en lagunes d'eau saumâtre, puis en marécages d'eau douce : état de choses qui s'établit définitivement après un retour momentané de la mer, causé sans doute par une rupture accidentelle de la levée ou digue formant la séparation d'avec l'océan.

C'est à partir de ce moment que commence cette curieuse époque houillère, pendant laquelle une végétation tropicale exubérante, favorisée par un climat chaud et humide, envahit les bords de la lagune, s'avançant à mesure que celle-ci se retirait et que le territoire émergé grandissait.

Bientôt la lagune saumâtre ne fut plus qu'une vaste contrée marécageuse, entrecoupée de lacs, d'étangs et de ruisseaux, et où les débris des végétaux, successivement accumulés par diverses causes, puis recouverts de vase ou de sable, constituèrent des amas de tourbe ou de matières végétales, éléments primitifs de la houille qu'ils devaient former plus tard.

La pensée du géologue aime à se reporter vers cette période lointaine, à évoquer ces paysages pleins d'ombre et de mystère, à se représenter cet inextricable fouillis de plantes étranges, où dominaient les fougères herbacées ou arborescentes, aux frondes délicatement découpées, et les arbres à feuillage rude et sombre, au tronc régulièrement treillissé ou cannelé.

Certes, cette végétation touffue, à laquelle l'humidité était indispensable et que l'on voyait s'étendre surtout au sud, dans une zone allant du Hainaut et du nord de la France jusqu'à Namur et Liège, n'avait pu envahir les plateaux rocheux et arides qui s'étageaient à perte de vue vers le nord et sur les premiers contreforts desquels était située la région de Bruxelles. Cette flore dut cependant s'établir d'une manière plus restreinte dans les dépressions locales, où s'étaient peu à peu rassemblées les alluvions provenant de la désagrégation des roches ou amenées par les eaux fluviales.

C'est ainsi que nous avons pu reconstituer le paysage ci-contre (fig. 3), montrant l'aspect de l'emplacement de Bruxelles pendant la période houillère.

Dans une dépression approfondie par les eaux et creusée au sein des roches siluriennes redressées, on voit les principaux représentants de la flore, remarquable à tant de points de vue, qui a caractérisé cette époque.

L'étrangeté de ce groupe végétal résidait surtout en l'absence complète des plantes à fleurs et des arbres à feuillage touffu, deux des types les plus répandus de la flore du monde actuel.

Les différences existant entre ce paysage et ceux de la nature qui nous environne aujourd'hui sont encore rendues plus saisissantes par un silence de mort, que ne troublaient ni les cris ni les ébats d'oiseaux ou de mammifères d'aucune espèce.

La vie se manifestait surtout dans les lacs et les étangs, que peuplaient d'abondants mollusques bivalves, aux formes peu variées, ainsi que des crustacés, des poissons et quelques petits reptiles. Des insectes, du groupe des orthoptères ou cigales, etc., bondissaient ou voletaient lourdement parmi les débris végétaux décomposés, tandis qu'un lépidoptère, première ébauche de papillon, butinait, à défaut du nectar des fleurs, encore inconnues à cette époque, le pollen de certains arbustes.

D'autres insectes, à vie larvaire aquatique, rasaient silencieusement la surface de l'eau et peut-être quelques mollusques, analogues à ceux trouvés en Amérique dans la même formation, rampaient-ils sur le terreau gras et humide ou se cachaient-ils sous l'écorce rugueuse des végétaux de grande taille.

Le climat maritime humide auquel avaient donné lieu le voisinage de la mer et l'extension d'une immense contrée lagunaire et marécageuse, fut bientôt remplacé, grâce au relèvement et à l'assèchement graduel de la région, par une atmosphère moins lourde et moins chargée de brouillards. Une évolution s'effectua en même temps dans la flore ; aux fougères, ornements inséparables des terrains bas et humides, succédèrent les conifères qui, prospérant dans des endroits plus secs, pénétrèrent graduellement dans les régions continentales rocheuses et élevées dont faisait partie le territoire de Bruxelles.

A cette époque, la Belgique entière était émergée ; cet état se perpétua, du moins pour la majeure partie de son territoire, pendant un laps de temps si considérable que lorsque la mer vint de nouveau l'envahir, la plupart des êtres qu'elle amena présentaient déjà des formes assez analogues, dans les principales lignes de leur organisation, à celles qui peuplent actuellement l'océan.

Dans les premiers temps de l'état continental, la tranquillité fut cependant interrompue par de violents tremblements de terre accompagnés de cassures, de dislocations et de dénivellations énormes, qui sans doute donnèrent lieu dans nos régions à un relief montagneux fort accentué et qui, en tout cas, plissèrent les couches dévoniennes, carbonifères et houillères, au point d'en renverser parfois l'ordre de succession, ainsi que l'étonnante disposition des couches rencontrées dans nos houillères le démontre en toute évidence (1).

Pendant ces terribles phénomènes, toute vie dut être anéantie ou fort précaire dans la région bruxelloise, qui en éprouvait certainement le contre-coup, sinon l'influence directe ; mais bientôt ce bouleversement prit fin et tout rentra dans le calme.

Dans les régions voisines cependant, le cours normal des choses avait continué ; d'une part, les phénomènes lagunaires et végétatifs qui avaient caractérisé l'époque houillère s'y étaient reproduits ;

(1) Les dislocations et les plissements dont témoignent nos houillères sont tels que des galeries horizontales et verticales rencontrent souvent à plusieurs reprises les mêmes couches houillères. C'est cette disposition qui favorise si heureusement l'exploitation des bassins houillers de nos régions.

d'autre part, la mer déposait ses sédiments avec les vestiges de la vie qui s'y était développée. Les géologues ont donné à cette phase le nom d'*époque permienne*.

L'ère de stabilité qui s'ouvrait pour la majeure partie du territoire belge fut troublée dans l'extrémité sud-est de notre pays par un mouvement lent d'affaissement, qui permit à la mer de pénétrer dans une partie du Luxembourg, où se déposèrent ainsi les sédiments côtiers de l'*époque triasique*. L'émersion de cette région fut suivie d'un nouveau retour des eaux, mais sur un territoire moins étendu, à la suite d'un affaissement pendant lequel il y a lieu de constater qu'une grande partie de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre fut submergée.

A cette époque, qui a reçu le nom de *jurassique*, succéda pour la Belgique une longue période de tranquillité, pendant laquelle l'état continental se perpétua, et qui ne fut troublée, vers le Hainaut, que par quelques invasions peu considérables des eaux de la mer, laquelle s'étendait en France sur une immense étendue.

Ces dépôts marins du Hainaut appartiennent à l'*époque crétacée inférieure*.

Avec les débuts de cette phase nouvelle commence à s'établir la différenciation des climats, jusqu'alors uniformes partout, comme le démontrent les flores carbonifère, jurassique, etc., dont les vestiges s'observent identiques dans les roches du sous-sol des régions boréales du Groenland, et dans celles de l'Europe centrale ou méridionale. Grâce à cette identité de flores, incontestablement établie, il serait aisé, si on le jugeait nécessaire, de retracer minutieusement l'aspect et les caractères de la végétation du paysage bruxellois depuis les temps continentaux les plus reculés jusqu'à l'époque crétacée, et cela en se basant uniquement sur les documents fournis par le sous-sol des contrées les plus diverses et les plus éloignées de notre pays.

Le moment approche maintenant où plus de la moitié nord-ouest de la Belgique va se mettre en mouvement et disparaître lentement sous les eaux.

Pendant l'époque crétacée inférieure, la mer occupait largement la France et l'Allemagne du Nord. Son rivage bordait le Hainaut d'une part et s'avançait de l'autre jusqu'à Aix-la-Chapelle.

On conçoit que, dès les débuts de l'affaissement de nos régions, l'envahissement commença des deux côtés à la fois ; bientôt les eaux, réunies vers le nord, s'avancèrent en couvrant l'immense plaine restée continentale depuis le retrait de la mer silurienne. La région de Bruxelles s'abîma lentement sous le flot envahisseur.

La Belgique continentale fut alors réduite à l'Ardenne, au Condroz, à une partie du Brabant et du Hainaut. Cette disposition est indiquée dans la figure 4 ci-contre, qui donne très exactement le contour des terres et des mers, ainsi que l'emplacement de Bruxelles et de quelques autres villes, à l'époque de submersion maximum pendant l'*époque crétacée supérieure*.

Un coup d'œil jeté sur cette figure montre que les eaux de la mer crétacée durent s'étendre successivement sur la Flandre, la province d'Anvers et le Limbourg, pour atteindre enfin l'emplacement de Bruxelles sans le dépasser de beaucoup.

Grâce à une légère surélévation des roches siluriennes au sud de Bruxelles, et par suite aussi de l'arrêt du mouvement d'affaissement, il subsista un promontoire rocheux compris entre les bords de la région triangulaire délimitée par Mons, Tournai et Bruxelles. Bientôt les éléments désagrégés de cette pointe, battue par les flots, couvrirent le rivage de galets roulés.

Les eaux de la mer crétacée, entourée de côtes rocheuses, et que ne paraît pas avoir troublée l'apport de grands cours d'eau chargés de sable ou de vase, devinrent rapidement pures et limpides. Si les coraux n'y établirent plus leurs colonies envahissantes, c'est sans doute parce

que la température différait sensiblement, par suite du refroidissement séculaire, de ce qu'elle avait été pendant les temps primaires.

La vie se propagea cependant sous une autre forme, car pendant que les mollusques, les échinodermes et divers rayonnés s'épanouissaient abondamment vers les rivages, les eaux furent envahies

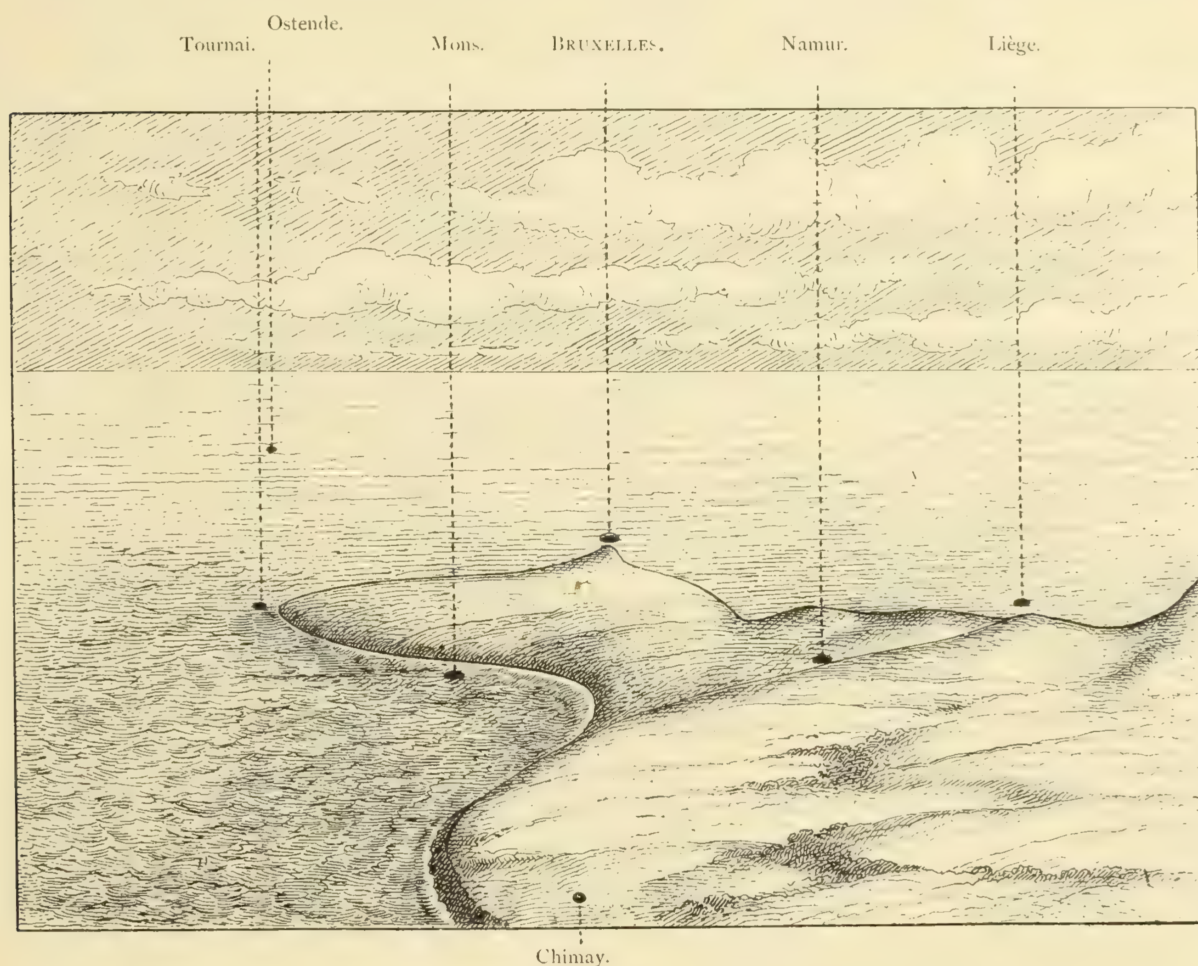


Fig. 4. — *Époque crétacée.* — Disposition des terres et des mers lors du dépôt de la craie blanche.

par une masse considérable et constamment renouvelée de *Foraminifères*, organismes animaux de la grosseur à peine d'un grain de sable, possédant une coquille de forme extrêmement variée, formée de loges élégamment disposées suivant des plans diversifiés, et dont les débris calcaires, accumulés au fond des eaux avec ceux de quelques autres organismes similaires, forment des masses atteignant parfois plus de cent mètres d'épaisseur.

Ce sont ces couches calcaires qui ont reçu le nom de *craie blanche*, roche que l'outil du sondeur rencontre dans le sous-sol bruxellois, directement au-dessus du silurien.

Avec le dépôt de la craie, nous rentrons donc dans cette partie de notre chronologie géologique qui tire directement ses documents et ses preuves du sous-sol bruxellois lui-même (1).

Le tassement des fins débris organiques ci-dessus mentionnés et leur transformation en craie ne

(1) Voir le frontispice, ainsi que le tableau explicatif placé à la fin de la présente Introduction.

les laisse pas toujours aisément discerner au sein de la roche. Des circonstances favorables en ont cependant parfois assuré la conservation.

Au milieu de la masse crayeuse se sont formées, postérieurement au dépôt, des concrétions très dures, qui ne sont autre chose que du silex (pierre à fusil), simple concentration de silice. Or, un phénomène chimique, assez fréquent dans la nature, a, dans le voisinage de ces centres de concrétionnement, fait remplacer la matière calcaire des foraminifères par la silice, ce qui a doué ces frêles organismes d'une solidité à toute épreuve.

En grattant la croûte blanche calcaire qui adhère à la surface du silex, on obtient en abondance et bien conservés les organismes délicats, de formes si variées, dont l'accumulation a formé la craie.

Pendant que se formait sous la mer, à Bruxelles même, cette roche intéressante, on aurait aisément pu apercevoir, de la crête des vagues couvrant nos régions, le rivage qui s'étendait au sud et dont la surface rocheuse et sans doute aride était balayée, aux points que ne défendaient pas les falaises siluriennes, par les vagues et par les flots de marée qui s'y brisaient sans cesse avec des grondements dont le bruit devait s'entendre dans nos parages.

Une longue suite de siècles s'écoulèrent ainsi, jusqu'au moment où se produisit un mouvement du sol, inverse du précédent.

Le lit de la mer, couvert d'une épaisse couche de craie, se souleva, refoulant peu à peu les eaux dans les deux golfes du Limbourg et du Hainaut, séparés par une crête de terrains plus élevés et où, pendant un certain temps, ces eaux continuèrent encore à déposer des sédiments calcaires mêlés de sable. Les caractères de ces dépôts, sensiblement différents de la craie blanche, leur donnent un cachet littoral accentué, dont le calcaire ou tuffeau de Maestricht forme un type bien connu.

Enfin la mer se retira complètement, laissant toute la Belgique émergée et mettant ainsi fin à l'époque crétacée.

Cet état de choses ne dura pas longtemps, car bientôt les eaux marines firent une nouvelle irruption dans le Hainaut et y déposèrent le *calcaire de Mons*.

Cette invasion de la mer marque le commencement d'une ère nouvelle; elle inaugure la *période tertiaire*, qui succéda à la *période secondaire*, formée par l'ensemble des époques triasique, jurassique et crétacée.

La période tertiaire a pour nous un intérêt tout spécial, car elle joue dans l'histoire du sol de Bruxelles un rôle prépondérant, et les traces qu'elle y a laissées sont tellement claires et nombreuses, qu'elles dépassent sans doute de beaucoup, en précision, bien des documents sur lesquels s'appuie l'histoire de l'humanité.

Grâce à des oscillations souvent répétées, la mer a alternativement envahi et évacué le sol de la basse Belgique, comprenant le territoire sur lequel devait s'élever Bruxelles. Les époques d'émersion sont généralement de courte durée, de sorte que les traces laissées sont comme les chaînons d'une chronologie continue et précise, qui permet au géologue de reconstituer les paysages du passé jusque dans leurs moindres traits, avec leur aspect, leurs habitants et leur cachet spécial.

Nous ne pouvons cependant entrer ici dans tous ces détails, qui, d'ailleurs, ne changent guère à chaque phase nouvelle.

Seules, les lignes de rivage se modifiaient en s'éloignant ou en se rapprochant de Bruxelles; mais l'aspect général, la faune et la flore n'éprouvaient que des modifications perceptibles seulement aux yeux du naturaliste ou de l'observateur attentif.

Décrire l'un des états de la période tertiaire, c'est décrire presque tous les autres ; aussi ne nous

arrêterons-nous qu'à la phase sur laquelle le sous-sol de Bruxelles fournit le plus grand nombre de renseignements et dont les sédiments, à cause de leur développement sous le territoire de la ville, ont constitué ce que l'on appelle l'*étage bruxellien*.

Avant d'aborder cette description, nous jetterons un coup d'œil en arrière pour rattacher plus intimement les paysages déjà décrits à celui que nous allons faire connaître.

Depuis le retrait de la mer silurienne jusqu'à l'invasion du territoire de Bruxelles par la mer crétacée, l'état continental de cette région se perpétua, nous l'avons vu, sans interruption.

Après une première ébauche de paysage, contemporaine des époques dévonienne et carbonifère, nous avons montré la région bruxelloise habitée, à l'époque houillère, par de rares animaux, tels que de petits reptiles, des mollusques et quelques insectes ailés, et couverte, dans les dépressions du sol, d'une végétation luxuriante de plantes qui, sauf les fougères, s'éloignaient beaucoup des végétaux actuels.

Si, durant l'interminable suite des siècles qui se sont écoulés entre les époques houillère et crétacée, nous avions pu stationner sur les bords de la dépression rocheuse dont la figure 3 montre l'aspect pendant l'époque houillère, nous aurions pu, du haut de cet observatoire, suivre pas à pas l'évolution successive du monde organique.

Nous aurions vu disparaître successivement les plantes caractéristiques qui donnaient à la végétation houillère un cachet si étrange et si attrayant, et nous aurions observé leur remplacement graduel par des conifères ; nous aurions vu se perfectionner la faune ; les insectes ailés se diversifier, les reptiles augmenter de taille et atteindre peu à peu des dimensions énormes.

Plus tard, lors de l'époque jurassique, nous aurions constaté dans cette même région bruxelloise l'apparition de formes végétales caractérisant aujourd'hui les contrées tropicales. Nous aurions vu les cycadées, au tronc court et massif, envahir l'espace laissé libre entre des conifères semblables aux *Araucaria*, ou entre des palmiers en nombre encore peu considérable.

Peut-être aurions-nous pu distinguer au travers du feuillage quelques petits mammifères, dont on a retrouvé ailleurs les rares vestiges, ou apercevoir dans les airs l'un des plus étranges types d'animaux qui aient jamais existé.

Nous voulons parler de l'*Archeopterix*, l'oiseau-reptile, dont les dépôts jurassiques de Bavière nous dévoilent dans ses moindres détails l'étonnante structure. Qu'on se figure une sorte de lézard volant, à gueule armée de dents aiguës, dont les membres antérieurs étaient transformés en ailes courtes et rondes, assez semblables à celles de la poule, et dont les membres postérieurs portaient un revêtement emplumé rappelant ce que l'on observe chez le faucon. Cet être bizarre était, en outre, pourvu d'une longue queue garnie d'une double rangée de pennes étalées en éventail.

Plus tard, lors de l'époque crétacée inférieure, les palmiers se montrèrent plus nombreux dans nos parages et, vers cette époque, apparurent enfin les grands arbres à feuillage ombreux et les plantes fleuries qui forment le charme et la poésie de nos paysages actuels.

Le site du futur Bruxelles était sans doute alors entrecoupé de quelques massifs de palmiers et d'arbres à feuillage plus touffu.

Il suffira que nous admettions l'existence d'un grand cours d'eau traversant les parties basses de la plaine bruxelloise, pour pouvoir aussitôt évoquer l'image de quelques lourds et monstrueux *Iguanodons* (1) s'aventurant dans nos parages, tandis que dans les eaux s'ébattaient des pois-

(1) Les Iguanodons étaient d'énormes reptiles herbivores, surtout organisés pour la natation, mais qui pouvaient circuler sur la terre ferme, à l'aide de leurs membres postérieurs, sans s'appuyer, comme on serait cependant tenté de le croire, sur leur longue

sons variés, parfois happés au passage par des crocodiliens qui se laissaient silencieusement glisser au fil de l'eau.

Des tortues d'assez grande taille dormaient paresseusement sur les berges, que parcouraient des oiseaux dont le bec énorme, armé de dents aiguës, rappelait l'origine reptilienne.

Les éléments de ce paysage sont, sauf le dernier, empruntés à la région de Bernissart, dans le Hainaut, c'est-à-dire à une contrée assez voisine, dont les caractères physiques et la faune ne pouvaient guère différer de la nôtre, à part l'existence, dûment constatée dans ces parages, de la rivière qu'implique la réunion des êtres que nous venons de mentionner et dans les sédiments de laquelle leurs nombreux restes ont été conservés.

Rappelons-nous que l'invasion de la mer crétacée supérieure vint changer radicalement cet état de choses. Pendant longtemps la vague impétueuse vint briser ses volutes écumantes sur les récifs rocheux et sur les falaises qui s'étendaient un peu au sud de l'emplacement de Bruxelles ; puis, à la suite d'un relèvement du sol, les eaux se retirèrent peu à peu.

Il n'en fut pas de même partout cependant, car pendant que la région de Bruxelles subsistait à l'état de terre ferme, la mer, après avoir poussé une pointe dans le Hainaut, où elle déposa le *calcaire de Mons,* couvrit bientôt sous ses flots le Limbourg, le Hainaut et le Brabant méridional. Les sédiments qu'elle y déposa appartiennent à la *période heersienne.*

Or, il se fait que l'aspect de la flore de nos régions est admirablement connu pour cette époque, grâce au beau gisement de Gelinden, dans le Limbourg, où des conditions spéciales ont amené, dans un dépôt marin littoral, l'apport et la conservation des vestiges nombreux et variés d'une flore essentiellement forestière, dont l'équivalent exact devait orner le paysage bruxellois

Il est intéressant de noter que les palmiers et d'autres plantes tropicales, qui devaient plus tard s'épanouir avec exubérance dans nos régions, font défaut pendant la période heersienne.

Une soixantaine d'espèces végétales ont été retrouvées à Gelinden et montrent que la flore de nos premiers paysages tertiaires se composait surtout de cupulifères, de laurinées, d'araliacées, de célastrinées et de fougères. On y constate, outre de nombreuses espèces de chênes et de châtaigniers, des saules, un laurier, des cinnamomées ou plantes à cannelle, des chèvrefeuilles, un lierre, des aralias, une renonculacée, une espèce d'ortie, une graminée, une cycadée du genre zamia, un conifère et trois fougères.

C'est au Japon et dans les Indes orientales que la nature actuelle fait retrouver les associations végétales présentant les caractères les plus voisins de cet ensemble intéressant d'arbres et de plantes qui couvraient la région bruxelloise à l'époque heersienne.

Les vestiges de cette vie continentale furent bientôt balayés et emportés par l'invasion des eaux, qui déposèrent ensuite dans nos parages, ainsi que dans les Flandres et dans le Hainaut, des sédiments caillouteux, sableux et argileux, dont l'ensemble a reçu des géologues le nom d'*étage landenien.* Un exhaussement du bassin landenien fit succéder, en certains points, des dépôts

queue. Leurs membres antérieurs, extrêmement courts, ne pouvaient leur servir de point d'appui pendant la marche. Ils avançaient donc debout, dans une attitude dont l'aspect rappelle assez bien celle du kanguroo.

On a trouvé dans les travaux des houillères de Bernissart (Hainaut), à 230 mètres de profondeur, deux squelettes d'une espèce d'Iguanodon, ayant six mètres de long, et *vingt et un squelettes complets* d'une autre espèce, inconnue auparavant, atteignant de dix à douze mètres de long. On a recueilli, associés à ces restes gigantesques — dont la restauration en squelettes entiers est en cours d'exécution au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles — des crocodiliens, dont la taille varie de 0m,60 à 4 mètres, des tortues terrestres et d'eau douce, un batracien, trois à quatre mille poissons d'eau douce et une quantité de végétaux, surtout représentés par des fougères. Des fragments d'ambre, indiquant la présence d'arbres résineux, ont été recueillis en petite quantité.

saumâtres ou fluvio-marins aux couches purement marines; mais bientôt un retour de profondeurs plus grandes amena, dans une région étendue comprenant les deux Flandres, le Hainaut, le Brabant et la province d'Anvers, le dépôt d'une masse considérable d'argile et de sable désignée sous le nom d'*étage ypresien*. C'est, à partir du silurien, le dépôt du sous-sol bruxellois qui présente le plus grand développement sédimentaire, car les couches ypresiennes atteignent à Bruxelles 75 mètres de puissance.



Fig. 5. — *Période tertiaire.* — L'emplacement de Bruxelles, à l'époque de la mer bruxellienne.

Parmi les organismes les plus intéressants de cette époque, on peut citer les *Nummulites*, dont l'accumulation forme, comme on peut s'en assurer dans certaines excavations creusées à Saint-Gilles et à Saint-Josse-ten-Noode, des bancs pierreux, épais et résistants, constitués par des coquilles lenticulaires, ayant la dimension de nos plus petites pièces de monnaie et qui ont appartenu, non à des mollusques, mais à un groupe spécial de foraminifères. La roche qui a servi à construire les pyramides d'Égypte est uniquement constituée par de pareilles accumulations. Ces nummulites, dont diverses espèces forment dans le sous-sol bruxellois des niveaux distincts, caractérisant les nouveaux dépôts qui vont se succéder dans nos régions pendant l'époque éocène ou tertiaire inférieure, jouent un rôle important dans l'histoire géologique de cette formation; elles montrent, par les puissants massifs qu'elles ont construits à cette époque au sein des mers de diverses régions, que rien n'est petit dans la nature. Souvent, en effet, les êtres les plus infimes

ont laissé dans l'histoire du globe des traces autrement imposantes et stables que celles qu'y ont inscrites les êtres supérieurs, en y comprenant l'homme lui-même.

Après une diminution de profondeur du bassin ypresien, due à un soulèvement ayant produit une émergence partielle, un nouvel affaissement, moins accentué que le dernier, se produisit, donnant naissance aux dépôts de la *période paniselienne*.

A cette époque, le rivage, avec son cordon littoral formé d'une agglomération de coquilles roulées et triturées, de graviers, de carapaces de crabes et de homards, etc., passait un peu à l'est de Bruxelles, sur le territoire de Schaerbeek et d'Uccle, où l'on en retrouve les vestiges bien reconnaissables. Les eaux s'étendaient largement vers l'ouest, c'est-à-dire sur les Flandres et dans le Hainaut.

Après une émersion complète de toute la région, la mer revint, lors de la *période bruxellienne*, par le Hainaut, envahir le sud du Brabant et occuper ensuite une position inverse de celle qu'elle offrait pendant la période paniselienne.

Bruxelles était encore sur la ligne des rivages, mais la mer s'étendait vers l'est, tandis que les Flandres, soulevées, formaient continent. Quant au Hainaut oriental, il fut successivement recouvert par les mers paniselienne et bruxellienne.

C'est dans la période bruxellienne que nous trouverons le meilleur type propre à préciser l'aspect général de nos régions depuis le commencement du tertiaire. C'est d'ailleurs sur les sédiments de cette mer bruxellienne qu'est bâtie la capitale du Brabant, et le sous-sol de la ville et de plusieurs de ses faubourgs a fourni les documents nombreux et variés dont nous utiliserons une partie pour la reconstitution qui va suivre.

Reportons-nous pour cela à la figure 5, qui représente, *vue du nord*, pendant la sédimentation bruxellienne, la région littorale correspondant à l'emplacement actuel de Laeken. Le continent qui s'étendait à droite, à peu d'élévation au-dessus du niveau des flots, était formé d'un sol sableux ou argileux, favorable à l'épanouissement de la végétation. Il devait jouir d'un climat chaud, car aux conifères qui ornaient le paysage se mêlaient de nombreux palmiers.

Le rivage et surtout l'embouchure des cours d'eau qui s'y rendaient étaient garnis d'une bordure épaisse de petits palmiers, au tronc bas, au feuillage lancéolé et dont les racines plongeaient dans le sol humide. Ces arbres, de la famille des *Nipas* et dont les représentants actuels pullulent dans le delta du Gange, portaient chaque année un volumineux régime de fruits ou noix groupés en boule qui, arrivés à maturité, tombaient en s'éparpillant sur la plage et se répandaient à la surface de la mer (1). On en trouve parfois dans nos sables bruxelliens, dont le flottage prolongé en mer est démontré par l'existence d'un fouillis de cavités sinueuses et entrelacées, où l'on retrouve l'œuvre destructive des tarets ou mollusques xylophages.

Vers l'intérieur de la côte s'élevaient des palmiers à tronc élevé, garnis de grandes feuilles en éventail. Enfin, de nombreux conifères complétaient le paysage terrestre, animé lui-même, non seulement par des groupes variés d'insectes aux brillantes couleurs et par le vol des oiseaux, mais encore par des mammifères dont les représentants ne vivent plus aujourd'hui.

Les formes de ces curieux animaux, dont de rares vestiges ont été recueillis à Bruxelles, nous sont fournies par la région de Paris à une époque correspondante.

Dans la mer, la vie était exubérante. Si l'on en juge par la grande quantité de débris : dents, ossements, etc., enfouis au sein des sédiments bruxelliens, de grands poissons devaient pulluler

(1) Les noix des nipas actuels flottent, durant certaines saisons, en si grande abondance à la surface des eaux, vers l'embouchure du Gange, qu'elles entravent la navigation en s'engageant fréquemment dans les roues des navires à vapeur.

dans ses flots, notamment des requins, dont quelques-uns atteignaient de grandes dimensions, des raies et d'autres poissons, parmi lesquels nous citerons les espadons, au rostre allongé et redoutable.

Une famille particulière de requins, celle des poissons-scie, devait également être assez abondante à cette époque.

Sur le sable du fond vivaient d'énormes quantités de mollusques à coquilles variées, formant un ensemble riche et diversifié, rappelant celui qui caractérise nos mers tropicales et bien différent de la sombre et maigre faune de nos côtes actuelles. Enfin, dans la zone de balancement des marées, la plage était couverte de zostères aux feuilles déliées et ondoyantes, au milieu desquelles se jouaient de véritables serpents marins, pendant que des tortues circulaient lentement sur la grève, faisant rentrer craintivement dans le sable les milliers d'annélides qui venaient humer l'air entre deux marées.

Des cours d'eau apportaient à la mer des troncs d'arbres déracinés qui, ballottés au gré des vagues, servaient bientôt de demeure aux animaux xylophages, spécialement aux tarets, fort abondants à cette époque. La plupart des troncs flottés que contiennent nos sables bruxelliens, où on les retrouve à l'état pétrifié, rappellent, par le curieux travail de creusement dont ils ont été l'objet, l'aspect des madriers de certains ports infestés de ce terrible fléau.

Le tableau qui précède, décrivant le paysage de l'époque dite bruxellienne, se perpétua dans nos régions pendant les périodes suivantes, avec cette différence que l'emplacement de Bruxelles, tantôt immergé, tantôt exondé, se trouvait soit sous les flots, soit à l'état continental, mais toujours à proximité du rivage.

Les étages *laekenien*, *wemmelien* et *asschien* représentent autant de périodes de sédimentation marine avec modifications fauniques peu sensibles et séparées par de courts temps d'émersion.

Avec ces formations se termine l'*époque éocène* ou tertiaire inférieure.

La période *tongrienne*, qui vint ensuite, sans différer beaucoup des dernières, et qui inaugura l'*époque oligocène* ou tertiaire moyenne, vit la principale masse des eaux s'étendre à l'est de Bruxelles, tandis que la région du sud et de l'ouest restait émergée. Pendant la période suivante ou *rupelienne*, les eaux s'étendirent au nord et à l'est, laissant la région de Bruxelles complètement à sec. Les rivages les plus voisins s'étendaient alors dans la direction de Louvain et de Malines.

Il est à noter qu'avec l'époque oligocène un changement se produisit dans le climat, qui se refroidit assez sensiblement dans nos régions pour refouler les palmiers vers le sud, en France et en Suisse — où les Alpes n'existaient pas encore. A partir de ce moment, les formes tropicales de la flore et de la faune bruxelloise s'éteignirent pour ne plus reparaître.

Postérieurement au retrait de la mer rupelienne, au sein de laquelle se déposèrent les argiles bleuâtres actuellement exploitées le long du Rupel, une grande partie de la Belgique suivit la région de Bruxelles dans son mouvement d'émersion. Des cours d'eau s'établirent, des dépressions et des vallées se creusèrent, et un état de choses, sans doute assez semblable à l'aspect actuel, se produisit, avec cette différence que la végétation devait présenter un cachet plus méridional et que la contrée devait être habitée par certaines espèces d'antilopes, d'hippopotames et de singes, encore assez différents toutefois de leurs congénères exotiques, actuellement vivants.

L'émergence de la basse Belgique ne fut pas définitive, car, après une première incursion de la mer dans le nord vers la fin de l'*époque miocène*, restée toujours continentale à Bruxelles, un mouvement d'affaissement plus accentué ramena les eaux marines dans nos parages, aux débuts de l'*époque pliocène*. Ces eaux, remontant par les vallées ouvertes vers le nord, se répandirent ensuite

largement sur les plaines abaissées du Brabant et des deux Flandres, en y laissant comme traces de leur passage les dépôts assez grossiers connus plus spécialement sous le nom de *sables diestiens*.

L'emplacement de Bruxelles disparut donc sous les eaux, tout en restant à proximité des rivages. Cette immersion fut la dernière, car la mer se retira ensuite définitivement vers le nord. Pendant la *période scaldisienne*, elle recouvrit les environs d'Anvers ainsi que la Campine anversoise sous des eaux remplies d'une riche faune de mollusques, dont les vestiges, restés souvent bien conservés, se rapportent presque tous à des espèces encore vivantes aujourd'hui.

Il est probable que les dernières eaux marines qui couvrirent la région de Bruxelles étaient ici, comme elles l'étaient à Anvers pendant la période diestienne, sillonnées par les évolutions de ces monstres marins, voisins des baleines, dont les squelettes tout entiers ont été retrouvés dans le sol de notre métropole commerciale. La vie s'était, en tout cas, établie dans ces eaux, car, à Everbergh, à 15 kilomètres à peine de Bruxelles, nous avons récemment retrouvé dans ces sables diestiens des accumulations considérables de *térébratules*, grosses coquilles bivalves vivant en colonies nombreuses et attachées par un pédoncule flexible au sous-sol marin.

Avec le retrait des eaux pliocènes se termine, non seulement pour Bruxelles, mais pour la Belgique entière, l'ère des temps géologiques proprement dits.

Si l'on récapitule ceux-ci, on sera peut-être frappé du grand nombre d'oscillations qu'il a fallu évoquer pour justifier les dispositions sans cesse différentes des terres et des mers et, par conséquent, les alternatives d'immersion et d'émergence qui en résultèrent pour la région localisée dont nous venons de retracer l'histoire. Cette succession de mouvements du sol pourra paraître peu en harmonie avec la stabilité apparente des continents actuels ; mais c'est là une simple illusion qui nous fait voir en raccourci une succession de périodes dont chacune, il ne faut pas l'oublier, a duré un temps considérable, auprès duquel celui que résument toutes les annales humaines n'est en réalité que bien peu de chose !

Nous avons vu, et il est d'ailleurs hors de doute, qu'entre deux de ces périodes géologiques l'évolution lente et graduelle de la faune et de la flore a seule pu amener les changements ou parfois même les remplacements de faune, constatés entre deux époques successives. Ces modifications ont dû, pour s'effectuer, exiger des milliers de siècles, ainsi qu'en témoignent les très faibles variations qui différencient la nature actuelle de celle que retracent les plus anciennes traditions humaines.

Ce qui devra donc nous frapper le plus, c'est, non pas la succession rapide des phénomènes physiques vus en abrégé, mais l'incommensurable durée du temps qu'a exigé l'évolution organique et la succession de chacune de ces nombreuses phases de l'histoire de la terre.

Jusqu'ici, l'homme n'a pas encore été cité comme habitant de nos contrées.

Peut être, en d'autres régions, existait-il déjà à l'époque pliocène; mais, sous nos climats, ce n'est qu'à partir de la période continentale qui suivit l'époque pliocène, que l'on peut signaler la présence certaine de l'homme et que l'on retrouve dans le sol ses ossements ou les traces de son existence et de son industrie.

La phase que nous allons aborder, et qui forme réellement la transition entre les temps géologiques et les temps modernes ou historiques, est désignée sous le nom de *période quaternaire*.

C'est pendant cette période, essentiellement continentale, qu'ont commencé à se dessiner ou à s'accentuer dans certaines régions les principaux traits de la configuration du relief actuel de notre sol.

Après le soulèvement des vastes plaines — anciens fonds de mers successives — qui constituaient la plus grande partie du pays, les eaux marines se trouvèrent refoulées vers le nord. Quant aux eaux météoriques, qui devaient alors tomber en abondance dans les parties basses du continent, dont les régions élevées se couvraient d'une épaisse couche de neige et de glace, elles se rassemblèrent dans les dépressions rocheuses de l'Ardenne, puis, s'écoulant de vallon en vallon, elles couvrirent la plaine inclinée qui leur offrait un écoulement naturel vers le nord.



Fig. 6. — *Période quaternaire.* — Creusement de la vallée de la Senne, dans la région de Bruxelles.

Ces eaux, roulant d'abord avec une impétuosité sauvage, se répandirent largement à la surface de la plaine, qu'elles sillonnèrent en tous sens, entraînant avec elles de nombreux amas de galets déjà roulés sur les rivages des mers tertiaires ou par les eaux douces à l'intérieur de l'Ardenne, restée définitivement émergée depuis les temps antérieurs à la période houillère. Les variations continuelles du cours de ces eaux, qui n'avaient pu se creuser un lit définitif à cause de leur impétuosité, amenèrent sur toute l'étendue de la plaine le dépôt des galets entraînés par le courant.

C'est ainsi que l'on trouve au sommet de nos collines élevées, qui faisaient alors partie de la vaste plaine dont ils indiquent le niveau primitif, des amas généralement peu épais de sables grossiers et de cailloux roulés.

Grâce à la facilité avec laquelle les dépôts peu consistants de la plaine se laissaient entamer,

les eaux en creusèrent peu à peu la masse supérieure et, par envahissements latéraux successifs, la modelèrent et en abaissèrent peu à peu le niveau général. Les eaux, alors plus réunies, tendirent à régulariser leur cours suivant des directions déterminées; certaines dépressions s'approfondirent par creusement graduel et donnèrent ainsi naissance à des vallées qui s'accentuèrent de plus en plus.

Dans les premiers temps, ces vallées étaient naturellement fort larges et très peu profondes; mais le creusement qui s'opérait surtout au centre, puisque c'est là que les eaux coulent avec la plus grande rapidité, rendit bientôt le lit des cours d'eau plus profond et moins large, occupant, par conséquent, une zone de plus en plus restreinte dans le fond des vallées.

Tel fut le mode de formation des dépressions où coulent les principaux cours d'eau qui sillonnent le Brabant, les deux Flandres, le Hainaut, le Limbourg et la province d'Anvers. Telle est donc aussi l'histoire de la Senne, qui, primitivement confondue avec d'autres cours d'eau torrentiels qui parcouraient la haute plaine, a abandonné à la surface de celle-ci les amas de sables et de cailloux que nous retrouvons aujourd'hui couronnant le sommet des collines avoisinantes. Ces hauteurs sont les témoins de l'ancien niveau de la plaine, successivement descendue, par érosion graduelle torrentielle et fluviale, aux altitudes qu'elle occupe aujourd'hui.

Après une période de ruissellement torrentiel et désordonné, les eaux qui coulaient dans nos parages se rassemblèrent dans celle des dépressions que l'érosion avait creusée d'une manière plus énergique que les autres; c'est ainsi que s'ébaucha la vallée de la Senne et c'est cet instant que nous avons choisi pour représenter, dans la figure 6, le territoire de Bruxelles pendant l'époque quaternaire.

On voit la Senne, encore peu profonde, mais très large, roulant ses eaux tumultueuses, souvent trop peu abondantes pour couvrir entièrement son lit, chargées de matières arrachées au sol et tenues en suspension.

La végétation qui encadre ce tableau ne diffère pas de celle qui orne aujourd'hui nos contrées. Sur les berges et s'aventurant jusque dans les îlots formés par la rivière, se trouvent les représentants des principaux types de la faune qui habitait nos plaines à cette époque.

Peut-être sera-t-on surpris de voir figurer, à côté de bœufs et de cerfs, des animaux tels que l'éléphant et le rhinocéros, tous deux confinés aujourd'hui dans les régions chaudes du globe. Rien n'est mieux justifié cependant, car les restes de ces divers animaux se trouvent associés, presque partout dans nos régions, dans ces premiers dépôts quaternaires.

Il convient aussi d'ajouter qu'il ne s'agit pas ici de l'éléphant ni du rhinocéros ordinaires, mais bien du mammouth (1), pachyderme bien plus grand que l'éléphant, et d'un rhinocéros particulier dont l'espèce est éteinte et qui était revêtu, ainsi que le mammouth, d'une épaisse fourrure.

Les ruminants de la famille du cerf, dont l'élégante silhouette se voit dans le paysage, ne sont pas non plus identiques au cerf de nos forêts; l'un d'eux est le cerf géant, dont les bois atteignaient 3m,50 d'envergure; l'autre est le renne, confiné actuellement dans les régions arctiques.

Le tableau que nous venons de décrire eût pu être complété par la présence de l'homme, car son existence à cette époque n'est pas douteuse.

L'homme primitif, dont les traces nombreuses et irrécusables ont été rencontrées dans les cavernes des parties élevées de la Belgique, devait s'aventurer parfois dans les forêts immenses qui avaient peu à peu envahi le territoire séparant les vallées et les marécages de nos plaines basses.

(1) On peut admirer, au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, le squelette reconstitué d'un superbe mammouth trouvé à Lierre, ainsi que de nombreux débris, souvent bien conservés, des autres animaux cités comme vivant dans nos plaines à l'époque quaternaire.

Il a dû parvenir ainsi jusqu'aux bords des rivières torrentielles où venaient se désaltérer le mammouth, le rhinocéros et le cerf géant, animaux moins redoutables assurément que le lion, l'hyène et l'ours des cavernes, qu'il avait à éviter soigneusement lorsqu'il circulait dans les hautes vallées de la Lesse et de la Meuse, pour regagner les anfractuosités rocheuses qui lui servaient d'habitation.

Comme on le sait, l'homme, à cette époque reculée, vivait à l'état sauvage, subsistant uniquement des produits de la chasse et de la pêche. Ses armes consistaient surtout en silex, habilement taillés en forme de couteaux, de haches, de pointes de lances et de flèches, et assujettis à l'aide de tendons ou de ligaments divers dans des morceaux de bois, d'os ou de merrain de renne.

Mais les conditions physiques de la contrée, déjà bien semblables à celles de la nature actuelle, ne se perpétuèrent pas indéfiniment. Il arriva un moment où les neiges et les glaces qui s'étaient accumulées dans les régions élevées de l'Europe, et qui avaient couvert de leur manteau désolé le fond des grandes vallées, fondirent rapidement à la suite de circonstances climatériques dont il est difficile de déterminer exactement la cause. Il en résulta que l'énorme masse d'eau fournie par cette fusion, enflant démesurément les cours d'eau, ceux-ci remplirent entièrement leurs vallées, puis débordèrent largement sur d'immenses étendues, couvrant le pays tout entier sous une immense nappe d'eau qui déposa le limon fin que l'on rencontre sur une grande partie de l'Europe et dont l'épaisseur, aux environs de Bruxelles, peut atteindre de 15 à 18 mètres.

Lorsqu'il ne resta plus du manteau de glace et de neige qui avait couvert le centre de l'Europe pendant la période glaciaire que les vestiges localisés dans les sommités où règnent les frimas éternels et dont la fusion ne pouvait s'opérer, l'inondation prit fin et les eaux, rentrant dans leur cours normal, laissèrent à découvert l'épaisse couche de limon qu'elles avaient déposée sur les ondulations préexistantes du sol, dont ce limon constitue aujourd'hui le plus important élément de fertilité.

C'est à partir de cette nouvelle localisation des eaux dans leurs vallées respectives que commence réellement la période actuelle ou moderne.

Il est vrai qu'il paraît s'être passé dans les parties basses du pays un phénomène local ayant permis à la mer une invasion de courte durée, qui délaya le limon ou le recouvrit des sables stériles de la Campine; cette donnée, encore obscure, demande à être élucidée.

Ce qui est certain, c'est que ce phénomène n'affecta point la région de Bruxelles ; aussi le dépôt du limon constitue-t-il le dernier fait géologique important dont nous ayons à tenir compte.

L'inondation ayant tout détruit ou chassé : plantes, animaux et hommes, une génération nouvelle, originaire des contrées non éprouvées, dut venir s'établir sur le sol limoneux. Les végétaux qui, lors de la période précédente, possédaient déjà les formes qui nous entourent aujourd'hui, revinrent sans changement sensible, mais la faune ne renferma plus la plupart des espèces sauvages que nous avons citées précédemment.

Plus de mammouth, de rhinocéros, de renne ; plus d'hyène ni de lion ; tout au plus quelques ours revinrent-ils établir de nouveau leur repaire dans l'Ardenne. L'homme enfin reparaît avec le cortège d'animaux utiles qu'il devait apprivoiser, domestiquer, puis modifier à son gré : bœuf, cheval, chèvre, chien et cochon, ou d'autres, nuisibles, qu'il devait chercher à détruire, tels que le loup, le blaireau, etc.

A l'abri désormais des effets destructeurs des grands phénomènes géologiques, la population devint de plus en plus dense ; des peuplades, des tribus s'établirent et se partagèrent le sol.

Les armes, d'abord en silex à peine dégrossi, furent ensuite taillées avec plus de méthode et d'élégance, puis polies ; elles prirent enfin des formes diverses appropriées aux usages différents qu'on

voulait en faire. Insensiblement les métaux, et notamment le bronze, puis le fer, vinrent se substituer aux instruments en silex.

En même temps que s'effectuait cette évolution, les vêtements, les habitations se perfectionnaient; le goût des ornements, l'art en général se développaient, et les transactions par échange, première ébauche du commerce, s'établirent entre les tribus.

D'un autre côté, les sentiments religieux et politiques se firent jour et donnèrent naissance à des manifestations morales diverses. Dans ces populations, devenues de plus en plus nombreuses, l'autorité du patriarche, du chef de la famille, ne put suffire. Les plus forts et les plus habiles se firent reconnaître comme chefs et fondirent des dynasties aristocratiques.



F.-X. DE BURTIN, naturaliste, né à Maestricht vers 1748.
(Gravure de la collection de M. Th. Hippert.)

Ainsi s'établit lentement et progressivement l'état social qui devait exister lorsque Jules César vint envahir les Gaules.

Depuis longtemps déjà la chronologie géologique avait fait place à celle de l'histoire; aussi nous contenterons-nous d'ajouter que les seuls faits physiques qui concernent l'histoire du sol de Bruxelles depuis le dépôt du limon, consistent dans l'érosion graduelle et continue du manteau limoneux par les eaux pluviales et, par conséquent, dans la formation de petites dépressions ou vallées nouvelles, qui donnèrent au sol un relief de plus en plus compliqué.

A ces érosions, il faut naturellement ajouter la formation, le long des pentes et dans les vallées, d'alluvions modernes, à éléments généralement moins grossiers que ceux déposés par les eaux torrentielles de la période précédente.

Ici s'approche la fin de notre tâche, qui a été de faire revivre les tableaux successifs de la vie dans la région bruxelloise pendant les âges géologiques, et de faire connaître ainsi la signification du soubassement, aujourd'hui inerte, sur lequel s'élève la cité intéressante et prospère dont les développements pendant les âges historiques forment l'objet des recherches qui vont suivre.

Nous ne considérerions cependant pas notre tâche comme remplie si nous ne pouvions auparavant payer un juste tribut à la mémoire en même temps qu'à l'œuvre d'un naturaliste distingué de Bruxelles, M. le chevalier de Burtin, qui, il y a un siècle, attira l'attention de ses concitoyens sur l'intérêt qu'offre l'étude du sol bruxellois, ainsi que celle des vestiges organiques qu'il renferme.

L'auteur avait été frappé " de l'insouciance générale, pour ne pas dire du mépris, avec lequel on accueille, dans ce pays, une science qui est la base de toutes les autres et dont les rapports avec tous nos besoins tant factices que réels, sont multipliés à l'infini ". L'abondance des matériaux accumulés par ce persévérant et enthousiaste admirateur de la nature montre que, bravant les préjugés de son siècle, il s'estimait heureux de pouvoir se compter parmi ceux " qui avaient osé les premiers s'exposer au ridicule de ramasser des pierres qui ne renfermaient ni or ni argent ".

Son livre, publié chez Le Maire, à Bruxelles, en 1784, et dédié aux gouverneurs des Pays-Bas, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Christine et le prince Albert de Saxe-Teschen, est orné de 32 grandes planches, superbement exécutées et enluminées à la main. On y retrouve, reproduits avec une grande fidélité, la plupart des organismes animaux et végétaux intéressants qui s'obser-

vent dans ceux des sables de notre sous-sol qui correspondent aux sédiments de la mer bruxellienne; le texte de l'ouvrage fournit la description détaillée de ces fossiles :

Le titre de ce beau travail est : *Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*, par M. François-Xavier Burtin.

Galeotti qui, en 1837, dans un mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, étudia la constitution géognostique du Brabant, et plus tard Sir Ch. Lyell, puis Le Hon, et après eux d'autres géologues, entreprirent successivement de nous éclairer sur certains points de l'histoire du sol bruxellois; mais aucun de ces naturalistes n'éleva de monument pareil à l'œuvre naïve peut-être, mais sincère et enthousiaste, à laquelle nous venons de rendre hommage.



(Gravure de F. De Meersman. *Annuaire de l'Académie royale de Belgique.*)

Il convient d'ajouter que si depuis un demi-siècle les progrès de la science ont permis de donner aux recherches géologiques une portée à la fois philosophique et économique que ne soupçonnaient point nos prédécesseurs, et s'il est devenu relativement aisé de retracer avec précision les aspects successifs d'une région quelconque pendant les divers âges du monde, nous le devons, en ce qui concerne notre pays, à l'illustre fondateur de la géologie belge, d'Omalius d'Halloy, dont les aptitudes remarquables et l'étonnante activité ne s'éteignirent qu'avec le dernier jour de sa longue existence. Nous en sommes aussi redevables à André Dumont, l'éminent stratigraphe qui a dressé la carte géologique du royaume, cette œuvre géniale, synthèse d'une vie de recherches et de labeurs consacrée tout entière à la science, et devant laquelle on doit s'incliner avec une respectueuse admiration.

C'est grâce aux lumières fournies par les travaux de nos prédécesseurs, et surtout de ceux de ces illustres savants, que nous avons pu voir s'aplanir les difficultés de la science qui a fourni les éléments de cette Introduction; c'est à ce précieux concours que nous devons de pouvoir appliquer au sol belge et notamment à la région bruxelloise, préalablement étudiés dans leurs principaux traits, les connaissances et les données fournies par les progrès des études géologiques générales.

Ce que nous avons pu faire pour Bruxelles pourra s'étendre à tous les points du territoire belge, lorsque l'œuvre de la carte géologique détaillée du royaume, qui est maintenant entrée dans sa phase d'exécution définitive, aura permis de réunir, pour chaque région du sol belge, les éléments complets de son histoire, de sa composition et de ses richesses minérales.

Si le service de la carte géologique a l'assurance de donner à l'œuvre qui lui a été confiée par le

gouvernement les qualités requises par cette vaste entreprise d'utilité publique, c'est précisément parce que, dans l'exécution du programme bien défini qu'il s'est imposé, il saura s'inspirer de la méthode des deux illustres géologues dont le service de la carte s'efforce de suivre les traditions.

Comme annexe à cette Introduction et à titre de légende explicative du frontispice, nous croyons utile de dresser le tableau chronologique des diverses phases de la région bruxelloise parallèlement aux diverses époques de l'histoire générale de la terre.

Il convient de rappeler d'abord que l'on a divisé la succession des temps géologiques en cinq grandes PÉRIODES, caractérisées chacune, abstraction faite de la période moderne, par une prédominance de formes organiques déterminées, d'ordre de plus en plus élevé.

Les subdivisions de ces périodes correspondent aux différentes ÉPOQUES que nous avons passées en revue et sont caractérisées à leur tour par des ensembles fauniques bien reconnaissables. Les restes de ceux-ci sont conservés dans les sédiments déposés pendant ces époques et dont les divers groupes ainsi formés constituent ce que nous appellerons les TERRAINS.

Les oscillations locales qui ont affecté le sol de la Belgique pendant le dépôt de ces terrains ont, dans nos régions, subdivisé les temps géologiques en groupes ou *périodes* d'ordre moins élevé, dont les dépôts, généralement bien délimités, ont reçu le nom d'*étages*.

Ainsi qu'on a pu le voir, plusieurs des terrains correspondant aux grandes époques géologiques, ainsi que plusieurs des étages correspondant aux périodes de second ordre, font défaut dans la succession des couches du sous-sol de Bruxelles. Notre tableau montre bien cette disposition, ainsi que la valeur relative des diverses lacunes ainsi formées.

Quant aux chiffres romains indiquant la succession des terrains ou des étages représentés dans le sous-sol bruxellois, ils se rapportent aux chiffres correspondants de l'illustration qui se trouve en tête de cette étude.

A. RUTOT ET E. VAN DEN BROECK.



Tableau résumant l'histoire du sol de Bruxelles dans ses rapports avec la chronologie géologique du monde.

CHRONOLOGIE GÉOLOGIQUE GÉNÉRALE.		SUBDIVISIONS EN BELGIQUE.		CHRONOLOGIE GÉOLOGIQUE BRUXELLOISE. (Voir le Frontispice.)
PÉRIODE MODERNE.	**Dépôts modernes.**	Dépôts remaniés des pentes. Alluvions modernes	XII et XII'.	*Bruxelles continent actuel.* La vallée de la Senne s'établit définitivement.
PÉRIODE QUATERNAIRE.	**Supérieure.**	CAMPINIEN.	Manque.	*Bruxelles continental.* Absence de dépôts.
		HESBAYEN.	XI''.	*Bruxelles continental est inondé par la fonte des glaciers.* Dépôt du manteau de limon.
	Inférieure.	DILUVIEN (Alluvions anciennes des vallées. — Sables et cailloux des plateaux.	XI et XI'.	*Bruxelles continental parcouru par les eaux sauvages.* La vallée de la Senne se creuse. (Fig. 6)
PÉRIODE TERTIAIRE.	**Terrain Pliocène.**	ÉTAGE SCALDISIEN.	Manque.	*Bruxelles continental.* Absence de dépôts.
		— DIESTIEN.	X.	*Bruxelles sous la mer, près du rivage.* Dépôt de sable grossier.
	— **Miocène.**	— ANVERSIEN.	Manquent	*Bruxelles continental.* Absence de dépôts.
		— BOLDERIEN.		
	— **Oligocène.**	— RUPELIEN.		
		— TONGRIEN.	(2)	*Bruxelles sous la mer, près du rivage.* Dépôt de sable argileux.
	— **Eocène.**	— ASSCHIEN.	IX et IX'.	*Bruxelles un peu plus éloigné du rivage.* Dépôt d'argile (IX), puis de sable (IX').
		— WEMMELIEN.	VIII.	*Bruxelles sous la mer, peu éloigné du rivage.* Dépôt de sable fin. (4)
		— LAEKENIEN.	VII.	*Bruxelles sous la mer, peu éloigné du rivage.* Dépôt de sable assez fin. (4)
		— BRUXELLIEN.	VI.	*Bruxelles sous la mer peu profonde et sur le rivage.* Dépôt de sable grossier (Fig. 5). (4)
		— PANISELIEN.	V et V'.	*Bruxelles sur le rivage de la mer.* Dépôt d'argile (V), puis de sable (V'). (4)
		— YPRESIEN.	IV et IV'.	*Bruxelles sous la mer; eaux assez profondes.* Dépôt d'argile (IV), puis de sable (IV').
		— LANDENIEN.	III et III'.	*Bruxelles sous la mer assez profonde, mais près du rivage.* Dépôt d'argile (III), puis de sable (III').
		— HEERSIEN.	Manquent	*Bruxelles continental.* Absence de dépôts
		— MONTIEN.		
PÉRIODE SECONDAIRE.	— **Crétacé.**	ÉTAGE SUPÉRIEUR.	II.	*Bruxelles sous la mer.* La craie blanche se dépose (fig. 4).
		— INFÉRIEUR.	Manquent	*Bruxelles continental.* Absence de dépôts.
	— **Jurassique**			
	— **Triasique.**			
	Permien.			
PÉRIODE PRIMAIRE.	— **Houiller.**	. . . .	. . . .	*Bruxelles continental, à l'époque houillère* (fig. 3)
	— **Carbonifère**			
	— **Dévonien**	. . . .	. . .	*Bruxelles continental, à l'époque dévonienne* (fig. 2).
	— **Silurien.**	. . . .	I.	*Bruxelles sous la mer.* Éruption sous-marine à Quenast (fig. 1).
	Cambrien (3)	. . . . . .	. . .	*Bruxelles probablement sous la mer.* Dépôt non constaté, mais d'existence probable.

(1) Les subdivisions des terrains tertiaires, établies la plupart par Dumont, ont tiré leur nom des localités où ces divers étages se trouvent plus particulièrement observables.

(2) Les dépôts du tongrien ont existé à Bruxelles, mais ont été enlevés par dénudation postérieure.

(3) Le terrain cambrien n'est pas le plus ancien des terrains sédimentaires compris dans la période primaire. D'autres couches sédimentaires, d'une immense épaisseur mais dont les vestiges organiques n'ont pas été conservés, sont connues à l'étranger sous les dépôts cambriens. Ce sont les terrains huronien et laurentien.

(4) Ces périodes marines sont séparées par des relèvements qui ont chaque fois ramené Bruxelles à l'état continental pendant des temps de courte durée.



VUE DE BRUXELLES. — Estampe prise dans GRAMAYE.

CHAPITRE Ier

LES ORIGINES. — LES MURS. — LES PORTES. — LA PHYSIONOMIE GÉNÉRALE DE LA CITÉ.



Tout mignon, mesurant huit centimètres de large sur neuf centimètres de haut, et pas tout à fait un centimètre d'épaisseur, imprimé en caractères gothiques sur un papier jauni par le temps, relié en parchemin et montrant les traces d'agrafes disparues, tel est le volume que j'ai sous les yeux. Celui qui me l'a prêté l'estime son pesant d'or. C'est un almanach flamand qui remonte à plus de deux siècles : *Nieuwen Brusselschen almanach voor het tegenwoordigh saligh jaer ons-Heeren Jesu-Christi, 1682,* publié à Bruxelles, chez Peeter Van de Velde, au coin de la Monnaie, à l'imprimerie nouvelle, avec permission de la censure (1).

Cette « plaquette » renferme un chapitre intitulé : *Brusselsche antiquiteyten ofte oudheden van over de seven hondert jaren (Antiquités bruxelloises remontant à plus de sept cents ans),* qui en dit plus sur le vieux Bruxelles que maint gros volume publié de nos jours. C'est toute l'histoire de la cité, résumée en vingt pages de vingt lignes chacune.

Je pourrais me borner à traduire cette notice, confirmée dans tous ses détails par les découvertes ultérieures, et j'aurais, en deux feuillets, exposé toutes les origines de

(1) Appartient à M. Th. Hippert. Il a été décrit dans le *Bibliophile belge* en 1874.

la capitale. Mais le lecteur ne s'accommoderait pas de cette érudition facile, puisée dans un almanach. Ma dignité m'oblige à lui prouver que j'ai pâli sur de vieux documents, que j'ai remué des in-folio, que Divæus, Miræus, Puteanus et tous les savants en *us* m'ont révélé leurs secrets, déposés dans des chroniques qui ne valaient guère mieux que ce pauvre petit almanach d'il y a deux siècles.



Bructère. — *Le premier Bruxellois.* — D'après une brochure de l'avocat Spinnael. — 1841.

Je m'y résigne et j'entreprends ma tâche d'érudit. Il n'y a, dit-on, que le premier pas qui coûte.

Je répète donc, après tous les docteurs, que l'origine de Bruxelles se perd dans la nuit des temps, d'où il résulte que ses annalistes en sont réduits à discuter des conjectures. Son nom même a été écrit de vingt façons diverses et également barbares, dont la plus curieuse est *Bructersele,* orthographe imaginée il y a quarante ans par

Me Spinnael, avocat, en vue de démontrer que Bruxelles fut la capitale des Bructères (1).

Ce juriste, égaré dans l'étymologie, alla jusqu'à illustrer sa dissertation du portrait authentique d'un Bructère faisant caracoler son cheval et tenant au bout de sa lance la tête d'un ennemi vaincu. Cette image ressemble, à s'y méprendre, à celle d'un chef patagon, publiée vers la même époque dans le *Magasin pittoresque.*

Les savants, après s'être livrés à des luttes séculaires au sujet de ces origines, après avoir trouvé la racine de *Bruxelles* dans les mots *brug, broeyen* et *broek,* qui donnaient tour à tour l'idée d'un *pont,* d'un *nid* et d'un *marais,* ont fini par se mettre d'accord pour affirmer que *Bruxelles* vient de *broek sele,* habitation, manoir, château ou site, au bord d'un marais. Nous nous en tiendrons à cette version, bien qu'elle irritât le brave Hollandais Henri Van de Putte, qui signait en français Dupuy et qui écrivit, sous le nom latin d'*Erycius Puteanus,* la fameuse *Bruxella septenaria.* Puteanus, qui eût été furieux qu'on l'appelât Van de Putte, s'indignait de ce que des écrivains téméraires, inventant des fables odieuses plutôt que de se taire — *potius quam nihil dicere,* — eussent osé faire dériver le nom de Bruxelles d'un marécage — *a palude.* Il lui semblait infiniment plus gracieux — *amœnius* — de le faire dériver de *Pallas.*

Peut-être eût-on réussi à désarmer le solennel docteur en prenant *broek* dans le sens du mot anglais *brook,* qui veut dire *ruisseau.* Et, en effet, pourquoi pas *brook,* puisque le quartier de la rue de Schaerbeek s'appelle l'*Orsendael,* la vallée des Chevaux, du mot anglais *horse,* qui veut dire cheval?

Des discussions analogues ont eu lieu à propos de l'origine du mot *Brabant.* Je n'aurai garde de me hasarder sur ce terrain glissant. Mon imagination se contente de l'héroïque légende de ce guerrier romain, *Salvius Brabo,* qui, après avoir tué le géant Antigon, la terreur des riverains de l'Escaut, devint l'heureux époux d'une nièce de Jules César.

Sur ces questions obscures, les chroniqueurs du passé auraient bien fait d'imiter la sage réserve de Divæus qui, ayant à déterminer les limites du Brabant au temps du duc Jean III, disait avec une franchise peu commune, même de son temps : *De rechte pale is my onbekent (La véritable limite m'est inconnue).* Les plus experts parmi nos érudits en sont réduits à la même incertitude au sujet du *rechte-pale* où surgit le hameau qui devint *Broeksele.* On aura beau interroger les *Commentaires* de César et la *Germanie* de Tacite, aucun guide n'indiquera l'endroit précis qu'habitèrent les *Broekselois* primitifs, au sein des épaisses forêts et des marécages de l'ancienne Gaule. La parole est aux hagiographes, qui ont eu le privilège de puiser leurs renseignements dans des bibliothèques inaccessibles aux profanes.

(1) Tacite les dépeint comme des guerriers de taille gigantesque, avec de très longues lances, les plus redoutés des Germains. *Annales,* I, 51, 60; XIII, 56; *Histoires,* IV, 21, 60, 77; V, 18; *Germanie,* 33.



Salvius Brabo.

D'après une gravure de 1546, empruntée à la *Afkomste der Hertogen van Brabant*. (Collection de M. Th. Hippert.)

Grâce à eux, nous connaissons l'histoire de saint Géry et de sainte Gudule, deux personnages d'une incontestable authenticité. Le nom de saint Géry apparaît dans la pieuse légende des apôtres du christianisme en Belgique, près d'un siècle avant que le nom de Bruxelles soit mentionné dans un document authentique. Il y eut deux saints du nom de Géry. Le premier, qui s'appelait aussi Didier, *Desiderius,* fortifia la ville de Cahors. Le nôtre, dont le nom latin est *Gaugericus,* naquit dans les Ardennes françaises, aux environs de Sedan, et devint évêque de Cambrai, vers 580. D'après ses panégyristes, ce futur saint fut un type de sagesse et de bonne humeur. Toute sa personne « respirait et inspirait » la gaîté; son nom même de *Gaugeric* veut dire *joie, gaudium; riche, ryck.* « Comme une abeille qui butine de fleur en fleur, Géry parcourait le champ des divines senteurs et concentrait dans son âme, ainsi que dans une ruche féconde, le miel de la foi et la suavité de toutes les vertus. » Tel est l'homme qui, le bâton à la main, traversa la forêt Charbonnière et la forêt de Soignes, et vint, au péril de sa vie, fonder dans une petite île formée par la Senne, une humble chapelle que le zèle des néophytes changea bientôt en église (1).


SAINTE GUDULE PATRONE DE BRUSSELLE.

Gravure d'Harrewyn. (Collection de M. Hippert.)

Un siècle plus tard, le modeste hameau de *Broeksele* était devenu une bourgade importante. Un autre évêque de Cambrai, saint Vindicien, y vint traiter, dit-on, des affaires importantes, *quædam magni momenti negotia.* Des chroniqueurs prétendent qu'il y mourut. Peu d'années après, une petite-nièce de Pepin de Landen, la bienheureuse Gudule, rendit le dernier soupir au château de Ham, près d'Alost. C'était une femme renommée par sa piété et ses bonnes œuvres. La légende raconte qu'un soir, comme elle allait porter des secours aux malheureux, elle vit tout à coup s'éteindre sa lanterne. C'était le diable qui lui jouait un tour de sa façon; mais elle avança dans l'obscurité, confiante dans la protection du ciel, et, à la grande déconvenue de mons Satan, sa

(1) A l'article *Saint Géry* dans la *Biographie nationale,* il n'est pas dit un mot de la présence de cet évêque à Bruxelles. On se borne à raconter qu'il érigea un monastère à Saint-Médard, près de Cambrai. Ce silence est d'autant plus bizarre que l'auteur de l'article cite précisément les mêmes sources où d'autres ont trouvé la preuve du rôle joué par l'évêque de Cambrai sur les rives de la Senne.

lumière se mit à briller d'un éclat plus vif qu'auparavant. Dame Gudule attribua ce prodige à une intervention miraculeuse qui la fit canoniser plus tard; et quand, à la fin du x[e] siècle, un des arrière-petits-fils de Charlemagne, Charles, duc de Lotharingie, érigea dans l'île de la Senne un château fort où il établit sa résidence, il fit transférer de l'abbaye de Moortzeele dans l'église de Saint-Géry le corps de la sainte, qui fut honorée dès lors comme la patronne de la ville de Bruxelles (1).

Cette translation du corps de sainte Gudule, l'ouverture de son cercueil et les ténèbres qui envahirent l'église au moment de la cérémonie, sont rapportées dans de vieux récits, et le nom de Bruxelles est mentionné dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon. La fondation du château ducal, dont le *Borgval* (2) formait le retranchement, est signalée dans les *Brabantsche Yeesten,*

Karle ooc in sine daghen
Die hertog was van Lothrike,
Dede te Brussel maken binnen
Tusschen twee armen van der Sinnen
Sine woningc alsoe men weet
Dat nu t' Sinte Gurycx heet
Dat was sine capelle . . . .

Ces vers sont la traduction à peu près littérale d'une phrase latine contenue dans un cartulaire déposé aux archives de Sainte-Gudule : le prince établit donc sa résidence dans l'île de Saint-Géry, dont l'église devint sa chapelle particulière.

Autour d'un château, soit dans l'île de la Senne, soit aux environs, il devait y avoir des habitants. Les premiers Bruxellois se seraient donc logés au bord de la rivière.

Au milieu du xi[e] siècle, on coupait encore, en cet endroit, des roseaux; les femmes du quartier s'en servirent pour assommer les gens du prince quand ceux-ci vinrent leur enlever les reliques de sainte Gudule pour les transporter à la nouvelle église de Saint-Michel (3).

Voilà l'existence de Bruxelles établie. Comme toutes les villes qui surgirent en ces temps reculés, ce dut être un amas confus de chétives masures construites en bois et en argile, couvertes en chaume, et bordant des ruelles étroites, sans pavé, ressemblant en hiver à de vrais cloaques. La bourgade se développa rapidement et, peu après l'an mille, elle était devenue assez importante pour que Lambert II,

(1) A Ham, près de Releghem, où une localité s'appelle encore le champ de sainte Gudule, les habitants célèbrent, le 8 janvier, la fête de cette sainte et montrent encore, dans la ferme principale de la commune, l'emplacement qu'aurait occupé la chapelle, aujourd'hui convertie en four.

(2) L'emplacement de l'ancien château du Borgval était occupé, il y a trente ans, par les ateliers de menuiserie de MM. Pelseneer.

(3) Au siècle dernier, le jour de la fête de saint Géry, on attachait au-dessus de la porte des maisons un roseau avec des culottes, en mémoire de la vigueur avec laquelle les femmes avaient défendu les intérêts de la paroisse.

dit Baudry ou Balderic, l'entourât d'une ceinture de remparts qui mesurait plus de 4,000 mètres.

Ces fortifications, dont il reste encore des débris après huit siècles, étaient faites en pierre de taille calcaire *(arduyn)*, alternant avec ce grès ferrugineux de Groenendael que l'on a vu extraire sur place, il y a quelques années, pour la construction du pont rustique du bois de la Cambre.



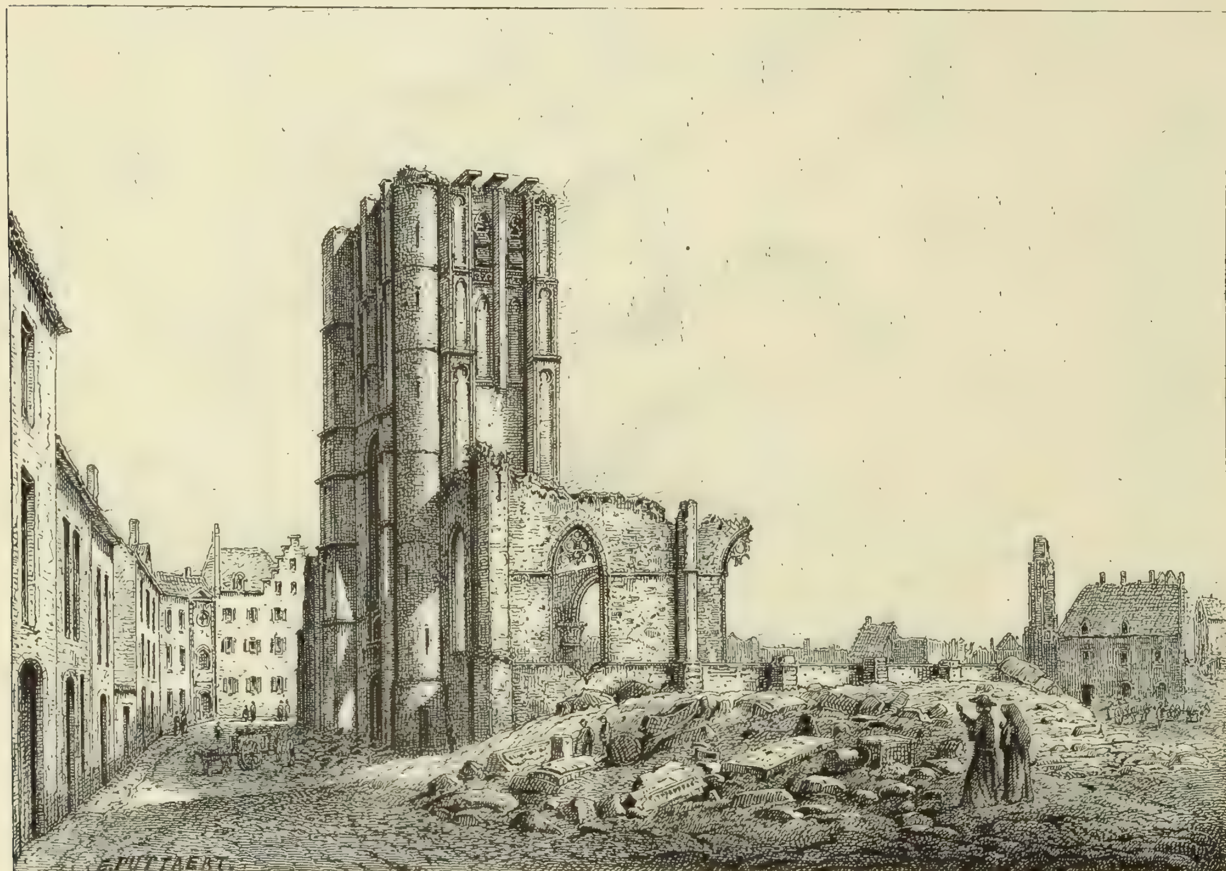
ÉGLISE DE SAINT-GERY EN DEMOLITION.

Dessin de Puttaert, d'après l'original de Paul Vitzthumb. — 26 nivôse an VII. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

Les murailles garnies de créneaux avaient 84 centimètres d'épaisseur et, y compris les arcades cintrées qui les renforçaient à l'intérieur, 2 mètres 21 centimètres. D'espace en espace s'élevaient des tours, et sept portes s'ouvraient sur la campagne. On les appelait : porte de Sainte-Gudule (depuis Treurenberg, *château des pleurs,* parce qu'au XVIe siècle elle devint une prison d'État); porte de Coudenberg (*Frigidi montis*); porte de pierre, ou *Steen poorte,* la prison criminelle; porte de Saint-Jacques, ou du Moulin supérieur (*Overmolen*) près l'église future de Bon-Secours; portes de Sainte-Catherine, de Laeken et de Malines. Chacune d'elles était défendue par un bâtiment massif, crénelé, percé d'une porte et de petites ouvertures.

Ces anciennes portes prirent le nom de *fausses portes* quand, au XVe siècle, on eut achevé celles de la deuxième enceinte. C'étaient de *fausses portes,* parce qu'on en supprima les battants, qu'on remplaça par des chaînes tendues (1).

On se fera une idée exacte de la topographie du vieux Bruxelles à trois siècles d'intervalle, par le plan que nous traçons ci-contre, conforme au précieux manuscrit



TOUR ET ENTRÉE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE DE SAINT-GÉRY, EN VENANT DES RICHES-CLAIRES.

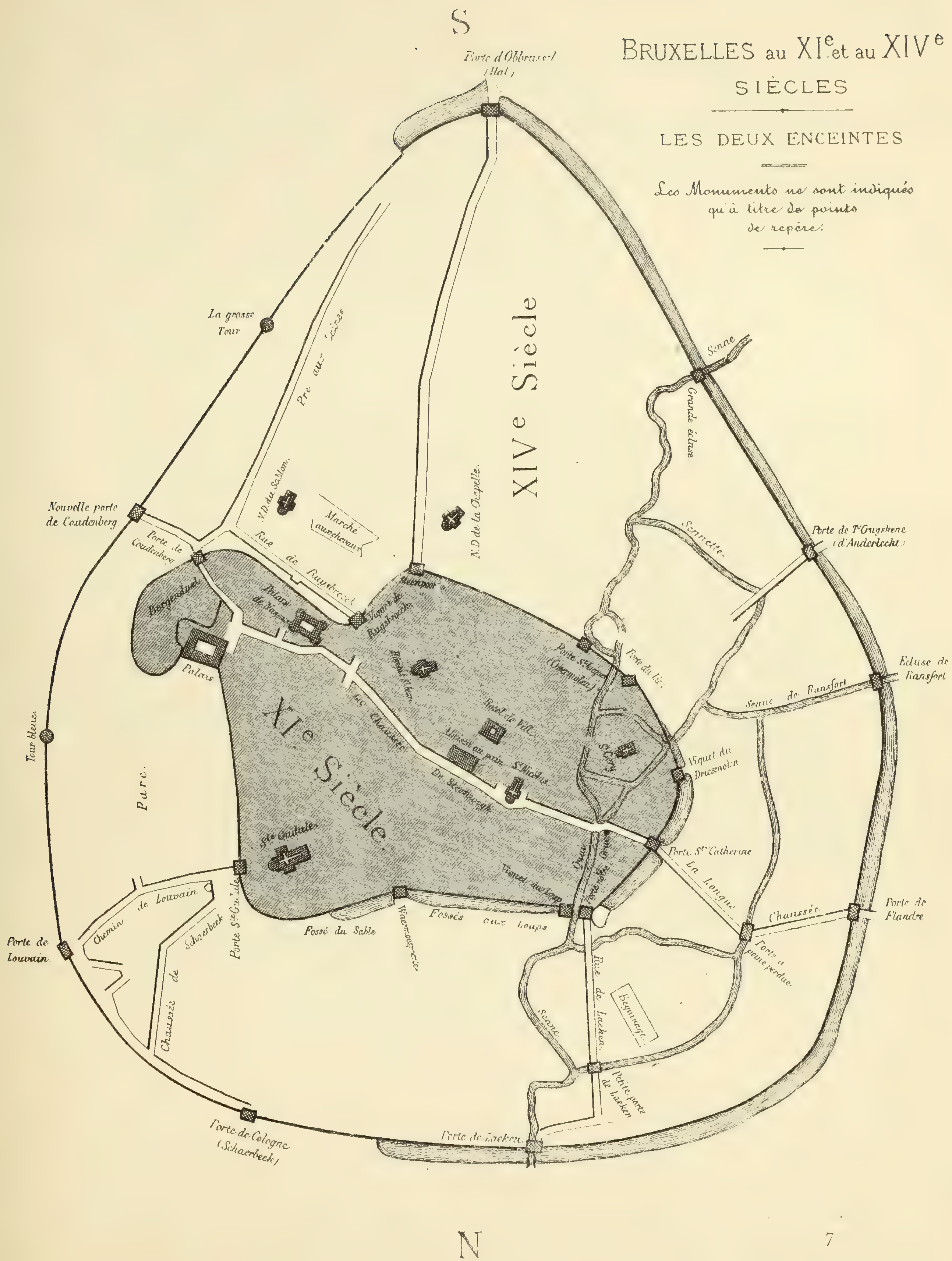
Dessin de Puttaert d'après l'original de P. Vitzthumb. — 26 nivôse an VII. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

Les deux vues de l'église de Saint-Géry ne sont évidemment pas celles de la construction primitive, qui ne fut qu'une pauvre chapelle couverte en chaume. Elles représentent les ruines de l'église construite au temps de Charles-Quint, dont il sera donné une vue intérieure dans le chapitre VI, consacré aux édifices religieux de la capitale.

de la Bibliothèque de Bourgogne, dont M. Ruelens a fait l'acquisition en Hollande en 1866.

Le Bruxelles du XIVe siècle, comme le Bruxelles d'aujourd'hui, a la forme d'une poire dont la tige est à la porte de Hal, et qui se trouve assise sur la ligne des boulevards depuis la porte de Louvain jusqu'à la porte de Flandre. Le Bruxelles primitif

(1) Almanach de 1682.


S
BRUXELLES au XIe et au XIVe
SIÈCLES
LES DEUX ENCEINTES
Les Monuments ne sont indiqués qu'à titre de points de repère.
Porte d'Obbrussel (Hal)
La grosse Tour
Pre aux laines
XIVe Siècle
N.D. du Sablon
Marché aux chevaux
N.D. de la Chapelle
Nouvelle porte de Coudenberg
Porte de Coudenberg
Borgendael
Rue de Ruysbroeck
Steenpoort
Palais de Nassau
Palais
Senne
Grande écluse
Sennette
Porte St Jacques (Overmolen)
Ecluse de Ransfort
Senne de Ransfort
E
O
Tour bleue
XIe Siècle
La Chaussée
Hôtel de Ville
Maison au pain
St Nicolas
St Géry
Viquet du Driesmolen
Parc
Ste Gudule
Porte Ste Catherine
La Longue
Chaussée
Porte de Flandre
Chemin de Louvain
Porte Ste Gudule
Chaussée de Schaerbeek
Porte de Louvain
Fossé du Sable
Fossés aux Loups
Quai
Porte à peine perdue
Béguinage
Rue de Laeken
Senne
Petite porte de Laeken
Porte de Laeken
Porte de Cologne (Schaerbeek)
N

7



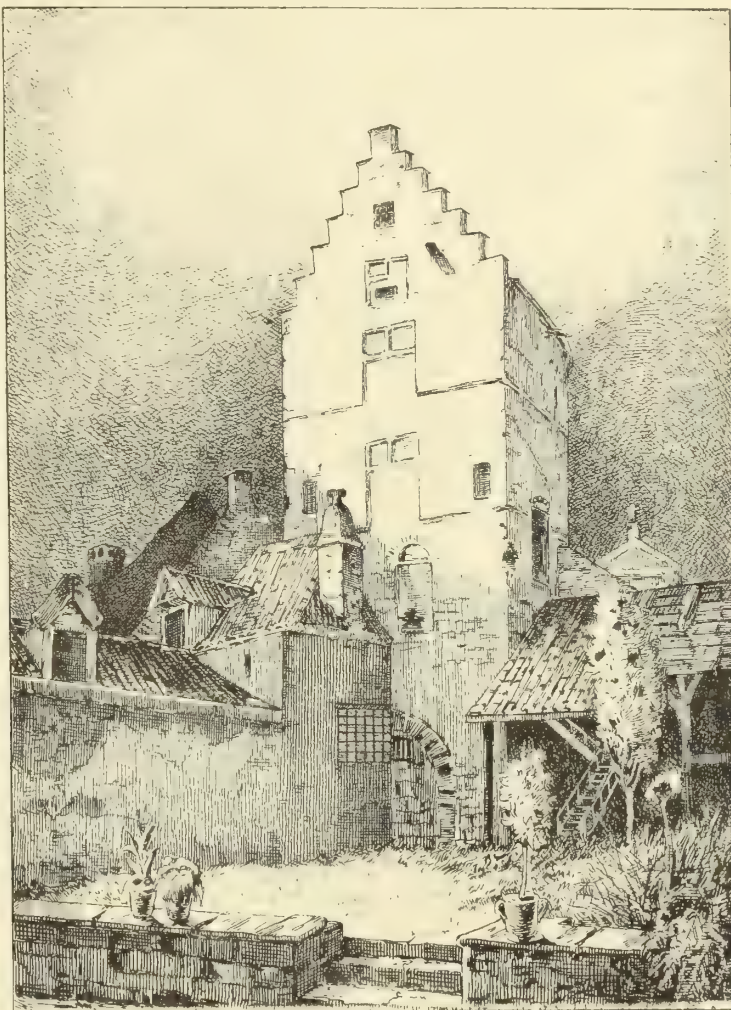
¶ Lambrecht alias Balderick/der xxviij. Hertoghe.

Lambrecht alias Balderick de broeder van Henrick/wort verslaghen inden strijt by Dornijck int iaer M.liiij. Ende leyt te Nyuel begrauen.

Lambert II, Balderic, comte de Bruxelles. — Le père de la cité et l'auteur de la première enceinte de la ville. D'après une gravure de la *Afkomste der Hertogen van Brabant*, 1546. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

s'étendait de l'ouest à l'est depuis le Bassin jusqu'au Parc et à l'ancienne porte de Coudenberg, située à la hauteur de la rue des Petits-Carmes ; du nord au sud, de l'ancien pont des Vanniers, *Mande brugge* (au bout de la rue de l'Évêque) jusqu'à la Steenpoorte, à l'entrée de la rue Haute.

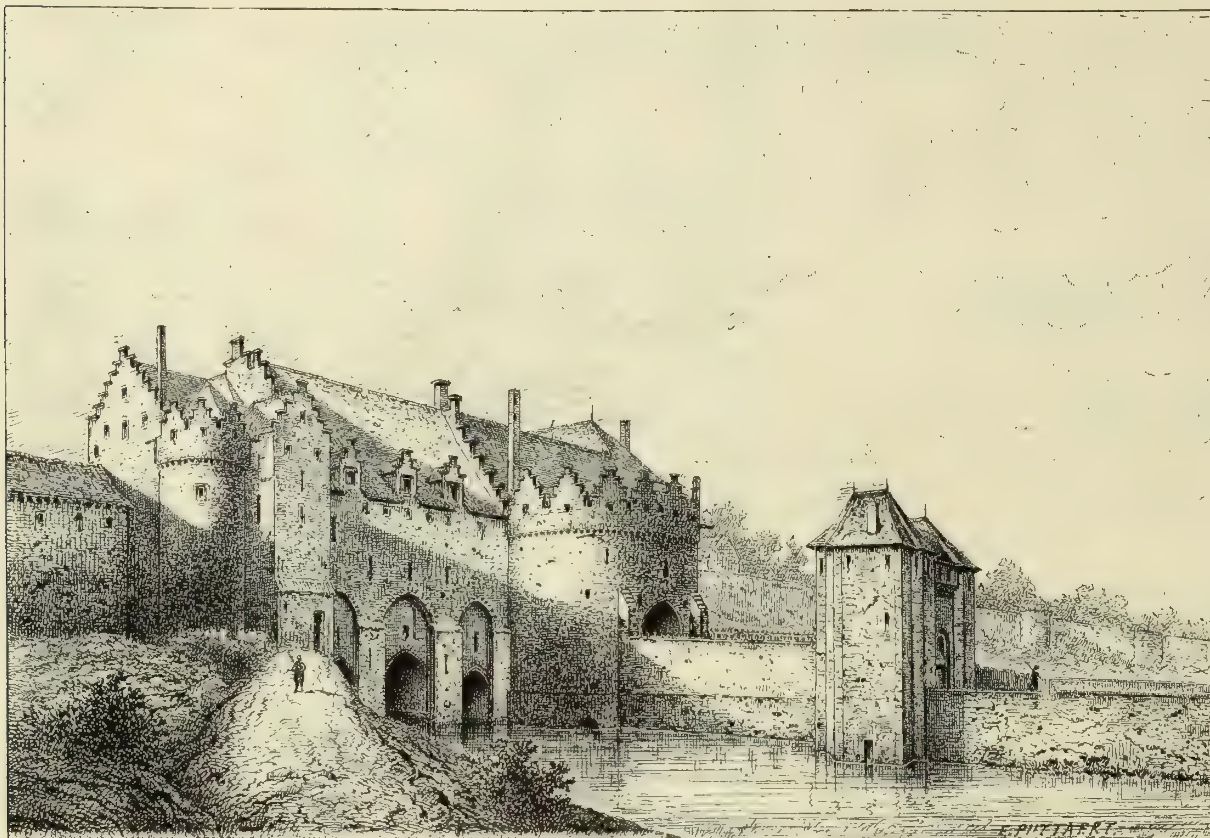
La ligne qui, sur le tracé de la première enceinte, relie la porte de Sainte-Gudule au Palais marque en partie l'emplacement actuel de la rue d'Isabelle. La grande artère qui va de l'ancienne porte de Coudenberg à la porte Sainte-Catherine est la *Chaussée, Steenwegh,* comprenant la Montagne de la Cour, la rue de la Madeleine, le Marché-aux-Herbes et le Marché-aux-Poulets. Au XIVe siècle, cette voie s'était allongée et coupait transversalement la ville depuis la porte de Namur jusqu'à la porte de Flandre.



ANCIENNE PORTE DE MALINES.
D'après une lithographie de Kreins, publiée par *l'Artiste.*

Nous avons conservé la dénomination usuelle de *Fossé-aux-Loups* au fossé qui s'étend depuis la *Warmoespoorte* ou porte des *Herbes Potagères*, située, au XIIIe siècle, près de l'emplacement actuel des bains Saint-Sauveur, jusqu'au *Viquet du Loup,* sis à l'endroit où le Fossé joignait la rue de l'Évêque, en face de la *Porte Noire,* qui fut la première porte de Laeken. — Le *viquet, vicket, guichet* (en anglais, *wicket*) désigne une *poterne.* — On est tenté d'attribuer une origine mythique à ce fossé du Loup ou *Wolf's Gracht* qui allait du fossé du Sable jusqu'à la Senne, et, en effet, d'après un écrivain de 1825, le fossé aux Loups, habité en l'an 900 par des ermites, s'appelait le *Wolvengracht,* parce que des loups poussés par la soif venaient s'y désaltérer en descendant des montagnes de Bruxelles, encore enclavées dans la forêt de Soignes. Mais M. Wauters a retrouvé dans les archives de Sainte-Gudule un acte d'où il résulte que le *Viquet* et le *Fossé du Loup*

furent ainsi nommés parce qu'un sieur Wolf y avait son habitation. — Tout près de cet endroit fut pratiquée la porte de Malines. Il n'y a pas bien longtemps, on pouvait voir les restes de cette construction entre la maison de M. Van Volxem, rue de l'Évêque, nº 32, et la maison de la rue des Augustins, nº 21. M. Van Volxem en possédait les étages supérieurs; la partie inférieure appartenait à la maison de la rue des Augustins, propriété de M. Crèvecœur, et louée en appartements à une clientèle



PORTE DE LAEKEN EN 1670.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

spéciale, celle des artistes dramatiques. La porte se composait d'une tour dont les murs étaient assez forts pour qu'on ait pu construire un four à pain dans leur épaisseur. La tour était percée de meurtrières. La chronique populaire disait que jadis elle servait de prison, et qu'un escalier donnant du côté de la rue de l'Évêque servait à introduire les prisonniers. Le rez-de-chaussée et le premier étage donnaient dans la seconde cour de la maison de la rue des Augustins. Les étages étaient voûtés et servaient de cachots. L'ancienne porte de Malines a disparu dans les démolitions, à l'époque des travaux de voûtement de la Senne.

Autre détail intéressant : sur le plan figurent trois portes de Laeken (la Porte Noire, la petite Porte et la Porte définitive).

La première porte de Laeken, ainsi nommée parce qu'elle conduisait au village de ce nom, fut baptisée la Porte Noire à cause de la couleur de ses murs, dont les matériaux, lors de la démolition en 1571, servirent à la construction de l'écluse du Petit-Willebroeck. La seconde porte ne fut qu'une poterne; la construction définitive, en face de la rue Saint-Jean-Népomucène, se composait de trois corps, celui du milieu formant la porte proprement dite, les deux autres la *prison militaire* et la

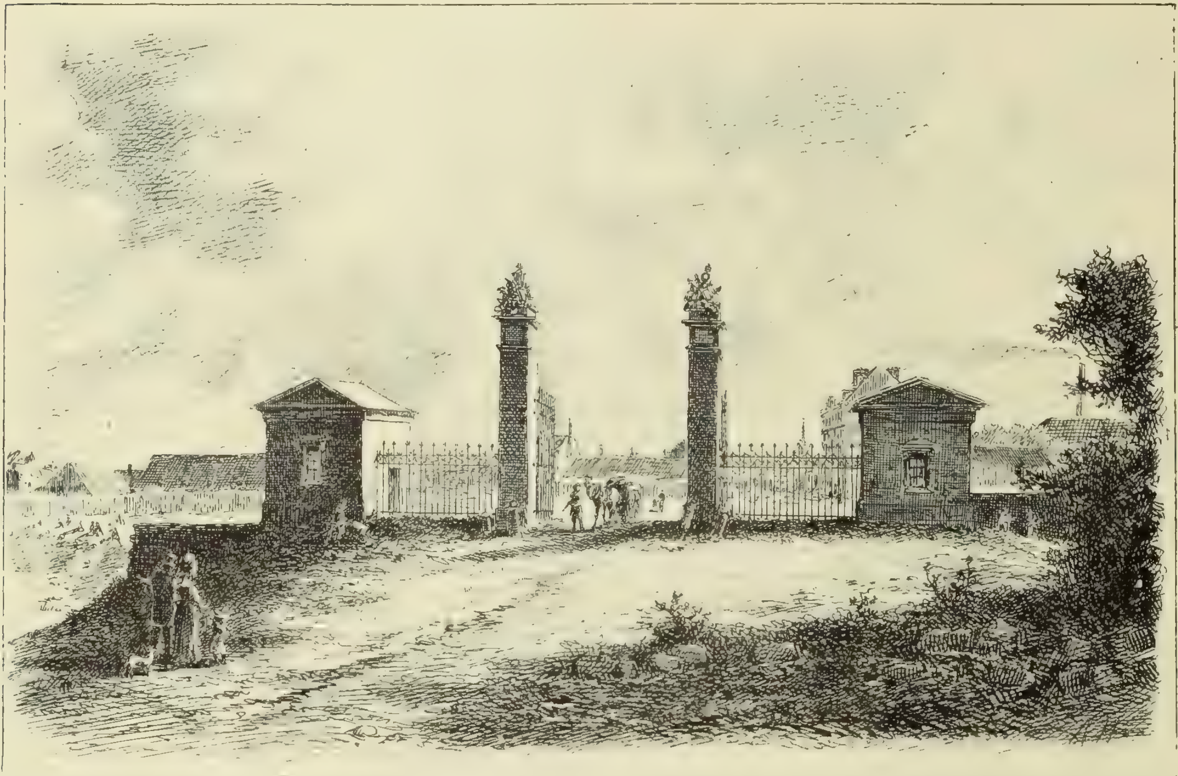


Sortie de la porte de Laeken.
Le baron de Ryneghem, major des Wyken, fait la visite du poste gardé par les Water-mannekens.
D'après l'original de P. Vitzthumb. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

tour de l'Évêque. La prison militaire, qui offrait un carré long, était située sur la Senne et en occupait toute la largeur. Ce grand bâtiment gothique en pierre de taille marquait la sortie de la rivière. On raconte, au sujet de cet édifice, des choses fort originales. Ainsi, dans l'une des tours on enfermait les comédiens; dans l'autre, l'évêque avait le droit d'incarcérer les prêtres. Il s'y trouvait des cachots en forme de niche, faits de telle sorte que lorsque la porte se refermait sur le prisonnier, celui-ci était collé à la muraille, debout et serré sans pouvoir faire un mouvement. Le toit de cette porte fut brûlé le dimanche des Rameaux, le 24 mars 1793, par les prisonniers autrichiens qui s'y trouvaient lors de l'évacuation de Bruxelles par l'armée du général Dumouriez. Ils y mirent le feu en allumant de la paille.

Cette porte fut démolie en 1807, après qu'on en eut rouvert une autre qui avait été clôturée et muraillée depuis le XVIe siècle et qui devint la porte Bonaparte ou Napoléon. Nous en donnons le dessin à la page 85.

Malgré son nom retentissant, c'était une construction fort médiocre, composée de deux colonnes, qui allèrent en 1820 orner la porte de Ninove, ouverte depuis 1816,



Porte de Ninove.
Dessin de Heins, d'après l'original de Vitzthumb du 17 juin 1829. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

et qui décorèrent plus tard l'entrée de l'établissement géographique de Vandermaelen.

Le 1er septembre 1804, Napoléon traversa cette porte dans un carrosse attelé de six chevaux, escorté par les mameluks de la garde. Une arche établie pour la circonstance portait cette inscription, dédiée au César moderne : *Son nom seul le rend impérissable.*

Sur une estampe du cabinet de la Bibliothèque royale, la porte Napoléon est appelée la *Porte de l'Allée-Verte,* et c'est en effet par là qu'on se rendait, en tournant à gauche, vers l'ancien *Groenen Dyk,* le *Cours à la mode* des archiducs Albert et Isabelle. Sous le règne du roi Guillaume, l'Allée-Verte fut clôturée par une grille élégante, et sur l'emplacement de la porte Napoléon, s'éleva en 1820 la porte Guillaume, dont l'architecte Suys donna les dessins. M. Van Gheel sculpta dans l'attique un bas-relief représentant le bourgmestre Vanderfosse remettant au roi des Pays-Bas les clefs de

la ville ; on plaça au-dessus de l'archivolte quatre grandes figures, et sur les côtés, à plomb des colonnes, deux colossales statues allégoriques. Mutilée pendant la Révolution, cette porte, qui avait été fort mal construite, dut être démolie en partie en 1838. On n'en conserva que la partie inférieure. En 1830, elle avait reçu le nom de porte d'Anvers, et sur la place qui y donnait accès s'établirent les beaux estaminets



VUE DE LA PORTE GUILLAUME ET DES CHAMPS-ELYSEES.
D'après un dessin de Madou.

restaurants des Champs-Elysées et de Belle-Vue, qui jouirent pendant quelque temps d'une grande vogue (1).

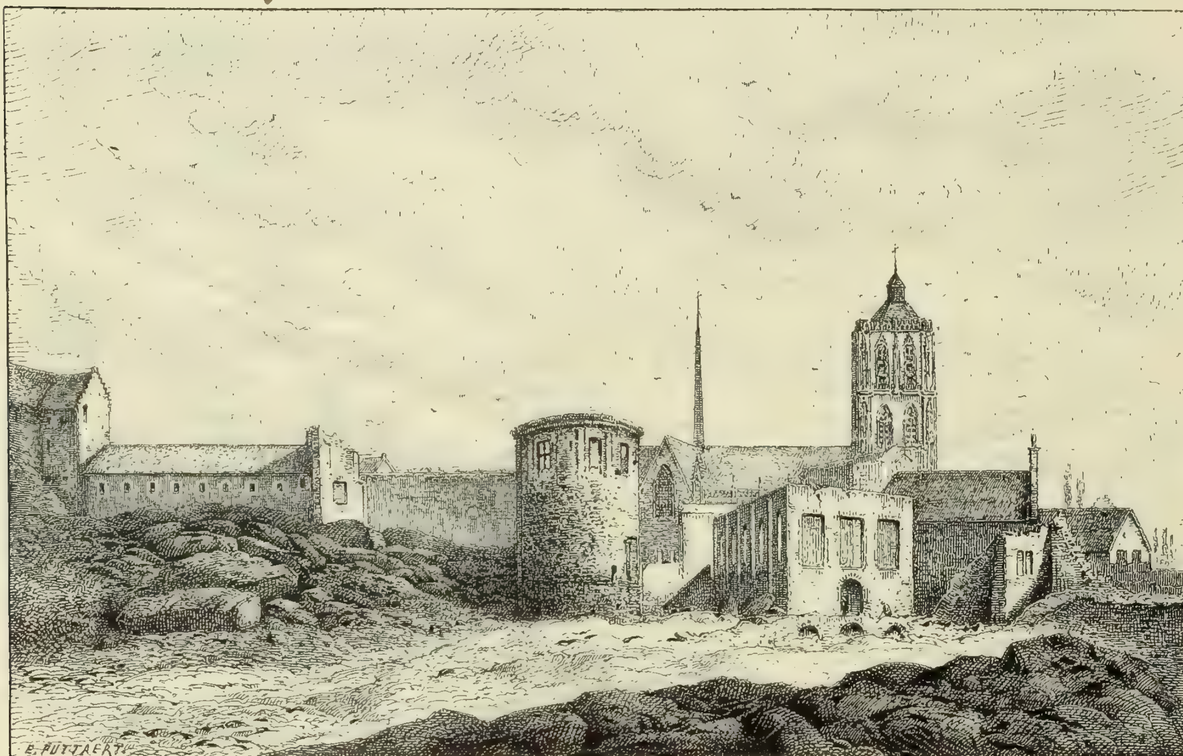
Entre la première et la seconde enceinte, dans la rue de Flandre, à l'endroit où commence la rue du Rempart-des-Moines, on remarquera une autre porte appelée de *Verloren Kost,* la *Porte à Peine perdue,* ou à *Frais perdus, Sumptuum perditorum* (2).

(1) WAUTERS, III, p. 393.

(2) Par laquelle des portes de la première enceinte de Bruxelles y rentrèrent les croisés qui, le 19 janvier 1101, revinrent inopinément de la Palestine, à la grande joie de leurs épouses ? D'après un intéressant article publié par l'*Etoile belge*, le 19 janvier 1883, ils revinrent par la porte de Louvain, dont le veilleur entendit au loin le son prolongé de trompettes militaires. La porte de Louvain, par malheur, n'existait pas au XII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, les maris que l'on croyait morts furent reçus avec une joie extrême. On leur fit le plus tendre accueil et, d'après la tradition rapportée par l'abbé Mann, les croisés fêtèrent si gaîment leur retour, que leurs femmes furent obligées de les transporter « de la table au lit ». Le chroniqueur ajoute que, pour perpétuer le souvenir de cet heureux événement, on établit la coutume de renouveler la même

Ce bâtiment, qui servait d'arsenal à la ville et sur lequel il y eut, dans les derniers temps, une horloge, avait été construit en 1360, en vue de fortifier un pont jeté sur le fossé du Rempart-des-Moines.

Le peuple lui donna le nom significatif de *Peine perdue,* parce que, à la suite de l'établissement de la nouvelle enceinte, elle perdit toute utilité. D'après l'*Almanach* de 1682, parmi les anciennes portes, celle de Sainte-Catherine fut abattue la première,

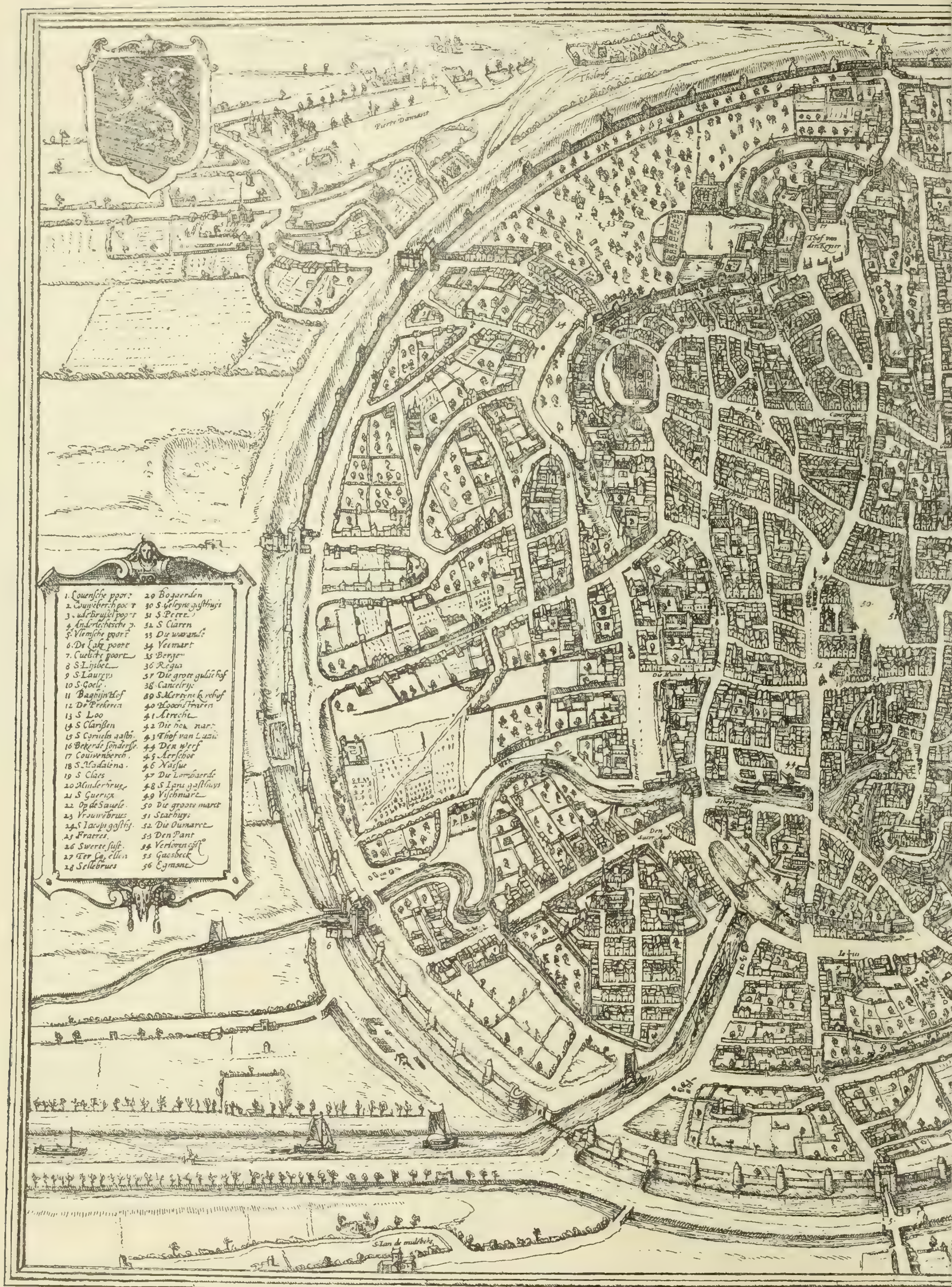


Couvent des Dames anglaises en démolition.
Dessin de Puttaert d'après l'original de P. Vitzthumb du 10 floréal an VII. (*Bibliothèque royale.*)
L'histoire de ce couvent est racontée au chapitre VI.

lors de l'établissement du canal, et l'on construisit la porte *à Frais perdus,* qui n'eut plus de raison d'être quand on eut élevé la porte de Flandre. Elle fut détruite en 1727 par un incendie qui avait pris dans une maison contiguë, occupée par un marchand de graisses, nommé Pierre Orts. Celui-ci périt dans les flammes.

Après ces indications sommaires, on suivra sans peine le tracé des deux enceintes de la ville ancienne.

céremonie annuellement le 19 janvier. Cette fête singulière s'appelle en flamand le *Vrouwkens Avondt,* ou la *Veillée des Dames.* On la célébrait dans beaucoup de familles, il y a cinquante ans. Aujourd'hui encore, le 19 janvier, à partir de sept heures du soir, les cloches de toutes les églises sont mises en branle ; cette sonnerie est répétée de demi-heure en demi-heure jusqu'à dix heures. L'*Almanach de Bruxelles* de 1682 nous apprend que le conseil de Brabant ne siégeait pas dans l'après-midi (*naer noen*) le jour du *Vrouwkens Avondt.* C'était une des *Festa palatii,* ce qui équivaut à notre mot de *fêtes légales.*



PLAN DE BRUXELLES EN 1572. — Extrait de l'ouvrage



itulé *Civitates orbis terrarum,* publié par Braun, avec planches de Hogenberg.

Celle du XIe siècle commençait au Treurenberg, derrière l'église de Sainte-Gudule. Elle allait le long du Parc jusqu'à l'ancien Palais et contournait l'abbaye de Coudenberg jusqu'à la porte de ce nom, située dans la rue de Namur. On en a mis à nu tout récemment les fondations en reconstruisant sur un alignement nouveau les maisons attenantes aux écuries du Roi. De là, descendant par le palais d'Orange



Couvent des Dames anglaises.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb. (*Bibliothèque royale.*)

(le Musée actuel) et le collège des Jésuites (devenu le Palais de justice) jusqu'à la Steenpoorte, l'enceinte passait par le jardin du Serment Saint-Georges, les Beggards et le jardin des Carmes jusqu'à la Senne. Ensuite, contournant l'île de Saint-Géry, elle longeait le jardin des Arquebusiers, le Marché-aux-Grains et le rivage Sainte-Catherine; puis, côtoyant le Fossé-du-Loup, derrière le palais de l'archevêque et le couvent des Dominicains, elle passait par ceux de Berlaimont et des Bénédictines anglaises, jusqu'à la courte rue Neuve; enfin elle serpentait entre l'église de Sainte-Gudule et la place de Louvain, jusqu'au Treurenberg, d'où nous sommes partis.

Pour que ce tracé soit tout à fait facile à suivre par ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement la topographie du vieux Bruxelles, nous dirons que le Serment de

Saint-Georges se trouvait dans la rue des Alexiens, qui a été bâtie sur l'emplacement du fossé de la vieille enceinte; que le couvent des Beggards, plusieurs fois détruit et rebâti, fut, en 1831, l'hospice de la Maternité et, plus tard, l'hospice des Orphelines, pour devenir enfin l'Académie des Beaux-Arts. Le couvent des Grands-Carmes, en partie anéanti par le bombardement de 1695, était situé à l'extrémité de la rue du Chêne. Le palais de l'archevêque était dans la rue actuelle de l'Evêque, le couvent des Dominicains avait sa façade dans la rue de l'Écuyer, appelée jadis la rue des Chevaliers, et couvrait une partie de la place de la Monnaie; celui de Berlaimont était à l'angle de la rue qui porte ce nom et de la rue d'Assaut; celui des Bénédictines anglaises, dans le voisinage immédiat.

Une publication de 1823 nous fournit un itinéraire plus détaillé, tracé dans un autre sens. Il nous montre l'enceinte partant du pont qui faisait face à la rue de Laeken (le pont du Monnayeur, plus tard le pont de la Manne, des Vanniers, de l'Évêque), longeant les rues de l'Évêque et des Augustins, traversant le couvent des Dominicains derrière le théâtre de la Monnaie, puis la Montagne-aux-Herbes-potagères, et séparant la rue d'Assaut des jardins de l'ancien couvent de Berlaimont qui émigra successivement à l'hôtel Salazar, à la rue du Manège et à la rue de la Loi. L'enceinte traverse ensuite le couvent des Bénédictines anglaises, tout près de la caserne de Sainte-Élisabeth. De là, elle gagne le Treurenberg et la place de Louvain, autrefois le Marché-aux-Bêtes, longe le Parc, qu'elle sépare de la rue du Coude et de la Vieille Chancellerie, côtoie la future rue d'Isabelle jusqu'au palais des ducs de Brabant, contourne ensuite l'abbaye de Coudenberg et va par la rue Verte, aujourd'hui la rue de Bréderode, rejoindre la première porte de Coudenberg. Elle passe derrière les anciennes écuries de la cour, puis traverse la rue de l'Arsenal, la rue de la Régence et le Jardin botanique, établi dans l'ancien jardin du palais de Nassau. On en voit encore des restes dans les bas-fonds situés derrière le Palais des Beaux-Arts. Faisant de nouveau l'équerre, elle regagne la Steenpoorte, après avoir traversé le Palais de justice. Au bas de la rue de Ruysbroeck, il y avait une poterne donnant un écoulement aux eaux accumulées dans le vallon formé par le Sablon et la Montagne de la Cour. De l'ancienne Steenpoorte, l'enceinte gagnait la Montagne du Géant et la rue de Bavière, puis le jardin de Saint-Georges, le couvent des Grands-Carmes et la rue de la Gouttière. Une partie de ces anciennes murailles existait encore en 1795 derrière l'église de Bon-Secours, où une grande arche traversait la rivière pour se relier à l'enceinte de l'autre côté. Les remparts de Bruxelles passaient ensuite à travers les terrains des futurs couvents des Sœurs-Noires et des Riches-Claires, franchissaient de nouveau la Senne, longeaient le jardin des Arquebusiers (à travers lequel a été percée la rue Saint-Christophe), atteignaient par la rue du Viquet — improprement appelée la rue Finquette, et disparue dans les démolitions du vieux quartier de la Senne — le Marché-aux-Grains, le bassin Sainte-Catherine et la Porte Noire.



Wenceslas et Jeanne, fille de Jean III.

Gravure de la *Kronycke van de Hertoghen van Brabant,* de Laurent Van Haecht Goidtsenhoven. — Anvers J. B. Vrients, 1660.

Nous avons dit plus haut qu'on voyait encore des débris de l'ancienne enceinte dans les bas-fonds voisins du Palais des Beaux-Arts. Tout le monde connaît ceux qui subsistent dans l'ancien hôtel Matthieu à la Montagne-du-Parc, dans le jardin de la maison Marugg au Treurenberg, dans une maison de la place de la Chancellerie, dans celle du curé doyen de Sainte-Gudule (rue du Bois-Sauvage, 14) et dans la cour de quelques négociants de la rue d'Or et de la Steenpoorte (1).

Quand, au xive siècle, fut décrétée la nouvelle enceinte, les Bruxellois venaient de faire la paix avec leurs voisins de Flandre. La ville était devenue si peuplée qu'une partie considérable des habitants avait dû s'établir hors des murs. On résolut alors de les protéger par une nouvelle ligne de remparts qui renfermât les faubourgs contigus à la ville. Ce grand travail, entrepris en 1357, sous le règne de la duchesse Jeanne et de Wenceslas, ne fut terminé qu'au bout de cinquante années (2).

En dépit de l'accroissement de la population, la physionomie générale de la ville n'éprouva pas une transformation sensible. Ce n'était encore qu'une agglomération de maisons en bois et en torchis, couvertes pour la plupart en paille et bordant des ruelles ou des rues irrégulières et tortueuses. Le *Steenwegh* seul (la rue de la Madeleine et la Montagne de la Cour) était pavé en gravois.

Ainsi parle Schayes, à qui nous empruntons, en outre, ces intéressantes réflexions :

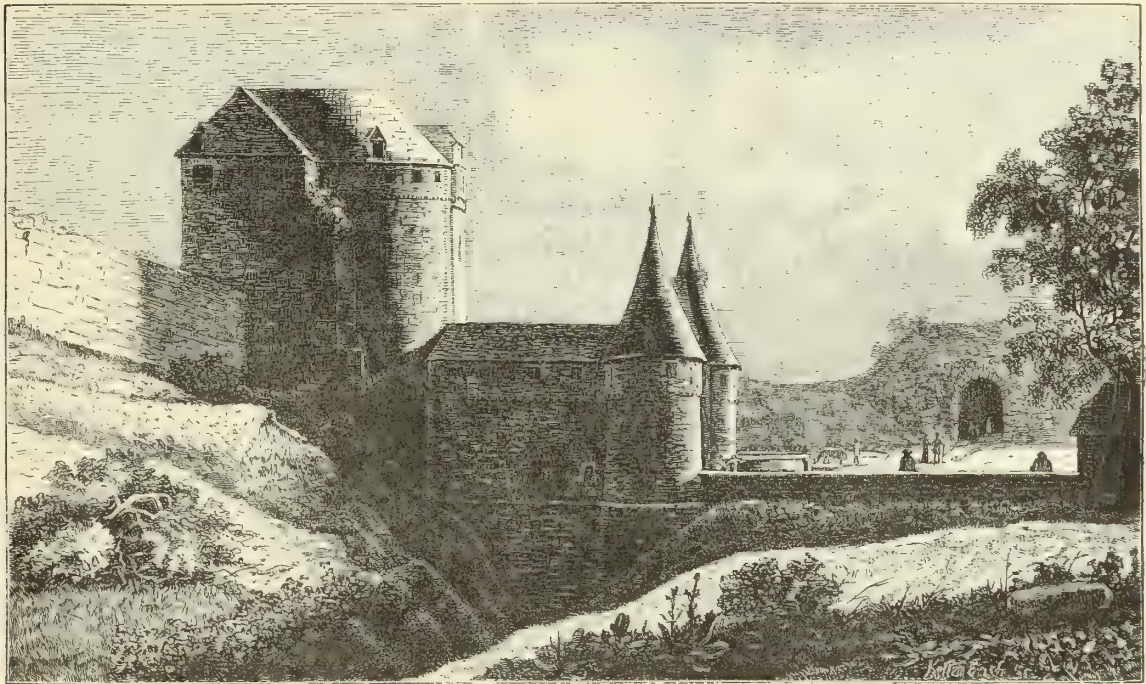
(1) Une planche représentant des restes de la première enceinte, entre la rue de Ligne et le Treurenberg, a paru dans la *Belgique illustrée*, tome Ier, p. 11.

(2) Nous devons à l'obligeance de M Ruelens la copie d'un diplôme du 23 juin 1360, par lequel les magistrats de la ville de Bruxelles reconnaissent avoir acheté d'Égide de Molenbeke et de Jean et Guillaume Van der Straten, moyennant une rente de 36 livres 5 sols, un journal de 59 verges de terre compris dans les nouveaux fossés de la ville. En voici le texte original :

« Universis presentes litteras inspecturis, Scabini, consilium, ceterique opidani universi opidi Bruxellensis salutem cum « notitia veritatis. Noverint universi quod cum nos, propter dicti opidi urgentem necessitatem ejusdemque munitionem « firmiorem, assumpserimus et acquisiverimus erga Egidium de Molenbeke, Johannem dictum Vander Straten et Willelmum « dictum Vander Straten ejus fratrem, unum jornale et quinquaginta novem virgatas domistadiorum sita prope viam de « Molenbeke quæ bona ad fossatum dicti opidi et ad ejusdem pertinentias sunt conversa, hinc est quod dictis bonis per « viros fide dignos et ydoneos legitime taxatis, pro recompensatione satisfactiva ex parte dicti opidi, recognoscimus nos « eisdem personis teneri et obligatos esse et quemlibet nostrum in solidum ut debitores principales in triginta sex libris et « quinque solidis usualis monete, quolibet termino solutionis communiter in bursa currentis annui et hereditarii census ; « quas quidem triginta sex libras ex quinque solidos dicte monete nos et quilibet nostrum in solidum, ut debitores « principales, dictis personis earumdem heredibus et successoribus hereditarie et perpetuo singulis annis dare ac persolvere « promittimus terminis sequentibus, mediatim videlicet in festo Natalis Domini et mediatim in festo Nativitatis beati « Johannis Baptistæ ; pro quibus triginta sex libris et quinque solidis dicte usualis monete annui et hereditarii census dictis « personis suisque heredibus et successoribus annuatim hereditarie et perpetuo fideliter persolvendis, nos nos ipsos, « nostros heredes et successores ac bona nostra universa heredum successorumque nostrorum, ubicumque locorum sita « sunt, tenore presentium obligamus omni dolo, fraude et malitia in hiis penitus exclusis, tali conditione apposita, quod « nos et dictum opidum Bruxellense prefatum hereditarium censum redimere et quitare poterimus quandocumque nobis « placuerit, sub hac forma videlicet : quamlibet inde libram dicti census mediantibus quinque denariis aureis dictis scilde « monete Antwerpiensis cum signo quatuor leonum bonis et legalibus aut valore eorumdem una cum solutione integri « census illius anni, in quo fiet dicta quitatio, dummodo dicta quitatio dicti census fiat pro toto dicto censu integraliter una « vice, jure cujuslibet in dicta portione pecunie semper salvo. In cujus rei testimonium sigillum commune dicti opidi « Bruxellensis presentibus duximus apponendum. Datum anno Domini M^o^ CCC^o^ sexagesimo in vigilia Nativitatis beati « Johannis Baptistæ. »

(Sceau brisé.)

« Par les coupoles et les nombreux minarets de leurs mosquées, les villes de l'Orient présentent de loin le coup d'œil le plus pittoresque et souvent le plus grandiose; effet théâtral qui s'évanouit et auquel succède le désappointement le plus complet dès que l'on pénètre dans leur enceinte. Il en était de même de nos villes du moyen âge : telle ville à laquelle ses hauts murs flanqués de tours, ses portes ressemblant à des châteaux forts, l'élévation et le nombre de ses clochers, donnaient extérieurement une apparence de grandeur et de magnificence, ne renfermait que d'informes baraques



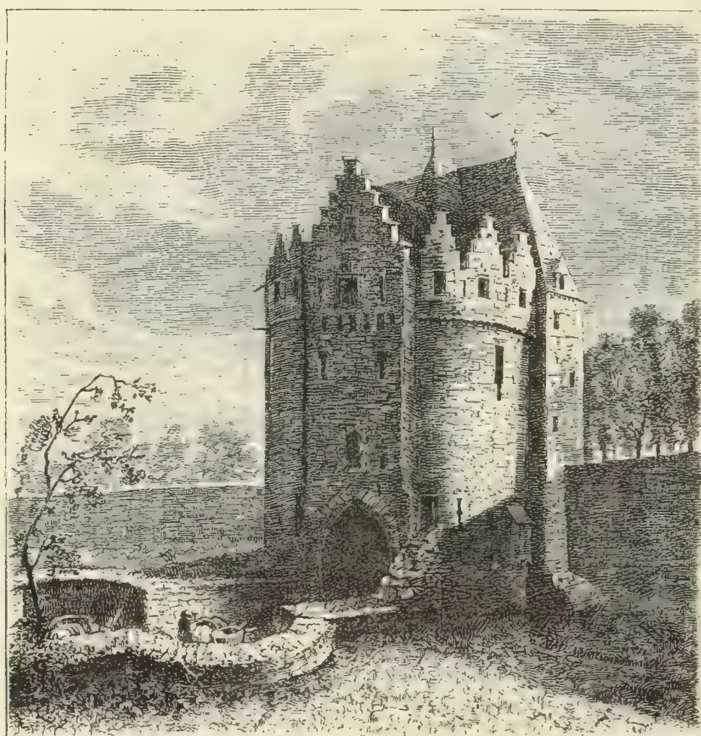
Porte de Louvain, vue de côté, démolie en 1784.
D'après l'original de P. Vitzthumb, du 14 octobre 1783. (*Bibliothèque royale.*)

en bois et en terre. Aujourd'hui le contraire a lieu; l'aspect extérieur de nos villes est généralement assez insignifiant et prosaïque; mais à l'intérieur, les rues larges, aérées et bordées de maisons propres et jolies, annoncent partout l'aisance et le bien-être domestique. Tout homme sensé et libre de préjugés ne peut qu'applaudir à cette heureuse métamorphose. »

L'architecture militaire, de son côté, n'a pas subi une transformation radicale. On continue à construire des murs crénelés, entourés de fossés et flanqués de tours semi-circulaires. Mais on établit des *avant-portes* et des ponts-levis, remplaçant les ponts fixes en pierre et en bois jetés sur les fossés. Les murs sont bâtis en briques *(kareel)* avec des revêtements de pierre. Les portes ont l'apparence de véritables forts plutôt que de simples entrées de villes.

La deuxième enceinte fortifiée de Bruxelles a subsisté jusque vers la fin du siècle

dernier. Elle avait, d'après l'abbé Mann, une bonne lieue et demie de tour. Elle consistait en un rempart fort élevé, revêtu de murs, avec sept portes, dites de Hal (*Obbrussel),* de Namur *(Coudenberg),* de Louvain, de Cologne *(Schaerbeek),* de Laeken, de Flandre et d'Anderlecht *(t'Cruysken).* Une huitième porte, dite du Rivage, était de deux siècles postérieure aux autres. En 1782, on commença à ouvrir l'enceinte de la ville du côté du Parc, et, l'année suivante, à raser plusieurs des édifices gothiques qui couvraient les portes (1).



Porte de Schaerbeek, 1784. — D'après P. Vitzthumb.

C'est par la porte de Louvain que les anciens ducs de Brabant, après avoir passé la nuit au château de Tervueren et traversé le bois de Linthout, faisaient leur entrée solennelle dans leur bonne ville. Mais les habitants allaient de préférence à Louvain par la porte de Cologne, qui ne reçut que plus tard le nom de porte de Schaerbeek. Les grands chemins qui partaient des deux portes se rencontraient d'ailleurs à l'endroit où l'on se rappelle avoir vu la première barrière.

Eugène Van Bemmel, dans son *Histoire de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek,* rappelle l'itinéraire de la route commerciale qui menait de Bruges à Cologne. Elle traversait l'Escaut à Gand, la Dendre à Alost, la Senne à Bruxelles, la Dyle à Louvain, la grande Geete à Tirlemont, la petite Geete à Léau, enfin la Meuse à Maestricht, se dirigeant ensuite par Aix-la-Chapelle sur Cologne. Elle entrait à Bruxelles par le pont des Poissonniers et gagnait la *Waermoespoorte* (porte des Herbes-Potagères). Lors de la construction de la seconde enceinte, la porte de Cologne fut placée au bout de la rue de Schaerbeek. A partir de ce moment, la *Waermoespoorte* ne servit plus guère qu'à l'introduction des légumes apportés par les maraîchers de Schaerbeek (2).

(1) La porte de Hal, en flamand *de Op Brusselsche Poorte,* fut rebâtie en partie en 1622, la porte du Rivage en 1667 ; cinq ans après, don Juan Domingo de Zuniga y Fonseca, comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas au nom du roi d'Espagne, fit construire à deux cents pas de la porte de Hal le fort qui reçut son nom, et qui fut rasé en 1782 et 1783 avec les autres fortifications de la ville. La Steen-Poorte, qui depuis longtemps menaçait ruine, avait été démolie en 1759.

(2) On ne voyait à Schaerbeek que jardins potagers et cerisiers : ceux-ci fournissaient en abondance aux Bruxellois les

La porte du Canal, ou du Rivage, n'était à l'origine qu'une poterne qui s'ouvrait pour le service du halage de la digue. L'auteur de l'*Album des anciennes portes de Bruxelles* (1) dit que cette huitième porte dérangea beaucoup l'ordre septénaire qui causait l'admiration de nos aïeux. Sept portes, sept paroisses, sept fontaines, sept issues sur le grand marché, tout cela fut troublé par le sire de Locquenghien, amman de Bruxelles, qui jugea qu'un canal serait plus avantageux aux habitants que la superstition d'une vieille légende. Mais on trouva le moyen de contenter tout



PORTE DU RIVAGE. — Vue intérieure. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

le monde en ne donnant le nom de portes qu'aux sept anciennes, et on appela celle-ci le *Trou* du Rivage.

Reconstruite au XVII[e] siècle — quelques-uns prétendent que Rubens en fournit les plans — cette porte devint un élégant édifice qu'on eut le tort de démolir en 1812.

La porte de Flandre, à laquelle ses deux tours massives donnaient un aspect monumental, était surtout remarquable par les deux petites figures armées de piques placées au haut des pignons.

petites cerises noires, un peu âcres, qui ont fait la fortune des confitures de Bruxelles; ceux-là produisaient les plus beaux légumes qu'il fût possible de voir, entre autres les fameux *spruiten* ou *spruitjes*, les petits choux de Bruxelles, qu'il a toujours été difficile d'acclimater ailleurs, et les navets d'Evere, qui sont encore les plus estimés. Les maraîchers de Schaerbeek se servaient d'ânes pour le transport de leurs marchandises, d'où le nom de *rue des Anes* donné à la rue de Schaerbeek, à la rue Josaphat et à la rue du Moulin. Il est fait mention de l'âne comme bête de somme et de trait dans un diplôme de l'an 1138. (VAN BEMMEL, p. 104 et 106.)

(1) *Collection des anciennes portes de Bruxelles*, 1823. Chez Van den Burggraaf, lithographe de l'Académie royale.

Il importe d'en raconter l'origine. Jean III, duc de Brabant, était mort le 5 décembre 1355. Comme il ne laissait pas d'héritiers mâles, Jeanne, sa fille aînée, épouse de Wenceslas, duc de Luxembourg, fut proclamée duchesse de Brabant. Louis de Male, comte de Flandre, qui avait épousé une des sœurs de la duchesse, attaqua le Brabant, s'empara de Malines et marcha sur Bruxelles. Une bataille sanglante fut livrée au Scheut, à l'endroit où s'éleva la Chartreuse, entre Molenbeek et Anderlecht. On prétend que ce nom de *Scheut* vient de ce qu'un archer aurait atteint ce lieu en



PORTE DU RIVAGE. — Vue extérieure. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

tirant du haut des murs de Bruxelles. On ajoute que son arc fut conservé pendant longtemps à l'hôtel de ville. La bataille eut lieu un mercredi, le 17 août 1356, et la coutume baptisa ce jour *den quaeden woensdag*. L'abbé Mann, dont le style est d'une simplicité pleine de charme, nous apprend que le comte de Berg et de Juliers, jeune prince d'un grand courage, mena l'avant-garde des Brabançons. Il chargea valeureusement les ennemis, et fut très bien soutenu par le reste des troupes. Mais les Brabançons, fort inférieurs en nombre, furent si vivement assaillis par les Flamands qu'ils perdirent du terrain, ce qui fit que les ennemis s'avancèrent avec plus d'ardeur, et, rompant les escadrons et les rangs, mirent tout en déroute, tuant et poursuivant de façon qu'ils entrèrent pêle-mêle avec les fuyards dans la ville de Bruxelles. Les Flamands s'en rendirent maîtres avec tant de célérité que la duchesse Jeanne, qui s'y trouvait, eut beaucoup de peine à se sauver. Elle se retira à Maestricht, où était le duc Wenceslas. Le comte de Berg sauva les débris de l'armée brabançonne à



PLAN DE LA VILLE DE BRUXELLES, VILLE NOBLE AU DUCHÉ

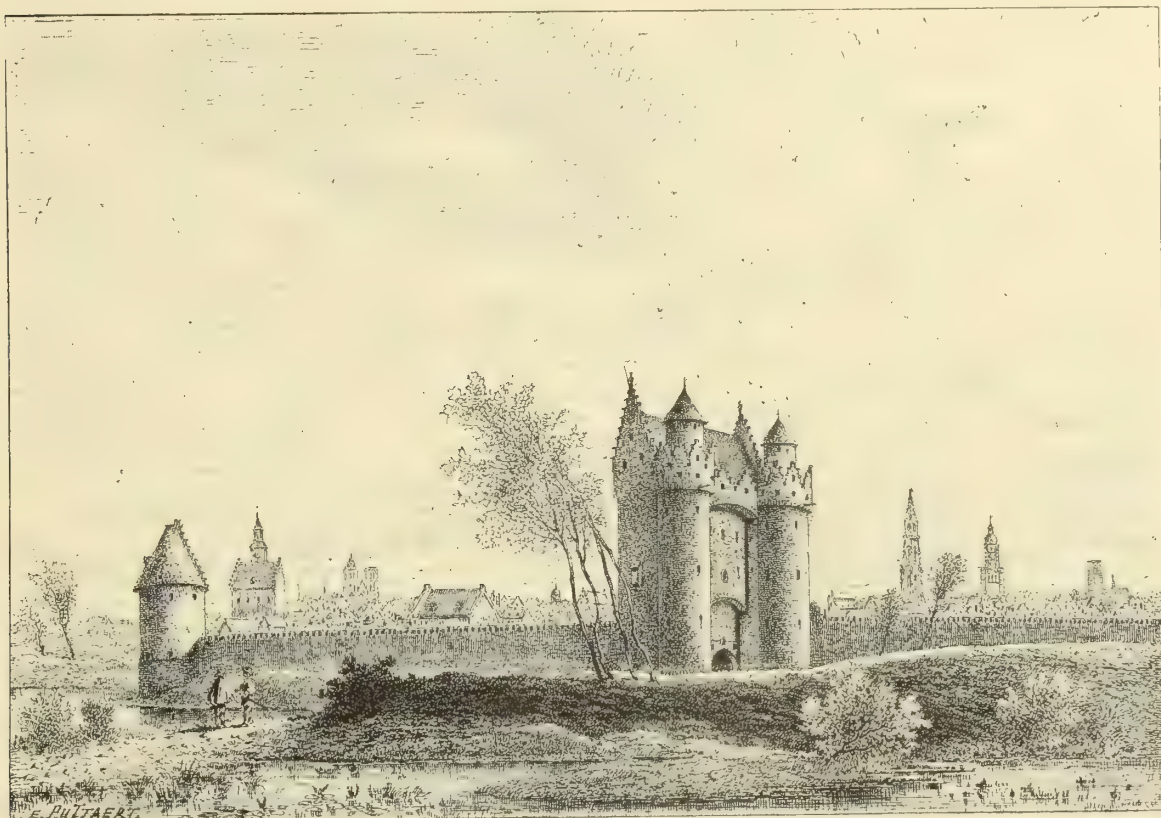
N. B. Partout où il y a des points a été bombardé en 1695.



DE BRABANT, LE SÉJOUR DES PRINCES ET LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

A Bruxelles, chez Eugène Fricx, imprimeur du Roi, rue de la Magdelaine. — 1711. — Harrewyn le Jeune *fecit*.

Vilvorde et y mena même plusieurs prisonniers. Incontinent après la victoire, le comte de Flandre entra à Bruxelles et descendit au palais ducal, faisant planter son étendard sur le marché, devant l'hôtel de ville. Le lendemain il changea le magistrat, et constitua pour amman Siger de Heetvelde, chevalier. Le même jour il alla à Tervueren et de là à Louvain. Le comte de Flandre, à cette occasion, ajouta à ses autres titres ceux de duc de Brabant et de marquis du Saint-Empire.



Porte de Flandre. (A gauche, au fond, la porte *à Frais-Perdus* et Sainte-Gudule ; à droite, l'hôtel de ville, le beffroi de Saint-Nicolas et l'église de Saint-Géry.) — Dessin de Puttaert, d'après P. Vitzthumb.

Peu de temps après, Everard T'Serclaes, gentilhomme de Bruxelles, étant à Maestricht à la suite du duc Wenceslas, traita sous main avec ses amis de Bruxelles et, profitant de la négligence des Flamands, vint secrètement avec une cinquantaine de gens déterminés qui s'étaient retirés avec lui de la ville. S'en approchant, dans la nuit du 24 octobre, par l'endroit nommé Waermoesbroeck, ils escaladèrent les vieux murs du côté de la rue appelée depuis la rue d'Assaut, où, renversant les troupes flamandes qui s'y trouvaient, on cria par les rues : *Brabant au grand-duc!* Ceux qui étaient d'intelligence vinrent aussitôt en armes se joindre à T'Serclaes, et peu à peu grand nombre de bourgeois, avec lesquels il marcha droit à l'hôtel de ville et arracha l'étendard de Flandre; s'étant accrus de plus en plus en nombre et enflés du succès, ils tuèrent beaucoup de Flamands et chassèrent

les autres de la ville, lesquels, effrayés d'une révolution aussi subite, se sauvèrent chez eux. Comme les marmitons et les cabaretiers, qu'on appelait alors *Spits-fieltjens,* avaient contribué d'une manière distinguée à ce succès, et pour insulter d'autant plus les Flamands, on plaça au-dessus de la porte de Flandre, dans la nouvelle enceinte qui fut faite peu après, les statues de deux marmitons, armés chacun d'une broche.

A la suite de cet acte de bravoure Everard T'Serclaes fut créé chevalier. Ce gentil-



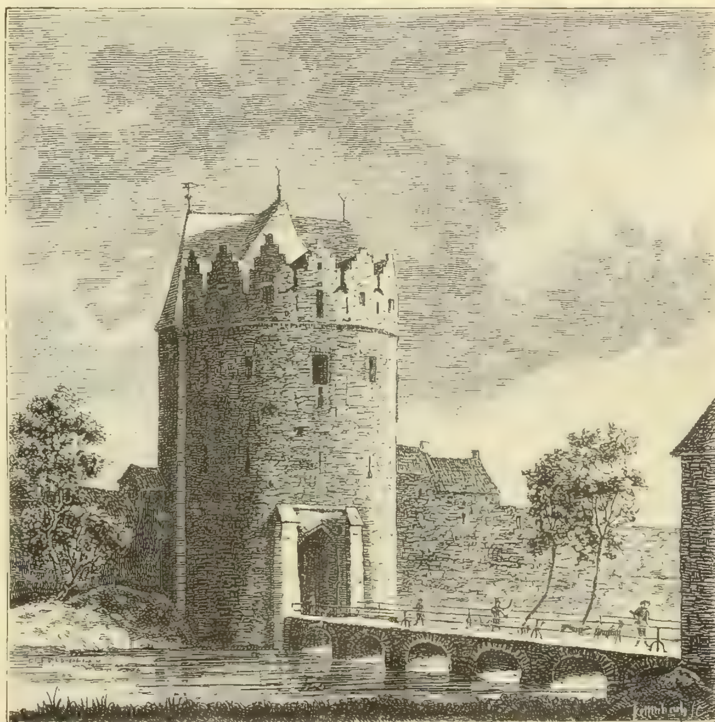
LES REMPARTS ENTRE LES PORTES DE HAL ET D'ANDERLECHT, avec une sortie du GRAND SERMENT.
Dessin de Heins, d'après P. Vitzthumb.

homme, à qui la ville avait dû son salut, périt malheureusement trente-trois ans plus tard, victime de la cruauté d'un seigneur de Gaesbeek, dont les gens, l'ayant surpris sur la route de Hal, lui coupèrent la langue et un pied, le laissant pour mort, sans qu'aucun paysan osât le relever. Le curé de Hal, passant par là, fit placer le vieillard sur un chariot et le mena à Bruxelles. Le bruit de ce crime atroce s'étant répandu dans la ville, la population courut aux armes et marcha, le soir même, vers Gaesbeek. Le seigneur et les meurtriers avaient pris la fuite, mais on mit le siège devant le château, qui fut détruit de fond en comble.

La porte de Flandre a été démolie en 1784 ainsi que la vieille porte d'Anderlecht, jadis porte de t'Cruysken, qui servait de prison pour les délits correctionnels.

De ces monuments d'architecture militaire du moyen âge, le seul qui ait été conservé est la porte de Hal. La première pierre de cet édifice fut posée en 1381.

Il reçut d'abord le nom de porte d'Op Brussel. M. Wauters nous apprend que ses fondements, qui s'appuyaient vers le midi sur un vaste étang, furent construits sur pilotis. A gauche, près de la porte, on voyait encore, il y a un demi-siècle, les débris d'une fontaine, dite *de Charles-Quint* (p. 68). Elle portait la devise de ce prince : *Plus oultre,* et les passants venaient s'y désaltérer à l'aide d'un gobelet de fer, attaché à une chaîne de même métal. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver la vue de ce curieux ensemble de constructions, qui tentera bien certainement le pinceau d'un de nos artistes (p. 71). La porte de Hal servit successivement de grenier à blé, de cachot pour les prisonniers de guerre et, à partir de 1759, pour les criminels. A cet effet, l'on construisit, dans tout l'intérieur, des cachots en planches de chêne de cinq pouces d'épaisseur. Le geôlier occupait une chambre du premier étage, à côté de la salle où l'on procédait à l'*interrogatoire* des accusés, ce qui jadis voulait dire la *torture*.


Porte d'Anderlecht, demolie en 1784.
D'après l'original de P. Vitzthumb.

Au-dessus de la porte, du côté de la ville, étaient la chapelle et la chambre destinée à recevoir les condamnés à mort, appelée par dérision la *chambre de liberté*.

Contre la muraille, entre cette chambre et la chapelle, il y avait une potence, nommée par le peuple la *zilver galghe*. On y pendait les coupables dont on craignait de déshonorer la famille en les exécutant en public.

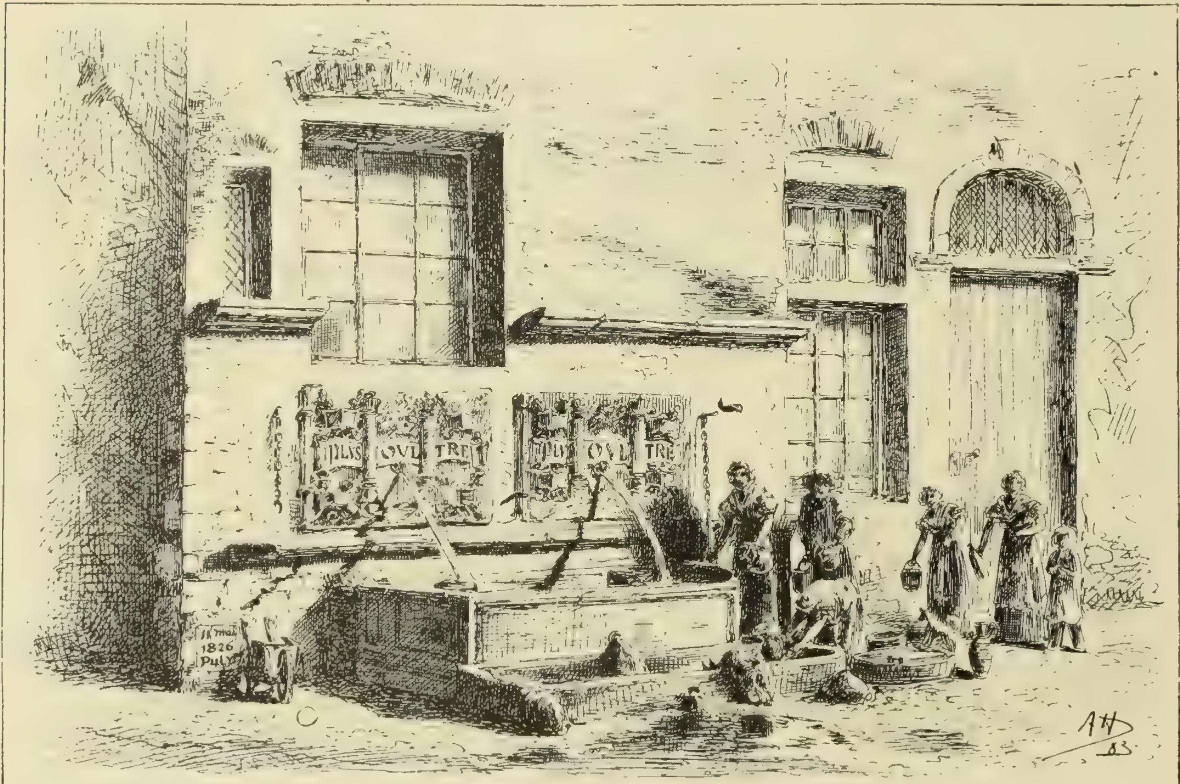
Au second étage étaient les cachots, des salles où l'on enfermait les vagabonds, et d'autres pour les prisonniers malades qui, plus tard, après l'entrée des Français, furent transportés à l'hôpital Saint-Pierre. A cette même époque, la porte de Hal devint une prison exclusivement militaire.

Il existe une curieuse brochure intitulée : *Rapport sur l'état de la maison d'arrêt dite : Porte de Halle, lu au magistrat de Bruxelles, à la séance du 2e sans-culottide, deuxième année républicaine.* Elle porte cette épigraphe :

EN LEUR DONNANT DES FERS, SOYONS ENCORE HUMAINS.

Le rapporteur, T.-J. Caels, expose qu'il s'est transporté avec les citoyens Van Uffel

et Colinet à la porte de Hal, et qu'en pénétrant dans l'intérieur de la prison, ils ont été saisis par une odeur infecte. Le concierge leur a dit qu'au mois de juillet il y avait eu 50 malades sur 90 prisonniers, et qu'actuellement (17 septembre 1794), sur 39 détenus, il y en a 7 qui sont dangereusement malades. Le rapporteur signale les malheurs d'une foule d'êtres humains qui ont perdu la santé, et même la vie, dans un air méphitique causé par les vapeurs malfaisantes qui s'élèvent des conduites des



Fontaine de Charles-Quint a la porte de Hal.
Dessin de Heins, d'après l'original de P. Vitzthumb. (*Bibliothèque royale.*)

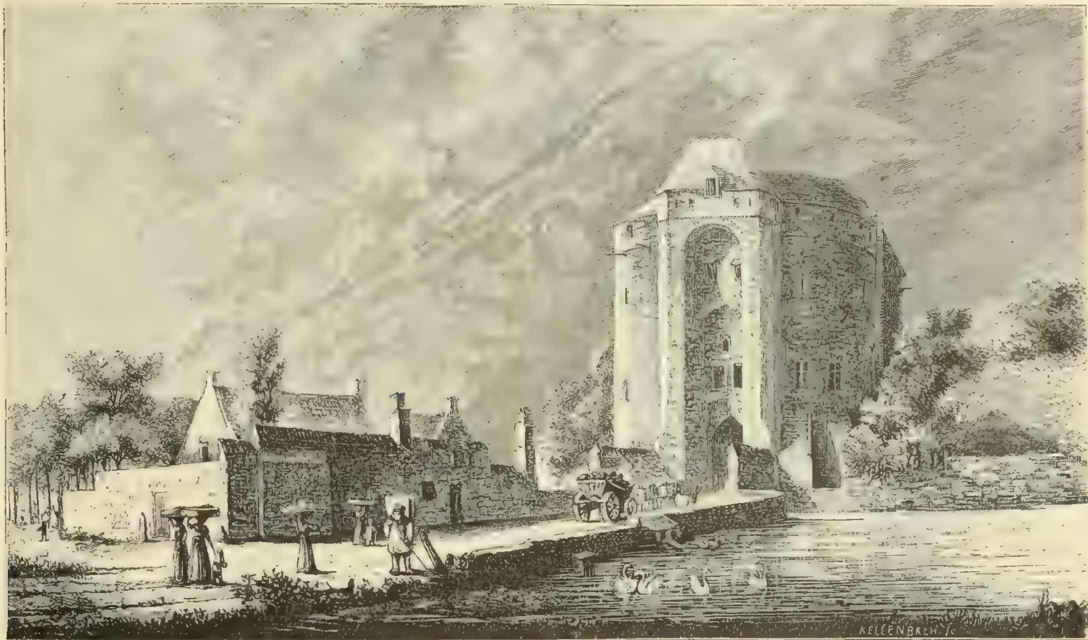
fosses d'aisances, et il cite de nombreux exemples. Il insiste sur la nécessité d'aérer les salles, les escaliers, les corridors; d'établir des ventilateurs, qu'on pourrait obliger les prisonniers à mettre en action; de faire laver les chambres avec de l'eau de chaux au moins deux fois par an; de faire brûler du soufre, du tabac, du bois résineux; de plonger les prisonniers, à leur entrée, dans un bain chaud ou froid et de les laver avec de l'eau de savon; de détruire la vermine à l'aide de fumigations; de faire distribuer aux prisonniers des matelas et des chemises, et de leur permettre de se promener pendant quelques heures, au lieu de les entasser pendant plusieurs mois dans des cachots privés d'air.

A la suite de ce rapport, le Magistrat de Bruxelles adresse un appel à ses concitoyens, les conjurant de venir en aide aux malheureux prisonniers, logés d'une manière malsaine et couchés à terre sur la paille et sans couvertures. Il est notoire,

dit le maire, M. Van Langendonck, « que les moyens de la ville ne suffisent pas à payer ces dépenses. C'est donc aux citoyens aisés et compatissants de voler au secours de l'humanité souffrante dans les cachots ».

Ce document porte la date du 19 vendémiaire an III de la république, et fournit une preuve éloquente des bienfaits de l'annexion.

Le gouvernement hollandais voulut transporter à la porte de Hal les archives du royaume. Il la fit approprier à cet effet, mais au bout de fort peu de temps l'humidité le força de déménager les quelques pièces qu'il y avait placées.

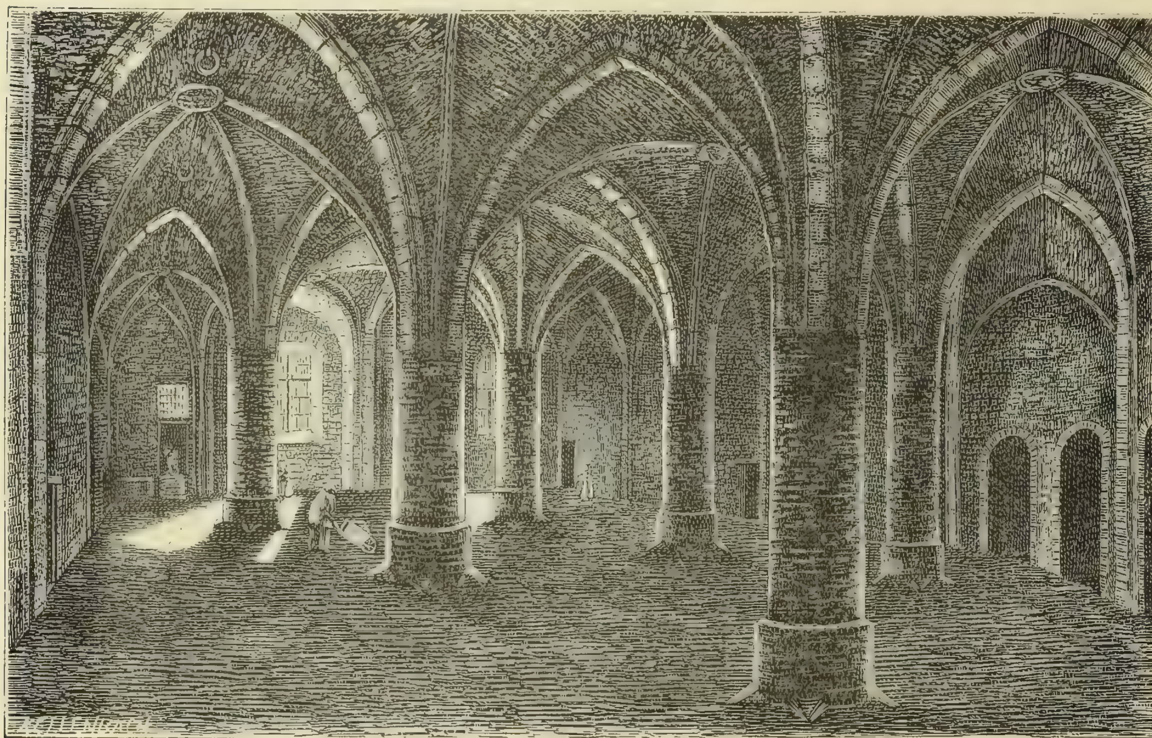


La porte de Hal en 1785.
D'après l'original de P. Vitzthumb.

Après la révolution de 1830, l'édilité bruxelloise résolut de faire démolir la vieille forteresse, et il y eut même un avis du bourgmestre et des échevins informant le public qu'il serait procédé, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication publique des matériaux, à charge de démolition par l'adjudicataire. Le bourgmestre était M. Rouppe. Aussitôt les archéologues prirent la plume, criant au vandalisme. Ils invoquèrent un article de Victor Hugo, publié dans la *Revue de Paris* et déclarant la guerre aux démolisseurs. La porte de Hal fut épargnée. On y déposa de la poudre et des cartouches, ce qui motiva des réclamations de la part de M. Verhaegen, à la Chambre, en 1842. Il fut de nouveau question d'y transporter les archives. Mais en 1844, on se décida à y installer le musée d'antiquités et d'armures. Des plans pour la restauration de l'édifice furent demandés à M. Suys. A cette occasion, un député de Bruxelles, M. de Bonne, engagea le gouvernement à ne pas dépenser des sommes considérables pour faire un monument de cette porte, dans laquelle

il ne voyait « qu'un gros caillou obstruant la voie publique ». M. Malou fit observer que ce gros caillou avait été payé 165,000 francs par l'État à la ville de Bruxelles. La porte de Hal a défié les attaques de la tribune comme elle a bravé les injures du temps et, restaurée à nouveau par M. Beyaert, elle décore un de nos boulevards, sans que personne aujourd'hui songe à lui reprocher les tragiques et lugubres souvenirs de son passé (1).

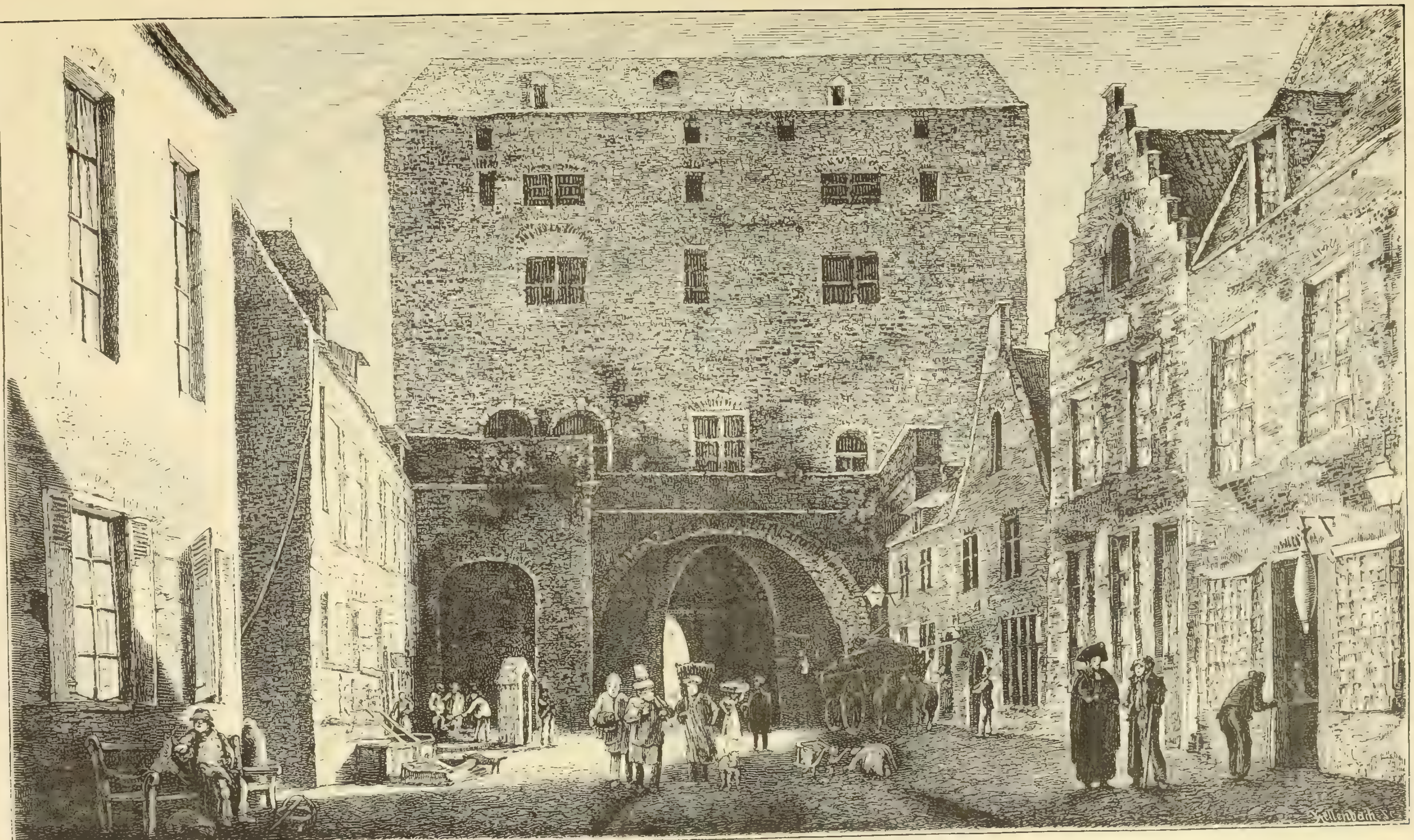
Il nous reste à parler de la porte de Namur. Celle que tout le monde a connue,



Les cachots de la porte de Hal.
D'après l'original de P. Vitzthumb.

qui fut démolie après l'abolition des octrois en 1860, et dont les pavillons, qui décorent aujourd'hui l'entrée du Bois, furent construits en 1836, par l'architecte Payen, remplaça la *porta Namurcensis* de la deuxième enceinte, qui avait été bâtie lors du renouvellement des fortifications, de 1666 à 1675, et qui fut démolie en 1785. Plus bas, dans la rue de Namur actuelle, à la hauteur de la rue des Petits-Carmes, subsista jusqu'en 1761 l'ancienne porte de Coudenberg, *porta Frigidi montis,* dans laquelle le duc d'Albe fit enfermer des prisonniers d'État et qui, sous l'administration d'Alexandre Farnèse, servit de dépôt aux archives du Brabant, conservées primitivement à Vilvorde. Une rue appelée *Coudenbergsche steenwegh,* ou *Entre les deux portes,* se retrouve sur les anciens plans de la ville. Le dessin de la

(1) Voir la *Porte de Hal restaurée,* dans la *Belgique illustrée,* t. Ier, p. 44.

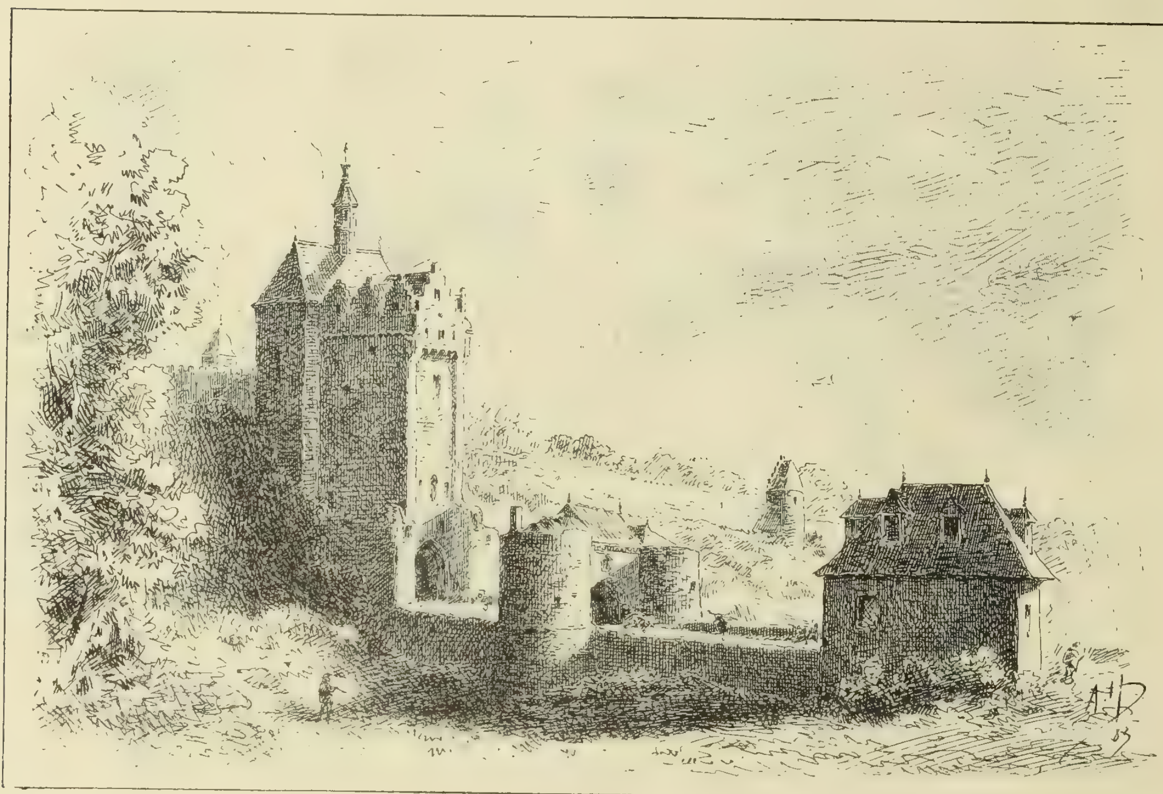


Vue de la porte de Hal, de l'intérieur de la ville.

D'après un dessin de P. Vitzthumb du 11 mai 1826. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

porte de Namur du XVIIIe siècle, fait d'après nature par Vitzthumb, ne ressemble guère au fac-similé publié par M. Colinet d'après un dessin de la collection du duc d'Arenberg. Mais elle avait été dépouillée des ornements qui la recouvraient une centaine d'années auparavant.

Faisant partie de la deuxième enceinte, entre la porte de Namur et la porte de Hal, s'élevait la Grosse-Tour; entre les portes de Namur et de Louvain, la Tour-Bleue.

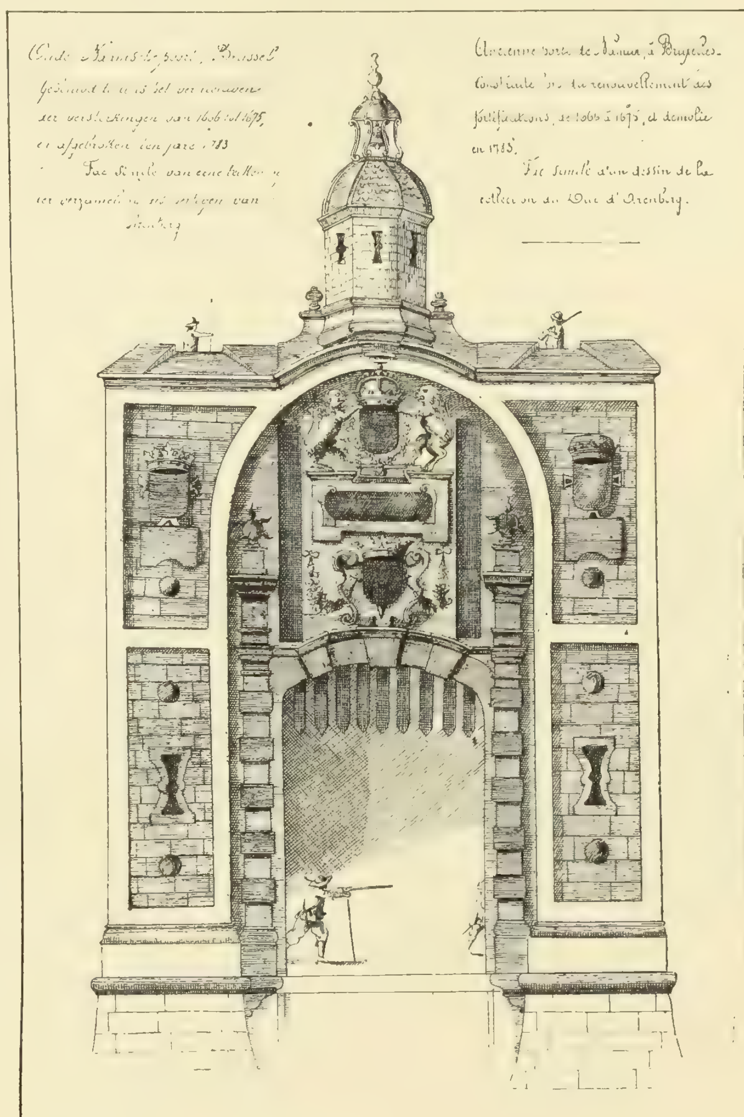


La porte de Namur en 1773.
Dessin de Heins, d'après P. Vitzthumb.

La Grosse-Tour (p. 75), dont le nom primitif était le *Wollendries Toren* (tour du Pré aux Laines), située à l'extrémité de la rue du Cygne, était de forme cylindrique. Elle mesurait 82 pieds de hauteur au-dessus des remparts. Son diamètre extérieur était de 29 pieds, et l'épaisseur de ses murs de 6 1/2 pieds de France. Elle avait deux étages, surmontés d'une terrasse. Au sommet de cette tour se dressait la perche pour le tir annuel des arquebusiers et des archers. En temps de guerre on y plaçait des vedettes. M. Wauters nous apprend que de Lalande et d'autres mathématiciens y déterminèrent le niveau de la mer. C'est également à lui que nous empruntons les intéressants détails qui suivent :

« L'ingénieur Fisco proposa, en 1783, d'utiliser ce bâtiment en y mettant deux moulins à vent, l'un pour le blé, l'autre pour l'huile. Cette proposition resta sans suite et, en 1807, le comte de Mérode, alors maire de Bruxelles, craignant qu'on ne

l'employât de nouveau comme magasin à poudre, en demanda la démolition. On commença par détruire la batterie construite en 1674 au pied de la tour, et l'on planta d'arbres cette partie du rempart, qui devint une belle promenade. Le marquis d'Arconati combattit vivement la proposition du comte de Mérode, et offrit d'acheter cet antique monument, d'y faire construire des fenêtres gothiques, un réservoir pour les eaux destinées à la partie méridionale de la ville et un observatoire. Mais ses offres furent rejetées, et le maçon Lecat se chargea, moyennant 1,200 francs, de faire crouler la tour par l'action de la poudre. Le 1er mars, il commença à l'entamer du côté du fossé vers la porte de Hal; le 17 avril, à 11 heures du matin, on était parvenu de l'autre côté, lorsque quelques fissures se manifestèrent avec un léger craquement, et vers les cinq heures et demie, le deuxième pilotis ayant manqué par le pied, cette masse s'affaissa avec un bruit sourd; en moins de quatre secondes, il n'en resta plus que des débris (1). »



La porte de Namur en 1675.
D'après un dessin de la collection du duc d'Arenberg.
(*Publication de MM. Colinet et Loran.*)

Ces débris durent subsister pendant quelques années encore, car nous tenons d'un vieux Bruxellois, M. Lintermans, l'éminent fondateur de la Société des *Artisans-Réunis,* qu'en 1815 les curieux escaladaient les ruines pour saisir de là, dans le lointain, le bruit de la canonnade de Waterloo.

La Grosse-Tour était voisine de l'hôtel de Bournonville, aujourd'hui de Mérode-

(1) *Histoire de Bruxelles,* III, p. 585.

Westerloo. On la voyait à une distance de quatre lieues de Bruxelles en venant d'Enghien. Sur un vieux plan de Bruxelles la Grosse-Tour est indiquée sous le nom de *Specula (Observatoire).*

Il nous reste à mentionner la tour que tout le monde se rappelle avoir vue à l'extrémité de la rue Ducale et qui dépara pendant longtemps l'aspect du boulevard du Régent. On l'appelait la Tour Bleue, ou Tour Hydraulique (p. 76), et elle servait de réservoir aux eaux provenant des sources d'Etterbeek. Cette vieille tour, ainsi que la machine de Saint-Josse-ten-Noode qui l'alimentait par des tuyaux en fonte, a disparu depuis l'établissement des conduites qui amènent dans la capitale les eaux de Witterzée et de Braine-l'Alleud.

D'après l'*Almanach* de 1682, chacune des sept Portes de Bruxelles était placée sous la protection d'un des sept lignages, dont nous retracerons ailleurs l'histoire et le caractère.

« Ainsi, dit l'auteur, de même qu'Ovide a écrit à propos de Thèbes :

Thebis
Sunt septem Portæ sub Duce quæque suo,

de même on peut écrire de la princière cité de Bruxelles :

Tot Brussel seven Poorten zyn
Daer elck heeft synen Capityn.

A Bruxelles il y a sept portes
Dont chacune a son capitaine. »

Au commencement du siècle dernier, les portes s'ouvraient, du 1er mai au 15 août, à 3 heures 30 du matin, pour être fermées à 9 heures du soir. En hiver, l'ouverture avait lieu à 6 heures du matin et la fermeture à 5 heures de relevée.

Quand les habitants, appelés par la *Poort-klock,* rentraient trop tard, ils restaient impitoyablement consignés au dehors dans la campagne.

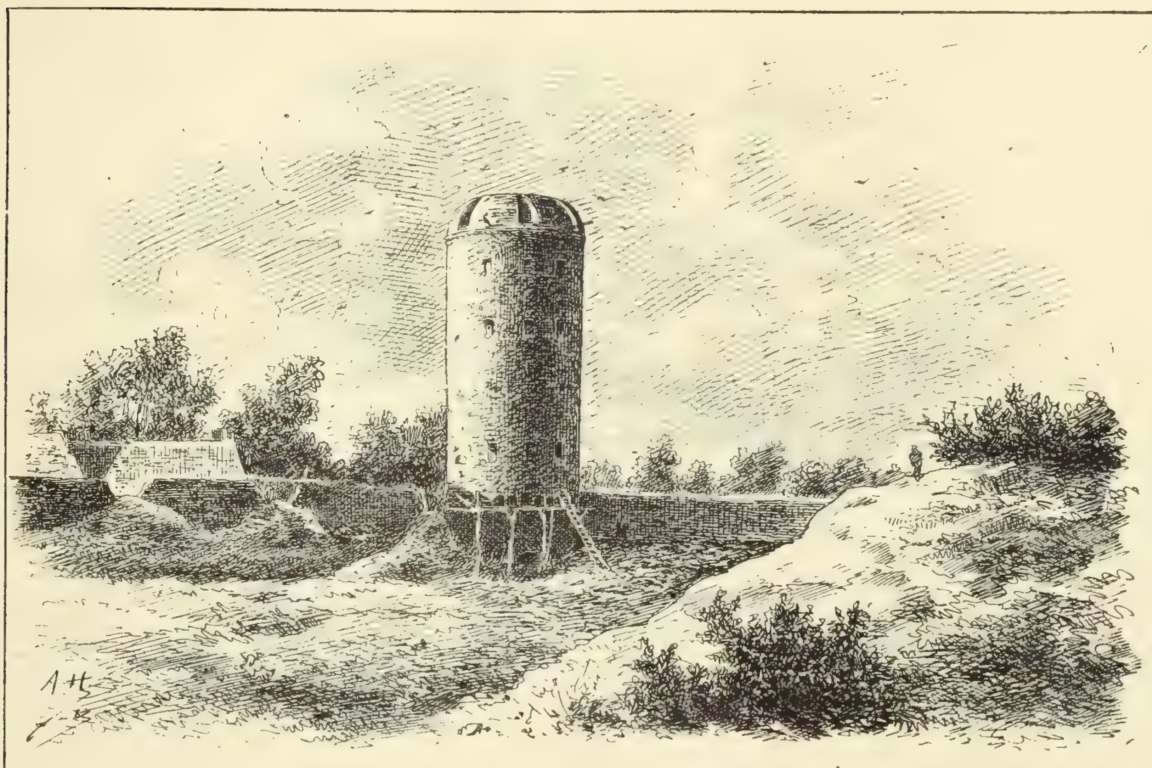
Il existe à ce propos une vieille chanson de retardataire, dont voici un couplet :

Ey! Ey! Ey! wilt noch wat wachten,
Oft ons vrouw die tiert met klachten,
Dat wy blyven buyten staen.
Borgher wilt gheen poorten sluyten,
K' kom van Koeckelbergh, hier buyten,
Wel gheen kruyst aen ghegaen.

Aie! Aie! Aie! veuillez attendre un peu,
Ou notre femme va se mettre à gémir,
De ce que nous restions dehors.
Le bourgeois ne veut pas qu'on ferme les portes,
Je viens de Koeckelbergh, ici dehors,
En marchant d'un bon pas.

Le catalogue des monuments iconographiques appartenant à la ville de Bruxelles, qui figurèrent à l'Exposition de l'Art ancien en 1880, nous apprend qu'il y avait jadis au-dessus de chacune des portes une plaque où l'on rappelait que les bourgeois de la cité étaient exempts du droit de chausséage et de différentes autres impositions. Ces plaques ayant disparu, les nations ou métiers en firent un grief au magistrat et

insistèrent avec tant d'énergie pour faire connaître les faits qui y étaient consignés qu'il fallut, à cette fin, leur permettre l'accès des archives de la commune. Les nations voulurent ensuite qu'on remplaçât les plaques, ce qui se fit le 16 novembre 1680 et jours suivants. Par un heureux hasard, celle de ces plaques qui était attachée à la porte de Laeken a échappé à la destruction. Un sieur Gauthier, maréchal ferrant, habitant le Vieux-Marché-aux-Porcs, l'a cédée à la ville pour le prix du cuivre. Elle



La Grosse-Tour.
Dessin de Heins, d'après l'original de Vitzthumb du 23 germinal an xv. (*Bibliothèque royale.*)

mesure 85 centimètres et demi de haut sur 68 centimètres de large, un demi-centimètre d'épaisseur, et pèse 42 kilogrammes. La plaque porte une inscription flamande dont nous donnons ci-dessous la traduction comme spécimen du privilège dont jouissaient les bourgeois de la ville :

« Messieurs les magistrats de la ville de Bruxelles, à la demande des bonnes gens des neuf nations, ayant jugé utile de renouveler les anciennes plaques apposées sur les portes de la dite ville, ont ordonné et ordonnent, par les présentes : 1° que relativement aux deux marchés libres qui se tiennent deux fois par an dans cette ville; on se conformera strictement au privilège octroyé par feu l'empereur Maximilien de glorieuse mémoire, en date de janvier 1486; que, concernant le marché hebdomadaire du vendredi, on observera l'article 88 des coutumes de la ville; que de même seront suivis les articles de la Joyeuse Entrée de feu l'empereur Charles V de glorieuse mémoire, en date du 5 juillet 1549, parlant de la chasse et de la pêche en Brabant, sur le pied

y indiqué. Enfin, que les droits de chausséage seront payés, aux portes de la ville, sur le pied de la dernière ordonnance y relative en date du 28 juillet 1674, signée H. Eugène, portant que de cette taxe seront exemptés les bourgeois de cette ville (1) faisant entrer et sortir leurs marchandises avec leurs propres chariots et chevaux, tant dans cette ville que dans la *cuve* d'icelle (2), sans devoir payer aucun droit de



La Tour Bleue ou Tour Hydraulique, d'après une ancienne lithographie.

chausséage à personne, et de même en seront exempts leurs fermiers payant leur fermage sur leurs propres biens, et également ceux qui ont été exemptés anciennement de cette taxe. Ainsi résolu le 16 octobre 1680. — A.-F. Van Nuvele (3). »

J'ai réservé pour le chapitre suivant ce qui concerne la Senne et le canal de Wille-

(1) On n'était admis au droit de bourgeoisie qu'à la condition de résider sur le territoire, de jurer fidélité au prince et d'acquitter un droit d'entrée, qui fut porté successivement de 2 à 172 florins de Brabant.

(2) L'ancienne *cuve* de Bruxelles comprenait Saint-Josse-ten-Noode et Ixelles, dont les églises étaient des succursales de Sainte-Gudule ; Schaerbeek, Saint-Gilles, Forest, Anderlecht, Molenbeek et Laeken. Un arrêté du 14 fructidor an III fit de Bruxelles un canton distinct. Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek furent enclavés dans le canton de Woluwe-Saint-Etienne ; Ixelles, Saint-Gilles et Forest dans celui d'Uccle ; Anderlecht, Molenbeek et Laeken dans celui d'Anderlecht.

(3) Catalogue de l'Exposition de 1880.



Le duc d'Albe conduisant Marguerite de Parme hors des murs de Bruxelles. — Dessin de Hogenberg (Collection de M. Ph. Hippert.)

broeck. Le moment est venu toutefois de retracer brièvement la physionomie générale de Bruxelles à différentes époques de son histoire. Un romancier, qui est en même temps un érudit, l'a peinte à grands traits telle qu'elle était au XIVe siècle. La ville, nous dit-il, offrait un aspect pauvre, triste et sombre. Les principales rues, à peine pavées, étaient formées de maisons en bois d'un seul étage, où les rayons du soleil semblaient pénétrer à regret. Çà et là s'élevait une habitation en pierres flanquée de tourelles qui indiquaient la demeure d'une famille noble et riche. Mais ces *steenen* mêmes (ainsi appelait-on les hôtels massifs des patriciens) ressemblaient mieux à des forteresses inexpugnables, à des bastilles menaçantes qu'à des palais de gentilshommes. Ils paraissaient écraser les modestes demeures de la bourgeoisie, et la pensée ne s'y arrêtait qu'avec une sorte d'effroi.

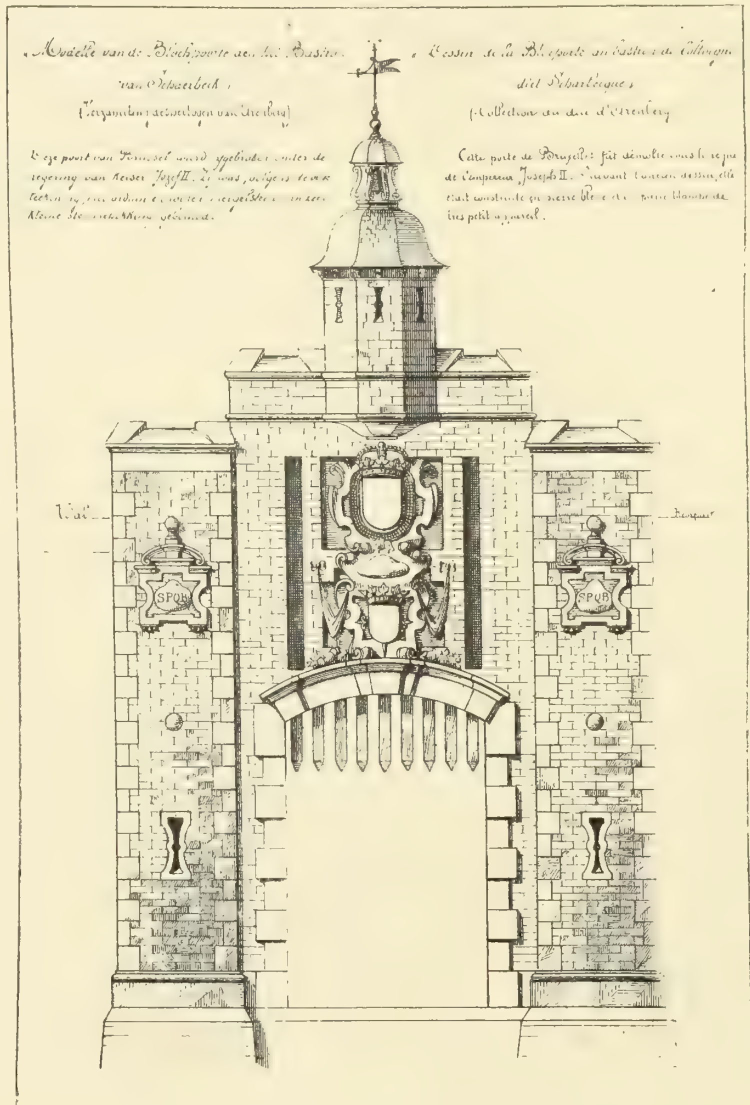
« Aucun monument grandiose ne recommandait encore Bruxelles à l'attention du voyageur. Les murs de l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule sortaient à peine du sol; on achevait le chœur; on travaillait activement au grand portail et aux tours jumelles que nous admirons aujourd'hui; on y chantait la messe les dimanches et jours de fête, mais les fidèles s'y trouvaient exposés à toutes les variations de la température. On ne songeait pas encore à construire ce magnifique hôtel de ville que la statue de saint Michel, patron de Bruxelles, devait couronner un siècle plus tard. Les édifices importants que Bruxelles renfermait à cette époque étaient le Beffroi, adossé à la chapelle de Saint-Nicolas, les temples de Saint-Géry, de Saint-Jean, de la Chapelle, de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, la Maison des Châtelains au Borgendael et le Palais ducal, situé entre le Parc et la Place royale d'aujourd'hui. Encore faut-il se garder de voir dans ces églises autre chose que des chapelles étroites et sombres, où la population toujours croissante ne trouvait pas place les jours de solennités religieuses.

« Dois-je ajouter que ces remparts chargés de tours, traversés çà et là de lourdes portes et bordés de fossés fétides, resserraient Bruxelles dans un cercle dont l'étendue n'équivalait pas au tiers de la superficie de la cité actuelle? Les rues de Laeken, d'Argent, du Sable, la place de Louvain, la rue Royale et le Parc, les Sablons, Notre-Dame de la Chapelle, les Alexiens, les Bogards, la rue des Six-Jetons, la chaussée de Flandre, le nouveau Marché-aux-Grains et le Béguinage se trouvaient hors des murs et formaient la limite extérieure de la ville (1). Les faubourgs étaient insignifiants, comme dans le voisinage de toutes les places de guerre. On ne rencontrait quelques fermiers et jardiniers qu'aux portes de Cologne (aujourd'hui de Schaerbeek), de Louvain, d'Op Brussel (de Hal) et de Flandre. Toute la population suburbaine ne s'élevait peut-être pas au chiffre de six mille âmes.

« Il y a cinq siècles, comme aujourd'hui, la principale rue de Bruxelles, la plus

(1) On ne parle ici, bien entendu, que du terrain qu'occupent ces rues, ces places publiques et ces monuments, car plusieurs n'existaient pas au XIVe siècle, notamment la rue Royale, percée en 1778, et le nouveau Marché-aux-Grains, qui faisait partie des fossés de la porte de Flandre, même longtemps après le deuxième agrandissement de la ville, en 1357.

animée et la plus riche était celle qui traverse la ville tout entière, depuis la porte de Flandre jusqu'à la Place royale, sous les différents noms de rue de Flandre, rue de Sainte-Catherine, Marché-aux-Poulets, Marché-aux-Herbes, rue de la Madeleine et Montagne de la Cour. Cette longue route, récemment pavée, s'appelait la Chaussée, *de Steenweg,* mot flamand que les vieux bourgeois emploient encore. Là demeuraient, comme à présent, les marchands les mieux assortis, là se trouvaient les meilleures auberges, là étaient les ateliers des principaux maçons, charpentiers, cordonniers, chapeliers, armuriers et tailleurs.



Dessin de la Blocpoorte, ou Bastion de Schaerbeek.
Collection du duc d'Arenberg. (*Publication de MM. Colinet et Loran.*)

« Cependant, comme ce n'était pas encore par un somptueux étalage qu'on attirait les acheteurs, les façades des propriétés bâties ressemblaient beaucoup au modeste aspect qu'offre l'intérieur de nos villages. On ne reconnaissait guère une boutique qu'à la grossière enseigne qui se balançait au-dessus de la porte; plusieurs magasins, bâtis au fond d'une cour dont le mur longeait la rue, n'étaient même pas visibles pour les passants. Les étroites fenêtres du rez-de-chaussée étaient garnies de barreaux de fer, précaution utile que nos pères ne manquaient jamais de prendre contre les voleurs. Le feuillage des tilleuls et des noyers qui s'élevaient au-dessus des murs de clôture contrastait agréablement avec les teintes brunes des maisons de bois et avec la blancheur des nouveaux hôtels en pierres, construits de distance en distance par les familles patriciennes. Ajoutons que des milliers d'ouvriers, livrés gaiement à un travail facile et assuré, faisaient résonner continuellement l'enclume, la lime ou le rabot dans les

ateliers de la Chaussée, et qu'une grande variété de costumes, dont plusieurs étaient très riches (car l'ancienne bourgeoisie recherchait le luxe dans les vêtements), attirait les regards de l'étranger.

« A tout prendre, bien que le spectacle que présentait alors la rue de la Madeleine ne pût être comparé sous aucun rapport à celui qu'elle offre aujourd'hui, il ne laissait pas d'avoir ce charme pittoresque et naturel qui nous saisit parfois encore dans les rues d'une vieille cité en décadence, ou au sein d'un antique village de la Flandre et des bords du Rhin (1). »

Plaçons en regard de ce tableau tracé par un romancier, et dans lequel l'imagination joue naturellement son rôle, le récit d'un étranger, le colonel français Duplessis l'Ecuyer, qui visita Bruxelles vers l'année 1650 (2).

« Bruxelles est une grande ville et la plus belle, à mon advis, de toute la duché de Brabant. Elle est admirablement bien située, estant bastie en partie en une plaine, en partie sur une colline, et pourtant (partant) c'est une très digne demeure d'un grand prince. Cette plaine est environnée de toutes parts d'un terroir très fertil et qui contient des prairies très agréables, tant au-dessus de la ville qu'au-dessous, et s'estendent jusques à deux lieues du pays, ce qui luy donne un très agréable aspect. Les vivres et touttes sortes de commodités n'y manquent jamais pour l'usage de toutte la cour. D'un autre costé, l'on voit la foirest de *Soigny* qui n'en est pas à un quart de lieue, où le prince peut aller à la chasse et d'où il thire son chauffage, laquelle est environnée de monastères et abbayes, et en beaucoup d'endroits, de très belles fontaines et ruisseaux, toutes lesquelles choses ensemble font que l'air y est fort sain et les eaues très agréables. Il passe au travers de la ville une petite rivière nommée *Sin,* outre laquelle il y a un grand canal navigable, qui va depuis la ville jusques dans la rivière de l'Escaut près d'Anvers, distante du dit Bruxelles, de dix lieues. Par ce canal les barques et les bateaux chargés de toutes sortes de marchandises vont jusques à la mer, ce qui apporte une grande commodité et proffit aux habitants de ces deux villes et aux peuples voisins. C'est un ouvrage digne d'estre remarqué, ayant cousté des sommes immenses avant que de le mettre dans l'estat qu'il est, car il y a cincq divers endroits avec une très grande industrie pour retenir l'eau de crainte qu'elle ne s'écoule tout d'un coup, pour ce qu'à Bruxelles et au commencement du canal, l'eau est plus haute de près de 50 pieds qu'au bout d'en bas.

« Cette ville a huict portes : la première s'appelle la porte de Louvain, et les autres sont celles de Namur, de Halle ou Porte Haute, d'*Andreleick,* de Flandre, des Barques qui est sur le canal, celle *du Lac* (Laeken), et une qui est murée de longtemps, dont je ne scais le nom (plus tard, la porte d'Anvers). Les murailles de la ville sont flanquées de tours par distances presque égales, avec un fossé dont les

(1) Coomans, *Jeanne Goetghebuer, Chronique brabançonne du* XIV[e] *siècle.*

(2) Ce récit existe en manuscrit à la bibliothèque de Bourgogne, et a été publié en partie par Schayes dans la *Revue de Bruxelles* en 1841.



Une rue de Bruxelles au xvie siècle. — Obsèques de Charles-Quint. Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

contrescarpes sont assez mauvaises. Les portes sont défendues de quelques bastions et ravelins (1).

« Au costé de la porte du Lac, on trouve un chemin pavé, fort large, en forme d'une allée toute droite, accompagnée des deux costés de hauts arbres, et ce qui l'embelist davantage, c'est que d'un costé, il y a une belle et grande prairie, et de l'autre, est ce canal dont nous avons parlé et cela continue un grand quart de lieue et plus, jusqu'à une église qu'on appelle Nostre-Dame de Lac, où l'on va fort souvent en dévotion et particulièrement tous les samedys. On y voit beaucoup de dames de la cour et autres y aller faire leurs prières avant que d'aller au cours qui se faict dans la ville et tout proche cette porte du Lac. Devant le portail de cette église, il y a une longue allée qui s'appelle de Sainte-Anne, pallissadée des deux costés, où les carrosses n'entrent point, au bout de laquelle il y a une petite chapelle dédiée à Sainte-Anne, et une agréable fontaine; c'est où les dames se vont promener à pied après avoir faict leurs prières et là prendre le frais en temps d'esté. »

L'auteur donne ensuite un aperçu succinct de la ville et de ses monuments, dont il estropie les noms, appelant, entre autres, Sainte-Gudule Sainte-*Regoulde,* comparant les tours à celles de Notre-Dame de Paris. Il signale particulièrement la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, appartenant au couvent des Dominicains, sur l'emplacement duquel ont été construits le théâtre de la Monnaie et les rues avoisinantes. « C'est là, dit-il, que Son Altesse l'archiduc, tous les premiers du mois, va faire ses dévotions et assister au divin service, où il fait beau entendre sa musique, qui est toujours remplie de 40 ou 50 voix, des meilleures d'Italie et d'Allemagne, ce prince (Léopold d'Autriche) étant extrêmement amateur des belles voix, et cette musique le suit partout. »

Suit l'énumération des palais, du parc, de l'hôtel de ville. « La maison de ville n'est pas à oublier pour la somptuosité de son édifice, en laquelle s'assemblent les magistrats et autres juges ordonnés pour la police. Il y a une tour admirable et extrêmement haute, aboutissant en la cime en forme de clocher et toutte de pierre, c'est une des belles des Pays-Bas. Dans cette maison de ville et dans la grande place qui est au devant d'un quarré oblong, il y a une foire qui se tient tous les ans la première semaine de caresme, que l'on appelle la foire aux verres, laquelle, quoiqu'elle ne soit si grande ny si remplie de marchandises que celle de Saint-Germain à Paris, néanmoins ne lui cède de beaucoup pour la quantité de gentillesses et choses rares et curieuses qui s'y vendent. C'est là qu'il fait beau voir, le soir aux flambeaux, dans touttes les salles de ce palais, remplies de touttes sortes de marchandises, les dames de toutte la cour assises dans des boutiques et parées à l'aventage, jouer des pièces d'orfèvreries et autres bigeous, à la façon qui se pratique à la foire

(1) Le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, fit entourer la ville de Bruxelles de 16 bastions et de 18 demi-lunes. Il ordonna aussi la construction des avant-portes de Louvain et de Namur et celle du fort de Monterey, déjà mentionné.

Saint-Germain dont je viens de parler; et ce que je trouve de mieux en cette foire est qu'elles n'y vont que la nuict, et néanmoins il ne s'y commet jamais aucun désordre ny larcin.

« Cette ville est de bon commerce et particulièrement de tapisseries, car il s'y en vend de très riches, rehaussées de soye, d'or et d'argent et faites avec un singulier artifice. »

Un autre voyageur, le P. Molinet, dont nous aurons l'occasion de reparler dans le chapitre consacré au palais des ducs de Brabant, raconte qu'il fut frappé d'une coutume qu'il n'avait observée qu'à Bruxelles :

« Je rencontrai dans les rues une chose qui me parut nouvelle; savoir, des gros chiens qui avaient des colliers comme des chevaux et attelés à de petites charrettes chargées de marchandises. Je vis, entre autres, un gros brasseur de bière qui se faisait traîner sur un hacquet par trois chiens accouplés, ou plutôt attriplés ensemble... » « Il est triste d'avouer, dit M. Gachard, que cette coutume, qu'on peut qualifier de barbare, existe encore aujourd'hui; nous sommes pourtant si fiers de nos progrès en toutes choses. »

Après ces touristes, qui ne sont pas toujours exacts, écoutons un Bruxellois qui nous décrit le Bruxelles du siècle dernier.

« La ville est traversée par la rivière de *Senne,* dont la source est éloignée de huit lieues au sud-ouest. Elle se divise en plusieurs ruisseaux en serpentant dans les prairies, vient se joindre aux fossés qui baignent les remparts de l'orient au midi, et se rend dans la ville par le moyen de deux écluses, dont l'une se trouve entre la porte de Halle et celle d'Anderlecht, et l'autre entre la porte d'Anderlecht et celle de Flandre. Pour la facilité du passage, on a construit quatorze ponts de pierres sur quatre petits ruisseaux que forme cette rivière au milieu de la ville, quoique les ruisseaux soient guéables partout en été, mais il se réunissent au pont de la Poissonnerie; de là, elle continue son cours vers la porte de Laeken, qui est au nord de la ville. Cette rivière est d'un grand secours pour les moulins à grains, à papiers, à foulons, et pour les tanneries, les teinturiers et les brasseurs, qui se servent de son eau pour faire la bière qui est la boisson ordinaire des habitants.

« La ville est percée par 373 rues, dont plusieurs paraissent tracées au cordeau. Elle contient plus de 14,000 maisons, closes par un mur dont le circuit est de 26,600 pas géométriques. Ce mur était autrefois flanqué de 127 petites tours, dont présentement on ne voit plus de vestiges, excepté celle qui était la plus forte, que l'on nomme Wollendries-Thoren ou Grosse-Tour, située entre l'orient et le midi. Ses fortifications consistent en seize bastions et dix-huit demi-lunes, une contrescarpe le long des fossés, et une double terrasse sur laquelle règne à droite et à gauche un alignement nivelé de gros arbres touffus. On voit aussi sur ce mur trois batteries; on y trouve sept souterrains.

« On y compte huit portes, aussi fortes que celles d'aucune ville de guerre. Elles



Entrée de don Juan d'Autriche a Bruxelles. — Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

sont toutes en pierre de taille; celle que l'on nomme porte du Rivage est artistement construite. Joignant cette porte, on a bâti un pont, dont la construction fait l'admiration des étrangers. On le lève pour faciliter le passage des bateaux mâtés qui entrent et qui sortent du canal qui est dans la ville.

« Les huit portes sont défendues chacune par une avancée ou barrière, qui sont



VUE D'UNE RUE DE BRUXELLES AU COMMENCEMENT DU XIX[e] SIÈCLE.
LA PORTE NAPOLEON.
D'après une *estampe de la Bibliothèque royale.*

distantes de quarante ou cinquante pas géométriques. Comme l'entrée des portes est coupée par des fossés dont les uns sont remplis d'eau et les autres secs et profonds, l'on y bâtit de fort beaux ponts avec des garde-fous, dont quelques-uns sont de pierres. Les avenues de cette ville sont d'une beauté merveilleuse, et les chaussées qui y aboutissent sont relevées de beaux pavés bien entretenus et bordées d'un rang d'arbres fort droits et hauts de chaque côté. On pourrait avec raison regarder ces chemins comme autant d'agréables promenades. *Le Cours, qui commence à la porte de Laeken et se termine à la porte de Rivage,* est beaucoup fréquenté. C'est sans contredit une des plus belles promenades de l'Europe (1). La nature s'y présente sous mille aspects divers; leur double rangée d'arbres plantés en ligne droite, qui n'ont au bout qu'une grosse touffe,

(1) La phrase soulignée nous apprend que le *cours* n'était pas ce qu'on a depuis appelé l'Allée-Verte. Il était parallèle à l'enceinte, tandis que l'Allée verte proprement dite (*Groenen Dyk*), longeait le canal. Elle fut notablement élargie en 1703.

rend cet endroit impénétrable aux rayons du soleil. D'un côté, le pied de ces arbres est arrosé par un superbe canal et de l'autre par un fossé rempli d'une eau limpide et pure; à droite et à gauche, il y a des prairies au-dessus desquelles on voit sur de petites collines plusieurs maisons de plaisance disposées de manière à produire l'effet le plus riant et le plus agréable (1). »

Depuis un peu plus de cent ans que cette relation fut écrite, Bruxelles a fait deux ou trois fois peau neuve; il a changé ses membres, ses traits, ses allures; le vieux Bruxelles a disparu. Déjà de 1782 à 1840 la transformation était prodigieuse. « Jamais, disait, il y a quarante-deux ans, un écrivain belge, jamais ville d'Europe ne subit en si peu de temps une si grande métamorphose. Nulle part la baguette magique de la civilisation du XIXe siècle n'opéra une révolution plus profonde; la lumière a chassé l'ombre, le trésor s'est étalé au jour, de chrysalide le ver est devenu papillon... A vue d'oiseau, le Bruxelles de 1840 est à peu près celui de 1782. Mais approchez, venez voir où sont allés les remparts; vous les foulez aux pieds. Ce sont des boulevards spacieux qui entourent la ville d'une ceinture de feuillage. Bruxelles n'est plus dans Bruxelles, il se promène ici, il est logé là-bas, dans ces bruyants faubourgs où paissaient naguère les vaches, où toute une population tourbillonne aujourd'hui. Schaerbeek est le quartier des artistes, Laeken le pied-à-terre des voyageurs, Saint-Josse-ten-Noode l'asile des petits rentiers, Ixelles le refuge des poitrinaires, Molenbeek la station des bateliers et des colporteurs. Toutes ces petites villes, enfants ingrats de la capitale, s'agrandissent de ses matériaux, s'enrichissent de ses dépouilles et médisent d'elle. Mais attendez, la métropole se plaint, elle leur rappelle ses droits méconnus, elle va les sommer bientôt de supporter la part des charges qui lui sont imposées pour leur éducation et ses propres embellissements, elle demandera une pension alimentaire; si elle ne peut l'obtenir de bon gré, elle la prendra de force; elle jettera ses barrières au delà des faubourgs, et les obligera ainsi de vivre avec elle, de partager sa pauvreté brillante et son nom embelli.

« La cité bruxelloise, qui compte à peine mille ans d'existence, tandis que ses sœurs du Brabant et de la Flandre sont toutes plus âgées qu'elle, n'a déjà plus de rivale de Paris à Amsterdam. C'est la lune dans un ciel étoilé. La noble parvenue étale son luxe éblouissant sur la montagne qui était jadis un rendez-vous de chasse des rois de France; à peine avoue-t-elle que le Parc, cette fraîche oasis épargnée par la hache de la civilisation, est un reste de l'antique forêt de Soignes où elle vit le jour dans une cabane de bûcheron. Voyez comme le travail de ses enfants et la générosité de ses princes ont enrichi son modeste berceau. Cette traînée de lumière qui s'étend de la Place Royale aux rives de la Senne, c'est la grande artère de la cité, c'est la voie lactée de son firmament, c'est la rue de la Madeleine prolongée à l'orient par la

(1) *Bruxelles illustré ou description chronologique et historique de cette ville,* tant de son ancienneté que de son état présent par J.-A. Rombaut. Bruxelles, chez Pauwels, imprimeur-libraire, sur le Grand-Marché, 1777, t. Ier, p. 7.

Montagne de la Cour et à l'occident par le Marché-aux-Herbes. Là sont Paris et Londres en miniature. On dirait toute une façade de verre et d'or, car le cristal et le cuivre poli ont usurpé la place des murailles; plus de fenêtres, plus de vitraux, plus d'ombre; les passants se mirent dans le marbre, les chalands foulent des tapis. Le soir, quand le gaz illumine les rues et les magasins, toute cette partie de Bruxelles prend l'aspect d'un de ces palais enchantés de l'Orient, dans lesquels notre jeune imagination s'est souvent égarée avec l'auteur des *Mille et une Nuits*.....

« Avant de sortir de la ville pour se répandre dans les faubourgs, la population de Bruxelles, gênée dans ses remparts circulaires, s'y remua beaucoup, afin de gagner de la place. D'abord, elle renonça à ses jardins, qui étaient encore nombreux à la fin du XVIII[e] siècle; elle déracina ses fleurs et bêcha ses pelouses, pour jeter les fondements des habitations obscures qui servent aujourd'hui d'auberges et d'estaminets. Puis, se trouvant encore à l'étroit, elle haussa les maisons de plusieurs étages. Ainsi disparurent presque tous les pignons des siècles précédents. Mais la place manquait toujours. Les Bruxellois profitèrent, non sans regret, de la suppression des maisons religieuses, qui seules conservaient encore quelque peu de verdure et de soleil. L'invasion française détruisit l'arche sainte. Des milliers de religieux furent chassés de leurs retraites. Les Bruxellois n'approfondirent pas trop les titres de propriété des nouveaux maîtres; ils disposaient des abbayes, des couvents, des refuges et des temples. Les Petits-Carmes furent changés en prison, les Annonciades en caserne, les Magdelonnettes en boucherie, les Augustins en salle de concert, le Béguinage bouleversé devint l'un des plus beaux quartiers de la capitale; vingt autres maisons du Seigneur subirent des métamorphoses semblables. Plusieurs n'existent plus, entre autres la demeure des Dominicains, où s'élève aujourd'hui le grand théâtre; sur l'emplacement des Bogards rugissent les locomotives des chemins de fer; le Palais de justice s'est élevé sur les ruines du couvent des Jésuites.

« ..... La lumière circule mieux dans les maisons, dans les rues; l'éclat du gaz fait pâlir la douteuse clarté des lampes; d'élégants équipages roulent doucement là où de lourds carrosses criaient sur le pavé raboteux; les cabarets sont transformés en salons, les auberges en palais, mille plaisirs se disputent le temps, et le temps a allongé le jour de la moitié de la nuit; le vieux Bruxelles se couchait à neuf heures pour se lever avec le soleil, le nouveau Bruxelles se remue, vit et s'amuse encore à minuit; il a trouvé le gaz si brillant qu'il le préfère au soleil même. Et le beau sexe a voulu se rajeunir aussi : la sombre faille a disparu sous le châle multicolore; la cornette sous le chapeau, la robe de toile sous la gaze et la soie; de gracieuses toilettes charment partout la vue, la servante rivalise avec la bourgeoise, la bourgeoise avec la marquise, la marquise avec la reine; les femmes ont entraîné les hommes dans cette lutte séduisante; jeunes et vieux ont déifié le tailleur. Pour le dire en passant, le tailleur et la marchande de modes se sont hissés au haut de l'échelle des industries; après s'être proclamés artistes, ils ont acheté des hôtels et

des équipages. Enfin, de quelque côté que se tournent vos regards, ils se reposent avec complaisance sur tant de luxe; vous applaudissez et vous dites, si vous n'habitez pas Bruxelles : « Heureux Bruxellois! »

« Mais la civilisation, fille du temps, le suit dans sa marche impitoyable. Bruxelles n'est pas encore ce qu'il sera dans vingt ans. Vous regardez ces inventions nouvelles que le génie de l'industrie greffe sur les vieilles inventions, celles d'hier; voyez comme les riches magasins de l'an passé pâlissent devant les magasins de la semaine der-



Entrée d'une diligence a Bruxelles, vers 1820. — Dessin de Madou.

nière; écoutez le bruit de la truelle et du marteau, ce sont des rues qu'on élargit, des hôtels qu'on répare, des palais entiers qu'on reconstruit..... (1) »

L'auteur anonyme de ces réflexions vit peut-être encore. Quel intéressant tableau il pourrait tracer des métamorphoses nouvelles! Les octrois supprimés, les fossés de la ville comblés, la lumière électrique supplantant le gaz, et la Senne voûtée!.....

Si j'écrivais une histoire du Bruxelles moderne, je ne pourrais me dispenser de donner une analyse du remarquable travail publié en 1868, par M. le docteur E. Janssens, sur la topographie médicale de la cité. Je ne m'occupe que du Bruxelles ancien; je me bornerai donc à rappeler ce qu'on disait il y a cent ans sur le climat et les conditions hygiéniques de la capitale. Ces dernières ont dû se modifier, grâce au progrès constant de l'aisance et du bien-être, à la distribution plus libérale de l'air

(1) *Revue de Bruxelles*, 4e année, juillet 1840.

et de l'espace, mais le climat est resté le même, et l'aperçu qu'on va lire s'applique au passé lointain comme à des époques plus rapprochées de nous.

La note dominante de la température fut toujours le froid et l'humidité. Le contraire est représenté comme une exception. Ainsi, les étés de 1778 à 1781 furent exceptionnellement chauds et secs. En revanche, en 1782 comme en 1882, après quelques jours d'une chaleur étouffante vers la fin de juin et au commencement de juillet, le reste de l'été et tout l'automne furent d'un froid et d'une humidité extraordinaires. Les mois de janvier et de février suivants furent doux et humides, puis il y eut au mois de mars une gelée d'une force et d'une durée peu communes dans cette saison, et accompagnée de neiges abondantes. Le printemps de 1783 fut froid et sec. Les chaleurs de l'été suivant surpassèrent, à Bruxelles, tout ce qu'on y avait connu de mémoire d'homme. Le 2 août 1783, de une heure jusqu'à trois heures de l'après-midi, le thermomètre marqua 29 degrés Réaumur en plein air et à l'ombre, et 28 degrés dans une chambre où le soleil n'avait pas donné de toute la journée. A six heures du soir, le thermomètre marquait 26 degrés et, à huit heures, 24 degrés au-dessus de zéro. Après un automne froid et sec, l'hiver fut exceptionnellement rigoureux, et le 31 décembre, le mercure descendit à 14 degrés au-dessous de zéro, entre six et sept heures du matin.

Il y a cent ans, comme aujourd'hui, l'air de la capitale était proclamé sain d'une façon générale, bien qu'il le fût plus dans le haut que dans le bas. Cette salubrité plus grande de la partie haute de la ville ne provenait pas seulement de l'élévation du sol et de la nature sablonneuse du terrain; elle était due aussi à la plus grande largeur et au meilleur entretien des rues. Les brusques changements de la température étaient représentés comme très funestes à ceux qui n'avaient pas soin de s'en garantir, et produisaient des fluxions de poitrine avec toutes leurs suites. Comme les vents dominants venaient du sud-ouest pendant la moitié de l'année, les vapeurs et les exhalaisons allaient s'engouffrer dans le bas, pour s'arrêter aux collines qui bordent la ville à l'est. Il en résultait que le bas se trouvait très souvent dans un bain de vapeurs chaudes en été et froides en hiver, engendrant des fièvres, des rhumes et des catarrhes.

D'après les médecins du temps, les rhumes n'étaient nulle part plus fréquents et plus négligés. On ne pouvait persuader aux habitants qu'ils dussent rester chez eux et se soumettre à un certain régime, ni que les rhumes négligés fussent la source ordinaire de la phtisie.

D'après la statistique de M. le docteur Janssens, ce sont encore toujours la phtisie pulmonaire, la bronchite et la pneumonie qui constituent les principales causes de décès. Jadis les miasmes qu'exhalait la vase des fossés de la partie basse et des étangs de la partie haute engendraient des fièvres intermittentes, devenues beaucoup plus rares depuis le voûtement de la Senne et les grands travaux d'assainissement exécutés dans divers quartiers. Dans un passé déjà lointain, tous les six à sept ans,

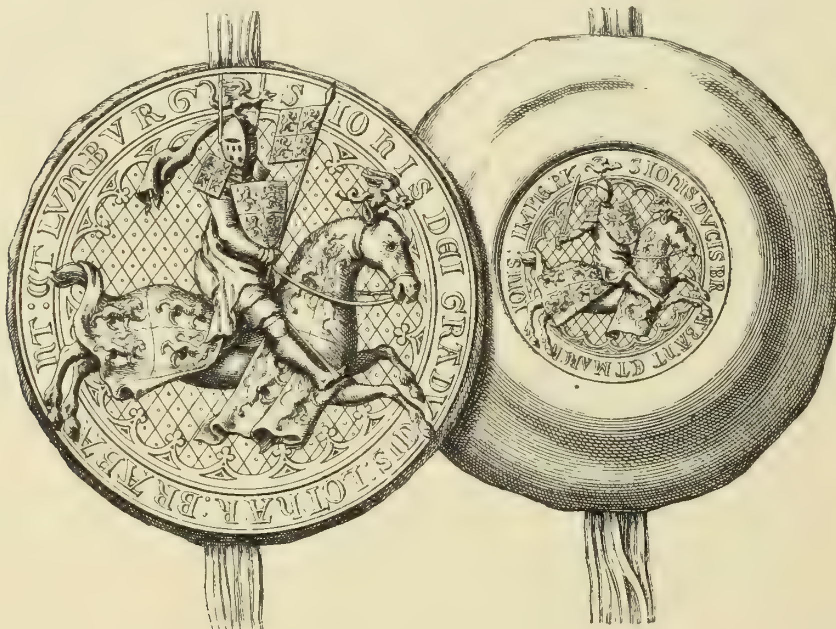
on signalait une épidémie de petite vérole. Grâce à l'application de la vaccine, aux progrès de l'hygiène et aux transformations intelligentes qu'ont subies les quartiers insalubres, Broeksele, la ville née au bord d'un marais figure aujourd'hui parmi les capitales les plus saines de l'Europe.

La moyenne annuelle des décès qui, à la fin du siècle dernier, était d'un sur trente habitants et en 1866 d'un sur trente-deux, n'est plus aujourd'hui que d'un sur quarante-cinq. Quelle façon plus éloquente d'établir que le bien-être s'est accru en même temps que la population! Celle-ci s'élevait à près de 44,000 âmes en 1435 (1), à 48,000 en 1480; à 75,000 sous le règne de Marie-Thérèse. La progression ascendante, arrêtée sous la domination française, n'a cessé de s'accroître à partir de la réunion de la Belgique à la Hollande. De 75,000 qu'il était en 1815, le chiffre des habitants s'est élevé à 100,000 en 1830. Il est de 165,000 aujourd'hui. L'agglomération bruxelloise, dans son ensemble, dépasse un total de 400,000 âmes (2).

Telle est la ville dont nous avons entrepris de décrire les vicissitudes et les splendeurs. Puisse l'intérêt de notre œuvre grandir comme a grandi la cité!

(1) Ces chiffres sont empruntés à M. le Dr Janssens (*Statistique démographique de Bruxelles*). D'après Wauters, la ville comptait 60,000 âmes en 1435. La banlieue est probablement comprise dans ce calcul.

(2) Voici, à titre de curiosité, le dénombrement des habitants de Bruxelles en 1783, répartis par catégories sociales : propriétaires, rentiers, fonctionnaires, négociants, employés : 7,059; gens d'église des deux sexes : 1,587; enfants non adultes des deux sexes : 22,099; détaillants : 9,883; ouvriers : 20,908; domestiques : 8,443; mendiants : 1,974; militaires et passagers des deux sexes : 2,474. Total : 74,427.



Sceau des ducs de Brabant. 1334.

ANNEXE AU CHAPITRE IER

EXTRAIT DU RÈGLEMENT POUR LES COURRIERS PARTANT DE BRUXELLES EN 1682 DANS LES DIRECTIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS.

ANVERS. Tous les jours, à la Putterie, au *Duc de Savoie*, ou au *Cheval marin*, près du Rivage, matin et soir.

AIX-LA-CHAPELLE. Lundi, jeudi et samedi, à la Poste, au Sablon; le mardi, tous les quinze jours, à la chaussée de Louvain (arrivée à Louvain à 6 heures du soir).

ALOST. Tous les jours, par le courrier de Gand, et le vendredi, au *Porc*, Marché-aux-Poulets, à 9 heures du matin.

AERSCHOT. Tous les mercredis, rue des Longs-Chariots (passant par Montaigu, à 1 heure de relevée).

ATH. Tous les vendredis, dans la cave du *Maréchal ferrant*, à la Halle-au-Blé; le dimanche, à la *Clef*, et par la Poste à 11 heures du matin.

AUDENARDE. Tous les mardis, à la *Couronne*, rue de la Montagne, à 6 heures de l'après-midi.

BOIS-LE-DUC et BREDA. Tous les lundis et vendredis, au *Miroir*, Marché-aux-Herbes, et tous les jours, à la Putterie, au *Duc de Savoie*.

BOURGOGNE. Tous les samedis, à midi, à la Poste, au Sablon.

BRAINE-LE-COMTE. Par le courrier de Mons, et les lundis et vendredis, au *Cygne*, à la Halle-au-Blé, à 9 heures du matin.

BRUGES. Tous les lundis, au *Faucon*, rue de la Montagne; le vendredi, rue des Bouchers ou par le courrier de Gand, à 8 heures du matin.

MONS. Le dimanche, à la *Fleur de Blé;* le mercredi, aux *Trois Perdrix*, à 10 heures du matin; le vendredi, au *Cygne*, à la Halle-au-Blé, et le mardi, à l'*Étoile*.

CHARLEROI. Tous les dimanches et les jeudis, à midi, au *Dragon*, Marché-aux-Fromages.

CLÈVES. Par la Poste de Cologne.

COLOGNE. Tous les lundis et jeudis, par la Poste, à 6 heures du soir.

TERMONDE. Tous les dimanches, par le courrier Bleu, et le jeudi et le samedi, à *Dunkerque*, Marché-aux-Poulets, à 11 heures.

DINANT. Tous les vendredis, à la *Couronne*, à la Halle-au-Blé, et les lundis, mercredis, vendredis et samedis, par le courrier de Namur.

GAND. Tous les jours, rue des Longs-Chariots, à 8 heures du matin.

GRAMMONT. Tous les vendredis, au *Bœuf Bigarré*, à 11 heures du matin.

LIÈGE. Tous les dimanches, vis-à-vis le duc d'Ursel; les mardis et vendredis, au *Cerf*, Marché-au-Bois, à 6 heures du soir.

LOUVAIN. Tous les jours, au *Petit Lièvre*, rue des Longs-Chariots, à 11 heures, et l'été à 2 heures.

PARIS. Tous les vendredis, par la Poste, au Sablon, à 6 heures du matin.

ROME. Tous les vendredis, par la Poste de 11 heures. Aussi pour l'Allemagne.

Le messager pour Groningue part de Bruxelles tous les lundis, est logé dans la rue de la Montagne, à l'*Homme sauvage*, vis-à-vis des *Quatre Seaux*, passe par Rotterdam, Amsterdam, Harlingen, Leeuwaerden, Dorkem et Groningue.

NOTA. — Toutes les lettres pour la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande, doivent être remises à la Poste, au Sablon.

LISTE DU DÉPART ET ARRIVÉE DES POSTES A BRUXELLES EN 1761.

Le bureau général des postes aux lettres se tient près du *Manneke-Pis*, et pour la commodité du public on trouve deux petites postes ou caisses, l'une à la Montagne de la Cour, l'autre rue des Fripiers, d'où on transporte les lettres au bureau général.

La poste part tous les jours à 4 heures après midi pour Alost, Gand, Bruges, toute la Flandre gallicane, l'Artois et la Picardie.

Tous les jours, à 10 heures du soir, pour Hal, Enghien, Mons, Valenciennes, Cambrai, Saint-Quentin, Paris et la France.

Pour Malines, Lierre, Anvers.

Pour Genappe, Wavre, Gembloux, Nivelles, Charleroi, Namur.

Pour Louvain, Tirlemont, Liège, Cologne et toute l'Allemagne.

La poste part encore aux jours marqués ci-dessous :

Dimanche et *mercredi,* pour la Zélande, Hambourg, Lubeck, etc.

Lundi et *jeudi,* pour toute la Hollande, la Prusse, la Pologne, la Saxe et la Moscovie.

Mardi et *vendredi,* pour l'Angleterre, l'Italie, la Suisse et la Bohême.

Lundi et *samedi,* pour le Luxembourg.

NOTA. — On avertit le public qu'il faut mettre les lettres où il y aura inséré quelque argent, ès mains du commis du bureau général des postes, faute de quoi elles ne seront acheminées ;

Qu'on ne peut marquer l'arrivée des lettres d'Angleterre, qui partent de Londres deux fois la semaine, à cause du trajet de la mer qui dépend du vent ;

Que les lettres pour l'Italie et l'Allemagne qui passent Wesel ou Cologne, excepté celles pour la ville de Hambourg, doivent être affranchies, faute de quoi elles restent au bureau, et tous les paquets pour Hambourg, Wesel et Cologne qui pèsent au-dessus d'une once doivent être affranchis, aussi les lettres adressées aux maîtres des postes des dites villes ;

Qu'il faut marquer, sur l'adresse des lettres pour des bourgs, châteaux, villages et abbayes, le nom de la ville la plus voisine, afin qu'elles puissent être sûrement adressées.

DÉPART DES VOITURES PUBLIQUES DE BRUXELLES A PARIS

par Mons, Valenciennes, Cambrai, Péronne, Roye, Senlis, etc., en 1775.

La diligence de Bruxelles pour Paris part de jour à autre à 4 heures du matin, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et y arrive en trois jours. Depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril, elle ne part qu'à 6 heures 30 minutes et y arrive le quatrième jour.

On paye par personne 70 livres de France, y compris la nourriture, qui commence à Cambrai et qui y finit en venant de Paris, et 63 sans nourriture ; les bagages à la suite des dites places ne payent que 3 sols de France par livre.

Cette diligence prend des voyageurs pour Mons, Valenciennes, Cambrai, etc.

Le bureau se tient à Bruxelles, chez *M. Deudon, Vieille-Halle-au-Blé,* et à Paris, chez *M. Huet, rue de Saint-Denis, vis-à-vis les Filles-Dieu.*

PRINCIPALES HOTELLERIES DE BRUXELLES EN 1761.

L'Hôtel d'Angleterre, Kantersteen.
L'Impératrice, Kantersteen.
Le Grand Miroir, rue de la Montagne.
La Maison Rouge, près la Steen-Poorte.
L'Empereur, Vieille-Halle-au-Blé.
Le Cerf, Vieille-Halle-au-Blé.
Saint Jacques, rue de la Montagne.
L'Hôtel Impérial, près la Cour Brûlée.
La Princesse Royale, rue des Dominicains.
Le Vieux Loup, Vieille-Halle-au-Blé.
Le Plat d'Étain, rue de Louvain.
Le Faisan, Kantersteen.
Le Duc de Brabant, Marché-aux-Charbons.
L'Étoile, Vieille-Halle-au-Blé.
Le Morianne, près les Jésuites.
Limbourg, vis-à-vis l'hôtel de Calenberg.
La Main d'Or, rue de la Putterie.
Groenendael, rue de la Putterie.
Au Duc de Bavière, rue de l'Attaque.
La Reine de Suède, rue de l'Évêque.
La Bergère, derrière l'hôtel d'Ursel.
Tirlemont, à la Chancellerie.
Le Roi de Pologne, rue de la Montagne.
La Campine, Marché-aux-Poulets.
Dunkerque, Marché-aux-Poulets.
Au Cygne, rue de la Fourche (Grepstraet).
La Grappe de Raisin, rue de la Fourche (Grepstraet).
Le Verd Bois, rue de Louvain.
L'Alliance, près la Cour Brûlée.
Le Dauphin, Vieille-Halle-au-Blé.
L'Étoile, Marché-aux-Fromages.
La Cour Impériale, rue Haute.
La Bourse d'Amsterdam, Marché-aux-Poulets.
La Maison des Meuniers, derrière l'hôtel de ville.
Don Jean, à la Putterie.
Au Grand, rue des Éperonniers.
Le Lion d'Or, rue des Éperonniers.
Le Verd Chasseur, au Kantersteen.



Gravure d'Harrewyn, empruntée au *Luyster van Brabant.* (*Appartient à M. Henri Adan.*)

CHAPITRE II

LA SENNE ET LE CANAL DE WILLEBROECK (1).



De la Senne on ne s'occupe plus guère aujourd'hui que lorsque les fortes pluies du printemps et de l'automne font déborder la rivière et qu'elle inonde les prairies qui entourent la ville au sud, à l'ouest et au nord. La génération actuelle n'a déjà plus qu'un vague souvenir du temps où ce cours d'eau formait à certains endroits de la cité un véritable cloaque. Il faut remonter le cours des siècles pour retrouver le temps où la Senne, autrefois la Braine, était navigable, et pour comprendre qu'il pût y avoir au cœur de la capitale un pont des *Bateaux*.

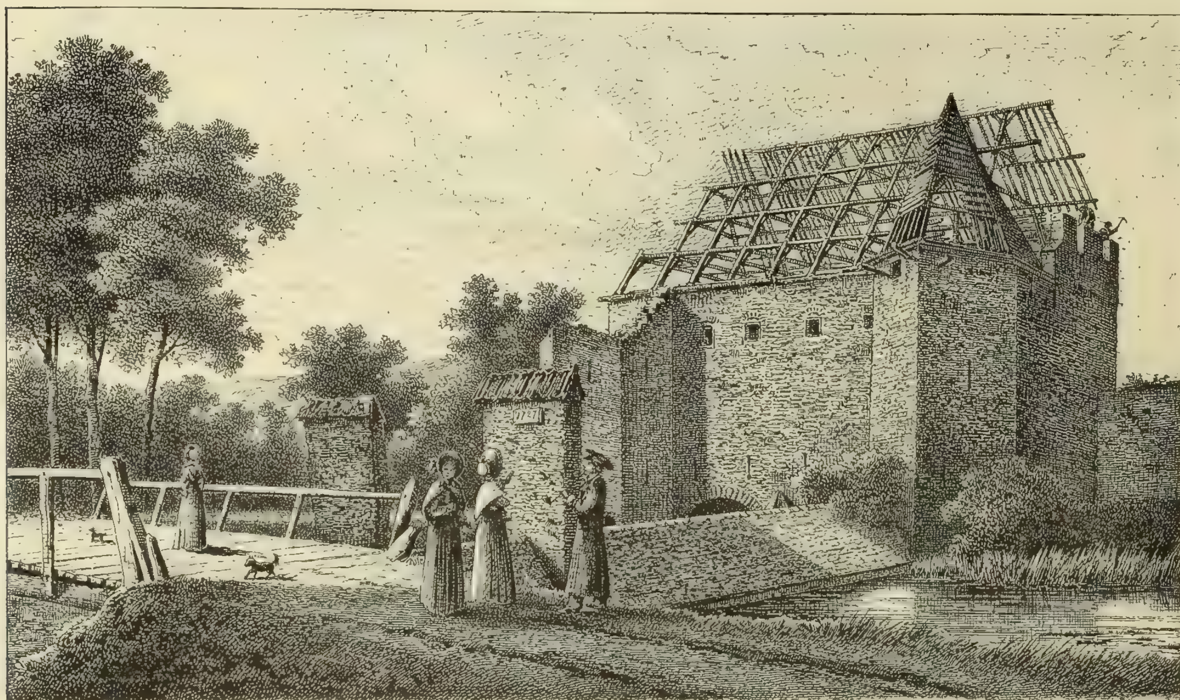
Déjà au temps de Charlemagne il est fait mention, dans un acte, d'un *pons Senne in Brosele,* du haut duquel les grains sont versés dans les navires, *per quem grana transfunduntur in navim* (2). Voilà l'existence des bateaux bien nettement établie.

(1) *Die nieuwe Chronycke van Brabandt.* Anvers, 1565. — L'ABBÉ MANN, *Abrégé de l'histoire de la ville de Bruxelles.* 1785. — *Notice historique et descriptive du canal de Bruxelles au Rupel,* par H. ENGELS. Bruxelles, 1843. — *Histoire de la ville de Bruxelles,* par HENNE et WAUTERS. Bruxelles, 1845. — *Histoire des Environs de Bruxelles,* par A. WAUTERS. 1855. — *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck,* par le même. Bruxelles, 1882. — *Canal de Bruxelles au Rupel. Considérations historiques,* extrait de l'ouvrage *Des Voies navigables en Belgique,* publié en 1842, par J.-B. VIFQUAIN.

(2) Cette pièce a été reproduite par Wauters, dans son *Histoire des Environs de Bruxelles,* d'après un manuscrit du XIIe siècle, publié par Kindlinger, *Münsterische Beitragen zur Geschichte Deutschlands.* Munster, 1790.

C'étaient, il est vrai, des embarcations d'un très faible tonnage, qui mettaient plusieurs jours à naviguer depuis Bruxelles jusqu'au Rupel, et un document de 1596 nous apprend qu'il n'y avait plus à cette époque sur la rivière ni grands ni petits bateaux.

Le plan que nous avons donné à la page 48 indique le cours suivi par la Senne dans la traverse de Bruxelles. L'un des bras, appelé la *Senne de Ransfort,* entrait dans la ville par Molenbeek, l'autre par la *Grande Écluse,* ou *Groote Spuy,* située entre les



La Grande Écluse. — *Groote Spuy.* Entre la porte d'Anderlecht et la porte de Hal. — Démolie en partie le 4 août 1807. Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb.

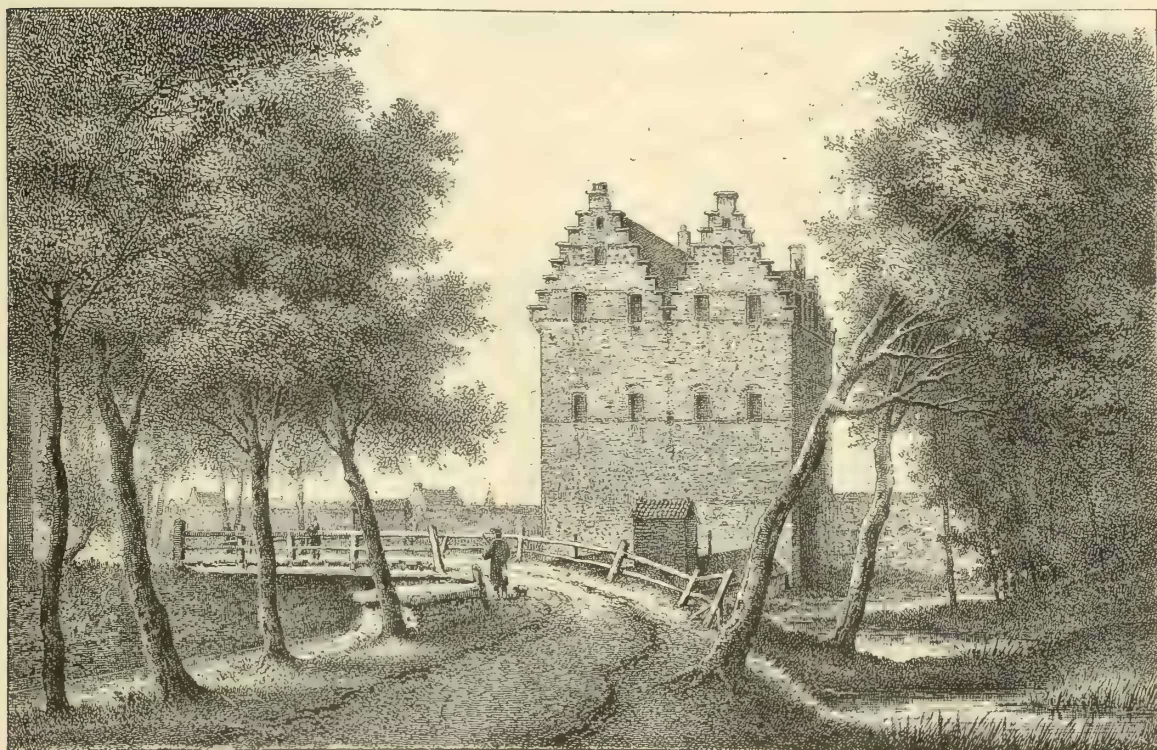
portes de Hal et d'Anderlecht. La *Petite Écluse* ou *Kleine Spuy* était entre les portes d'Anderlecht et de Flandre. Les divers bras de la rivière allaient former plusieurs îles, dont la principale était l'île Saint-Géry. La petite Senne ou *Sennette* fut une sorte de dérivation ou de coupure établie en vue de protéger contre les inondations le quartier bâti hors de la porte Saint-Jacques (1). Elle servit plus tard à nourrir le canal de navigation de Bruxelles au Rupel.

Un large fossé occupait l'emplacement du Rempart des Moines, passait sous la porte *A Peine Perdue,* entourait le Béguinage et, sous le nom de *Nouvelle Senne,* allait rejoindre au *Pont Neuf* le bras principal qui sortait de la ville à la porte de Laeken

(1) Autrefois, au moment des fortes crues, la ville fermait la grande écluse, inondait l'amont et faisait passer les eaux par la dérivation. Ce droit lui a été reconnu par des arrêts de 1846 et de 1873. On trouve de curieux détails à ce sujet dans un livre très rare de Michel-Florent Van Langren, *architecte-sphérographe.* Bruxelles, 1644. (Bibliothèque royale.)

en passant sous le pont de Saint-Jean Népomucène (1). Près du pont des bateaux, *Schippbrugge,* qui s'appela en dernier lieu le pont des Poissonniers, s'élevait sur les bords du *quai* la *Grue* ou *Crane* qui servait au déchargement des marchandises (2).

« Souvent en été, dit un chroniqueur, la Senne était presque à sec; mais dans les saisons pluvieuses, tant au-dessous qu'au-dessus de la ville, la rivière débordait, répandant ses eaux dans les prairies, ce qui ne contribuait pas peu à enrichir le sol et à faire croître l'herbe en abondance ».



La Petite Écluse. — *Kleyne Spuy.* Entre les portes de Flandre et d'Anderlecht.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb. — Fait en 1823.

« La colline de Bruxelles, ajoute le même auteur, est bornée du sud-est au nord par une gorge large et profonde où coule un gros ruisseau (le Maelbeek) qui a sa source à l'abbaye de la Cambre et qui se rend à la Senne par les prairies vis-à-vis de Laeken. Dans cette même gorge et à côté du ruisseau, depuis la Cambre jusqu'à Schaerbeek, se trouve une suite d'environ cinquante étangs qui varient dans leur grandeur et dans leur proximité de la ville, les plus profonds n'étant qu'à un demi-quart de lieue des portes de Namur et de Louvain. On ne peut douter qu'il ne s'élève

(1) Ce pont se nommait autrefois *Pont de la porte de Laeken.* On l'appela *Pont Saint-Jean Népomucène* à cause de la statue de ce saint qui y fut placée en 1725.

(2) En 1572, d'après le plan de Bruxelles, la grue pour le déchargement des bateaux se trouvait à l'endroit où fut plus tard le Marché-aux-Poissons, qui à l'origine occupait l'emplacement actuel du Marché-aux-Herbes.

beaucoup de vapeurs froides d'une pareille gorge remplie d'étangs, qui côtoie la ville d'un côté, ainsi que des prairies humides et souvent inondées en hiver qui l'entourent de l'autre, et toutes les deux très près de ses murailles. L'air, par conséquent, est moins vif et moins pur dans ces fonds que sur les coteaux; la qualité et la bonté des eaux varient de même, et la santé des habitants ne laisse pas d'en être plus ou moins affectée. »

Rien ne nous permet de constater si les épidémies qui désolèrent la ville en 1489



Le Pont de Laeken en 1793.
Dessin de Puttaert d'après l'original de P. Vitzthümb.

et en 1529 furent provoquées ou propagées par ce voisinage des eaux stagnantes. L'histoire se borne à nous apprendre qu'à diverses reprises, au XIVe siècle, des ordonnances spéciales s'occupèrent des moyens d'arrêter les maladies contagieuses, dont l'apparition était périodique. Elles signalaient spécialement la nécessité d'enlever les boues et les immondices.

Si les émanations de la rivière nuisaient à la santé publique, la Senne rachetait ses défauts par les services qu'elle rendait aux habitants.

En nos temps de communications rapides et faciles, on méprise volontiers le rôle d'une petite rivière, large à peine de quelques mètres et dépourvue de ce charme pittoresque qui enfante des légendes et inspire les poètes; mais au moyen âge, alors qu'on n'avait ni routes macadamisées, ni chemins de fer, le plus mince cours d'eau formait un élément capital de la prospérité d'une ville, et pendant des siècles la

Senne fut la grande artère du commerce entre Bruxelles et la métropole actuelle du négoce. C'est par là que nos bateliers convoyaient leurs marchandises, rapportant au quai de la Grue les cargaisons qu'ils embarquaient à Anvers. La Senne était la seule communication directe et sûre qu'il y eût entre Bruxelles et la mer, et son importance résulte des mesures prises à diverses époques pour la tenir en bon état, des querelles



Construction du nouveau pont de Vilvorde.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb, du 20 septembre 1828.

qui surgirent à propos du trafic (1) et de la construction même du canal du Rupel, jugé indispensable pour suppléer à l'insuffisance du chemin créé par la nature.

Le duc Jean II, voulant favoriser Jean Berthould, seigneur de Malines, avait accordé, dès 1301, aux Malinois un droit d'*étape*, qui obligeait les bateliers bruxellois à venir exposer en vente chez eux, avant de les porter sur le marché de Bruxelles, le sel, le poisson et l'avoine qu'ils amenaient en remontant la rivière. En conséquence, les bateaux devaient remonter la Dyle jusqu'à Malines, sur plus d'une lieue de longueur, pour redescendre ensuite jusqu'à l'embouchure de la Senne. Les Bruxellois

(1) Un diplôme du duc Wenceslas, du 1er juin 1375, promit aux Vilvordiens que la rivière ne serait jamais détournée de son ancien lit et qu'on n'y lèverait aucun péage.

cherchèrent à se soustraire à cette obligation et tentèrent même quelquefois de passer de force. Alors ceux de Malines tendirent une chaîne en travers de la rivière, au village de Heffen, et y firent construire une redoute pour défendre le passage. Cette chaîne (*de Ketene*) et cette redoute (*het Blockhuys*) sont indiquées sur le plan que nous publions.

Ces prétentions amenèrent de longs procès, qui donnèrent lieu à trois sentences de Philippe le Bon. Le duc, voulant ménager les deux parties et laisser la décision du fond au Parlement de *Monsieur le Roy à Paris*, ordonna que la chaîne de Heffen fût *avalée* à titre provisoire et sans préjudice des droits de la ville de Malines, « pour tous marchands et bonnes gens, tant de la ville de Bruxelles comme d'ailleurs, y passer et repasser amont et aval la dite rivière à tous leurs denrées et marchandises seurement et sans empeschement aulcun ».



Marie de Bourgogne accordant l'octroi du canal de Bruxelles à l'Escaut. — Gravure de la *Nieuwe Chronycke van Brabandt*. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Ce provisoire dura près de cinquante ans, jusqu'au jour où les Malinois, profitant des troubles du pays sous Maximilien d'Autriche, rétablirent la chaîne de Heffen et obtinrent du prince la confirmation de leur ancien privilège.

Le magistrat de Bruxelles se hâta de protester de nouveau, sans être plus heureux dans ses efforts, car, en 1531, Charles-Quint, sur l'avis du jurisconsulte Nicolas Everardi, président du Grand-Conseil, donna gain de cause à la ville de Malines, décidant toutefois « qu'afin de nourrir paix et amitié entre les bourgeois et manants des dites villes, ceux de Bruxelles seraient dispensés de l'étape, à la condition d'acquitter, à Heffen même, les droits qu'ils payaient auparavant à Malines ».

Il y a lieu de supposer que les entraves apportées à la navigation de la Senne avaient causé quelque préjudice au commerce bruxellois, car c'est précisément à l'époque où éclatèrent les premières discussions avec les Malinois, que nous voyons le duc de Bourgogne dégrever de certaines charges les négociants de la ville basse. En ce moment aussi l'on s'occupe d'améliorer le cours de la rivière et de la rendre navigable en amont jusqu'aux limites du Hainaut. Philippe le Bon daigna consentir à l'exécution de ce travail, à la condition que la ville en payât tous les frais, sans autre compensation que le droit de percevoir le quart des péages, dont les trois autres quarts lui seraient réservés. Il est naturel que dans ces conditions le canal en amont n'ait pas été entrepris.

L'idée de construire un canal de Bruxelles au Rupel fut soumise à Charles le

Téméraire, mais sa manie guerroyante l'empêcha de s'en occuper, et le premier octroi fut concédé par sa fille, Marie de Bourgogne, le 4 juin 1477.

Als men XIIII hondert 77 schreef
Was vrou Marie van Brabant Hertoghinne
Na dat Karel haer vader voor Nanci doot bleef,
Aen haer hoochst wert eerst versocht ter stadt gewinne,
T'welc si consenteerde door trouwe en minne
T'water te halen uyt der Ruppe oft Schelden
Naer Brussel te bringhen tot in die Zinne
Gravende door bosschen, bempden, straten, velden,
Als willende voorleden dienst verghelden.

Traduction.

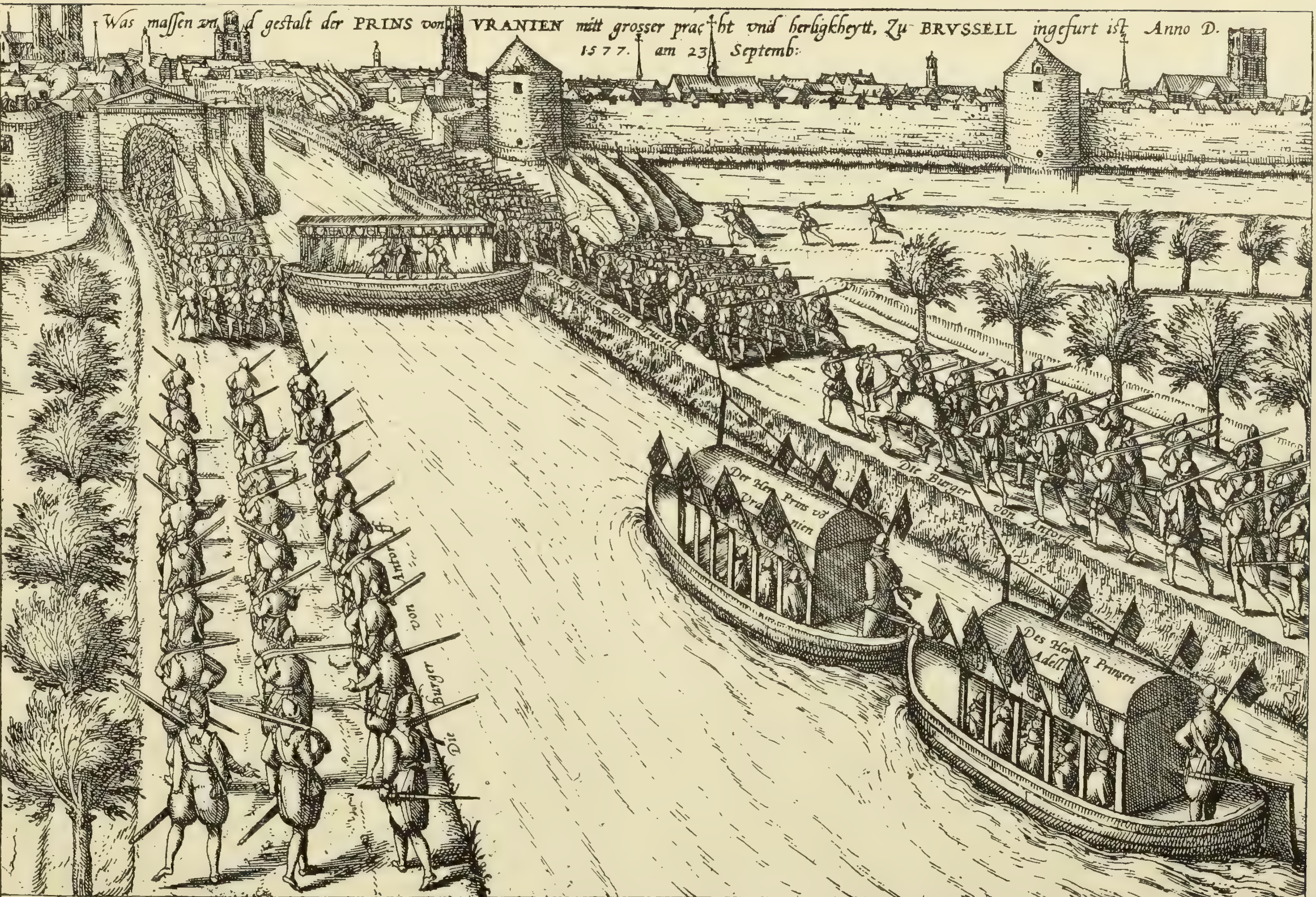
Quand on écrivit 1477
Dame Marie était duchesse de Brabant,
Après que son père eut été tué à Nancy,
A Son Altesse il fut demandé au profit de la ville
Qu'elle consentît par confiance et amour,
A ce qu'on cherchât l'eau du Rupel ou de l'Escaut,
Pour la conduire à Bruxelles jusqu'à la Senne
En creusant à travers les bois, les prairies, les routes et les champs,
Et l'on voulait rémunérer le dit service.

Ainsi s'exprime l'auteur de la *Nieuwe Chronycke van Brabandt,* au bas d'une vignette qui représente la duchesse Marie assise sur son trône près d'un clavecin ouvert et recevant les magistrats de Bruxelles. — On remarquera qu'ils restent couverts devant leur souveraine.

L'octroi, en vingt-trois articles, contresigné par le lieutenant et gouverneur général Van Ravensteyn, abandonne à la ville la moitié des droits à percevoir sur le nouveau canal et porte en outre :

« Pour l'allègement des grands frais et charges que nécessiteront les travaux susmentionnés, nous avons accordé et consenti, accordons et consentons que tous les habitants de Bruxelles et leurs biens seront exempts, pendant un terme de douze ans après que le canal sera fait, de tous droits nous appartenant dans toute l'étendue du pays. »

L'acte du 4 juin 1477 ne stipule rien quant à la direction du canal, et pendant plus d'un demi-siècle encore l'opposition des gens de Malines fit de la concession de Marie de Bourgogne une lettre morte. Un nouvel octroi de Charles-Quint (*van dat men t'water uit der Schelden te Brusselwaerts brengen zal deur een nieu gravinge* — que l'on amènera l'eau de l'Escaut à Bruxelles par un nouveau creusement) — dut confirmer, en 1531, la décision rapportée ci-dessus, et cette fois les magistrats de Bruxelles se mettent résolûment à l'œuvre. Afin de se soustraire absolument aux prétentions des Malinois, ils décident que le canal sera dirigé de Bruxelles sur Vilvorde et de là vers

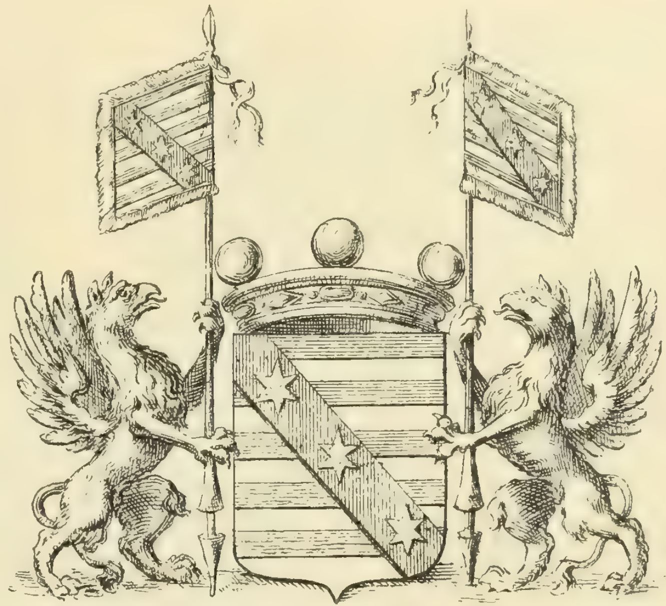


L'entrée du prince d'Orange a Bruxelles par le canal. — 23 septembre 1577. — Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

le village de Willebroeck, où il débouchera dans le Rupel, vis-à-vis de la commune de Boom.

Enfin, les études terminées, les trois membres de la ville de Bruxelles délèguent en qualité de commissaires, « pour rechercher les dons volontaires et conférer avec les seigneurs vassaux et autres sur les terres desquels le canal passera » : Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Koekelberg, bourgmestre; Adolphe Van Douveryn, député des familles patriciennes, et Jean Stassaert, marchand d'étoffes de soie, député des *Nations*. (24 février 1550.)

Il est intéressant de rappeler comment on s'y prenait jadis pour couvrir les frais de pareilles entreprises. Il fut décidé qu'un impôt d'un *demi-sou* serait perçu sur chaque rasière de seigle que l'on cuirait dans la ville de Bruxelles, et un impôt de *deux blancs* sur chaque rasière de froment. On augmenta l'accise sur la bière et l'on résolut de vendre à fur et à mesure des besoins 5,000 *florins carolus* de rentes. On établit aussi un droit d'abatage, un droit d'entrée sur les vins étrangers et une taxe spéciale sur chaque petit pain blanc. Ce dernier impôt dut être supprimé au bout de trois ans, parce qu'il pesait trop lourdement sur le peuple. La dépense totale du creusement du canal, à part les ouvrages d'art, tels que ponts et écluses, a été évaluée à 800,000 florins, qui représentent plus du double de notre monnaie.



Armoiries de Jean de Locquenghien, baron de Pamele, bourgmestre et amman de Bruxelles, auteur et directeur du canal de Willebroeck. (Prises dans les *Trophées du Duché de Brabant*, IV, p. 85.)

Il nous paraît inutile d'entrer dans de longs détails sur l'opposition que cette grosse entreprise continua à rencontrer de la part des gens de Malines et de Vilvorde, et même de la part des Bruxellois, fort irrités des lourdes charges qu'on leur imposait pour un travail d'une utilité douteuse à leurs yeux. Des ordonnances rendues en 1550 et 1555, pour mettre fin à ces obstacles, par la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, prouvent que le gouvernement soutint la ville de Bruxelles dans cette laborieuse campagne.

Le premier coup de pioche fut donné à Willebroeck le 16 juin 1550, à Bruxelles le 17 septembre 1560, et le canal ouvert à la navigation le 12 octobre 1561.

Als tweleff octobris te Brussel was geschreven,
Qwamen die schepen langhs twader op gedreven.

Traduction.

Quand on écrivit à Bruxelles 12 octobre,
Les navires arrivèrent flottant sur l'eau.

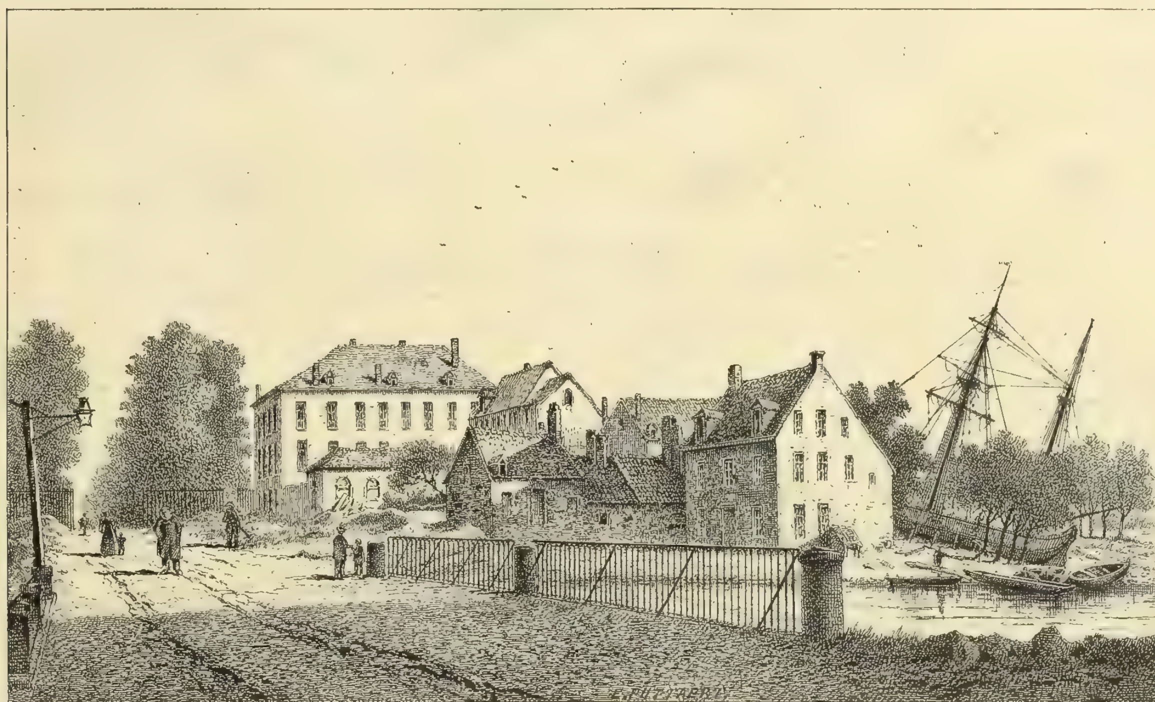
Le nom de Locquenghien se rattache à l'octroi définitif du canal, à l'inauguration et à l'achèvement des travaux. Le bourgmestre de 1549, qui mourut *Amptman* (*amman*) en 1574, fut certainement la cheville ouvrière de l'entreprise; une pièce officielle, que l'on trouvera plus loin, établit qu'il en fut aussi l'ingénieur. Il y a quarante ans,



Vue du canal; gravure empruntée à la *Description de la ville de Bruxelles*, publiée chez De Boubers, rue d'Assaut, 1782.

M. Engels attribuait cette gloire à un Hollandais, Simon Maertense, bourgmestre de Zierikzee, dont la tombe est à Sainte-Gudule, et à un Milanais, Georges Rinaldi, plus tard directeur général des fortifications sous Alexandre Farnèse, et le constructeur du pont que ce général espagnol fit jeter sur l'Escaut, en aval d'Anvers, lors du siège de cette ville en 1584. Le savant archiviste de la ville de Bruxelles a contesté cette allégation, qui n'est fondée sur aucun document contemporain. D'après lui Maertense, qui mourut d'ailleurs quatre ans avant l'achèvement du canal, fut tout simplement consulté par les magistrats, et Rinaldi, qu'on a représenté comme l'auteur du siphon des Trois-Trous, ne serait que l'inventeur ou l'entrepreneur des bateaux brise-glace qui fonctionnèrent sur le canal dès 1563. M. Wauters estime que Locquenghien avait des connaissances spéciales en matière de travaux publics et rappelle qu'il fut chargé à diverses reprises par le gouvernement d'inspecter et d'améliorer les fortifications de la ville. Locquenghien eut soin d'ailleurs de s'éclairer des conseils de Gilbert Van Schoonebeke, le célèbre inventeur de la machine hydraulique d'Anvers.

Toujours et partout, dit M. Wauters, c'est de Locquenghien qu'il est question. Un traitement considérable pour l'époque (4 florins par jour, soit 1,460 florins par an) lui fut attribué, et lorsque les travaux eurent pris fin, la ville lui assigna, en récompense, une rente annuelle et perpétuelle de 300 florins, rachetable au denier 18, soit moyennant 3,400 florins. Mais Jean de Locquenghien était aussi prudent qu'ingénieux : à deux reprises il sollicita et obtint du gouvernement la nomination de délégués chargés de vérifier les comptes des travaux dirigés par lui, afin que lui ou ses héritiers fussent



VUE DU CHANTIER DE BRUXELLES ET DE L'ALLÉE VERTE, PRISE DU NOUVEAU PONT TOURNANT.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb, du 10 octobre 1823.

à l'abri de revendications tardives. De cette manière, dit-il dans une requête, « si aulcun scrupule y fust trouvé, le dit suppliant avec fraisse mémoire y pourra répondre ».

La forte récompense accordée à l'illustre magistrat, la décharge solennelle, avec approbation complète de sa gestion, que lui donnèrent les trois membres réunis en séances des 8, 12 et 17 mai 1563, le soin qu'ils prirent alors de lui demander de continuer à diriger ce qui concernait le canal et l'empressement avec lequel on accepta, en 1570, la proposition de construire une cinquième écluse au Petit-Willebroeck, attestent, avec Guichardin, qu'il fut *auteur* et *fauteur* de l'entreprise. Il est vrai qu'il fut activement secondé par d'autres, tels que ce maître Adrien Van Bogaerden, géomètre, qui mesura tous les terrains acquis, utilisés ou revendus, et concourut à l'achèvement des travaux depuis le 12 juin 1550 jusqu'en 1562; ce fut

lui aussi qui, quelques années plus tard, contribua à la construction de la citadelle d'Anvers et mourut à Willebroeck au mois d'avril 1577. Dans les grandes occasions, comme c'était l'habitude à cette époque, on recourait à l'expérience d'autres architectes ou constructeurs : on en appela tantôt de Gand, tantôt d'Anvers, tantôt de Mons.

La qualité d'*auteur* et *directeur* du canal de Bruxelles à Willebroeck est officiellement donnée à Jean de Locquenghien dans les lettres patentes de Philippe IV, roi



Vue de l'entrée de Bruxelles par le canal.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb, du 27 octobre 1823.

d'Espagne, qui conférèrent à l'un de ses descendants le titre de baron de Melsbroeck.

Le diplôme royal, que nous avons retrouvé dans les *Trophées* de Butkens, dit que messire Charles de Locquenghien et ceux de la famille dont il est descendu ont rendu de fort signalés services à la très auguste maison d'Autriche et ont été employés en des charges très honorables : Pierre de Locquenghien, en qualité d'écuyer tranchant de l'empereur Maximilien Ier, roi de Castille, premier de ce nom, et conseiller de l'empereur Charles-Quint; *messire Jean* de Locquenghien, chevalier, baron de Pamele, pair de Flandre, dit sire d'Audenarde, ancien écuyer échanson de l'empereur Charles-Quint, comme *amman* de Bruxelles et AUTEUR *et directeur* du canal de la dite ville de Bruxelles à Willebroeck.

J'aurais voulu donner ici le portrait de l'illustre magistrat qui figure au premier

PLAN DU CANAL DE WILLEBROECK

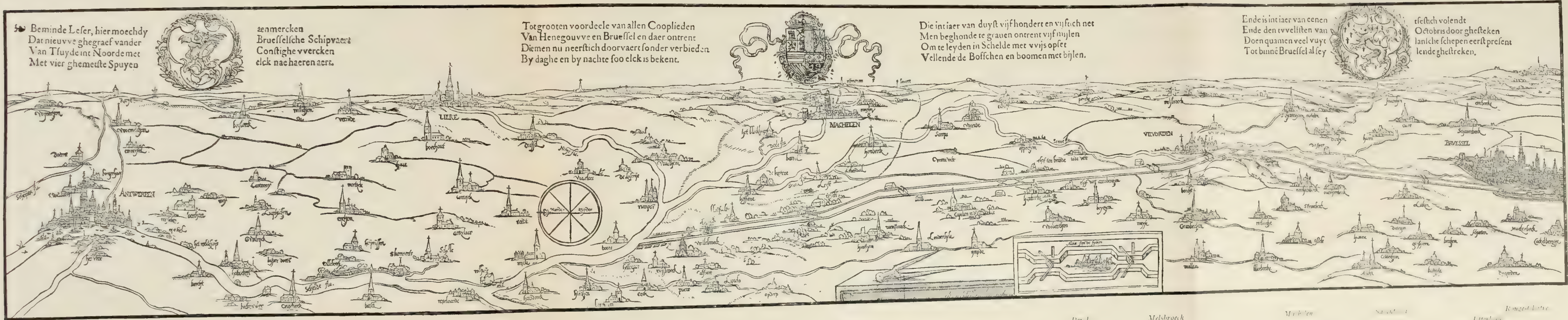
(*D'après le* NIEUWE CHRONYCKE VAN BRABANT, 1565.)

Cher lecteur ici . . vous pouvez remarquer
Le nouveau creusement . . . . du canal de Bruxelles
Du Sud au Nord avec . . . . des travaux ingénieux
Avec quatre écluses maçonnées . . . . chacune à sa façon.

Au grand profit de tous les négociants
Du Hainaut, de Bruxelles et des alentours,
Que l'on traverse aujourd'hui sans interdiction,
Le jour et la nuit comme chacun sait.

Qu'en l'an 1550 précis
On commença à creuser sur environ 5 milles
Pour conduire à l'Escaut avec un sage arrangement
En abattant les bois et les arbres avec la cognée.

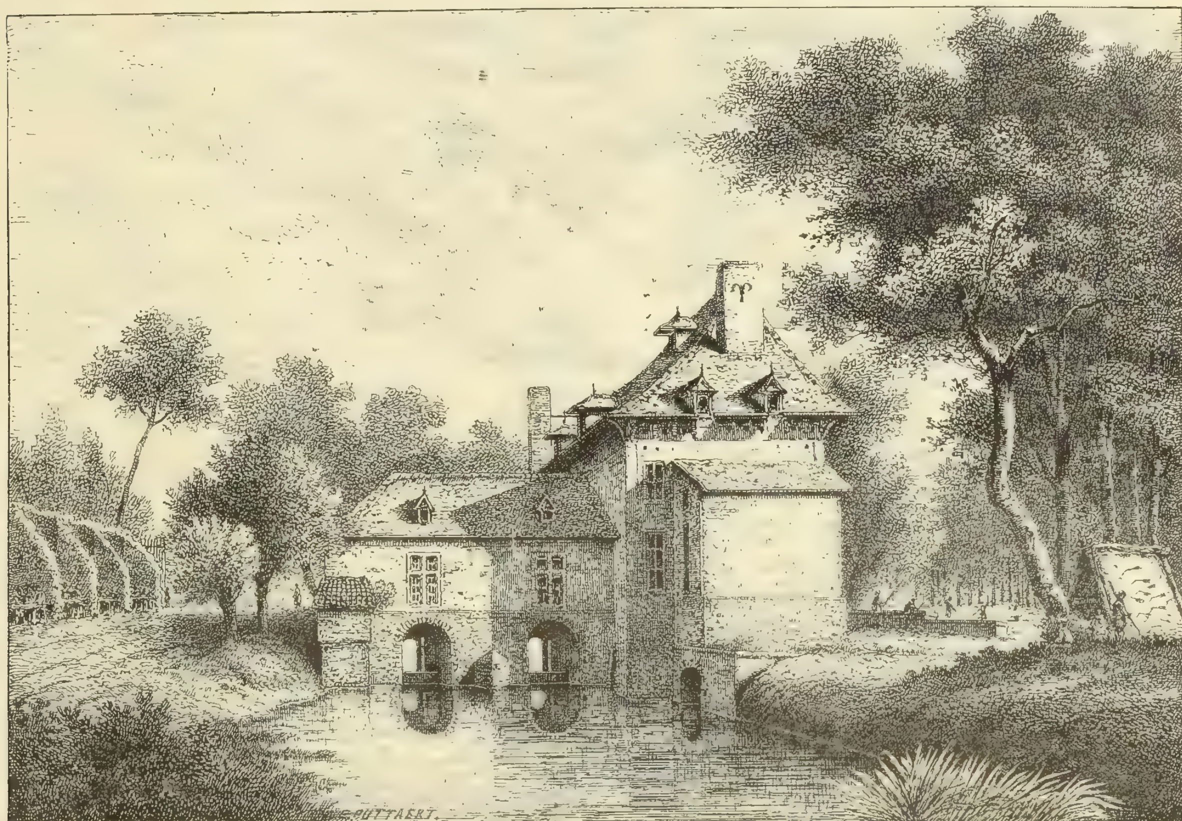
Et en l'an 1561. . . . il fut achevé
Et le 12 du mois d'octobre percé,
Alors vinrent plusieur navires étrangers pour la première fois,
Jusque dans Bruxelles allant à la voile



Wyneghem, Deurne, Borgerhout, St-Willebrord, Ranst, Wommelghem, Anvers, Tersieken, Kiel, Melckhuys, Burght, Borsbeeck, Cantecroix, Wilryck, Hoboken, Milleghem, Cruybeke, Vremde, Moortsel, Basel, St-Bernard, Bouchout, Lierre, Contich, Artselaer, Schelle, Rupelmonde, Duffel, Reeth, Haesdonck, Boom, Hingene, Bornhem, Hellegat, Eyck, Rumpst, Ruysbroeck, Puers, Waelhem, Willebroeck, Blaesvelt, Calfort, Le Blockhuys, Battel, La Chaîne, Heffen., Lippelo, Opdorp, Rymenam, Muyzen, Malines, Hombeek, Leliendael, Leest, Thisselt, Ramsdonck, Houthem, Londerzeel, Impde, Sempst, Weerde, Capelle-au-bois, Eppeghem, Humbeeck, Perck, Hof van Aarenberg, Welverthem, Les ecluses, Beyghem, Melsbroeck, Vilvorde, Meysse, Borght, Grimberghen, Hamme, Bigard

rang des bienfaiteurs de la cité; mais je n'en ai pas trouvé un qui me parût suffisamment authentique. A défaut du portrait de Jean de Locquenghien, j'ai publié ses armes.

Reprenons l'histoire du canal. L'entreprise était hardie pour l'époque, car il fallait, à l'aide de biefs, racheter une différence de niveau de plus de quarante pieds,



Le Chien vert et l'Écluse qui alimentait le canal de Bruxelles.
D'après l'original de P. Vitzthumb, du 9 mars 1787.

résister à l'effort des marées, détourner vers la Senne, à l'aide de siphons, les eaux qui auraient pu endommager le canal, établir des ponts de distance en distance, à l'effet de maintenir les communications, et creuser dans l'intérieur de la ville un bassin avec des quais de déchargement.

La distance à parcourir jusqu'au Rupel dépassait 28,000 mètres. L'itinéraire de cette voie navigable est connu. Se dirigeant du sud au nord, elle laisse Vilvorde à droite, passe par les villages de Humbeek, Cappelle-au-Bois, Thisselt, Grand-Willebroeck et aboutit au Rupel, à Petit-Willebroeck, en face de Boom. La largeur du passage à travers les écluses ne fut, à l'origine, que de 6 mètres. La première était à Trois-Fontaines, la seconde à Humbeek, la troisième à Thisselt, la quatrième à Grand-Willebroeck. La cinquième, celle de Petit-Willebroeck, fut construite assez

14

longtemps après l'achèvement du canal, avec les matériaux provenant, comme nous l'avons dit, de la démolition de la Porte Noire (1).

On alimentait le canal au moyen de prises d'eau établies sous la dérivation de la Senne, entre autres à Molenbeek, à la maison du *Chien Vert,* enseigne d'une guinguette renommée, qui fut rebâtie en 1705 et finalement démolie en 1842.

L'écoulement des eaux du versant occidental de la Senne, en aval de Bruxelles, et du trop-plein de celles qui venaient de l'amont dans les crues extraordinaires, s'opérait par des aqueducs, dont le principal était le siphon des Trois-Trous, ouvrage à ce point remarquable, que Pierre le Grand, lors de son voyage d'Anvers à Bruxelles par le canal, s'y arrêta pour en dessiner un croquis (2).

Il nous reste à signaler les bassins, dont le premier fut creusé en 1560, sur l'emplacement des prairies et d'un étang qui appartenaient au Béguinage. On y jetait les boues de la ville, ce qui lui fit donner le nom de *Mestbak.* J'ai raconté ailleurs qu'il y a deux siècles le dépôt des immondices se trouvait derrière l'église des Augustins. C'était un cloaque, un réceptacle, un déversoir nommé en flamand *de Bruyt,* du verbe *bruyen*, jeter. Mais *bruyd* veut aussi dire *fiancée,* et comme on avait oublié l'origine du nom quand on supprima le déversoir, on baptisa l'endroit du nom poétique de *rue de la Fiancée.* Voilà comment se font les étymologies (3).

Le bassin de Sainte-Catherine, creusé en 1565, fut comblé pour la construction de la nouvelle église; celui de l'Entrepôt (bassin au Foin) date de 1639; le Grand-Bassin, de 1830, époque de l'élargissement du canal (4). Charles de Lorraine fit construire en 1780 le premier Entrepôt, bâtiment fort simple, dont l'une des façades donnait sur la rue de Laeken, et qui fut converti en arsenal militaire (5). Tout à côté s'éleva une grue, qui reçut le nom de la *Perche, de Wippe.* L'Entrepôt actuel, érigé à l'endroit où fut jadis le *Chien Vert,* date du règne de Léopold I[er]. La médaille frappée à l'occasion

(1) On établit à l'origine quatre ponts sur le canal entre Bruxelles et Willebroeck. Ce chiffre fut porté à douze, y compris le pont du chemin de fer à Capelle-au-Bois ; il y faut ajouter cinq ponts tournants donnant accès aux bassins.

Il y eut plus tard des ponts-levis. « Les machines qui servent à les lever, lorsque les vaisseaux se présentent pour entrer ou pour sortir sont, dit Fricx en 1745, d'une belle invention. Ce sont des roues de fer cranellées, dont les dents mordent dans des noyaux, de sorte qu'on les lève sans peine. »

(2) Il existait anciennement certaines rigoles situées dans l'intérieur de l'enceinte de Bruxelles, au moyen desquelles les eaux d'inondation venant de l'amont de la ville se dégorgeaient dans la branche principale de la Senne. Lors de la construction du canal, plusieurs de ces rigoles furent interceptées, notamment celle dite de *Paepe-vesten* (*Rempart des Moines*), qui allait entourer l'ancien Béguinage, pour se jeter dans la Senne au Pont-Neuf. Une autre rigole servait à l'écoulement des eaux en temps d'inondation, longeait les parois des anciennes fortifications et débouchait dans la rivière près de la porte de Laeken. (VAN LANGREN, *cité par* ENGELS.)

(3) *Bruxelles au temps jadis. Office de publicité,* p. 132.

(4) Le bassin actuel de la ferme des boues, qui a 175 mètres de long sur 70 de large, ne date que de 1863 ; par contre, le bassin du *Chantier,* établi vers 1820, dans une partie des fossés de la ville, vers l'Allée-Verte, a cessé d'exister en 1863 et est devenu un magasin de bois. Il y a actuellement cinq bassins : le *Bassin des Marchands,* dont la majeure partie va être convertie en marché au poisson, le *Bassin des Barques,* le *Bassin au Foin,* le *Grand-Bassin* et le *Bassin de la Ferme des boues.*

(5) On y lisait ces inscriptions : « Mercatorum commodo et securitati, ædes a Maria Theresia Aug. extructæ MDCCLXXX. — Mercator, opes tolle tuas, erit ampla laborum merces, et pleno copia fonte fluet. — Ferre alio patriæ fructus sub sole licebit, navibus et nostris redditus orbis erit. — Il est question de faire de l'ancien Entrepôt un théâtre.

de la pose de la première pierre porte d'un côté, avec le millésime 6 mai 1844, l'effigie du premier roi des Belges, et de l'autre une vue de l'édifice avec cette légende : *Entrepôt de Bruxelles. M. le chevalier Wyns de Raucour, bourgmestre; MM. Verhulst, Doucet, Everard, Orts, échevins; Waefelaer, secrétaire; Spaak, architecte; Hart, graveur.*

Les fêtes qui marquèrent l'inauguration du canal, en octobre 1561, sont racontées



L'Entrepôt construit sous Marie-Thérèse.
D'après une lithographie du *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas,* par De Cloet.

d'une façon très naïve en vers flamands, dans la *Nieuwe Chronycke van Brabandt,* à laquelle nous avons déjà fait divers emprunts.

Ce jour-là, dit l'auteur, toutes les villes furent conviées à concourir pour des prix à Bruxelles. Ceux d'Anvers arrivèrent avec treize navires, ceux de Zierikzee avec un bateau portant seize espèces de marchandises, ceux de Vilvorde avec le plus de monde. Un navire chargé de poissons vint de Gorcum; un autre chargé de seigle vint d'Alkmaar. Ceux d'Anvers remportèrent le premier prix, et à Bruxelles même on érigea de nombreux arcs de triomphe et deux grandes figures artistiques, représentant Neptune et Eole. Les réjouissances durèrent plusieurs jours. Après avoir entendu la messe à l'église de Saint-Nicolas et pris part à un banquet somptueux à l'hôtel de ville, le sire de Locquenghien, accompagné des magistrats, se rendit au canal et s'embarqua sur

un *heu* (1) pavoisé, pour aller au-devant des invités. On leur versa le vin d'honneur dans des coupes et des tasses de vermeil, au son des fifres, des tambours, des trompettes et des chalumeaux. Les canons tonnaient sur les remparts, faisant un vacarme d'enfer. Les Anversois étaient arrivés les premiers avec leurs treize bateaux, *heus, bélandres,* barques et galions (2), sur lesquels il y avait des orchestres. Les juges leur décernèrent le premier prix, qui était un beau navire en argent fin. Ceux de Vilvorde vinrent ensuite, apportant des fruits; ceux de Zierikzee, avec leurs marchandises diverses, et il fut décerné à chacune des équipes une belle chaloupe en argent. Aux gens de Gorcum, qui apportaient du poisson frais, on remit une tasse en argent, et au batelier d'Alkmaar un saint Michel du même métal.

Tous furent régalés ensuite de gigot de mouton et de vin du Rhin, et ils burent pieusement ensemble jusqu'à ce qu'ils en vinssent à ronfler :

Dat zy vromelycken te samen dronken
Dat zy met rusten mochten ligghen ronken.

C'était un dimanche; la journée se termina par un feu d'artifice; le lendemain lundi, la *Guirlande* d'Anvers fit son entrée sur des chars, précédée de sept cavaliers vêtus de satin rouge et de drap d'or. Le soir, les rhétoriciens jouèrent un ébattement. Le mardi, ce fut le tour du cercle de la *Fleur de Blé;* le mercredi et le jeudi, celui des sociétés de Vilvorde et d'autres localités. Toutes avaient introduit dans des prologues des morceaux de circonstance, en vue de célébrer l'inauguration du canal. Le dimanche il y eut un grand cortège des métiers escortant la pucelle de Bruxelles. Le 31 octobre, veille de la Toussaint, un Hollandais, Jean Van der Burch, amena dans la ville une cargaison d'objets d'orfèvrerie. Il décora son navire de draperies écarlates et reçut la visite du prince d'Orange, des comtes de Mansfeldt et de Hornes, du sire de Vaudemont et du sire de Locquenghien. Ceux-ci firent ensemble une promenade sur le canal.

Men sach se die vaert al fraey navigeren
Myn heer d'amptman wilde se convoyeren.

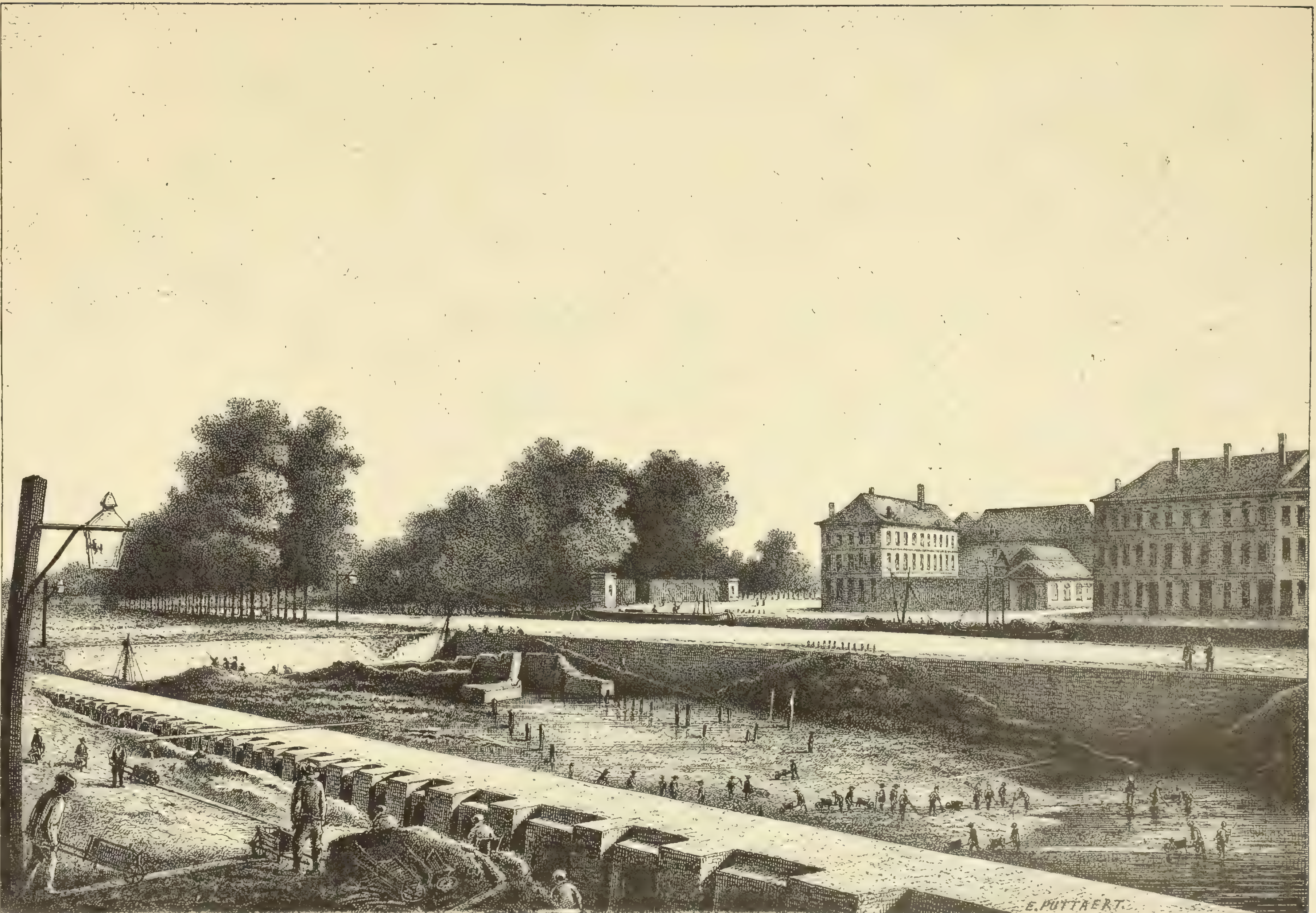
Traduction.

On les vit sur le canal naviguer gentiment
Monsieur l'amman voulut les convoyer.

Le chroniqueur termine son récit par un acrostiche formé à l'aide des lettres de son nom, *Ghysbrecht Mercx,* et prend congé de ses lecteurs en appelant leur attention

(1) Le mot *heu* (pluriel *heus*), qui signifie un bateau à l'arrière rond et avec un seul mât et une voile, est une forme corrompue de *Heude* (qui est dans Kiliaen). Selon Littré, *Heu* viendrait du néerlandais *Hulk,* qui, d'après notre savant confrère M. Scheler, est radicalement indépendant de *Heude.* Il y a lieu de noter que la plupart des termes maritimes français sont originaires du *norois* (langue primitive des Normands) ou bien néerlandais.

(2) *Bélandre,* bateau à fond plat; *galion,* bateau de charge. (Littré.)



Creusement du Grand-Bassin de Bruxelles. — Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb. (Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.)

sur les efforts qu'il a fallu pour mener à bonne fin la grande entreprise du canal. « *Amen.* »

Les archives communales possèdent un exemplaire (unique) de l'affiche que la ville de Bruxelles fit placarder sur les murs dans cette circonstance mémorable. Elle provient de la collection Dubus de Gisignies. Les presses de l'imprimeur Michel Van Hamont ont fourni ce placard curieux, qui mesure $0^m,46$ de haut sur $0^m,35$ de large (y compris l'encadrement). En tête on lit : *D'innecompst der nieuwer schipvaert der stadt van Bruessele;* sous ces mots se trouvent quatre écussons : Brabant, Espagne, Bruxelles et Locquenghien, et plus bas, une vue cavalière du canal, de Bruxelles à Vilvorde. Puis vient l'avis émané du magistrat et dans lequel sont détaillés les prix offerts aux localités qui enverraient des bateaux et aux bateliers, ainsi que les mesures prises pour la distribution de ces récompenses.

Nous traduisons le texte de l'affiche :

« L'amman, bourgmestre, échevins, receveurs et le conseil de la ville de Bruxelles se commandent en toute affection et bonne grâce et faveur de tous ceux qui auront connaissance de ces présentes, avec respect convenable et salut.

« Nobles, sages, prévoyants, chers amis, ainsi que nous sommes intentionnés pour la gloire de Dieu tout-puissant, avec son aide, d'ouvrir le vendredi et le samedi, le 11 et le 12 du mois d'octobre prochain, notre nouveau canal de navigation, qui pendant le temps de dix années, ou un peu plus, nous a coûté beaucoup de labeurs, de difficultés et de dépenses : en quoi tous nos amis favorables et bien affectionnés (comme nous l'espérons) se réjouiront cordialement, ainsi est-il que nous ne voulons le taire à personne, mais que nous désirons communiquer à chacun notre prédite, longtemps espérée et très attendue ou désirée allégresse et avons bien voulu, excellents et favorablement affectionnés, vous avertir par les présentes de ce qui ci-dessus est prédit et de ce qui suit ci-après, afin que votre prédite excellence et un chacun puisse venir nous rendre visite en bateau et aider à augmenter les fêtes décrites ci-après.

« Moyennant quoi nous faisons savoir à un chacun que si certain nombre de bateliers, n'importe de quelle ville ou endroit, viennent nous visiter avec le plus de bateaux les plus élégamment équipés avec le plus de monde, nous leur ferons présent d'un bateau en argent valant avec la façon cinquante florins Carolus une fois : et en plus trois *hamels* et douze *ghelten* de vin du Rhin : et ce pour le premier prix.

« Pour le deuxième prix, une barque en argent valant avec la façon vingt-cinq florins Carolus et avec cela deux *hamels* et huit *ghelten* de vin du Rhin.

« Pour le troisième prix, une coupe en argent avec les armes de cette ville dedans, valant avec la façon douze florins Carolus et en plus un *hamel* et six *ghelten* de vin du Rhin.

« Chaque batelier qui introduira passé les cent personnes sera gratifié en outre d'un *hamel* et de six *ghelten* de vin.

« Le batelier qui introduira le bateau le plus élégant de tous, avec ce qui y appartient aura encore au-dessus des prix prédits une *hamel* et VI *ghelten* de vin du Rhin.

« Celui qui viendra nous rendre visite, avec ses bateaux, de l'endroit le plus éloigné, nous lui ferons présent d'un saint Michel en argent valant avec la façon six florins Carolus.

« Les bateliers prédits pourront se servir de Heudsen, Cogghen, Drummelers, Pleyten, ou autres : excepté qu'ils n'aient pas plus de vingt et un pieds de largeur en dehors des bords et pas plus de sept ou huit pieds d'enfoncement.

« Les bateaux prédits devront se trouver après l'ouverture prédite de notre canal, pour passer par la première écluse (nommée l'écluse de Willebroeck près de Boome) toujours une heure avant ou une heure après la marée haute en cet endroit.

« Et on préparera en même temps à cette place les bateaux pour les laisser passer à VIII, X et XII à la fois, suivant l'occasion et leur grandeur.

« Lesquels bateaux on aidera ensuite à avancer de manière à être en cinq heures, au plus tard, en notre ville de Bruxelles, si cela leur plaît, au plus tôt, suivant la situation du temps et du vent.

« Que tous les bateliers (qui voudront venir nous rendre visite après l'ouverture de notre canal prédit, comme ci-dessus, et avec l'intention de gagner un prix) devront se trouver le dimanche XII octobre à une heure de l'après-midi au plus tard, au-dessus de notre quatrième écluse, sise au-dessus de Vilvorde, nommée le Incotsborre.

« Ces bateliers se présenteront eux-mêmes, ou à quelques-uns d'entre eux (avec les armes de la ville d'où ils viennent) au bureau *(tinneele),* qu'ils trouveront sur le canal prédit à l'intérieur de notre ville.

« Et ensuite des mêmes présentations nous les ferons accompagner pour faire leur entrée et les ferons diriger passé le bureau susdit, avec tel triomphe qu'il nous sera le mieux possible.

« Devant quel bureau chaque batelier mettra son monde à terre pour le montrer et en savoir le nombre : afin qu'ils puissent de là se rendre chacun à ses affaires.

« Et si quelques bons messieurs ou quelques bons hommes venant depuis le vendredi ou samedi avant, se fatigueraient ou auraient de la difficulté à rester jusqu'au dimanche prédit, ceux auxquels cela plaira pourront venir avec des gondoles ou de petits bateaux couverts, ou autrement, loger dans Vilvorde ou Bruxelles et y faire et soigner leurs affaires en attendant le dimanche prédit.

« Bien entendu, que ceux qui ont promis à leurs bateliers de former corps et nombre, pour gagner le prix d'entrée susdit, devront se trouver avant les deux heures, avant que la trompette aura sonné deux fois, à l'intérieur des grands bateaux, avec lesquels ils sont venus, en aval du dernier pont à Bruxelles à gauche, pour se montrer (comme il est dit ci-dessus) devant le bureau.

« On fait savoir ensuite à chacun que si l'entrée (comme ci-dessus) sera finie le dimanche, nous rentrerons le jour suivant, c'est-à-dire le XIIIe jour d'octobre, nos prix que nous avons gagnés dernièrement à Anvers, tant au *Lantjuweele* qu'au *Haechspele :* et ce dans le sens et en toute manière comme nous avons été reçus à Anvers au lantjuweele par les chambres de rhétorique. Et ensuite nous renouvellerons les *Spelen, Esbattementen, Factiën, Poincten,* avec encore quelques autres choses qui n'y ont pas été vues.

« Avec autorisation de la Cour et signé VAN DER AA.

« Imprimé dans la ville princière de Bruxelles, chez Michel Van Hamont, graveur et imprimeur juré de la Majesté Royale. — 1561. »

Voici donc la voie ouverte et livrée à la navigation. Un service de barques fut immédiatement établi pour les voyageurs. La station centrale, pour nous servir d'un mot en usage aujourd'hui, se trouvait au *Veerhuys,* ou maison des Barques, près du pont du Marché-aux-Porcs. Le prix de transport jusqu'à Anvers était de 10 sous par tête, de moitié pour les enfants de quatre à douze ans et gratuit pour les enfants au-dessous de cet âge. Les barques ne prenaient que des bagages et point de marchandises. D'après un almanach de 1760, publié chez Moris, imprimeur-libraire, *à la Bible,* Marché-aux-Tripes, à cette époque deux barques partaient tous les jours pour Anvers, le départ étant réglé suivant l'heure de la marée.

Voici l'horaire des barques et bateaux, dits *Beurt-mans,* d'après l'Almanach de 1775 :

La Barque d'Anvers.

La Barque d'Anvers part tous les jours, à 8 heures du matin, et revient de même par Willebroeck, où il se trouve à Boom des voitures, et coûte, pour le trajet entier, 24 sols.

La Barque de Vilvorde.

La Barque de Vilvorde part tous les jours à 8 heures et demie du matin et à 3 heures après midi.

Le lundi et jeudi à 10 heures du matin, un *Beurt-man* pour Anvers; facteur Sr *Veryken,* au Rivage.

Tous les 14 jours, savoir un lundi à 10 heures du matin, pour toute la Flandre et le Pays de Waes; facteur *Jean Halleman,* Rivage-au-Foin.

Tous les 14 jours, savoir un lundi à 10 heures du matin, pour la Hollande et la Zélande; facteur *Philippe de Visscher,* au *Pape-Vesten* (Rempart des Moines).

Facteur pour Rotterdam, *Mad. Meert,* Vieux-Marché-aux-Porcs.

Pour Amsterdam, S[r] *Veryken,* au Rivage.

Pour Middelbourg, S[r] *Scheltjens,* près du *Mannebrugge* (pont des Vanniers).



L'Allee-Verte et la Porte Napoléon.
Dessin de Heins d'après l'original de Vitzthumb.

Messagers et commodités pour faire parvenir des paquets et lettres.

Pour Anvers, une fois par jour, on reçoit les lettres et paquets, chez *Spinael,* vis-à-vis Saint-Nicolas, et *Van Haelen,* rue des Bouchers, et à *Rupelmonde,* au *Rivage.*

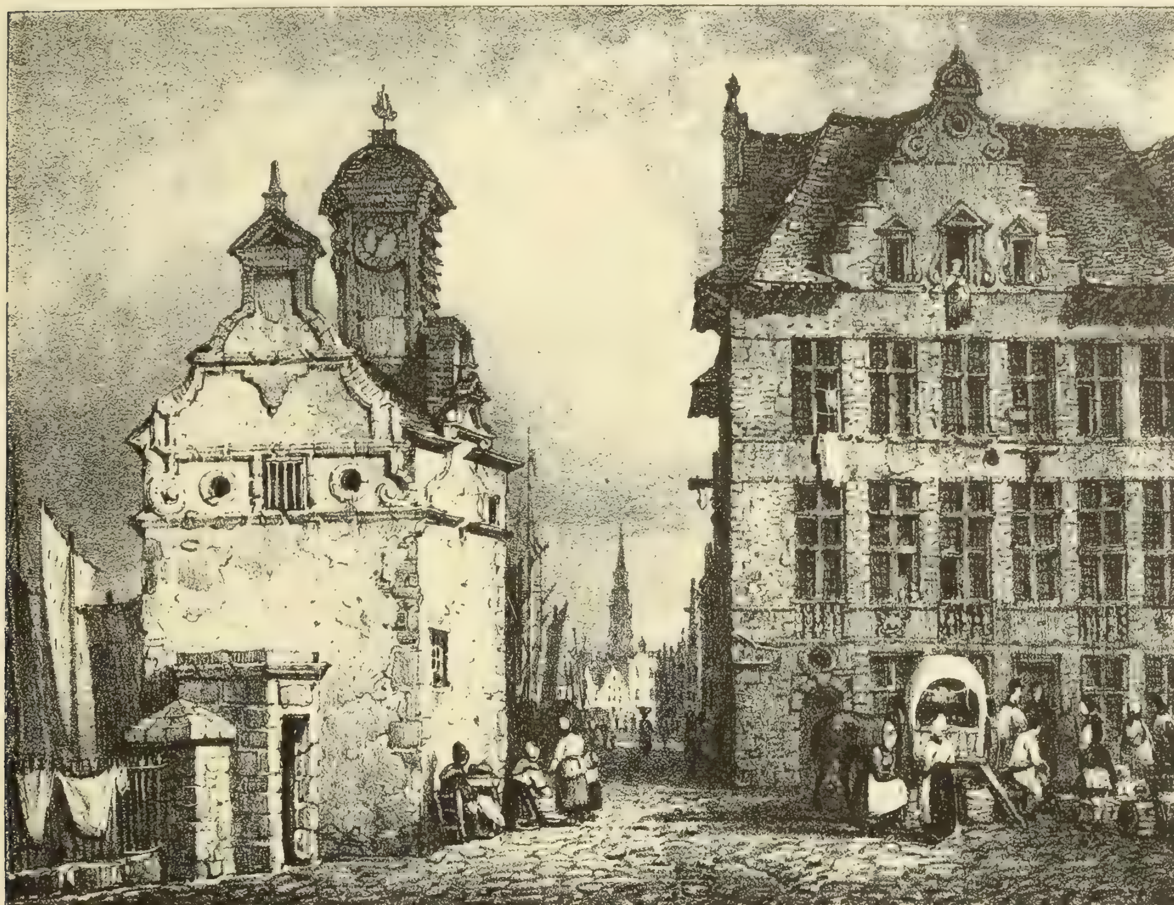
Malines. Tous les jours, alternativement à la Caisse et au Refuge de Groenendael, à la *Putterie.*

Vilvorde. Tous les jours, alternativement à la *Cuve bleue,* rue au Beurre.

Le nombre des voyageurs devait être considérable, car dès 1702 des plaintes nombreuses s'élevèrent au sujet de l'absence de tout moyen de transport de la station des barques jusqu'aux hôtels pendant la nuit et quand il faisait mauvais temps. Un maître charpentier, nommé Léonard Lannoy, obtint du magistrat l'autorisation

d'établir un service de voitures *(carossen ofte berlains, carrosses ou berlines),* pour transporter les voyageurs à destination, au prix de 6 sous par tête.

Le service des barques n'a été supprimé qu'à l'époque où le chemin de fer mit un terme aux voyages par eau.



La Maison des Barques (*Veerhuys*)
D'après un dessin de Cooper.

Le *Veerhuys* avait été démoli quelques années auparavant, et la cloche de bronze, qui avait sonné l'appel des passagers, jetée au creuset pour être convertie en monnaie de billon.

Il y a cent ans, des deux côtés de la porte du Rivage, des escaliers conduisaient à une plate-forme établie au-dessus du rempart et d'où l'on embrassait la vue des campagnes environnantes. L'Allée-Verte occupait la rive droite, le chemin d'Anvers la rive gauche. Le long des fossés, le promeneur pouvait suivre une allée de tilleuls, ouverte aux voitures et faisant à peu près le tour de la ville.

En 1824, à l'époque de la plus grande prospérité du royaume des Pays-Bas, il fut question de conduire directement à l'Escaut le canal agrandi. Cette idée fut attribuée

au roi Guillaume, qui venait de doter Amsterdam d'une communication directe avec la haute mer, au Helder, au moyen du grand canal de la Nord-Hollande. Le projet fut abandonné en 1827 à cause de la dépense qu'il aurait imposée à la ville. On parle depuis quelque temps de le reprendre et de faire de Bruxelles un port de mer.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans mentionner la tentative faite, après la paix de Munster, pour creuser un canal vers la Sambre, et combattre ainsi les désastreux effets de la fermeture de l'Escaut. Les choses furent poussées à ce point, qu'en 1656 l'archiduc Léopold donna le premier coup de pioche pour le creusement du lit du nouveau canal dans les prairies voisines de la Grande Écluse. La jalousie de la république batave fit avorter ce projet, qui échoua une seconde fois, en 1698, au temps de l'Électeur de Bavière. On prétendit, à cette époque, que l'or des Hollandais avait eu raison des bonnes intentions du gouverneur et de la cour d'Espagne.

Tout avait été préparé pour l'inauguration des travaux et l'on conserve à l'hôtel de ville la pelle d'argent, confectionnée aux frais des Nations, et dont l'Électeur devait se servir pour enlever la première terre. Cet outil, véritable œuvre d'art, est gravé par J. Harrewyn dans le *Luyster van Brabant* (1). Sur l'une des faces de la pelle on voit un navire se dirigeant vers Ostende sur une mer agitée, la représentation de Mercure désignant le roi Charles II, sous la forme d'un phénix placé sur une montagne, et l'Électeur de Bavière, figuré par un soleil émergeant de la mer. Plus bas, quatre vers latins, les armes des neuf provinces des Pays-Bas et les mots : *Nos his auspiciis respirabimus* et la signature *Petro Van den Putten promovente*. De l'autre côté, au milieu des écussons des neuf nations de Bruxelles, les armes du roi et le chronogramme *aVspICe CaroLo natIonVM ConatIbVs, baVaro gVbernante BrVXeLLæ patesCIt oCeanVs,* qui indique l'année 1699. Au bas, Neptune sur son char approchant de la ville de Bruxelles, et plus bas encore, le vers de Virgile *Hinc venit rerum mihi copia*.

Ces inscriptions paraissent bien ambitieuses quand on les applique à une entreprise qui devait, en reliant l'Escaut à la Sambre, donner l'équivalent du futur canal de Charleroi. L'auteur de la composition allégorique, que nous reproduisons plus loin, entrevoyait sans doute l'idée grandiose et nationale de la résurrection du commerce par l'effet d'une grande voie maritime entre Ostende et Anvers. Peut-être aussi ne songeait-il qu'à décerner une trompeuse flatterie au roi Charles II, qui rêva — sans oser la réaliser jamais — cette revanche de la paix de Munster.

Le projet de relier le Hainaut à Bruxelles par un canal fut repris en 1802. Le 29 prairial an x, le préfet du département de la Dyle écrivit une lettre au vice-président du conseil du commerce, pour lui annoncer l'exécution de cette grande entreprise. Le citoyen Viennois, ingénieur des ponts et chaussées, fut chargé de la direction des travaux (2). Mais on ne mit la main à l'œuvre qu'en 1826, sous le règne du roi Guillaume. Un Anglais, nommé Gray, natif de Nottingham et ami de John

(1) Voir p. 116 et 117.

(2) *Coup d'œil sur Bruxelles,* an xi, p. 35.

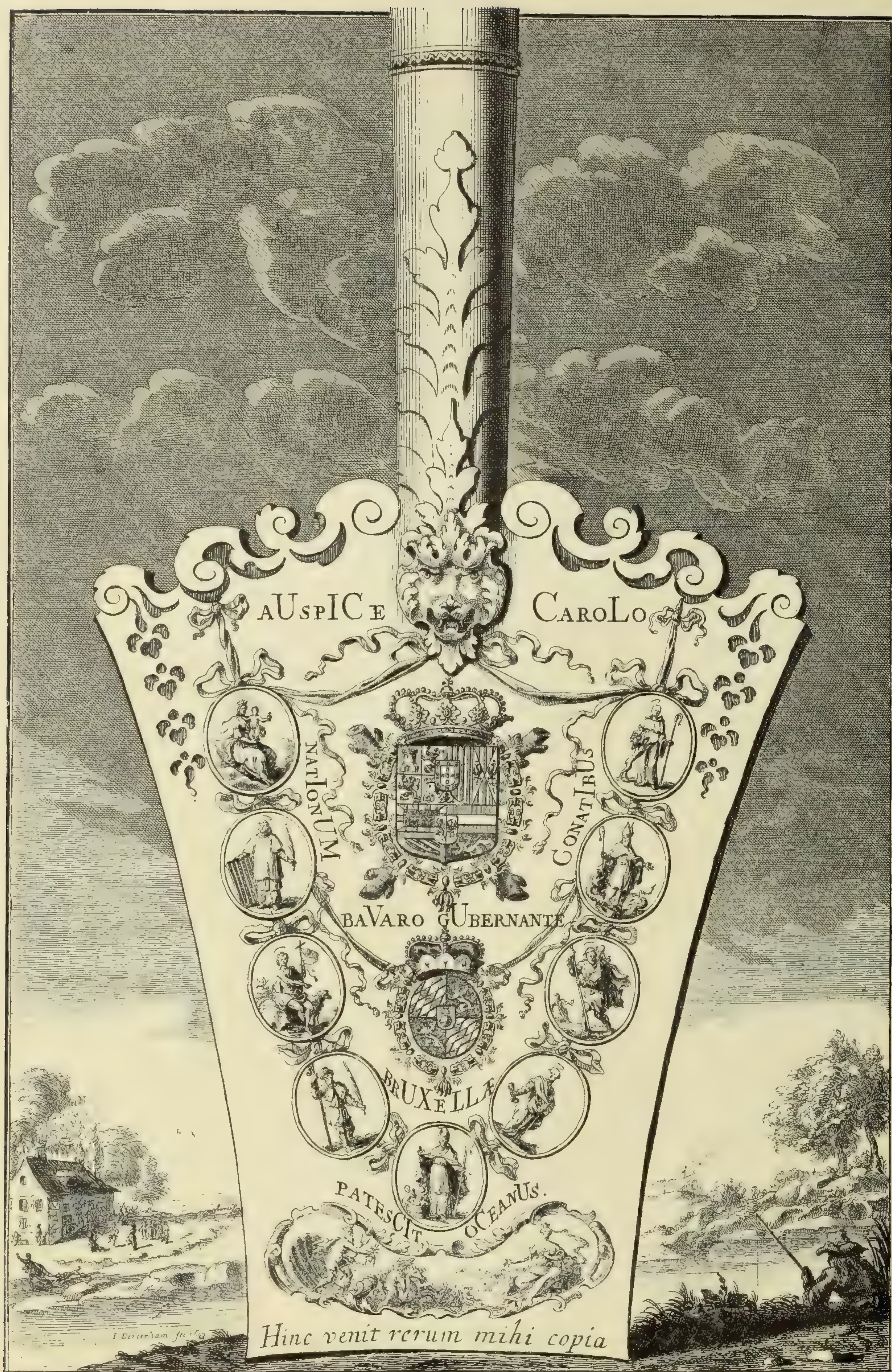
Cockerill, proposa, à cette époque, de substituer au canal un chemin de fer (1). C'était un an après l'inauguration de la ligne de Stockton à Darlington, et huit ans avant l'établissement des voies ferrées en Belgique.

Nous avons intercalé dans ce chapitre deux planches qui méritent une mention spéciale. La première est le plan du canal de Willebroeck, avec tout l'itinéraire depuis Bruxelles jusqu'à Boom et l'indication des villages, des ponts et des écluses. Cette planche est indiquée dans le catalogue des manuscrits graphiques de la ville de Bruxelles, qui figuraient à l'Exposition de l'art ancien en 1880.

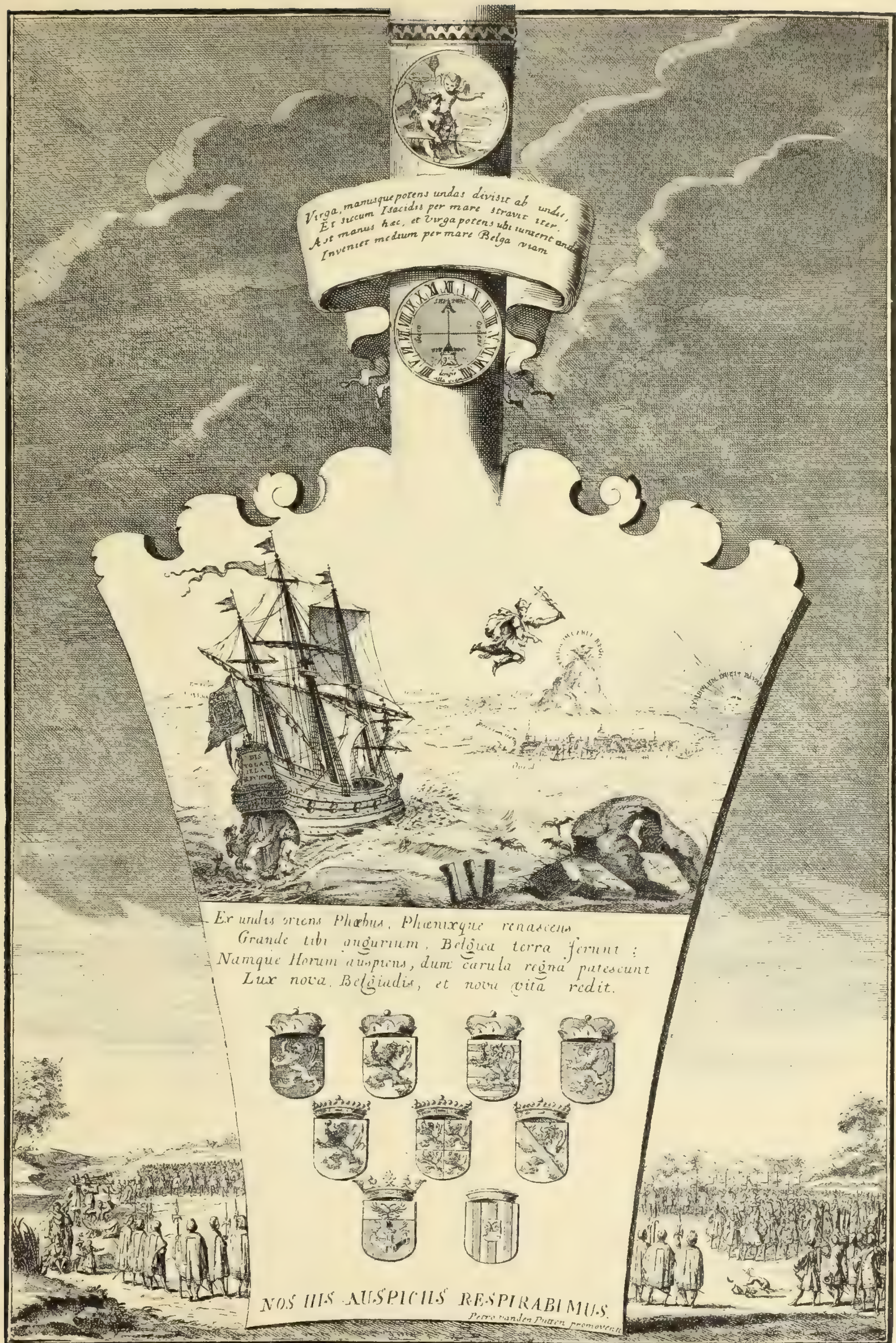
La seconde représente l'entrée du prince d'Orange par le canal, le 23 septembre 1577, suivi par les grands du pays et escorté, sur les deux rives, par les bourgeois de Bruxelles et d'Anvers. C'était au moment de la querelle de don Juan d'Autriche avec les États. Ceux-ci jugèrent utile d'inviter le Taciturne à venir en Brabant, pour les assister et fortifier par ses conseils en ces temps périlleux. Ils requirent cela de lui avec autant de désir qu'il était possible, promettant de lui témoigner autant d'honneur et de respect que demandaient ses mérites.

Ils lui envoyèrent en Hollande Jean Van Linden, abbé de Sainte-Gertrude, Frédéric Perenot, baron de Ronse, le sieur de Champigny, le docteur Elbertus Leoninus, qui fut depuis chancelier de Gueldre, et l'avocat Liesvelt, avec dues commission et instruction. Le prince ayant reçu cette demande des États, faite tant de bouche que par écrit, premièrement loua Dieu et félicita les États de la bonne et ferme résolution qu'ils avaient prise pour la sûreté des provinces, de tenir ensemble la main à leur mutuelle défense, suivant la Pacification de Gand, espérant que Dieu, qui leur avait mis au cœur une telle union, bénirait leurs louables desseins à la gloire, à l'avancement du pays et au bien et profit d'un chacun. Il leur dit en outre qu'il ne pouvait assez remercier les États de la bonne opinion et estime qu'ils avaient de lui, leur déclarant qu'ils se pouvaient bien assurer qu'il ne trouvait pas en lui telles vertus et perfections qu'ils lui attribuaient; que néanmoins il emploierait et exposerait volontiers tout ce qui était en lui, tous moyens, voire corps et biens, pour le salut du pays et pour le service des États, espérant de répondre en effet à l'attente qu'ils avaient de lui. Quant à son acheminement à Bruxelles, dont ils lui faisaient mention, certain qu'il ne désirât rien de plus que de revoir au plus tôt sa patrie et jouir de la compagnie de ses parents et amis, il les requit de lui donner quelque temps pour en communiquer avec les États de Hollande et de Zélande, sans l'avis desquels il ne traitait nulle affaire d'importance. Ce qu'ayant fait et la chose ayant été accordée à leur assemblée, qui pour lors se tenait en la ville de Gouda, il s'achemina tôt après à Breda, avec la princesse Charlotte de Bourbon, sa femme, en quel lieu il fut reçu de ses sujets fort courtoisement et honorablement. De là il prit le chemin d'Anvers, le 18 septembre, où il fut reçu avec extrême joie et applaudissement de tout le peuple.

(1) LOUIS HYMANS, *Le Chemin de fer*. Office de publicité, p. 53.



La Pelle d'argent.
Gravure empruntée au *Luyster van Brabant* (*appartient à M. Henri Adan*).



La Pelle d'argent.

Gravure empruntée au *Luyster van Brabant* (*appartient à M. Henri Adan*).

Incontinent que le prince fut arrivé à Anvers, Messieurs les États généraux lui envoyèrent le baron de Fresin et le sieur de Capres, pour lui donner la bienvenue et le supplier de se trouver au plus tôt à Bruxelles en l'assemblée des États, ce qu'il accorda volontiers. Et il y arriva le vingt et troisième de septembre. Il fut convoyé des bourgeois d'Anvers et rencontré de ceux de Bruxelles, qui lui vinrent au-devant en grande pompe et magnificence, à enseignes déployées, avec trompettes et tambours, et il fut reçu avec autant de joie et de triomphe qu'il est possible de dire (1).

Nous terminons ce chapitre par une figure contemporaine. Le nom de Jules Anspach se rattache au voûtement de la Senne, comme celui de Locquenghien au creusement du canal de Willebroeck. Il a donc sa place marquée dans ce chapitre comme Charles de Brouckere aura la sienne dans le chapitre des institutions communales.

La médaille dont nous reproduisons l'un des côtés porte au revers la ville de Bruxelles debout sur les arches de la Senne, tenant d'une main une branche de laurier, s'appuyant de l'autre sur un écusson où figurent les noms des membres du conseil communal. Le Palais de la Bourse est dans le fond; en exergue on lit ces mots : *30 novembre 1871. Inauguration des arches de la Senne.*

(1) *Description et figures des affaires des Pays-Bas*, p. 258.



JULES ANSPACH, BOURGMESTRE DE BRUXELLES.
Fac-similé d'une médaille frappée par Charles Wiener, à l'occasion de l'inauguration des arches de la Senne.

ANNEXE AU CHAPITRE II.

NOTE SUR L'ANCIENNE ADMINISTRATION DU CANAL

ET LISTE DE CEUX QUI LA COMPOSÈRENT DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'EN 1794.

(*Empruntée à une brochure de* M. ALPH. WAUTERS, *publiée par l'administration communale en* 1882.)

Le canal de Bruxelles à Willebroeck était dirigé par une administration spéciale, qui formait en quelque sorte partie du magistrat, comme on appelait alors l'administration communale.

Il y avait en outre un ou deux receveurs nommés d'abord par les trois membres, puis, à partir de 1577, par les Nations seules, et chargés spécialement du payement des dépenses et de la recette des impôts destinés à les couvrir et des autres revenus particuliers du Canal. Mais, en 1589, le gouvernement espagnol, voulant améliorer et contrôler leur gestion, ou, plutôt, désirant attribuer aux lignages patriciens une part dans cette branche des services de la commune de Bruxelles, ordonna qu'il y aurait dorénavant trois receveurs, un du haut côté, c'est-à-dire patricien ou membre des lignages, et deux du bas côté, c'est-à-dire plébéiens ou membres des métiers ; ils entraient en fonctions chaque année ou du moins chaque fois que le magistrat était renouvelé par une nomination du prince, combinée avec des choix faits par les lignages, d'une part, et les métiers ou Nations, de l'autre. Le premier qui prit ou reçut le nom de surintendant était choisi par le prince parmi les premiers bourgmestres, les échevins et les trésoriers sortant de charge. Les deux receveurs étaient désignés par le premier bourgmestre et les échevins parmi les candidats à la magistrature présentés par les Nations. Ces receveurs étaient renouvelés par moitié, c'est-à-dire qu'il y en avait toujours un nouveau et un qui était en fonctions depuis un an. A partir de 1704, il n'y en eut plus qu'un seul.

Les dates d'entrée en fonctions indiquées ci-après sont empruntées au *Memoriaelboeck,* t. Ier, f° 2, de la partie du volume non numérotée qui en précède la table et la fraction principale. Lorsqu'on se borne à donner l'année, c'est que l'entrée en fonctions a eu lieu à la Saint-Jean (24 juin), époque où les nouveaux magistrats remplaçaient d'ordinaire leurs prédécesseurs.

SURINTENDANTS.

Sire Antoine de Locquenghien, chevalier, seigneur de Melsbroeck, entre en fonctions le 24 juin 1589. — Messire François Absolons, 1593. — Messire Jean De Mey, 1596. — Sire Henri de Dongelberghe, chevalier, seigneur de Zillebeke, etc., 1597. — Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1598. — Messire Jean Du Quesnoy, 1600. — Sire Henri de Dongelberghe, de nouveau, 1602. — Sire Charles Van Laethem, seigneur de Court-Saint-Etienne, 1603. — Messire Antoine de Gottignies, seigneur de Neer-Yssche, 1605. — Sire Jean de T'Serclaes, chevalier, seigneur de Neder-Ockerzeel, 1606. — Sire et maître Théodore Schotte, licencié en droits, 1607. — Sire Jean de T'Serclaes, de nouveau, 1608. — Messire Antoine de Gottignies, de nouveau, 1609 (est nommé conseiller de Brabant). — Sire Gilles Van Busleyden, chevalier, seigneur de Leverghem, 1610. — Messire Jean de Bruxelles, 1611. — Messire Engelbert de Raveschot, 1612. — Sire Henri de Dongelberghe, de nouveau, 1613. — Messire René de Baronaige, seigneur de Crainhem, 1614. — Sire Charles Van Laethem, de nouveau, 1616. — Sire Gilles de Busleyden, de nouveau, 1617. — Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1618. — Messire René de Baronaige, de nouveau, 1619. — Messire Balthasar Van Laureten, 1620. — Sire et maître François Van der Cruycen, licencié en droits, 1621. — Messire Gérard d'Oyenbrugghe, 1623. — Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1625. — Sire Frédéric de Marselaer, chevalier, seigneur de Perck, Elewyt, Herzeaux, Opdorp, Oycke, etc., 1635. Sire Jérôme Du Quesnoy, chevalier, 1637. — Sire Frédéric de Marselaer, de nouveau, 15 septembre 1638. — Sire Jérôme Du Quesnoy, de nouveau, 31 août 1639 ; meurt en fonctions le 12 septembre suivant. — Messire Balthasar Van Laureten, de nouveau, 6 octobre 1639. — Messire Adrien Van Bausele, seigneur de Bracq, etc., 15 juillet 1641. — Messire Jean Van der Thommen, 4 juillet 1643. — Messire Jacques-Philippe de Dongelberghe, seigneur de Schavenberghe, etc., 1646. — Messire Léonard Van der Noot, seigneur de Kieseghem, 1649. — Messire Jean Van den Hecke, 12 septembre 1650. — Sire Léonard Van der Noot, de nouveau, 13 juillet 1652. — Sire Frédéric de Marselaer, de nouveau, 9 juillet 1653. — Sire Charles de Locquenghien, chevalier, seigneur de Melsbroeck, 1654. — Sire Jacques-Philippe de Dongelberghe, de nouveau, 1657. Sire Léonard Van der Noot, de nouveau, 26 septembre 1663. — Messire Henri Van Eesbeke dit Van der Haeghen, 1665. — Sire Antoine-Ferdinand de Brouckhoven, baron de Putte, seigneur de Schriek, Grootloo, etc., 1667. — Messire Pierre-Josse d'Armstorff, seigneur de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert, 1669. — Messire Jacques Pipenpoy, licencié en droits, 1670. — Messire Pierre-Josse d'Armstorff, de nouveau, 1672. — Messire Ferdinand de San-Victor, 1673. Messire Pierre-Josse d'Armstorff, de nouveau, 1674. — Sire Léonard Van der Noot, de nouveau, 1675. — Messire Jacques-Louis Madoets, 1678. — Sire Léonard Van der Noot, de nouveau, 3 juillet 1679. — Messire Jean-Balthasar de Visscher, seigneur de Celles (Pont-à-Celles), Potte, Schiplaeken, etc., 1681. — Messire George-Ignace Van Eesbeke dit Van der Haeghen, de nouveau, 1682. — Messire Jean-Balthasar de Visscher, de nouveau, 1683. — Sire Théodore Van Heusden

d'Elshout, chevalier, seigneur de Middelswaele, Heyssele, etc., 1685. — Sire Guillaume Van Hamme, baron de Stalle et Overhem, 1688. — Sire Jean-Jacques de Broeckhoven, baron de Putte, seigneur de Rythoven, Lingem, Fontynes, etc., 1694. — Messire Florent-Chrétien de Paffenrode, 10 octobre 1698. — Sire Théodore Van Heusden, baron Van Heusden, chevalier, de nouveau, 20 octobre 1698. — Messire Guillaume-François Van Paffenrode, 6 juillet 1700. — Messire Jean-Pierre-Ignace Leconte dit d'Orville, 22 juin 1707; meurt le 24 mars 1709. — Messire Michel-Etienne Cano, seigneur de Bollines, 30 mars 1709. — Messire Charles-Léopold de Fierlants, 26 mai 1717. — Messire Philippe-Adrien de Varick, vicomte de Bruxelles, 1725. — Messire Norbert Van Assche, 1727. — Messire Honoré, baron Van der Haghen, 1730; meurt le 21 février 1731. — Messire Chrétien Van Paffenrode, 22 février 1731. — Sire Charles Van den Berghe, comte de Limminghe, 12 juillet 1734. — Messire Alexandre-Oswald de Martigny, seigneur de Havenguarde, 12 juillet 1737. — Sire Louis-Joseph de Steelant, baron de Perck et d'Elewyt, seigneur de Herzeaux, Bergh, Lille, etc., 12 avril 1740. — Messire Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, seigneur du Val, 1742. — Sieur et maître Josse T'Kint, 1745. — Mr Jean-Eugène-Nicolas Van der Dilft de Borghvliet, 26 janvier 1746. — Mr Guillaume, comte de Limminghe, 29 septembre 1747. — Messire Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 1749. — Messire Charles-Léopold-Joseph De Moor, 14 décembre 1752. — Messire Guillaume Charliers, seigneur de Borghgravenbroeck, 1761. — Messire Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 1766. — Mr Henri-Antoine-Gaspard T'Serclaes, 1772. — Messire Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 23 octobre 1776. — Mr Ignace, baron Van Weerde, 10 août 1779; meurt le 7 septembre 1786. — Messire Jacques-François-Benoît Dux, 30 mai 1787. — Messire Henri-Louis Van Halewyck, 1788. — Sire Simon-François Valériola, chevalier, 1791. — Messire Jean-Léopold De Man, 13 avril 1793. — Messire Adrien-Philippe De Moor, 22 juillet 1794. — François-Joseph Janssens, 12 septembre 1794.

RECEVEURS.

Josse De Smedt et Pierre Van der Haeghen. — Corneille Van der Roest remplace Van der Haeghen, décédé, et prête serment entre les mains de Locquenghien le 13 juin 1556; il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 1er mars 1582. Jean Jacops, en place de De Smedt, devenu trop âgé; prête serment le 27 janvier 1572-1573. — François Geubels, nommé receveur par les Nations, en place de Jacops, le 24 juin 1577; meurt le 4 octobre 1578. — Guillaume De Vadder prête serment le 14 novembre 1578, reste en fonctions jusqu'à la Saint-Jean 1583.—Jacques T'Serraets prête serment le 2 juillet 1582, reste en fonctions jusqu'en 1584. — George Diertyns prète serment le 27 juillet 1583. — Guillaume de Haze, nommé comme les précédents par les Nations réunies sous la couronne, le 2 août 1584. — Guillaume De Vadder et Jean Trabouleth prêtent serment après la soumission de la ville au prince de Parme, le premier le 4, le second le 6 avril 1585; ce dernier resta en fonctions jusqu'à la Saint-Jean 1592.—Jean Sophie, le 24 juin 1586, en place de De Vadder; meurt en 1586-1587. — Jean Van den Gersmoirtere, 1587; meurt en 1588-1589. — Henri Le Reynier, 1589. — Guillaume(?), 1591. — Jacques Jacops, 1593.—Henri Smeyers, 1594. — Guillaume Van Zinnicke, 1595. — Bernard Diertyns, 1596. — Jean Trabouleth, de nouveau, 1597. — Guillaume(?), 1598. — Henri Smeyers, 1601. — Gérard Mouton, 1602. — Bernard Diertyns, de nouveau, 1603. — Guillaume De Wagheneer, 1605. — Jean Metermans, 1606. — Jean Van Doren, 1607. — Victor Robbeerts, 1608. — Guillaume(?), 1609. — Henri Smeyers, de nouveau, 1610. — Simon de Sailly, 1611. — Victor Robbeerts, de nouveau, 1612. — Jean Meterman, de nouveau, 1613. — Antoine Dubois, 1614. — Henri Smeyers, de nouveau, 1616. — Barthélemi Le Mire, 1617. — Jacques Du Fresne, 1618. — Gérard Van Bemmel, 1619. — Jean Raes, tapissier célèbre, 1620. — Mathieu Van Dormale, 1621. — Jacques Du Fresne, de nouveau, 1623. — Nicolas Stroobant, 1624. — Jean Le Roy, septembre 1624, en place de Du Fresne. — Jacques Van den Bempde, 1625. — Barthélemi Le Mire, de nouveau, 1626; meurt le 22 novembre de cette année.—Gaspar De Crayer, le peintre, en place de Le Mire, 1626. — Josse Cuyermans, 1628; meurt le 11 décembre 1629. — Guillaume Borremans, en place de Cuyermans, 1629. — Philippe Opdenbosch, 1630. — Nicolas Stroobant, de nouveau, 1631. — Thomas De Sadeler, 1632. — Jean Van Doren, de nouveau, 1633. — Jean Van Kerrenbroeck, 3 octobre 1635. — Jean Raes, de nouveau, 14 août 1636. — Guillaume Borremans, de nouveau, 1637. — Antoine Van der Stockt, 15 septembre 1638. — Jean Van Bronchorst, 3 juillet 1640. — Guillaume Borremans, de nouveau, 15 juillet 1641. — Jean Van der Loo, 4 juillet 1643. — Jean Van Doren, de nouveau, 18 août 1644. — Jean Sophie, 1646. — Michel Diertyns, 9 septembre 1648. — Jean Le Mire, 1er juillet 1649. — Guillaume Borremans, de nouveau, 12 septembre 1650. — Antoine Keynens, 23 juillet 1652. — Daniel Leniers, 9 juillet 1653. — François Van den Hecke, 1654. — Antoine Keynens, de nouveau, 9 juillet 1655. — Jean Sophie, de nouveau, 1657. — Jean De Blick, 1659. — Henri De Bruyn, 1661. — Nicolas Broeckmans, 1661. — Jean De Blick, de nouveau, 1663. — Laurent Mertens, mi-mars 1665. — Everard de Champaigne, 1665. — Louis Van Cortenbergh, 1667. — Nicolas Broeckmans, de nouveau, août 1669. — Henri Wouwermans, mi-octobre 1670. — Josse Bassery, 1672. — Paul de Broyer, 1673. — Jean Van Lathem, septembre 1674. — Pierre Panneels, 1675. — Paul de Broyer, de nouveau, 1676. — François Jacops, 1678. — Adam De Blieck, 1679. — Albert De Vits, 1681. — Jean-Baptiste Grimbergs, 1682. — Balthasar De Backer, 1683. — Jean Jacops, 1685. — François Rentiers, 1686. — François Sirejacobs, 1687. — Jean-Baptiste Grimbergs, de nouveau, 1688. — Henri Van der Schueren, 1689. — Paul De Broyer, de nouveau, 1690. — Jean-Baptiste Grimbergs, de nouveau, 1691. — Henri Van Cutshem, 19 juillet 1692. — François Sirejacobs, de nouveau, 1694. — Adam De Blick, de nouveau, 1696. — François Jacobs, 1697. — Nicolas Deys, en place d'Adam De Blick, décédé le 12 mai 1698; est obligé de se retirer parce qu'il était célibataire. — Michel De Vadder, 10 octobre 1698. — François Ansillon, 1699. — Guillaume Bruynaert, 6 juillet 1700. — Pierre Sophie, 9 février 1703; meurt le 10 mars 1704. — Théodore Usselincx, seul receveur en vertu du nouveau règlement, 29 août 1704; meurt le 10 juin 1706. — Jacques Mosselman, 19 août 1706. — Nicolas Van den Nesse, 22 juin 1707. — François-Jean Opdenbosch, 1711. —Gérard Van Antwerpen, 1713. — Nicolas Broeckmans, 1719; reste en fonctions jusqu'au 26 février 1720. — Jean Beeckmans, 1720. — Henri De Leenheer, 1727. — Augustin Louys, 1730. — Jean Hofmans, 12 juillet 1734. — Jean Van Turnhout, 12 juillet 1737. — Jean-Baptiste Leyniers, 1740. — Jean Hofmans, de nouveau, 1742. — André Segers, 1745. — Jean Hofmans, de nouveau, 1746. — Jérôme Mosselman, 27 septembre 1747. — Jean-François Hony, 1749; meurt le 1er février 1751. — Michel Jambers, 1er février 1751. — Paul Pletinckx, 1753. — André Segers, de nouveau, 1756. — François Van Assche, 1758. — Jean-Baptiste Pauwels, 1761. — Antoine-Jean De Hondt, 1766. — Henri Van Roy, 30 octobre 1771. — François Godtfurneau, 1772; meurt le 11 octobre 1774. — Gilles Heymans, octobre 1774. — François-Joseph Schwarts, 23 octobre 1776. — Jean-Vincent Van de Venne, 1783; meurt le 24 décembre 1786. — Théodore Smeesters, 30 mai 1787; confirmé dans ses fonctions par décret des archiducs gouverneurs généraux le 4 juin. — Jacques-Joseph Van den Block, 1788. — Vincent Gillé, 1791. — François-Joseph Heyvaert, 13 avril 1793. — Pierre Annemans, 12 septembre 1794. — Rombaud De Huistere, 5 mai 1795.



La Concorde. — D'après une gravure d'Harrewyn.

CHAPITRE III

LES LIGNAGES. — LE MAGISTRAT. — LES NATIONS. — LES MÉTIERS. — ANNEESSENS. — LES SERMENTS.



Nul n'ignore cette vieille légende qui veut que Bruxelles soit voué au chiffre 7. Le docte Erycius Puteanus a brodé sur ce thème un chant en 7 heptades (1), signalant 7 fois 7 particularités reposant chacune sur ce nombre cabalistique. Le mot *Brussel* se composait de 7 lettres, il y avait 7 portes, 7 tours, 7 paroisses, 7 familles patriciennes, 7 mille maisons, 7 places publiques, 7 maisons pieuses, 7 hôtels-Dieu, 7 hôpitaux, trois fois 7 fontaines, deux fois 7 écoles. La Senne prenait sa source à 7 lieues de la ville, se divisait en 7 branches, passait sous 7 grandes routes et sous deux fois 7 ponts. Enfin la ville était bâtie sur 7 collines :

Et colles septem sublimis imagine Romæ (2).

Un écrivain du siècle dernier a cruellement dérangé ce calcul fantaisiste. « De toutes les tours, dit-il, Puteanus ne prend que les sept plus grosses, de sorte que quand

(1) Erycii Puteani *Bruxella septenaria*. Bruxelles, 1646.

(2) Ce sont : le Coudenbergh, le Sinte Gudulenbergh, le Blindenbergh, le Sionsbergh, le Waermoesbergh, le Savelbergh, le Sinte Peetersberg.

même il y en aurait cent mille, il pourrait prendre la même licence. En un mot, il trouve en toutes choses le nombre 7 en simple ou multiplié. Cependant il y a 8 portes, 12 marchés et plus de 20 fontaines, et tout le mystère se trouve réduit aux 7 paroisses et aux 7 familles patriciennes (1).



Les armoiries des sept lignages. — *Bruxella septenaria*, de Puteanus.

Ces sept familles, d'après l'abbé Mann, ont tiré leur origine des sept seigneurs fonciers qui, au xe siècle, avaient leur château, *burg* ou *steen*, dans le circuit du bourg de Bruxelles. C'étaient les sires du *Leeuw* ou du Lion, du *Weert* (de l'hôte) — d'après Puteanus, du *Sweert* (glaive) —, de *Hughe*, de *Roelofs* ou Rodolphe, du *Coudenbergh* (Froid Mont), du *Steenwegh* (la Chaussée) et de *Rodenbeeke* (Ruisseau rouge).

(1) *Description de la ville de Bruxelles*, par Fricx. 1743. Chez les libraires réunis.

Ces noms se sont écrits par la suite *Sleeuws, Sweerts, Ser Huyghs, Ser Roelofs, Coudenbergh, Steenwegh* et *Roodenbeke* (1). — Les châteaux de ces burgraves étaient :

Le *Canter Steen* ou le *Steen du coin,* à l'angle de la Chaussée, à l'endroit où s'éleva, au XVIIe siècle, la demeure du prince de Ligne, plus tard l'*hôtel d'Angleterre,* aujourd'hui le local de la société de la Grande Harmonie.

Le *T'Serhuygsteen,* à l'angle de la Grande Place et de la rue au Beurre, à l'endroit où s'éleva, à la fin du XVIIe siècle, la Maison des Boulangers.

Le *Maximiliaen Steen,* d'après les uns dans la rue de la Colline, d'après d'autres au Borgval.

Le *Valkenbergh,* au *Schoenebeek,* ruisseau aux Souliers, plus tard le Marché-aux-Herbes.

Le *Southuys,* près de l'église de Saint-Nicolas.

Le *Paeyhuys,* maison de la justice de paix, à proximité du même lieu, et le *Platte Steen* ou Pierre Plate, près du Marché-aux-Charbons (2).

C'est là que sont nées ou se sont établies les sept familles patriciennes, appelées à bon droit par l'auteur de *Bruxella septenaria,* les sept dynasties bruxelloises. C'est autour de leurs manoirs et sous leur protection que vint se grouper la population industrieuse et commerçante, ce qu'on appelait les *vilains,* les *villani,* parce qu'ils résidaient sur le territoire des *villæ* seigneuriales.

Comme nous l'avons dit plus haut, chacune des portes de la ville rappelait un des *lignages :* la porte de Coudenbergh les Roodenbeke; la porte de Hal les Serhuyghs; la porte d'Anderlecht les Serroelofs; la porte de Flandre les Sweerts; la porte de Laeken les Sleeuws, la porte de Schaerbeek les Coudenbergh; la porte de Louvain les Steenwegh. De là aussi le dicton déjà cité :

Tot Brussel seven poorten zyn
Daer elk heeft synen capetyn.

Les Serhuyghs portaient :

D'azur à trois fleurs de lis d'argent sur pied coupé, deux en chef et une en pointe; cimier une fleur de l'écu; supports un sauvage armé d'une massue élevée à dextre et une nacelle nue à sénestre.

Les Sweerts :

Emmanché d'argent et de gueules de cinq pièces; cimier un haut bonnet emmanché comme l'écu; supports deux satyres.

Les Sleeuws :

De gueules au lion d'argent; cimier un lion issant; supports un sauvage avec la massue levée à dextre et un lion à sénestre.

(1) t'Kint van Roodenbeke, *l'enfant de Roodenbeke,* est le nom des descendants d'un cadet de cette famille. Un Guillaume de Roodenbeke, écuyer, fut échevin en 1257 et 1258.

(2) Nous aurons à reparler de quelques-uns de ces édifices dans les chapitres suivants.



PHILIPPVS II. BONVS COGNOM.

Philippe le Bon. — D'après une ancienne estampe.



CAROLVS AVDAX DVX BRABANTIÆ.

Charles le Téméraire. — D'après une ancienne estampe.

Les Roodenbeek :

D'argent à la bande ondée de gueules; cimier un casque; supports une pucelle vêtue à dextre et un lion à sénestre.

Les Ser Roelofs :

De gueules chargé de neuf billettes d'argent 4, 3, 2; cimier un buste chaperonné; supports deux pucelles les cheveux épars, enveloppées de longs manteaux.

Les Steenwegh :

De gueules à cinq coquilles d'argent en croix; cimier un buste de vieillard; supports deux griffons.

Les Coudenbergh :

De gueules à trois tours d'argent; cimier une tour de l'écu, de laquelle sortent par le haut deux serpents naissants; supports deux lions.

En 1387, dix-huit ans après l'aventure des hosties miraculeuses dont nous aurons à parler ailleurs (1), les chefs des sept *Lignages* firent peindre sur le vitrail de l'ancienne chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dans l'église des Saints-Michel et Gudule, leurs armes, leurs noms et une inscription en vers flamands, dont le style dénote la naïveté du siècle qui la vit éclore.

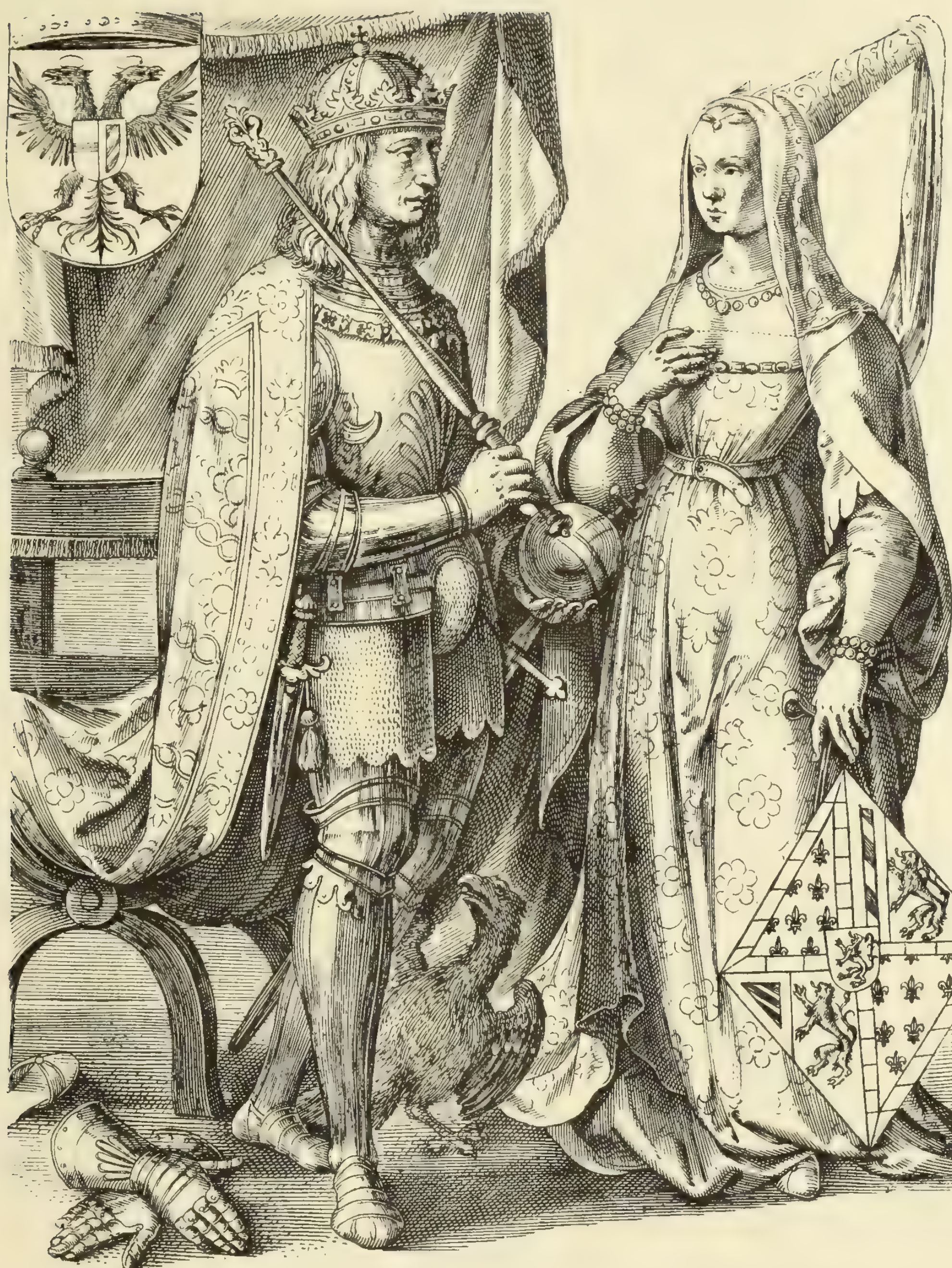
De seven *Adelborsten* in Brussel geprivilegeert
In luyster en splendeur geexalteert,
Hebben dit gelas hier t'samen vereert,
Daer *Sleeuws* eerste van Adel was gepresenteert,
Rodenbeek den tweeden in dees Edel bende,
De derde *T'Serroelofs* de wel bekende,
T'vierde *Coudenberch* seer vroom en milde,
T'vyfde *T'Steenweghs* metter schelpen schilde,
Den sesden *T'Serhuygs* die niemant moet wycken,
En *Sweerts* daer en boven. Dit syn al gelycken
Die tot Godts eeren dit gelas hebben gegeven
In 't jaer duysent dry hondert tachentigh seven,
Verwachtende hier naer het eeuwigh leven.
S. Michiel ende S. Goedele hebben zy doen stellen,
Ter eeren Godts, spyt den duyvel der hellen.

Traduction.

Les sept lignages privilégiés de Bruxelles
Exaltés en lustre et splendeur
Ont ensemble consacré ce vitrail
Sur lequel *Sleeuws* le premier en noblesse fut représenté,
Rodenbeek le second dans cette noble troupe,
Le troisième *T'Serroelofs* bien connu,
Le quatrième *Coudenberch,* très pieux et doux,
Le cinquième *T'Steenweghs* avec son écusson de coquilles,
Le sixième *T'Serhuygs* que nul ne fait reculer
Et *Sweerts* en outre. Ce sont ceux-ci pareils
Qui ont en l'honneur de Dieu donné ce vitrail
En l'an mil trois cent quatre-vingt-sept,
Attendant ici la vie éternelle.
A SS.-Michel et Gudule ils l'ont fait placer
En l'honneur de Dieu et en dépit du diable des enfers (2)

(1) Voir le chapitre VI.

(2) Rombaut, *Bruxelles illustré*



MAXIMILIANVS AVSTRIACVS ET
MARIA CAROLI F.[a]

MAXIMILIEN D'AUTRICHE ET MARIE DE BOURGOGNE. — D'après une ancienne estampe.



Philippe le Beau, roi de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Brabant. — D'après une ancienne estampe



Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, tante de Charles-Quint. — D'après une ancienne estampe.

A l'origine, les chefs des sept familles patriciennes et leurs descendants légitimes administrèrent la ville de Bruxelles et formèrent, avec l'*amman,* dont il sera parlé plus loin, le conseil du prince. Les femmes, dans ces lignages, anoblissaient leurs maris. *Feminæ quia nobiles etiam maritos nuptiis nobiles reddunt.* Elles apportaient leur noblesse en dot. *In dotem familiam ac nobilitatem afferunt* (1). Les plus anciennes chartes connues excluaient les enfants naturels des assemblées des lignages où ceux-ci choisissaient les magistrats. Dès le commencement du XIVe siècle, la population s'insurgea contre les privilèges des patriciens. Les gens de métier pillèrent les demeures de la noblesse, renversèrent le collège et en établirent un autre à leur fantaisie. Le duc Jean II, qui se trouvait à Tervueren, y assembla son conseil, convoqua ses chevaliers à Vilvorde et vint, à leur tête, écraser la rébellion. Au lendemain de la victoire, marquée par de terribles représailles, il confirma les prérogatives des lignages et décréta que tous les ans, huit jours avant la fête de saint Jean-Baptiste, les sept échevins sortants en éliraient sept autres dans les sept familles patriciennes, se réservant à lui-même le droit de changer les élus selon son bon plaisir, à la condition de choisir leurs remplaçants dans les mêmes lignages.

Les passions politiques en ces temps reculés n'étaient pas moins ardentes qu'aujourd'hui. De graves désordres éclatèrent à diverses reprises. Maintes fois les nobles fermèrent la Steenpoorte pour empêcher le peuple de la paroisse de la Chapelle de venir dicter ses lois au conseil. Chaque élection était accompagnée de troubles, et sous le règne de la duchesse Jeanne on en vint à recourir au sort, combiné avec une sorte de suffrage à deux degrés. Les membres des lignages, âgés de vingt-huit ans au moins, après s'être fait inscrire, se rendaient à l'assemblée de leur tribu. Ils juraient devant Dieu et *sur leur âme* de ne donner leur voix qu'au meilleur, au plus sage, au plus apte et au plus attaché à l'Église, au prince, à la ville et aux familles patriciennes, de ne se laisser influencer ni par la haine, ni par l'amitié, ni par la colère, ni par l'intérêt particulier, ni par aucune pensée de perte ou de gain pour eux et les leurs. Ils recevaient ensuite chacun une boule de cire. A l'intérieur de chacune de ces boules se trouvaient des marques blanches; dans une seule une marque noire. Les boules étant ouvertes, ceux qui en avaient reçu avec des marques blanches se réunissaient dans un lieu isolé et désignaient entre eux leur candidat. En cas de parité de voix, l'électeur qui avait reçu la boule à marque noire était appelé à prononcer. Chaque lignage choisissait ainsi trois candidats, puis la liste était soumise au prince,

(1) « Quoiqu'il semble que les femmes jouissent dans ces familles de tous les avantages des hommes, j'en remarque un dont elles sont privées dans une des principales occasions. Lorsqu'il s'agit de choisir dans ces familles propres à la magistrature, les descendants de ces illustres maisons s'assemblent dans l'église des Chartreux pour y invoquer le Saint-Esprit dans une messe qu'on y célèbre à ce sujet. Les uns disent que c'est pour exclure les femmes de cette cérémonie, d'autres croient que c'est uniquement pour les empêcher de briguer les suffrages en faveur de ceux qu'elles aiment qu'on a choisi cette église, dont l'entrée est interdite aux femmes. Pour moi, rendant plus de justice à ce sexe, je ne doute pas qu'une pieuse prudence n'ait établi cet usage, afin que les élisans puissent mieux se recolliger et mériter, par leur attention aux saints mystères, que l'Esprit de Dieu les inspire et les éclaire. » (*Description de la ville de Bruxelles.* 1743.)

qui désignait les sept échevins pour l'année courante. Si l'un d'eux venait à mourir avant l'expiration de son mandat, les survivants désignaient son successeur dans son lignage. Tout refus de serment, toute absence était punie d'exclusion. Ce corps électoral, essentiellement aristocratique, ne comprenait pas plus de mille membres.

Cette organisation se maintint jusqu'à la fin du siècle. Nous verrons tout à l'heure comment elle se transforma, comment la bourgeoisie parvint, à force de luttes et de persévérance, à se faire octroyer une autorité parfois prépondérante dans les affaires de la commune. Pour le moment ne nous occupons que du patriciat, qui eut le sort ordinaire de toutes les oligarchies. Sous le règne des ducs de Bourgogne, la corruption la plus effrénée régnait dans ses rangs, encouragée par l'entourage du prince. Les nobles, appauvris par l'oisiveté, ne voyaient dans les fonctions municipales qu'un moyen de s'enrichir. A force de démarches, appuyées d'arguments « sonnants », on parvint à obtenir de la cour un décret aux termes duquel ne furent plus admis comme candidats à l'échevinage que les nobles qui justifiaient de la possession d'une certaine fortune : six cents écus d'or en capital, ou cinquante en revenu. Les chefs de la commune ayant dépensé des sommes considérables pour obtenir des conseillers de Charles le Téméraire cet édit réparateur, furent remboursés sur la caisse communale.

Puteanus a dressé la liste des descendants des familles patriciennes qui remplirent pendant plusieurs siècles les fonctions de bourgmestres, d'échevins ou de trésoriers de la ville (1). Nous y trouvons :

Parmi les descendants des Ser Huyghs :

Les T'Serclaes, les Van der Noot, les d'Ursel, les de Marselaer, les Vilain, les de Lalaing.

Parmi ceux des Ser Roelofs :

Les Baronnaige, les Van Assche, les Van Mons, les Grimberghe, les Van Schoor.

Parmi ceux des Roodenbeek :

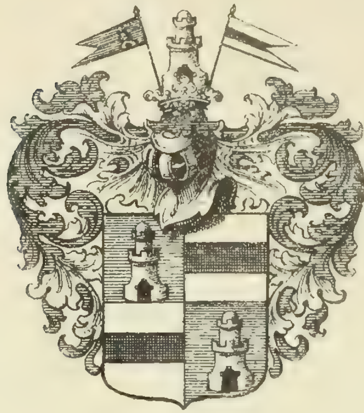
Les Van Hamme, les Raveschoot, les Van Heetvelde.

Parmi ceux des Sweerts :

Les De Mol, les Van den Steen, les Van Nieuvenhuysen, les de Rongé, les Vander Straten, les Vander Brugghen, les Vander Dussen, les Van Huffel, les Van Male, les T'Serstevens.

(1) M. le baron Gustave de Woelmont, ancien sénateur, possède un très intéressant manuscrit du XVII[e] siècle, offert à Frédéric de Marselaer, bourgmestre de Bruxelles, par Philippe Van Ryneghom, échevin de Malines, et contenant la liste de tous les magistrats de la capitale, depuis 1331 jusqu'en 1689. Cette liste, avec les armoiries en couleur des anciens bourgmetres et échevins, est moins complète que celle qu'a publiée M. Wauters et qui va de 1232 à 1794. Mais elle indique à côté du nom de chaque magistrat le lignage dont il est issu.

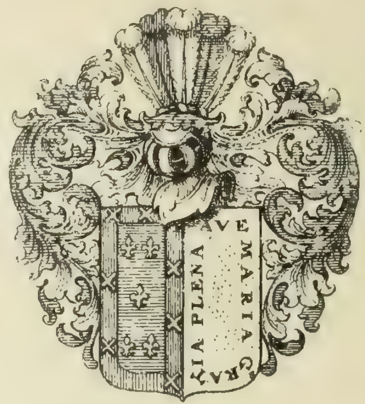
Armoiries des Eschevins de Bruxelles 1724.



Cano



De Visscher



Lasso



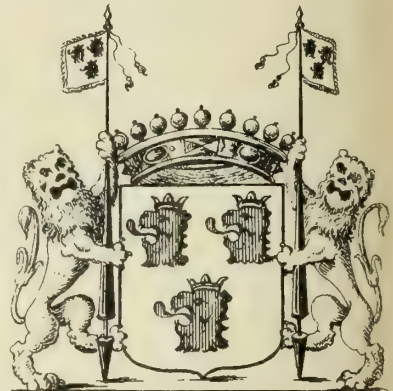
Clops



Paffenrode



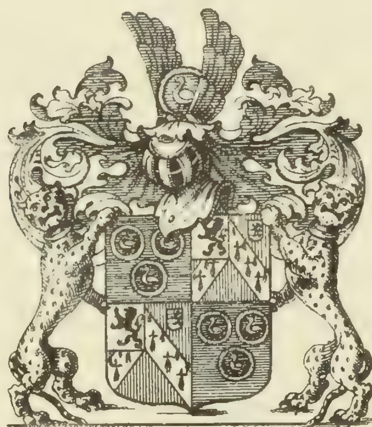
Pipenpoy



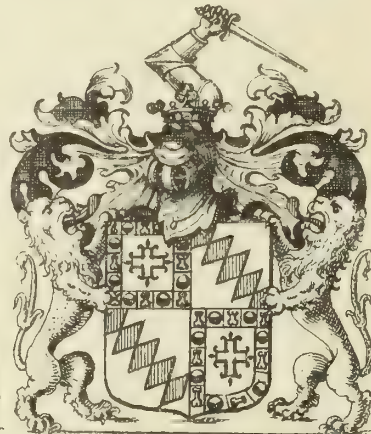
De Varick



De Greue Greffier



Ryckwert



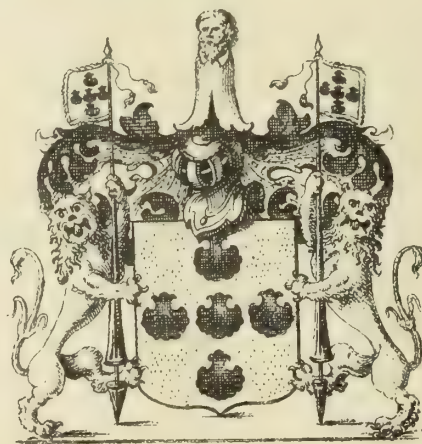
De Villegas



Boot

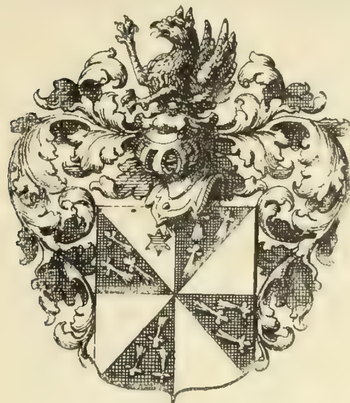


Steelandt



Vander Noot

PREMIER TRESORIER | SECOND TRESORIER | CONSEILLER PENSIONAIRE

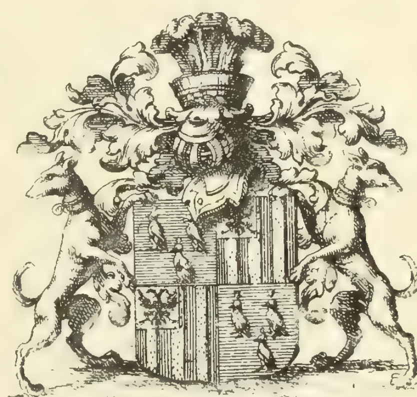

Vander Haghen

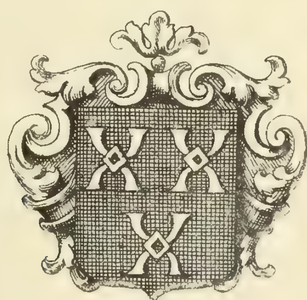

Van Assche


De Wilde


Van Nuvele Secretaire

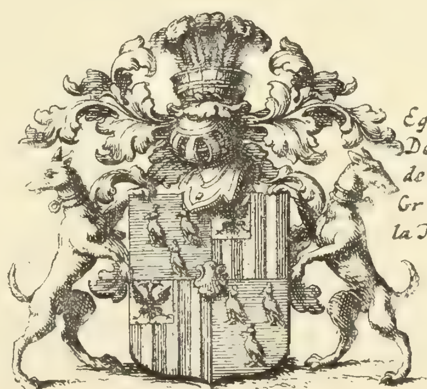

Van Veen Secretaire


De Fraye Secretaire


Vander Meulen Griffier


De Greve & Fils, Griffiers


Vande Velde Tresorier du Roy


Egide Dominicq de Fraye, Greffier de la Tresorie.

Parmi ceux des Coudenbergh :

Les Du Quesnoy, les De Fourneau.

Parmi ceux des Sleeuws :

Les Van der Meeren, les Locquenghien, les Vander Steghen, les Bourgeois, les Madoets (1).

Parmi ceux des Steenwegh :

Les Vanden Bossche, les Vander Haghen, les Vanden Hecke, les De Keyser, les Van Hamme.

Les sept lignages se sont à diverses époques entre-croisés de telle sorte que les mêmes noms se retrouvent à la fois dans plusieurs lignées.

L'auteur de la *Bruxella septenaria* donne aussi une liste des magistrats patriciens dont la généalogie n'est pas établie d'une façon précise. Nous citerons dans le nombre les Bloemmaert, les Nicolaï, les Van Namen, les Sirejacobs, les Roelants, les de Woelmont, les De Rodes, les Cools, les Van Brabant, les Van den Broecke et les de Volcxhem (2).

La nomenclature (depuis complétée par Wauters) des magistrats de la ville de Bruxelles depuis 1369 jusqu'en 1724 se trouve dans les *Trophées du duché de Brabant,* publiés par Christophe Butkens, prieur du monastère de Saint-Sauveur, ordre de Cîteaux, à Anvers. Les armoiries que nous intercalons dans le texte sont celles du bourgmestre, des échevins et des principaux fonctionnaires en exercice à l'époque où parut ce livre.

Les premiers princes, les *primi inter pares,* avaient leurs manoirs, leurs exploitations, leurs *villæ* comme les châtelains, les chefs des grandes familles. A la tête de ces établissements se trouvait un fonctionnaire, un *ambtman,* qui n'en était en réalité que le gérant. La fonction grandit avec l'autorité du prince. Le gérant devint le *sénéchal* ou le *drossard* (bailli), chef de la justice seigneuriale, un préfet présidant à l'exécution des ordonnances du souverain. Son autorité s'étendit sur toute l'*ammanie,* c'est-à-dire sur la ville et la banlieue. Il fut une sorte de commissaire, nommé hors du conseil, recevant les ordres du prince ou de son lieutenant général, présidant les séances de la magistrature, chargé de la police, ayant droit à une escorte de hallebardiers payée par la ville, qui lui donnait en outre un traitement et une indemnité pour

(1) Au lignage des Sleeuws appartenait Bernard Van Orley, le célèbre peintre de Marguerite d'Autriche. (WAUTERS, *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres.* Bruxelles, 1881.)

(2) M. le lieutenant général Eenens possédait un exemplaire de la *Bruxella septenaria,* sur lequel on trouvait, à la page 59 la note manuscrite suivante :

« Ten tyde der beroerten waeren schepenen niet uyt de geslagen als vooruyt.

« Antonius Van Gindertalen waer Van Lancelot was de bisayeul en M. Karel Van Bomberghen doctor in rechten, Wendelinck 1582 den eersten nog 1583 Jacob Seraerts schilder, Hendrik Van Carlewyk en s... Van Bomberghen beyde vremde 1504 weder Anton Van Gindertalen, Jacob Seraerts, Mr Jan Nicolaie doctor in de rechten. Wendelinck, Henrick Heymans, dan V. Bomberghen oog heeft Jacob Seraert int' jaer 1578 Raedheer, en 1580 ontfanger deser stadt geweest. »

l'achat et l'entretien de son costume officiel. Presque à toutes les époques l'*amman* se trouva en lutte avec les magistrats, comme aujourd'hui le préfet de la Seine avec le conseil municipal de Paris. Le prince le choisissait de préférence parmi les membres des lignages, de sorte qu'il avait contre lui tout l'élément bourgeois, et sa charge finit par devenir purement honorifique (1). On essaya en vain d'en relever l'éclat sous la domination autrichienne. — Le dernier amman de Bruxelles fut le citoyen De Sweerte, qui occupa ce poste en 1795 (2).

A l'origine, l'*amman* administra la ville avec le concours des représentants des sept lignages, les sept *échevins, scabini* en latin, *schepenen* en flamand, ce qui, d'après l'étymologie germanique, veut dire *ordonnateurs*.

TROPHEES DE BRABANT
1717. depuis le 25. May. jusques 1724. Bourgemaistre.



Armoiries d'Aurèle Walhorn dit Deckher, bourgmestre de Bruxelles, en fonctions lors du procès et de l'exécution de François Anneessens.

A côté de cette oligarchie aristocratique et militaire, se constitua peu à peu la grande famille des travailleurs, répartis en métiers *(ambachten),* dont chacun avait son doyen *(deken),* et se plaça sous le patronage d'un saint. Entre ces *métiers* et les *lignages* on distingue une classe intermédiaire, qu'on appellerait aujourd'hui la haute bourgeoisie. C'était la *Grande Gilde* ou la *Gilde* de la draperie (3), où les patriciens ne dédaignaient pas de se faire inscrire et dont on ne pouvait obtenir l'entrée qu'à la condition de payer un droit élevé. Au XVe siècle, ces métiers s'organisèrent en *neuf Nations,* dont chacune avait son conseil : les nations de Notre-Dame, de Saint-Gilles, de Saint-Géry, de Saint-Jean, de Saint-Jacques, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de Saint-Laurent et de Saint-Christophe.

(1) « Parmi les *ammans* de Bruxelles figurèrent plusieurs hommes d'un caractère distingué, au premier rang desquels il faut placer Jean de Locquenghien. On a rendu aux ammans cette justice que, malgré l'insuffisance de la police et le grand nombre d'étrangers qui affluaient de toutes parts, Bruxelles était la ville où il se commettait le moins de désordres. » (Henne et Wauters, II, p. 505.)

(2) Dans un *almanach* flamand pour cette année, publié par A.-J.-D. de Braeckenier, quai des Poissonniers, dont M. Demanet possède un exemplaire, nous trouvons la composition du *magistrat* de Bruxelles, arrêtée par les représentants du peuple près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, le 24 fructidor an II (12 septembre 1794). Le voici : *Amman,* De Sweerte, avocat; *lieutenant-amman,* le citoyen Grendl, avocat; *bourgmestre,* le citoyen Van der Stegen de Putte, avocat; *échevins,* les citoyens Van Grave, Van Langendonck, Libouton, Verlooy, Wyns, Torfs, Barthélemy, tous avocats, Plowitz et Puttemans, négociants, et Caels, médecin.

(3) Dans les *Droits et Coutumes de la ville de Bruxelles,* publiés par Christyn et De Hoze, 1762, la *Gilde de la draperie* est intitulée *Chambre de commerce.* Tome Ier, p. 485.



Charles-Quint. — D'après une estampe de la collection de M. Th. Hippert.



PHILIPPE II — D'après une estampe de la collection de M. Th. Hippert

Les corps de métiers étaient au nombre de quarante-neuf (1), avec des subdivisions qui, dans Puteanus, s'élèvent à cent trente-neuf, dans le *Luyster van Brabant,* à cent quatre-vingt-quatorze. La plus grande importance semble avoir été attribuée aux tisserands et aux foulons. Ceux-ci habitaient de préférence le quartier de la porte Saint-Jacques, près de la Senne, dans la direction de la porte d'Anderlecht, où s'étendaient de vastes prairies pour sécher les draps. Les tisserands occupaient le quartier de la Chapelle.

Dès une époque très reculée, les doyens des métiers prirent une certaine part aux affaires de la commune. Leur adhésion était nécessaire pour l'exécution de diverses mesures d'ordre public. Ils recevaient le serment que prêtaient les gens des métiers d'observer les prescriptions de la *Ceure,* dont les principes fondamentaux se retrouvent dans la loi Salique, le plus ancien des codes d'origine germanique (2). La *Ceure* est de 1229 et contient de remarquables édits pour la protection des personnes et des biens. La règle dominante est celle qui interdit à tout individu de se faire justice à lui-même. En cas de contestation, ce sont les échevins qui prononcent. Sous l'égide d'une législation qu'on pourrait appeler fraternelle jusque dans sa barbarie, la prospérité s'accrut rapidement. La population industrieuse s'aggloméra surtout dans le bas, à partir du Grand-Marché, tandis que l'élément aristocratique se portait vers le haut.

L'intervention sommaire des métiers dans le gouvernement de la commune disparut sous le règne de Jean Ier, le vainqueur de Woeringen, et les échevins redevinrent les maîtres absolus. Chaque fois que les bourgeois essayèrent de s'affranchir de la domination des lignages, le souverain se rangea, comme on l'a vu, du côté des nobles. Jean II défendit aux métiers de s'assembler en commun. L'oligarchie redevint maîtresse absolue. Mais en 1357, après la conclusion de la paix avec la Flandre, Jeanne et Wenceslas, pour récompenser les bourgeois de Bruxelles de leur appui, leur accordèrent quelques privilèges. Nous voyons conférer aux doyens le droit de

(1) Voici la répartition des principaux métiers par *Nation :*

NATION SAINT-NICOLAS. — Les armuriers et fourbisseurs, les éperonniers, les charpentiers et charrons.

NATION SAINT-PIERRE. — Les gantiers, les tanneurs, les ceinturonniers, les cordonniers et corroyeurs, les savetiers.

NATION SAINT-JACQUES. — Les boulangers et pâtissiers, les meuniers, les brasseurs et cabaretiers, les tonneliers, les ébénistes, les apothicaires, les marchands de luxe, les marchands de vin et les hôteliers.

NATION SAINT-CHRISTOPHE. — Les teinturiers, les apprêteurs de drap, les passementiers, les faiseurs de chaises.

NATION SAINT-JEAN. — Les forgerons, ferblantiers et maréchaux ferrants, les chaudronniers, les couteliers, les serruriers et horlogers, les peintres, batteurs d'or et vitriers, les selliers et bourreliers, les tourneurs, les plafonneurs et vanniers.

NATION SAINT-GÉRY. — Les tailleurs, les chaussetiers et marchands de drap, les pelletiers, les fripiers et les chirurgiens.

NATION SAINT-LAURENT. — Les tisserands en laine ou drapiers, les blanchisseurs, les foulons, les chapeliers, les tapissiers et les tisserands en lin.

NATION SAINT-GILLES. — Les merciers, épiciers et autres marchands en détail, les graissiers, les bateliers, les plombiers, les fruitiers et marchands de poisson de rivière.

NATION NOTRE-DAME. — Les bouchers, les poissonniers, les jardiniers, les orfèvres.

(2) Voir l'*Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi Salique,* par J.-J. THONISSEN. Bruxelles, Bruylant-Christophe & Cie, 1882.

nommer dix conseillers et deux chefs de la commune, *maîtres des bourgeois, burger meesters,* d'où est venu *bourgmestre (magister civium)* (1). Cette organisation communale n'eut qu'une existence éphémère. Elle fut détruite, d'après les uns au bout de six mois, d'après d'autres au bout de deux ans; mais en 1360 comme en 1306, les métiers se soulevèrent; il y eut une bataille en règle dans les rues, les habitants des quartiers d'Overmolen et de la Chapelle tentèrent de mettre le feu à la Steenpoorte, la cloche du beffroi de Saint-Nicolas sonna le tocsin, appelant le peuple aux armes et, après une mêlée sanglante, la victoire resta de nouveau aux patriciens. La peine du bannissement fut infligée à de nombreux rebelles; la conduite de leurs partisans devint l'objet d'une active surveillance, et pendant une longue période d'années l'ordre régna dans la commune,... comme à Varsovie.

L'abbé Mann rapporte qu'en 1420 « on nomma pour la première fois un bourgmestre et des conseillers des nations de la part de la bourgeoisie ». La date n'est pas absolument exacte. Ce fut en 1421, à la suite des démêlés de Jean IV avec les États de Brabant et d'une révolte à propos des impôts, que les métiers se firent octroyer la GRANDE CHARTE de leurs droits. Il devait y avoir désormais deux bourgmestres, l'un appartenant aux lignages, l'autre aux Nations, un conseil dirigeant, sorte de collège qu'on appela le *premier membre* ou le MAGISTRAT, composé de dix patriciens et de neuf bourgeois; un second membre ou *large conseil,* composé des échevins, des receveurs et des doyens de la grande gilde, et enfin un *troisième membre,* composé des jurés des *Nations* et des *centeniers (honderste mannen),* choisis dans les quarante voisinages ou petits quartiers de la ville (2).

Le fonctionnement de ce mécanisme, vers l'an 1700, est expliqué en tête d'un recueil qui repose aux archives du royaume (3) :

« Le corps de la ville comme représentant une partie du tiers état est composé de trois membres.

« 1er *membre.* Le magistrat (bourgmestre des lignages, sept échevins, deux trésoriers, deux receveurs et six conseillers).

« 2e *membre.* Le large conseil, composé de vingt-quatre personnes, dont douze des lignages et douze des métiers. Les premiers sont d'anciens bourgmestres, échevins, trésoriers ou doyens de la draperie. Les seconds sont d'anciens bourgmestres des Nations, receveurs de la ville ou conseillers.

(1) Il faut donc rejeter l'étymologie de *burg meester, maître du bourg.*

(2) C'étaient les *voisinages* ou *wyken* de la Cour, de la rue de la Madeleine, de la rue d'Or, de Ruysbroeck, du Sablon, de la Chapelle, de Saint-Julien, de Saint-Pierre, de la Blanchisserie, de la place des Wallons, du Puits-au-Verre, du Marché-aux-Charbons, de Saint-Jacques, d'Overmolen, de Cruyskene, des Teinturiers, de la rue des Pierres, du Marché-au-Lait, du Ruisseau-aux-Souliers, du Puits, de Sainte-Catherine, de Jéricho, de la chaussée de Flandre, du Béguinage, de la Longue rue de l'Écuyer, du Quai, de la rue des Bouchers, du Fossé-aux-Loups, de Saint-Antoine, du Marché-aux-Bois, de la Putterie, de la rue de la Montagne, du Marché-aux-Herbes, du Ruisseau Étroit, de la rue de l'Étuve, de la Halle-au-Blé, de Saint-Laurent, d'Orsendael, du Marché-aux-Bêtes et de la chaussée de Louvain.

(3) *Documents concernant les troubles de Bruxelles* (Office fiscal du Brabant, n° 313), tome Ier.

« Le 3e *membre* est l'assemblée des nations composée des doyens de tous les métiers, avec lesquels l'ancien doyen du service immédiatement précédent, a droit de suffrage, sous le nom d'arrière-conseil, chacun dans son métier.

« Les Nations sont au nombre de neuf, sous lesquelles ressortissent les métiers au nombre de quarante-neuf.

« Les trois membres du corps de la ville forment onze voix, c'est-à-dire le magistrat et le large conseil chacun une voix et les Nations les neuf autres. C'est pourquoi le magistrat et le large conseil avec quatre Nations, ou le magistrat avec cinq Nations forment la pluralité et concluent le consentement sur les pétitions faites de la part des princes, des États ou de la ville.

« Pour avoir le consentement d'une Nation, il faut la pluralité des métiers, et pour le consentement de chaque métier, il faut la pluralité des votants. »

Les *Nations* furent investies de la garde des portes et des tours de la ville (1), et leur influence s'accrut malgré la résistance des ducs de Bourgogne et les intrigues de la cour. A diverses reprises le *magistrat* fut accusé de concussion et d'un zèle insuffisant pour la défense des franchises communales. Pendant longtemps le feu couva sous la cendre. On craignait le bras de fer de Philippe, dit le Bon, et de son fils Charles le Hardi. Mais quand le pouvoir passa aux faibles mains de la duchesse Marie, la sourde irritation se changea en guerre ouverte. Le Téméraire avait succombé le 5 janvier 1477 sous les murs de Nancy. Dès les premiers jours du mois de mars, la multitude furieuse assiégea l'hôtel de ville. Les échevins furent arrachés de leurs sièges, on réclama la tête de l'*amman,* l'on pilla les hôtels de plusieurs nobles désignés à la vindicte populaire. Une enquête fut ouverte sur les actes du collège. On décapita deux membres des lignages; on en bannit plusieurs autres et, devant les métiers en armes, sur une estrade érigée devant l'hôtel de ville, on força les patriciens d'implorer le pardon de leurs fautes. Puis une commission de neuf membres, dans laquelle figuraient un gantier, un tavernier et un pelletier, rédigea un nouveau règlement, aux termes duquel un comité de *seize,* choisis mi-partie dans les lignages, mi-partie dans les nations, fut chargé d'administrer la cité. Il le fit avec intelligence et modération.

Voici comment fonctionnait à cette époque la machine électorale. Les métiers déléguaient leurs doyens, qui choisissaient sept électeurs par *Nation.* Ces soixante-trois électeurs primaires désignaient à leur tour trois électeurs par Nation, et ces vingt-sept électeurs du second degré nommaient quatorze candidats à l'échevinage. Parmi ces quatorze, le délégué du prince désignait les sept échevins. Puis les vingt-sept électeurs

(1) Philippe, sénéchal de Brabant, concéda, au mois de février 1420, l'acte des privilèges par lequel il accorda que les neuf Nations de cette ville auront un portier à chaque porte de la ville ; que pour chaque porte il aura deux différentes clefs dont après la clôture des portes l'une sera remise sous la garde du bourgmestre et l'autre, suivant un ancien usage, aux ordres des échevins ; qu'après la clôture des portes, personne n'entrera ni ne sortira de la ville sans le gré du bourgmestre ; il conste aussi du même acte que lors les clefs des portes de la ville après la clôture se portaient à l'hôtel de ville. *(Mémoire sur les droits et privilèges des compagnies bourgeoises de la ville de Bruxelles, connues sous le nom de Serments, etc., par les chefs doyens desdits serments, le 17 mars 1788 et faite par M.* H.-C.-N. Van der Noot, avocat au conseil de Brabant. *Maestricht,* p. 5.)



Albert et Isabelle. — D'après un tableau d'Otto Venius, gravure de la collection de M. Th. Hippert.

présentaient quatre bourgeois parmi lesquels on tirait au sort les deux bourgmestres.

Voilà les savantes combinaisons qu'on inventait il y a quatre ou cinq cents ans pour déjouer les fraudes électorales, pour mettre obstacle à la corruption et garantir la sincérité du vote! Les patriciens toutefois ne se tinrent pas pour battus et, en 1480, ils obtinrent de l'archiduc Maximilien une charte qui leur restitua une partie de leurs anciens privilèges. Le nombre des échevins fut porté de sept à dix et sur ces dix les lignages en comptèrent sept, choisis dans une liste triple de candidats dressée par eux.

En 1532, alors que la reine Marie de Hongrie gouvernait les Pays-Bas au nom de Charles-Quint, la mauvaise administration de la ville fit l'objet d'une enquête. La commission déclara dans son rapport que les lignages étaient en pleine décadence, qu'on n'y pouvait plus trouver vingt et un patriciens suffisamment capables pour fournir une liste de candidats, et un édit impérial décréta qu'à l'avenir les échevins ne seraient plus exclusivement les descendants des sept burgraves.

Parmi les anciens bourgmestres de la cité, il en est peu dont le nom ait brillé d'un grand éclat dans ses annales. Le seul magistrat des siècles passés dont le souvenir soit resté vivant dans la mémoire des Bruxellois est le sire de Locquenghien, qui eut la gloire de décréter et le bonheur d'inaugurer le canal de Willebroeck.

Le seul dont j'aie retrouvé le portrait authentique est Frédéric de Marselaer, qui fut sept fois revêtu de la magistrature communale. Ce gentilhomme, seigneur libre d'Opdorp, Harseaux, Oyck, Borre et Loxem, fut créé baron de Parck, le 5 mai 1659, par Philippe IV. Les lettres patentes du souverain portent que le dit Fréderic de Marselaer est issu de *chevalereuse et militaire noblesse,* que ses ancêtres remontent à trois cents ans, qu'ils ont été rangés parmi les chevaliers des Pays-Bas, dans les joutes et les assemblées publiques et que lui-même, en qualité de bourgmestre de la ville et de la cour de Bruxelles, a été commandé de porter le *Baldequin* sur le corps de l'archiduc Albert, lors des funérailles de ce dernier (1).

Marselaer, né à Anvers en 1584, mort à Perck, près de Vilvorde, fut aussi un lettré. Il publia entre autres un traité, écrit en latin, sur les qualités requises chez un ambassadeur.

Dans l'église paroissiale de Perck se trouve le tombeau de marbre de Fréderic de Marselaer et de Marguerite de Baronaige, sa femme. Il y est qualifié :

Eques auratus
Illustri a centum lustris Lare
Principibus et populo charus,
. . . . *post septimum urbis Bruxellæ consulatum, etc.* . . .

(1) Dans la *Pompe funèbre* de l'archiduc Albert, où sont représentés les personnages qui portent le *Baldequin,* nous ne voyons pas figurer parmi eux Fréderic de Marselaer. Il est indiqué comme *Premier Trésorier* « *ayant secondé à porter le dit Baldequin* ». Le *bourgmestre* en fonctions est Jacques Van der Noot, chevalier de Kieseckem. Cette *Pompe funèbre* est reproduite en entier au chapitre VI de *Bruxelles à travers les âges.*

Le portrait de Fréderic de Marselaer a été peint par Van Dyck et se trouve reproduit dans l'*Iconographie* du maitre. Il figurait naguère dans la galerie de M. Schneider, ancien président du Corps législatif à Paris. On admirait aussi à l'hôtel de ville de Bruxelles, avant le bombardement de 1695, une vaste composition de vingt-trois figures de grandeur naturelle, due au pinceau du maître anversois, et représentant *les magistrats assemblés en conseil sous le bourgmestre Marselaer* (1). Le portrait de sa femme, Marguerite de Baronaige ou Bernaige, appartient à M. le comte Camille de Renesse.

Les Baronaige ou Bernaige jouèrent un rôle important dans les affaires de la commune sous le règne de la maison de Bourgogne.

On me saura gré d'avoir reproduit ici les portraits de ce couple élégant : celui du mari, à cause des fonctions qu'il remplit à sept reprises; celui de la femme, à cause de sa beauté, tous les deux en mémoire du peintre immortel qui a légué leur image à la postérité.

C'est ici le lieu de placer quelques détails sur l'administration financière de la commune. Les traitements des magistrats étaient fixés à un taux assez modéré. L'*amman* touchait 2,000 fl., le lieutenant-amman 1,500 fl., le premier bourgmestre 1,500 fl., les trois premiers échevins 800 fl., les quatre autres 650 fl., chacun des deux trésoriers et des deux receveurs 2,000 fl., le surintendant du rivage 2,400 fl., le bourgmestre des Nations 800 fl., les six conseillers des Nations *(raedsmans)* 460 fl.; ceux des membres du magistrat qui intervenaient à l'audition des comptes de la ville percevaient de plus une légère rétribution. Il est à observer que le premier bourgmestre de Bruxelles était député-né des États de Brabant pour le tiers état et qu'en cette qualité il recevait, à la charge de la province, des émoluments qui lui rapportaient de 3,000 à 4,000 fl. par année (2).

Comme on le voit, les traitements des administrateurs étaient modiques, mais on prélevait sur la bourse des administrés toutes sortes de rétributions onéreuses. Il fallait payer pour faire battre la caisse bourgeoise, pour faire sonner la cloche du beffroi, pour faire poser des affiches, pour avoir le droit d'étaler ou de colporter les marchandises les plus vulgaires, et il n'y avait pas de denrée qui ne payât un droit d'entrée aux portes de la ville. A l'accise ou gabelle sur la bière, sur le vin, sur l'eau-de-vie, s'ajoutait le droit de *mouture* ou de *moulage*, l'impôt sur le poisson de mer, le sel, la houille, le charbon de bois, le *tabac*, au profit de la commune.

La ville percevait des droits sur les draps, les serges, les étoffes de soie, d'or, d'argent, de poil de chèvre; sur les cotons, mousselines, batistes, nappes, serviettes; sur les toiles, coutils, literies; sur les pelleteries, les peaux, les cuirs. Elle tirait des revenus des boues, des vidanges, des *cens* ou rentes foncières, des barrières, des chaussées, des ventes de meubles, du poids public, de la location des places aux foires,

(1) Notice de M. Nieuwenhuys, communiquée par M. Fierlants.

(2) GACHARD, *Précis du régime municipal de Belgique avant 1794*. Bruxelles, Hauman, 1834.



MARGUERITE DE BARONAIGE, épouse de Frédéric de Marselaer, bourgmestre de Bruxelles.
D'après un portrait de Van Dyck, appartenant à M. le comte Camille de Renesse.



Frédéric de Marselaer, baron de Perck, sept fois bourgmestre de Bruxelles.
D'après un portrait de Van Dyck, de l'ancienne collection Schneider, gravure empruntée aux *Trophées du Brabant*.

halles et marchés, des matériaux de construction, briques, tuiles, chaux, cendres, ardoises, bois; elle faisait payer par ses employés de tout rang une somme proportionnée au produit de leur emploi, et qu'on appelait *medianate.* La plupart des taxes étaient des impôts de consommation, ou le payement de services rendus. En fait d'impôts directs, on ne connaissait que le *huysgeld,* espèce de taxe foncière calculée sur le revenu, puis les droits de mutation *(d'issue, de vente et de congé).*

On ne connaissait pas autrefois les *budgets,* qui renferment dans des limites légales la recette et la dépense des corps administratifs. Mais il existait pour chaque ville des règlements de principe déterminant les sommes qui pouvaient être appliquées aux divers services, et les commissaires du gouvernement avaient pour mission de s'assurer que ces règlements étaient observés (1). Les faits ont prouvé qu'ils étaient le plus souvent dans une ignorance à peu près complète de la situation pécuniaire des administrations municipales, et il en résulta que les villes s'endettèrent, que pendant des siècles on multiplia les emprunts et qu'à une certaine époque les finances locales se trouvèrent dans un désordre effrayant (2). Les intérêts s'ajoutaient au capital, et Bruxelles se trouva un beau jour devoir 18 millions, résultant d'arrérages accumulés.

Le premier contrôle régulier des finances communales s'opéra par l'ordre de Marie-Thérèse, sous les auspices d'une *Junte* dans laquelle figurèrent des jurisconsultes éminents, tels que les Leclercq, les Cornet de Grez, les de Gryspere, les Limpens. Les corps municipaux, habitués à une indépendance absolue, jetèrent les hauts cris contre les mesures qui les obligèrent à introduire de l'ordre dans leur gestion. Ils invoquèrent leurs anciens privilèges. Mais la *Junte* ne se laissa pas arrêter par ces obstacles, et tel fut le résultat de ses travaux, que, vers 1782, moins de vingt ans après son institution, la plupart des villes avaient amorti la plus grande partie de leurs dettes.

Si les communes dépassaient parfois leurs ressources, elles avaient cependant l'habitude de rendre exactement leurs comptes. Cette audition se faisait en public, après avoir été annoncée par des affiches et au prône dans toutes les paroisses.

La comptabilité n'était pas chose facile à une époque où l'arithmétique était encore dans l'enfance et où l'on comptait encore en chiffres romains. De temps immémorial ce fut la coutume en Belgique de donner des jetons aux fonctionnaires qui devaient

(1) M. Gachard a publié l'état des recettes et des dépenses de la ville de Bruxelles pour l'exercice 1784-1785, d'après le compte original reposant aux archives du royaume. Les recettes s'élèvent à 1,083,722 fl. 8 sols et 11 deniers; les dépenses à 1,003,970 fl. 17 sols 8 deniers, ce qui donne un excédent de 79,751 fl. 11 sols 3 deniers. Les recettes comprennent l'accise sur les bières, le vin, le genièvre, le poisson, les peaux, la cire, la farine, la viande, le savon, les impôts sur l'huile, le vinaigre, le bétail, les matériaux, le tabac, l'hydromel, le sel, la houille, les droits d'*issue*, de mutation, de halle, de sceau, sur les biens de mainmorte, le produit des emprunts, etc. Les dépenses comprennent les frais d'entretien des fous et des enfants trouvés, du canal, des vins d'honneur, les processions, le chauffage des locaux de la ville, l'entretien des portes, des remparts, des égouts, des ponts, du pavage, des halles, des fontaines, des pompes, des vannes, des pompes à feu, les frais de procès, les aumônes, l'entretien des malades à l'hôpital Saint-Pierre, l'académie, le service des réverbères, des rentes, etc...

(2) CH. FAIDER, *Coup d'œil sur les institutions provinciales et communales de la Belgique.*

rendre et ouïr des comptes. Ces jetons, qu'on frappait en argent, quelquefois même en or, leur tenaient lieu de salaire ou de gratification. D'autres jetons, en cuivre rouge ou en laiton, frappés aux mêmes coins, servaient à *totaliser,* c'est-à-dire à additionner les comptes dont on écoutait la lecture. A chaque article, ou, comme on disait, à chaque *poste,* l'auditeur déposait dans des cases placées devant lui et contenant séparément les unités, les dizaines, les centaines, les milliers, etc., un nombre de jetons égal au chiffre énoncé. Le compte terminé, on vidait les boîtes, et comme plusieurs auditeurs avaient fait la même opération, ils contrôlaient réciproquement leur travail (1).

On ignore la date précise de l'introduction à Bruxelles de l'emploi des jetons à compter, car ils sont *muets* ou, pour nous servir du mot technique, *anépigraphes.* Il paraît certain toutefois que les jetons officiels ne remontent pas au delà du XIVe siècle. Pendant près de deux cents ans, les receveurs-trésoriers de la ville firent seuls frapper des jetons, portant presque toujours leurs armoiries. Ils s'en servirent à l'origine pour la vérification des comptes et, plus tard, après l'introduction des chiffres arabes, qui permirent de résoudre d'une façon plus expéditive les opérations arithmétiques, ces petites médailles ne firent plus que constater le passage de la noblesse bourgeoise aux affaires de la commune.



TOMBEAU DE MARSELAER, dans l'église de Perck.
Gravure empruntée aux *Trophées du Brabant.*

Les premières légendes se trouvent sur les jetons de 1456, 1457 et 1458, qui portent au revers comme au droit *Bruxcella* en lettres gothiques. Le premier jeton donnant les noms des receveurs en fonctions est de 1462. Après 1698, on ne frappa plus à Bruxelles d'autres jetons municipaux que des jetons de présence, distribués annuellement aux conseillers communaux sous le règne de Guillaume des Pays-Bas.

(1) R. CHALON, *Revue de la Numismatique belge,* 4e série, t. Ier, 1863, p. 402.

Après une nouvelle interruption, cet usage fut repris en 1847, et il existe encore aujourd'hui (1).

Nous publions ici cinq anciens jetons des receveurs de Bruxelles, qui ont été l'objet d'une notice de notre savant confrère M. Chalon, dans la *Revue de la Numismatique belge* (2).



Jetons des receveurs de Bruxelles.
Collection de M. Ed. Van den Broeck.

Le n° 1 est de Joannes Storm (Coudenbergh) et d'Henri Cassaert, dit Plaetman, tous deux receveurs en 1383 et échevins en 1384.

Le n° 2 porte le nom de *H. de Mortenbeke* et la légende *Jos tout Crane* ou *Cryne.* Mortenbeke est un hameau de Molenbeek-Saint-Jean. *Tout* en vieux flamand veut dire *tot* (à, de). Il y a eu des Mortenbeke et des Crane échevins; *Crane* que M. Chalon traduit par *robinet,* peut vouloir dire aussi *la Grue,* et *Jos tout Crane* serait alors *Josse habitant près de la Grue.*

Le n° 3 porte les armoiries des familles de Hertoghe et Mennen. La gestion de ces deux receveurs se rapporte à l'exercice 1352-1353.

M. Chalon n'a pu parvenir à déterminer la famille à laquelle appartiennent les armoiries du jeton n° 4. Celles qui se trouvent au droit ressemblent à celles des Schouten, mais il n'y a pas eu de Schouten parmi les magistrats de Bruxelles ou du Brabant avant 1714. Les archives renseignent à cette époque Grégoire Scouten, le greffier du conseil de Brabant qui fut chargé de notifier à François Anneessens sa condamnation à mort. Ce Scouten descendait d'une famille hollandaise qui était venue se fixer à Bruxelles au XVIIe siècle. Les armoiries de l'envers du jeton peuvent être attribuées à trois familles bruxelloises : les Coudenberg, les Van Payhuyzen et les Vanderzennen.

Le n° 5 paraît avoir appartenu à un Van Herzeele et à un de Mol ou Van der Noot. M. Chalon, imitant la sage réserve de Divæus mentionnée au début de ce livre,

(1) Ces détails sont empruntés à une note du Catalogue de l'Exposition d'art rétrospectif de 1880, rédigée par M. Ed. Van den Broeck, qui exposa, en cette occasion, une collection rarissime de 380 jetons de magistrats communaux bruxellois.

(2) Tome IV, 4e série.



L'ancienne tour de Saint-Nicolas, beffroi de Bruxelles, vue prise après le bombardement de 1695. — Dessin de Coppens, gravure de Krafft. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

reconnaît que les attributions qu'il a essayé de faire de ces jetons énigmatiques ne sont pour la plupart que des conjectures. Il faudrait, pour être à même de les déchiffrer avec certitude, posséder la liste complète et exacte des anciens magistrats de la capitale et leurs armoiries authentiques, gravées d'après les sceaux appendus à leurs actes.

Nous avons signalé ces jetons à titre de curiosité, comme un élément intéressant de notre ménage communal. Nous y pourrions ajouter quelques spécimens des jetons frappés spécialement par les receveurs et les intendants du canal et des jetons et méreaux du XIVe siècle, au type de saint Michel, mais nous craignons de prolonger ces digressions, nous réservant de revenir sur cet objet, s'il y a lieu, dans le chapitre spécial consacré à la numismatique.

Il est temps de reprendre l'histoire interne de la cité et de mettre en lumière les progrès de la classe moyenne dans ses annales.

L'organisation des *métiers,* qui furent supprimés définitivement par la Révolution française, est assez généralement connue. Elle était à Bruxelles ce qu'elle était partout, offrant les mêmes avantages et les mêmes inconvénients (1).

M. P. Van Humbeeck, ministre de l'instruction publique, possède un recueil manuscrit relié sous ce titre : *Ordonnantie Boeck van t'Schippers ambacht (le livre des ordonnances du métier des bateliers).* On y trouve écrits sur vélin, en caractères gothiques, avec belles lettrines enluminées, les statuts et privilèges de la corporation, puis le texte des ordonnances relatives à la navigation, rendues jusqu'en 1784, toutes revêtues des signatures originales des délégués du magistrat, parfois du bourgmestre lui-même. La plupart de ces pièces sont rédigées en flamand. Nous en traduisons quelques passages caractéristiques au point de vue de l'organisation intérieure des métiers.

- *Ce que l'on demandera à ceux qui désirent entrer dans le métier des bateliers :*

« Tout d'abord on demandera à l'aspirant quelle est sa condition; s'il est enfant légitime ou naturel, s'il est bourgeois de naissance ou bourgeois *par achat (gekocht).* S'il est bourgeois de naissance, on entendra des témoins; s'il est bourgeois *par achat,* il produira sa patente selon la coutume. On lui demandera ensuite s'il est capable de conduire un bateau, et quand il vient du dehors, s'il n'est pas d'un métier dans une autre ville ou ailleurs, car nul ne peut jouir de deux privilèges. Cela étant, si l'aspirant est de bonne renommée, il sera reçu dans le métier et il prêtera le serment dans les termes qui suivent :

« J'affirme et je jure que je serai fidèle à notre gracieux souverain le duc de Brabant et à la ville de Bruxelles; que je serai obéissant et soumis aux doyens et aux jurés du métier des bateliers de la ville de Bruxelles, et que j'observerai fidèlement les statuts

(1) J'ai décrit cette organisation d'une façon détaillée dans le § IV de l'*Introduction* à mon *Histoire populaire de la Belgique.* Bruxelles, Office de publicité, 18e édition, 1878, p. 53 et suiv.

et coutumes du métier et ne ferai rien pour les combattre ni en paroles ni en fait, et que je résisterai à tous ceux qui voudront porter atteinte aux libertés du métier, que ce soit père, frère ou ami. Ainsi m'aident Dieu et tous ses saints. »

Il est dit ensuite que tout membre à son admission devra donner deux onces d'argent à consacrer à un verre à pied (roomer) ou à tout autre usage.

Le nouvel assermenté doit aussi, d'après l'antique usage, se pourvoir d'un *tabbaert,* espèce de *surcot,* pour figurer dans la procession de l'*Ommegang* et faire ainsi honneur à la ville et au métier. Le prix est évalué à 3 florins du Rhin. Celui qui ne fournit pas le *tabbaert* n'a pas le droit d'en réclamer un de la corporation.

Il y a aussi des contributions à payer pour le vin, pour le *knaep* (valet) du métier et pour l'entretien de l'autel de Sainte-Anne.

Chaque métier, comme chaque nation, tenait ses assemblées particulières dans l'une ou l'autre des maisons de la Grande Place ou des environs, qui seront décrites dans le chapitre consacré aux *monuments civils* (1). Quant aux réunions générales des lignages, des doyens des nations et du magistrat, elles se tinrent successivement à la maison de l'*Étoile,* aujourd'hui démolie, à Saint-Nicolas, à l'hôtel de ville et, après sa destruction partielle en 1695, dans l'hôtel du duc d'Ursel, au Marché-au-Bois. Depuis le commencement du XVIIIe siècle, elles eurent lieu constamment à l'hôtel de ville. La *cloche des nations,* placée dans la tour de Saint-Géry, y convoquait le conseil. Cette cloche provenait de l'ancien *Beffroi*, dans lequel, au XVe siècle, se trouvait le coffre des privilèges.

(1) On peut voir, aux archives de la ville, le registre aux chartes et règlements du métier des bouchers, exécuté en 1666 et continué jusqu'en 1790; le cartulaire du métier des tourneurs, fabricants d'arcs, etc., orné d'une miniature représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean et contenant des ordonnances allant du 24 juillet 1562 au 7 octobre 1789; le cartulaire du métier des tailleurs, commencé au XIVe siècle et continué jusqu'au XVIIIe. La plus ancienne ordonnance contenue dans ce volume est du jour de la Toussaint 1391, quoique le volume porte la date de 1365; le cartulaire du métier des ceinturonniers (1465). Les ordonnances qu'il contient vont du 22 avril 1364 au 27 mai 1573; cinq plaques d'argent provenant du métier des ceinturonniers *(riemmakers)* et qui étaient portées par les valets de la corporation. Sur la première on lit cette inscription en vers flamands :

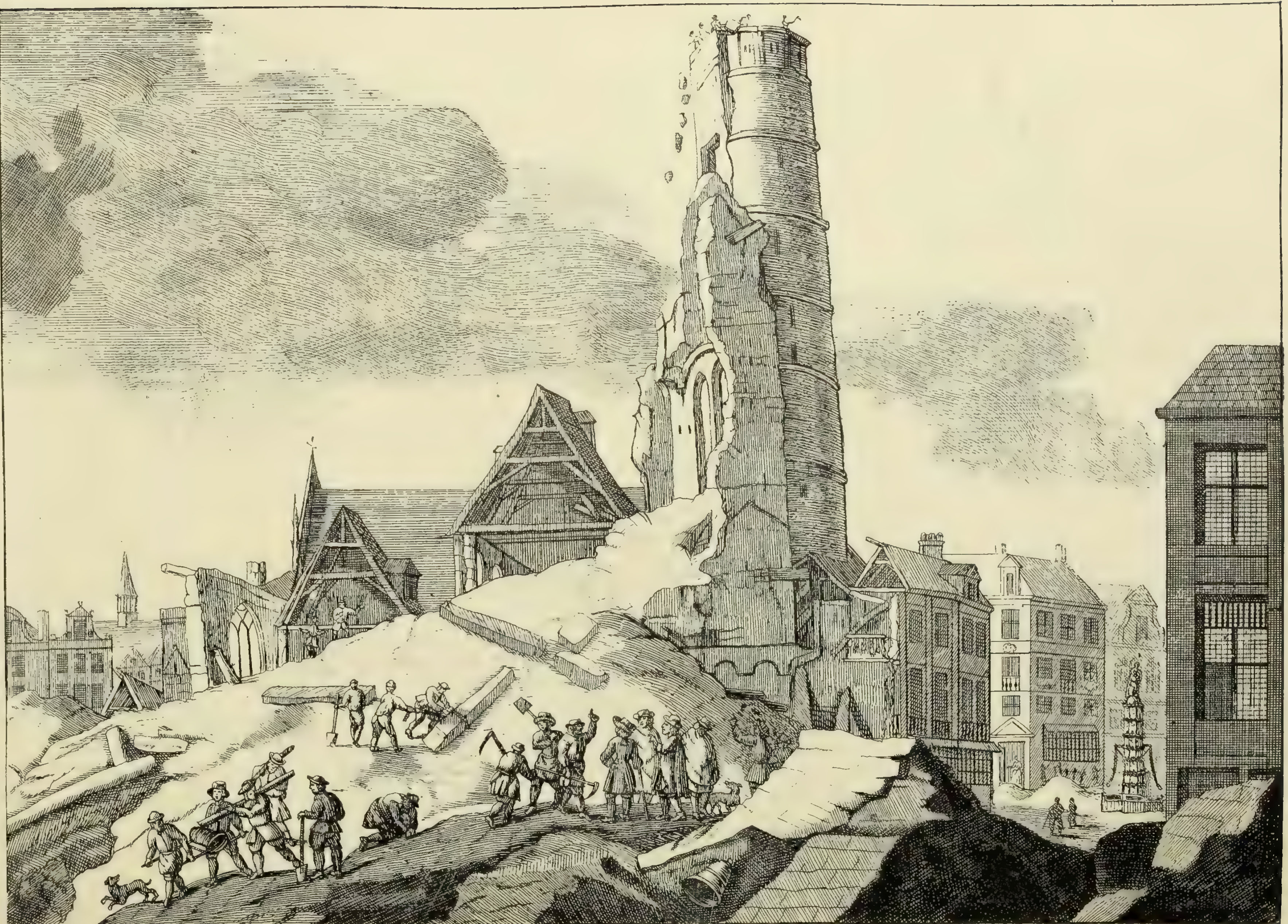
Onzen knaep hebben wy niet vergeten
Als wy t'derde jaer t'samen waeren deken
Van het riemmakers ambacht doen ter tyt
Dienden wy byden met eendrachticheyt
Gysbrecht Rosseels en Joris Van den Berghen
Enden dat liever heden als merghen
1656.

La deuxième plaque, ornée des insignes du métier, offre au verso cette inscription :

HENDRICUS MEGANCK DIENENDE ALS DEKEN, GAF DIT IN PLAETS VAN KROES OFT BEKER. 1679.

Les autres portent des inscriptions identiques, sauf les noms des donateurs. (Voir le *Catalogue de l'Exposition de l'art rétrospectif,* 1880.)

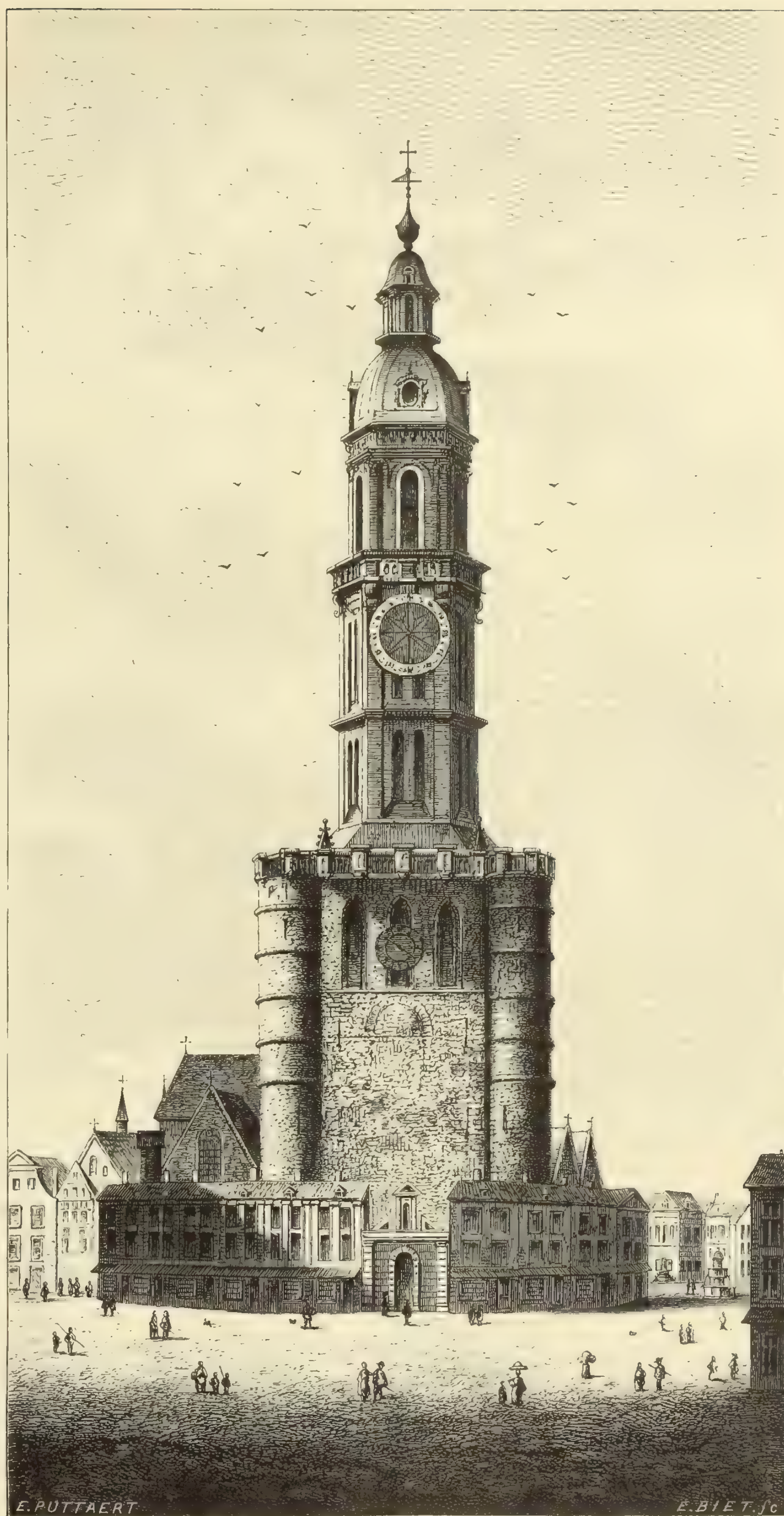
A cette même exposition figuraient, dans la galerie du mobilier, deux *torchères* ou *keersen,* ornées des ustensiles et des instruments de la profession de forgeron, avec la date de 1631. Ces torchères figurent encore de nos jours à la procession annuelle du Sablon et sont portées par les membres de la confrérie des Saints-Éloi et Guidon.



Vue de la tour de St. Nicolas dès la porte des PP. Recollets vèrs la rue au lait & trois Déesses.

Vue prise après le bombardement de 1695. — Dessin de Coppens, gravure de Krafft. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

La commune donna naissance à quatre espèces d'édifices publics inconnus auparavant : les beffrois, les halles, les hôtels de ville et les bâtiments servant de lieu de réunion aux *gildes* et aux corps de métiers. Le beffroi était en quelque sorte l'emblème de la liberté communale ; l'hôtel de ville, celui de la loi et de la dignité municipale ; les deux autres catégories d'édifices représentaient l'industrie, qui avait fait la grandeur et la puissance de la commune, ou l'esprit de fraternité, d'association et de défense mutuelle qui liait entre eux tous les membres de la commune et n'en faisait pour ainsi dire qu'une seule famille. Toute charte communale octroyait à la ville ou bourgade qui obtenait ce privilège le droit de posséder une cloche destinée à convoquer les bourgeois, soit pour voler à la défense de leurs remparts, soit pour l'élection du magistrat ou



La tour de Saint-Nicolas reconstruite en 1697.
Dessin de Puttaert d'après Coppens.

pour tout autre objet d'un intérêt majeur. Ce bourdon devait être nécessairement suspendu à une élévation assez grande et dans une position assez centrale pour que le son en pût être entendu de tous les points de la cité. On érigea, à cet effet, des tours isolées, qui reçurent le nom de *beffroi*. On y conservait aussi les chartes et privilèges de la commune et elles servaient ordinairement de lieu de réunion pour le magistrat, là où n'existait pas encore un hôtel de ville proprement dit. Les beffrois n'étaient pas toujours isolés; parfois ils s'élevaient à côté ou au-dessus des hôtels de ville; plus souvent on faisait servir la tour d'une église.

C'est ce qui eut lieu à Bruxelles. La ville dut avoir son beffroi dès la première moitié du XIIIe siècle, car sa charte communale date de 1229. On sait positivement qu'en 1289 le beffroi était déjà construit en tête de l'église de Saint-Nicolas (1). Cette tour, qui fut pourvue d'une horloge dès 1362, s'écroula avec fracas pendant un ouragan en 1367. D'après l'abbé Mann, cette chute ne causa aucun malheur. D'après Foppens, elle écrasa un cochon. La partie inférieure était restée debout; la partie supérieure fut reconstruite et l'on y ajouta, en 1662, un étage en style moderne qui disparut dans le bombardement de 1695.

La tour se composait, avant la modification de 1662, d'un large bâtiment carré, flanqué, à la face antérieure, de deux tourelles rondes qui étaient percées de deux fenêtres ogivales géminées, et couronnées d'une balustrade découpée en créneaux; la partie supérieure était octogone, à deux étages de fenêtres ogivales, surmontés d'une flèche en bois. Cette tour mesurait avant le bombardement une hauteur de 317 pieds (mesure de Bruxelles). Réédifié en 1697 sur un très beau plan en style moderne, dont le modèle en bois fut placé sur le jubé de l'église, le beffroi de Bruxelles s'écroula de nouveau en 1714 et ne fut plus reconstruit depuis lors (2). Le dessin que nous publions est emprunté à l'album intitulé *Vues et Ruines de la Tour de Saint-Nicolas à Brusselles, relevée après le bombardement, croula le* 29 *juillet* 1714, *comme aussi les ruines de la tour du Miroir et maisons des orfèvres tombées le* 7 *novembre* 1696, *quod attestor. Dessignées au naturel par* AUGUSTIN COPPENS, *et gravées à l'eau-forte par Jean Laur. Krafft.*

Lugubre destinée que celle de cet édifice, abattu par la tempête au XIVe siècle, détruit par les boulets du maréchal de Villeroi au XVIIe, reconstruit de nouveau pour s'écrouler au XVIIIe! Cette fois il s'affaissa sous le poids des cloches et du carillon (3). Une vingtaine de maisons furent détruites dans ce désastre; mais l'alarme ayant été donnée en temps utile par le sonneur, les habitants purent se sauver et

(1) D'après l'*Almanach de Bruxelles* pour 1682, la grosse cloche du beffroi, appelée *de Storm*, fut placée en 1290. Elle portait cette inscription :

ANNO DOMINI MCCLXXXX BEN ICK GHEHEETEN ROELANDT
ALSO MEN MI LUDT, SOO STORMET LANDT.

(2) SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome IV, p. 16.

(3) Voir, aux archives de la ville, un volume manuscrit enrichi de dessins, contenant les compositions musicales à l'usage du carillon de la tour de Saint-Nicolas. 1642.

l'on ne compta que quatre victimes. Il y avait quatre mois à peine que l'on avait hissé le carillon dans la tour, contrairement à l'avis des ingénieurs de la ville. Quelques heures avant le sinistre, on avait constaté un mouvement dans la maçonnerie, et par suite le dérangement d'un des airs du carillon.

La maison des Orfèvres et la tour du Miroir, dont Coppens a représenté les ruines dans son album, se trouvaient, dès le xve siècle, à l'angle du Marché-aux-Herbes et de la rue de la Montagne, à l'endroit où l'on a percé les Galeries Saint-Hubert. Le *métier* des orfèvres remontait à la plus haute antiquité. On a la certitude que, dès l'an 1200, un membre de la corporation demeurait au Cantersteen. C'était le père de l'évêque de Lausanne, canonisé sous le nom de saint Boniface.

Les magistrats exercèrent de tout temps une très rigoureuse surveillance sur les actes de ce métier, car, en 1549, un orfèvre et son fils furent condamnés au fouet et attachés chacun par une oreille à un poteau pour avoir vendu des chaînes de faux or. Je me garderai de médire de la probité commerciale de notre époque, mais elle ne s'est pas précisément perfectionnée sous le régime de la liberté absolue. Voici ce qu'écrivait à ce sujet l'un de nos compatriotes, il y a quarante ans environ : « En 1789, une faillite était un événement; on en comptait à peine une en six mois à Bruxelles; en 1840, la justice en constate deux par semaine. Rien n'est plus naturel; jadis le commerçant s'occupait de son commerce; il y consacrait tout son temps, tous ses fonds. La marchandise était d'autant meilleure que le comptoir était plus simple et plus modeste. On ne payait pas le marbre, l'or et les glaces dont le luxe l'a entouré. Aujourd'hui le commerçant s'occupe avant tout d'écraser ses confrères par un luxe croissant. Vend-il du drap, par exemple, il commence par louer un magasin splendide, des commis paresseux ou pis encore! L'objet de son trafic est la moindre de ses préoccupations; il a sa campagne dans les faubourgs, son équipage dans une écurie voisine, sa loge au spectacle. Quand ses capitaux sont fondus au soleil du luxe, il fait des dettes; au lieu de s'arrêter dans cette voie de perdition, il y précipite le pas, afin de ne pas exciter la méfiance publique. Aussi les faillites sont-elles plus désastreuses que jamais; trente pour cent font un marché d'or! Nos pères qualifiaient de fripon le malheureux qui leur faisait perdre le dixième de sa créance. » Le tableau est évidemment chargé, et je me garderai bien d'assimiler 1883 à 1840.

C'est un orfèvre de Bruxelles, Jean Jacobs, qui, étant allé s'établir à Bologne pour y exercer sa profession, s'y enrichit à ce point que sa fortune suffit pour fonder le collège belge, qu'il dédia à la Sainte Trinité.

Le testament de Jean Jacobs est du 11 octobre 1650. Les proviseurs du collège sont les principaux sénateurs de la ville de Bruxelles. Il n'y a que des Bruxellois et des Anversois qui peuvent participer aux bourses qui y sont fondées. Les parents du fondateur sont préférés, après eux la famille d'Henri Willems et les enfants des orfèvres, et, à leur défaut, les parents de Pierre Van der Liepe, natif d'Utrecht. Ceux qui possèdent les bourses peuvent prendre les degrés de théologie, ou de droit, ou de

médecine. Ces bourses sont données par les doyens des orfèvres de cette ville, de concert avec le curé ou le sous-curé de la paroisse de la Chapelle. On trouve la



L'ancienne maison des orfèvres.
D'après une gravure de *Bruxelles illustré*, par Rombaut. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

traduction latine du testament de Jean Jacobs dans les diplômes d'Aubert le Mire (Miræus). M. le Dr Van den Corput possède un intéressant manuscrit intitulé *Voyage de C. Charlier en Italie, fait aux frais de la fondation Jacobs en l'an* 1790. L'auteur raconte que les élèves du collège belge étaient obligés de revêtir un habillement ridicule. Ils portaient, sur un habit noir à collet bleu, une toge dont les manches traînaient presque jusqu'à terre. Sur les épaules on leur attachait un ruban de la largeur de quatre doigts, de même que la toge. A l'extrémité du ruban étaient fixées



Vue des ruines de la tour du Miroir & des maisons des Orfèvres, tombées le 7. Nov. 1696. a 3. heures apres midi.

Cowens del. — Krafft sc.

Dessin de Coppens, gravure de Krafft. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

les armes du collège, brodées en or. Charlier dit qu'après avoir reçu, le 5 juin 1790, le bonnet de docteur des mains de l'archidiacre de l'église cathédrale de Bologne, il repartit pour Bruxelles le 8, et y revint le 18 décembre. A son retour, conjointement avec ses compagnons Crampagna, Albrechts et Van Bellingen de Branteghem, il se présenta chez les doyens des orfèvres « pour avoir le payement de la somme de 45 florins, qui compétait à chacun d'eux à titre de *viaticum*, selon le testament du fondateur Jacobs ». Après des démarches infructueuses qui se prolongèrent pendant près de deux ans, ils s'adressèrent au bourgmestre. Il leur fut répondu que la fondation Jacobs était fort obérée et ne pouvait leur payer à chacun que 25 florins au lieu de 45. Ils acceptèrent cette offre à titre de transaction.

La première maison des Orfèvres, qui s'appelait aussi le *Miroir*, était surmontée d'une vieille tour dans laquelle on gardait les privilèges des métiers. La maison fut détruite pendant le bombardement; la tour resta debout, mais elle s'écroula peu de temps après, entraînant deux maisons dans sa chute. Le métier résolut aussitôt de faire construire un bâtiment plus vaste et plus imposant. L'autorité lui permit d'organiser à cet effet une loterie, dont les cinq principaux prix consistaient dans le droit d'occuper un logement au rez-de-chaussée et au premier étage du nouvel hôtel. La corporation y tint ses séances au second étage jusqu'en 1795. Les parents de notre bourgmestre actuel, M. Charles Buls, habitaient il y a quarante ans la maison *du 1er prix*. Il fut question dès 1839 de percer un passage à travers ce bâtiment vers la rue de l'Écuyer. Ce projet, momentanément abandonné, fut réalisé depuis dans des proportions monumentales, sur l'initiative de M. J. De Mot et les plans de l'architecte Cluysenaar.

A partir du jour où les souverains leur restituèrent une partie du pouvoir communal, les *Nations* exercèrent un contrôle actif sur les finances. Elles firent une opposition courageuse aux premières exigences de Philippe II; elles refusèrent énergiquement les subsides réclamés par Marguerite de Parme. Au temps même de la terreur espagnole, après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, elles ne consentirent pas à voter les impôts du dixième et du vingtième arrachés aux États généraux par le duc d'Albe. Leur résistance se prolongea sous le gouvernement de don Juan d'Autriche et de l'archiduc Mathias et, en 1578, elles parvinrent à se faire restituer la plupart des droits inscrits dans la grande charte de 1421.

On connaît les démêlés à la suite desquels six doyens furent bannis par l'archiduc Albert, en 1619, puis la lutte héroïque soutenue contre le marquis de Prié, en 1718 et 1719. A cette époque, les doyens se réunirent quatre-vingt-dix fois avant d'accorder le subside illégalement réclamé par le gouverneur autrichien. Ce ne fut qu'après l'exécution d'Anneessens et le bannissement de plusieurs de ses collègues, que l'on put arracher au *troisième membre* son consentement par la terreur.

En résumé l'histoire de Bruxelles pendant des siècles n'est qu'une lutte perpétuelle entre le pouvoir et l'élément populaire au sujet des subsides. Le consentement des

Nations étant indispensable, les nobles usaient de toute leur influence sur les doyens pour les engager à refuser ou à consentir le subside demandé. Dans le premier cas, dit un écrivain, ils se faisaient auprès de la cour un mérite de leur complaisance, en laissant aux doyens les désagréments du refus ; dans le second, ils se glorifiaient d'avoir conquis l'assentiment des Nations, toujours disposées à refuser l'impôt, qu'elles considéraient plutôt comme un don gratuit que comme le prix de la protection du souverain.

Reprenons l'histoire de la commune à la fin du XVII[e] siècle, après la paix de Ryswyk (1697). L'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière gouvernait le pays au nom du roi d'Espagne, Charles II. Ce prince avait conquis la popularité par le courage et le dévouement dont il fit preuve pendant les tristes journées du bombardement (1). On l'avait vu partout, payant de sa personne, organisant les secours et dirigeant la défense. Quand il fallut rebâtir les édifices détruits par les boulets du maréchal de Villeroi, le prince assista de ses deniers le magistrat et les corporations. Les églises et les ordres religieux furent très heureux de lui céder des œuvres d'art, signées de nos maîtres, en échange de beaux *carolus* d'or qui servirent à payer la reconstruction des monuments réduits en poussière. C'est ainsi que beaucoup de pages célèbres de nos grandes écoles ont émigré vers les palais et les musées d'Autriche et d'Allemagne. La popularité de l'Électeur, qui donna son nom à la rue de Bavière, s'est maintenue en dépit de tout ce qu'il fit pour la compromettre. Ainsi, en 1700, il eut de graves démêlés avec les *Nations* auxquelles il imposa un règlement additionnel qui restreignait leurs privilèges. En 1708, après que le duc de Marlborough, vainqueur à Ramillies, eut pris possession des Pays-Bas espagnols et remis le gouvernement à son frère, lord Churchill, l'Électeur, devenu l'allié des Français, profita d'un mouvement des troupes alliées sur Lille pour tâcher de reprendre Bruxelles; il assiégea la ville et, de l'abbaye de la Cambre où il avait établi son quartier général, il ordonna un nouveau bombardement qui causa de grands dégâts dans les faubourgs de Saint-Josse-ten-Noode, d'Ixelles et d'Etterbeek. La ville dut son salut à la bravoure de la garnison, qui fit une sortie victorieuse, sous les ordres du brave commandant De Pascale (2). Ce loyal soldat n'a pas de monument qui le rappelle à la reconnaissance des Bruxellois. Il a fallu près de deux siècles pour que son nom fût donné à une rue (entre la rue Belliard et la chaussée d'Etterbeek), tandis que, de 1697 à 1752, la statue équestre de l'Électeur couronna le faîte de la maison des Brasseurs.

Cette statue en pierre, due au ciseau de Marc Devos, ayant été renversée par un ouragan, les doyens des métiers la firent couler en bronze et replacer sur la maison, avec ce chronogramme :

DUX baVarIæ brVXeLLensIUM saLVs.

(1) Voir chapitre VII.

(2) Voir les détails de cet épisode dans le *Triomphe de l'auguste alliance et la levée du siège de Bruxelles par l'armée de France, sous les ordres de S. A. E. de Bavière.* Nancy, 1709.

Sur le fronton, dans un cartouche tenu par deux lions couchés, se lisaient ces quatre vers :

Dum premeret radiis nostram Sol Gallicus urbem,
Te solum in mœstos vidimus ire rogos,
Quid mirum Geticæ qui fregit cornua Lunæ
Gallica si satis lumina non metuat?



STATUE DE L'ÉLECTEUR MAXIMILIEN-EMMANUEL DE BAVIÈRE, placée en 1697 sur la maison des Brasseurs.
D'après le modèle qui figure au Musée national de Munich. (Communiqué par M. A.-G. Demanet.)

Traduction.

Quand les rayons du soleil français embrasaient notre ville,
Nous t'avons vu seul marchant au milieu des tristes bûchers.
Quoi d'étonnant que celui qui brisa les cornes de la lune gétique (1)
Ne craignît pas les flammes du soleil français?

(1) Allusion aux victoires remportées sur les Turcs.



Les doyens des nations faisant hommage du livre de leurs privilèges a Charles II. roi d'Espagne.
Gravure empruntée au *Luyster van Brabant*. (*Appartient à M. Henri Adan.*)

La statue de Maximilien fut enlevée de son piédestal en 1752 pour faire place à celle que le métier des brasseurs éleva au prince Charles de Lorraine; cette dernière, en bronze doré, exécutée par Simon, maître orfèvre de Bruxelles, fut détruite à la Révolution française par de nouveaux envahisseurs. Celle qui décore aujourd'hui l'édifice est l'œuvre de M. J. Jacquet. La gravure publiée ci-dessus représente l'effigie de l'Électeur, gravée d'après le modèle qui figure au Musée national de Munich (1).

A cette même époque, sous les ruines de la maison des Orfèvres, on retrouva les anciens privilèges des métiers, que les doyens transportèrent à la maison des Poissonniers (2).

Quelles furent leur surprise et leur joie quand ils apprirent de quelles libertés jouissaient leurs ancêtres! Ils firent réimprimer ces précieux diplômes sous le titre de *Luyster van Brabant*.

Nous avons sous les yeux un très bel exemplaire de cette publication, ayant appartenu à Jos. Van Assche, doyen de la corporation des brasseurs (3). En voici le titre exact : *Le Lustre et la Gloire du duché de Brabant relevé par l'histoire généalogique de ses princes souverains et par la découverte du trésor des privilèges, ordonnances et règlements juridiques, politiques et économiques de la ville de Bruxelles, dédié au Roy* (Charles II) *par les noeuf (sic) nations composant le troisième membre d'icelle.* En tête se trouvent une triple dédicace au roi, rédigée en flamand, en français et en espagnol, et la gravure d'Harrewyn, représentant les neuf doyens offrant au monarque un exemplaire de leur mémorable recueil.

Les privilèges avaient été d'abord réimprimés en secret. On les répandit par extraits dans la foule. Les têtes s'échauffèrent. Le peuple demanda le renvoi des magistrats serviles et jura de donner le livre des privilèges pour catéchisme à ses enfants. Un instant le gouvernement eut peur. Il céda parce qu'il n'avait qu'un régiment d'Espagnols à sa disposition; mais aussitôt que le cabinet de Madrid lui eut envoyé une armée, l'ordre fut rétabli et le bourreau fit son œuvre. Le gouverneur restreignit les libertés des Nations par ce règlement inique, daté du 12 août 1700, qui devait plus tard causer de nouvelles discordes. Après cette mesure de rigueur, le peuple se soumit, mais il fallut soixante et onze convocations pour décider les Nations à voter l'impôt (4).

Ce fut le dernier acte de la domination espagnole et le prélude de la sanglante tragédie qui éclata dix-huit ans après, alors que la paix d'Utrecht eut placé nos provinces sous le sceptre de l'empereur Charles VI. Les Nations refusèrent de payer les aides que leur demandait le pouvoir, parce qu'elles en trouvaient la répartition

(1) Nous devons la communication de ce dessin à M. A.-G. Demanet, qui a consacré à la statue une intéressante notice dans le *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.*

(2) Voir chapitre VII.

(3) Ce volume appartient à M. Henri Adan, directeur de la *Royale Belge.* L'ouvrage fut saisi jadis comme séditieux, par ordre du gouvernement.

(4) *L'Église et les Libertés belges,* par L. Hymans. 1857. 2e édition, p. 232 et suiv.

injuste (1). On leur répondit qu'elles n'avaient aucun droit d'agir sans avoir au préalable juré d'observer le règlement de 1700.

On connaît les dramatiques épisodes des troubles de 1718 et 1719, qui se terminèrent par le supplice de François Anneessens. Le marquis de Prié, qui administrait les Pays-Bas au nom du gouverneur général autrichien, le prince Eugène de Savoie, avait juré de mettre à la raison ces dures têtes de Flamands qui refusaient de se courber sous sa loi. On lui attribue ces paroles hautaines : « Ce pays perdra ses privilèges ou ses privilèges le perdront. » Dans sa correspondance avec le prince Eugène il propose, pour châtier et contenir le peuple de Bruxelles, de faire entrer dans le pays 25,000 hommes pour opérer par la force la levée des impôts, de transférer à Louvain le conseil de Brabant, et à Gand le siège du gouvernement, de supprimer le corps des *Nations* et les *serments,* et de bâtir une citadelle à Bruxelles dans la ville haute. Il voulut gouverner par la terreur et il assouvit sa rage sur « un pauvre artisan septuagénaire », qui paya de son sang sa fidélité aux privilèges de la commune.

SIGNATURE DE FRANÇOIS ANNEESSENS.
D'après un document officiel déposé aux archives du Royaume.

« Un pauvre artisan septuagénaire », telle est la définition que la légende a donnée de François Anneessens. Elle ajoute qu'il était faiseur de chaises de cuir d'Espagne.

Or, il est aujourd'hui établi qu'Anneessens, né dans la paroisse de Sainte-Catherine, le 25 février 1660, n'avait que cinquante-neuf ans six mois et vingt-quatre jours quand il monta sur l'échafaud. Il n'était pas faiseur de chaises de cuir d'Espagne, car le métier des *Spaenscheleer stoelmakers* dépendait de la Nation de Saint-Christophe, tandis que Franciscus *Ayneessens* (2) était doyen des quatre métiers couronnés de la Nation de Saint-Nicolas : les tailleurs de pierre, maçons, sculpteurs et ardoisiers (3). Sa signature, que j'ai calquée aux archives, n'est pas celle d'un « pauvre artisan » des premières années du XVIIIe siècle. C'était, sinon un lettré dans le sens le plus étendu de ce mot, du moins un homme entendu aux affaires publiques, car il est dit, dans l'*Épître dédicatoire* au roi, placée en tête du *Luyster van Brabant,* qu'il avait été nommé commissaire *(ghecommeteerde)* en 1699, à l'effet de traiter avec le pouvoir « de l'entier redressement des affaires de la ville ». Enfin l'on a vu, par la gravure qui forme le frontispice du Recueil des privilèges, que les doyens des Nations de Bruxelles portaient le costume des magistrats de l'époque (4), assez mal approprié à la tournure

(1) Il s'agissait de la continuation de l'ancienne imposition du *gigot* ou demi-liard sur chaque pot de bière.

(2) Orthographe d'un document qui se trouve aux archives.

(3) *Ibid.* Dans les pièces de l'Office fiscal, Anneessens est qualifié *couvreur.*

(4) Comparez *Patria Belgica. Histoire du costume,* III, p. 780. Voir aussi la vignette de Hendrickx, dans l'*Histoire de Belgique,* de M. TH. JUSTE.

de simples artisans. François Anneessens avait d'ailleurs été chef-doyen du Grand Serment de l'arbalète (1), d'où il résulte qu'il occupait un certain rang dans la bourgeoisie bruxelloise. Le marquis de Prié le fit juger et exécuter comme instigateur de pillages, tandis qu'il était en réalité, comme sa défense l'établit, un mandataire éclairé, tenace et réfléchi, se maintenant sur le terrain du droit inscrit dans la grande charte de 1421. (Voir aux *Annexes*.)

Les écrivains du siècle dernier se renferment, au sujet des événements dans lesquels il joua le principal rôle, dans un mutisme à peu près complet. M. Ed. Van den Broeck possède une chronique manuscrite de Bruxelles, qui lui vient du baron de Reiffenberg et dans laquelle ces épisodes sont entièrement passés sous silence. L'abbé Mann, dans son *Abrégé de l'histoire de Bruxelles* publié en 1785, se borne à mentionner les troubles et leur répression. Le seul renseignement de quelque intérêt qu'il nous fournisse consiste à dire que défense fut faite aux habitants de sortir, après une certaine heure du soir, sans lanterne, sous peine d'être conduits par la patrouille à l'*Amigo*. M. Gachard, le premier, a remis ces événements en lumière, dans ses *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique*. Le procès d'Anneessens a été publié ensuite dans tous ses détails par M. Galesloot, chef de section aux archives du royaume. La ville de Bruxelles, enfin, possède, au sujet des troubles de 1719 et de la condamnation des doyens, de précieux documents, indiqués sous les n°s 6, 9, 10, 11 et 12 de l'*Inventaire* des cartulaires et autres registres faisant partie de ses archives communales. Les dimensions et le caractère de notre œuvre ne comportent pas une analyse détaillée de ces savantes études et de ces pièces inédites. Faisant un livre populaire, nous avons repris d'anciennes publications dans lesquelles se reflète le sentiment public. C'est d'abord un *Précis historique des troubles de Bruxelles*, écrit en 1832 par M. P.-F. Verhulst, sur des renseignements fournis à l'auteur par un descendant d'Anneessens (2); puis une brochure flamande intitulée *Historischen oogslag over de oorzaek en omstandigheden der onrechtveerdige lyfstraf van den vaderlands minnaer Anneessens, schandelyk onthoofd binnen Brussel den* 19 *september* 1719. Brussel, by D. Neirinckx en Cie, 1835 (3); et enfin de remarquables études, publiées en 1838, dans la *Revue de Bruxelles*, par M. Ad. Levae, membre de la chambre des représentants. C'est à ces diverses publications populaires que sont empruntés les détails du récit qui va suivre.

Le marquis de Prié avait obtenu du conseil de Brabant deux décrets successifs, l'autorisant à se passer du consentement des doyens pour le vote de l'impôt. Puis, après avoir pris les ordres de l'empereur Charles VI, qui lui enjoignait de se faire obéir,

(1) TH. JUSTE, *Anneessens*. A.-N. Lebègue et Cie, p. 6.

(2) M. Verhulst a dû avoir à sa disposition entre autres documents un duplicata du manuscrit trouvé tout récemment dans les archives de l'ancienne chambre héraldique conservées au ministère des affaires étrangères, et publié par M. Galesloot dans un des derniers *Bulletins* de la commission royale d'histoire.

(3) Entre autres détails curieux, nous trouvons dans cette brochure, écrite pour le peuple, l'origine du mot *Lorias*, qui est devenu un terme de mépris. Pendant les troubles, la maison du bourgmestre était gardée par un détachement du régiment de *Los Rios*. La foule cria : *Weg met de Loriossen ! A bas les Lorios !* Le peuple dit aujourd'hui *Lorias*.

il convoqua les doyens le 24 mai 1718 et leur fit lire la lettre impériale ainsi que la traduction flamande qu'il avait préparée pour ceux qui n'entendaient pas le français. Le délégué mit après cela l'original sur une table, faisant entendre à tous qu'il était libre à chacun d'eux d'en prendre connaissance; mais personne ne s'avança pour le lire.

Les ayant longtemps exhortés à se soumettre aux ordres du prince, il les fit avancer pour prêter le serment. Le premier qui y consentit fut un étainier de la rue de l'Évêque; quelques autres le suivirent, mais la plupart des doyens sortirent de la salle en proie à une vive indignation.

Ils descendirent sur la Grande Place, où le peuple les attendait pour les féliciter de leur résistance. Quand la nouvelle du serment prêté par l'étainier se fut répandue, un cri de vengeance retentit. On vit le traître sortir par une porte dérobée et se réfugier dans une maison de la rue de la Tête-d'Or. Celle-ci fut envahie; le malheureux s'échappa par les toits. En même temps on courut vers sa demeure pour la piller. Sa femme, quoique malade et enceinte, apparut sur le seuil et conjura le peuple d'avoir pitié d'elle. La foule se laissa attendrir, mais se dirigea aussitôt vers l'hôtel du bourgmestre Deckher (1), où elle pénétra par les fenêtres qu'elle avait brisées. Le bourgmestre était chez le marquis de Prié. Sa femme eut beaucoup de peine à se sauver par le jardin avec ses enfants. Deckher étant retourné à l'hôtel de ville, escorté par quatre-vingts grenadiers, fut assailli sur la Grande Place par une grêle de pierres. Sur-le-champ la force armée occupa les places publiques. A dix heures du soir, les portes de la ville furent fermées; mais le peuple des campagnes, de connivence avec les bourgeois, escalada les murs avec des échelles. On avait même formé le complot de s'emparer de la grosse cloche de Saint-Géry pour sonner le tocsin et soulever la population en masse. Mais ce dessein fut prévenu par l'ordre que donna Prié au général Wrangel de détacher vingt-quatre dragons et autant de grenadiers pour garder ce poste important. Cette petite troupe fut attaquée le soir par sept à huit cents garçons de boutique, conduits par leurs patrons. Mais ils furent chassés à plusieurs reprises par les dragons, qui en sabrèrent plusieurs et poussèrent les autres dans la rivière qui passait près de l'église. A huit heures, des bandes nombreuses traversèrent



FRANÇOIS ANNEESSENS.
D'après une miniature appartenant à M. le notaire Della Rocca. (Voir p. 177.)

(1) On a le plus souvent écrit par erreur *De Decker*. Le vrai nom du bourgmestre était Jean-Baptiste-Aurèle de Walhorn, dit *Deckher*, écuyer, licencié ès lois. (Voir CAFMEYER, *Histoire du Très Saint-Sacrement de Miracle*, 2e partie, p. 4.) Le bourgmestre signait *Deckher* tout court, ainsi qu'on le peut constater par ses lettres, aux archives du royaume.

la Grande Place, tambour battant, en présence des soldats, et commencèrent à dépaver les rues. La nuit se passa ainsi dans le tumulte, sans que le gouvernement ni le magistrat eussent la force de le faire cesser.

Le lendemain, les chefs de la garde bourgeoise *(les serments)* annoncèrent au marquis de Prié qu'ils se chargeaient du maintien de l'ordre s'il voulait faire retirer la garnison, qui se montait à 2,500 hommes, dans le Parc et dans les forts extérieurs. Il y consentit, dans la crainte de montrer une défiance ouverte envers les habitants de Bruxelles et de voir la bourgeoisie tout entière se joindre au peuple.

Mais à peine les troupes eurent-elles évacué la ville, que la populace retourna à la maison du bourgmestre. Les cinquante grenadiers qui la gardaient furent obligés de se retirer sous une grêle de pierres. La maison fut presque entièrement démolie, sans que la garde bourgeoise pût ou osât l'empêcher.

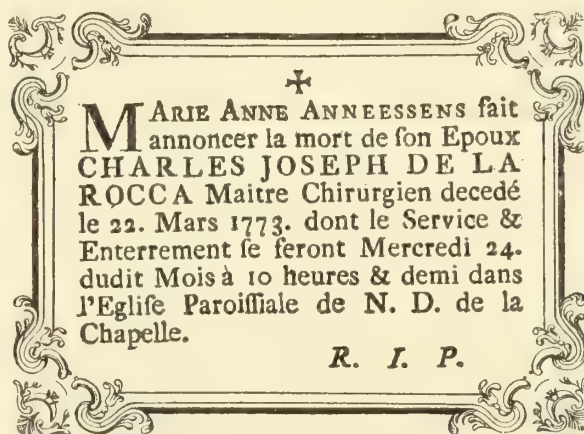
La retraite de la garnison ayant laissé le peuple maître de la ville, Prié fut obligé de permettre aux doyens de prêter l'ancien serment, ce qui fut pour la multitude un véritable triomphe. On ne voyait dans les rues que des cortèges d'hommes et de femmes qui se promenaient avec des branches de laurier, en poussant des cris de victoire. Toute la nuit la ville fut illuminée et l'on alluma des feux de joie sur les places publiques. Le lendemain, à six heures du matin, le drapeau des Nations fut arboré sur la tour Saint-Michel et, au moment où les doyens prêtèrent le serment, la garde bourgeoise les salua par trois salves de mousqueterie et tira le canon en signe de réjouissance.

Cependant, par suite de l'opposition des doyens, l'impôt n'avait pas été levé en 1717. Quelques semaines après les troubles, on les convoqua à l'hôtel de ville, pour accorder le subside arriéré et celui de 1718. Il y eut de nouveaux refus et de nouveaux désordres. Le dimanche, 17 juillet, jour de la fête du Saint-Sacrement de Miracle, la populace, grossie des gens de la campagne que la solennité avait appelés à Bruxelles, se porta rue de la Madeleine pour saccager la maison d'un nommé De Griek, pelletier, l'un de ceux qui avaient travaillé en faveur du marquis de Prié. Tous ses meubles furent brisés et brûlés devant sa porte. Il en fut de même des maisons du chancelier de Brabant de Gryspere, du pensionnaire des États Vanden Broeck, du premier échevin Cano, de l'étainier qui avait prêté serment le 24 mai, et de plusieurs autres doyens du parti de la cour.

Les bourgeois finirent par comprendre que ces excès compromettaient leur cause. Ils résolurent de les réprimer par la force. Le ministre autrichien, de son côté, fit établir des corps de garde fortifiés en plusieurs quartiers de la ville, puis il notifia aux doyens qu'ils eussent à prêter serment sur le règlement additionnel, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de biens. Cet édit fut sanctionné par le conseil de Brabant; mais ni la sévérité de la peine, ni les convocations réitérées qui ruinaient leur industrie en les détournant de leurs occupations, ni l'appareil militaire déployé pour soutenir le gouvernement ne purent fléchir leur opposition. Ils

persistèrent à soutenir la validité du serment prêté le 26 mai et à déclarer que leur conscience leur défendait d'en prêter un autre.

Prié était particulièrement irrité contre les syndics *(boetmeesters)* des Nations, qu'il accusait d'avoir excité le peuple à la révolte par leurs instances réitérées auprès du magistrat pour obtenir l'abolition des décrets portés contre les opposants et d'encourager leurs collègues, par leur exemple et leurs discours, à résister aux volontés de l'empereur. Il fit porter contre eux par le procureur général une accusation de lèse-majesté, et obtint un décret de prise de corps contre les quatre plus influents, nommés Anneessens — on prononçait Anniesses, — Lejeune, de Haeze et Vanderborght. Mais il était fort embarrassé de mettre ce décret à exécution, dans la crainte que le bruit de la capture d'un des doyens ne donnât l'éveil aux autres; et cependant il fallait que l'arrestation fût immédiate, pour que les conseillers de Brabant, favorables aux accusés, n'eussent pas le temps de les prévenir. Le marquis eut donc recours à la ruse. Il s'entendit avec le comte de Kevenhuller, colonel d'un des quatre régiments allemands de la garnison. Cet officier attira chez lui les quatre doyens, sous prétexte de quelques ouvrages relatifs à leur profession, vers 10 heures du matin, le 14 mars 1719. Ils y trouvèrent un capitaine et dix soldats, qui les arrêtèrent, en dépit de leurs plaintes au sujet de cet acte arbitraire. Environ deux heures après, ils furent transférés au corps de garde de la place du Sablon par cent hommes de troupes et conduits de là à la prison criminelle de la *Steenpoorte*, avec un autre doyen, nommé Coppens, qu'on avait arrêté chez le bourgmestre. Les rues par lesquelles ils passèrent étaient bordées de troupes, qui avaient ordre de faire feu au premier mouvement de révolte. Ces mesures rigoureuses répandirent la terreur dans la ville. Plus de cinquante doyens qui avaient voté dans le même sens que les prisonniers prirent aussitôt la fuite.

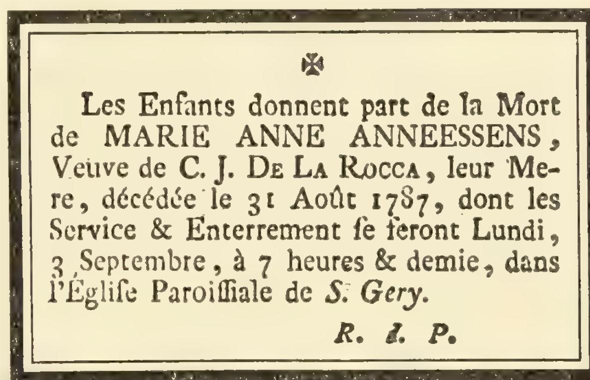


✠

MARIE ANNE ANNEESSENS fait annoncer la mort de ſon Epoux CHARLES JOSEPH DE LA ROCCA Maitre Chirurgien decedé le 22. Mars 1773. dont le Service & Enterrement ſe feront Mercredi 24. dudit Mois à 10 heures & demi dans l'Egliſe Paroiſſiale de N. D. de la Chapelle.

R. I. P.

(Voir p. 177).



✠

Les Enfants donnent part de la Mort de MARIE ANNE ANNEESSENS, Veuve de C. J. DE LA ROCCA, leur Mere, décédée le 31 Août 1787, dont les Service & Enterrement ſe feront Lundi, 3 Septembre, à 7 heures & demie, dans l'Égliſe Paroiſſiale de *S. Gery*.

R. I. P.

(Voir p. 177).

La détention des prévenus dura six mois et cinq jours. On leur interdit de communiquer avec qui que ce fût; on leur refusa des avocats et des procureurs et

même de l'encre et du papier. Mais ce qui mit le comble à l'indignation publique, c'est qu'on les empêcha de faire leurs pâques. Un moine augustin osa publiquement, dans un sermon prêché à Sainte-Gudule, s'élever contre ces rigueurs excessives, dont on n'usait pas même envers les plus grands criminels. Tous les ordres de l'État et le magistrat de Bruxelles lui-même, dans une requête signée de Varick, Van Assche et Pipenpoy, intercédèrent en faveur des accusés (1). Mais le ministre fut inflexible. La catastrophe approchait. Anneessens, à qui la fermeté de son caractère avait déjà valu l'honneur d'une persécution sous le gouvernement espagnol, en fut la principale victime. Il devait à son intégrité, à son savoir et à son éloquence l'ascendant qu'il exerçait sur ses collègues. Le conseil de Brabant prononça contre lui la peine capitale, infligeant aux quatre autres doyens celle du bannissement à perpétuité.



J.-F. Van Gheel, statuaire.
Auteur du médaillon d'Anneessens à l'église de la Chapelle.
(*Collection de M. Th. Hippert.*) (Voir p. 177.)

Il est fort possible qu'à l'opposition suscitée par la levée illégale de l'impôt se soient mêlées, dans certaines classes de la population, des intrigues en faveur d'une restauration du régime espagnol, car il existe une lettre du marquis de Prié aux conseillers fiscaux du Brabant, leur signalant « des insolences commises par des personnes qui, avec basse et violons, ont crié : *Vive le roi Philippe!* et *Vive le duc de Bavière!* »

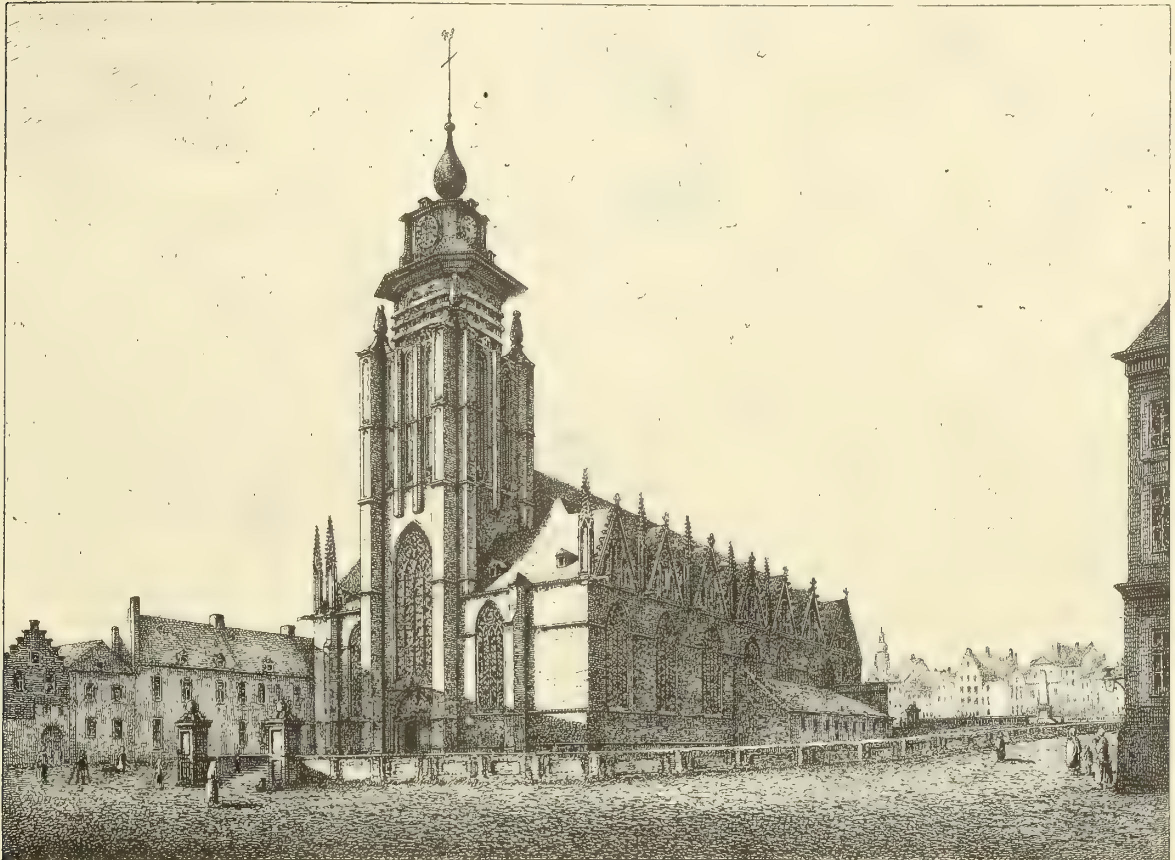
Le 18 septembre 1719, le procureur général, le fiscal et le secrétaire du conseil de Brabant, se rendirent à la Steenpoorte où ils lurent la sentence (2) aux prisonniers, qui n'avaient pas été admis à se défendre. Le soir, l'infanterie qui était campée dans le Parc bivouaqua sur les places publiques. Le lendemain matin, à la pointe du jour,

(1) Il était dit dans leur requête : « Les dits doyens et sentenciés n'ont fait d'autre crime que de leur folle induction et persuasion qu'ils pouvaient faire tout ce qu'ils ont fait en vertu de leurs offices, et que cela se devait selon leur conscience, sans avoir jamais considéré que cela aurait produit des suites si funestes. »

(2) A titre de spécimen du flamand employé dans la procédure, voici un extrait du jugement prononcé à charge d'Anneessens :

« Gezien in zyne majesteyts *souvereynen* raed *geordonneert* in Brabant, d'*informatie preparatoir*... aentleggere *gerepresenteert* met het *decreet* van *prise de corps*... ten eynde den gevangenen om *d'excessen* by hem *geperpetreert* ende *resulterende* zoo uyt d'*informatien* » (tout le reste à l'avenant).

la cavalerie et les dragons occupèrent les abords de la Grande Place, où l'échafaud avait été dressé en face de la petite rue Chair-et-Pain. Un peu après neuf heures, le cortège quitta la prison. La moitié du régiment de Westerloo ouvrait la marche, les archers du drossart de Brabant étaient au centre, et au milieu d'eux paraissait l'infortuné Anneessens, sur une charrette, en robe de chambre, garrotté, le dos tourné



L'Église de Notre-Dame de la Chapelle, telle qu'elle était quand y fut enterré Anneessens.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb. (*Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.*)

au cheval, avec son confesseur (le P. Janssens) vis-à-vis de lui. Les autres condamnés suivaient à pied, puis le procureur général en robe, les huissiers et le reste du régiment de Westerloo. On conduisit ainsi les prisonniers à la Chancellerie, où ils attendirent près d'une heure devant la porte avant qu'on les fit entrer. Anneessens, arrivé devant ses juges, les salua d'un air grave et écouta avec calme la lecture de sa sentence.

Il prit ensuite la parole et protesta avec tant d'énergie qu'un des magistrats lui dit :

— *Songez que vous êtes devant vos juges !*

- *Voilà mon juge !* s'écria-t-il, arrachant le crucifix des mains de son confesseur; *c'est lui qui me jugera, moi et tous les juges de la terre.*

Quand tout parut terminé, il s'adressa au président.

— *La cour approuve-t-elle cet acte d'iniquité ?* s'écria-t-il.

— *Oui,* dit le chancelier, *elle vous condamne à mourir.*

— *Que Dieu lui pardonne,* répliqua Anneessens, *car elle ne sait pas ce qu'elle fait!*

Il refusa de signer sa sentence et de demander pardon à la justice, protestant toujours de son innocence et se félicitant de mourir pour sa patrie.

On le conduisit de là au lieu de l'exécution. Quand il fut sur l'échafaud, il y montra un visage serein et tint longtemps ses regards fixés sur l'hôtel de ville. Son confesseur l'ayant exhorté à les tourner plutôt vers le ciel :

— *Ces degrés me rappellent, dit-il, combien de fois je les ai montés pour la cause du peuple. Sept fois ils ont été témoins de mon serment de fidélité à l'empereur, et jamais, je vous le jure, je n'ai trahi cet engagement solennel.*

Après une courte prière, il harangua le peuple :

— *Je meurs pour vous,* dit-il, *mes chers compatriotes, je meurs pour avoir voulu soutenir vos droits et vos privilèges, jurés et renouvelés solennellement par tous nos souverains. Je meurs pour avoir observé religieusement le serment que j'ai prêté en acceptant la fonction pour laquelle vous m'aviez choisi.*

Un roulement de tambours couvrit ces paroles. Anneessens pardonna ensuite à tous ses ennemis, à ses juges, aux faux témoins qui l'avaient fait condamner. Puis, s'adressant au bourreau :

Si vous avez ordre de me faire mourir, dit-il, *déliez-moi les mains. Je suis vieux, l'âge m'a appris à envisager la mort de sang-froid.*

Le bourreau, touché de respect et de compassion, obéit en lui demandant pardon du sang innocent qu'il allait répandre (1). L'infortuné doyen se couvrit lui-même la tête d'un bonnet et, après avoir tiré de sa poche un mouchoir qu'il présenta au bourreau pour lui bander les yeux, il se mit à genoux et baissa la tête. Celle-ci fut abattue d'un seul coup (2).

Toute la place retentit alors de cris de douleur et de gémissements.

Les bourgeois avaient résolu d'empêcher le transport du corps d'Anneessens au champ de repos des criminels. A six heures du soir, le bourreau vint, suivi de quatre frères alexiens, afin de porter le corps en terre. Quand il eut déshabillé le doyen, il le plaça dans une superbe bière, envoyée par la veuve. Mais cette bière était trop étroite, et il fut obligé d'appeler à son aide des religieux, qui se rendirent auprès de lui sur l'échafaud, disant : « Si M. Anneessens n'était pas un honnête homme, un homme de bien, nous ne mettrions pas les pieds ici. » Ils venaient à peine de couvrir d'un drap noir les précieux restes du patriote chrétien, que les bourgeois s'en emparèrent. Mille voix s'écriaient : Qu'on apporte des couronnes de laurier, qu'on

(1) Den scherpregter die knielde met ootmoed
Bad om pardon voor dit onnoozel bloed
Dat hy vergieten moest. . . . .

(2) Tous ces détails sont absolument conformes au contenu du manuscrit de l'ancienne chambre héraldique, communiqué récemment par M. Galesloot à la commission d'histoire, et dont il est question dans une note de la page 164.

cherche des fleurs! Gloire, respect au sang innocent! On se disputa l'honneur de porter la dépouille. Quelques jeunes gens parvinrent enfin à la charger sur leurs épaules et se dirigèrent vers l'église du Sablon, suivis d'un grand concours de peuple en prière et la tête nue. Quand on arriva au Sablon, l'église était déjà fermée; sur-le-champ on se rendit à grands pas vers l'église de la Chapelle (1). Là aussi la porte était close, mais lorsqu'on eut frappé quelques coups, elle s'ouvrit, et le curé, M. Van Limborch, étant arrivé, tout le monde tomba à genoux. Le digne ecclésiastique, tout ému, ne parvint qu'avec peine, au milieu des sanglots des fidèles, à dire les prières des morts. Il fit ensuite transporter le cercueil derrière la chaire de vérité, et on le descendit dans une fosse qui fut aussitôt maçonnée.

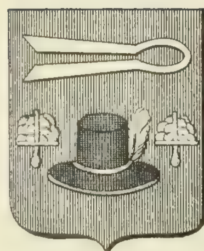
« Le curé doit avoir été averti, écrivait le procureur général de Hemptinne au marquis de Prié, que l'on apporterait le cadavre dans son église, et même y avoir consenti avant qu'on n'arrachât ce cadavre des mains des frères cellites. Le détour que l'on fit par la rue de Rollebeek n'avait pas pour but d'aller l'enterrer au Sablon, mais il est à présumer qu'on le fit pour cacher ce qui avait été concerté avec le curé et faire croire qu'il avait été forcé de recevoir le cercueil et de l'enterrer. »

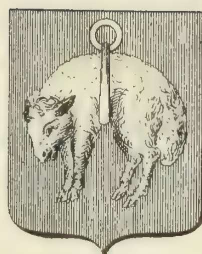
L'inhumation se fit dans une des chapelles latérales de l'église. Le peuple y accourut en foule pour baiser les pierres du tombeau. Le lendemain, les habitants de toute condition se rendirent de grand matin sur la place pour ramasser le sable ensanglanté, qui fut vendu au poids de l'or et renfermé dans des reliquaires; on en porta dans tout le pays, jusqu'en Hollande, tant l'intérêt qu'avaient excité la constance et la noble résignation d'*Anniesses* était devenu puissant et général. Il fut pleuré plus amèrement par ses compatriotes que ne le furent les comtes d'Egmont et de Hornes au temps du duc d'Albe. Ceux-ci n'étaient aux yeux de la foule que des courtisans malheureux. Anniesses était né dans les rangs du peuple, il partageait ses griefs, ses sentiments, ses préjugés; le coup qui le frappa retentit au fond du cœur de tous ses égaux. Sa fin tragique, la connaissance parfaite qu'il possédait des privilèges du Brabant, son patriotisme, une certaine éloquence naturelle dont il était doué, le firent souvent comparer à Cicéron par ses admirateurs, et sa profonde piété le fit regarder comme un saint par la multitude. Il y a cinquante ans, sa mémoire était encore en vénération dans les familles bruxelloises, dont plusieurs avaient conservé des parcelles de son sang ou de ses vêtements. A la fin du siècle dernier, les paysans chantaient la

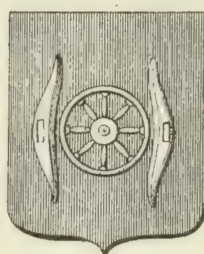
(1) Anneessens demeurait dans la rue de l'Hôpital, vis-à-vis de l'entrée de cet établissement; il était receveur de l'église de la Chapelle et marguillier de l'église de Saint-Jean-Baptiste-au-Marais. On lit en effet dans la complainte écrite après sa mort :

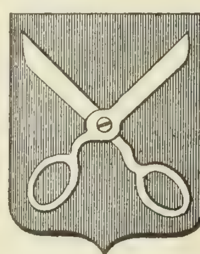
Hy werd gedragen van groot en klyn zeer wel
Ter prochie van Onze Lieve Vrouw ter Capel.
De Savel kerk die wou hem hebben daer
Om dat hy aldaer was *rent-meester* klaer,
Sint Jan op den Poel die wou hebben ras
Om dat hy aldaer *kerk-meester* was.

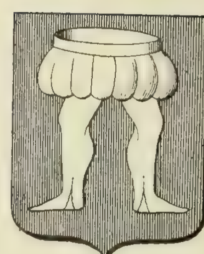
ARMOIRIES DES MÉTIERS.


Foulons et Chapeliers.

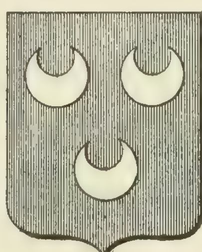

Tapissiers.


Tisserands en Lin.

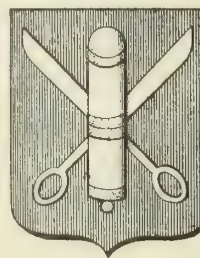

Tailleurs.

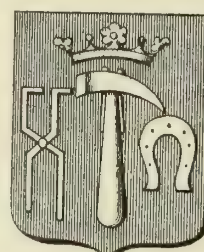

Chaussetiers.

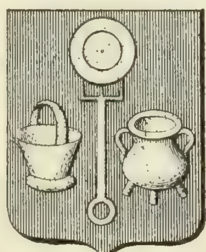

Brodeurs.

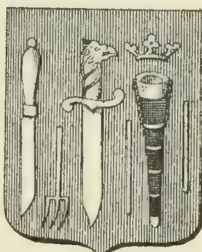

Pelletiers.

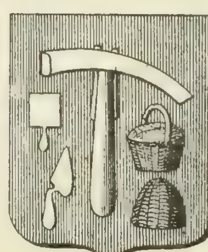

Fripiers.

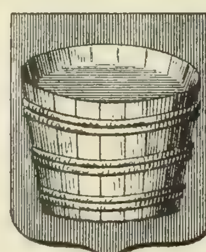

Barbiers.

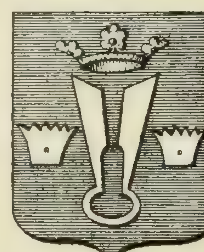

Forgerons.

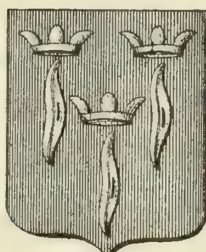

Chaudronniers.

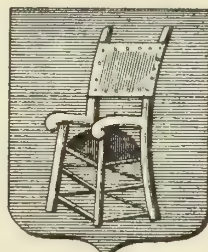

Couteliers

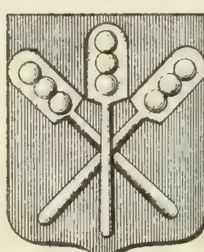

Vanniers et Badigeonneurs.

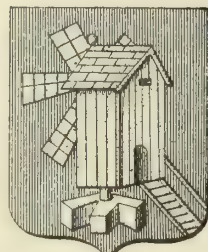

Teinturiers.

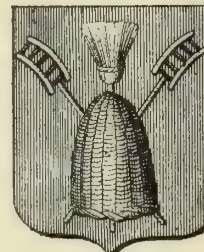

Tondeurs de Draps.

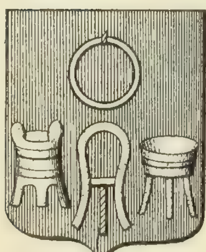

Passementiers.


Fabricants de Chaises.


Boulangers.

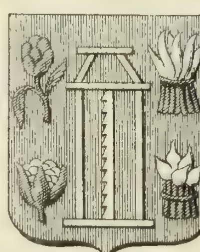

Meuniers.

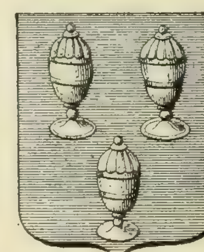

Brasseurs.


Tonneliers.

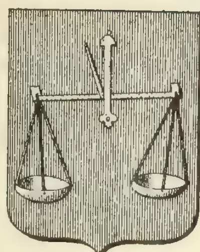

Bouchers.

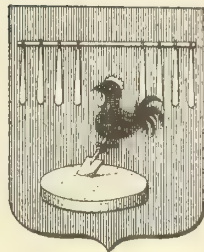

Marchands de Poisson salé

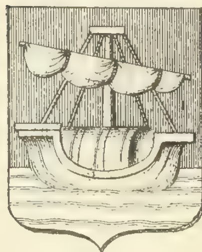

Marchands de Légumes.

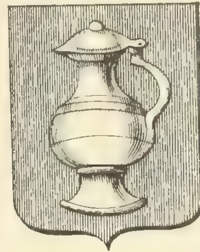

Orfèvres.

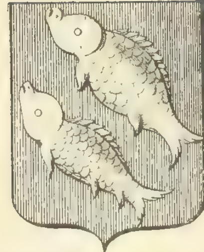
ARMOIRIES DES MÉTIERS.

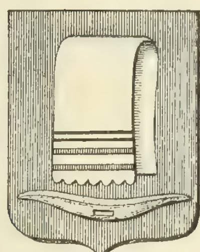

Merciers.

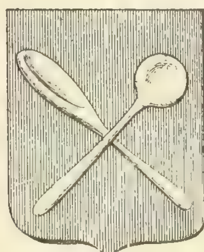

Graissiers.

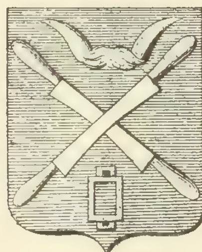

Bateliers.

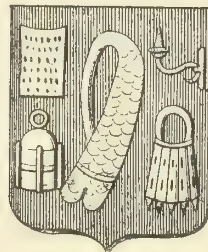

Plombiers.


Marchands de Poisson de Rivière.


Tisserands.


Blanchisseurs.

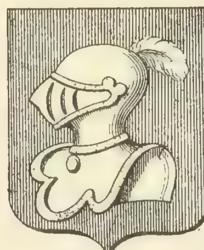

Tanneurs.

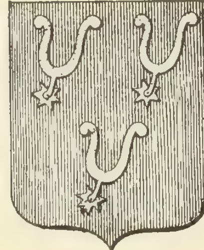

Ceinturonniers.

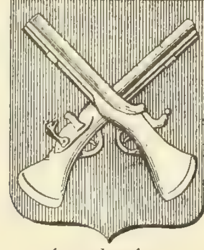

Fruitiers.

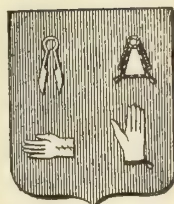

Cordonniers.

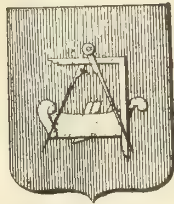

Savetiers.

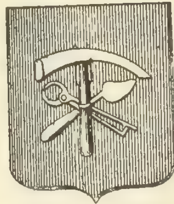

Armuriers.

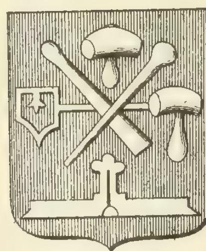

Éperonniers.

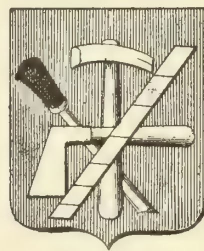

Arquebusiers.

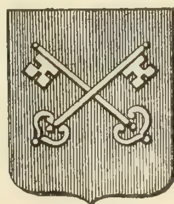

Gantiers.

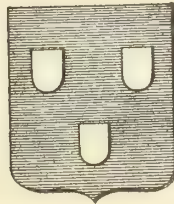

Ébénistes.

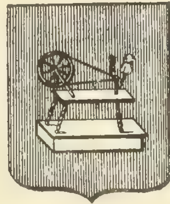

Couvreurs en Tuiles.

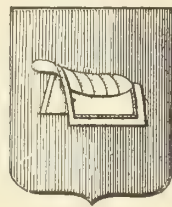

Tailleurs de pierre, Maçons, etc.


Charpentiers.


Serruriers.


Peintres, Vitriers et Batteurs d'or.


Tourneurs.


Selliers.


Marchands de Vin.

complainte où se trouvaient rapportées les circonstances de la mort de cet infortuné martyr de la liberté (1), et les républicains français, pour honorer sa mémoire, changèrent le nom de la *rue d'Arenberg* en celui de *rue Anneessens.*

Les quatre autres doyens furent conduits hors de la ville par quatre portes différentes. Au moment où deux d'entre eux sortaient de la Steenpoorte, le cercueil d'Anneessens passait, au milieu d'un religieux silence. Le hasard leur réservait une dernière douleur, en les obligeant de voir défiler le funèbre cortège de leur collègue, dont ils ignoraient jusqu'à ce moment la triste fin. Bien que l'autorité eût pris la précaution de leur faire quitter la ville par diverses portes, et qu'ils fussent escortés chacun par un fort détachement de soldats de justice, ils ne purent traverser les rues que lentement. Partout les bourgeois se pressaient sur leur passage pour les saluer, les bénir, leur serrer la main et les embrasser. A l'entrée de la populaire rue Haute, on offrit à Lejeune le vin d'honneur à la porte d'un marchand de liqueurs nommé Meert. Après avoir porté la santé des Bruxellois, au milieu de frénétiques acclamations, le banni jeta son verre par-dessus sa tête, et son exemple fut imité par tous les bourgeois. Pendant la nuit, les condamnés s'étaient réunis au *Morian,* à Etterbeek. Le lendemain ils y reçurent la visite d'un nombre considérable d'amis. « La commune en fourmillait, dit un manuscrit de l'époque; mais il se trouvait parmi eux beaucoup de misérables qui n'étaient venus là que pour entendre ce qui se disait. Un de ceux-ci, nommé Bareliers, perça la foule qui se pressait autour des condamnés. Il sauta au cou de Vanderborght, l'embrassa tendrement et lui dit, les larmes aux yeux : « Mon « bon ami, où irez-vous maintenant chercher un asile et vivre dans la peine? Et cela « pour avoir servi la cause de la justice et de la vérité! — Pourquoi, lui répondit le

(1) Voici quelques extraits de cette touchante complainte, dans laquelle se révèlent la naïveté du langage et l'esprit religieux du temps :

Marquis Prié wat heb ik u misdaen,
Dat gy my ten onregt zoo doet sterven gaen?
U zinnen moeten u ontnomen zyn,
Door duyvels lust of Satans helsch fenyn.

. . . .

Men bragt my voor den souvereynen raed
Daer ik uyt liefde kwam, maer niet uyt kwaed,
Men zey : Anneessens wat begeert gy nu?
Vraagt ons pardon en valt eens op u knie.
Waerom zoude ik bidden den marquis Prié,
Daer ik van myn leven hem niet en misdé?
Ik sterf voor geheel en algemeyn
Gy regters, ik roep u voor Gods aenschyn.
Veel traenen zag men leken met t'er spoed
Over het storten van het onnoozel bloed
Het scheen het was den laetsten dag van rebel,
O regters! wagt u van Gods oordeel wel.

. . . .

Veel lieden quaemen naer de merkt met spoed
Al om te raepen dit onnoozel bloed
Hy was gestorven voor het publiek aldaer.
God die zal het vergeven hier oft wel hier naer.

« doyen d'une voix tonnante, pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour « m'embrasser, maudit dénonciateur! Retirez-vous, traître au pays, marchand de « sang humain, qui venez ici me donner le baiser que Judas donna au Sauveur. « Sortez de mes yeux et allez susciter des chagrins à d'honnêtes bourgeois, pour « rester l'ami du bourgmestre. » Bareliers, épouvanté, ne put répondre un mot à cette énergique apostrophe. Il s'éloigna rempli de confusion et n'osa plus se montrer, craignant d'être mis en pièces par le peuple exaspéré.

Vanderborght et ses amis partirent pour Saint-Trond, où se retiraient ordinairement tous ceux qui étaient bannis du Brabant pour cause de sédition ou de tumulte.

La mort d'Anneessens n'assouvit pas la haine de ses ennemis. On en peut juger par la consulte du conseil de Brabant, adressée, le 25 septembre 1727 à l'archiduchesse Marie-Elisabeth, au sujet de la requête des enfants du condamné en vue d'obtenir la restitution de leurs biens.

« C'est luy, dit le conseil, qui, après avoir méprisé indignement les ordres sacrés de Sa Majesté Impériale et Catholique, insulté le gouvernement, violé le sanctuaire de la justice, outragé les Etats et rebutté le magistrat, a été l'auteur de la funeste tragédie qui fut jouée dans cette ville en 1718; c'est luy qui, pour la faire exécuter avec plus d'éclat, s'est mis partout à la tête des mutins et a partout porté la parole, se rendant ainsi coupable du crime d'État et de lèse-majesté, pour lequel il fut déclaré avoir fourfait corps et biens, condamné à être conduit sur un échafau au Marché de cette ville et y estre puny par le glaive, jusqu'à ce que mort s'ensuyve et tous ses biens confisqués au profit de Sa Majesté, déduits les fraix et mise de justice; laquelle sentence ayant été exécutée en tous ses points par la décapitation publique dudit Anneessens et la confiscation de ses biens, il est évident que la grâce accordée plusieurs années après aux dits mutins n'a pu le concerner ny ses effets adjugés au profit de Sa Majesté dont la moitié est restée dans le domaine de sa femme comme ayant été acquise pendant leur mariage, les suppliants n'ont jamais eu quelque droit à ces effets, ils ont appartenu à Sa Majesté du moment que la dite sentence a été résolue. Aussi ce serait les récompenser pour ces délits de leur père que de leur accorder leur demande, chose jusqu'à présent inouye et de la dernière conséquence en matière de crimes d'État et de lèse-majesté, et cela encore en présence d'enfants qui, par les termes choquants dont ils osent se servir dans leur dernière remontrance font paraître que le châtiment exemplaire de leur père n'a pas eu assez de force sur eux qu'ils ne soient encore à présent induits par un esprit d'audace et d'insolence; nous avons l'honneur d'être avec un profond respect, Madame.... »

En 1782, Joseph II ayant renouvelé la défense d'enterrer dans les églises et ordonné que les ossements fussent exhumés et transportés hors de la ville, on ouvrit le cercueil qui renfermait le corps d'Anneessens. Il fut trouvé dans un état de conservation parfaite. La tête, placée à côté du tronc, était encore reconnaissable. Malgré l'édit de l'empereur, le cercueil fut transporté secrètement dans le chœur de la Vierge, où il

est resté depuis cette époque. Le lieu de la sépulture fut indiqué par une simple pierre sans aucune inscription et n'était connu que d'un très petit nombre de personnes. En 1834, les comtes de Mérode-Westerloo et Amédée de Beauffort firent placer à leurs frais, sur la colonne qui divise en deux parties l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, une table commémorative surmontée d'un médaillon en marbre blanc, avec le buste en relief du martyr (1), entouré d'une guirlande de chêne et de palmier en bronze. Au-dessous on lit :

Sub hoc tumulo in pace quiescit
Franciscus Anneessens,
Bruxellensis,
nationis vulgo Sancti Nicolai syndicus,
qui juramentis fideliter servatis,
et jurejurandis, privilegiisque
officiorum corporum urbis hujus
religiose defensis,
ad extremum ductus fuit supplicium
quod, cum firma fiducia in Christum,
supremum judicum
judicem, inturbabili animo subivit,
spreta nece, moriendo vir ille
pro defensione jurium sui ordinis
non frangendæ fidei insigne dedit exemplar.
Occisus est anno ætatis suæ LXX (2) die vero
19 septembris 1719.
R. I. P.
Memoriæ Anneessens comites de Merode-Westerloo
et Amedæus de Beauffort hunc posuere lapidem, 1834 (3).

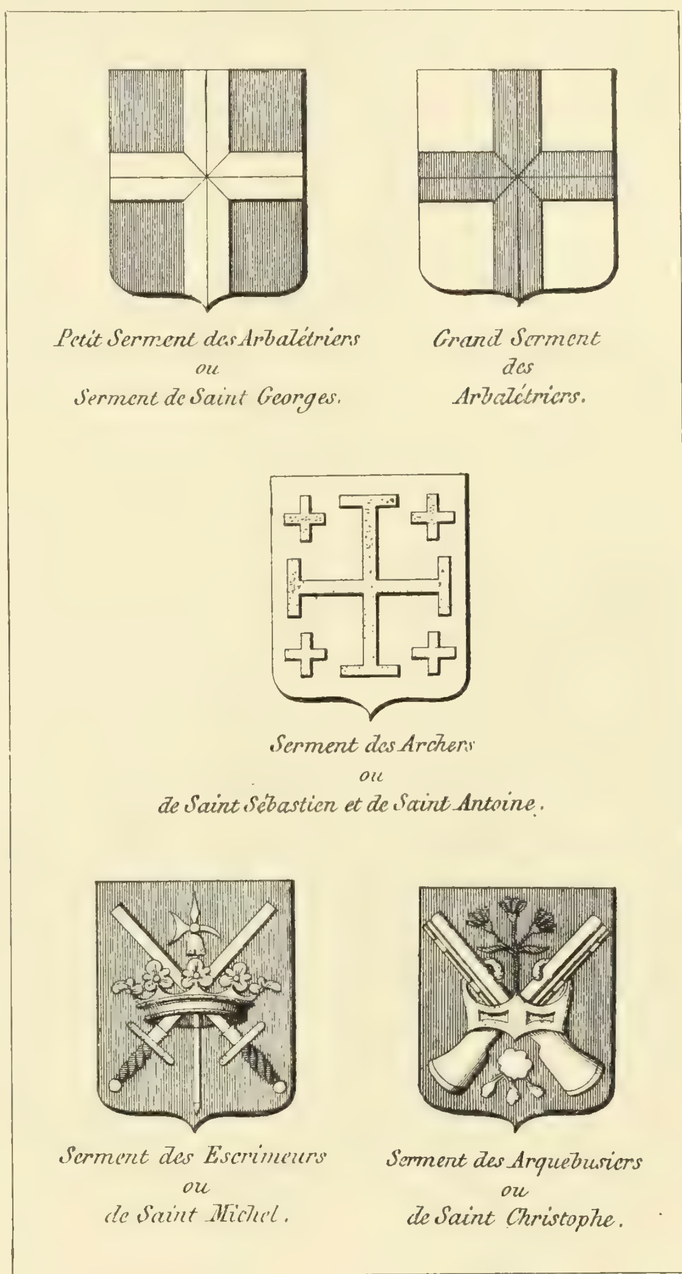
Nous avons tenu à savoir de quels documents s'était servi le sculpteur pour donner l'effigie d'Anneessens. M. Slingeneyer, pour son tableau qui orne la grande salle du Palais des Académies, a eu à sa disposition un dessin du peintre Agneessens. Ce crayon, qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. A. Outtelet, nous paraît de pure fantaisie. Il ressemble à quelque personnage d'un roman de Walter

(1) Le dessin de ce monument est de Suys père ; le médaillon est sculpte par Van Gheel.

(2) Ce chiffre, comme on l'a vu plus haut, est inexact.

(3) « Le souvenir le plus intéressant qui nous reste d'Anneessens est un tableau qui se trouve actuellement à l'hôtel de ville de Bruxelles, relégué dans un vestibule obscur. Il représente le collège du magistrat qui tâche de persuader les syndics des Nations afin qu'ils prêtent le serment exigé par la cour. Ces syndics sont : Gabriel de Haeze, maître chaudronnier ; François Lejeune, maître sellier et carrossier ; Jean-François Vanderborcht, marchand de draps. Anneessens s'y trouvait entre les deux derniers. Mais après son exécution, sa figure fut effacée par les ordres de Prié. » (Verhulst, *Précis*, p. 71.)

Scott et n'a rien de la physionomie du bourgeois de Bruxelles de 1700. L'Anneessens que des artistes, plus épris de l'art que de la vérité historique, nous ont montré devant ses juges, ne ressemble en rien à celui de Van Gheel. Il est vrai qu'ils le représentent abîmé par une longue détention, malade, épuisé, vêtu de la misérable robe de chambre qu'il portait dans sa prison. Van Gheel a eu pour modèle la miniature qui a figuré en 1880 à l'Exposition d'art ancien. (Voir p. 165.) A ce document de famille, dont rien ne permet de contester l'authenticité, étaient jointes les annonces du décès de Marie-Anne Anneessens, fille du doyen, morte en 1787, et de son mari, Charles-Joseph de la Rocca, maître chirurgien, mort à Bruxelles en 1773, dans sa maison rue de l'Hôpital (1). La miniature appartient à M. Jean de la Rocca, notaire à Saint-Gilles, qui a bien voulu nous la confier.



Armoiries des Serments.

L'absence de tout document public reproduisant les traits du syndic de la Nation de Saint-Nicolas prouve avec quelle rigueur le gouvernement autrichien fit disparaître l'image de sa victime. Les descendants d'Anneessens sont seuls aujourd'hui à posséder un portrait authentique de ce vaillant défenseur des privilèges séculaires de la bourgeoisie bruxelloise. Comme œuvre d'art ce portrait est médiocre;

(1) Nous trouvons, dans l'Almanach de Bruxelles pour 1761, deux De la Rocca, chirurgiens, l'un résidant rue de l'Hôpital, l'autre rue des Chapeliers. Un Adrien-Joseph de la Rocca était conseiller communal en 1735. (Voy. Cafmeyer, *Histoire du Très Saint-Sacrement de Miracle*, 2e partie, p. 4.)

comme document il a une incontestable valeur. Il suffit de comparer l'*Anneessens* de M. de la Rocca aux doyens des *Nations* qui figurent sur le frontispice du *Luyster van Brabant*, pour reconnaître la vérité historique du caractère donné au personnage. Ni dans l'une ni dans l'autre image nous ne retrouvons « l'humble artisan » de la légende, et tandis que d'autres représentent la victime garrottée, conduite au supplice, nous sommes heureux de pouvoir montrer ici le fier bourgeois personnifiant la froide résistance à l'arbitraire et l'opposition légale aux exigences iniques d'un pouvoir étranger.

Il nous reste à dire quelques mots des métiers armés, des milices communales, qui eurent leur origine dans l'institution des *Serments*. Parlant ailleurs du rôle de ces confréries aux temps héroïques de notre histoire, j'ai montré les gildes militaires de Saint-Georges, de Saint-Sébastien et de Saint-Michel marchant à la tête des armées nationales et faisant mordre la poussière à la chevalerie française dans les plaines de Courtrai. J'ai dit comment les arbalétriers de Saint-Georges organisaient, en temps de paix, des tirs superbes où ils s'exerçaient pour le combat; j'ai montré les princes y prenant une part active; les ducs de Brabant, les ducs de Bourgogne et Charles-Quint lui-même figurant dans ces solennités. Maintes fois ils furent proclamés *rois* pour avoir abattu l'*oiseau*, et tout le monde connaît le tableau de Sallaert (du Musée royal) représentant l'Infante Isabelle, au moment où elle vient d'abattre le *papegay* planté sur le clocher de l'église de Notre-Dame du Sablon.

La plus petite ville de la Belgique, au moyen âge, se vantait de posséder son serment des nobles frères de l'arbalète (1). Chaque année la confrérie donnait un tir, proclamait son roi, son chef-homme, ses doyens. Chacune avait sa chapelle brillamment décorée, et ce fut pour les arbalétriers d'Anvers que Rubens peignit son chef-d'œuvre, la *Descente de croix*. A Bruxelles, le tireur trois fois proclamé roi devait léguer à Notre-Dame du Sablon sa meilleure arbalète et son uniforme. Les archers, placés sous le patronage de saint Sébastien, étaient plus anciens que les arbalétriers. Ils se servaient de l'arc et du *goedendag*, et à partir du XVIe siècle ils s'exercèrent au maniement de l'arquebuse. Ils fournirent de nombreux soldats aux armées de Charles-Quint. Ce fut cependant ce prince ingrat qui dépouilla les confréries militaires d'une partie de leurs privilèges et les réduisit peu à peu au rôle de sociétés d'agrément (2).

C'est en 1213 que la confrérie du Grand Serment ou la Gilde de l'arbalète fut instituée sous la protection de Notre-Dame et de saint Georges. Ses jardins d'exercice occupaient les terrains situés à l'extrémité de la rue Terarken, dans un bas-fonds qui

(1) C'est après la marche de Godefroid de Bouillon en Orient que l'usage de l'arc et de l'*arbalète*, qui n'est autre qu'un arc attaché au bout d'un chevalet, devint plus général et fut adopté par les bourgeoisies. L'étymologie d'*arbalète* est *arca-balista, arc à baliste*. J'ai connu un vieux Bruxellois qui disait *arcabalète*. On se moquait de lui, mais il avait raison. Le mot flamand est *voetboog*.

(2) *Histoire populaire de la Belgique*, 18e édition, p. 55.

longeait la vieille enceinte et qu'on appelait le *Hondsgracht* ou *Fossé aux Chiens,* parce qu'il fut le chenil du palais.

C'est la grande Gilde qui, en 1304, sous le règne de Jean II, fit construire au Sablon une chapelle en l'honneur de la Vierge, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'hôpital Saint-Jean. Cette église venait d'être achevée (1) quand, en 1346, le magistrat, les métiers et les arbalétriers y transportèrent en grande pompe une statuette miraculeuse, vénérée depuis longtemps à Anvers sous le nom de *Onze Lieve Vrouw op stocksken.* La légende raconte que cette image se trouvait dans une église d'Anvers; mais, comme elle était fort ancienne et que le temps l'avait fort détériorée, le peuple l'avait en mince vénération. Seule, une vieille femme, fort dévote à Notre-Dame, la visitait tous les jours, lui allumait un cierge, et désireuse de la voir honorée comme elle le méritait par tout le monde, elle chargea un peintre de la restaurer et de lui donner quelque lustre : en voyant cette statue vermoulue, l'artiste ne daigna pas y songer et n'en fit aucun cas. La bonne vieille cependant s'affligeait bien de ce qu'il ne s'occupât point de la peindre et de l'orner. Une nuit la sainte Vierge lui apparut pendant qu'elle était au lit et lui ordonna d'aller voir son image : la vieille dévote s'empressa de faire ce qui lui était enjoint, et dès le point du jour elle se rendit à l'église où elle trouva la précieuse statue miraculeusement peinte de la main des anges, à la grande stupéfaction du peintre à qui elle la montra. La vieille femme continua à honorer sa madone avec un redoublement de ferveur et à orner la statue dans l'église où on l'avait replacée. La sainte Vierge lui apparut derechef, lui ordonna de prendre son image, de l'enlever d'Anvers et de la porter à Bruxelles où il lui serait agréable de demeurer. Comme la vieille tardait à accomplir l'ordre qui lui avait été révélé, la Vierge lui apparut une troisième fois et la réprimanda de n'avoir point obéi à ses injonctions. Dès qu'il fit jour, la pieuse vieille femme entra dans l'église, enleva l'image fort respectueusement et s'enfuit avec celle-ci jusqu'à une barque préparée sur l'Escaut qui baigne les murailles d'Anvers. Le curé de l'église la poursuivit pour lui reprendre son précieux fardeau, mais, la sainte Vierge la guidant, elle remonta avec sa barque le fleuve jusqu'à l'embouchure de la Senne, par où elle arriva à Bruxelles sans être inquiétée (2).

Depuis ce jour, l'histoire de la gilde des arbalétriers se confond avec celle de Notre-Dame du Sablon ou de *Notre-Dame au bateau,* dont l'effigie figure encore dans le croisillon droit du transept de l'église. Le jour du tir du Grand-Serment, le bedeau remettait à chaque confrère un jeton portant sur la face une chaloupe à voile, contenant la Vierge avec l'Enfant Jésus, une femme à la poupe et un matelot à la proue, avec cette devise en exergue : *O mater Dei memento nostri,* et au revers une arbalète, l'année du tir et la légende : *Teekene van den Grooten Gulde in Bruesele.* Cet emblème est retracé

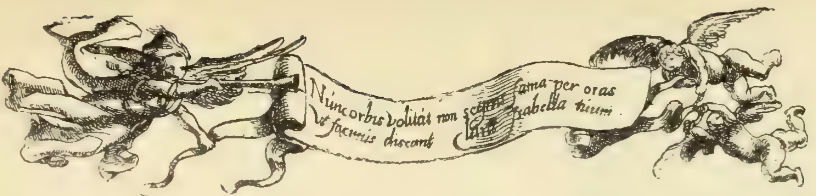
(1) *Almanach de* 1682.

(2) *Le Très Heureux Voyage fait par très haut et très puissant prince don Philippe,* par JUAN DE CHRISTOVAL, traduit de l'espagnol par J. PETIT. Bruxelles, 1873, I, p. 196.

deux fois sur la gravure qui représente le triomphe de l'Infante Isabelle, remporté le 15 mai 1615. (Voir page 185.)

A l'anniversaire de cette translation merveilleuse de la Vierge *op Stocksken* se rattache l'établissement de la grande procession de l'*Ommegangh,* institution d'un caractère essentiellement religieux. L'*Ommegangh* était la procession de l'église du Sablon, à laquelle le concours des arbalétriers donnait un éclat particulier. Dès 1365, une taxe communale aidait à en payer les frais. Au début, les emblèmes qui figuraient dans le cortège étaient logés dans une dépendance de l'église. Plus tard ils furent déposés dans un bâtiment de la rue d'Or. L'*Ommegangh* se rendait par la Halle-aux-Blés, la rue du Chêne et la rue de l'Étuve, à l'hôtel de ville, où l'on servait un diner aux principaux acteurs, puis la procession gagnait le Sablon par la chaussée de la Madeleine. Louis, dauphin de France, le futur Louis XI, assista à l'*Ommegangh* en 1456. Environ un siècle plus tard, il y eut un cortège que Charles-Quint et son fils Philippe virent défiler du balcon de l'hôtel de ville.

Voici comment ce cortège est décrit par un témoin oculaire, Don Juan de Christoval, dans son récit du voyage de don Philippe au Pays-Bas : L'empereur et son fils virent défiler d'abord sur la place quelque deux cents hommes, marchant par trois, bien équipés, armés de corselets et de piques et fort bien accoutrés de bleu, de blanc et de rouge, avec leurs enseignes, leurs fifres et leurs tambours aux mêmes couleurs. L'avant-garde était composée de nombreux hallebardiers et d'autres soldats armés d'épées à deux mains; après eux passa une autre troupe d'arquebusiers, vêtus tout de blanc, et derrière eux une compagnie d'archers avec leurs arcs et leurs flèches, en costume blanc, noir et rouge ; puis venaient successivement deux compagnies d'arbalétriers, la première en costume blanc et rouge, la seconde portait des corselets et un costume entièrement vert. On vit ensuite défiler avec un ensemble et un ordre parfait un grand nombre de jeunes gens montés sur des chevaux de prix richement harnachés, vêtus de soie de différentes couleurs et portant des sceptres et des couronnes ducales; ils représentaient tous les ducs qui se sont succédé en Brabant, depuis le premier jusqu'au grand empereur Charles-Quint. Devant chacun d'eux on portait un étendard, accompagné de trois ou quatre hommes d'armes, et ils étaient suivis chacun d'autant de pages, également à cheval et portant les mêmes couleurs que le duc. Passèrent ensuite les corps de métiers, au nombre de cinquante-deux, chacun précédé de ses enseignes suspendues à deux longues hampes surmontées de l'image du saint patron de chaque métier ou confrérie. Puis s'avancèrent les chars de triomphe, sur lesquels on représentait les fêtes principales de N.-S. J.-C. et de la sainte Vierge sa mère, outre diverses espèces de jeux, d'allégories et de travestissements. Le premier groupe qui se présenta figurait le diable sous la forme d'un taureau furieux, lâchant une pluie de fusées par ses cornes, entre lesquelles était assis un autre diable; il était mené en laisse par un valet déguisé en loup, monté sur un petit cheval. Venait ensuite, immédiatement après ceux-ci, l'archange saint Michel,



Delineacion del sitio adonde su Altesa la Ser.ma Infanta a deriuado el papagayo, con laballesta de la Confradria de los bourgeses. a los 15. de Mayo. Año 1615

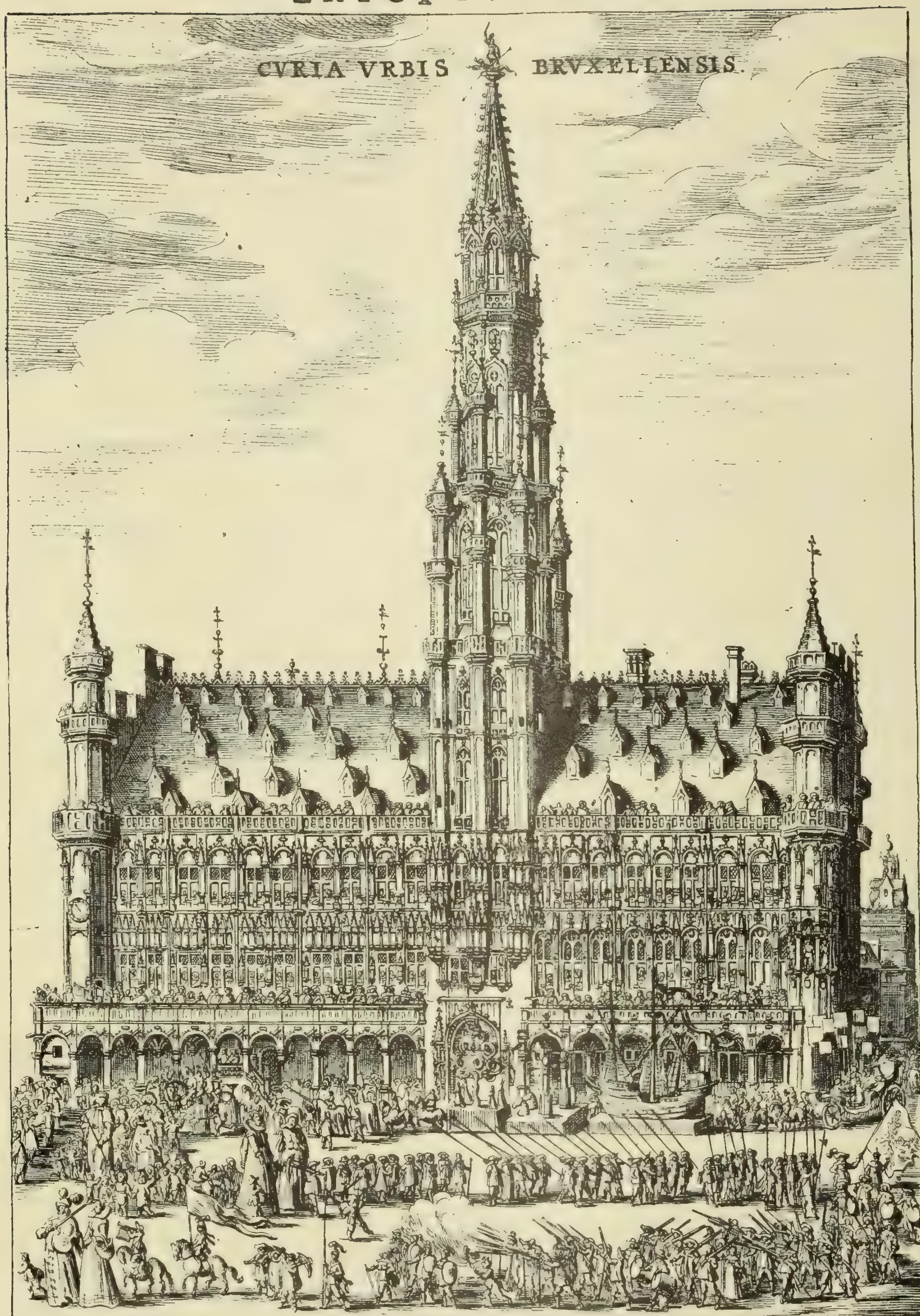
Afbeldinghe der plaetse daer have Hoorheyt den papegay heeft afgeschoten met den voetboghe onder de oude gulde.

Delineation de la place en laquelle nostre Ser.me Princesse at abbatu le gaye auec larbalette..

L'Infante Isabelle abattant l'oiseau. (D'après une *estampe de la Bibliothèque royale.*)

couvert d'une armure brillante, brandissant dans la main droite son épée nue, et tenant de la gauche la balance et les poids symboliques. On vit ensuite s'avancer une musique de façon et d'invention bien étranges. Un jeune garçon travesti en ours était assis sur un char où il touchait de l'orgue. Dans le corps de cet instrument on avait remplacé les tuyaux par des chats vivants, dont les queues réunies en l'air correspondaient aux touches du clavier, de façon que l'ours, en appuyant sur celles-ci, tirait les queues des chats dans une certaine mesure proportionnée à l'effet qu'on voulait obtenir plus ou moins fort; les animaux se sentant tirés par la queue, poussaient des miaulements en rapport avec la douleur qu'ils éprouvaient, et de ces cris graves ou aigus il résultait des accords qui ne manquaient pas de justesse, ni surtout d'originalité et d'étrangeté. Venait ensuite une farandole de singes, d'ours, de loups, de cerfs et d'autres animaux sauvages, dansant autour d'une cage hissée sur un char traîné par un cheval. Dans la cage, un singe et une guenon jouaient d'une vielle, au son de laquelle dansaient des personnages déguisés en divers animaux, qui représentaient la métamorphose des compagnons d'Ulysse transformés en bêtes par la grande enchanteresse Circé, fille du Soleil et de Perséa, issue de l'Océan. Tout autour de la cage étaient suspendus des pies et des renards. Ce char était suivi par un géant et une géante d'une stature colossale, dansant au son d'une trompette qui les précédait et suivis d'une nourrice allaitant et berçant dans ses bras un poupon gigantesque et d'aspect sauvage; puis on vit passer un énorme cheval ailé, figurant le célèbre Pégase, qui emporta Bellérophon dans les airs lorsqu'il alla détruire en Lycie le monstre épouvantable de la Chimère. Sur son dos chevauchaient quatre enfants couverts d'armures brillantes; ils avaient des chapeaux d'écarlate à plumes blanches et brandissaient des épées nues, qu'ils entre-choquaient en cadence, pour accompagner un chœur qui se chantait en flamand. Après Pégase, suivait un chameau qui portait sur son échine un arbre artificiel, dont le tronc projetait des branches terminées chacune par un siège dans lequel était assis un tout petit enfant. Il y en avait onze tout nus, perchés sur les rameaux et conservant un visage calme et grave, qu'on ne se lassait pas d'admirer chez ces petits êtres si jeunes, car le plus âgé d'entre eux n'avait pas quatre ans. Ils représentaient l'arbre généalogique de la lignée royale des ancêtres de la sainte Vierge. Derrière le chameau marchait un griffon très grand et terrible, monté par huit petits enfants et suivi par une foule d'autres, les uns nus comme des Indiens, juchés sur de grands chevaux et des chameaux, les autres bien habillés de blanc avec des ailes et des étoles de diverses couleurs comme des anges. Un effroyable serpent se traînait à leur suite, vomissant des langues de feu et des fusées dans toutes les directions. Après tous ces jeux et ces inventions plaisantes, commencèrent à défiler les chars de triomphe richement décorés, chargés de musiciens habiles, de chanteurs et de beaux personnages vivants, qui représentaient des mystères au son des instruments. Le premier char portait une tribune formée de quatre colonnes doriques, soutenant un dôme en forme de couronne, surmontée d'un

ange vêtu de blanc; dans la tribune et sur les colonnes d'autres petits enfants déguisés en anges chantaient avec des voix d'une exquise douceur. Au milieu était une jeune fille très belle, vêtue de blanc, qui représentait la Conception, la Naissance et l'Enfance de N.-D. Sur le char suivant on voyait un arbre avec des rameaux qui sortaient du tronc, dans le genre de celui du chameau, dont nous avons parlé un peu plus haut, avec des sièges sur toutes les branches de haut en bas. Dans chacun de ces sièges il y avait un petit enfant, et au sommet de l'arbre une charmante jeune fille vêtue de blanc portait dans ses bras un tout petit enfant; ce groupe représentait la sainte Vierge et l'enfant Jésus, et les autres enfants représentaient les cousins de celui-ci, fils des autres Maries. La Présentation de la sainte Vierge au temple formait le sujet du char suivant, dans lequel une jeune fille, d'une admirable beauté, jouait le rôle principal. Immédiatement après passa un char avec le mystère de la Salutation angélique; l'archange Gabriel était un jeune garçon frais et blond vêtu de blanc, et la sainte Vierge une très belle jeune fille vêtue de taffetas blanc; elle se tenait à genoux avec un livre dans les mains, et l'on était ravi de voir la modestie de son maintien et la candeur de son visage. Le char suivant représentait la Nativité de l'enfant Jésus avec beaucoup de naturel; le nouveau-né était couché sur un peu de foin dans une crèche, devant laquelle était agenouillée sa mère, représentée par une très belle personne. A côté on voyait le vieux saint Joseph, et près de l'enfant les animaux qui paraissaient le réchauffer de leur haleine. Un autre char suivait, chargé de bergers et d'enfants déguisés en anges tout habillés de blanc, qui chantaient le *Gloria in excelsis Deo*. A l'entour du char, d'autres petits enfants, au nombre de onze, cheminaient à cheval, déguisés en anges et se réjouissant de la naissance du Christ. La sainte Vierge, représentée par une fort belle fille, était au lit avec son enfant, comme une nouvelle accouchée, tandis que saint Joseph vaquait près d'elle à son métier de charpentier. Il s'arrêtait de temps en temps comme ravi d'entendre le concert divin des anges et le chant des bergers. Le char suivant était le mystère de la Circoncision; un autre, celui de l'Adoration des rois mages guidés par l'étoile, venant offrir l'encens, la myrrhe et l'or; la Vierge, tenant son enfant dans ses bras, recevait les hommages des rois avec une dignité à la fois imposante et modeste. A la vérité, les jeunes filles qui devaient représenter la Vierge dans tous ces rôles se distinguaient par leur grâce, leur modestie et leur beauté. Trois chars se succédèrent ensuite, représentant l'un la fête de la Purification, le second la Résurrection de J.-C. et son apparition à la sainte Vierge et aux trois Maries, et le troisième sa glorieuse Ascension en présence de la sainte Vierge et des apôtres. Puis s'avança un grand char avec les douze apôtres et au milieu d'eux une très belle jeune fille représentant la sainte Vierge; tous ces personnages étaient à genoux, recevant l'Esprit-Saint, qui descendait sur eux sous la forme d'une colombe. Le dernier char représentait l'Assomption de N.-D. C'était une fort belle jeune fille vêtue de satin blanc, entourée d'une foule d'anges qui faisaient entendre des chants délicieux et la soulevaient en l'air. Derrière ce char marchaient



L'Hôtel de ville et l'Ommegangh. (D'après la *Bruxella septenaria.*)
(Reproduction d'une gravure de Callot qui se trouve dans la collection du duc d'Arenberg. Voir *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 333.) La description de l'hôtel de ville figure au chap. VII.



Aquis par la Serenissime Infante D'Espaingne nostre bonne Duchesse. *15. Mey. 1615. en Bruselles.*

Depon Fortuna ciega el fiero ostento
Con que te iactas sobre los mortales,
Ni inuidies mas al don que en nascimiento
Solicitas prometen las Fatales;
Porque ISABEL tu fuerça esparze al viento,
Y con las suyas sobrenaturales
A pesar de tu rueda, y remolino
Cumple por guerra su Real destino

Faisons homaige, l'Altezze nous a ravi
De L'arc, et la fleshe toute la gloire.
Battaillant soubz lestandart du vierge Mari
Eust sur deux Corones franche victoire,
Grand Joije a ses vassaus, d'espit a l'envi
Genereusite d'eternelle memoire:
Que d'Altezze, Infante, d'un Roij en haut degre:
Par propres vertus s'aquijt titre de Maieste.

E. Sijceram Inu

(Collection de M. Th. Hippert.)

ceux de la ville, bourgeois, marchands et docteurs; puis les bourgmestres, auditeurs, conseillers, receveurs, pensionnaires et les autres officiers du conseil général de la ville; derrière eux les ordres, précédés des croix et des bannières, les dominicains, franciscains et carmes, puis le clergé des paroisses, avec ses curés en chapes magnifiques de brocart et de soie, portant une châsse d'argent, contenant le corps de sainte Gudule. Derrière le clergé venaient un grand nombre d'abbés en habits pontificaux, avec leurs crosses et leurs mitres, et enfin à la suite de tous les autres, le curé du Sablon, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, portant la statue de Notre-Dame. Il était plus de midi quand le cortège cessa de défiler devant la maison de ville et retourna au Sablon, d'où il était parti.

D'après un autre récit, les géants *Papa, Maman, Janneke* et *Mieke* dansaient dans ce cortège, qui attira une foule innombrable de spectateurs.

L'*Ommegangh* perdit beaucoup de son éclat pendant les troubles religieux, et à diverses reprises, des désordres éclatèrent sur son passage. En 1579, les calvinistes ayant le dessus, il n'y eut qu'une simple procession autour de l'église, et les Serments n'y figurèrent pas. Enfin en 1580, la procession fut supprimée, et les réformés, après avoir vainement essayé de brûler l'image de la Vierge, l'enfouirent entre les portes de Namur et de Hal.

L'*Ommegangh* reparut après la soumission de la ville au prince de Parme, et les fêtes des Serments reprirent toute leur splendeur sous Albert et Isabelle. Les cavalcades du XVIIe siècle, quoique très belles, n'avaient rien de commun avec l'ancien *Ommegangh* du Sablon. On a organisé avec succès une imitation de l'antique cortège des Serments et des Métiers en 1853, à l'occasion du mariage du duc de Brabant.

Les deux tableaux de Sallaert représentant la procession de l'*Ommegangh défilant sur la place de l'Hôtel de ville à Bruxelles,* aujourd'hui au Musée royal, se trouvaient jadis au château de Tervueren, dont ils ornaient le grand salon (1).

Peu de temps après la construction de l'église du Sablon, quelques membres du Serment de l'arbalète avaient choisi pour leurs exercices un terrain situé près du Fossé au Sable, sur l'emplacement actuel de la rue des Comédiens, près de la vieille enceinte. Une chapelle dédiée à saint Laurent se trouvait à proximité et leur servait d'oratoire.

(1) On y voit les escrimeurs ayant dans leurs rangs sainte Gudule portant sa lanterne que le diable s'efforce d'éteindre; saint Michel en pourpoint, en haut-de-chausses, en bas de soie, luttant contre le diable qui a les cheveux mal peignés et une méchante robe bleue. Au milieu des arquebusiers est saint Christophe portant l'enfant Jésus; parmi les archers, saint Antoine, sur un petit traineau traîné par deux chevaux, à côté d'une femme et entouré de furies; un dragon poursuivant des jeunes filles et suivi d'un jeune cavalier rappelle les exploits de saint Georges, patron du petit Serment; le grand Serment ne figure pas sur ce panneau. Les confrères des Serments sont rangés de manière à former plusieurs pelotons de mousquetaires et de piquiers et quelques rangées de volontaires portant l'épée ou la hallebarde. Le bedeau ou valet et le fou de la compagnie, en robe rouge, se tiennent hors des rangs. Les dignitaires marchent les derniers, deux à deux; le roi de l'année venant tout à la fin. Les dignitaires portent l'arme distinctive du Serment. (WAUTERS, *L'Ommegang.*)

Ils cédèrent une partie de leur terrain, en 1444, à des religieuses, pour y construire le couvent de Sion ou de Sainte-Élisabeth (1). En même temps le *Grand Serment,* devenu trop nombreux, se dédoubla et une nouvelle confrérie de Saint-Georges s'établit dans la rue des Alexiens.

Elle y construisit un superbe local, dont la grande salle était ornée de tableaux représentant la vie et le martyre du saint. On y conserva pendant longtemps l'arbalète avec laquelle Marguerite de Parme, fille de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, abattit l'oiseau dans le jardin. La confrérie fit construire en 1707, au fond de son jardin, un grand corps de logis, dont la façade ornée donnait sur la petite Boucherie, sise dans la rue de Bavière (2).

La ville de Bruxelles possède dans ses archives le registre d'admission au Serment de Saint-Georges, commencé en 1550 et continué jusqu'en 1653. La confrérie joua un rôle très actif dans la Révolution brabançonne. Son local était le lieu de réunion des chefs du parti patriote et l'asile des déserteurs des troupes autrichiennes (3).

En 1428, le *Serment des archers* (4) fut institué sous l'invocation de saint Sébastien et de saint Antoine. Il eut son jardin d'exercice au Marché-aux-Grains, près du couvent de Jéricho (5).

En 1477 se fonda dans le même quartier le Serment des arquebusiers, sous la protection de saint Christophe et de sainte Barbe.

Enfin, en 1480, naquit le *Serment des gladiateurs* ou des *escrimeurs,* confrérie exclusivement composée de nobles, qui seuls avaient le droit de porter l'épée. Elle choisit pour patrons saint Michel et sainte Gudule. Les *escrimeurs* avaient leur salle d'exercice à la Grande Place, dans la Maison du Roi.

Le bourgmestre des *Nations* était le chef suprême des Serments. Vers la fin du XIV[e] siècle, ceux-ci organisèrent de grandes fêtes qu'ils appelèrent *landjuweelen.* Ils y conviaient toutes les gildes du pays à des joutes, des tournois, des festins et des cavalcades.

L'un des plus beaux *landjuweelen* fut celui du 14 juin 1444. On planta sur la Grande Place une allée d'arbres fruitiers, au milieu de laquelle se dressait une statue de femme lançant du vin par les seins.

En 1500, à la fête des arbalétriers, un individu grimpa jusque sur l'aile de

(1) Voir le chapitre VI.

(2) Voir le chapitre VII.

(3) Voir le chapitre VII.

(4) La confrérie de l'arc tenait ses séances à *la Petite Peau, ten Huedekene,* dans la rue des Tanneurs. Son tir avait lieu le dimanche avant la Saint-Antoine, et l'oiseau était d'ordinaire posé au haut de la Grosse Tour. La confrérie acquit la maison appelée *la Louve,* sur la Grande Place, et avait au Sablon une chapelle à l'endroit où s'éleva plus tard celle des princes de Tour et Taxis. Lors de la seconde entrée des Français, les Serments furent supprimés. On s'empara de leurs biens et de leurs papiers. Leurs jardins d'exercices disparurent. Celui du Grand Serment devint un pensionnat (Heger); celui de Saint-Georges (rue des Alexiens), un établissement de bains; une rue occupa l'emplacement du jardin de Saint-Christophe; enfin une verrerie et une auberge se partagèrent le lieu de réunion des archers. (WAUTERS, *Serments.*)

(5) Voir chapitre VII.

saint Michel, au sommet de la tour de l'hôtel de ville, aux applaudissements de la multitude.

Le jardin de la grande gilde des arbalétriers fut en partie sacrifié, en 1615, au désir qu'avait l'infante Isabelle de faire percer une rue qui conduisît directement de son palais à Sainte-Gudule. Telle est l'origine de la rue d'Isabelle (1). Pour dédommager la confrérie, l'Infante ordonna la construction d'un édifice carré, en pierre de taille, destiné à servir aux fêtes et aux récréations des arbalétriers; le maître et le valet du Serment y furent logés. Sur la façade de l'édifice on plaça cette inscription :

PHILIPPO III. HISPAN. REGE
ISABELLA CLARA EUGENIA HISPAN. INFANS
MAGNÆ GULDÆ REGINA
GULDÆ FRATRIBUS POSUIT.

Fricx, parlant de ce bâtiment en 1745, disait : « Il est très large et très exhaussé, percé de huit grandes croisées cintrées qui, malgré leur antiquité, ne cèdent en rien aux modernes. La tradition porte que cette princesse fit faire cet édifice pour voir tirer de l'arbalète dans un jardin destiné à cet exercice, situé sous ses fenêtres. Ce lieu est nommé le jardin des arbalétriers. Il est expressément formé en quarré long, distribué en belles et longues allées de charmille avec quatre grands pavillons, d'une belle charpente couverte d'ardoises, situés aux quatre coins. »

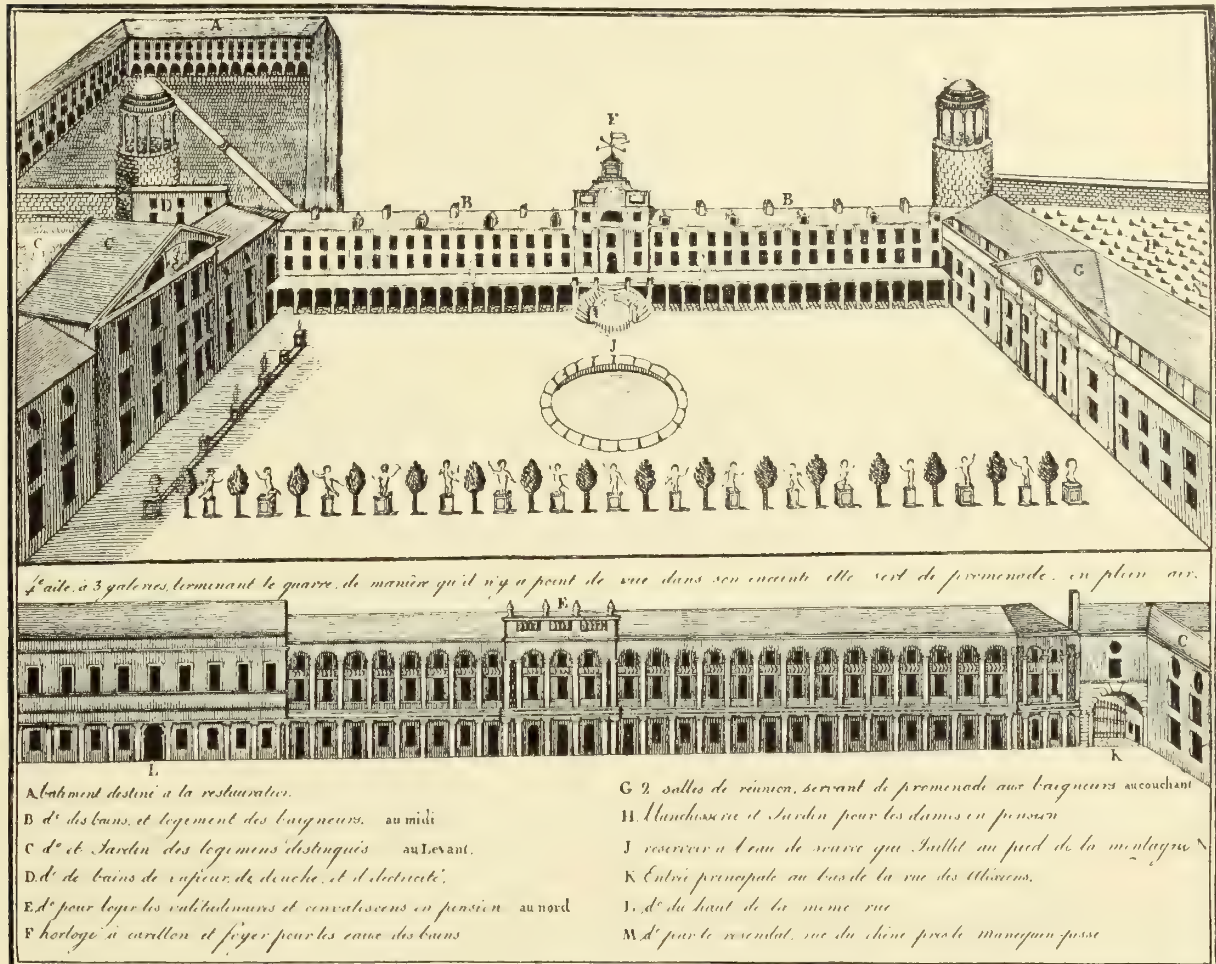
C'est dans cet édifice qu'en 1754 on déposa les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne qu'on avait sauvés de l'incendie du palais en 1731 et qui gisaient dans les souterrains de la Cour brûlée. Ce n'est qu'à partir de 1796 qu'un escalier, deux fois reconstruit en 1812 et en 1840, monta de la rue d'Isabelle à la petite place où se trouve aujourd'hui la statue du général Belliard.

En 1868, à l'occasion d'un procès intenté par la ville de Bruxelles à M. Heger, propriétaire de plusieurs maisons rue d'Isabelle, en face du passage de la Bibliothèque, M. Wauters découvrit dans les archives du royaume la copie d'un octroi de Philippe IV, du 15 mai 1625, qui grevait les maisons de la rue d'Isabelle d'une servitude *altius non tollendi* au profit du Parc. Cet octroi avait été conservé en copie dans un dossier de procédure du Grand Serment contre le procureur général du Brabant. Il déterminait les conditions auxquelles l'ouverture de la rue était subordonnée. Celle-ci devait être prise tout entière sur l'héritage du Grand Serment et toucher au parc du souverain. Il fallait empêcher le voisinage de devenir incommode, et les archiducs poussèrent très loin cette précaution : la voie nouvelle ne devait pas être une rue comme les autres; elle ne devait servir qu'aux gens de la

(1) Bien que le fait ne soit consigné dans aucun document à notre connaissance, il y a quelque lieu de supposer, d'après des gravures du quartier du palais, que l'on trouvera au chapitre IV de cet ouvrage, que la rue d'Isabelle était couverte, tout au moins sur une partie de sa longueur.

cour et aux habitants des maisons à construire; pour qu'elle ne devint pas un passage public, on y mit des barrières fermées du côté de Sainte-Gudule.

Les constructions à élever par le Grand Serment ou par ses acquéreurs furent soumises à certaines conditions. On voulait empêcher le voisinage de la rue de devenir



L'ANCIEN LOCAL DU SERMENT DE SAINT-GEORGES, TRANSFORMÉ EN ÉTABLISSEMENT DE BAINS.
(*Collection de M. Th. Hippert.*)

désagréable pour le prince en défendant d'y exercer des métiers bruyants, d'avoir des jours ou vues sur le parc, de s'approcher trop près de la vieille muraille, de faire couler les eaux de ce côté, d'établir les caves au-dessus du niveau de l'allée qui longeait le rempart.

Dans les documents relatifs à l'exercice des métiers dans cet endroit, il est question des *débits de tabac (toubacq).*

M. Wauters, dans sa *Notice sur les anciens Serments,* dit que « les maisons de la rue d'Isabelle, du côté du Parc, ont été bâties par ordre de l'Infante pour sa garde noble, dite les archers de la cour, et pour sa garde bourgeoise ou hallebardiers. De

l'autre côté de la rue, le Serment vendit une partie de son jardin en dix-huit lots, construisit à ses frais huit maisons, se fit bâtir une nouvelle chambre de réunion et, pour rendre à son jardin son ancienne étendue, acheta à l'hospice de Terarken, moyennant 2,600 florins de Brabant, un terrain ayant 332 pieds de long sur 30 de large ».

La *Domus Isabellæ* ou *Chambre du Serment* exista jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le bâtiment fut vendu comme bien national le 6 frimaire an V (26 novembre 1796) et le contrat imposa à l'acquéreur l'obligation de construire sur l'emplacement du bâtiment un escalier à ses frais, avec défense d'élever les toits des maisons latérales de plus de sept pieds au-dessus du niveau du Parc. On voit encore aujourd'hui, près du n° 10 de la rue d'Isabelle, une vieille porte sur laquelle sont gravés ces mots : *Oude Cruysboogh, geheeten de groote gulde* (1).

Nous avons dit qu'en tout temps les princes participèrent au tir des Serments et que plusieurs d'entre eux eurent l'adresse d'abattre l'oiseau. Peut-être leur flèche était-elle guidée par un fil invisible, comme dans la scène de drame ou d'opéra où Guillaume Tell abat la pomme sur la tête de son fils. De vieux récits nous apprennent qu'en 1533, Robert de Croy, évêque de Cambrai, abattit l'oiseau dressé par le Serment des arquebusiers (2) sur la tour du Wollendries (la Grosse Tour). Il fut proclamé roi de la confrérie et reconduit en triomphe (3).

En 1649, Charles IV, duc de Lorraine, ayant été chassé de ses États, se retira à Bruxelles, où il occupa le refuge de l'abbaye de Grimberghe dans la rue des Vieux Variers (des Fripiers). Il abattit l'oiseau, dressé cette fois encore sur la Grosse Tour.

En 1651, l'archiduc Léopold d'Autriche tira le *papegay* planté par le Grand Serment de l'arbalète sur le clocher de l'église du Sablon. David Teniers retraça cette fête dans une de ses plus belles pages, qui figure au musée du Belvédère à Vienne (4).

(1) Fricx raconte que dans la rue d'Isabelle, un peu au-dessous du Pavillon de l'Infante, il y avait un antique frontispice d'une assez belle architecture, un portique orné de termes, de pilastres et de corniches, avec un bassin de marbre bâtard pour recevoir les eaux d'une fontaine dont le tuyau était dans l'épaisseur du mur. Il y avait encore une fontaine, il n'y a pas longtemps, près de l'escalier Belliard.

(2) Le Serment des arquebusiers ou couleuvriniers *(colveniers)* avait au Sablon une chapelle (la première à gauche en entrant par le grand portail). Il en possédait une autre à Ixelles, dite la chapelle de Boendael. (WAUTERS, *Serments.*)

(3) Voici comment se faisait au XVIIe siècle le couronnement du roi du Serment. Il se rendait au maître-autel du Sablon, sur lequel étaient placés un oiseau d'or et un grand baudrier orné d'orfèvreries. Le prêtre bénissait l'un et l'autre, lui attachait l'oiseau au chaperon et lui passait le baudrier au côté. Le vainqueur se promenait ensuite en ville avec ses confrères, le trait à la main et vêtu d'habits de drap noir, doublés de satin de même couleur. Il marchait le dernier, accompagné du bourgmestre et des échevins. Le cortège se rendait à la Maison-au-Pain *(Broodhuys)*, où le roi donnait à tous un souper magnifique, pendant lequel la cloche de Saint-Nicolas sonnait comme lors de la veillée des dames. Le lendemain il réunissait ses parents, et le surlendemain ses voisins. Les uns et les autres arrivaient chacun avec un plat et du vin, et leurs femmes les accompagnaient, portant le dessert. Après trois victoires consécutives, le roi était de droit roi perpétuel et occupait dans les cérémonies une place supérieure à celle du roi annuel. Au lit de mort, ceux qui étaient revêtus de la royauté devaient laisser à N.-D. du Sablon les joyaux qu'ils avaient gagnés, leur meilleur arc et tout leur uniforme. (A. WAUTERS, *Les Serments de Bruxelles.*)

(4) Le *Vogel-Scheut* de l'archiduc Léopold-Guillaume, le 23 avril 1651. *Musée du Belvédère,* 1er étage, salle VI, n° 51. (Peint en 1662.)

Le 1er mai 1698, l'Électeur de Bavière fut proclamé roi du Serment de Saint-Christophe et reconduit en cette qualité, au milieu des démonstrations de joie de toute la ville. Il soupa le même soir à la chambre du Serment. Madame l'Electrice s'y trouvait avec lui, « vêtue à la bourgeoise ». Il fit ensuite habiller de bleu, couleur de Bavière, tous ceux du Serment, sans oublier saint Christophe leur patron, ni le petit Manneken-Pis. La cavalcade de l'*Ommegangh,* qui sortait d'ordinaire le dimanche avant la Pentecôte, jour de la petite *kermesse,* sortit à cette occasion. Les cinq Serments marchaient dans le cortège, faisant par pelotons des décharges de mousqueterie. Les membres du Serment de l'arquebuse portaient les habits bleus que l'Électeur leur avait donnés; les quatre autres Serments étaient vêtus respectivement à la *romaine,* à l'*espagnole,* à la *turque* et à la *paysanne.*

Une publication du siècle dernier nous fournit la liste des illustres personnages qui de 1466 à 1751 eurent la chance d'abattre l'oiseau à l'arquebuse ou à l'arbalète.

1466. Charles le Téméraire. — 1476. Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai. — 1510. L'empereur Maximilien. — 1512. L'empereur Charles-Quint, alors prince d'Autriche. — 1514. Louis de Luxembourg, comte de Ligny. — 1518. Marguerite d'Autriche. — 1527. Philippe de Lallaing, seigneur d'Hoogstraeten. — 1533. Robert de Croy, évêque de Cambrai. — 1540. Maximilien d'Egmont, comte de Buren. — 1551 et 1559. Lamoral, comte d'Egmont. — 1562 et 1566. Guillaume, prince d'Orange. — 1568. Le duc d'Albe. — 1576. Charles de Ligne, comte d'Arenberg. — 1578. Philippe comte d'Egmont, prince de Gavre. — 1587. Alexandre Farnèse, prince de Parme. — 1590. Antoine de Rubempré, baron de Vertain. — 1592. Le comte de Mansfeldt. — 1593. François de Lorraine, duc d'Aumale. — 1595. Le comte de Fuentès. — 1615. L'Infante Isabelle. — 1643. Le duc de Croy et d'Arenberg, prince de Chimay. — 1649. Charles, duc de Lorraine. — 1651. L'archiduc Léopold. — 1698. Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière. — 1751. Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar.

On a vu que les jours de grand tir les arbalétriers plantaient leur oiseau sur le clocher de l'église du Sablon; les arquebusiers fichaient le leur au sommet de la Grosse Tour. L'infante Isabelle, en mémoire de son triomphe, fonda une nouvelle procession solennelle qui sortait tous les ans, le lundi de la Pentecôte, et dans laquelle figuraient douze jeunes filles, vêtues de blanc, choisies de préférence dans le métier des jardiniers. Le doyen de Sainte-Gudule était chargé de leur donner à dîner et de payer à chacune une dot de 200 florins. Une somme de 25,000 florins, que le magistrat de Bruxelles avait offerte à la reine du Grand-Serment, fut affectée à cette fondation (1).

(1) Les deux tableaux de Sallaert, *l'Infante Isabelle abattant l'oiseau au tir du Grand Serment* et *la Procession des Pucelles du Sablon,* furent transportés à Paris en 1794 par l'ordre des commissaires français, et placés au Louvre. En 1811, l'administration centrale les comprit au nombre des tableaux accordés au musée de Bruxelles, par décret impérial. (FÉTIS, *Catalogue du musée de Bruxelles.*)

La Grande Gilde, pour reconnaître les bienfaits de son auguste protectrice, ne tira plus l'oiseau avant sa mort, survenue en 1633.

N° 4. Marche des Serments de Bruxelles.

N° 2

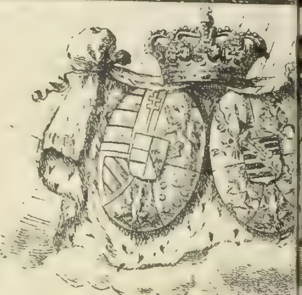
Marche Générale des Cinq Compagnies de Volontaires aggrégés aux Cinq Sermens de La Ville de Bruxelles

N. 2.

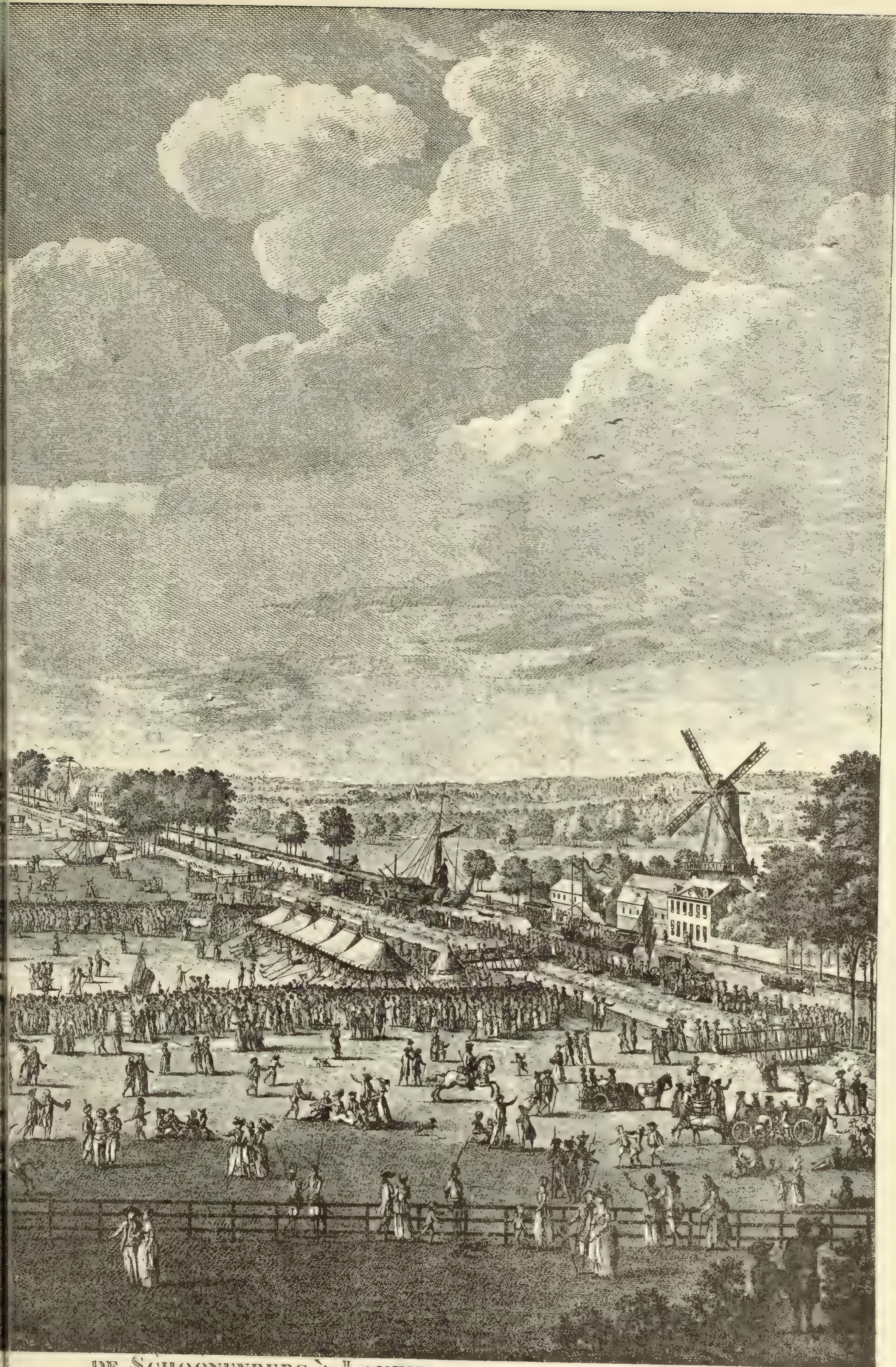
Manuscrit de M. Émile Van Derton. (Voir p. 195.)

Les Serments continuèrent à jouir d'une grande popularité dans le siècle suivant. Lorsque l'empereur Joseph II eut confié le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduchesse Marie-Christine et à son époux, le duc Albert de Saxe-Teschen, ceux-ci

Fête donnée dans le Parc
par Leurs Altesses Royales les Gouverneurs Généraux des Pays–
Dédiée à Leurs
Madame, Marie-Christine, Princesse Royale
de Hongrie et de Bohême, Archiduchesse d'Autriche,
Duchesse de Bourgogne de Lorraine et de Saxe-Teschen, &c.
Lieutenants, Gouverneurs et Capitaines



Se vend à Bruxelles chez A. Cardon Graveur, rue du Fossé près de la Place St Michel



DE SCHOONENBERG À LAKEN
-Bas aux cinq Serments de la Ville de Bruxelles le 2 Aout. 1785.

ALTESSES ROYALES

Monseigneur Albert-Casimir Prince Royal de Pologne et de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschen, Grand-Croix de l'Ordre Royal de St. Etienne, Feld-Maréchal des Armées de S. M. l'Empereur et Roy et de celles du St. Empire Romain &c. Généraux des Pays-Bas. &c. &c. &c.

Par leur très humble très obéissant et très soumis Serviteur
A. Cardon



DRAPEAU DES VOLONTAIRES DE ST CHRISTOPHE

1790


Premiere
Compagnie
des Volontaires
de S.t Christophe
16 Juillet
1790


GRAND SERMENT

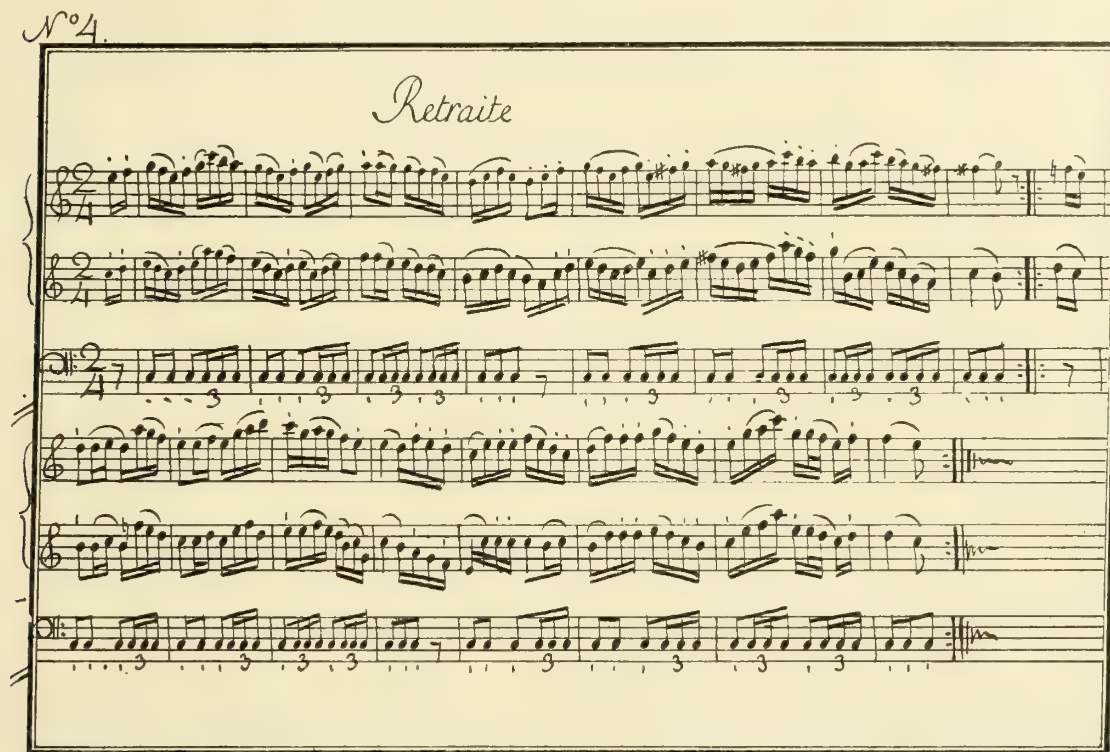



CONTUBERNII
LABARUM
DIVI GEORGII




HAC
NITIMUR
HANC
TUENUR

cherchèrent à flatter le goût traditionnel du peuple pour les tirs et annoncèrent un concours dans lequel il y aurait vingt-cinq prix à gagner. Le 25 juillet 1785, vers midi, tous les confrères, habillés de noir, se réunirent au nombre de 1,500 sur la Grande Place. Ils se rendirent ensuite, ayant à leur tête le bourgmestre des Nations, Gillé, dans la plaine qui s'étend devant le château de Laeken. Une tente y avait été dressée pour les princes qui les virent défiler devant eux. Le tir ne commença que fort



Manuscrit de M. Émile Van Derton. (Voir p. 195.)

tard dans l'après-midi. Albert et Marie-Christine tirèrent trois fois; le prince de Ligne, d'autres seigneurs de la cour, le bourgmestre et soixante-douze confrères tirèrent ensuite, mais l'obscurité commençait à venir et aucun coup n'avait porté. Le 2 août, la fête fut continuée. Le prince Clément de Saxe, électeur archevêque de Trèves, et sa sœur Marie, abbesse de l'abbaye noble de Thorn, tirèrent les premiers. Seize oiseaux furent abattus et les neuf prix restants furent remis au bourgmestre pour être répartis entre les Serments, qui se les disputèrent dans leurs jardins d'exercice.

Les Serments, comme il a été dit, jouèrent un grand rôle au temps de la Révolution brabançonne. Nous devons à l'obligeance de M. Émile Van Derton t'Kint, membre de la commission des hospices, la communication d'un précieux manuscrit dans lequel la participation des gildes et des *Nations* au soulèvement contre le régime autrichien est très nettement définie.

Les volontaires qui s'organisèrent au début sous prétexte de maintenir l'ordre

étaient tous agrégés au Grand Serment. Le comité, qui avait pour président l'avocat Van der Noot et pour chef-membre Vincent Gillé, bourgmestre des Nations, se composait des syndics de ces dernières et des chefs-doyens des Serments.

C'étaient F. Huygens, chef-doyen du Grand Serment; Van den Schrick et N. Mommaerts, chefs-doyens du Serment de Saint-Georges; J.-F. Verstraeten, chef-doyen du Serment de Saint-Sébastien; A. Appelmans, chef-doyen du Serment de Saint-Christophe; P.-V. Van Zeune, chef-doyen du Serment de Saint-Michel. Venaient ensuite MM. Ed. Walckiers, banquier; Simon, carrossier; De Neck, tanneur; Chapel, banquier; Van Parys, teinturier; Libotton, Goffin, Mangez et t'Kint, avocats.

Le comité avait pour secrétaire P. Van Gelder, pour commissaire Stiellemans. Le commandant en chef était M. de Franquen; adjudants Van Gelder et l'avocat Mangez; tambour-major Grégoire.

Les membres du comité portaient l'habit noir avec parements rouges, culotte jaune, épaulettes, dragonne et « floches » en or, plumet et cocarde tricolore.

Les agrégés au Grand Serment avaient pour capitaine commandant M. le baron Vander Haeghen; lieutenants MM. Lelong, de Vos de Couwenbergh, Adan et Van Langendonck; sergents MM. Strens et Greindl; fourriers MM. Bauwens et Vander Straeten.

L'uniforme des officiers était pareil à celui des membres du comité, à ce détail près que la veste était rouge avec bordure noire. Les simples volontaires portaient des épaulettes en casimir rouge.

Les agrégés au Serment de Saint-Georges avaient pour capitaine commandant M. de Franquen; capitaine en second le chevalier de la Puënte; lieutenants MM. Barnaba, le chevalier de Villeneuve; enseigne M. de Franquen; adjudant l'avocat Mangez; sous-adjudants MM. Merx et Govaerts.

Les agrégés au Serment de Saint-Sébastien avaient pour commandant M. de Fraye de Schiplaken; lieutenants MM. De Bauwens et J. Girard; enseigne M. P. Lafond; sergents MM. P. Marneffe et Peeters.

Les agrégés au Serment de Saint-Christophe, dits *chasseurs noirs,* avaient pour capitaine M. Van Isselsteyn; lieutenants MM. J. Leunckens et De Meurs; enseigne M. Turlot; sergents MM. H. Blaes et Torfs.

Les agrégés au même Serment, dits *chasseurs verts,* avaient pour commandant M. P. de Ridder; sous-lieutenant M. P.-J. Wautier; adjudant P. Michiels; sergent J.-B. Van der Perre; capitaine d'armes T. Van Meerbeeck.

Les agrégés au Serment de Saint-Michel, dits *escrimeurs,* avaient pour capitaine M. Philippe Devaux; lieutenants MM. Guill. Bosschaert et Pierre Bouillon; enseigne Mathias Gruber; sergents J.-F. Van der Auwera et Buissart.

Ignace Vitzthumb père était chef de la musique des escrimeurs.

Les Serments comptaient ensemble 1,156 hommes. La grand'garde fut au début à

l'hôtel de Groenendael, rue de la Putterie; mais cette maison étant une hôtellerie, ce qui entraînait à de trop grosses dépenses, on transféra le poste central dans la maison nos 155 et 156, Marché-au-Bois, chez D. Bauwens, premier lieutenant de la compagnie de Saint-Sébastien. Les autres gardes étaient aux Annonciades, vieux chemin de Schaerbeek, à la porte de derrière du couvent supprimé; au parloir de l'ancien couvent des Brigittines, à la porte du Rivage et chez le concierge de la porte de Namur.

Le drapeau du Grand Serment portait, sur fond rouge, le lion brabançon surmonté d'une couronne ducale et entouré de lauriers, avec la devise *Grand Serment* et au bas, sur la bordure, deux cartels : dans l'un, l'*Annonciation de la Vierge,* avec ces mots en exergue : *Ave Maria gratiâ plena — Dominus tecum;* dans l'autre, une épée, une couronne et deux palmes en faisceau avec la devise *Certanti victoria.*

Le drapeau de Saint-Michel portant d'un côté un ensemble d'attributs guerriers, surmonté de l'image du saint terrassant le dragon; de l'autre, le lion brabançon avec des épées, une balance et cette inscription : *Hâc nitimur, hanc tuemur,* fut donné par J. Van Nuffel d'Heynsbroeck, enseigne de la compagnie, et bénit le 1er août 1790 à Sainte-Gudule par M. Godfroy Hermans, abbé de Tongerloo, aumônier général du Brabant; furent marraines dame Marie-Philippine-Félixe-Ghislaine comtesse de Rodoan, née comtesse de Mérode et du Saint-Empire, etc., épouse du capitaine commandant, et dame Marie-Joséphine-Félixe-Ghislaine comtesse de Mérode, née comtesse d'Ougnyes et de Mastaing et de Campignies, princesse de Grimberghe, etc., qui firent présent des deux nœuds du drapeau.

Les escrimeurs avaient un superbe tambour-major, à qui sa canne fut donnée par le commandant de la compagnie, la plaque du ceinturon par le lieutenant t'Kint et le sabre par le sergent Gaucheret.

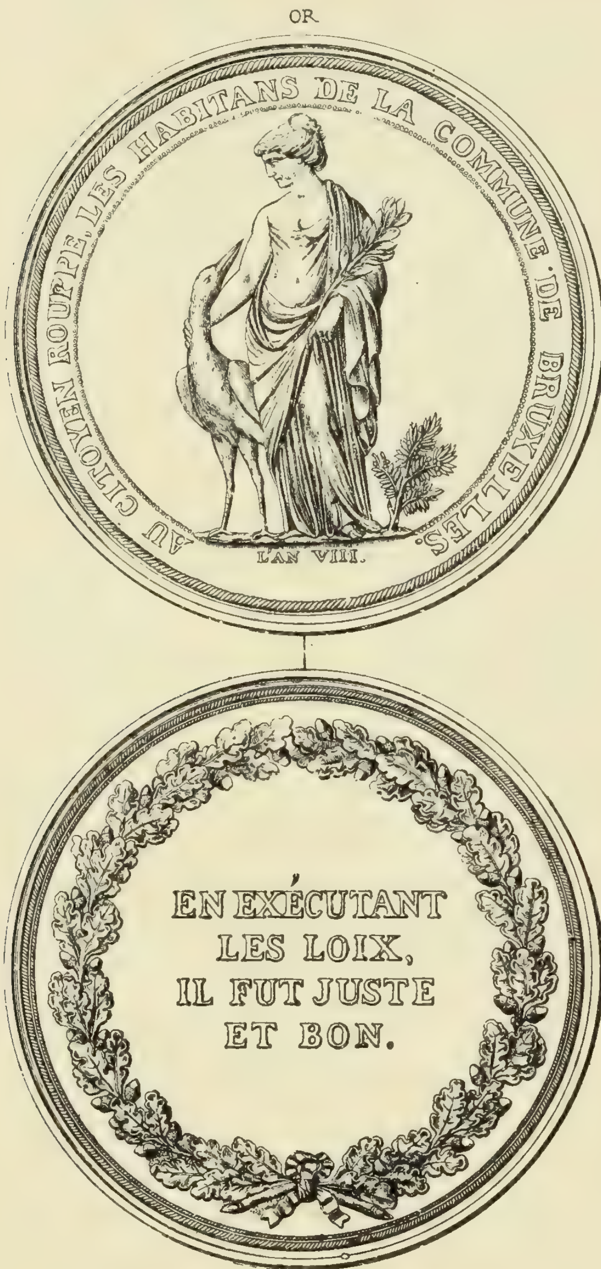
Sur le drapeau des volontaires de Saint-Christophe était représenté le lion belge, entre une couronne, un tambour et des faisceaux de lances et de drapeaux, entourés de branches de laurier, avec la devise *Brabant.*

Le manuscrit auquel nous empruntons ces détails et qui plus tard nous en fournira d'autres au sujet de la Révolution brabançonne, nous donne aussi les *Marches* et les *Pas redoublés* des Serments de Bruxelles. (Voir p. 192 et 193.)

Nous ne pouvons mieux terminer ce rapide aperçu des institutions communales de Bruxelles à travers les âges, qu'en rappelant le nom du citoyen qui fut le premier bourgmestre de la cité devenue la capitale de la Belgique indépendante.

Nicolas-Jean Rouppe, né à Rotterdam, le 17 avril 1767, bachelier en théologie en 1794, renonça à la prêtrise lors de la seconde entrée des Français dans le pays. Nommé d'abord secrétaire de la nouvelle municipalité de la ville de Louvain, il devint plus tard commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Dyle. Il sut mettre tant de justice et de bonté dans l'application des lois, qu'à la suite de la suppression de son emploi, un grand nombre d'habitants de Bruxelles, jaloux de reconnaître les services inappréciables qu'il avait rendus à

beaucoup de familles pendant la tourmente révolutionnaire et au péril de sa vie, résolurent de lui décerner une médaille d'or qui portait pour effigie *la Reconnaissance* tenant d'une main une branche de fèves, et caressant de l'autre une cigogne, emblème de la *gratitude.*



Cette médaille lui fut remise le 21 prairial an VIII, accompagnée de la lettre suivante :

« Bruxelles, le 21 prairial an VIII (9 juin 1800).

« Les soussignés habitans de cette commune au citoyen Rouppe, ci-devant commissaire du gouvernement près l'administration du département de la Dyle.

« Citoyen,

« La médaille que nos députés vous offriront, en vous remettant la présente, est un hommage que nous nous plaisons à rendre à celui qui a su concilier la philanthropie aux devoirs rigoureux que l'exécution des loix lui imposoit l'obligation de remplir; à ces titres elle vous est due, citoyen, veuillez l'agréer comme un bien foible gage de l'estime que nous et nos concitoyens, vous avons voués, et puisse son emblème vous rappeler notre gratitude, aussi longtemps que nous conserverons le souvenir de vos vertus.

« Salut et attachement. »

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Rouppe, ému jusqu'aux larmes, répondit par les paroles suivantes à cette marque d'estime si bien méritée :

« Les honneurs et les richesses ne sont rien en comparaison des bénédictions de nos semblables. Il est bien doux pour moi d'avoir pu emporter celles de mes concitoyens, en sortant d'un poste aussi difficile; mes faibles services ne me donnaient aucun titre à une pareille récompense; certainement que leur indulgence

ne m'a pas jugé par le bien que j'ai fait, mais plutôt par celui que j'ai voulu faire.

« Après un gage aussi précieux de l'estime publique, il ne me reste qu'un seul désir, c'est de voir s'accomplir les vœux que je forme pour le bonheur des habitants de cette cité. Quant à moi, j'ai vu le plus beau jour de ma vie.

« Veuillez, respectables citoyens, assurer vos commettants de ma reconnaissance et de mon respectueux dévouement. »

Ses bons et loyaux services furent aussi reconnus par le gouvernement, car nous le retrouvons parmi les membres du conseil de préfecture.



Rouppe, bourgmestre de Bruxelles.
Dessin de Madou (appartient à Madame Madou).

Peu après, nommé maire de Bruxelles, Rouppe eut à lutter de nouveau contre les actes du plus odieux despotisme.

Un ordre du ministre de la police générale, *Fouché,* de sinistre mémoire, adressé au préfet de la Dyle, en date du 8 brumaire an x, lui enjoignit de faire arrêter et conduire au château de Ham les citoyens *Goffin* et *Aerts,* tous deux négociants à Bruxelles, sous la prévention d'introduction et d'exportation de marchandises prohibées.

Goffin ne put d'abord être arrêté, son nom ayant été mal écrit.

Mais *Aerts* fut incarcéré le 11; ses papiers furent saisis au même instant et visités le 12. L'examen qu'on en fit ne fournit aucun indice contre lui, et cependant sa translation au château de Ham fut ordonnée par un arrêté du préfet, du 18 du même mois.

Comme néanmoins *ni cet acte, ni l'ordre du ministre ne furent motivés sur aucune loi* (1) et que *Aerts* s'était adressé à Rouppe pour se plaindre de cette arrestation arbitraire, celui-ci n'hésita pas à ordonner sa mise en liberté.

Aerts et *Goffin* n'en ayant pas moins été conduits au fort de Ham, Rouppe, persistant à défendre les intérêts de ses administrés, osa dénoncer cet acte au Tribunat, dans un mémoire qui est un véritable monument de sagesse courageuse et dont nous ne pouvons nous défendre de citer ce passage remarquable :

« Je ne prétends pas, citoyens Tribuns, justifier ici ni *Goffin* ni *Aerts,* quoique j'ose presque répondre de l'innocence du premier. Mais s'il existe contre eux des préventions

(1) Mémoire de Rouppe aux citoyens président et membres du Tribunat, en date du 25 frimaire an x.

ou des preuves de culpabilité, pourquoi ne les traduit-on pas devant les tribunaux compétens à l'effet d'y être accusés, entendus et jugés selon toute la sévérité des lois? Et qu'est-ce qui peut autoriser le ministre à les arracher à leurs foyers, à leur famille éplorée, à leurs juges constitutionnels pour être traînés, sans aucune forme de procès ni de jugement, dans une prison que la loi désavoue? Peut-on dans un État policé, surtout dans un pays libre, se voir exposé à être puni autrement que dans les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites?

« TRIBUNS! la méchanceté d'un vil dénonciateur ou l'erreur d'un ministre trompé, pourront-elles de nouveau disposer arbitrairement de la liberté et des propriétés des citoyens? Le peuple français célébrera-t-il le 14 juillet pendant qu'on rétablit les bastilles au château de Ham?

« Ne vous y trompez pas, citoyens, il ne s'agit point ici des deux personnes prévenues d'avoir favorisé l'entrée des marchandises anglaises ou l'exportation de quelques productions indigènes dont la sortie est prohibée. *Il s'agit de la liberté et de la sûreté de tous les Français :* l'arbitraire, quand il ne rencontre pas d'obstacle, marche à pas de géant; après avoir lacéré le pacte social dans un endroit, il le déchire bientôt partout et ne connaît d'autre frein que son ambition et ses caprices. Ainsi le château de Ham renfermera bientôt, si l'on n'y prend garde, une foule de citoyens victimes de l'envie, de l'erreur ou de la méchanceté. »

Rouppe paya cher cette énergique réclamation; il fut arrêté lui-même et transféré à la prison du Temple à Paris, sous la prévention de manœuvres contre le gouvernement.

La place de maire ayant été conférée à M. de Mérode, Rouppe fut élu juge de paix par ses concitoyens, qui ne pouvaient à ce moment lui donner un gage plus éclatant de leur estime. Mais Fouché s'opposa à son installation et l'exila à trente lieues de Bruxelles.

Revenu de cet exil, Rouppe exerça gratuitement sous l'Empire diverses fonctions, entre autres celles d'inspecteur de la prison de Vilvorde, où régnait à cette époque une mortalité considérable qui, par ses soins, fut réduite des neuf dixièmes.

Quoique né à Rotterdam, Rouppe ne remplit aucune fonction publique sous le gouvernement hollandais; mais, quand éclata la révolution de 1830, il s'empressa d'offrir à son pays d'adoption le tribut de sa vieille expérience. Il fut un des notables qui se réunirent à l'hôtel de ville, le 28 août, et qui rédigèrent une adresse au roi Guillaume pour demander le redressement des griefs nationaux. Le 31 août il fit partie de la députation qui fut envoyée à Vilvorde auprès du prince d'Orange, pour l'engager à ne pas employer la force contre la ville de Bruxelles. Le prince, ayant remarqué que Rouppe portait à la boutonnière les couleurs nationales, lui dit : *Connaissez-vous le Code pénal? Savez-vous que vous portez l'emblème de la révolte, et que je pourrais vous faire arrêter?* Rouppe lui répondit : *Nous regrettons de paraître devant Votre Altesse Royale d'une manière qui lui semble peu respectueuse. Telle n'est pas notre intention;*

ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais de la nationalité et du patriotisme.

Attaché d'abord à l'état-major de la garde urbaine, Rouppe devint ensuite membre de la commission de sûreté publique et, le 22 octobre 1830, il fut élu par ses concitoyens bourgmestre de Bruxelles.

En septembre 1831, il fut envoyé à la Chambre des représentants, où il fit partie de l'opposition libérale. Lors du vote sur le traité des Vingt-Quatre Articles, Rouppe motiva ainsi son abstention : « *L'homme qui se trouve sous le poids d'une condamnation injuste, s'il est doué d'une certaine force d'âme, ne se débat pas contre l'exécuteur. Protestant contre l'arrêt inique, il pose la tête sur le billot et succombe noblement. Comme représentant de la nation, je me soumets aux Vingt-Quatre Articles, mais je ne saurais les accepter.* »

Pendant l'épidémie du choléra, en 1832, Rouppe montra un dévouement à toute épreuve.

En 1836, il fut de nouveau nommé bourgmestre, mais au mois de mai de cette année, il donna sa démission, de même que tous les membres du conseil communal, plutôt que de laisser peser sur ses concitoyens tout le fardeau des indemnités de pillages. Pour la troisième fois depuis la révolution, Rouppe fut appelé par les habitants de Bruxelles à faire partie de l'administration communale, et pour la troisième fois aussi il fut élevé à la dignité de premier magistrat de la cité.

S'étant retiré de la Chambre des représentants pour se consacrer tout entier à ses fonctions de bourgmestre, il se voua jusqu'à ses derniers moments aux intérêts de la commune avec un dévouement sans exemple.

Peu d'hommes laisseront une mémoire aussi universellement honorée, et c'est de lui qu'on peut dire qu'il n'eut pas d'ennemi.

Ses pensées n'eurent qu'un but : le bonheur de ses concitoyens ! Il s'y consacra tout entier au péril de ses jours et sans nul souci de son intérêt personnel (1).

Il mourut à l'âge de soixante et dix ans, le vendredi 3 août 1838, à deux heures du matin. L'enterrement eut lieu à Laeken, le 7, et dura depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures.

Les journaux du temps rapportent que les employés de l'octroi de service à la porte de Laeken constatèrent que plus de 36,000 personnes rentrèrent en ville après la cérémonie.

Des discours furent prononcés sur sa tombe par M. l'échevin Van Volxem, au nom du conseil communal; par le professeur Baron, au nom de l'université libre et de l'Athénée; par un autre professeur, au nom de l'Académie des beaux-arts; par Lelewel, au nom des réfugiés polonais; par M. t'Kint-t'Kint, au nom de la Société de Philanthropie; par M. Crabbe, au nom de la Société royale de la Grande Harmonie, dont Rouppe était président d'honneur, enfin par l'avocat Defrenne, au nom de la

(1) Discours prononcé par M. l'échevin Van Volxem sur la tombe de Rouppe.

franc-maçonnerie, Rouppe ayant été un des fondateurs, en 1797, de la loge des Amis philanthropes.

Des drapeaux tricolores voilés de crêpe furent arborés sur les tours de l'église de Sainte-Gudule et de l'hôtel de ville, enfin le deuil fut si général qu'il n'y eut pas de cote officielle à la Bourse, les agents de change ayant voulu rendre un hommage *à celui qui fut la probité personnifiée* (1).

La Belgique perdit en lui un de ses meilleurs citoyens, et la capitale un magistrat intègre et dévoué; aussi, voulant transmettre son souvenir à la postérité, la ville de Bruxelles donna son nom à l'une de ses places publiques, sur laquelle on éleva, en 1848, une belle fontaine, œuvre du sculpteur Fraikin, avec cette inscription :

A

N. J. ROUPPE,

BOURGMESTRE DE BRUXELLES

DE

1830 A 1838.

Un monument funéraire recouvre sa dépouille mortelle au cimetière de Laeken.

Deux bustes de cet homme de bien furent exécutés par les statuaires Puyenbroeck et Geefs, et deux médailles par les graveurs Veyrat et Julien Leclercq (2).

Nous devons son portrait, dessiné d'après nature en 1831 par Madou, à la veuve de l'illustre maître.

Il s'y rattache une anecdote qui peint les mœurs du vieux temps. Rouppe avait fait venir Madou à l'hôtel de ville pour le « croquer ». L'artiste s'acquitta de sa tâche avec quelques coups de crayon. Rouppe alla à sa poche et lui donna une pièce de 10 florins (un guillaume). Madou n'osa pas refuser. On voit que Rouppe n'était pas un Mécène. Il n'y en eut guère au lendemain de la Révolution. Il y avait aussi moins de Turcarets.

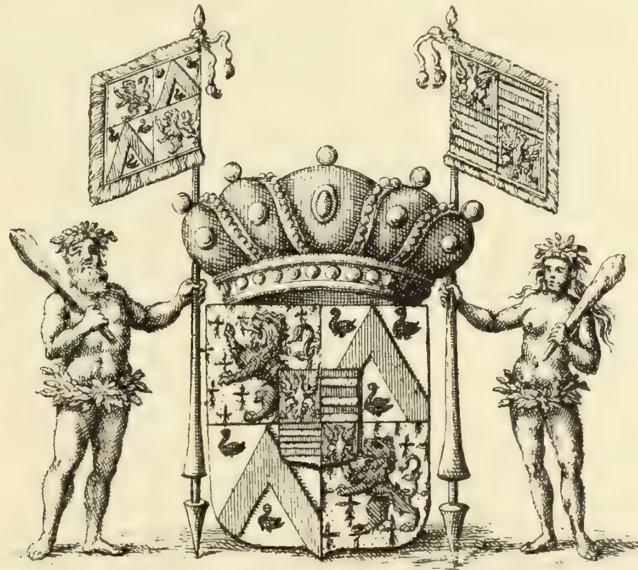
C'est ici le lieu de corriger une erreur de mise en page commise dans le chapitre II. Les armoiries publiées à la page 101 ne sont pas celles de Locquenghien. Elles appartiennent à messire Guillaume, vicomte de Thisquen, amman de Bruxelles en 1724. Elles devaient figurer à la page 132 avec celles des échevins de l'époque. Une indication inexacte placée sur l'enveloppe du cliché de la gravure a donné lieu à une confusion regrettable, mais qu'il est temps encore de réparer.

Les Locquenghien, créés barons de Melsbroeck par Philippe IV d'Espagne, le 17 mars 1659, avaient en réalité les armes que nous donnons ci-dessous.

(1) Paroles de M. le comte Coghen, dans la séance du conseil communal du 4 août 1838.

(2) Ces détails sont extraits d'une notice publiée par M. Ed. Van den Broeck, dans la *Revue de la Numismatique belge*, tome III, 4e série, 1865.

Melsbroeck, au sentiment de Gramaye, signifie le marais de Melchior. Il touche au territoire de Vilvorde et son château dépendait du bailliage de Campenhout. En 1564, le roi céda cette seigneurie à Jean de Locquenghien, fils de Pierre, chevalier, maître d'hôtel des empereurs Maximilien et Charles-Quint et du roi Philippe II, et de Marie de Nuenhove, dame de Coekelberghe. Celui-ci eut pour successeur Antoine, chevalier, seigneur de Melsbroeck et de Putte, qu'il avait eu d'Anne Van der Gracht,



BARONNIE DE MELSBROECK.

Armoiries de Locquenghien, à reporter à la page 101.

baronne de Pamele. Il laissa de Catherine de Messche, fille du gouverneur de Groningue, Charles de Locquenghien, chevalier, baron de Melsbroeck, seigneur de Roosbeek, Nederbustel, Wickenhout et Roelant, en faveur duquel Melsbroeck fut érigé en baronie.

Locquenghien et Marselaer sont les bourgmestres célèbres de la ville de Bruxelles avant le commencement de ce siècle. Dans la période contemporaine il y avait lieu de signaler Rouppe, Charles de Brouckere et Jules Anspach.

On vient de lire la biographie de Rouppe et nous avons reproduit l'effigie de Jules Anspach à la fin du chapitre relatif à la Senne. Il nous reste à rendre un pieux hommage à la mémoire de Charles de Brouckere. Ce souvenir ne pouvait mieux figurer qu'à la fin du chapitre consacré aux institutions communales, dont il fut le vaillant et infatigable défenseur.

Lui aussi rendit à la cité d'inappréciables services, et un livre consacré aux gloires

de la capitale serait incomplet si son nom n'y figurait point. Depuis vingt-trois ans qu'il est mort, il a eu quatre successeurs, mais sa popularité n'a cessé de grandir. La médaille que nous reproduisons fut frappée de son vivant par Braemt, aux frais d'une souscription publique, en reconnaissance du dévouement dont Charles de Brouckere avait fait preuve pendant l'épidémie du choléra. Elle représente saint Michel terrassant le fléau ; dans le fond se dessinent les tours de Sainte-Gudule et la flèche de l'hôtel de ville.

Saint Michel reparaîtra plusieurs fois encore dans ce livre. Il en forme le frontispice. Il domine toute l'histoire de la cité; le dragon qu'il écrase du talon représente tour à tour la superstition, la maladie, la discorde et l'ignorance. Pendant des siècles Saint Michel fut considéré comme un ange gardien ; aux yeux des générations présentes il demeure un symbole ; il le restera pour les générations futures.



Médaille de Braemt, frappée en l'honneur de Charles de Brouckère.

ANNEXE AU CHAPITRE III.

ANNEESSENS (voir page 164).

Le 20 décembre 1792, dans la séance des représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles, le président, M. d'Outrepont, quitte le fauteuil et prononce les paroles suivantes en se tournant vers les tribunes :

« Représentants du peuple, citoyens, l'ombre d'un citoyen vertueux plane sur Bruxelles ; depuis soixante et dix ans, elle y attend la reconnaissance du peuple, et le peuple semble avoir oublié ce qu'il doit à ce défenseur de ses droits, qui les a soutenus avec une énergie républicaine dans cette même salle où nous siégeons aujourd'hui. Le peuple cependant, s'il est quelquefois injuste, n'est jamais longtemps ingrat. S'il a semblé oublier Anneessens, c'est que depuis l'époque où cet homme vertueux tomba sous la hache de la tyrannie, la Belgique n'a pas été un instant sans être gourmandée par la main des despotes : le peuple se taisait, mais l'apothéose d'Anneessens était dans le cœur de tous les Brabançons dignes d'être libres. L'aurore de cette liberté sainte brille enfin sur la Belgique et c'est à nous, représentants du peuple de Bruxelles, à rendre aux mânes d'Anneessens les honneurs que lui doit le peuple pour lequel il est mort. Cependant, comme l'opinion publique pourrait être égarée sur les chefs d'accusation qui ont valu la mort à Anneessens, je propose que son procès soit tiré de la poussière du greffe du ci-devant conseil de Brabant et qu'il soit remis à des commissaires qui en feront le rapport à l'assemblée. »

Cette motion est appuyée au milieu des applaudissements universels et adoptée d'une seule voix. L'assemblée nomme les citoyens Wittouck, Verlooy et Torfs pour son exécution, et elle invite le motionnaire d'Outrepont à s'adjoindre à ces trois commissaires pour faire le rapport incessamment.

Il est ajouté en note : Il y a quelque chose de plus dans le fait d'Anneessens ; il monta à un grenier avec le procureur général de ce temps, et là il soutint énergiquement la biffure dans le registre d'une chose à la vérité injuste et criante.

(*Collection complète des procès-verbaux des représentants provisoires de la ville de Bruxelles.* Bruxelles, de Brackenier, 1793. Vol. I, p. 308.)

LISTE DES MAGISTRATS APPARTENANT AUX LIGNAGES, DEPUIS LE XVe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe.

Van Aa, Absolons, Aelbrachts, Van Aelst, Aerts d'Opdorp, d'Alverado, Ansems, d'Arnstorff, d'Assche de Grimberghe, Van Assche, d'Atrio de Saint-Géry, Baert, Balbani, Vander Balcht, de Beeckman de Vieusart, Beerte, de Beerthem, Van der Beken, Van den Bempden, Van den Berge, Van den Berghen (comte de Limminghe), Van Beeringhen, de Berlicum, de Bernaige, de Berthys, de Beughem, de Bie, Van Bischopdomme, du Blioul, de Blitterswyck, Blommaert, de Bloyere, de Bock, de Bogaerden, Boiken, Van Bomberghen, Van den Boom, Boote, de Borgueval, Borremans, Van den Bossche, Bourgeois, Van Brabant, Brau, Van Brecht, de Brégille, Van den Broecke, Van Broeckhoven, Van der Brugghen, Van Brussel, de Bursere, de Busleyden, Van Bygaerden, Van Camp, Campsor, Cano, de Careloe, Cassaert, Van Cattenbroeck, de Catthen, Charliers, de Clievere, Cloeman, Cloet, Clops, Clutinck, Cobbenbosch, Coeckelberghe, Cole, Colloy, de Condé, de Coninck, Cools, de Cottereau, de Cotthem, Van Coudenberg, Coudenborch, Craenhals, de Crane, Crommencammen, Van den Cruyssen, Van Cruyningen, Cupis de Camargo, de Daelhem, Daneels, Deckher, Deldir, Despomereaux, de Diedeghem, Van der Dilft, de Doncker, Dongelberghe, Douvryn, Van Droogenbroeck, Bruynen, Van der Dussen, Dux, Eesbeke, d'Enghien de Kestergat, Eggloy, Esselen, Estor, Van Everghem, Van Eyck, Van der Eycken, Van Eynatten, Van den Eynde, de Fervacques, Fierlants, Fogelweyder, de Fourneau, Fraybaert, de Fraye, Frenier, de Saint-Géry, Geeraerts, Goldolphe, Gerelin, Van Gindertaelen, Goddyn, Van der Goten, de Gottignies, de Goutsmet, Van Grave, de Gieve, Gottichoren, Habbeke, Van den Haene, Van Halewyck, Halfhuys, Van Hamme, Happaert, Hartins, Van den Hecke, Heemvliet, Heenkenskoot, Van Heersele, Van Heetvelde, Herdinck, de Heredia, de Herzelles, Van der Hert, Herteken, Hertewyck, de Hertoghe, Van Heusden, Van Heyenbeeck, Heymans, Hinckaert, Van Hoborch, Van der Hofstadt, de Hondeloose, de Hont, Van den Horicke, Horeken, Houbraken, Houwaert, Van Huffel, Hujoel, Huldeberghe, Jacobs, Jacops, De Jonge, Van Ische, Juetensone, de Kegel, Van der Kelen, Van Kersbeke, Kint (t'), Van Kosterbeke, de Keyser, Labus, Van Laethem, de Lalaing, Van Langendonck, de Lapido, Larchier, Lasso, Van Lauretten, Lecomte, Lefebure, de Leeuw, de Liedekerke, de Limelette, Limpens, de Linkebeke, Lion, Locquenghien, Loeneys, Van der Loghen, Lonchamp, de Longpré, de Loose, Van Lumbeke, Madoets, Majerus, Van Maele, de Mahilon, de Man d'Hobruge, del Marmol, de Marselaer, Martigny, de May, Meerte, Van Meghem, Meles, Mennen, Van der Meeren, Mesdach, Mettenschachte, Meyèr, de Mol, de Molenbeke, de Mons, de Monte, de Moor, Van Mortenbeke, Moortgale, Mosselman, Mours, Van Namen, Van Nieuwenhove, Nolten, Van der Noot, Van Nieuwenhuysen, Oemen, Van Ophem, Opdenberg, Van Oss, Oudart, Overdille. Van Oyenbrugge, Van Paffenrode, de Pape, Van Peborch, Van Pede, Van den Perre, Pipenpoy, Van den Plassche, de Platteau (Uyttensteenwegh), Pluckmese, Pollaert, Poortere, de Proost, Provyn, Van de Putte, Pylyser, Quarré, du Quesnoy, de Ronsem, de Raveschot, de Radelghem, Van Redingen, Van Rieuwe, Van Rinckvelt, Robeerts, de Rodes, Van Rodenbeke, de Rodoan, de Roede, Roelants, Ronge, Rongeman, Van der Roosen, de Roovere, de Ryckenvaert, Van Saventhem, Scavaert, Scaven, Van Schadewyck, Schalie, Schat, de Schets, Schimmelpenninck, Schockaert, Van Schoorisse, Van Schore, Schotte, Van Senna, Van Senft, Seraerts, Serclaes (t'), Serjacobs, Servrancx, Snellinck, Van Speculo, Van den Spiegele, Spoelberg, Spont, Spyskens, Van Stakenborch, Van Stalle, Van den Stalle, Steelant, Van den Steen, Steenhault, Van Steenhuys, Van den Steenwegh, Van der Stegen, Storm, de Stradio, Van der Straeten, Streignaert, Swaef, Taye, Van der Tommen, Thonys, Timmerman, de Trello, Van den Troncke, Van den Tympel, Van Uffele, Van Ursele, Utergrecht, de Valeriola, Van Varick, Van de Velde, Vederman, Verjuys, de Saint-Victor, Vilain, de Villers, de Villegas, Villicus, de Visscher, Vits, Van der Vloest, Van Voerde, Van der Voude, Van Volxem, Van der Vorst, Vorsthuys, Vulpes ou de Vos, Van Wachelgem, Van Wansyn, Was, Wassaert, Walsaert, de Wavre, de Weert ou S'Weerts, Wellemans, Van de Werve, Van Wesenbeek, Wilthoen, Willemaers, Van den Winckele, Winderlinck, de Witte, Van Wilthem, de Woelmont, de Woluwe, Wouters, Van Wyken, de Zadeleere, Van Zeebroeck, Zouwen.

LE MAGISTRAT DE LA VILLE DE BRUXELLES

Renouvelé par décret des représentants du peuple français près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, en date du 24 fructidor an II de la république française (12 septembre 1794, vieux style) et signé Briez et W. Hausmann.

Amman : le citoyen De Swerte, avocat.
Lieutenant-amman : le citoyen Greindl, avocat.
Bourgmestre des bourgeois : le citoyen Vander Stegen de Putte, avocat.
Echevins : les citoyens Van Grave, avocat; Pollaert, avocat; Van Langhendonck, avocat; Libouton, avocat; Verlooy, avocat; Wyns, avocat; Torfs, avocat; Barthélemy, avocat; Plowitz, négociant; Coels, médecin; Puttemans, négociant.
Tresoriers : les citoyens Van Halewyck; de Beughem.
Receveurs : les citoyens Van Roy; Ducaers.
Pensionnaire : le citoyen De Cock, avocat.
Bourgmestre des Nations : X...
Conseillers : les citoyens Fourneau, détaillant; Collinet, charpentier; Nicolle, détaillant; Torné, cordonnier; Van der Borght, négociant; Keul, négociant.
Secrétaires : les citoyens P. Lion; J.-B. Claessens, avocat.
Greffiers : les citoyens Van Langhendonck, avocat; J. De Roovere; Mendivil, notaire; Torfs, notaire.
Surintendant du canal : le citoyen Janssens, sculpteur.
Receveur : le citoyen Annemans aîné, batelier.
Greffier : le citoyen de Hulstere, rue de l'Hôpital.

MEMBRES DU LARGE CONSEIL.

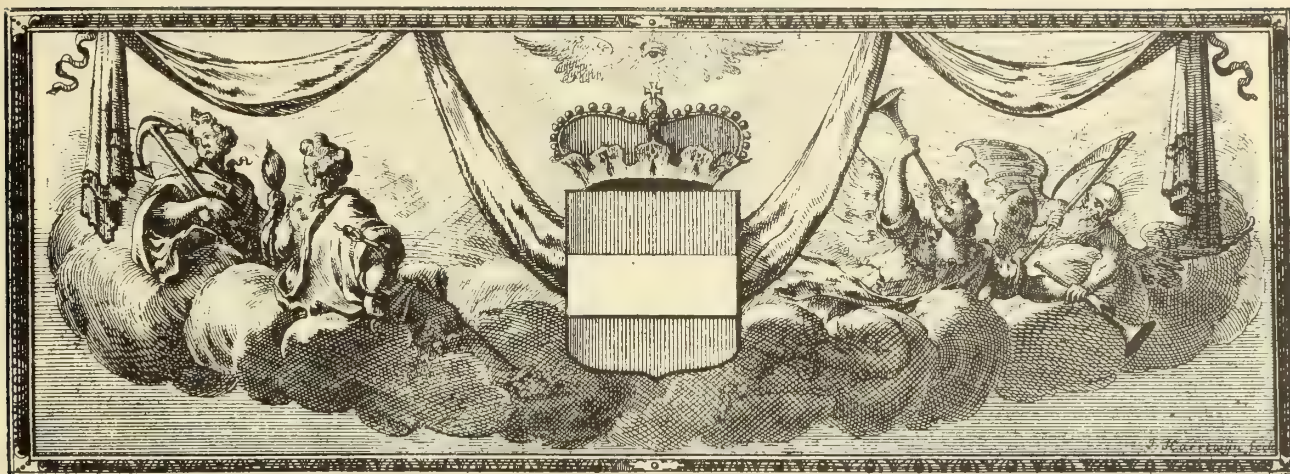
Valeriola, De Doetinghem, de Longpré, Van Halen, Le Putte, De Kinschot, Wauters, Mosselman, Geeraerts, De Moor, Camusel, tous avocats; Gillé, Sophie, Brisbart, Michiels, Smeesters, Segers, Van Elsken, De Leeuw, Blo, Van Droogenbroeck, De Vits, Mayllard.

DOYENS DES NEUF NATIONS.

Notre-Dame. — *Boulangers.* François De Walsche, Gérard De Walsche, Alexandre De Walsche, Jean De Haes. — *Marchands de poisson salé.* G. de Vadder, syndic; Fr. Huyghens, Jacques Van Rosse, G. Bulens. — *Marchands de légumes et scieurs.* Barth. Van den Beighen, J. Marchant, Judo Van der Schrick, Fr. Van den Borch. — *Orfèvres.* Ferd. Van den Borch, J.-J. Jorez, F.-J. Thiebaut.
Saint-Gilles. — *Merciers.* N. Keteler, syndic; P. Sirejacobs, Jud. Goevaerts, Ant.-Andr. Cuypers. — *Graissiers.* Engl. Van den Borch, G.-P. Mensaert, P.-J. Van den Berghen, J.-B. Van den Heuvel. — *Bateliers.* G. Smits, M. Annemans, H. de Vleeshoudere, J. Van Bever. — *Plombiers.* P. J. de Vleeshoudere, P.-J. Huygh. — *Marchands de poisson de rivière.* C. Parys, J.-B. Cortvrindt. — *Fruitiers.* J. Van Wesel, B. Van Gramberen.
Saint-Laurent. — *Drapiers.* J.-B. Goossens, Appelmans, syndic. — *Blanchisseurs de linge.* C. Van den Branden, L. Valkenaar. — *Chapeliers et distillateurs.* Jud. Halfswaegh, C. Van Haelen. — *Foulons.* P. De Mary, F. Schuermans. — *Tisserands.* J. Dupont, J.-B. De Coster. — *Marchands de lin.* J. Suyckers, Alexis Du Pont. — *Fabricants de tapis.* N. Berghmans, Hubert, F. Offhuys, J. Offhuys, N. Van Heurck.
Saint-Géry. — *Tailleurs.* De Coster, Danlé, Philippart, Le Leux. — *Coupeurs de drap.* C.-J. Beeckman, J.-B. d'Abremé. — *Brodeurs et pelletiers.* J.-Fr. Mathieu, N. Migeot. — *Fripiers et tapissiers.* J.-B. de Vits, J. Van der Vaeren, P. Craché, P. Houvaert. — *Chirurgiens.* N. Mormeaux, N. Van der Sanden, syndic.
Saint-Jean. — *Forgerons.* J. Bonnet, Lancart, Giguy. — *Tuiliers et fondeurs en cuivre.* J.-B. Cannepel, J.-J. la Roche. — *Couteliers et fabricants de coffres.* Fr. Bonneels, J. Gillissen fils. — *Cordiers et potiers.* F. Waersegers, E Raucourt. — *Serruriers et horlogers.* J.-B. Guericx, A. De Meur. — *Batteurs d'or, peintres et vitriers.* Fr. Van der Haeghen, C. De Loose; syndic, Gr. Crepeau. — *Selliers et carossiers.* C.-J. Alsteen, J.-B. Van Nerom. — *Tourneurs de chaises.* Chr. De Vlaye. — *Plafonneurs.* N. Wéry. — *Vanniers.* F. Van Bevere. — *Badigeonneurs et couvreurs en chaume.* — N. Scarron, N. Coster.
Saint-Christophe. — *Teinturiers.* C. J. De Middeleer, syndic; D. Sirejacobs. — *Tondeurs de drap.* Ph.-J. Van Puer, J.-C. Stroobant. — *Passementiers.* P.-H.-J. Heymans. — *Perruquiers, friseurs et fabricants de chaises d'Espagne.* N. Lepez, N. Van Dooren.
Saint-Jacques. — *Boulangers.* J.-B. Baullard, A. Van Cortenberg, J. Van Dyck, F. De Winter. — *Meuniers.* Elias Mommaerts, F. Schamps, J. Krickx, F. Van Campenhout. — *Brasseurs.* J. Van Assche, J. De Noter, syndic; J.-F. Passenbronder, F.-J. Van Assche. — *Tonneliers.* Jud. Puttaert, J.-B. De Kegel, P. Verlegen. — *Ebénistes et marchands de toile.* C. De Weys, Put père, Persoons. — *Couvreurs en tuiles.* H. Partoes, J. Christiaens. — *Marchands de vin.* S. De Busscher, S. Lucie, Van Meerbeek fils.
Saint-Pierre. — *Gantiers.* L.-H. Feigneaux fils, syndic; C. Govaerts. — *Tanneurs.* C.-J. Huwaerts, P.-J. De Middeleer, J.-A. Stielemans, J.-L. De Neck. — *Ceinturonniers.* C. Van Rymenam, J.-B. Gyssels. — *Cordonniers.* Dandoy père, Van Meerbeek, Blois, Gernier. — *Savetiers.* J. Van der Cammen, P. Van Leefdael, M. Janssens, M. Van den Driesch.
Saint-Nicolas. — *Fabricants de heaumes et de bêches.* N. Day, N. Van der Goeven, Sagemans. — *Eperonniers et doreurs.* Eg. Cauthals, C. Chassaing. — *Armuriers.* Van Rensveldt, Thomson. — *Quatre métiers couronnés.* Van der Haeghen, Fontyn fils, Duray, Panis. — *Menuisiers, charrons, etc.* G. Coomans, R. De Page, M. Frederickx, N. Van der Pootten.

PROCUREURS DE L'HOTEL DE VILLE.

Van Mons, De Neck, Verhulst, Van der Weerden, Le Corbesier, Geens, Maluin, De Hase, Gouman, Coomans, Van den Eynde, Weemaels, Vande Velde.



Gravure d'Harrewyn. (*Appartient à M. Henri Adan.*)

CHAPITRE IV

LA COUR DE BRUXELLES. — LE PALAIS. — LE PARC.



Les premiers comtes de Bruxelles avaient leur château dans l'île de Saint-Géry, au milieu d'une garenne *(warande)*, plantée sur le terrain actuel de la rue d'Anderlecht, et qu'en 1309 on appelait déjà le *Vieux Parc*.

Les princes abandonnèrent cette résidence pour aller s'établir sur le mont Coudenberg, hors de la vieille enceinte. Leur nouveau palais ne fut, au début, qu'un médiocre château fort. Reconstruit à l'époque où les ducs de Brabant transférèrent leur cour de Louvain à Bruxelles, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, il s'embellit et s'agrandit peu à peu sous les ducs de Bourgogne, et finit par couvrir, avec ses dépendances, toute la place Royale actuelle et le terrain occupé d'un côté par les hôtels de Flandre et de Belle-Vue, de l'autre par l'ancienne maison Muquardt, aujourd'hui l'hôtel du Gresham, et la maison de Mlle Bénard, jusqu'à la balustrade de l'hôtel Errera.

Il importe de redresser tout d'abord une erreur commise par la plupart des écrivains qui se sont occupés du vieux Bruxelles. Presque tous ont placé la façade principale du Palais sur l'alignement actuel de l'hôtel de Belle-Vue et de l'ancienne maison Muquardt. Or il est matériellement impossible que les vastes constructions dont

nous aurons à parler tout à l'heure aient pu tenir dans le petit espace compris entre la place Royale et le point de départ de la balustrade Errera, d'autant plus qu'à cet endroit s'ouvrait un bas-fond qui ne fut remblayé qu'il y a une centaine d'années.

La vérité est que le Palais avait sa façade principale dans l'axe de la Montagne-de-la-Cour, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la statue de Godefroid de Bouillon. Cette indication résulte de documents produits par M. Charles Duvivier, avocat de la ville, dans le procès intenté à M. Heger. Elle est confirmée d'ailleurs par les anciens plans de Bruxelles et par le texte de la convention aux termes de laquelle, en 1774, le gouvernement autrichien céda à la ville, pour la création de la place Royale, la propriété du terrain enclavé dans les bailles de l'ancien palais, *avec celle du terrain de la cour intérieure et du grand salon.* Depuis la façade jusqu'à l'entrée de la rue de la Régence actuelle, s'étendait la cour des *Bailles,* qu'on appelait aussi les *Bailles* de la Cour. On chercherait en vain la signification de ce mot dans la langue française. *Balie* est un mot flamand qui veut dire *balustrade* ou *barreau.* On dit encore *voor de balie komen, comparaître en justice,* et dans notre Almanach flamand de 1682, nous lisons *de Baillie van buyten het hof.* L'auteur de ce petit livre nous apprend que Maximilien d'Autriche fit construire cette *baillie* en pierre bleue, avec l'intention d'y placer les figures en bronze des ducs de Brabant, qui devaient être coulées en Espagne. Quatre seulement de ces figures, celles de Godefroid Ier le Barbu, de son fils Godefroid II, de Maximilien et de Charles-Quint, furent placées. Les autres furent englouties par la mer pendant une tempête (1).

La façade postérieure du Palais donnait sur le Parc, et d'une large terrasse on descendait vers les jardins par un escalier en pente douce, qui menait au niveau de la future rue d'Isabelle.

Le Palais dominait donc de haut la partie basse du Parc; mais la place Royale et le milieu de la place des Palais avaient leurs niveaux actuels. La rue Ducale et la rue Royale au delà de la place Belliard en avaient un plus élevé. Le long de la vieille muraille de l'enceinte, se trouvait une allée, puis un étang, situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui la balustrade de l'hôtel Errera. Au delà de cet étang, vers la rue Royale et à droite vers la rue Ducale, les terrains se relevaient brusquement et atteignaient des niveaux plus élevés qu'aujourd'hui. A peu près en face de la statue du général Belliard, le sol remontait à pic. Les parties basses, qui durent être comblées dans l'ancien Parc, de 1776 à 1780, étaient comprises entre la place Royale et l'entrée du Parc, sur une distance de 84 mètres, et se prolongeaient vers la place des Palais jusqu'à la colonnade actuelle, c'est-à-dire jusqu'au labyrinthe, considéré en son temps comme une merveille. En contre-bas de la façade et du corps principal du Palais, se trouvaient le *petit parc,* le jardin des fleurs, l'étang et la place aux joutes, où Charles le

(1) Des piédestaux et trente colonnes octogones devaient porter, celles-ci les statues des ducs de Brabant, ceux-là des figures de quadrupèdes et d'oiseaux. On ne plaça que quelques figures d'animaux et les quatre statues mentionnées. Transportées sur les remparts après l'incendie du Palais, elles furent enlevées par les Français en 1793.

Téméraire, âgé de dix-sept ans, rompit sa première lance contre Jacques de Lalaing, qui passait pour un des plus rudes jouteurs de la chrétienté. L'élégance, la richesse et la variété des constructions concouraient, avec la splendeur du Parc lui-même, à former un ensemble vraiment royal.

A front des Bailles s'ouvrait la porte d'honneur, dans un pavillon monumental décoré d'une horloge. A gauche s'élevait le bâtiment principal, la *Magna Aula,* construite par Philippe le Bon en 1452, sous la direction du maître ouvrier ou architecte de la ville, Guillaume de Vogel. On arrivait par cette salle à la chapelle, bâtie sur des souterrains qui avaient une issue dans l'angle formé par les rues Terarken et d'Isabelle (1). Les souterrains du Palais étaient fort étendus. Il y en avait un qui allait vers la rue de Namur, un autre qui se dirigeait vers la porte de Louvain. Dans un procès soutenu par la ville de Bruxelles à propos de l'ancien hôtel de la Banque Nationale, situé au coin de la rue Royale et de la rue de l'Abricot, devenue la rue du Moniteur, on a attribué à l'écroulement d'un vieux souterrain les détériorations qu'avait subies l'immeuble (2).

Au xve siècle tout le plateau supérieur était boisé et l'on en a conclu qu'il formait un débris de la forêt de Soignes, débris elle-même de l'antique forêt Charbonnière. Cette opinion, contestée par MM. Henne et Wauters, nous reporte dans le domaine des conjectures. Il nous suffit de savoir qu'il n'y avait plus que des champs dans la ville haute lorsque le duc Jean III, en 1321, y acquit des terrains en vue de créer le Parc (3). Philippe le Bon l'agrandit, ainsi que le Palais, avec le concours financier de la commune. Le Parc s'étendit alors depuis la porte de Coudenberg jusqu'à la porte Sainte-Gudule (au Treurenberg).

La chapelle et le Parc longeaient l'ancienne enceinte, au delà de laquelle se trouvait le jardin des arbalétriers du Grand Serment, qui venait aboutir à l'hospice Terarken, plus tard l'Athénée royal (4).

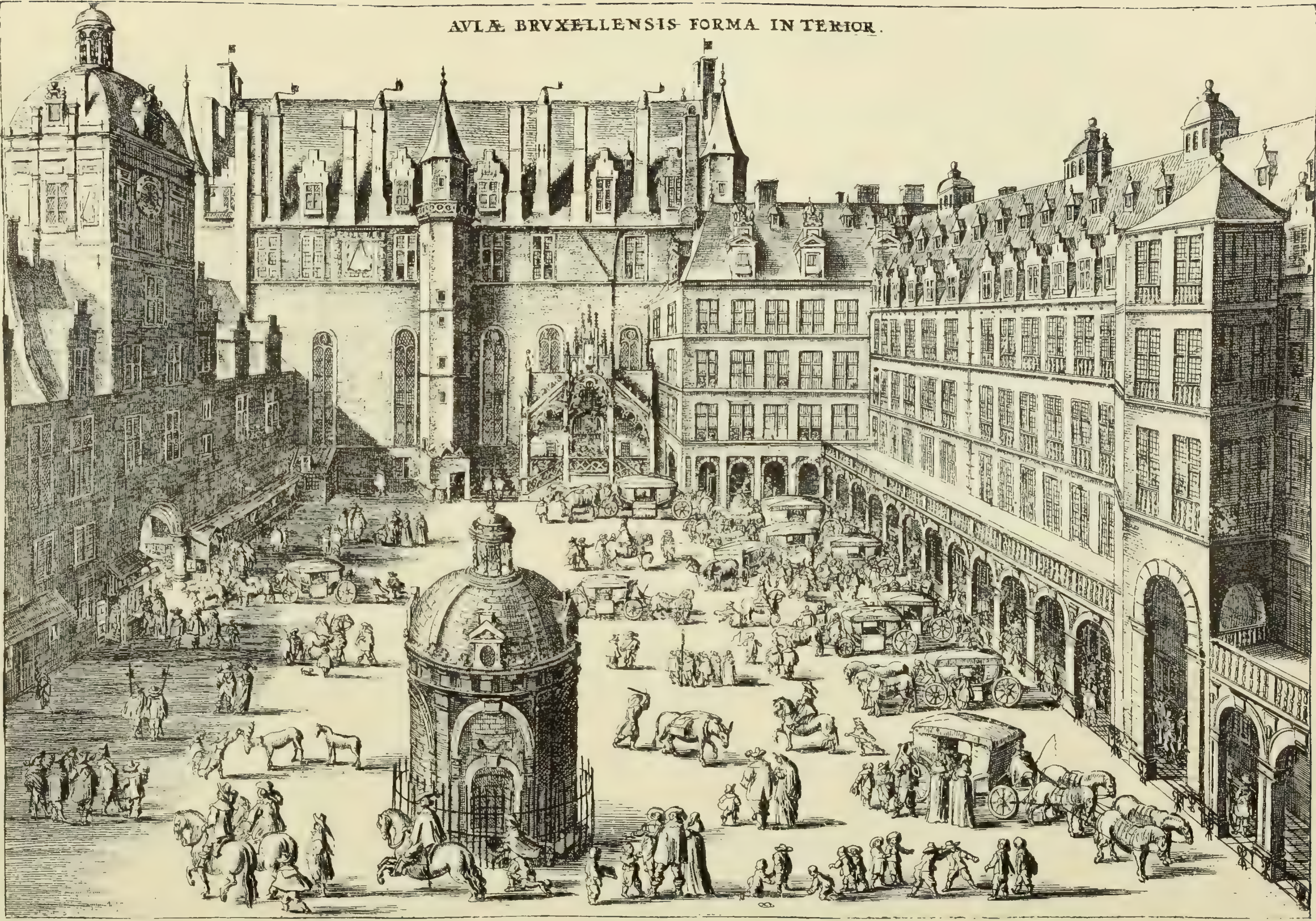
(1) Ancienne maison de M. le notaire Van Meerstraeten.

(2) Communication de M. l'avocat Duvivier.

(3) Il est question, dans les comptes de la construction du Parc moderne, des frais de copie d'un tableau représentant l'ancienne abbaye de Coudenbergh et une partie du Parc, telles qu'elles étaient en 815, il y a plus de dix siècles! *(Le Parc de Bruxelles,* par BERNARD DE SMEDT.)

(4) Vers le XVIIe siècle, le domaine tout entier s'étendait depuis la porte de Coudenberg jusqu'aux portes de Louvain et de Treurenberg; l'enceinte primitive de la ville avait été abandonnée au XIVe siècle, et une nouvelle s'était élevée sur l'emplacement de nos boulevards actuels. Le Palais proprement dit, composé de quatre corps de bâtiments entourant une cour et précédés d'une place appelée *les Bailles,* commençait *vers le milieu de la place Royale actuelle;* il s'étendait à gauche jusqu'au coin formé par les rues Terarken et d'Isabelle, où s'élevait la chapelle; au pied de cette chapelle, et en continuant vers le Treurenberg, se trouvait la vieille enceinte qui servait de mur de clôture au Parc; c'était une muraille de 85 centimètres d'épaisseur, flanquée de tours de 18 pieds de diamètre et occupant la place où les jardins de la rue Royale touchent aux maisons de la rue d'Isabelle. De l'autre côté de la muraille s'étendait le jardin des Arbalétriers de la grande gilde appelée le Grand Serment; il commençait à l'hospice Terarken et finissait vers le n° 38 de la rue d'Isabelle; cette rue n'existait pas; il n'y avait qu'une ruelle partant de la rue Terarken et conduisant à quelques masures adossées au rempart.

C'est sur cet emplacement qu'il avait été plusieurs fois question de percer une rue allant de la chapelle du Palais à Sainte-Gudule. Ce projet, mis en avant en 1569, fut repris par les archiducs Albert et Isabelle au commencement du XVIIe siècle. Il faisait partie d'un plan général de travaux exécutés spécialement dans la partie du Parc qui se trouvait au



La cour du palais de Bruxelles. — Gravure de la *Bruxella septenaria.*

CURIA BRABANTIÆ, IN CELEBRI E



A. *Het Konings Hoff.* B. *Die Capelle.* C. *De Zael.* D. *'t Hoff van Nassouwen.* E. *'t Hoff van C. de Fointes* F. *'t Hoff*

L'ANCIEN PALAIS DES DUCS DE BRABANT.

A. Le Palais. — B. La Chapelle. — C. La Salle. — D. L'Hôtel de Nassau. — E. L'Hôtel du comte de Fuentès. — F. L'Hôtel du duc
— Die Warande (le P



D'après une ancienne estampe. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

…rschot. — G. L'Église de Coudenberg. — H. Le Jeu de Paume. — I. La Place aux Joûtes. — K. Le Labyrinthe.

On trouve diverses représentations de l'ancienne cour de Bruxelles dans la *Bruxella septenaria* de Puteanus, dans la *Chorographia Brabantiœ* de Sanderus, dans les *Trophées*



Le Palais des ducs de Brabant. — Vue du côté du Parc. (*Bruxella septenaria.*)

de Butkens, dans les *Délices du Brabant,* dans la *Bruxella* de Gramaye. La ville a dans ses archives une gravure de Callot et de précieux dessins des vues intérieures de la

pied du Palais, et dès l'année 1607, les archiducs avaient obtenu du magistrat de la ville l'autorisation de démolir une partie de la vieille enceinte le long du jardin du Grand Serment.

Ces détails, complétant ceux qui figurent dans le chapitre précédent, sont empruntés au dossier du procès intenté par la ville de Bruxelles à M. Heger, et spécialement aux notes d'audience de M. l'avocat Charles Duvivier.

chapelle de la cour. M. Arnold de Pret de Terveken, d'Anvers, possède dans sa riche galerie un tableau de Van der Heyden, représentant le Palais, vu du Parc. Mon plus vif désir était de publier une reproduction de cette toile, remarquable à la fois comme document et comme œuvre d'art. Le propriétaire du tableau s'y est prêté avec le plus gracieux empressement. Mais la couche épaisse de vernis qui recouvre la peinture a rendu la tâche du photographe extrêmement difficile. Je ne puis donc que mentionner ce joyau qu'on a pu admirer à l'exposition de la *Société néerlandaise de bienfaisance* en 1882. Il existe un autre tableau représentant le même sujet, chez Mme la baronne du Demaine de Vaudieu, née baronne de Draeck. Cette toile, qui est, comme la précédente, un héritage de famille, présente un intérêt spécial parce qu'on voit sur la grande pelouse du Parc l'Infante Isabelle revêtue du costume des Clarisses et en compagnie de personnages de la cour de France, que l'on suppose être de la suite de Marie de Médicis. Mais comment expliquer cette circonstance bizarre que, la veuve d'Henri IV étant venue à Bruxelles en 1631 et la rue d'Isabelle ayant été percée dès 1625, cette rue ne soit pas indiquée sur le tableau? Entre la pelouse et le Palais nous voyons un cours d'eau, une véritable rivière navigable, portant une barque à plusieurs rameurs, près d'un pont de pierre à deux arches, au delà duquel s'élèvent les vieux remparts. Ce détail nous fait douter quelque peu de l'exactitude du tableau. La rivière pourrait bien être un agrandissement pittoresque d'un ruisseau indiqué sur quelques plans et qui descendait jusqu'à la rue de la Putterie. La rivière représentée sur le tableau de Mme du Demaine ne figure sur aucune des gravures qui nous ont passé sous les yeux, y compris celles du splendide album des fêtes données à Bruxelles en l'honneur de la prise de la ville de Bude sur les Turcs.

Un coup d'œil jeté sur nos illustrations en apprendra plus au lecteur sur l'ensemble de l'ancien Palais que les descriptions les plus minutieuses. Il suffira d'indiquer quelques points de repère. La planche intitulée *Curia Brabantiæ in celebri et populosa urbe Bruxellis* donne une vue cavalière de tout le quartier de la cour, prise du Parc, avec le mur d'enceinte aboutissant à la porte de Coudenberg à gauche, et dans le fond à droite, le palais d'Orange, construit vers 1340, par Guillaume de Duvenvoorde, seigneur de Dongen, et reconstruit à grands frais par Engelbert II, comte de Nassau, en 1481 (1).

L'eau-forte de Lucas Vorsterman junior, *Palatium bruxellense ducis Brabantiæ,* nous montre le développement complet du Parc *(roborarium)* avec le vivier, le jardin des fleurs, la maison d'Isabelle *(chambre du Serment),* le labyrinthe, la maison des daims, les fontaines, la porte du Treurenberg à gauche, et la porte de Louvain à droite.

Sur d'autres planches on voit les *Bailles,* la cour intérieure du Palais et l'ensemble de la façade postérieure, avec ses arcades ornées de statues, et ses terrasses monumentales (2).

(1) Voir le chapitre suivant.

(2) L'une de ces gravures a servi de modèle pour le tableau de M. Quinaux, qui orne le couloir conduisant au cabinet du président de la Chambre, dans la nouvelle aile du Palais de la Nation.

Passons de la description à l'histoire. L'abbé Mann nous donne la chronologie suivante :

« La fondation du Palais remonte à Jean III. Il ne fut augmenté que longtemps après. Philippe le Bon, vers 1452, y fit de grands embellissements. En 1513, on commença les *Bailles* ou l'enceinte de la cour, et la chapelle royale, un des plus beaux bâtiments gothiques de l'Europe, ne fut consacrée qu'en 1553. Les archiducs Albert et Isabelle augmentèrent beaucoup ce palais, qui fut brûlé en 1731 et entièrement détruit en 1777 et 1778, ainsi que la belle chapelle que les flammes avaient épargnée.

« La nuit du 3 au 4 février 1731, le feu prit à l'un des bas quartiers du Palais par la négligence des confituriers. Il se communiqua aussitôt de tous les côtés avec tant de violence, que lorsqu'on en fut averti et que le monde accourut pour l'éteindre, il n'y avait plus moyen d'arrêter les flammes. Les gardes avaient refusé l'entrée de la cour à plusieurs ouvriers et gens entendus qui s'étaient présentés de premier abord, ce qui contribua beaucoup aux progrès du feu. Enfin ce grand et beau palais, demeure de tant de souverains et qui avait reçu en 1553 jusqu'à sept têtes couronnées, fut entièrement réduit en cendres, ses murs avec la chapelle royale seuls exceptés, en moins de douze heures de temps.

« Quand le feu commença, l'archiduchesse Marie-Élisabeth se trouvait dans son premier sommeil : elle fut obligée de se retirer, conduite par un hallebardier, n'étant qu'à demi habillée, et le feu ayant gagné immédiatement sous son appartement. Elle se réfugia d'abord chez le prince de Rubempré, son grand écuyer, dont l'hôtel était vis-à-vis de la cour. Le comte de Visconti, son grand maître, y étant accouru, il la conduisit à l'hôtel de Nassau-Orange où il avait sa demeure. Depuis ce temps, l'archiduchesse et les gouverneurs généraux qui lui ont succédé ont constamment habité ce palais.

« La grande maîtresse, comtesse d'Uhlefeld, et les dames de la cour se sauvèrent avec précipitation après l'archiduchesse, mais la jeune comtesse d'Uhlefeld, dame de la clef d'or et fille de la grande maîtresse, fut brûlée à la main et au pied, et tellement saisie de frayeur, qu'elle en mourut quelques semaines après.

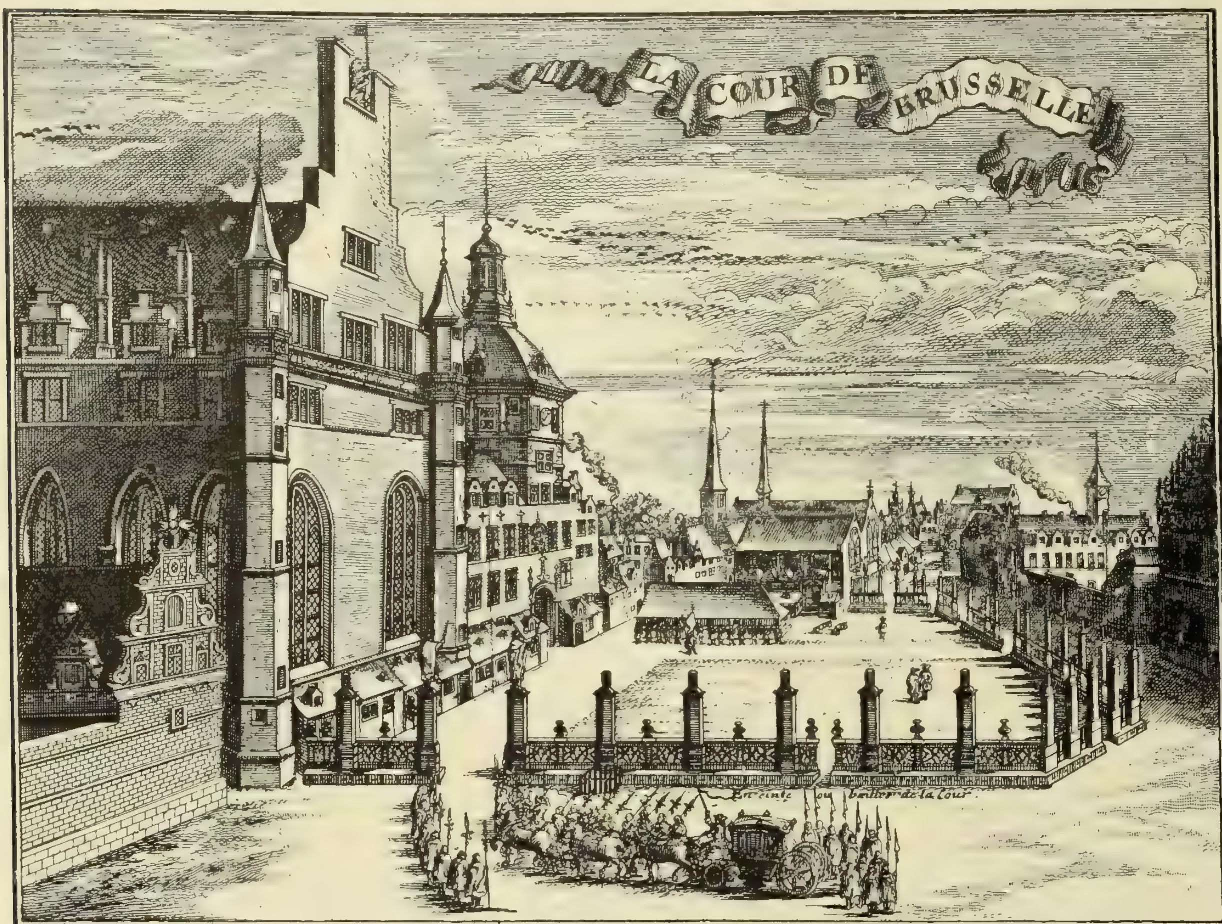
« La quantité de richesses et de curiosités recherchées qui périt dans cet incendie fut immense. La grande galerie, ornée des plus excellents tableaux du fameux peintre Rubens fut entièrement consumée. On fouilla soigneusement les décombres pour en tirer ce qu'on pouvait de l'or, de l'argent et des pierreries, et le conseil de Brabant publia une ordonnance, le 13 février, pour obliger de rapporter sans délai à la trésorerie de la ville tout ce qui avait été enlevé de la cour, soit au temps de l'incendie, soit après.

« Au mois d'octobre 1774, on commença à abattre les murailles et la chapelle de la vieille cour brûlée, afin de former un emplacement pour une statue de bronze du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas (1). C'est le commencement

(1) Voir le récit de l'érection de cette statue à la fin du chapitre.

des grands embellissements de Bruxelles qui suivirent rapidement dans toutes les parties de cette ville. »

Le même écrivain, dans sa *Description de Bruxelles,* se borne à dire que « l'ancienne cour occupait le terrain où sont maintenant les deux gros pavillons de la place Royale du côté du Parc (donnée reconnue inexacte), et consistait en quatre corps de logis



Les Bailles de la cour. — Place Royale actuelle. (*Bruxella septenaria.*)

entourant une grande cour en carré long, dont l'entrée était remarquable par son superbe donjon. Une des plus belles salles de l'Europe, bâtie par les soins de l'empereur Charles-Quint, en faisait, dit-il, la communication avec la chapelle royale (1). Une grande partie de la place Royale moderne était renfermée dans une enceinte nommée *les Bailles de la cour.* C'était une balustrade de pierres à la gothique, surmontée d'une corniche, d'où s'élevaient trente colonnes avec leurs chapiteaux, qui servaient de piédestaux à des statues de bronze des empereurs, rois et autres souverains du pays. »

(1) Ce détail est exact si l'on considère comme la chapelle royale l'*Oratoire* marqué F sur le plan de Sanderus. Il est faux, si l'auteur veut parler de la chapelle principale.

De véritable description du Palais, tracée *de visu* en Belgique par un témoin oculaire, nous n'en connaissons pas. Butkens, qui écrivait en 1726, a copié Sanderus, qui écrivait en 1659, et qui lui-même a copié les descriptions sommaires de Puteanus et de Guichardin (1).



Verſchrikkelyke Brand in het Hof te Bruſsel tuſschen den 4e en 5. February 1731.

L'incendie du Palais de Bruxelles, le 4 février 1731. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

(1) Dans la *Rerum gestarum a Brabantiæ ducibus historia,* de Barlandus, Louvain, 1566, on ne trouve aucun renseignement; dans la *Nouvelle Description générale des Pays-Bas et de toutes les villes des dix-sept provinces,* Cologne, 1669, il y a trente lignes qui ne disent absolument rien.

Guichardin publie, à propos du Palais et du Parc, ces vers latins qui ne manquent pas de style :

Excepit Bruxella, sacras ubi Cæsaris arces
Vidimus, adjunctoque hortos muro undique cinctos,
Tam magno spatio ut silva et lustra ferarum
Vitiferosque una colles, fontesque, lacusque,
Prataque contineant, multas hic undique damas,
Capreolos, leporesque leves, cervosque fugaces,
Diversi et generis volucres, plantasque tenellas,
Cretensisque novum specimen videas labyrinthi.
Hac olim magni moderator Carolus orbis
Sede labens vixit; proceres hic undique multi
Confluxere olim, pacem auxiliumve petentes.

Sanderus nous apprend que le vestibule du Palais était plein de majesté, la salle d'entrée énorme, *ingens,* la chapelle rayonnante, la suite des salons splendide et décorée de tableaux magnifiques. Il laisse à d'autres le soin de parler du mobilier, de la bibliothèque, des objets d'or et d'argent qui ornaient les salons.

« La grande salle, dit Butkens (1), ressemble assez à celle de La Haye en Hollande; elle est ornée des trophées et des dépouilles des ennemis. Dans les deux galeries on voit les statues de rois et de princes illustres, dont voici les noms : Ladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne, à la gauche de la porte; Isabelle avec deux autres envoyées d'Espagne; Marguerite, femme de Philippe III, l'archiduc Albert, Philippe IV avec sa femme, vis-à-vis l'empereur Ferdinand II, ayant à ses pieds un chien blanc qui était toujours avec lui, et qui mangeait sans jamais sortir de la chambre; Marie, mère de Louis XIII, roi de France, et Anne-Maurice, femme de Louis; l'impératrice Éléonore, Sigismond III, roi de Pologne, et sa femme. On voyait autrefois, dans l'autre galerie, des vaisseaux, des tables travaillées avec beaucoup d'art et d'une grande valeur, des horloges, des globes d'argent, la statue de l'archiduc Albert qui faisait voir à celui qui s'en approchait celle d'Isabelle, et celle d'Isabelle qui faisait voir celle d'Albert. Près de cet endroit il y a une suite où est un portrait de l'archiduc Albert mort et habillé en cordelier, tenant un crucifix entre ses mains. De là on passe dans la chapelle des archiducs Albert et Isabelle. C'est un endroit consacré à la religion, qui est divisé en huit petites chapelles où l'on voit autant d'autels, et le haut est orné d'une galerie d'un ouvrage exquis. Les lustres qui y pendaient de côté éblouissaient, lorsqu'ils étaient allumés, par l'or et les pierres précieuses dont ils étaient couverts. Ce lieu renferme des richesses immenses et quantité de riches présents. La pieuse princesse Isabelle venait, pendant la nuit, faire la prière au dehors devant une petite fenêtre pratiquée dans la muraille. Il y avait dans ce Palais un grand nombre de saintes reliques amassées par le soin pieux de l'Infante, qui en mourant les a léguées à l'église collégiale de Saint-Michel et Sainte-Gudule. Aubert Le Mire en fait mention avec honneur. Nous ne pouvons passer ici sous silence la Bibliothèque qui se trouvait autrefois dans ce Palais et fut rassemblée avec beaucoup de soin, particulièrement sous la régence des princes de la maison de Bourgogne et de ceux d'Autriche. Elle renferme un grand nombre de beaux manuscrits dont nous avons donné le catalogue au public. Le sérénissime archiduc Léopold-Guillaume la fit placer dans un endroit plus convenable qu'elle n'était auparavant et donna des ordres pour sa conservation et son embellissement en établissant par ordre du roi pour bibliothécaire le savant Luc Lancelot, qui a succédé dans cet emploi à Viglius de Zuychem, à Aubert Le Mire et à plusieurs autres personnages illustres dans la république des lettres et dans l'État. Le Palais a mérité à la ville de Bruxelles le nom de ville royale. »

« On admire, ajoute Puteanus, dans les choses qui sont grandes d'elles-mêmes ou

(1) Il s'agit cette fois de la salle de Charles-Quint.

rares par occasion, non seulement la vue dans laquelle elles ont été faites, mais aussi le hasard qui les a formées. C'est au hasard qu'il faut attribuer que dans un même temps on ait vu dans ce même Palais sept rois ou reines, grands par l'antiquité de leur race autant que par leur valeur et leur puissance, savoir : l'empereur Charles-Quint, Philippe, son fils, roi d'Espagne, Maximilien, fils de Ferdinand, qui fut depuis l'empereur, et qui était alors roi de Bohême, avec sa femme, la reine Marie, fille de Charles-Quint; la reine Éléonore, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, et ensuite de François I[er], roi de France, sœur de Charles-Quint; Marie, reine de Hongrie et sœur même de l'empereur, enfin Muley Hassem, roi de Tunis en Afrique. N'était-ce pas là une couronne composée d'autant de couronnes qui recevaient leur éclat de celle de l'empereur? Mais si cette assemblée de rois a relevé la gloire de ce Palais de Bruxelles, quel honneur n'a-t-il pas tiré de la résidence de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, les plus grands et meilleurs princes que les Pays-Bas aient vus, qui ont passé leurs jours dans ce même Palais! »

Dans la *Description de Bruxelles,* publiée chez Fricx, en 1745, quatorze ans après l'incendie, nous lisons que les dix-huit colonnes qui soutenaient les voûtes de la chapelle étaient creuses et servaient de tuyaux aux nombreuses cheminées des appartements et des offices situées sous le bâtiment. L'auteur nous apprend aussi que le maître-autel était orné d'une *Adoration des Mages* due au pinceau de Jean Malbodius (1).

Les écrivains belges, comme on voit, sont très sobres de détails sur la physionomie intérieure de cet édifice historique. Nous avons heureusement, pour suppléer à leur silence, les récits de voyageurs étrangers, que notre éminent archiviste général, M. Gachard, a recueillis pendant une mission officielle qu'il remplit en France en 1838. C'est à lui que nous devons quelques pages intéressantes empruntées à l'*Itinéraire* de Pierre Bergeron (avocat du barreau de Paris) dans *les Pays-Bas espagnols,* en 1612 (2).

« Le Palais ducal est un grand et spacieux bâtiment presque au plus haut de la ville, à grande place et cour, puis une grande salle sans piliers et non voûtée où l'empereur Charles, en une assemblée générale, résigna ses États et seigneuries à son fils Philippe, l'an 1555. Il y a grand nombre d'autres salles, chambres, antichambres, cabinets et appartements divers, le tout plus commode que beau ni bien baty pour être de structure et devis à l'antique.

« L'appartement de l'archiduc est au premier étage et celui de l'Infante au second,

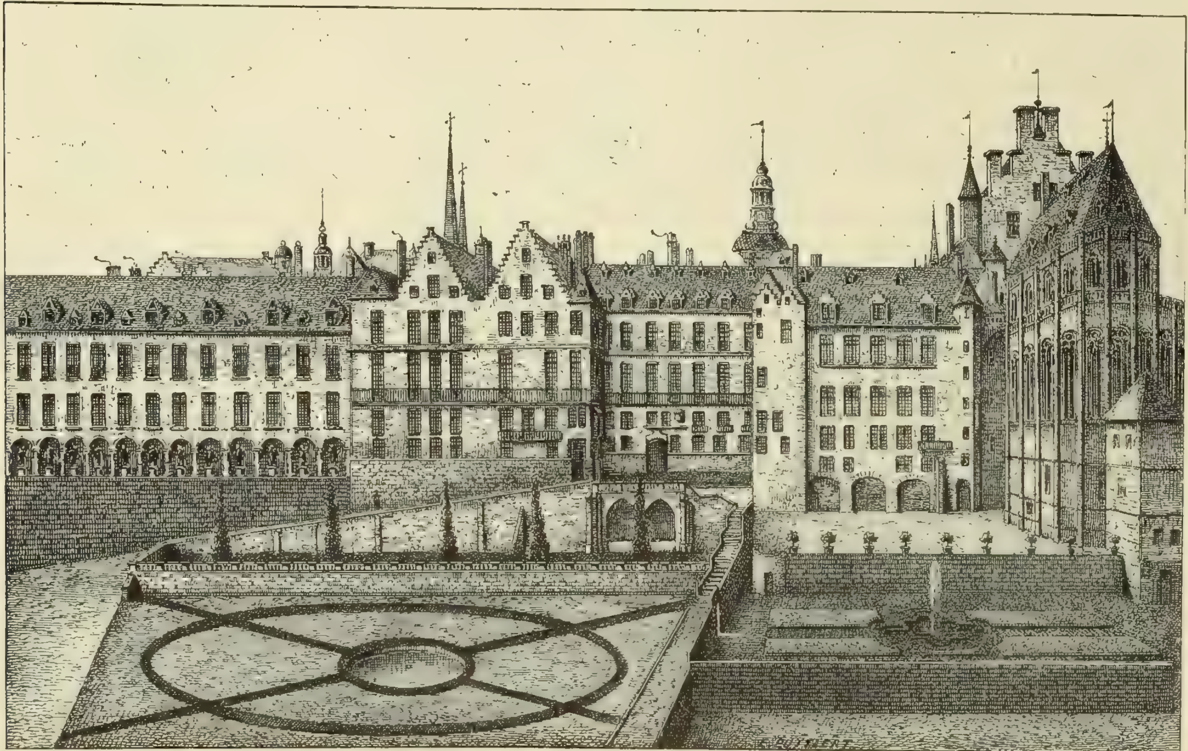
(1) Jean Gossaert, surnommé Jean de Mabuse, à cause de la ville de Maubeuge, où il naquit en 1470. Nous savons par M. Wauters que son *Adoration des Mages* fut achetée par l'archiduc Albert à l'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont, et payée 2,000 florins. D'après Waagen, le chef-d'œuvre de Jean de Mabuse est une *Adoration des Rois,* qui se trouve actuellement à *Castle Howard* (comté d'York, Grande-Bretagne), résidence des comtes de Carlisle. Serait-ce l'ancien tableau de la chapelle de la cour?

(2) M. Wauters se trompe en appelant Pierre Bergeron *le père Bergeron.*

les hommes séparés d'avec les femmes, comme en un monastère à la mode d'Espagne.

« Quand l'Infante va à la messe *en public dans la grande chapelle du palais* (1), l'archiduc la mène luy mesme et luy donne la main, et luy fait tenir le premier lieu sous le dais de damas cramoisi rouge et luy présente luy-mesme la paix à baiser.

« En ce palais il y a un parc très grand accompagné d'une belle vigne, de jardins et parterres, allées couvertes et découvertes, fontaines, dédales, arbres fruitiers de toutes



La cour de Bruxelles, avant l'incendie.
Dessin de Puttaert d'après une aquarelle qui se trouve dans le cabinet du conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale.

sortes et entre autres des citronniers et orangers, volières de rossignols, salles vitrées, vivier et château de plaisance au milieu avec de rares peintures, des perspectives, autres allées tapissées de mousse fort délicieuses et douces au marcher; dans le grand parc, quantité de cerfs, biches, daims et autres bestes : tout cela planté de hauts arbres avec un ruisseau au milieu; au bout du parc, la petite maison assez simple où Charles V fut nourri (2); entre le château et le parc, un grand pré où se font divers

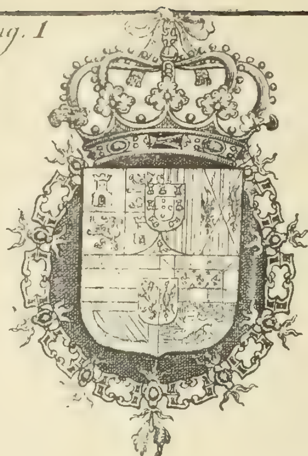
(1) Il y avait deux chapelles, la *grande*, où l'Infante allait entendre la messe en public, et la chapelle particulière située dans l'aile du Palais qui donnait sur le Parc. Nous lisons du reste dans Sanderus *(Status aulicus*, p. 17), *Sacellum duplex est, majus nimirum ac minus. Majus vocant in quo solennis et summa quam vocant missa, per cantores cantu ac modulatu figurativo decantatur, minus in quo inferioris missæ sacrificium legendo tantum peragitur.*

(2) Cette maison occupait une partie de l'emplacement sur lequel fut bâti l'hôtel du conseil de Brabant, aujourd'hui le Palais de la Nation. Fricx dit que les appartements y étaient bien distribués et commodes. « La maison a beaucoup plus d'agrément que d'apparence, et quoiqu'elle soit située dans cette grande ville et près de la cour, elle n'en est pas moins propre à la solitude. » Cette maison conserva pendant quelque temps le nom de *De Sassignies*, parce qu'elle avait été bâtie

Designatio Locorum magis celebrium

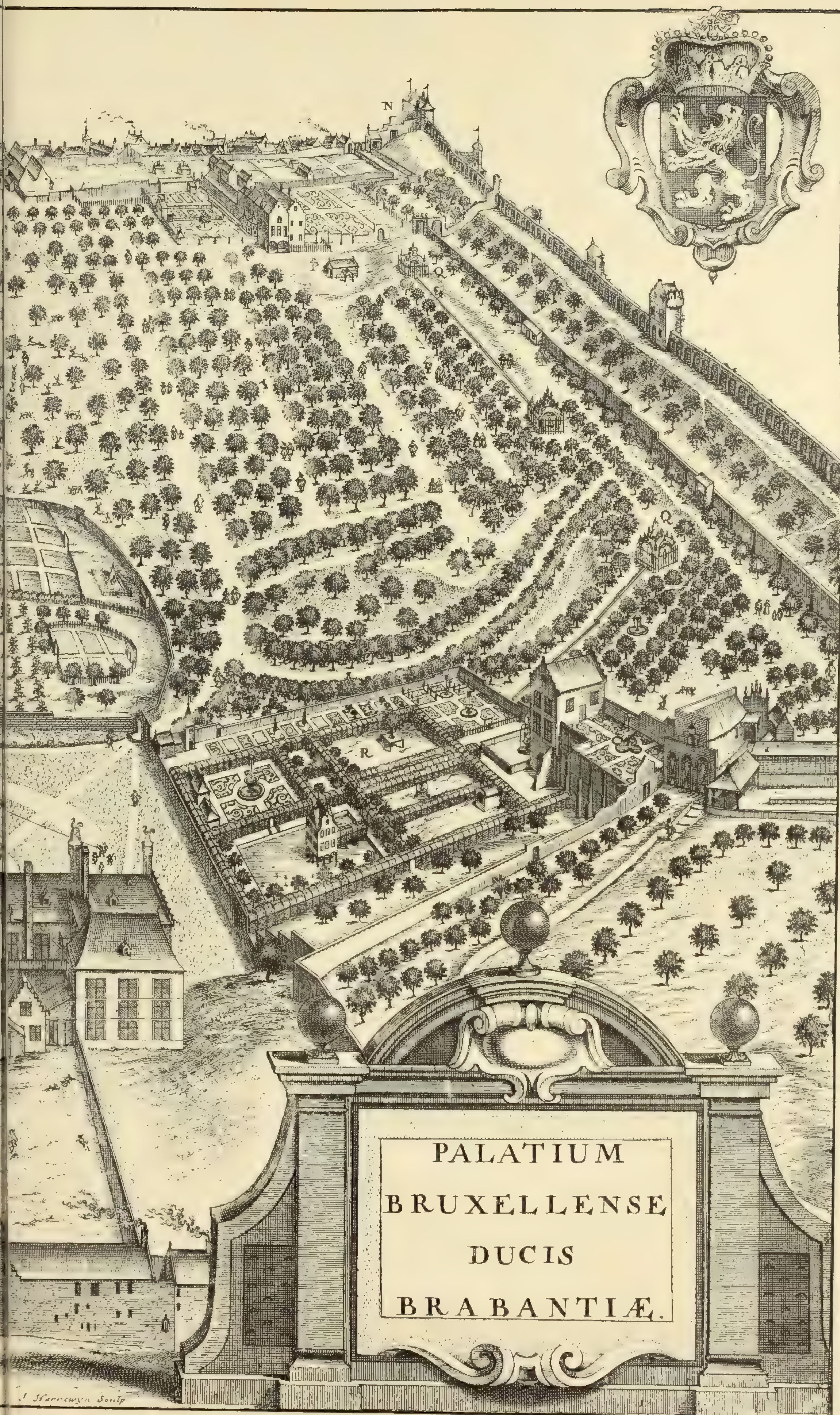
A Magna Aula
B Sacellum
C Horologium
D Porta principalis
E Fons
F Oratorium Infantis Isabellæ
G Hortus Floreus
H Vivarium
I Domus Isabellæ
K Domus et hortus floreus Archiducis Leopoldi
L Treurenburgum
M Porta Roborary
N Porta Lovaniensis
O Roborarium
P Domus Damarum
Q Fontes in Roborario
R Labyrinthus cum Fontibus

Pag. I



L'ANCIEN PALAIS DES DUCS DE BRABANT ET

A. Grande Salle. — B. Chapelle. — C. Horloge. — D. Porte principale. — E. Fontaine. — F. Oratoire de l'Infante Isabelle. — G. Jardin
— L. Treurenberg. — M. Porte du Parc. — N. Porte de Louvain. — O. Parc. — P. Mais

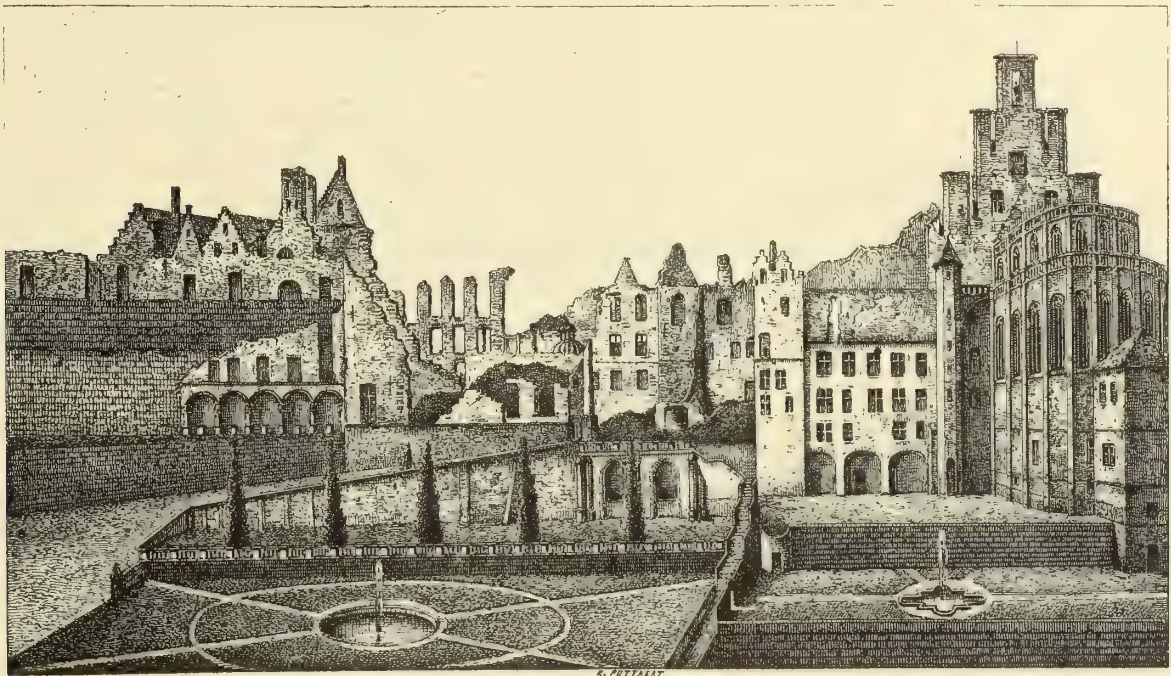


LE PARC. — Gravure d'Harrewyn. (*Extraite de Sanderus.*)

Fleurs. — H. Vivier. — I. Maison d'Isabelle (*Chambre du Grand-Serment*). — K. Jardin et Serres de l'archiduc Léopold.
es Daims. — Q. Fontaines du Parc. — R. Labyrinthe et Fontaines.

exercices et, l'hiver, tout étant couvert de neige, les cavaliers y mènent les dames dans des *schlites* ou *lesses,* qui sont chariots glissant sur la neige. Pour les écuries de l'archiduc, elles sont de quelques cent paires de chevaux de toute sorte, autant de mules et mulets et vingt-cinq ou trente carrosses. La garde est de 200 hallebardiers allemands et bourguignons.

« Outre ce palais, il y en a beaucoup d'autres bien bastis, les uns à l'antique, les autres à la manière moderne. Mais entre autres il y a celui du prince d'Orange (1),



La cour brulée ou le Palais de Bruxelles après l'incendie.
Dessin de Puttaert d'après une aquarelle qui se trouve dans le cabinet du conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale.

qui est grand et ample, accompagné d'un grand parc et jardin ; on y voit écrit partout *Ce sera moy Nassau* et la devise des Nassau, qui est un navire voguant, avec ces mots : *Tardando progredior.* Il y a encore le palais de Croy ou du duc d'Aerschot. Aux armes de cette maison, il y a ces mots écrits : *Je maintiendrai de Croy,* comme l'on voit encore en leur beau château d'Héverlé, près de Louvain. Puis il y a les palais des comtes d'Aiglemont, de Mansfeld, du marquis de Spinola et de plusieurs autres seigneurs suivant la cour des archiducs. »

Bergeron nous apprend quelques particularités curieuses sur les confesseurs et les

sur le terrain qu'avait occupé l'habitation de ce gentilhomme. On y garda pendant longtemps le berceau de l'empereur, qui est aujourd'hui au musée de la porte de Hal. La maison même exista jusqu'en 1774. Le prince Charles de Lorraine l'embellit d'une orangerie qui a donné son nom à la rue actuelle et qui, avant 1830, servit de temple au culte anglican.

(1) Aujourd'hui le Musée. Après l'incendie du Palais, l'archiduchesse Marie-Élisabeth vint s'établir au Palais de Nassau, qui servit de demeure aux gouverneurs généraux jusqu'en 1794. Le prince Charles de Lorraine en avait fait l'acquisition de la maison stathoudérienne. (Voir le chapitre suivant.)

prédicateurs des archiducs Albert et Isabelle. « Le confesseur de l'archiduc est un dominicain espagnol; celui de l'Infante est un cordelier qu'ils estiment comme un saint homme et ne va qu'à pied où l'autre va toujours en carrosse, et gouverne tout en l'absence de l'archiduc. Ils ont aussi plusieurs prédicateurs en espagnol, italien et français de divers ordres, comme jésuites, cordeliers, dominicains, minimes et capucins; ils prêchent à tour. En l'église des Carmélites, proche du palais, d'où Leurs Altesses vont souvent à couvert, il y a ordinairement un prédicateur français qui prêche devant eux. Le docteur Boucher, chanoine de Tournay, est un de leurs prédicateurs français, comme aussi est l'abbé de Mongaillard, jadis le petit feuillant à Paris, puis le père Henri Adam, jésuite liégeois. »

M. Gachard a trouvé à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève la relation manuscrite d'un autre voyageur français, le P. Claude du Molinet, religieux de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui visita la Belgique en 1682. Celui-ci arriva dans la capitale des Pays-Bas espagnols le 23 septembre de cette année. Bruxelles n'était pas, selon lui, une ville si belle que celle d'Anvers pour les rues, ni *si nette,* c'est-à-dire si propre, mais plus peuplée et ayant plus de personnes de condition, à cause de la résidence du gouverneur des Pays-Bas, à qui l'on vient faire la cour. La description que fait le P. de Molinet du palais royal contient quelques détails qui manquent dans la relation de Bergeron : « Le château est au plus haut de la ville. Il y a une fort grande place devant, fermée par une clôture de piliers et d'ornements de pierres de taille, sur chacun desquels il y a une statue de bronze doré et entre chaque statue la figure d'un lion ou d'un aigle de même *étoffe;* comme il en manque quelques-unes, il semble que ce dessein, qui était *généreux,* n'ait pas été achevé. La cour du château est assez grande; les balustrades des quatre côtés sont à l'antique, mais n'ont rien de régulier, ayant été faites à diverses fois. A la gauche, en entrant, on monte par un perron dans la grande salle, qui sert à tenir les États, *où il y a quelques marchands,* comme dans celle du palais de Paris. Au bout de la salle est la chapelle, qui est ce qu'il y a de plus beau dans le château. Elle est plus grande que la Sainte Chapelle de Paris, fort claire, fort élevée et fort délicate. L'autel, qui est de marbre, a un tableau des plus beaux, de la manière d'Albert Durer... » probablement le tableau de Jean de Mabuse représentant l'*Adoration des Mages.*

La Bibliothèque royale possède un curieux petit volume intitulé *Relation d'un voyage fait en Flandres, Brabant, Hainaut, Artois, Cambrésis, en l'an* 1661, par Michel de Saint-Martin, escuyer, prêtre. Ce récit, imprimé à Caen en 1667, nous dit que le Palais était entouré de boutiques appelées *l'ébat de la cour,* et la cour environnée d'une grosse balustrade de fer, qui empêchait les carrosses d'endommager les murs. L'auteur a admiré à l'intérieur les armures de Charles-Quint, de l'archiduc Albert, du duc d'Albe, du prince de Parme, et un casque de l'empereur, estimé 10,000 livres. Il a vu aussi, probablement sous les arcades du côté du Parc, les statues des douze empereurs de la maison d'Autriche, et ailleurs d'excellents tableaux, ainsi qu'une

table donnée par l'empereur Rodolphe, composée d'agates, de rubis, de saphirs et d'autres pierres précieuses.

Citons enfin l'*Histoire curieuse de tout ce qui s'est passé à l'entrée de la reyne, mère du roi très chrestien, dans les villes des Pays-Bas,* par le sire de la Serre, historiographe de France. Ce livre a paru à Anvers, en l'imprimerie Plantinienne de Balthazar Moretus, en 1632, et le précieux exemplaire qu'en possède la Bibliothèque royale est un don fait *(ex officinâ Plantiniana)* à la Société de Jésus. Sur le frontispice on voit Marie de Médicis et l'Infante Isabelle revêtue de sa robe de clarisse. La seule planche relative à Bruxelles représente l'entrée de la reine au Palais par la cour des Bailles. La gravure est en tout semblable à celle que nous publions, sauf que le dessinateur a groupé, autour du carrosse à six chevaux, « cent bourgeois de marque, tous teste nue et portant des flambeaux de cire ». Sur les pierres d'attente des Bailles sont allumés des feux « dont le seul rejaillissement de la lumière éclairait toute la ville ».

Ces mots sont empruntés à l'historiographe, qui rend compte très longuement de l'accueil fait à la reine-mère. Dix compagnies de bourgeois comptant ensemble 5,000 hommes et commandées par messire Charles de Locquenghien, seigneur de Melsbroeck, sont allées la recevoir hors de la ville dans la soirée. Trois cents bourgeois armés sont rangés sur les boulevards de la porte d'Anderlecht. On lui adresse des discours; elle est reçue au bruit du canon, des mortiers, des trompettes mêlant leur voix à celle de la grosse cloche de Saint-Nicolas. On la conduit à l'hôtel de ville, tapissé au dehors de drap rouge, « avec un pavillon de même étoffe au-dessus des galeries, lesquelles étaient remplies de clairons, de trompettes et de hautbois dont la mélodie commence à ravir le cœur par les oreilles ».

La reine est conduite au Palais dans le quartier de feu l'archiduc. Il y a là quatre chambres de plain-pied précédant celle de la reyne, tendues de toile d'or, de satin blanc surhaussé d'une broderie de pots de fleurs tracés d'après le naturel par une main dont l'industrie rendait l'ouvrage plus admirable. La chambre destinée à Marie de Médicis est parée de tableaux « hors d'estime ». Le lit où Sa Majesté doit coucher est dressé dans une *alcueva,* dont l'étoffe de toile d'or frisée se faisait admirer de loin avec étonnement. Le grand cabinet où se tient la cour est tapissé « de tableaux si rares qu'ils servent d'école aux plus grands maîtres de l'art ».

Tout ce logement est « percé du côté du nord, afin qu'il soit à l'ombre tout le long de la journée, et les balcons donnent sur le Parc ».

C'est ici l'occasion de parler de cette belle promenade dont les charmes ne furent jamais mieux décrits. La reine voyait de ses fenêtres un grand pré toujours vert, au centre duquel se dressait un dragon, les deux pieds en l'air, soutenu de chaque côté par un lion de même posture, tous trois faits en relief, d'après le naturel, de diverses pièces d'écorce d'arbre, mais si artistement que l'ouvrage en était merveilleux. Ce dragon jetait l'eau par la gueule dans un grand vase de marbre toujours rempli jusqu'aux bords sans qu'une seule goutte d'eau se répandit.



Maximilianus de I. bij der gratien Gods
Rooms Keyser altyt vermeerder s'Rycx etc.

N. de Clerck exc.

Maximilien d'Autriche, aïeul de Charles-Quint.
D'après une estampe de la collection de M. Th. Hippert.



Philippus de I. Coninck van Hispanien. Aerts-
Hertoch van Oostenryc. Hertoch van Burgundien Bra-
bant etc Grave van Vlaender etc.

N de Clerck exc.

PHILIPPE LE BEAU, père de Charles-Quint.
D'après une estampe de la collection de M. Th. Hippert.

Sa Majesté descendit avec l'Infante dans la grande allée du parc, où, de deux fontaines placées aux deux bouts, sortait et entrait l'eau cristalline d'un petit canal de *deux pieds de large,* pavé et bordé de pierres dont la blancheur donnait à l'eau un nouvel éclat argenté. C'est probablement ce canal qui, sur le tableau de Mme la baronne du Demaine, est devenu une rivière navigable. Le sire de la Serre trouve le site à ce point charmant, qu'il s'écrie :

« Si j'y avais vu un pommier, j'aurais pris ce lieu pour le paradis terrestre! »

Façon de dire qu'il faisait partie du cortège des visiteurs.

On les conduit au *Dédale,* c'est-à-dire au labyrinthe, qui avait été construit en 1612

AUTOGRAPHE DE SALOMON DE CAUS, architecte des jardins du Palais. (*Extrait d'une notice de M. Charles Duvivier.*)

par le fameux Salomon de Caus, l'architecte des jardins d'Heidelberg, de Richmond et de Mariemont (1).

Il faisait noir à l'entrée de ce labyrinthe, car le galant historiographe de France nous apprend qu'on n'y voit clair que grâce au flambeau qu'allume le feu des beaux yeux des dames.

Que de choses merveilleuses dans ce dédale! « Ici, à l'ombre d'un cyprès, on entend les lugubres huées des hiboux; là, sur la branche à demi sèche d'un myrte, une tourterelle languissante demande en son langage aux rochers d'alentour des nouvelles de sa compagne. Un peu plus loin, un rossignol, perché sur un arbre touffu, dégoise à l'ombre de ses feuilles mille petites chansonnettes. A côté, l'oiseau de mai *(le coucou ?),* toujours jaloux, publie lui-même son malheur en publiant son nom. Tout contre, un berger, en gardant son troupeau, joue de la musette. On voit Orphée qui, au son de sa lyre, attire des bêtes fauves qui s'apprivoisent en dansant. Dans le creux d'un rocher, deux forgerons battent en cadence leur enclume. Ailleurs Niobé, métamorphosée en

(1) Voir, à ce propos, deux articles de M. CHARLES DUVIVIER, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie,* I, p. 430; II, p. 444. L'*Almanach de Bruxelles* de 1682 dit qu'à cette date le labyrinthe tombait en ruine. Derrière le labyrinthe se trouvait un endroit appelé *La Feuillée,* où les arbres étaient entrelacés avec tant d'art qu'on aurait dit un autre labyrinthe. On y voyait aussi un pavillon secret où le prince n'admettait que les principaux personnages de la cour. Il y donnait parfois des fêtes, surtout aux dames. Entre le labyrinthe et la rue Verte, qui était un chemin planté d'arbres appelé *la Ruelle du Duc,* s'étendait une plaine bordée de murs et appelée la *Pycqueryе.* Les jeunes gentilshommes et les pages s'y exerçaient à l'équitation et à divers jeux.



EMMANUEL-PHILIBERT, général des armées de Charles-Quint.
(Voir, plus loin, l'*Abdication*. — *Collection de M. Th. Hippert.*)

rocher, verse des pleurs. » Tout à coup les visiteurs sont arrosés par la *lavaille* d'une pluie artificielle. Un orage factice éclate :

Tout fuit, et, sans s'armer d'un courage inutile,
Dans le *palais* voisin chacun cherche un asile.

Voilà qui dépasse de loin les surprises de la villa Pallavicini, à Pegli, près de Gênes.

Il y a aussi, vers un des bouts du Parc, peuplé de daims, de biches et de cerfs, un *écho* qui rend plus de douze fois la voix et duquel on peut dire avec Virgile :

Vocisque offensa resultat imago.

Ce détail est de Saint-Martin et précède immédiatement une phrase qui peint les préjugés du temps :

« Ce lieu est ouvert durant toute l'année *aux honnestes gens,* et deux fois l'an au *peuple !* »

Ajoutons, pour ne rien omettre, que sur le déclin du jour, la reine, « qui avait ramené le beau temps en faisant son entrée dans les Pays-Bas », alla se promener au *cours* pour se divertir. « Véritablement, dit le sire de la Serre, il faisait beau voir une foule de carrosses sans désordre dans de longs espaces de cette belle promenade. Sans mentir je m'imaginais, prenant le canal qui va à Anvers pour la rivière de Seine et les prés verdoyants qui costoyent son rivage pour une partie des Tuileries, que j'estais dans Paris. Et ce qui aydait encore à me décevoir c'était l'admiration de cinq à six cents carrosses à la suite de celle de la reyne (1). »

Après avoir recueilli ces renseignements sur le Palais et le Parc, nous recourons à M. Wauters, qui en a trouvé d'autres dans les cartulaires de l'abbaye de Coudenberg et dans les archives de la chambre des comptes. Dès le commencement du xve siècle, le palais comptait un grand nombre d'appartements qui furent plusieurs fois rebâtis. Sur les fenêtres, garnies d'écussons, on voyait les armes de Philippe le Hardi, avec sa devise : *Il me tarde.* Toutes les chambres étaient pavées en tuiles et en briques. Le grand bâtiment latéral qui rejoignait l'avant-corps à la chapelle fut construit sous Philippe le Bon. Il avait 150 pieds de long sur 60 de large. Schayes nous apprend que « trois de ses faces étaient percées de fenêtres surbaissées, et quatre tourelles octogones à flèches pyramidales dissimulaient ses angles aux faces latérales. Deux autres tourelles semblables s'élevaient au centre des côtés longitudinaux. L'entrée était placée dans la cour du Palais, vers l'est, et était décorée d'un joli porche composé de trois arcades à cintres surbaissés, couronnées de pinacles et dont les coupures étaient garnies de festons. Charles-Quint fit placer au-dessus du grand escalier conduisant à la salle principale et au sommet d'un arc de triomphe en pierre sa

(1) Parmi les hôtes illustres du palais de Bruxelles figurèrent, quelques années plus tard, le prince de Condé et la reine Christine de Suède. Celle-ci quitta, le 10 février 1655, son appartement du palais où elle se trouvait trop royalement traitée, et alla habiter l'hôtel d'Egmont, qu'elle n'abandonna qu'à son départ pour Rome, en septembre de la même année.



Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

statue appuyée sur un aigle et tenant une épée nue. Au bas, on lisait sa devise *Plus oultre,* et l'on voyait représenté son sujet favori de comparaison : *Hercule terrassant Antée.* »

Ce fut aussi l'empereur qui, en 1525, exécutant une des dispositions du testament de l'archiduc Philippe le Beau son père, fit reconstruire, en l'agrandissant, l'ancienne chapelle des ducs de Bourgogne. On ne put la consacrer qu'en 1553, après l'abdication de l'empereur. L'inscription, gravée sur une plaque commémorative en cuivre, disait qu'elle avait été dédiée à saint Philippe et à saint Jean-Baptiste, en mémoire de Philippe le Beau et de sa femme Jeanne d'Aragon, au vœu de Charles-Quint, de ses sœurs Éléonore de France et Marie de Hongrie. Philippe II l'orna de tapisseries représentant l'histoire de Gédéon. Pillée en 1579, elle fut restaurée par les archiducs Albert et Isabelle, qui y firent placer une tour et une horloge. Cette chapelle renfermait, *dit-on,* d'immenses richesses. Quand l'archiviste de la ville de Bruxelles est obligé de s'en rapporter aux *on dit,* c'est que les renseignements précis font absolument défaut. Il se borne à nous affirmer que, dans un tabernacle en forme de tour, était conservée une partie de la croix sur laquelle périt l'apôtre saint André. Ce saint était le patron de l'ordre de la Toison d'or, et le jour de sa fête on recevait dans la chapelle le serment des nouveaux chevaliers.

La grande galerie sur arcades faisant face au Parc et construite en quatre ans fut, comme la chapelle, une création de Charles-Quint, agrandie et embellie par les archiducs. Le mobilier y était d'une rare magnificence. On y admirait des épisodes de chasse peints par Bernard Van Orley, des tapisseries représentant des vues de la forêt de Soignes, des vitraux de Claes Rombout (1), « de somptueuses tentures d'or et d'argent, de velours et de satin cramoisis, provenant des fabriques de Martini et de Nonne », des dressoirs chargés « de pots, d'éguières, de bassins et tasses dorés, de tranchans, de flacons et de jectoirs d'argent », faits par Jean Van den Perre de Bruxelles. On y admirait aussi « les pièces de fines tapisseries de Gabriel Van der Tomme, lesquelles représentaient de plaisantes chasses et volleries, bergiers et bréquillons, ou l'histoire de Perséus, l'histoire de Noé, l'histoire indienne à oliffans et jéraphes, l'histoire de Pâris et destruction de Troye (2) ».

Une série de grandes toiles, peintes par Rubens, décorait la salle d'honneur où siégèrent les États généraux des dix-sept provinces, et dans laquelle, « fort bien ornée et tendue de la tapisserie de la Toison d'or ou de Gédéon, la plus riche et la plus exquise qu'on saurait avoir vue », eut lieu la solennelle et touchante cérémonie de l'abdication de Charles-Quint (3).

Il y a lieu de s'arrêter un instant à cette série de tableaux de Rubens, dans lesquels

(1) WAUTERS, III, p. 326.

(2) ALTMEYER, *Marguerite d'Autriche.* Liège, 1840, p. 176.

(3) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.* Tome X, p. 259. La tapisserie de Gédéon fut placée, par ordre de Philippe II, comme on l'a vu plus haut, dans la grande chapelle du Palais.

le maître immortel avait célébré le *Triomphe de la Religion.* D'après Foppens, cité par Wauters, ces pages représentaient la *Manne tombant dans le désert,* l'*Amour divin,* les *Quatre Docteurs,* l'*Église triomphante,* l'*Ancienne loi cédant la place à la nouvelle,* le *Prophète Élie nourri par un ange, Melchisedech venant à la rencontre d'Abraham,* les *Quatre Évangélistes,* le *Triomphe de la Religion* et la *Religion et l'Hérésie.* Ces toiles, réputées des chefs-d'œuvre, ont disparu dans l'incendie du Palais en 1731. Mais il y en avait des copies fort estimées dans l'église des Carmes déchaussés ou *Petits Carmes* dont nous aurons à reparler ailleurs. Que sont devenues ces copies? Waagen, dans son *Manuel de l'histoire de la peinture,* que j'ai traduit avec M. J. Petit, en 1863 (1), dit que Rubens a décoré de peintures colossales, représentant le *Triomphe de la Religion,* le couvent de Loeches, près de Madrid; il ajoute que ces toiles sont aujourd'hui placées en partie au Louvre (nos 426-432) et dans la collection du duc de Westminster, à Grosvenor-House. Il dit enfin que la touche du maître y est tout à fait invisible. Ces prétendus Rubens de Paris et de Londres ne seraient-ils pas les copies enlevées de l'église des Petits-Carmes?

Les inestimables trésors de la résidence tour à tour ducale, royale et impériale disparurent dans la catastrophe du 4 février 1731. Heureusement que l'on avait envoyé à Vienne, dès 1657, la collection de tableaux formée par l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche. C'est ainsi qu'on a pu conserver la belle page de Teniers, du musée du Belvédère, que nous avons mentionnée à la page 190 de ce livre.

Nous n'avons pas de renseignements précis sur le faste de la cour de Bruxelles, mais il ne pouvait être inférieur à celui que déployaient les princes dans leurs autres résidences. M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne,* nous a décrit des fêtes données par Philippe le Bon dans ses palais de Bruges, de Lille et de Besançon, et, entre autres, le fameux banquet où l'on vit figurer sur les tables une église avec ses vitraux, ses cloches et son orgue; une prairie plantée de fleurs et d'arbrisseaux, avec des rochers de rubis et de saphirs, un pâté qui renfermait un orchestre de vingt-huit musiciens. Le buffet resplendissait de vases d'or, d'argent et de cristal. A l'une des colonnes qui le surmontaient était attaché par une chaîne de fer un lion vivant, au-dessus duquel on lisait : *Ne touchez pas à ma dame.* Autour de la salle régnaient des échafauds en amphithéâtre pour les spectateurs. Le duc portait sur sa personne des pierreries pour plus d'un million d'écus d'or. Les plats étaient portés par un chariot d'or et d'azur qui descendait du plafond (2). Marguerite d'Autriche, qui n'aimait pas Bruxelles, tenait à Malines une cour dont la splendeur éclipsait le luxe du roi de France. Entourée de poètes, d'artistes, de musiciens, on la voyait, vêtue de satin et d'hermine, suivie de son lévrier, portant son perroquet et sa marmotte, présider à des fêtes splendides, au milieu des parfums qu'exhalaient les

(1) *Bruxelles.* Muquardt. 3 vol. in-8°.

(2) *Histoire des ducs de Bourgogne,* tome VI, livre IX. *Le Vœu du Faisan.*

rosiers, les romarins, les marjolaines et les pampres de ses bosquets aromatiques (1).

Le lecteur se fera une idée de la mode du temps et de la façon dont on parlait aux personnes royales, par le style de la dédicace que Jean Lemaire de Belges inscrivit en tête de ses *Illustrations de Gaule et singularités de Troye :*

« Mercure, jadis réputé dieu déloquence, ingéniosité et bonne invention et truchement des dieux, à la très noble et plus que tressuperillustre Princesse, Madame Marguerite auguste fille unique du très grand et tressouverain monarque, Maximilien Cesarauguste, Roy de Germanie, et tante de Larchiduc Charles d'Austriche et de Bourgogne, Prince des Espaignes, etc. Salut avec renommée immortelle.

«... Ce qui te fait mieux resembler la forte pucelle Pallas, procréée du chef de Jupiter son père, c'est que comme Pallas lui assista en armes, alencontre des Géants qui voulaient escheller le ciel stellifère, tout ainsi donner ta filiale assistence de tout pouvoir et prudente industrie au très tressacré géniteur et terrestre Jupiter, qui tient les saintes aigles Rommaines et le sacré chesne glandifère en sa protection et sauvegarde. Par quoy les fiers tyrans Vénitiens et autres de temeraire et oultrecuidée hardiesse et vilenie incomparable, qui tousiours ont blasphémé et irrité les Princes, sont et seront en parfois rudement foudroyez et confonduz. Et ce pendant croît et croîtra en force et formosité corporelle (et encore plus en vertus) notre beau Pâris Alexandre l'archiduc Charles, duquel (quand il sera un sage parfait) tu feras un second Hector, et ladouberas de belle armature céleste... (2). »

Aucune maison souveraine de l'Europe moderne n'entretient aujourd'hui un nombre de dignitaires égal à celui des officiers de tout rang qui formaient l'entourage habituel des princes de la famille de Bourgogne et d'Autriche dans les Pays-Bas.

Sanderus a publié, sous le nom de *Status aulicus,* etc. (3), la liste des dignitaires de la cour sous les ducs de Bourgogne, l'archiduc Maximilien, Philippe le Beau, roi de Castille, et Charles-Quint; puis *l'Estat de l'archiduc Philippe, roy de Castille, comte de Flandre, en sa Court à Bruxelles an* 1494, *collationné contre un ancien escrit, reposant en certain coffret à trois serrures, appertenant aux secrétaires ordinaires du Roy en son grand conseil,* et certifié conforme par C. de Rincvelt. Ce dernier renseigne quarante pensionnaires, parmi lesquels le chancelier de la Toison d'or, les fauconniers et les armuriers, quarante-trois chambellans, sept maîtres d'hôtel, vingt-trois panetiers, vingt-deux échansons, vingt-cinq écuyers tranchants, trente écuyers d'écurie, douze valets servants, neuf conseilliers, six membres du grand conseil, dix-sept maîtres des requêtes, quatorze secrétaires et trois greffiers. Tous ces personnages appartenaient à la noblesse, sauf quelques membres du conseil, et parmi les pensionnaires on trouve

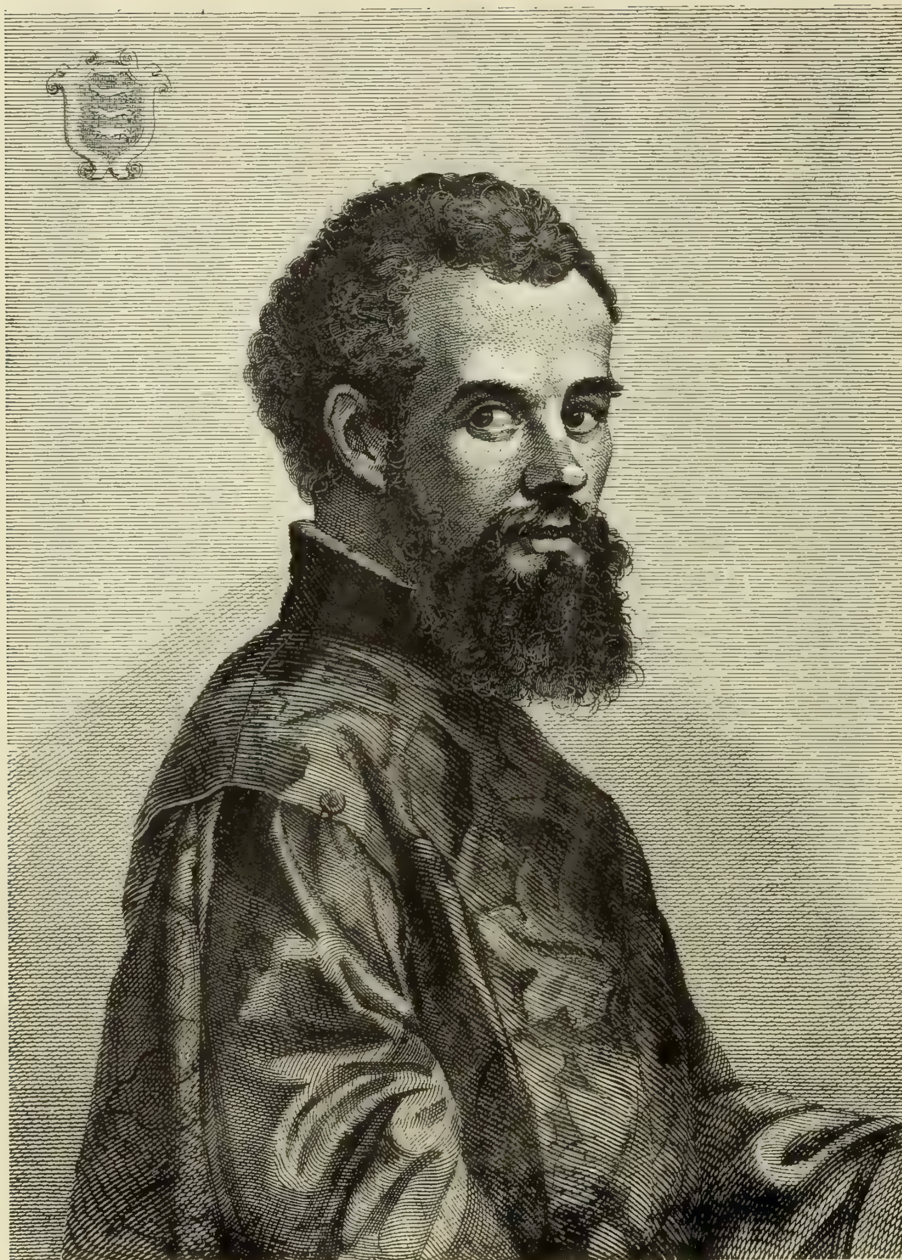
(1) Altmeyer, *loc. cit.* Dans l'*Appendice* de Reiffenberg au Xe volume de l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* se trouvent de curieux détails sur le service *de la bouche* de Marguerite d'Autriche.

(2) *Œuvres de Jean Lemaire de Belges,* publiées par J. Stecher, Louvain, 1882. Tome Ier, p. 3 et suiv.

(3) *Bruxellæ, apud Philippum Vleugartium.* 1660.



Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas.



ANDRÉ VÉSALE. *(Collection de M. Th. Hippert.)*

André Vésale (Van Wesel) naquit à Bruxelles en 1514 et mourut dans l'île de Zante en 1564. Il habita la rue Haute, et c'est en partie sur les terrains de son hôtel que fut bâti le couvent des Capucins. (Voir chapitre VI.)

les plus grands noms des Pays-Bas, les Ravesteyn, les Chimai, les Nassau, les Chièvres; parmi les chambellans, les Berghes, les Croy (1), les Fiennes, les Lannoy, les Lalaing, les Ligne, les Beaufort; parmi les maîtres d'hôtel, les Molenbais; parmi les échansons, les Hornes et les Trazegnies. Tous les gens de la cour, grands et petits, faisaient partie de la confrérie de la Sainte-Croix en l'église de Coudenberg (2).

Au temps de Charles-Quint, il y avait un préfet de la grande chapelle, quatre chapelains, un maître de chapelle chanteur (Thomas Trequillion), quinze chanteurs, plus dix enfants, un maître de chant et un organiste, dix fonctionnaires pour la petite chapelle et vingt-huit aumôniers presque tous Espagnols, quatorze conseillers, parmi lesquels Granvelle et Viglius de Zuychem, quatre secrétaires, un maréchal du palais, trois alcades et deux alguazils, un questeur du palais, un chef des courriers de cabinet, dix-neuf chambellans, parmi lesquels les comtes d'Egmont, de Lannoy, d'Arenberg, de Hornes, de Noircarmes, neuf médecins et chirurgiens, parmi lesquels André Vésale (3), six économes, quarante pages, cinq hérauts d'armes, cent soixante-quatre gentilshommes de la maison, maîtres d'hôtel, panetiers, échansons, écuyers tranchants, écuyers d'écurie, sommeliers, etc..., sans compter les dames et demoiselles de la cour féminine.

Au milieu du XVIIe siècle, on établit un théâtre à la cour. Déjà en 1634, une troupe de comédiens était attachée à l'hôtel de Nassau et l'on y représenta un ballet en présence du cardinal-infant. L'archiduc Léopold d'Autriche, qui avait un goût très prononcé pour la musique, fit construire, en 1650, au Palais ducal, un théâtre destiné à des représentations d'opéras. Léonard Van Heel en fut l'architecte et trois artistes flamands, François Coppens, Philippe Van der Baerlen et Van Houck en peignirent les décors. A l'époque du carnaval, on y joua une comédie en musique. Les membres de la noblesse, les magistrats et les corps constitués furent invités à cette soirée. Les archives du royaume possèdent la relation de divers spectacles organisés en l'honneur de la reine Christine de Suède. Au mois de février 1655, on représenta devant elle l'opéra de *Circé* ou d'*Ulysse*, suivi d'une comédie intitulée *Samson*. Un manuscrit de

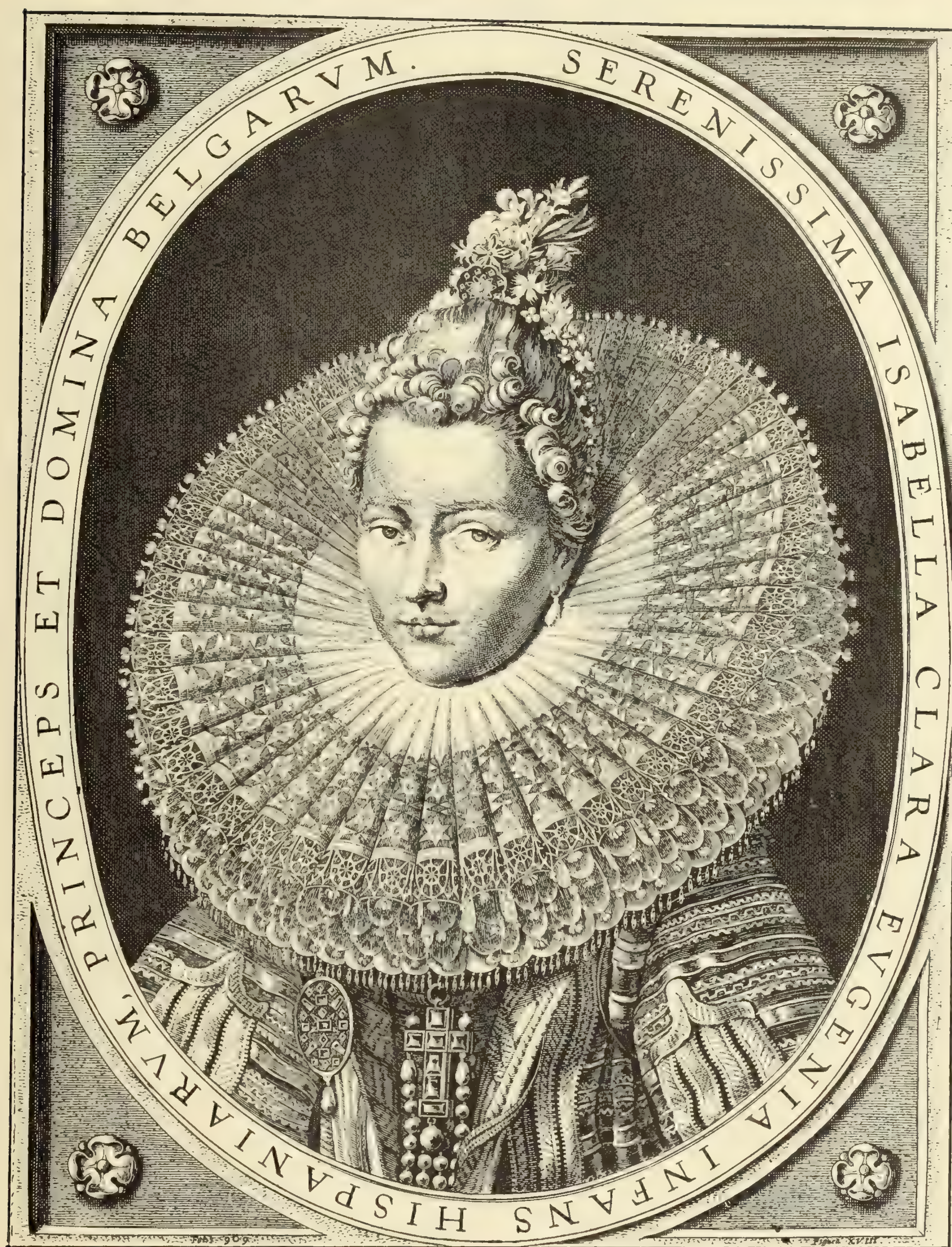
(1) La famille de Croy, qui était alliée aux Lalaing et aux Lannoy, avait une grande influence à la cour de Philippe le Bon. Leur autorité déplaisait fort au comte de Charolais, qui eut à ce sujet les scènes les plus violentes avec son père. Un jour, le duc, entrant dans une merveilleuse colère, chassa son fils de son oratoire et le poursuivit l'épée à la main.

(2) RUELENS, *Revue d'histoire et d'archéologie*, tome II, p. 220. Il y eut parfois des scènes dramatiques à l'occasion de la domesticité du Palais. Ainsi en 1461, Jehan Constain, le premier valet de chambre de Philippe le Bon et son homme de confiance, qui n'était vêtu que d'un *pauvre juppel de toile* lorsqu'il vint à la cour de Bourgogne, et qui s'y fit une grosse fortune, fut pendu au château de Rupelmonde, pour avoir tenté d'empoisonner le comte de Charolais (Charles le Téméraire).

(3) Pierre Bergeron parle d'André Vésale dans ses récits de voyage. Il rapporte que ce célèbre médecin était si exact en ses prédictions de maladies, qu'en l'an 1548, il prédit à Maximilien, comte de Buren, l'heure et presque l'instant de sa mort. De Buren, doué d'un courage admirable, fit apprêter un superbe festin où il convia tous ses amis et, assis à table avec eux, leur distribua sa vaisselle d'argent, ses bagues et ses joyaux, et leur ayant dit le dernier adieu, se remit au lit, puis expira au moment même que lui avait pronostiqué Vésale. Cette anecdote a été rapportée de diverses façons par De Thou, par Brantôme et par Marillac, évêque de Vannes, ambassadeur d'Henri II auprès de Charles-Quint. D'après M. Gachard, la version de Marillac est la plus exacte.



L'Archiduc Albert.
D'après le portrait de Corneille De Vos dont l'original appartient à M. le comte de Mérode-Westerloo.



L'Infante Isabelle.

D'après le portrait de Corneille De Vos dont l'original appartient à M. le comte de Mérode-Westerloo.

la Bibliothèque royale (1) nous apprend que « l'opéra et la comédie furent présentés sur un grand théâtre, mis sur la grande salle de la cour du costé des bailles. L'amphitéâtre fut dressé du costé des murailles de la chapelle du Palais, et ce fut la ville qui fit dresser cet amphithéâtre très élevé, pour y plasser, au premier rang dans les loges, tous les consaulx collatéraux, au second rang les chambres des comptes et ceux du magistrat de la ville; sur les bancs mis aux deux costés de la loge pour la royne Christine et Léopold, se placèrent les dames et les seigneurs, et plus bas les communs gens de distinction. Après l'opéra, il y eut grand bal. Le prince de Ligne vint prier la royne de vouloir danser avec luy pour comenser le bal, car de ce temps-là un cavalier venoit prendre une dame pour danser, et puis elle un cavalier, et insi jusqu'à 20 cinc et trente couples, l'on dansa fort avant dans la nuict ». En 1661 les *comédiens* français de mademoiselle d'Orléans vinrent jouer la *Descente d'Orphée aux Enfers,* « merveilleuse pour ses rares machines et magnifiques changements de théâtre, qui ravirent toute la cour et les autres spectateurs (2) ».

Sous la maison de Bourgogne et, plus tard, sous la domination espagnole, on ne reconnaissait d'autres dignités que celles qui avaient été conférées par les souverains du pays. Ainsi le titre de prince de l'empire n'y donnait lieu à aucune distinction. Ce fut l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de Charles VI, qui introduisit, en 1725, les usages de la cour de Vienne, d'après lesquels les princes et les princesses d'empire occupaient les premières places. Le jour de l'arrivée de l'archiduchesse, les plus illustres seigneurs du pays, les ducs d'Aerschot et d'Arenberg, le prince de Rubempré, le prince de Ligne, le comte de Maldeghem, *se mirent à genoux* pour avoir l'honneur de lui baiser les mains. Lorsqu'elle présidait le conseil, elle était assise sous un dais, ayant devant elle une table recouverte d'un tapis de velours rouge à crépines d'or; au moment où elle entrait dans la salle, les conseillers d'État se levaient et la saluaient d'une génuflexion. Jamais on ne vit de princesse plus rigide observatrice des lois du cérémonial que cette sœur de l'empereur Charles VI. Les dames titrées du pays, parmi lesquelles il y en avait plusieurs dont les maris étaient grands d'Espagne, prétendirent avoir le tabouret à la cour, mais elles eurent beau alléguer qu'elles avaient toujours joui de cette distinction, il leur fut répondu qu'à Vienne toutes les dames, les princesses comme les autres, se tenaient debout devant les archiduchesses. D'autres voulurent venir au Palais en carrosse à six chevaux, les gardes les renvoyèrent en leur disant qu'il ne convenait qu'à S. A. I. d'avoir un pareil équipage; il en résulta parmi la haute noblesse un peu de mauvaise humeur qui ne fut pas toutefois de longue durée. Marie-Élisabeth se faisait servir comme l'impératrice même; personne ne pouvait manger avec elle. Le duc de Lorraine François-Étienne, qui épousa depuis l'archiduchesse Marie-Thérèse, obtint seul la faveur d'une exception à cette loi, dans

(1) Ms n° 800.

(2) Nous empruntons ces détails à la curieuse *Histoire du Théâtre français en Belgique,* par M. Frédéric Faber. Bruxelles, 1878. I, p. 51 et suiv.

un voyage qu'il fit à Bruxelles en 1731, mais, pour que la chose ne tirât pas à conséquence, ce fut dans une maison de chasse que l'archiduchesse l'admit à sa table. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, passant par Bruxelles en revenant de France, ne reçut point le même honneur; comme ce prince ne manquait ni d'esprit ni de gaîté, il dit à cette occasion qu'il était plaisant que lui, qui vivait journellement à Munich avec une archiduchesse, ne pût manger avec une archiduchesse à Bruxelles.

Rien ne caractérise mieux ces usages, dépeints d'une façon si plaisante par Victor Hugo dans *Ruy Blas,* que l'incident qui se passa dans la nuit du 3 au 4 février 1731, quand le Palais devint la proie des flammes. Nous avons dit que l'archiduchesse fut sauvée par un hallebardier de sa garde. Cet homme, voyant que l'incendie allait gagner l'appartement où dormait la princesse, résolut de se dévouer pour la soustraire au péril imminent dont elle était menacée. Il enfonce la porte de la chambre, enlève l'archiduchesse dans ses bras, traverse avec elle des tourbillons de fumée, et parvient ainsi à la déposer en lieu sûr. Eh bien, qui le croirait? Ce brave homme fut puni! Il avait commis le crime de toucher à une princesse de sang royal!

Lorsque Marie-Élisabeth assistait à la procession, les pavés des rues par où elle passait étaient couverts de planches. Marie-Christine, en 1781, ne voulut pas s'autoriser de ce précédent, et tout le monde fut émerveillé de la voir marcher sur la voie publique comme les autres fidèles. Il est vrai qu'on était alors sous le règne de Joseph II.

Les préséances donnèrent lieu plus d'une fois à des disputes, à la cour de Bruxelles, entre la duchesse de Croy et la princesse de Hornes en 1744, entre la comtesse de Cobenzl, la duchesse d'Arenberg et la princesse de Taxis dix ans après. Le prince Charles de Lorraine écrivit de sa main une *liste des dames qui peuvent manger à la cour avec S. A. R. Madame,* et une *liste des dames et demoiselles qui ne mangent pas avec S. A. R.* Les noms qui figurent sur la première sont ceux de la duchesse d'Arenberg, des princesses de Ligne, de Stolberg, de Hornes, de Gavre, de Croy, de mesdames de Cobenzl, de Courrières, de Chanclos, de Deynze, de Weustenraedt, de Mastaing, d'Arberg, de Sart, de Gottignies, de Lalaing, d'Argenteau, de Bonlez, d'Oudenaerde, de Vick, de Wemmel, Van der Noot, de Boland et de Cruquenbourg.

M. Gachard (1), à qui nous devons ces intéressants détails, nous en fournit d'autres également curieux sur l'organisation et les frais d'entretien de la maison du prince Charles. Celui-ci rédigea lui-même un règlement en quatre-vingt-dix-sept articles pour le service du Palais. Le grand maître des cuisines avait pour devoir, entre autres, « de veiller à ce que les chefs apportassent de la variété dans les mets, afin d'éviter les dégoûts d'une uniformité trop constante, et si quelques chefs montraient de l'émulation à donner d'eux-mêmes quelque chose de nouveau, il devait leur en

(1) *La Cour de Bruxelles sous la maison d'Autriche,* 1838.



Marie-Thérèse. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

permettre l'entreprise, pour essayer leurs talents, ou pour encourager leur bonne volonté ».

Je n'entrerai pas dans les détails de l'organisation des départements du grand maréchal, du grand écuyer, du secrétariat, de la vénerie, des chasseurs en plaine, de la bibliothèque, des écuries, des chenils (1). Chaque dépense était inscrite au budget,



Charles-Quint dans la forêt. — D'après une ancienne *sépia* de la collection de M. Th. Hippert.

entre autres 8,000 florins pour la location de la loge du prince au théâtre. Cependant la liste civile était parfois endettée. Alors Marie-Thérèse payait sur sa cassette, *avec ordre de n'en rien dire.* Elle vint souvent en aide au comte de Cobenzl, mais quand il

(1) Son Altesse Sérénissime ne sort presque jamais sans une longue suite de beaux carrosses attelés de chevaux très fins. Outre les archers, les hallebardiers, les pages, les valets de pied et la plupart des grands officiers de sa maison, des dames et des demoiselles d'honneur qui sont de la suite, elle est encore accompagnée d'un gros détachement de grenadiers à cheval, de cuirassiers et de grenadiers à pied, ce qui rend sa marche majestueuse. Elle sort fort souvent. Elle ne manque à aucune occasion de piété, et lorsque sa santé le lui permet, elle assiste même à pied aux longues processions qui se font par la ville. Sa cour attire beaucoup d'étrangers, presque toutes les puissances de l'Europe y ont des envoyés, plusieurs princes et grands seigneurs du pays et beaucoup de seigneurs étrangers y ont leur résidence, ce qui contribue encore à la rendre brillante et nombreuse. (*Description de la ville de Bruxelles,* 1745, p. 38)

fut mort, après s'être ruiné en prodigalités de tout genre, elle refusa de se charger des dettes de sa veuve. Elle écrivit elle-même, en marge du mémoire de son beau-frère, cette apostille : « Après ce que j'ai fait pour le *maris*, il m'est impossible de me charger des dettes de la *femmes*. Elle *at* des diamants, des nippes plus qu'il ne lui en faut; qu'elle s'en *défait*. Vous savez que nos arrangements ici demandent une grande attention à tout; que dans ce moment-ci le salut de l'État en dépend; qu'ainsi tout fond extraordinaire doit être *emploiée* à ce sujet. J'AI NEUF ENFANTS A POURVOIR QUI SONT VIS A VIS DE RIEN. Ainsi je ne saurais m'engager plus à rien de particulier. »

Il existe aux archives du royaume une relation, écrite de la main du prince lui-même pour l'impératrice, de l'emploi de ses journées à Bruxelles.

« Pour quand at la vie que je mene depuis que je suis au Pais Bas me paroit très simple, et je vais la decrire icy.

« Les jours ordinaires je me leve à 7 heures et demi, je trawaillie avec Weisse et d'autre secretaire jusqua 10 heures aux environs. Syl y at des odiences, j'en donne jusqua 11 heures, que vient ordinairement le ministre; ensuite je trawaillie avec le ministre et le secretaire detat jusqua 1 heure et 1 heure et demi. Après je donne la parole et quelqu'odience encore. Ensuite je sort pour voir le monde et at 2 heures je dine. At 4 je me retire chez moy où je mamuse. At 6 et demi, je vas at la comedie ou au concert; je soupe at 9 heures et je me retire à 11 heures ou 11 heures et demi. Telle est la vie ordinaire de tous les jours. Les lundi, par l'ordinaire je donne l'apartement (1), où les dames viennent; cela dure depuis six heures jusqu'à 8 heures et demi, à la réserve des fettes et dimanches que je vas at leglise en publique à 11 heures, et le ministre vient après.

« Quand je suis invité at souper, jy vas après la comedie et me retire a 1 heure. Les jours que je vas at la chasce, je prie le ministre de venir at 9 heures; le souppé at lordinaire.

« Les jours de grande galla je vas at St-Gudule at 11 heures en carosse, en grande ceremonie; je dine seule en publique; le soir appartement, un grand soupé et bal le soir.

« Quand je vas passer quelques jours at la campagne jay mes houzards qui m'aporte tous les jours les expéditions du gouvernement, et le mercredi et samedi qui sont jour de poste, je vient en ville at 8 heures, je donne des odiences et at 1 heure je m'en retourne.

« Voilà la vie que jay mené depuis que je suis at Bruxelles. »

Cette note est du 1er janvier 1757.

L'étiquette n'était plus aussi sévère qu'au temps de l'archiduchesse Marie-Élisabeth; les princes menaient une vie plus simple et se mêlaient plus volontiers à la population, mais aucun d'eux ne fit oublier la courtoisie chevaleresque et la simplicité toute

(1) *Donner* ou *tenir l'appartement*, recevoir.

flamande de ce puissant empereur qui régna sur les deux hémisphères et qui mit sa gloire à s'intituler *bourgeois de Gand.*

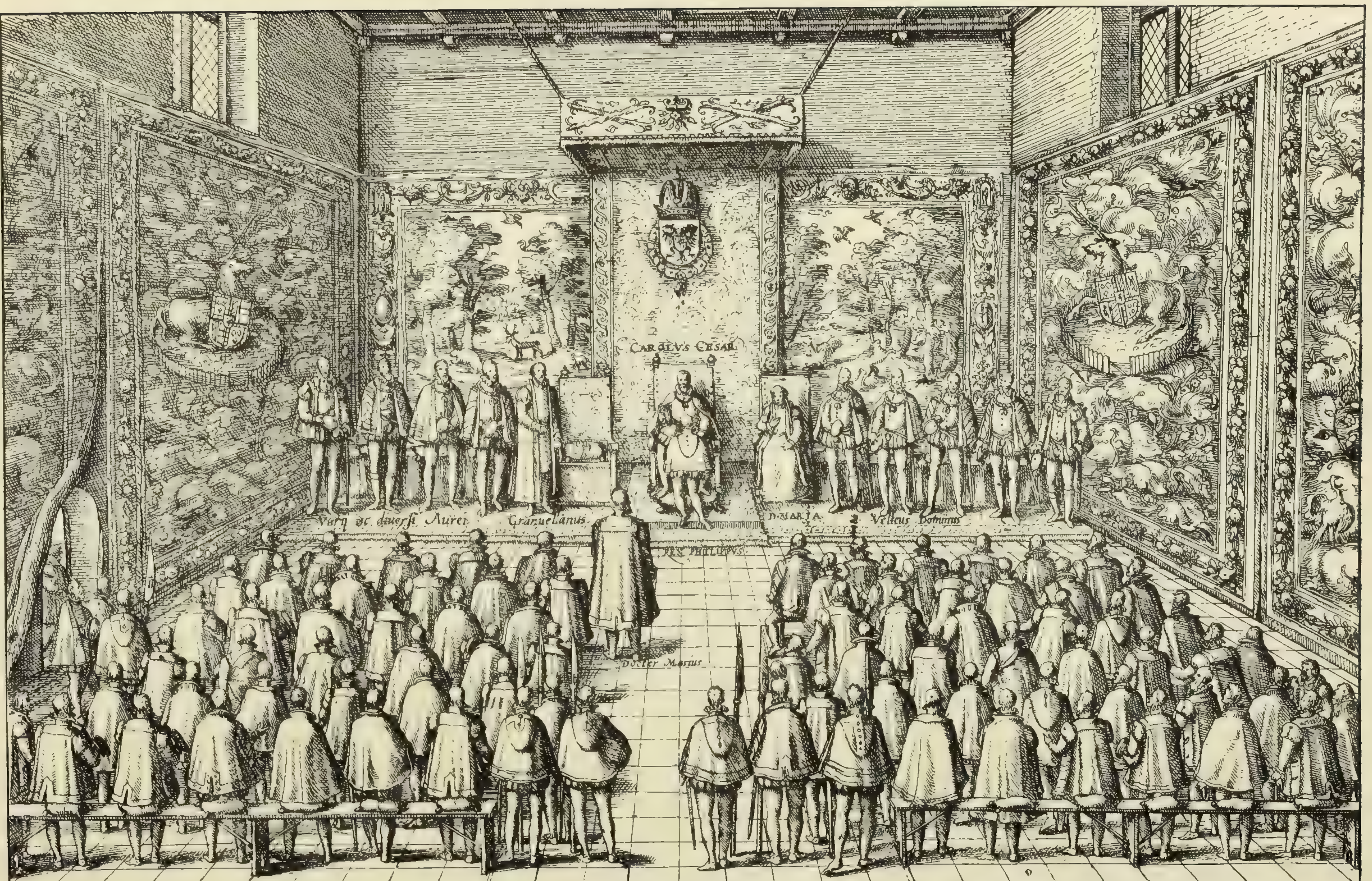
Nous n'avons pas à juger ici la politique de Charles-Quint. Notre œuvre est plus modeste et ne tend qu'à mettre en lumière les côtés intimes et pittoresques de l'histoire. Ne craignons donc pas, au risque de déplaire à d'austères censeurs, de faire ressortir les vertus populaires d'un monarque qui eut, comme tous les hommes, de ces faiblesses que grossit l'éclat du pouvoir suprême.

Il y a plus d'un potentat dans le monde dont on peut dire :

Qu'il respecte un moulin et vole une province.

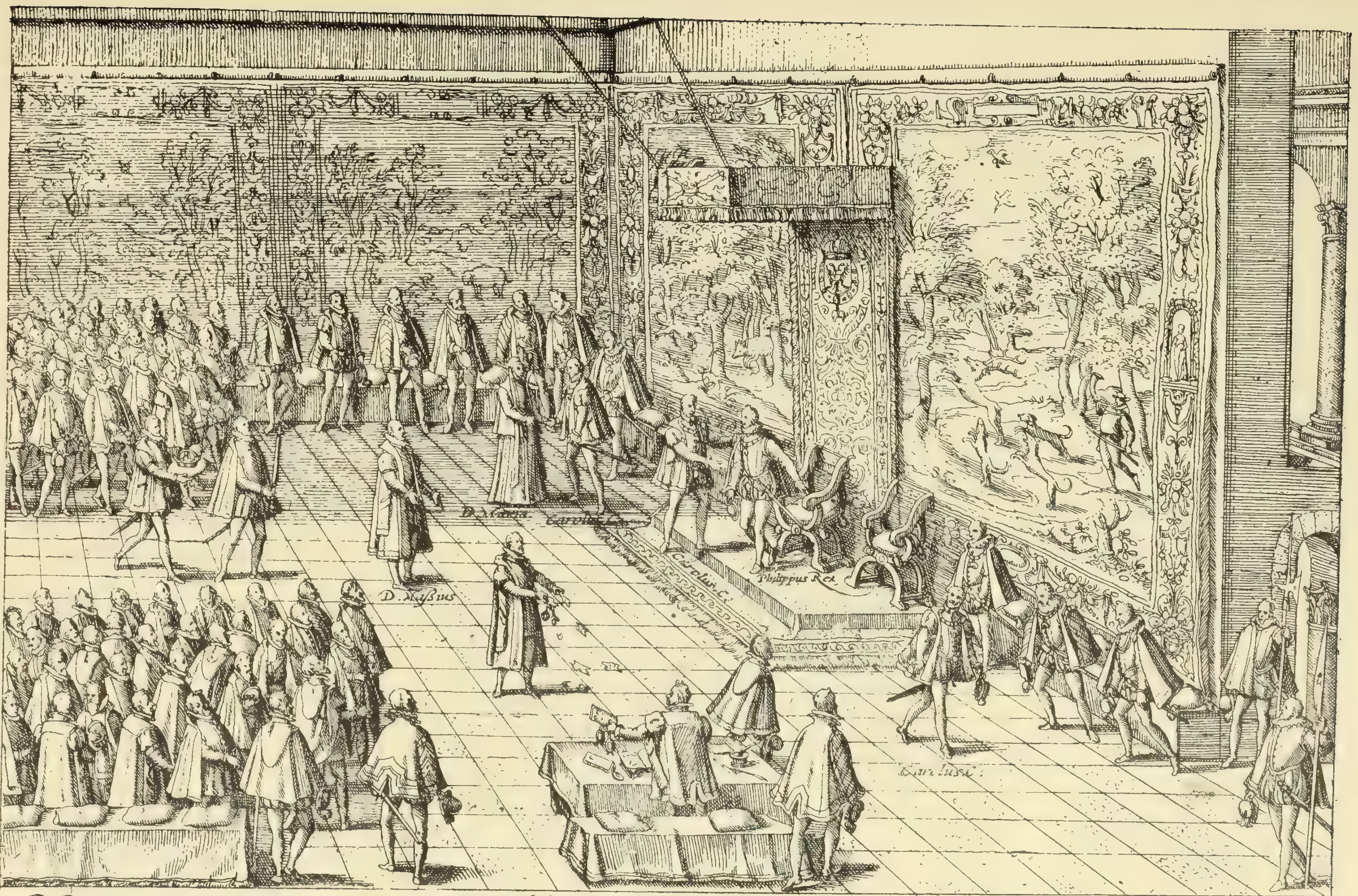
Charles-Quint fut de ceux-là. Hautain et fier dans sa diplomatie, cruel dans la répression des troubles et des émeutes, il savait être aimable avec les artistes, généreux envers les humbles et magnanime envers les faibles. Que de mots heureux on cite de ce rival orgueilleux de François Ier et d'Henri VIII! Titien faisant son portrait et constatant que c'était la troisième fois qu'il avait cet honneur : — C'est la troisième fois, dit le prince, que tu me donnes l'immortalité! — Il savait oublier à propos le formalisme des cours. Un jour qu'il reçut la visite d'un de ses vieux généraux, il exigea qu'il fût assis et couvert. — « Un capitaine qui a fait glorieusement soixante campagnes, dit-il, mérite bien de jouir des privilèges des grands d'Espagne et de rester assis et couvert, à soixante-treize ans, devant un empereur qui n'en a que trente. » — Deux dames, au moment d'entrer dans un salon, se disputaient devant lui sur la préséance : — « Que la plus folle, dit-il, passe la première. »

Il accordait audience à tout le monde et causait familièrement avec tous. En 1536, il voulut donner un carrousel. Les quadrilles se distribuèrent entre les plus grands seigneurs. Ces choses s'arrangèrent dans le palais, et tout le monde repoussait un certain gentilhomme qu'on ne trouvait pas assez noble, quoiqu'il fût plein d'excellentes qualités. Charles qui, de son cabinet, entendait ces chuchotements, entr'ouvrit la porte et dit très haut, en désignant l'homme dédaigné : « Messieurs, que personne ne prenne ce cavalier, je le retiens pour mon quadrille. » Un jour qu'il était parti de bon matin pour la chasse, il s'égara dans la forêt de Soignes et, poussé par une faim de chasseur, il entra dans la cabane d'un pauvre bûcheron. Le déjeuner était si frugal que l'empereur (on le prenait pour un simple gentilhomme) demanda s'il ne restait pas un peu de venaison. Le bonhomme, après s'être consulté avec sa femme, que rassurait la mine loyale de leur hôte, lui apporta une large tranche de chevreau salé, en exigeant la promesse d'une grande discrétion. A quelques jours de là, Charles fit venir le bûcheron à la cour de Bruxelles. En reconnaissant l'empereur, le pauvre homme se crut perdu. Mais le prince le rassura et lui demanda quel prix il exigeait de son déjeuner. Le paysan ne sollicita que la permission de couper librement des balais dans le bois. Surpris de sa modération, Charles lui accorda le privilège qu'il souhaitait, mais, voulant lui faire immédiatement un peu de bien, il lui commanda de



L'Abdication de Charles-Quint. (D'après Hogenberg. — *Collection de M. Th. Hippert.*)

Les chevaliers de la Toison d'or. Granvelle. Charles-Quint. Marie de Hongrie. Les chevaliers de la Toison d'or.
Les membres des États généraux. Philippe II. Les membres des États généraux.
Masius (Maes), pensionnaire d'Anvers.



L'Abdication de Charles-Quint. (D'après Hogenberg. — *Collection de M. Th. Hippert.*)

Membres des États. Masius. Marie de Hongrie. Charles-Quint. Philippe II. Charles-Quint.

venir le lendemain à la cour, lui et sa femme, apportant chacun leur charge de balais; en même temps il déclara que ce jour-là il ne recevrait personne qui n'eût en main un balai acheté à ces bonnes gens. Ses courtisans étaient nombreux; le bûcheron et sa femme vendirent leurs balais une pistole la pièce et s'en retournèrent à leur cabane avec la bourse merveilleusement garnie (1). Une autre fois, en 1520, *Keizer Karel,* se promenant sur le marché de Bruxelles, y vit une femme à la figure ouverte et joyeuse acheter une couple de belles volailles et s'en retourner à son logis d'un pas léger et le cœur satisfait. Il la suivit et la vit descendre dans une cave d'où sortaient de bruyants éclats de rire. Comme cette cave était une boutique de savetier, il descendit sous prétexte de faire coudre un point à sa botte. Mais le savetier lui répondit que ce jour-là, qui était la fête de saint Crépin, on ne travaillait pas. L'empereur trouva la famille rassemblée dans cette cave en si heureuse résolution de se bien régaler, qu'il demanda la permission d'être de la fête, à condition de payer le vin. Sa figure jeune et avenante séduisit; le savetier, sa femme et ses filles accueillirent son offre, et il revint le soir faire avec ces ouvriers le souper de la Saint-Crépin, qui lui sembla délicieux. Il se retira sans être connu. Le lendemain, ayant fait venir à la cour le maître-savetier, l'empereur lui demanda quel prix il mettait au plaisir qu'il lui avait fait la veille. Le bonhomme, heureux de son état, ne demanda autre chose que le privilège pour les savetiers de mettre la couronne impériale sur la botte qui leur servait d'enseigne. — Une autre fois, une jeune fermière d'Anderlecht ayant refusé de se laisser séduire, l'empereur lui permit de placer la couronne impériale sur ses petits pains de beurre et lui donna le privilège d'en fournir la cour. Ce privilège s'étendit à la famille et par suite à tout le village.

Tout le monde connaît l'histoire du paysan de Berchem-Sainte-Agathe qui, servant de guide à Charles dans une nuit obscure, lui fit tenir sa lanterne pendant qu'il satisfaisait un petit besoin dont les rois eux-mêmes ne sont pas exempts. Ce villageois sans façon fut exempté d'impôts pendant le reste de ses jours (2).

C'est dans l'antique Palais des ducs de Brabant et de Bourgogne, tout plein des souvenirs de sa gloire et de sa bonne humeur, que Charles-Quint abdiqua le 25 octobre 1555.

(1) On lit dans la chronique manuscrite de De Dobbeleer que Philippe le Bon, ayant trouvé un ivrogne endormi dans la rue, le fit transporter au palais et l'y garda pendant un jour et une nuit, lui faisant rendre toute sorte d'honneurs. Le surlendemain après l'avoir enivré, il le fit déposer à l'endroit où on l'avait trouvé. Ce brave homme raconta à sa femme qu'il avait rêvé qu'il était duc de Brabant. Voir, à ce sujet, le *Luyster van Brabant,* p. 165.

(2) D'après l'Almanach de Bruxelles de 1682, cette aventure, absolument véridique, se passa le jour de la Saint-Mathieu, en l'an 1540. Voir, dans la *Revue de Bruxelles* de 1839, l'article intitulé *Quelques anecdotes sur Charles-Quint.* A propos de celle du paysan de Berchem-Sainte-Agathe, je ne puis résister au plaisir d'en léguer à l'histoire une autre absolument authentique, qui se rapporte au roi Léopold Ier. Celui-ci se rendait au camp de Beverloo. Dans une station où s'arrêtait le train pour changer de direction, le roi descendit pour un motif urgent et se rendit dans un de ces petits refuges que l'on est heureux de rencontrer dans les gares. Tout à coup il s'aperçut, malgré l'obscurité, qu'il arrosait quelqu'un qui l'avait précédé dans ce réduit. Il s'excusa aussitôt le plus poliment du monde. Mais le voisin, qui reconnut Léopold Ier au son de sa voix, répondit sur-le-champ : *Continuez, sire, c'est beaucoup d'honneur pour moi.* C'était le chef du train. L'histoire ne dit pas s'il fut décoré.



PHILIPPE II. — D'après une estampe de la Bibliothèque royale.

« Son vêtement se composait d'une casaque en satin violet à bandes de velours pareil brodées d'or, avec des lacs de cannetille d'or aux nœuds de la bordure, et des crevés en drap d'or et taffetas rouge, un chapeau de velours violet piqué de fil d'or et surmonté d'une plume blanche. » (*Voyage de don Philippe aux Pays-Bas.*)

Dans la grande salle tendue, comme nous l'avons dit, de la riche tapisserie de Gédéon, l'on avait élevé, vers l'ouest, contre la cheminée, une estrade haute de six à sept degrés, surmontée d'un dais aux armes de Bourgogne. Trois fauteuils, appelés des *chayèses à doz,* y étaient placés, celui du milieu pour l'empereur, celui de droite pour son fils Philippe, celui de gauche pour la reine Marie de Hongrie (1).

« A droite estoit mis un banc tapissé pour les chevaliers de l'ordre; à gauche un aultre semblable banc pour les princes et seigneurs grandz. Plus bas, il y avoit d'aultres bancs pour les trois conseils collatéraux. Dans la salle, en face de l'estrade, étoient des bancs non tapissés, pour les états; ils s'y rangèrent selon leur ordre, assçavoir ceux de Brabant sur le premier, ceux de Flandre sur le second, et ainsi de suite. Un espace réservé au public avoit été envahi de bonne heure et quoique les huissiers fissent tout leur debvoir d'y donner la meilleure place possible, quand il fallut placer tout ce monde, l'immodestie d'aulcuns en obvia de manière qu'il y eut grande division et foulée à la dicte entrée. »

« Un peu avant trois heures, Charles-Quint, vêtu de deuil et portant le collier de la Toison d'or, quitta sa petite maison du Parc, accompagné de son fils, d'Emmanuel-Philibert, de son grand écuyer (de Boussu), de son sommelier de corps (de la Chaulx) et d'autres gentilshommes. Ses infirmités ne lui permettant pas l'usage du cheval, il monta une petite mule, et à son arrivée au Palais, il alla attendre dans ses anciens appartements que les députations des Estats fussent placées. Comme la foule avait envahi plusieurs des pièces voisines, il ordonna de les faire évacuer sur-le-champ, à quoy il fut obey en telle manière que plusieurs notables seigneurs et personnages des Estats s'en ressentirent et irritèrent, selon qu'il se put bien veoir et sçavoir. Après s'être reposé un instant, l'empereur se rendit dans la salle des séances du conseil privé, où étaient réunis Philippe, Marie de Hongrie, le duc de Savoie et les chevaliers de la Toison d'or (d'Egmont, de Beveren, de Bréderode, de Lalaing, de Boussu, de Werchin, de Bugnicourt, d'Arenberg, de Molembais).

« A quatre heures, la porte de la grande salle, gardée par les archers et les hallebardiers de la cour, s'ouvrit et Charles-Quint entra, s'appuyant de la main gauche sur un bâton, de l'autre sur l'épaule du prince d'Orange, récemment arrivé de l'armée. A sa suite venaient Philippe, Marie de Hongrie, le duc de Savoie, les chevaliers de la Toison d'or, les gouverneurs de province, les membres des conseils collatéraux et les gentilshommes de la cour. Tous les assistants s'étaient levés à l'entrée de l'empereur, qui leur rendit le salut et alla prendre place sous le dais avec son fils, sa sœur et Emmanuel-Philibert, pour qui un siège particulier avait été placé près de celui de la reine. Les autres personnages occupèrent les banquettes qui leur étaient réservées; au pied de l'estrade se rangèrent les gentilshommes étrangers à la cour. Puis, sur l'ordre de l'empereur, un héraut invita les assistants à se rasseoir, et

(1) Le fauteuil de cuir doré sur lequel Charles-Quint s'assit lors de son abdication fut déposé à la bibliothèque des jésuites. Il y a quarante ans, il se trouvait dans les magasins de l'hôtel de ville.



MARGUERITE DE PARME, gouvernante des Pays-Bas, fille de Charles-Quint. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

les députés ayant déclaré que leurs pouvoirs étaient en règle, la parole fut donnée à Philibert de Bruxelles, membre du conseil d'État et du conseil privé.

« Celui-ci prononça un discours avec une telle chaleur, qu'à différentes reprises l'empereur l'invita à se couvrir. Quand il eut fini, Charles-Quint se disposa à prendre lui-même la parole. Philippe alla se placer près de son père, qui resta assis, et après avoir mis ses lunettes, déploya un petit papier lui servant d'aide-mémoire. » Dans sa harangue, qu'il nous paraît inutile de reproduire ici, l'empereur rappela que, dans ce même lieu, trente-quatre années auparavant, en 1521, son aïeul Maximilien l'avait émancipé.

Son discours terminé, Charles procéda à la cérémonie de l'investiture. Philippe se jeta aux genoux de son père et voulut lui baiser la main; mais l'empereur, le faisant relever, le serra dans ses bras. Un secrétaire donna ensuite lecture des lettres de cession. Après cette lecture, Philippe, qui était retourné à sa place, dit aux États, sans se lever de son siège, qu'il n'était pas capable de leur parler en français et donna la parole à Granvelle, évêque d'Arras.

L'assemblée entendit aussi la reine Marie de Hongrie qui, malgré les instances de l'empereur son frère, venait de se démettre de son gouvernement; puis le pensionnaire d'Anvers, Jacques Maes. L'évêque d'Arras ayant prévenu les États que la prestation des serments aurait lieu le lendemain, l'empereur et sa suite se retirèrent dans l'ordre adopté pour leur entrée. L'empereur attendit, dans la salle du conseil privé, que la foule se fût écoulée et reprit ensuite le chemin de sa petite maison du Parc.

Tel est, d'après M. Alexandre Henne, qui a textuellement suivi les documents publiés par M. Gachard, le récit fidèle et exact de la cérémonie du « dévasement », c'est-à-dire de l'abdication de Charles-Quint. M. Henne fait observer que beaucoup d'historiens ont rapporté cette grande scène en y ajoutant des détails contredits par les documents officiels. La même observation s'applique au tableau de notre illustre peintre, M. Gallait, qui a représenté l'empereur debout, appuyé sur l'épaule du prince d'Orange et parlant devant une sorte de cohue qui ne cadre guère avec l'étiquette de la cour, tandis que la foule occupe des tribunes qui n'ont jamais existé.

Nous serions mal venu à lui en faire un grief.

. . . . Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Mais notre devoir, ici comme à propos d'Anneessens, est de respecter avant tout la vérité historique.

C'est dans ce même Palais que Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas au nom de Philippe II, reçut, onze ans plus tard, le 6 avril 1566, les signataires du *Compromis des nobles,* le premier *pronunciamiento* solennel des Belges contre la domination espagnole.

J'aurai à revenir plus tard sur ce mémorable épisode de notre histoire. Je ne veux

m'occuper ici que des monuments et de la splendeur de l'ancienne cour. Le père de Molinet raconte qu'on lui fit voir « dans un grand logis qui était devant le château, près des écuries, une galerie d'environ quinze toises de longueur, qui était un cabinet d'armes antiques de toutes sortes dans de grandes armoires. La première chose qu'on lui montra, « comme par manière d'insulte », fut le drapeau royal de François Ier, qui fut pris à la bataille de Pavie. Il était de taffetas bleu aux armes de France avec deux anges pour supports. On lui fit voir aussi la bannière turque qui fut prise par don Juan d'Autriche à la bataille de Lépante. On ouvrit une armoire où se trouvaient plusieurs épées, entre autres celle que François Ier envoya à Charles-Quint pour l'appeler en duel (1), et celle de ce prince quand il fut pris à la bataille de Pavie (2). On lui montra plusieurs armures de Charles-Quint, enrichies d'or et fort bien travaillées, celles de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, du prince de Charolais, de don Juan d'Autriche, de l'archiduc Albert et de plusieurs autres, des boucliers d'azur très bien ciselés, un, entre autres, gravé avec la pointe du diamant, et un de Charles-Quint muni de ressorts jetant deux pointes d'épée, en sorte qu'il lui servait d'arme à la fois offensive et défensive. Molinet vit une autre armoire pleine de toute sorte d'armes de nations étrangères, des arcs, des flèches, des carquois, des boucliers, des cuirasses, des massues, des javelots. Il y avait ailleurs des armes d'un artifice singulier, comme un pistolet qui avait six canons et tirait autant de coups, et un petit canon monté sur des roues qui tirait plusieurs coups, et autres choses semblables. Enfin on lui fit voir, dans de grandes armoires, trois peaux de chevaux qu'on avait remplies et gardées avec curiosité. L'une était celle du cheval (de couleur isabelle) sur lequel était montée l'infante Isabelle lorsqu'elle fit son entrée à Bruxelles, le second un alezan, qui sauva l'archiduc Albert en un combat, et le troisième un gris pommelé, que l'archiduc Léopold avait l'habitude de monter (3).

(1) D'après l'abbé Mann, confirmé par M. Gachard, c'était l'épée qu'Henri IV, roi de France, avait envoyée à l'archiduc Albert, pour lui faire connaître qu'il lui déclarait la guerre.

(2) D'après M. Gachard, c'est là une erreur. Cette épée fut transportée à l'arsenal de Madrid, où elle resta jusqu'en 1808, époque où Murat en obtint la restitution au nom de l'empereur Napoléon.

(3) Les chevaux d'Isabelle et d'Albert ont été placés à la porte de Hal. Un de ces chevaux avait appartenu à Philippe II, qui l'avait payé 12,000 écus. Le cheval de l'archiduc Albert inspira les poètes. Voici, à son sujet, les vers enthousiastes publiés par Guichardin :

IL CAVALLO NOBILE.

Siste gradum, spectator; ego de nomine dicor
  Nobilis : at præsto nobilitate rei.
Archiduci Alberto sustravi corpora quondam
  Quando prope Ostendam Martia Erinnys erat,
Illumque eripui pugnantem hostibus armis
  Cum vel ei, mihi vel, mors subeunda fuit.
Me magis ardebat miles, quia virginis instar
  Cernebat niveam crescere fronte jubam,
Hinc, ut me capere, crebro sua spicula et enses
  In caput ignoti strinxerat archiducis.
Evasi, eduxique virum, meque ipse reduxi
  Incolumem ; nostræ non erat hora necis ;
Ast anno vertenti die qua evasimus ambo
  Nobilis interii. Cernite qualis eram.



L'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas,
dont le mausolée se trouve dans le chœur de la collégiale de Sainte-Gudule. (*Collection de M. Th. Hippert*)

L'abbé Mann ajoute à cette nomenclature les armes de parade de Charles-Quint, l'équipage de son cheval de bataille, l'épée de parade dont il se servait lorsqu'il créait des chevaliers de la Toison d'or, les trois banderoles qu'il faisait porter devant lui dans la guerre qu'il fit aux Maures d'Afrique, les armes de Montézuma et le fusil dont l'Infante Isabelle se servait à la chasse.

Cette collection, qui avait été transférée dans l'ancienne bibliothèque du collège des Jésuites (rue de la Paille), disparut à l'époque de la seconde entrée des Français en Belgique. M. Gachard a eu sous les yeux des documents authentiques dont il ne croit pas devoir donner l'indication précise, mais qui lui permettent d'affirmer qu'à l'approche des Français au mois de juin 1794, les manuscrits de l'arsenal de Bruxelles furent emballés et dirigés par les Autrichiens sur la citadelle de Wurzbourg. Deux ans après, quand le général Jourdan s'empara de cette place forte, ces objets historiques furent transportés en partie à Egra, en Bohême, en partie à Vienne où ils sont encore. Parmi les objets transportés à Egra, l'on cite la cotte de mailles de Charles-Quint, l'armure de Montézuma, ses arcs d'acier trempé, enrichis de perles, et l'épée de Guillaume Ier, prince d'Orange; parmi les objets transportés à Vienne, l'armure de parade, ciselée en or, de l'archiduc Albert, le bouclier à lanterne sourde dont se servait Charles-Quint *quand il allait pendant la nuit en bonne fortune,* et l'armure que portait Charles le Téméraire à la bataille de Nancy (1).

Mieux vaut assurément que ces trésors aient émigré à Vienne que d'avoir été détruits dans l'incendie de 1731. La précieuse Bibliothèque de Bourgogne fut heureusement sauvée en partie. Nous avons, pour nous renseigner à son sujet, une intéressante notice de feu Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

C'est vers 1431 que Philippe le Bon fit réunir les manuscrits précieux dont il avait hérité successivement en qualité de comte de Flandre et d'Artois, de duc de Brabant, de comte de Namur, de Hainaut, etc. Ce prince prit à son service David Aubert, l'un des hommes les plus capables de son temps, et le chargea de composer et de recueillir de nouveaux manuscrits.

L'atelier bibliographique, ou, comme on disait alors, le *scriptorium,* fut établi dans la ville de Bruxelles et les manuscrits qui en proviennent le disputent en beauté et en richesse à ce qui a été exécuté de plus parfait en ce genre en Italie, en Portugal, en France et en Angleterre. Philippe le Bon n'épargna aucune dépense pour obtenir les plus beaux manuscrits connus et il fit, à cet effet, venir de l'étranger des savants et des dessinateurs capables de coopérer à cette grande entreprise. Aussi, dès 1443, David Aubert regardait-il la librairie de son maître comme la plus riche et la plus considérable du monde. L'inventaire, dressé à Bruges à l'époque de la mort de Philippe, renseigne 1,037 manuscrits. La *librayrie* des ducs à Bruxelles, qui finit par surpasser toutes les autres, renfermait 746 manuscrits, d'après l'inventaire rédigé

(1) La plupart de ces objets figurent encore au magnifique *Arsenal* de Vienne. (Voir BAEDEKER, *l'Allemagne et l'Autriche.*)

en 1487, au temps de Maximilien Ier. Malheureusement les reliures couvertes de pierreries, ainsi que des manuscrits précieux, furent vendus aux usuriers, pour subvenir aux dépenses de ce prince, surnommé le *Nécessiteux,* et qui fut souvent en guerre avec ses propres sujets. Mais sous les règnes de son fils Philippe le Beau, et de Charles-Quint, la Bibliothèque de Bourgogne reprit un nouvel éclat, grâce à la faveur marquée qu'accordait aux lettres une femme qui les cultivait elle-même avec distinction, Marguerite, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas.

Cette Bibliothèque dut aussi de la reconnaissance à Philippe II. Avant son départ pour l'Espagne, en 1559, ce prince, d'après les conseils du vertueux et savant Viglius, « donna l'ordre de faire rassembler dans un corps tous les livres qui étaient dans ses pays et par deçà, et nommément ceux laissés par feu de bonne mémoire Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême, sa tante (morte en 1558), et de tous ces livres faire une belle *librayrie* ou bibliothèque en tel lieu qu'il ordonnerait, afin que lui et ses successeurs puissent *prendre passe-temps à lire cestui livres* ».

Le président Viglius, nommé *trésorier et garde* de la bibliothèque, recueillit à Bruxelles tous les livres de la feue reine de Hongrie, ainsi que ceux qui appartenaient à Philippe II, en qualité de souverain, et qui étaient disséminés dans les différentes résidences royales de Malines, de Mariemont et de Tervueren. Pendant la longue lutte contre l'Espagne, le dépôt de Bourgogne perdit beaucoup de ces précieux manuscrits, que le comte de Cobenzl retrouva plus tard dans diverses bibliothèques d'Allemagne; mais vers la fin du XVIe siècle, les gouverneurs généraux des Pays-Bas s'occupèrent du soin de l'augmenter et de lui rendre quelque splendeur. En 1594, l'archiduc Ernest, et, l'année suivante, le comte de Fuentès, ordonnèrent qu'on ne délivrât aucun privilège d'imprimer un livre, à moins que l'imprimeur n'en déposât à la Bibliothèque deux exemplaires bien reliés.

Sous Albert et Isabelle, la Bibliothèque fut confiée à un savant qui avait donné à Anvers des preuves de son amour pour les livres; mais après lui, par suite de la coupable incurie et de l'ignorance des gouverneurs généraux, cet établissement fut négligé à ce point, que les manuscrits et les livres, jetés pêle-mêle dans les caveaux de la chapelle de l'ancienne cour, lors de l'incendie de 1731, y restèrent oubliés pendant plus de vingt ans. Le comte de Cobenzl les y découvrit en 1754, après que deux cents magnifiques manuscrits avaient été enlevés de ce riche dépôt, inconnu à ceux-là mêmes qui étaient préposés à sa garde, pour être transportés à Paris. On en restitua la moitié en 1771, et la collection qui avait été déposée par Cobenzl dans la chambre du Grand Serment, rue d'Isabelle, s'enrichit des livres de la corporation supprimée des Jésuites. Le chanoine J.-B. Wauters avait été nommé conservateur en 1755. En 1772, l'impératrice-reine fit ouvrir la Bibliothèque au public et nomma bibliothécaire M. l'abbé Chevalier, chanoine de Leuze. Dès que le bruit se fut répandu que la Bibliothèque allait être rendue publique, elle reçut un accroissement considérable par les dons que lui firent le duc Charles de Lorraine, plusieurs évêques,



Le Comte de Fuentès, préfet militaire de l'Espagne en Belgique. — (*Collection de M. Th. Hippert.*)

abbés et seigneurs, des corporations, des membres de l'Académie et des particuliers. Leurs noms furent inscrits dans un registre relié en maroquin et superbement écrit sur vélin. En 1785, la Bibliothèque se composait de 40,000 volumes imprimés et d'un grand nombre de manuscrits. Elle dut beaucoup au zèle et aux soins infatigables de M. Gérard, auditeur de la chambre des comptes et directeur de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1).

Cependant ce dépôt national n'était pas au bout de ses vicissitudes. En 1794, le représentant du peuple français, Laurent, enleva de la Bibliothèque de Bourgogne sept chariots chargés de manuscrits et de livres; le 21 septembre de la même année, des commissaires français enlevèrent près de deux cents autres manuscrits précieux. Il en resta un millier qui furent classés par MM. Gérard et De la Serna Santander. Ceux-ci y ajoutèrent 300 volumes provenant de l'abbaye de Gembloux, d'autres venant du couvent des Riches-Claires, de la collection des États de Brabant, du grand conseil de Malines et d'une foule de couvents supprimés. M. De la Serna administra ce dépôt jusqu'en 1812. Révoqué pour avoir répandu à Bruxelles une proclamation en faveur du roi d'Espagne, il fut remplacé par Ch. Van Hulthem, recteur de l'Académie de Bruxelles. La bibliothèque s'accrut, en 1827, de 392 manuscrits des Bollandistes, appartenant à l'ancienne abbaye de Tongerloo, et fut de nouveau rendue publique sous le ministère de M. Van Gobbelschroy. Par un arrêté du 4 novembre 1826, M. Gachard, tout jeune alors et déjà archiviste adjoint du royaume (2), fut chargé de dresser un inventaire de la collection, qui s'élevait à plus de 2,800 volumes, y compris les manuscrits rapportés de Paris après la bataille de Waterloo. Sylvain Van de Weyer, brutalement destitué en février 1830, et le chevalier Marchal, son successeur, furent les derniers conservateurs de la bibliothèque des manuscrits avant la révolution qui fonda notre indépendance nationale (3).



Ch. Van Hulthem,
recteur de l'Académie de Bruxelles.

(1) Elle était ouverte au public toute l'année, les mardis, jeudis et samedis, excepté les jours de fêtes et de vacances. Elle s'ouvrait depuis le 15 avril jusqu'au 5 octobre à 9 heures du matin, pour se fermer à midi, et se rouvrir de 3 à 5 1/2 heures. Les autres mois elle n'était ouverte que le matin. L'Académie des sciences et belles-lettres tenait ses séances dans la grande salle de la Bibliothèque.

(2) Notre illustre archiviste général est né en 1800, et, plus qu'octogénaire, remplit encore aujourd'hui ses hautes fonctions.

(3) M. Gachard a bien voulu nous communiquer la correspondance qu'il eut, en 1826 et en 1827, avec M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, et M. Van Ewyck, administrateur de l'instruction publique, des sciences et des arts. Voici la copie des deux dernières pièces de cet intéressant dossier :

« Je soussigné, conservateur de la Bibliothèque royale des manuscrits, reconnais et déclare que M. Gachard, secrétaire

Le Parc, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, fut le jardin du Palais. Fricx en a donné une intéressante description à l'époque de sa plus grande splendeur.

« Le Palais, dit-il, a de très beaux jardins sur une pente très agréable, qui a donné lieu à plusieurs grandes plates-formes revêtues de pierres de taille et ornées de balustrades de la même matière. Elles ont au-dessous des terrasses bien revêtues, qui forment un charmant amphithéâtre. Ce sont des jardins, des vergers et des parterres garnis de caisses d'orangers et d'autres arbres, où l'on descend par un large escalier de pierre bleue, à plusieurs paliers. Le terrain, formant ensuite une vallée, est cultivé en jardins ou laissé en gazon, au milieu duquel est un grand bassin avec une fontaine d'eau jaillissante, et dans le fond une grande pièce d'eau en losange avec une isle dans le milieu, plantée de beaux arbres en forme de canardière. Un grand terrain planté des plus droits et des plus grands arbres qu'on puisse voir, et comparti en quatre grands quartiers qui tous ensemble forment ce qu'on appelle le Labyrinthe, à cause de quantité d'allées et de routes entrelacées, bordées d'une infinité de pilastres, de pieux et de palissades peintes, dont il est rempli.

« On voit dans le centre de trois de ces quarrés des bassins avec des Amours qui jettent de l'eau à une grande hauteur; une maison de bois, sans aucun clou ni serrure, à quatre étages et couverte d'ardoises, est placée au milieu du quatrième. Elle fut travaillée en Espagne et transportée de ce royaume à la cour de Bruxelles, où elle est

archiviste adjoint du Royaume, agissant en vertu des ordres du département de l'Intérieur, m'a fait la remise des ouvrages portés sur les listes qui précèdent, savoir : sur celle cotée commençant au n° finissant au n° . . . .

. . . .

à l'exception toutefois des manuscrits suivants, lesquels n'ont pas été *provisoirement* retrouvés.

. . . .

« La présente declaration, qui servira de procès-verbal de remise, et que j'ai à cet effet signée avec M. Gachard, a été faite en double pour l'une être renvoyée au département de l'Intérieur et l'autre rester déposée à la Bibliothèque.

« A Bruxelles, le 9 juin 1827.

« *(Signé)* S. VANDEWEYER.

« GACHARD. »

MINISTERIE
van
BINNENLANDSCHE ZAKEN.

Onderwys, kunsten en wetenschappen.
N° 21.

« Brussel, den 22 juny 1827.

« Ik heb ontvangen uwen brief van 9 dezer maand, met de daarby gevoegde door U opgemaakte catalogussen der handschriften welke op de Bibliotheek te *Brussel* voor U aan den heer *Van de Weyer,* bewaarder der handschriften, zyn ter hand gesteld.

« De wyze, waarop de aan U opgedragen arbeid door U is verrigt, heeft geheel myne tevredenheid weggedragen.

« Tot belooning voor uwe werkzaamheden in deze, zal aan U, met autorisatie van zyne Majesteit, eene somme van f. 300 worden uitbetaald voor welke aan U na verloop van ongeveer drie maanden eene ordonnantie van betaling zal worden toegezonden.

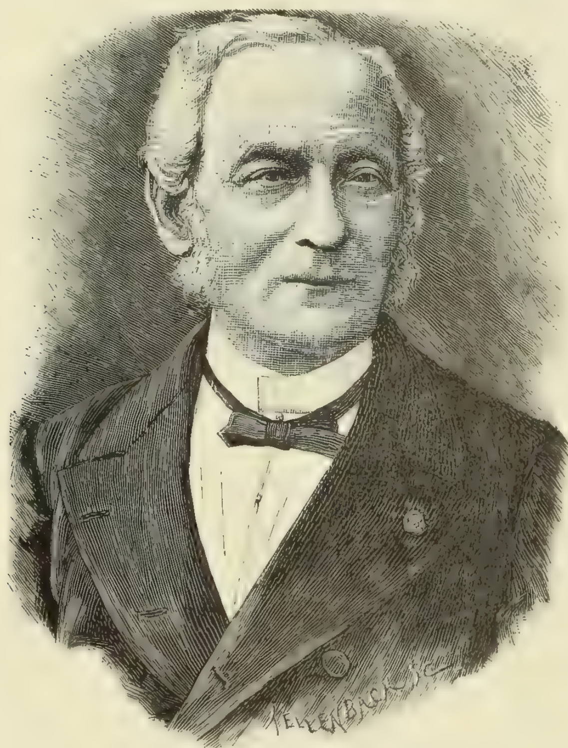
« De Administrateur voor het onderwys, de kunsten en wetenschappen,

« *(Signé)* VAN EWYCK.

« Aan den heere GACHARD, adjunct secretaris archivist te

« BRUSSEL. »

encore dans son entier. On la plaça dans ce quarré sur dix-huit colonnes de marbre bâtard, au milieu d'un grand bassin profond et plein d'eau. Il est de figure quarrée en longueur et l'on y descend par degrés posés en amphithéâtre pour y prendre le bain à la manière des Romains. On y aborde par un pont orné de figures de lion, de tygre, de cheval et de chien en marbre blanc, pour y admirer sa structure si particulière et les belles chausses qu'on y voit. On trouve sur la même ligne au long d'un autre quarré, une allée très longue couverte d'ardoises et surmontée d'une grande volière d'oiseaux, qui se termine à un beau pavillon quarré avec une mansarde que la sérénissime princesse Marie-Elisabeth, archiduchesse d'Autriche et gouvernante des Pays-Bas, a fait bâtir pour y tirer de l'arc dans une longue allée d'arbres dont il a la vue et qu'on a ménagée pour ce sujet.



L.-P. Gachard, archiviste général du royaume.

« En sortant de ce labyrinthe on entre dans un parterre d'eau comparti de pierre à grand dessein et embelli de quantité de fontaines jaillissantes, dont les eaux retombent dans les compartiments qui leur servent de bassin. Il est de figure quarrée et plus bas que les quatre allées qui l'environnent et qui lui servent de terrasses, dont les tablettes sont garnies d'une infinité de tuyaux, d'où jaillissent des filets d'eau qui, se croisant, forment des arches sans nombre au milieu d'une pluie agréable. On monte de ce lieu charmant sur une grande terrasse quarrée, dont le centre est orné d'un grand bassin élevé sur une colonne, d'où jaillit une eau claire qui prend toute sorte de figures par le moyen des instruments qu'on emboitte dans le tuyau. De là on traverse une assez belle maison, d'où, passant par une Sale, on entre, par cinq grandes portes brisées, dans un parterre situé sur une terrasse, d'où l'on voit un magnifique frontispice à cinq portiques, reliés par une plate-forme très large artistement travaillée de rocaille et de coquillage et ornée de douze bustes de marbre représentant douze empereurs romains. On y monte par un escalier à sept degrés en fer à cheval rentrant, parsemés d'une infinité de tuyaux jaillissants qui surprennent ceux qui ne s'y attendent pas. La plate-forme, pavée dans un goût rustique, contient presque autant de jets d'eau que de pavés. Chaque portique offre à la vue des ouvrages curieux en rocaille et coquillages, et des figures d'hommes, bêtes, poissons, qui jettent de l'eau.

Celui du milieu représente le Triomphe du Parnasse, où toutes les figures jettent de l'eau. Dans les autres, l'eau fait moudre des moulins ou travailler des artisans de leur métier, des forgerons, des scieurs, des bûcherons, des tisserands et même des cuisiniers. Dans les autres enfin, ce sont de magnifiques cascades ornées d'oiseaux, de bêtes et de dragons, qui jettent de l'eau. C'est sans contredit un des plus beaux morceaux qu'on voie dans ce genre et où les eaux sont maniées avec plus d'art et de délicatesse. Personne ne sort de ce lieu enchanté qu'avec une entière satisfaction, car on peut dire avec vérité que l'art et la nature se sont unis pour son embellissement.

« Sur la hauteur de ce terrain, qui s'élève insensiblement, on voit un corps de logis régulier qui était autrefois destiné à loger les orangers et les jardiniers qui en avaient le soin. Du côté qui a la vue sur le Palais, il y a un jardin en terrasse d'une hauteur prodigieuse. Le mur qui le soutient a ses fondements dans le fond du vallon. Un des souverains du pays y avait fait planter une vigne, dont les scepts étaient venus de Bourgogne, où l'on avait choisi les meilleures espèces de raisin; mais le climat n'étant pas propre, ils dégénérèrent. La vigne fut arrachée et l'on employa ce terrain en un jardin à fruit. L'édifice fut converti en un arsenal fourni d'armes modernes, qui y sont très bien entretenues; il y en a suffisamment pour armer dix mille hommes.

« Ici se présente le Parc qui est renfermé dans la même enceinte. Il est vaste et de différent goût. On y trouve des plaines, des hauteurs et des vallons charmants, où le feuillage des beaux arbres qui y sont plantés en quinconce, dérobant la clarté et les ardeurs du soleil, procure une charmante obscurité et une agréable fraîcheur, dont jouissent ceux qui s'y promènent, même au milieu du jour dans les plus fortes chaleurs de l'été.

« Il est entouré de murs avec deux portails, dont le plus beau, remarquable par son antiquité, est sur la place de Louvain du côté du nord. L'autre est au midi du côté de la porte de Namur. On y voit quantité de daims, de chèvres sauvages et de bouctins très familiers.

« Une de ces dernières bêtes est d'une si grande voracité, qu'elle mange le tabac en poudre sans en être incommodée. Il est des jours qu'elle en mange près d'une livre, ce qui n'eut jamais d'exemple. Du côté des remparts est une grote de rocaille et de coquillage dont l'ouverture en ceintre fait face au palais. Il y a dans le fond une belle statue de marbre blanc, représentant Madeleine, couchée sur des pierres raboteuses, appuyée sur le coude et soutenant sa tête de la main (1). Une eau claire et abondante sourdit au pied de son rocher en formant un ruisseau qui coule dans un canal de pierre d'un pied et demi de largeur et environ cent pas de longueur, est conduite jusque dans un bassin de pierre où est une fontaine dont l'eau cristaline, après avoir rejailli à la hauteur de dix pieds, retombe dans le même bassin, et

(1) Œuvre de Duquesnoy.

reprenant son cours par des tuyaux souterrains, elle tombe dans un vallon entouré de tous côtés de pentes insensibles et couvert du feuillage de quantité de beaux arbres impénétrables aux rayons du soleil. Là est une vaste grote de rocaille à quatre portiques avec un second étage de la même structure, ornée d'une fontaine jaillissante jusqu'au sommet, dont les eaux, retombant dans le bassin d'où elles sortent, s'écoulent par des tuyaux cachés se rendant dans le magnifique labyrinthe, dont j'ai déjà parlé, pour y rejaillir sous mille différentes figures.

« La source de toutes ces eaux est dans un ruisseau à une portée de canon des remparts, du côté de la porte de Louvain, dans un terrain plus bas de deux cents pieds de celui où elle monte. On y voit une machine composée de roues qui, enlevant l'eau par le mouvement qu'elle leur donne elle-même, la versent dans des canaux, d'où des pompes foulantes la poussent successivement jusqu'à un réservoir en forme de tour bâti sur les remparts. Cette machine est l'original de celle de Marly, auprès de Versailles...

« Outre les agréments de ce lieu enchanteur que je viens de décrire, il y en a tant de différent goût, que tout le monde y peut trouver du plaisir. Ceux qui aiment la solitude peuvent s'y enfoncer agréablement dans plusieurs endroits sombres et écartés et s'y livrer à des profondes méditations. Si on cherche la compagnie, on y trouve des personnes des deux sexes propres à dédommager de la solitude. Les sçavants et les curieux y trouvent des gens de leur caractère avec qui ils peuvent converser avec autant d'agrément que d'utilité et sans beaucoup de cérémonie. Les habitants étant sociables, affables et gais, aiment et caressent les étrangers. Tout le monde convient que ce Parc est un des plus beaux de l'Europe, où il est rare d'en voir qui en approchent, surtout dans l'enceinte d'une ville si peuplée (1). »

A l'origine, le Parc fondé par Jean III servit de garenne, et il ne devint un lieu d'agrément que sous Philippe le Bon. Embelli, comme on l'a vu, par ce prince et ses successeurs, il ne fut une promenade publique qu'à la fin du siècle dernier. Quand on en parle dans les vieux écrits, c'est pour signaler la présence de quelque auguste visiteur. Après le dauphin de France, qui devint Louis XI, après les hôtes couronnés de Charles-Quint, c'est Marie de Médicis, Christine de Suède, le grand Condé, puis

(1) Aux détails donnés par Fricx viennent s'en ajouter quelques autres relatés par Schayes, dans le *Trésor national,* d'après le récit d'un voyage fait en Belgique par Jean-Ernest, duc de Saxe, en 1613 et 1614. Nous y voyons que dans un des vallons du Parc, des perruches volaient en liberté, qu'on y élevait en grand nombre des faisans, des ramiers, des paons et des éperviers d'Islande, couleur de chair. Sanderus nous apprend aussi qu'au bas du grand escalier de la terrasse, se trouvait un canon de fonte auquel se rattachait une singulière histoire. D'après une inscription gravée sur une plaque de marbre, ce canon, par miracle ou autrement, avait été lancé à une hauteur prodigieuse dans une explosion, pour venir retomber, avec une génisse (juvencula), sur le pont d'un vaisseau royal. L'Infante Isabelle, en mémoire de cet événement, avait fait installer le canon au bas de l'escalier de la terrasse du Palais, et nourrir la génisse dans le Parc. Ce canon se voit sur la planche que nous avons reproduite d'après l'album des fêtes données à Bruxelles, en 1686, à l'occasion de la prise de Bude.

Il existe deux monographies du Parc, publiées à Bruxelles en 1834 et en 1847 : la *Description du Parc de Bruxelles,* par P.-J. Brunelle, in-12, chez Beugnies, rue des Trois-Têtes; et *Le Parc de Bruxelles, ancien et moderne,* par Bernard de Smedt, petit-in-8°, chez Vandale, rue des Carrières.

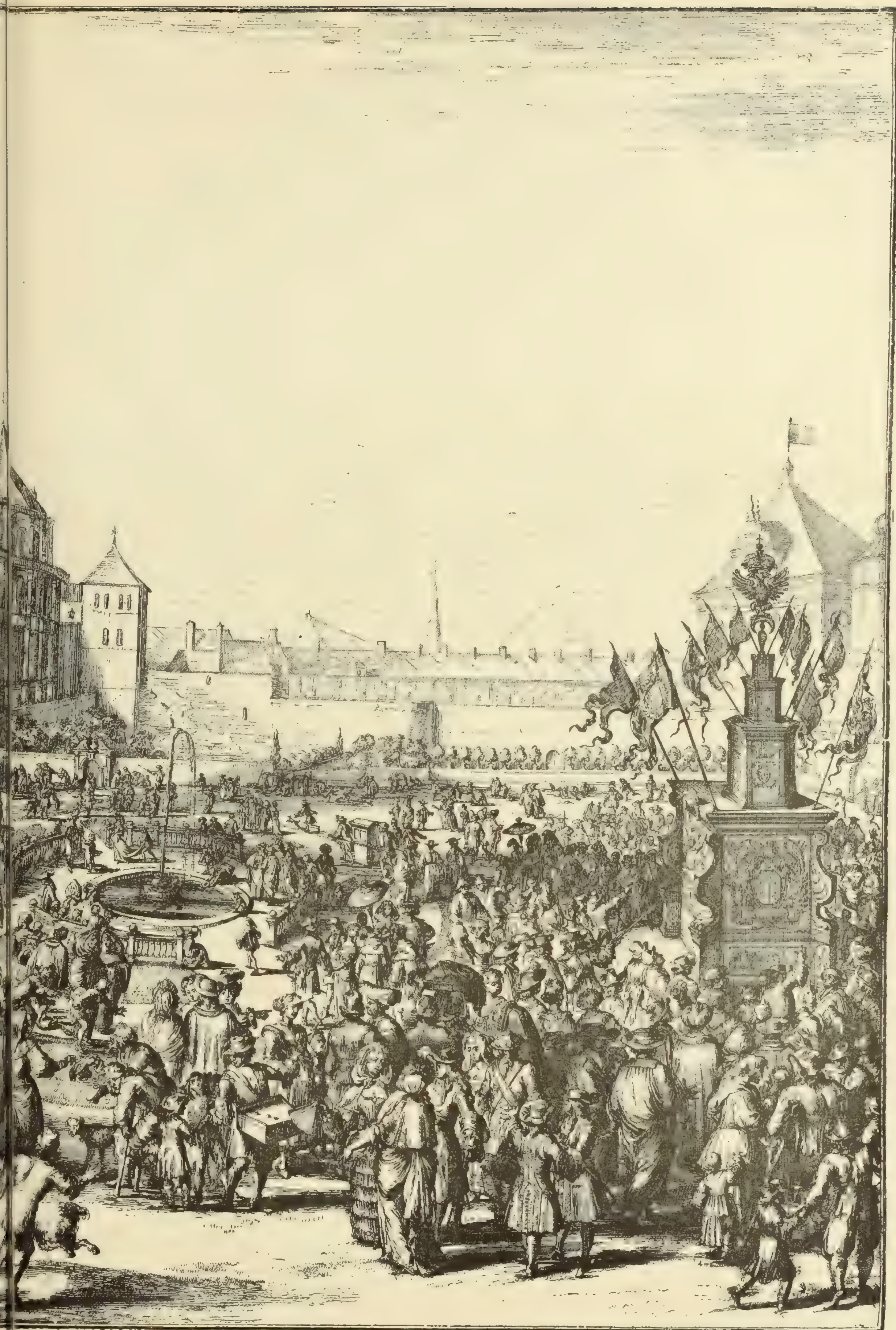


8. *Aulæ Regiæ Bruxellensis (quæ Excellentiss. D. MARCHIONIS DE GASTANAGA Belgium pro Rege Gube*
et Artificiosis expugnandum Ignibus Castrum Triumphi assurgebat.

Propria CÆSAREI cùm Honoris tùm Nominis Symbola, nec limpidiùs inſpici poſſunt, quà
CÆSARIS CONSILIUM et INDUSTRIA sunt Fons novus, à quo Victoriæ ceu riui jugiter manante

LE PARC — LE PALAIS — LA RUE

(Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la ville de Bude s



antis in præsentiâ Sedes) Area interior, ubi miri rarique Artificii Fons novus ſaliebat

n Fonte, nec ſplendidiùs exhiberi, quàm in Igne.
n DOMUM AUSTRIACAM fluunt.

'ISABELLE, EN 1686.

s Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



La Place Royale, avec la statue de Charles de Lorraine. — D'après une estampe appartenant à M. Delvigne, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

le czar Pierre Alexiowitz, grand-duc de Moscovie, lequel daigna se rafraîchir à la fontaine de Marie-Madeleine et « ennoblit son eau ».

PETRUS ALEXIOWITZ CZAR, MAGNUS MOSCOVIÆ DUX
INSIDENS MARGINE HUJUS FONTIS, AQUAM ILLIUS NOBILITAVIT,
LIBATO VINO, HORA POST MERIDIEM TERTIA
DIE 16 APRILIS 1717 (1).

A la sinistre époque du bombardement, une partie de la population avait été admise à camper dans le Parc sous des tentes; lors des troubles de Bruxelles, en 1718 et 1719, les troupes y bivouaquèrent. Quand l'incendie eut dévoré l'antique Palais des ducs de Brabant et de Bourgogne, le Parc fut abandonné. Pendant plus de quarante ans on ne vit plus dans cet enclos solitaire qu'une nature inculte, un terrain hérissé d'aspérités et de décombres recouverts d'herbes sauvages que paissaient des bêtes fauves. Dans une partie de l'enclos on établit une magnanerie qui eût produit d'excellents résultats (2) si le gouvernement n'avait résolu de tout changer pour renouveler l'aspect de l'ancien quartier des princes.

Nous sommes parvenus à l'époque où commencent les grands embellissements du Bruxelles moderne. On voulait ériger une statue à Charles de Lorraine. L'emplacement de la cour des Bailles parut le plus convenable; mais il fallait que l'entourage de la statue fût en harmonie avec le monument. On résolut alors de faire disparaître les ruines de l'ancienne cour, de créer la place Royale, de faire du centre du Parc un jardin anglais et de l'entourer de quatre rues magnifiques. Ces grands travaux ne furent terminés qu'en 1785.

En cette année, l'abbé Mann écrivait : « Le Parc est une promenade vaste et agréable, décorée d'un grand nombre de statues, de bustes et de gaînes sur lesquelles sont des têtes dont le plus grand nombre sont bonnes et de Delvaux : il y en a quelques-unes qu'on croit anciennes; elles ont été réparées par Delvaux. Parmi les statues, celle de sainte Marie-Madeleine par Du Quesnoy est une des plus estimées. On estime aussi deux statues de Gripelo (3), l'une représente *Diane*, l'autre *Narcisse;* la *Diane* est la meilleure; il y a aussi une *Charité* de Vervoort, qui a du mérite, ainsi

(1) Le prince Demidoff a fait présent à la ville de Bruxelles d'un buste en bronze de Pierre le Grand, que l'on a placé près du bassin où

Sur un roc tristement couchée,
Cheveux épars, les yeux baissés,
La Madeleine désolée
Semble songer aux doux péchés
De sa jeunesse évaporée.

(2) Les soies grèges ou crues se vendaient communément, en 1775, chez nos principaux fabricants, au prix d'un louis d'or la livre.

(3) Gabriel de *Grupello* et non *Gripelo*, né à Grammont en 1644, mort à Aix-la-Chapelle en 1730, était d'origine italienne. En 1695, il devint premier sculpteur de l'électeur palatin Jean-Guillaume, et en 1706, premier sculpteur de l'empereur Charles VI. Il y a de lui à Dusseldorf une statue équestre de l'électeur palatin. Il est aussi l'auteur de la fontaine *Neptune et la Naïade,* qui figurait jadis au Marché-au-Poisson et que Moke, dans la *Belgique monumentale,* a appelée un *Teniers en marbre.*

que plusieurs autres statues et groupes. Cette promenade est bien dessinée. On y entre par différentes portes, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit; les arbres de haute futaie, dont le Parc est planté, y donnent beaucoup d'agrément et de fraîcheur. Dans un des massifs de la partie orientale est un vauxhall. Les entrepreneurs de ce vauxhall tiennent une table d'hôte et donnent à manger dans de petits cabinets séparés. Il y a aussi, dans cette enceinte, une salle de spectacle et plusieurs boutiques.



« Le Parc est entouré de maisons qui forment quatre rues. Les façades de ces maisons ne sont pas uniformes, quoique belles en général, et l'ensemble forme un beau coup d'œil. Dans la partie du nord est l'hôtel du Conseil de Brabant, celui de la Chambre des comptes et celui du chancelier, qui ont été construits sur les dessins du sieur Guimard. La façade de l'hôtel du Conseil de Brabant est vis-à-vis la grande allée, dont elle forme la perspective. De chaque côté de ces édifices en sont d'autres qui remplissent toute la largeur du Parc, et tous ensemble ne forment qu'un seul plan d'architecture symétrique et, dans le gros, vraiment magnifique. »

M. G. de Wautier, dans une brochure publiée en 1810 (1), fait valoir l'avantage des beaux trottoirs qu'on avait établis le long des maisons pour la sécurité des piétons.

A Guimard, pour les travaux entrepris en 1774, on adjoignit son confrère l'architecte Montoyer, et Zinner, le jardinier de l'orangerie du Parc, qui fut plus tard

(1) *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles.* Bruxelles, André Leduc, rue de Namur, p. 18.

inspecteur de la forêt de Soignes (1). Au début il n'avait été question que de niveler le terrain de la place Royale et d'y planter en quadrilatère une double rangée d'arbres. Les ressources de l'État et de la ville n'auraient point permis de réaliser l'œuvre grandiose qui fait encore aujourd'hui notre admiration. La métamorphose du Parc et de tout le quartier environnant est due à la mesure que prit Joseph II en y faisant contribuer les ordres religieux.

M. Bernard de Smeth, en compulsant les comptes des *ouvrages de la cour* déposés aux archives du royaume, a établi la part de contribution des couvents à cette œuvre colossale. Les abbayes de Coudenbergh, de Villers, de Grimberghe, de Rolduc, de Saint-Ghislain, de Rosendael, de Valduc, de Saint-Denis, d'Orval, de Forest, de la Ramée, de Cambron et quelques autres fournirent ensemble la somme de 243,000 florins. En y joignant le produit de la vente du terrain et des matériaux de l'ancien Parc, on réalisa une somme totale de 582,000 florins de Brabant, ou 1,056,000 francs de notre monnaie. La dépense totale n'atteignit que 879,200 francs, de telle sorte qu'il y eut en recettes un excédent de 177,800 francs (2). La transformation du quartier du Parc — chose rare en matière de travaux publics — fut donc une bonne affaire. Les comptes établissent que diverses sommes furent payées au sieur Van Volxem, membre du Grand Conseil, pour frais de voyages occasionnés par la recette d'une partie des *secours* fournis par les maisons religieuses, et que l'on acheta pour la plantation du Parc plus de 3,000 chêneaux, bouleaux, ormes, frênes, etc... Il fallut une énorme quantité de terres pour remblayer le Parc. Elles furent tirées des fortifications entre les portes de Louvain et de Namur.

M. de Smedt nous apprend que le Parc était précédé d'une plantation enfermée dans un grillage ou lattis qui servait de promenade quand le jardin était fermé. Cet accessoire était appelé le *petit Parc*. Il occupait, sauf l'espace de la rue de Belle-Vue, tout l'emplacement de la place des Palais actuelle; il était planté de tilleuls en quinconce. Les gamins préféraient de beaucoup le *petit Parc* à son grandiose voisin, et ce n'était pas un mal, car ce dernier se trouvait ainsi préservé des ravages exercés sans discernement par les gavroches du temps. Le *petit Parc* était aussi un lieu de libertinage clandestin.

Ce serait prolonger démesurément ce chapitre que de rapporter ici tous les faits plus ou moins remarquables dont le nouveau Parc fut le théâtre depuis l'époque de sa création jusqu'en 1830. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'y revenir, de même

(1) Guimard était Français; on lui doit le plan général des travaux. Montoyer, qui bâtit le château de Laeken et la caserne de Sainte-Élisabeth, était l'architecte de la cour de Bruxelles. A l'époque de la révolution brabançonne, il émigra avec le gouvernement autrichien et le suivit encore après l'invasion française. Il est mort à Vienne. Zinner, quand son grand âge l'eut mis dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, obtint un emploi dans l'administration des hospices. Il mourut à Bruxelles, plus qu'octogénaire, dans la maison du *Cygne*, à la Grand'Place. N'ayant pas d'héritiers, il laissa tout ce qu'il possédait à un barbier nommé Hommelen, qui l'avait toujours servi et lui avait donné des soins affectueux.

(2) La ville fit exécuter à ses frais des remblais considérables aux alentours du Parc. Le métier des brasseurs contribua aussi pour plusieurs milliers de florins à la construction des portiques de la place Royale.

qu'à l'histoire des édifices qui l'entourent. Bornons-nous à signaler pour le moment la première fête qui attira la foule aux environs de la promenade, le 25 juin 1786. Il s'agissait de voir redescendre Blanchard et son ballon. L'aérostat fut ramené dans la ville à l'aide de cordes que tenaient quatre hommes. Il fit le tour du Parc et descendit dans la cour du couvent supprimé des Annonciades, d'où il s'était élevé dans les airs.

L'aménagement général du Parc n'a pas subi depuis cent ans de changements notables. Ses grandes lignes sont restées ce qu'elles furent au début. Le principal travail des générations nouvelles a consisté à l'entourer d'une grille, à placer une fontaine jaillissante au rond-point, qu'on appelait jadis le bassin vert (1), à supprimer le petit Parc pour en former la place des Palais. Au début, la promenade n'avait d'autre clôture qu'une haie; mais trois portes monumentales, auxquelles on adapta les grilles des anciennes Bailles de la Cour, faisaient face à la place Royale, au Palais du Conseil de Brabant, aujourd'hui de la Nation, et au futur boulevard du Régent. Les statues et les gaînes qui décorent les allées avaient été prises un peu partout : au parc de Tervueren, à l'ancien hôtel de Tour et Taxis (situé au Petit-Sablon, à l'endroit où fut le premier Conservatoire de musique), et même au labyrinthe des archiducs. Godecharle, un des meilleurs statuaires qu'ait eus la Belgique et qui reçut, après son retour de Rome, le titre de sculpteur de la cour de Marie-Christine et d'Albert-Casimir, modela les trophées de chasse qui surmontent les guérites des entrées principales. Il est aussi l'auteur des deux groupes allégoriques placés sur des piédestaux qui font face aux deux quinconces. Les petits génies de ces groupes portent des médaillons sur l'un desquels était gravé le plan du Parc, sur l'autre on voyait en relief le chiffre du prince de Stahremberg, ministre

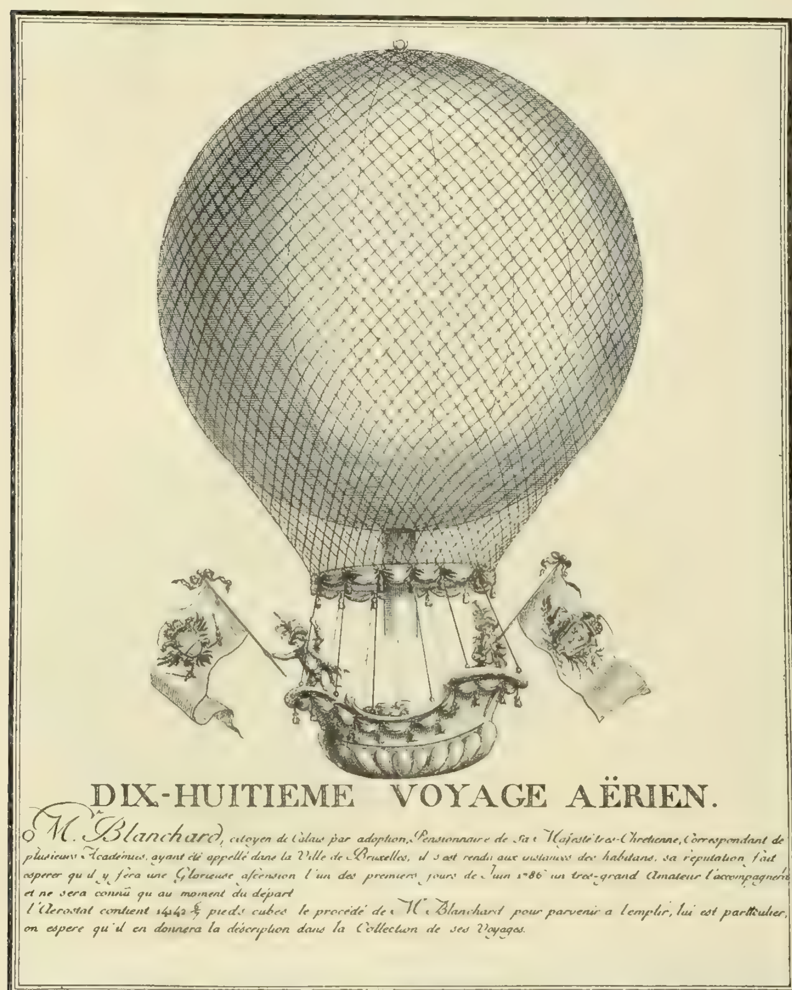


DELVAUX, statuaire.
D'après une lithographie de la collection de M. Th. Hippert.

(1) D'après le plan primitif, il devait y avoir à cet endroit un bassin avec jet d'eau (un obélisque au milieu de rocailles, avec statues, chevaux marins, etc.), dont l'exécution fut confiée à Godecharle; mais on abandonna ce projet, et le bassin devint un parterre, puis une corbeille de fleurs entourée d'un treillis en fer. En 1841, on y construisit un kiosque pour la musique de la garnison. Il fut question aussi d'y placer la statue de Charles de Lorraine, qui figure aujourd'hui dans la cour de la Bibliothèque royale.

à Bruxelles à l'époque de la reconstruction. Après l'invasion, les républicains français firent effacer le chiffre de l'*aristocrate*. Il y aurait peut-être justice à le rétablir (1).

Parmi les anciennes descriptions du Parc, l'une des plus intéressantes est celle que publia, en 1823, un vieux Belge, M. Legros, qui avait été secrétaire du prince de Ligne. M. Legros affirmait n'avoir trouvé, dans aucune capitale de l'Europe, rien qui fût comparable à la belle promenade de Bruxelles. « Quels rapprochements singuliers, dit-il, ce Parc offre à ma plume observatrice ! J'y vois en 1790 et 1791 une armée d'officiers français, émigrés, portant des uniformes de toutes couleurs, traînant après eux de grands sabres, sous le tranchant desquels ils parlaient de faire passer tous les patriotes de leur pays, tandis que de galants évêques, voire même des archevêques, des abbés musqués, poudrés, en costume de petits-maîtres, la lorgnette à la main, voltigeaient et faisaient les agréables auprès des grandes dames que la tempête révolutionnaire avait jetées au milieu de nous. Deux années plus tard, les chevaliers du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de Saint-Louis



Estampe de la collection de M. Th. Hippert. (Voir p. 261.)

(1) Ces deux groupes furent élevés aux frais de l'abbaye de Grimberghe, comme le rappellent ces vers, qui attestent en même temps les titres de Stahremberg à la reconnaissance du pays :

Passant, si sur ce marbre on lit que Stahremberg
Par de grands bâtiments illustra sa mémoire,
Ce n'est pas une belle histoire
Que la ruine de Grimberg ;
Mais si l'on dit que du Flamand
Il protégea le commerce naissant,
C'est un superbe monument
Qu'on peut élever à sa gloire.

sont remplacés par des républicains à moustaches, fort sales alors, gens assez peu respectueux, qui font leur soupe dans les massifs, détruisent les haies, mutilent les statues; au lieu d'airs d'opéras que l'on fredonnait dans l'allée des Soupirs (celle qui longe aujourd'hui la place des Palais), ce sont des voix enrouées qui hurlent à tue-tête l'hymne des *Marseillais,* la *Carmagnole* et *Ça ira!* »

Celui qui écrivait ces lignes était un « ci-devant ».

Laissons-lui la parole : « Je vais raconter, pour l'instruction des races futures, une petite aventure arrivée à deux belles Parisiennes, au bassin verd en 1797; j'en ai été l'heureux témoin. En ce temps-là il n'était bruit que de la régénération des mœurs; le mot de *vertu* était sans cesse à la bouche des législateurs. L'étranger, qui ne voyait qu'à travers le prisme trompeur des journaux de la capitale, croyait à la résurrection des beaux jours de la république romaine. Mais pour qui observait les choses de près, il n'en était plus de même. Propos grossiers, appelés civiques; immoralité profonde, impudeur parmi une certaine classe de femmes, tout cela était à l'ordre du jour. Après ce petit avant-propos, je reviens à mes moutons.



GODECHARLE, statuaire.
D'après une lithographie de la collection de M. Th. Hippert.

Les deux belles, la tête ornée du turban, paraissent au milieu de la promenade; elles étaient vêtues à la légère, gorge et épaules nues, un pantalon *couleur de chair* dessinait leurs formes au naturel. Aux doigts des pieds, des bagues de brillants; des sandales à la grecque pour chaussure, un jupon de linon, du plus fin transparent, recouvrant tout cela, tel fut le spectacle qu'elles offrirent aux yeux étonnés. Nos chastes Brabançonnes, la rougeur au front, fuient comme un troupeau de moutons à l'aspect du loup. Des jeunes gens, moins timides et plus aguerris, se chargent de la vengeance commune; ils font cercle autour des modernes Laïs, détaillent à haute voix tout ce qu'ils voient ou ne voient pas, exprimant en ricanant leur admiration pour tant de beautés. Mes nymphes, un peu surprises de cet accueil, font d'abord bonne contenance et paraissent vouloir braver l'orage qui gronde autour d'elles. Bientôt les huées s'en mêlent; que faire pour sortir d'embarras? Les deux Parisiennes cherchent à rompre la barrière formée par une jeunesse turbulente et maligne; mais

celle-ci se retire ou s'avance en suivant les mouvements des pudibondes beautés retenues dans le cercle par ces ondulations. C'est de cette manière qu'elles furent conduites à la porte du Parc, au milieu des applaudissements moqueurs; là elles se hâtèrent de monter en voiture, et depuis elles n'ont plus reparu (1). »

Un autre témoin oculaire nous apprend qu'on vit, en juillet 1803, « parcourant le Parc, des cavaliers égyptiens, des mameluks, fuyant le service des beys pour s'attacher à la fortune de Bonaparte, et en février 1814, des cavaliers tartares, des Cosaques qui venaient pour combattre ces mêmes mameluks, dont le nom leur était sans doute inconnu. Les Cosaques respectèrent les statues, bien que bivaquant dans le Parc; en 1792 et 1794, les républicains les mutilèrent (2) ».

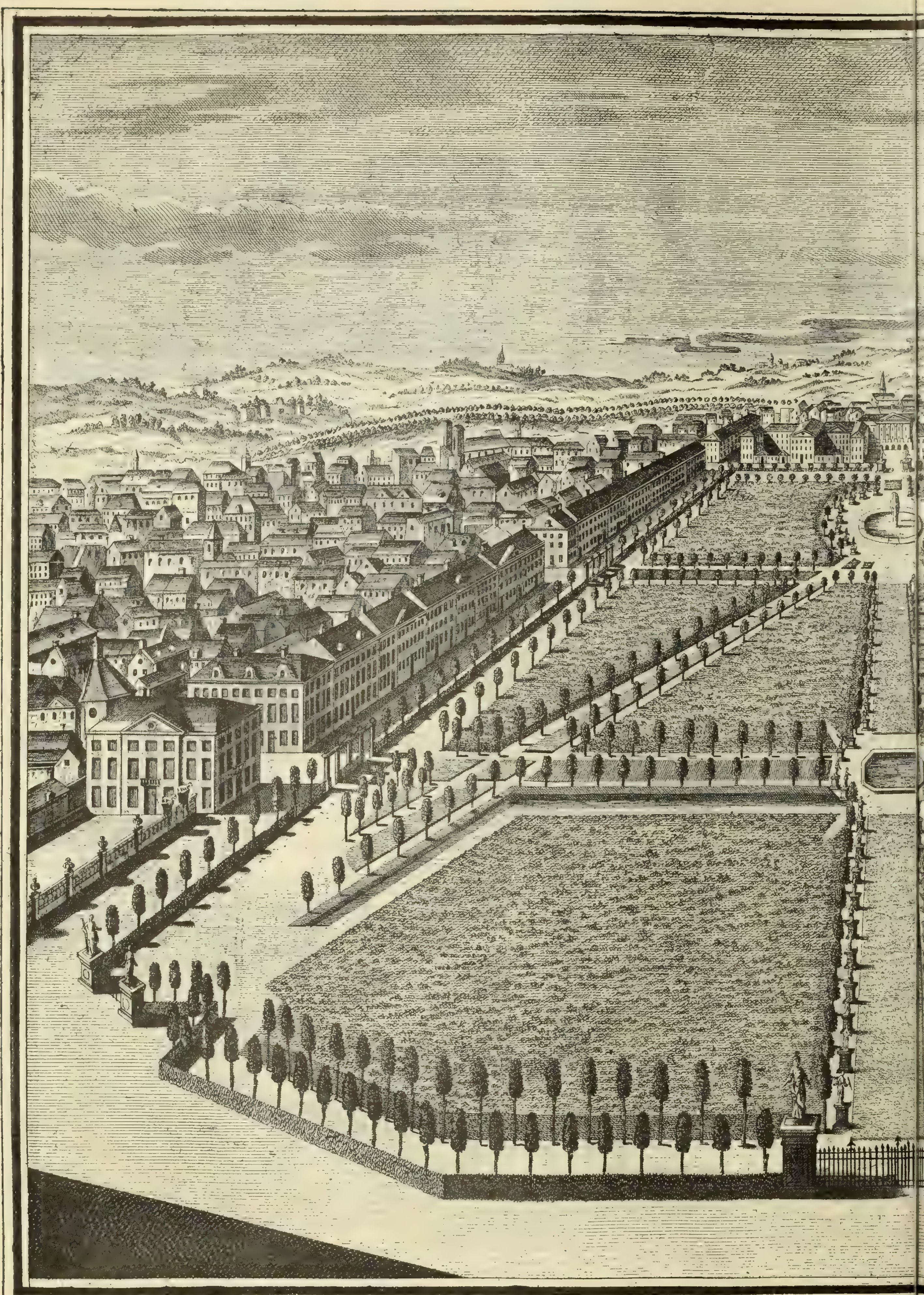
Voici un autre écrivain ignoré qui donne une nomenclature des œuvres d'art qui ornaient le Parc et dont quelques-unes ont déjà été mentionnées. Autour du bassin vert il signale quatre statues *très bonnes,* dont une est une copie de l'*Apollon du Belvédère,* parfaitement exécutée par Janssens. Cet artiste, après avoir fait ses études à Rome, exécuta la statue de *David* pour le portique de l'église de Saint-Jacques, et la fontaine nommée le *Regorgeur,* au coin de la rue des Pierres, puis la statue de *Neptune en courroux,* à laquelle une fontaine située au bout de la longue rue Neuve servit de piédestal. Elle fut enlevée une nuit, et l'on n'en entendit plus parler. Janssens avait sculpté pour la cour de Marie-Christine deux statues de grandeur nature, *Hébé* et *Flore.* On les détruisit en 1789. Les artistes connaissent le tronc mutilé d'une statue antique, nommée le *Torse du Belvédère :* Janssens a complété ce marbre et en a fait un *Ulysse assis, décochant une flèche,* qui fut acheté par le marquis d'Arconati et figura plus tard dans la cour de l'hôtel de la baronne de Blondel, rue Royale. La seconde statue, une *Vénus,* était d'Olivier, sculpteur français, auteur des bas-reliefs et du *Moïse* du portique de Saint-Jacques. Les deux autres figures étaient *Thétis* ou la *Vénus au dauphin* et *Léda,* exécutées par Vanderhaegen de Malines, en 1731 et 1734 (3). Sur la terrasse qui entourait le bassin, on voyait les bustes de douze empereurs romains; les têtes étaient en marbre blanc et les cuirasses en marbre jaspé (4). Une *Charité* de Vervoort était placée au fond d'un berceau en face de l'*Hôtel de Belle-Vue,* entre deux bustes, dont l'un fut volé et l'autre égaré. Dans le berceau opposé à celui de la *Charité,* en face de l'ancien hôtel du marquis d'Assche, on remarquait une *Vénus à la coquille,* entre deux bustes d'*Alexandre* et de *Cléopâtre,*

(1) Nous devons la plupart des documents où nous avons puisé nos renseignements sur le Parc, à l'obligeance de M. A. Oorlof, sous-directeur au ministère des finances.

(2) Un arrêté du 27 floréal an III (16 mai 1795), décréta des mesures de police très sévères. Il fut défendu d'entrer dans le Parc à cheval, d'y introduire du bétail, d'y faire du feu, d'endommager les statues, les taillis et les arbres. Aux termes d'un arrêté du 6 nivôse an IV (27 décembre 1795), tout citoyen qui se trouvait dans le Parc un quart d'heure après la clôture était passible d'une amende équivalente à trois jours de travail et à trois jours d'emprisonnement.

(3) La *Thétis,* détruite pendant les combats du Parc, en 1830, a été remplacée par une *Vénus à la toilette,* de Puyenbroeck

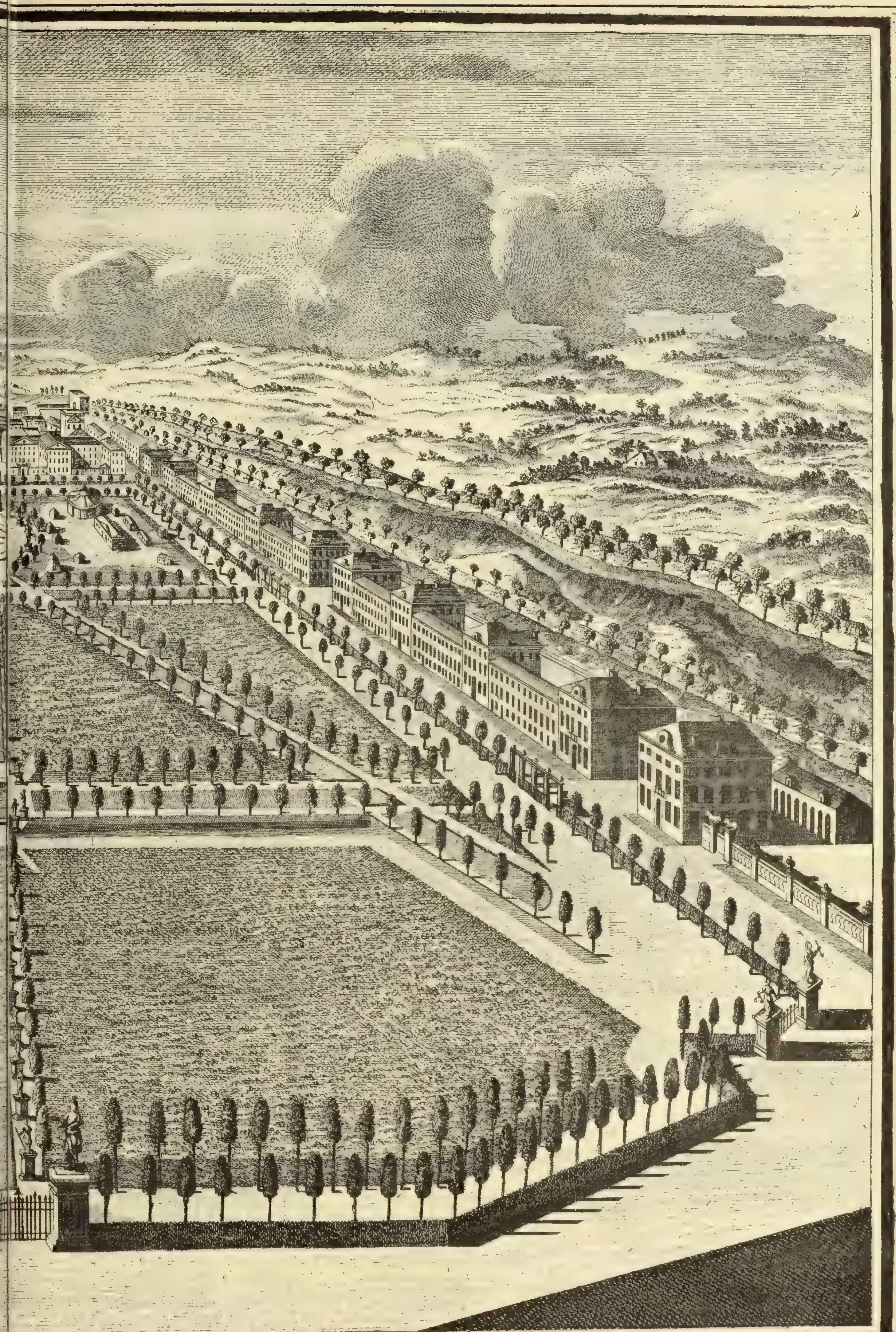
(4) Un de ces douze bustes disparut à la même époque. Un autre fut détruit. On les répara en même temps que les portes et les trophées qui les surmontaient.



B C Ridderbosch delineavit et pinxit.

Vue du Parcq à Bruxelles.

D'après une estampe appartenant à



A. Orio sculpsit.

Prospectus Vivaru Bruxellensis vulgo il Parco.

à Bruxelles chez Jean Zanna e compagnie marcand d'Estampes

…l. Emile de Brandner.

et en face des portes de la place Royale et du boulevard, un lion et un chien (provenant du labyrinthe). Deux des statues du rond-point étaient en terre cuite et ne résistèrent pas aux ravages du temps; on les remplaça par des groupes sculptés par Lejeune, de Bruxelles, en 1786, et représentant *Méléagre attaqué par le sanglier* et *Méléagre vainqueur*. Dans le bas-fond du Parc, du côté de la rue Royale, on voyait une pompe surmontée d'une laitière, qui avait figuré jadis entre la grande et la petite rue au Beurre. Cette image est représentée sur une curieuse vignette dans un livre intitulé *Les Masques arrachés ou Vies privées de Van der Noot et Van Eupen,* publié à Londres, en 1790, par *Jacques Le Sueur, espion honoraire de la police de Paris et ci-devant employé du ministre de France, en qualité de* CLAIRVOYANT, *dans les Pays-Bas autrichiens* (1). L'auteur nous montre une scène nocturne et plus que leste, dont il fut témoin, entre le comte de Trautmansdorff et la comtesse d'Arberg. La *laitière,* que l'on vit longtemps sans tête, est attribuée par un écrivain anonyme à Denis Devos. Le même anonyme fait un grand éloge des statues de *Flore* et de *Pomone,* œuvres de Delvaux, de Nivelles, l'éminent sculpteur à qui l'on doit les bas-reliefs et les statues qui décorent la façade du Musée, l'*Hercule* placé au bas du grand escalier de cet édifice (2) et le *Saint Joseph avec l'enfant Jésus,* de l'église Saint-Jacques. Notre auteur enfin conteste que « la grosse Magdelène, qui n'est rien moins que belle », soit l'œuvre de Duquesnoy. C'est, à son avis, lui faire trop d'honneur. Il nous apprend aussi que les deux bas-fonds du Parc, séparés par l'allée du milieu, devaient communiquer entre eux au moyen d'une galerie souterraine. Déjà la voûte était faite à moitié quand elle s'écroula. « Si dans quelques siècles, dit-il, on s'avise de scruter l'allée, on sera bien surpris de rencontrer des ruines là où il n'y a jamais eu de monument, et nos archéologues se casseront la tête pour leur donner une origine brillante, comme déjà on s'est trouvé embarrassé d'une route pavée et en pente, qui conduisait de l'ancien Palais dans la partie basse de ces jardins. »

Nous terminerons en disant que le quinconce faisant face à celui du Vauxhall (3) était appelé jadis le *massif aux corbeaux,* à cause du grand nombre de ces oiseaux qui

(1) L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à M. Oorlof.

(2) Cette statue avait été emballée pendant l'invasion, pour être envoyée à Paris. On ne sait quelles circonstances en ont empêché l'envoi. Elle resta dans une énorme caisse jusqu'à l'arrivée des alliés, et fut rendue alors à sa destination primitive.

(3) On n'est pas d'accord sur l'orthographe du mot *Vauxhall.* Faut-il écrire *Vauxhall, Wauxhall* ou *Fauxhall?* Voici le résultat de nos recherches à cet égard. Le jardin d'agrément fondé au Parc en 1782 fut baptisé du nom de *Vauxhall* en l'honneur de la colonie anglaise, très nombreuse à Bruxelles à cette époque. Il existait à Lambeth, près de Londres, un jardin public ainsi nommé. Or, ce lieu de réunion est établi sur le site où Guy Fawkes avait préparé la conspiration des poudres. Ce Guy Fawkes, fils d'un artisan du Yorkshire, se mit au service de l'Espagne et combattit Maurice de Nassau, sous les ordres de l'archiduc Albert. Il fut plus tard ambassadeur à la cour de Philippe II. On écrivit d'abord *Fawkes-Hall* ou *Faux-Hall.* On dit aussi *Vauxhall,* parce qu'il y avait un lord *Vaux* parmi les conspirateurs. On peut donc admettre les deux orthographes *Vauxhall* et *Fauxhall.* La seule qu'il faille rejeter absolument, bien qu'elle ait été officiellement adoptée à Bruxelles, est *Wauxhall.* Dans un livre publié à Rouen, *Les Amusements des dames de Bruxelles,* par Ant. Chevrier (bibliothèque de M. le D[r] Van den Corput), le Vauxhall est ainsi défini : « Endroit enchanteur, où les grimauds, les comédiens et les grands se disputent le pas, à la lueur d'un suif puant et à la respiration des exhalaisons d'une mauvaise bière. »

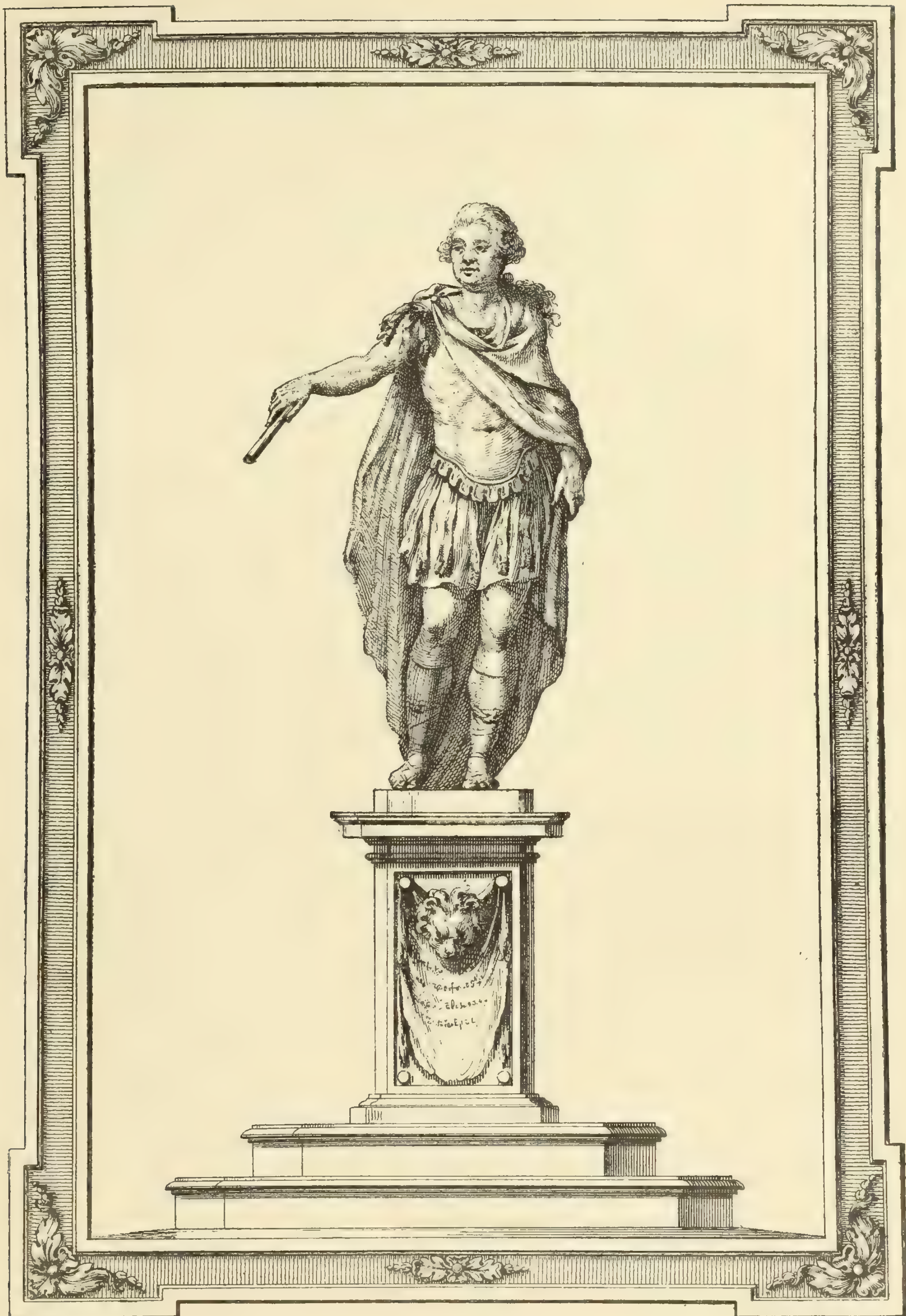
venaient y nicher, et qu'autrefois la police du Parc était faite par de vieux soldats à la retraite, ayant la livrée de la Cour et la hallebarde.

Les quatre rues monumentales qui encadrent le Parc ne portaient pas à l'origine leurs noms actuels. La rue *de la Loi* était la rue *de Brabant*. Elle devint la rue *de la Loi* en 1795, quand on y établit les tribunaux. La rue *Ducale* fut appelée pendant quelque temps la rue *des Genevois,* parce qu'elle était habitée par des négociants du canton de Genève, fuyant la révolution de leur pays et attirés en Belgique par les bénéfices que leur offrait la liberté du transit. La place du *Palais,* comme on sait, fut primitivement la rue de *Belle-Vue*. Sous la république, la rue *Ducale* prit le nom de rue de l'*Égalité*, la rue *Royale* et la place *Royale* devinrent la rue et la place de la *Liberté* (1).

A la transformation du quartier du Parc se rattache d'une façon intime le nom du plus aimé des princes qui gouvernèrent la Belgique avant 1830. La statue en bronze de Charles de Lorraine figure aujourd'hui dans la cour de la Bibliothèque royale, près de l'entrée du Palais qui servit de résidence aux gouverneurs généraux des Pays-Bas, après l'incendie de 1731. Ce palais fera plus loin l'objet d'une notice spéciale. Mais ce chapitre, où sont retracées les splendeurs de l'ancienne Cour, ne peut avoir de meilleure conclusion que le récit succinct du solennel hommage rendu au prince à qui Bruxelles doit son embellissement et Marie-Thérèse sa popularité.

Cet événement a fait l'objet, en 1840, d'une de ces excellentes notices de M. Gachard, où revit la physionomie d'une époque. Le 26 mars 1769 marquait le vingt-cinquième anniversaire du règne de Charles de Lorraine, car c'était bien un règne que cette régence au nom d'une souveraine qui n'avait jamais visité les Pays-Bas. Le magistrat de Bruxelles et les États du Brabant prirent l'initiative d'une démonstration qui se traduisit par l'offre d'un don en argent, d'une médaille commémorative, et l'érection d'une statue en bronze « devant servir de monument éternel du respect, de l'amour et de la reconnaissance des États pour ce prince chéri, et transmettre à la postérité la plus reculée des traits gravés dans tous les cœurs des Brabançons ». Le 9 mars, une députation des États composée de l'archevêque de

(1) Voici quelques-unes des autres dénominations qui furent données aux rues de Bruxelles sous la domination française : par un arrêté du 8 prairial an VI (27 mai 1798), on appela la *Montagne de la Cour* la *Montagne de la Victoire;* la rue de *la Madeleine* la rue *du Capitole;* la place *du Musée* la place *de l'Égalité;* la rue *de l'Empereur* la rue *du Peuple;* la rue *de l'Impératrice* la rue *des Républicains;* la rue *des Petits-Carmes* la rue *de la Jeunesse;* la rue *Terarken* la rue *de la Postérité;* la place *Sainte-Gudule* la place *du Beffroi;* la place *de la Chapelle* la place *de Pourvoyance;* la place *Saint-Géry* la place *de la Fontaine;* la rue *d'Arenberg* la rue *Anneessens;* la rue *de l'Écuyer* la rue *de la Réunion;* la rue *de l'Évêque* la rue *des Innocents;* la rue *Thérésienne* la rue *de Fleurus;* la rue *Villa Hermosa* la rue *du Bonnet rouge;* la rue *de Saint Laurent* la rue *des Droits de l'Homme;* la rue *Notre-Dame* la rue *de la Renommée;* la place *de la Chancellerie* la place *de la Vertu;* la rue *des Douze Apôtres* la rue *de la Démocratie;* la petite rue *de l'Écuyer* la rue *du Télégraphe;* la rue *des Minimes* la rue *de l'Amitié;* la rue *Sainte-Anne* la rue *de la Fécondité;* la montagne *de l'Oratoire* la rue *de la Philosophie;* la montagne *de Sion* la montagne *de la Gloire;* la montagne *Sainte-Élisabeth* la rue *de la Félicité;* la rue *de Notre-Seigneur* la rue *de Voltaire;* la rue *d'Enfer* rue *du Vieux Conte.* Ces indications sont prises dans un *Plan itinéraire de la ville de Bruxelles,* imprimé et gravé par Ph.-J. Maillart et sœur, rue des Pierres, an VII de la République. Le plan est intercalé dans un livre intitulé *Coup d'œil sur Bruxelles,* 1803. L'exemplaire avec le plan (très rare) appartient à M. Demanet. Voir aussi les *Rues de Bruxelles,* par CH. DE CHÊNEDOLLÉ, 1850. Nous publierons la liste complète en annexe au chapitre VII.



La statue de Charles de Lorraine, érigée à la place Royale le 17 janvier 1775.
Gravure de la collection de M. Th. Hippert

Malines, de l'abbé de Saint-Michel, du duc d'Arenberg, du comte de Lannoy de Liberchies, des bourgmestres de Bruxelles et de Louvain et du greffier, M. Sanchez d'Aguilar, se rendit au palais, afin d'obtenir l'assentiment de S. A. R. Le prince accepta avec émotion et consigna l'expression de ses sentiments dans une lettre adressée aux États quelques jours après. Le jubilé fut célébré avec pompe. Il y eut *Te Deum,* cortèges, banquets, spectacle gala, illumination, feu d'artifice. Puis une commission se chargea de régler tout ce qui concernait l'érection de la statue. On voulut d'abord en confier l'exécution à Delvaux, mais le maître nivellois ne consentit qu'à fournir l'effigie en bronze, et l'on eut recours à un sculpteur gantois, Verschaffelt, établi à la cour de Mannheim. Cet artiste, après un long séjour à Rome, où il s'était distingué par de nombreux ouvrages, entre autres par une statue colossale placée au sommet du château Saint-Ange, avait été chargé par l'électeur palatin d'orner de ses sculptures le château et les jardins de Schwetzingen. Il vint à Bruxelles et s'engagea à fournir une statue de onze pieds de haut, avec un piédestal de marbre blanc veiné d'Italie, moyennant une somme de 50,000 florins. La commission ne disposait pas d'une pareille somme, mais les ducs d'Arenberg et d'Ursel se chargèrent de payer de leurs deniers la différence, qui était de 10,000 florins, si les États refusaient d'allouer un crédit supplémentaire. Les États votèrent ce crédit le 11 octobre, et Verschaffelt se mit à l'œuvre. Il acheva sa statue en 1774, sans savoir à quel endroit elle serait érigée. On hésitait entre la Grand'Place, les deux Sablons et la place Saint-Michel (aujourd'hui la place des Martyrs). Ce fut le prince de Stahremberg qui émit l'idée de faire déblayer la cour des Bailles, de créer la place de Lorraine (devenue plus tard la place Royale) et d'y élever le monument. Marie-Thérèse approuva ce projet dans une lettre où elle exprimait le désir que son fils, l'archiduc Maximilien, pût voir la cérémonie, *pour lui faire sentir la satisfaction de se rendre digne de l'amour des peuples, même la seule récompense pour les travaux des princes.*

On commença aussitôt la démolition des ruines de la Cour brûlée et les travaux de nivellement de la place. Le 5 janvier 1775, la statue arriva de Mannheim par le canal de Willebroeck. Une foule énorme vint la voir déposer sur un char couvert d'un drap rouge galonné d'or et couvert de guirlandes. Les portefaix du canal *(les capons du rivage),* vêtus d'un uniforme aux couleurs du prince, habit rouge à parements jaunes, bonnet blanc orné de rubans jaunes et bas blancs, s'attelèrent à six cents à ce char et le hissèrent jusqu'à la nouvelle place par la Montagne de la Cour, en passant devant le palais du duc Charles. Le prince de Ligne offrit un splendide dîner à tous les *capons* qui avaient traîné la statue. Celle-ci resta déposée dans un pavillon construit à cet effet, jusqu'au 17 janvier, jour fixé pour l'inauguration.

La cérémonie se fit en grande pompe, avec un imposant appareil civil et militaire. Le prince, accompagné de l'archiduc Maximilien, se rendit à l'hôtel de Rubempré, qui forme aujourd'hui le coin de la rue de la Régence, vis-à-vis du palais du comte de

Flandre. Il y reçut les félicitations des États de Brabant, puis alla prendre place au balcon. La statue fut découverte aux applaudissements de la multitude. L'artillerie tonnait sur les remparts et les cloches des églises sonnaient à toute volée. Il y eut ensuite un banquet de 1,500 couverts à l'hôtel de ville, un bal et un souper chez le prince de Ligne; le lendemain, à la Monnaie, un spectacle gratis, où les *capons du rivage* eurent leur place et reçurent chacun deux tasses de punch. Les jours suivants le prince assista à des bals donnés par le Concert bourgeois dans son local de la rue de Bavière et par une autre société à la Maison du Roi.

Nous avons retrouvé deux pièces de vers, composées à cette occasion. La première est une *Chanson nouvelle, exécutée au Concert bourgeois, sur l'air d'un « Tonnelier vieux et jaloux »*.

De notre prince bien-aimé
En ce grand jour chacun s'apprête
A célébrer le jubilé;
Mais c'est bien plutôt notre fête.
S'il vit, c'est pour nous rendre heureux,
Et ses jours comblent tous nos vœux.
Chantons amis, célébrons ce beau jour,
C'est la fête de notre amour.

Ce beau siècle d'or si vanté
Qui ne fut jamais qu'une fable
Se trouve être une vérité
Sous notre prince incomparable;
Il a son trône dans nos cœurs,
Et son sceptre n'est que de fleurs.
Chantons, etc...

Des Titus et des Antonins
Charles rappelle la mémoire;
De tous ces vertueux Romains
Sa vie est la fidèle histoire.
Des peuples adoré comme eux,
Il sera mis au rang des dieux.
Chantons, etc...

Oui, oui, de la Divinité
Ses rares vertus sont l'image;
Pour lui de l'immortalité
C'est le plus assuré présage;
Par nous, par la postérité
Son nom sera toujours chanté.
Chantons, etc...

Aussi brave qu'était César,
Aussi débonnaire qu'Auguste,
De l'Empire il est le rempart.
Il est clément, mais il est juste,
De l'innocence il est l'appui,
Et tout vice fuit devant lui.
Chantons, etc...

Daigne, ô Ciel, conserver des jours
Précieux à notre tendresse!
Qu'Atropos n'en tranche le cours
Qu'après la plus longue vieillesse,
Et que dans deux fois vingt-cinq ans
Nous chantions nous ou nos enfants :
Chantons amis, célébrons ce beau jour,
C'est la fête de notre amour.

P. P.

Les couplets suivants furent composés par M. Compain, pour messieurs les bourgeois de Bruxelles, et chantés par eux au bal de la Maison du Roi, le 2 février :

Amis, que ce moment est doux!
Pour mieux nous marquer sa tendresse,
Charles vient danser avec nous
Et partager notre allégresse.
Ah! quand nous vantons sa bonté,
Nous disons bien la vérité!
Toujours qu'en ces lieux
Vive Charles le vertueux!

Dès qu'il nous sait dans la douleur,
Nous éprouvons sa bienfaisance;
Pour adoucir notre malheur
Il se prive de son aisance;
Exercer son humanité
Est sa plus douce volupté.
Toujours, etc...

Toi qui braves tous les revers,
Airain, chez la race future,
D'un prince aimé de l'univers
Transmets les vertus, la figure,
Et qu'autour de lui nos enfants
Chantent encore dans mille ans :
« Voilà sous nos yeux
« Celui qu'adoraient nos aïeux! »

Aimable Maximilien,
Quand vous retournerez à Vienne,
De nous daignez dire du bien
A notre auguste souveraine,
Assurez-la de notre amour
Et dites-lui que, nuit et jour,
Chacun en ces lieux
De son règne rend grâce aux Dieux!

Si le héros de ces fêtes était digne de l'enthousiasme de la foule, la statue ne l'était guère. Verschaffelt avait représenté le prince en général romain, avec le manteau consulaire, le bras droit étendu, la main tenant le bâton du comman-

dement. Sur deux des faces du piédestal, assez maigre (1) et trop bas, on lisait cette inscription :

CAROLO ALEXANDRO
LOTHARINGIÆ ET BARRI DUCI
SUPREM. EQUIT. TEUTON. MAGISTRO
PRO MARIA THERESIA AUG.
BELGII PRÆFECTO
OPTIMO PRINCIPI
PATRIÆ DELICIO.

QUOD PER LUSTRA QUINQUE
SACRIS TUTATIS
LEGIBUS ÆQUIS SANCITIS
AMPLIFICATA AGRORUM CULTURA
EXERCITATIS ARTIBUS
COMMERCIO PROPAGATO
P. PERPETUA RERUM COPIA PROCURATA
PUBLICAM FELICITATEM STABILIVERIT
ORDINES BRAB. GRATI DECREVERE
MDCCLXIX.

Le prince de Kaunitz, à qui Stahremberg avait envoyé le dessin de la statue, trouva qu'elle ne donnait pas une haute idée du talent de l'auteur. Les États firent néanmoins un présent à Verschaffelt et au fondeur (Didier) qui l'avait coulée en bronze. Le prince Charles, de son côté, fit ressentir à l'artiste gantois les effets de ses munificences. Il y a peu de statues qui, même à notre époque, aient été payées aussi cher.

Après l'entrée des Français, en 1792, un des premiers actes du club des *Amis de la liberté et de l'égalité* (2) fut de provoquer le renversement de l'effigie du duc Charles. Le 2 janvier, dans une séance qui se tenait à l'ancien couvent des Jésuites, un citoyen demanda qu'on fît payer au prince Charles « la contribution patriotique, et que l'on convertît en monnaie sa statue ».

Un autre orateur, nommé Alexandre Courtois, monta à la tribune et prononça un petit discours qui ne manque pas d'un certain piquant.

« On sait, dit-il, que je n'aime pas les rois et que je n'aime guère les statues, excepté l'*Apollon du Belvédère* et les *Vénus aux belles fesses*. Celles-là commanderont toujours mon admiration. Je craindrai les autres parce qu'elles sont des idoles. Ceux

(1) *Niet dick genoeg, pas assez gros,* avaient dit les commissaires des États.
(2) Voir chapitre VII.



S. A. LE PRINCE DE LIGNE. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

qui me connaissent me rendront justice à cet égard. Il y a longtemps que je me suis déclaré l'*iconoclaste* des rois, des princes et des courtisans, même de certains *saints*. Il paraîtra peut-être extraordinaire que je cherche à suspendre le sacrifice de la statue du prince Charles. Cependant et à tout événement, je demande l'ajournement de la question. Je ne connais pas le prince Charles. Il a fait peu de bruit dans l'histoire. C'est peut-être tant mieux pour lui; mais on dit qu'il était doué d'excellentes qualités privées et qu'il avait plus l'air d'un bourgeois que d'un prince. D'ailleurs les Brabançons attachent un grand prix à son image; on peut la laisser subsister sans blesser les principes. Quand Timoléon rétablit la liberté à Syracuse, il détruisit les statues des rois, mais il conserva celle du bon Gélon. On peut faire une exception pour Charles. Cependant on doit le transférer ailleurs. Il est sur la place de la Liberté. Un prince ne doit pas être là. Comme Charles passait pour un catholique renforcé, je serais assez d'avis qu'on le mît en face d'une église (1). » (Applaudissements.)



F. J. Navez, peintre d'histoire.
D'après son portrait peint par lui-même.
Gravure de M. Demannez.

Après un débat, la sentence fut ajournée, mais ce ne fut pas pour longtemps. Les magistrats n'ayant pas donné suite au vœu des clubistes, ceux-ci se chargèrent de faire la besogne eux-mêmes et, le 13 janvier 1793, au cri de *vive la République!* ils arrachèrent la statue de son piédestal. Le plus acharné parmi ces forcenés fut un bossu nommé Vandersteen, fils d'un ancien horloger du prince Charles (2). Le bronze, après être resté pendant plusieurs jours sur le pavé, fut transporté dans la cour de la chancellerie du conseil de Brabant (le ministère des travaux publics). Il y demeura jusqu'à la rentrée des Autrichiens, au mois de mars suivant. Le peuple alors releva la statue; les *capons du rivage* la traînèrent de nouveau jusqu'à la place Royale et la rétablirent sur un piédestal provisoire en bois peint. Mais, après la seconde invasion française, en 1794, elle fut officiellement abattue, pour être transportée en France,

(1) *Journal de la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté,* p. 324.

(2) Nous avons sous les yeux un manuscrit intitulé *Chronycke van Brussel, door R.-J. de Dobbeleer, meester broodmaeker geboren, omtrent de Mannebrugghe.* Ce manuscrit, qui appartient à M. Th. Hippert, se trouvait à la suite d'un volume flamand de la généalogie des ducs de Brabant, publié chez J. Mollyn. On y lit, à la date de 1793 : « Den 27 januarius (le 13?) is het standbeelt op de place Royale door de goddeloose benden, genaemt *sans culotten,* onder den dienst der Franschen, omverre getrokken, den zoon van sieur Vandersteen, horlogie maeker, woonende op de geseyde plaetze, hadde het een keting aen den hals gedaen, om met meerder gemack op den grond te krygen.

les uns disent à Douai, d'autres disent à Maubeuge, pour y être convertie en gros sous.

Sous l'Empire, à diverses reprises, les Bruxellois sollicitèrent du préfet de la Dyle le rétablissement de l'effigie du bon duc Charles sur la place que le peuple lui avait consacrée. Ces requêtes restèrent sans effet, comme d'autres analogues, sous le règne du roi Guillaume.

Le 16 février 1815, le *Journal de la Belgique* publiait la communication suivante, signée de M. C.-M.-P. Van Bemmel, le père d'Eugène Van Bemmel :

AUX RÉDACTEURS.

Depuis longtemps les feuilles françaises ne cessent de contenir de nouvelles listes de personnes qui viennent faire leur offrande pour le rétablissement de la statue du bon roi Henri IV. Cet empressement a quelque chose d'auguste, qui fait qu'on ne peut s'empêcher d'être attendri, en voyant ce concours d'hommes de tous les états, présentant depuis la somme du riche jusqu'au denier du pauvre, pour replacer ce monument de la reconnaissance publique.

Mais n'aurions-nous point aussi un devoir semblable à remplir ? Avons-nous oublié la statue du prince Charles de Lorraine, qui ornait la place Royale de Bruxelles, et que les Vandales révolutionnaires ont abattue (1)?... *Non, j'en suis sûr; le cœur des Belges, froissé par tant de malheurs, n'a pourtant point perdu l'idée de ce Prince qui, pendant un si grand nombre d'années, a fait le bonheur de notre Patrie. Rien n'empêche qu'un homme investi de la confiance de ses Concitoyens, un notaire par exemple, après due autorisation, n'ouvre chez lui une souscription; elle se remplira en peu de temps, et ce* palladium *de notre félicité (car les images des bons princes, exposées à la vénération du peuple, excitent leurs successeurs à les imiter); ce* palladium, *dis-je, replacé sur son piédestal, nous rappellera encore les souvenirs les plus chers. — Je ne pourrai, en mon nom particulier, y contribuer que pour bien peu de chose; mais je me croirai heureux si mon projet est adopté, qu'importe que d'autres obtiennent la gloire de le remplir !*

C.-M.-P. VAN BEMMEL.

Le 18, on lisait dans le même journal :

*Les rédacteurs de l'*OBSERVATEUR, *à MM. les rédacteurs du* JOURNAL DE LA BELGIQUE.

Messieurs, nous félicitons M. Van Bemmel d'avoir conçu la belle et patriotique idée d'élever une nouvelle statue, sur la place Royale, au prince Charles de Lorraine : agréez aussi nos félicitations pour l'avoir propagée.

Vous n'aurez pas semé sur un sol ingrat en faisant un appel au patriotisme des Belges : toujours ils ont honoré la modération et la bonté dans ceux qui sont appelés à gouverner leurs

(1) Quelques personnes m'ont assuré que cette statue était encore, il y a peu d'années, dans les arsenaux de Maubeuge. Ne pourrait-on point la réclamer? *(Note de M. Van Bemmel.)*

semblables. Votre projet ne peut déplaire non plus au Prince qui va recommencer l'époque de Philippe le Bon : accessible et populaire comme le prince Charles, il nous en rappelle le souvenir. L'hommage de la postérité est un aiguillon pour la vraie gloire.

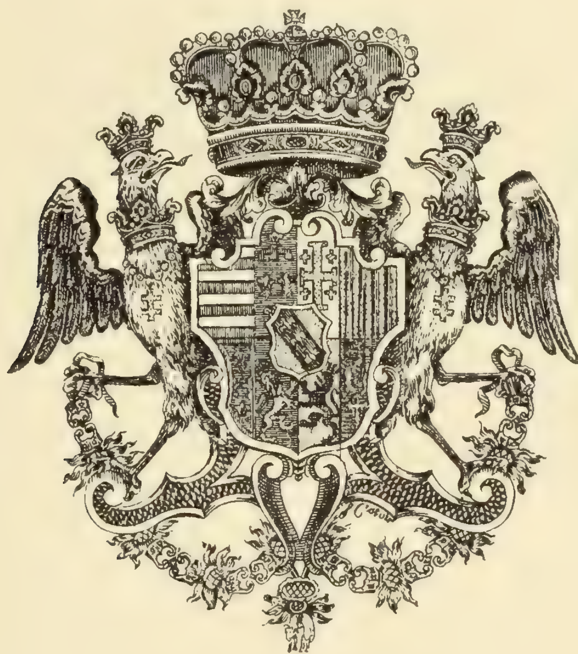
En attendant l'approbation des magistrats, et l'indication du notaire qui recevra les offrandes, nous vous prions de nous compter au nombre des souscripteurs.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

A. Carton, pour les rédacteurs.

Ces bonnes intentions demeurèrent stériles, et il fallut attendre qu'un arrêté du roi Léopold Ier, contresigné par le comte de Theux le 30 mai 1835, décrétât l'érection d'une nouvelle statue.

Le Roi, la Reine, le duc d'Arenberg, le prince de Ligne, le comte de Mérode-Westerloo, le baron de Stassart s'inscrivirent en tête d'une liste de souscription. Un comité dans lequel figuraient, avec des membres de la noblesse, MM. Rouppe, Navez, Suys et Guillaume Geefs, se constitua et ouvrit un concours. La statue ne fut érigée toutefois qu'en 1846.



Fac-simile d'une estampe de la *Description de Bruxelles* de Fricx. (*Édition illustrée appartenant à M. Ch.-A. Jourdain.*)

ANNEXE AU CHAPITRE IV.

Depuis que ce chapitre a été livré à l'impression, M. Aug. Laugel a commencé la publication d'un intéressant travail sur Gaspard de Coligny. Nous y avons trouvé sur le Palais de Bruxelles quelques détails qu'il y a lieu de reproduire à titre de complément de cette notice.

M. Laugel nous apprend, entre autres, que lorsque l'amiral vint à Bruxelles, après le siège de Dinant, pour traiter avec l'empereur de la rançon ou de l'échange des prisonniers de guerre, il fut très mécontent de voir au Palais des tapisseries qui représentaient l'histoire de la prise de François Ier devant Pavie et son débarquement en Espagne.

Charles-Quint reçut Coligny dans la modeste maison où il s'était retiré dans le Parc de Bruxelles : « Son habillement estoit une petite robe citadine de serge de Florence, coupée au-dessous des genoux, ses bras passez au travers des manches, en pourpoint de treillis d'Allemagne noir, un bonnet de Mantoue entouré d'un petit cordon de soie, sa chemise à simple rabat. » L'amiral le salua au nom du roi de France et lui présenta une lettre de son souverain. Charles-Quint ne put l'ouvrir, le tiret se trouvant un peu plus fort que pour les lettres ordinaires ; il la tendit à l'évêque d'Arras : « Vous voyez, monsieur l'amiral, comme mes mains qui ont faict et parfaict tant de grandes choses et manié si bien les armes, il ne leur reste maintenant la moindre force et puissance du monde pour ouvrir une simple lettre. Voylà les fruits que je rapporte pour avoir voulu acquérir ce grand nom, plein de vanité, de grand capitaine et très capable et puissant empereur. » Charles-Quint continua ainsi, sur le ton le plus familier; il demanda à voir Brusquet (le fou d'Henri II) et s'amusa de sa conversation. « Tu fais le fou, lui dit-il, et je t'assure que tu ne l'es pas. » Coligny eut encore plusieurs fois l'honneur d'être reçu par Charles-Quint, et Brantôme raconte que dans une de ces conversations où se plaisait l'empereur, il vint à parler un jour des grands capitaines ; il n'en restait plus, disait-il, que trois : « Luy, premièrement, se donnait le premier lieu, comme de raison, M. le connestable, son oncle, pour le second, et le duc d'Albe pour le tiers ; » il ne voulait point faire tort au roi Henri, ni à M. de Guise, ni à l'amiral à qui il parlait, mais il était nécessaire que le temps leur apportât une plus longue expérience, il leur fallait vivre continuellement en guerre comme lui, « qui n'y avoit nullement espargné son corps tout royal, mol et tendre, l'y ayant abandonné comme le moindre soldat ».

ERRATUM. — La planche représentant les *Bailles de la Cour*, p. 212, est empruntée, non pas à la *Bruxella septenaria*, mais aux *Délices du Brabant*. Amsterdam, 1757.



PLAN DE BRUXELLES

des Chifres

V Quartier.

27 M. des Chartreux
28 M. des Recollets.
29 M. des Penitentes.
30 Par. de S. Nicolas
31 Ch. des Merciers
32 Par. de S. Gery.

VI Quartier.

33 M. de Jerico
34 Par. S. Catherine
35 M. des Pauvres Claires
36 Maison des Fous.
37 Entrepôt de la Ville
38 Hopital militaire
39 Ch. de S. Croix
40 Ch. de S. Cornelis.

VII Quartier.

41 Salle des Spectacles
42 M. des PP. Augustins
43 Par. de Finis Terræ
44 M. des Dominicains
45 Ch. des S. Eloy
46 Ch. de S.t Jean de Latran
A. Mar. aux Poissons

VIII Quartier.

47 P. Col. de S.te Gudule.
48 Ch. de S.te Gertrude.
49 M. de Berlemont.
50 M. des Angloises
51 Ch. des 12 Apôtres.
52 Ch. de S. Anne.
53 Petit Beguinage.
D Ch. de la S.te Trinité
H. Cons. S. du Brabant

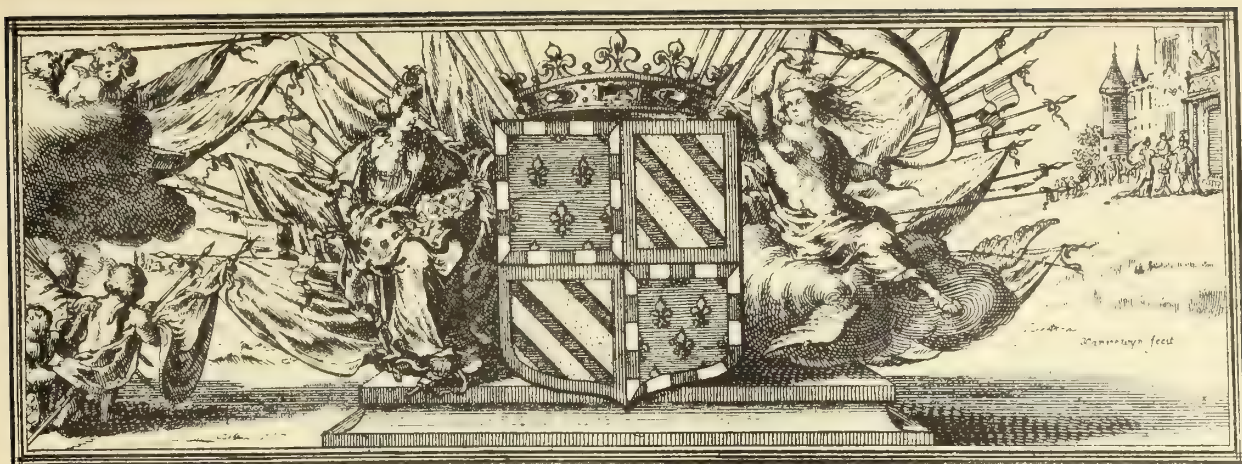
IX Quartier

54 M. des Annonciates
55 M. des Dominicaines.
56 M. de S. Elisabeth
57 Ch. de S. Laurent.
58 M. des PP. de l'Oratoire
59 Ch. S. Antoine
60 M. des Capucines

X Quartier.

Vielle Halle au blé
b. Messagerie de Paris

N 1782.



Gravure d'Harrewyn. (*Appartient à M. Henri Adan.*)

CHAPITRE V

LES ANCIENNES MAISONS SEIGNEURIALES.



M de Cantillon, dans ses *Délices du Brabant,* publiées à Amsterdam en 1757, dit qu'il y a dans la ville de Bruxelles « un grand nombre d'hôtels dispersés de côté et d'autre, dont les principaux sont ceux de Nassau ou d'Orange, d'Arenbergh, de Berghes, de la Tour et Tassis, de Ligne, d'Épinoy, de Rubempré, celui d'Egmont avec son labyrinthe, celui de Bournonville où il y a de beaux jardins, ceux de Croy, de Hornes, de Westerloo et d'Ursel. Cependant si ces maisons de seigneurs donnent beaucoup d'éclat, on peut dire aussi que celles des particuliers contribuent fort à les ternir. Excepté celles qui se trouvent bâties depuis quelques années, elles sont toutes anciennes et mal ordonnées, la plupart obscures et humides, plusieurs enduites au dehors d'une couche de blanc et de rouge à la façon des guinguettes et des auberges de villages. D'ailleurs les fenêtres en sont si petites, les vitrages à losanges si garnis de plomb, les volets si chargés de ferrailles, les barres de fer si prodiguées partout, qu'extérieurement elles ressemblent à des prisons, et sont à peu près telles au dedans. »

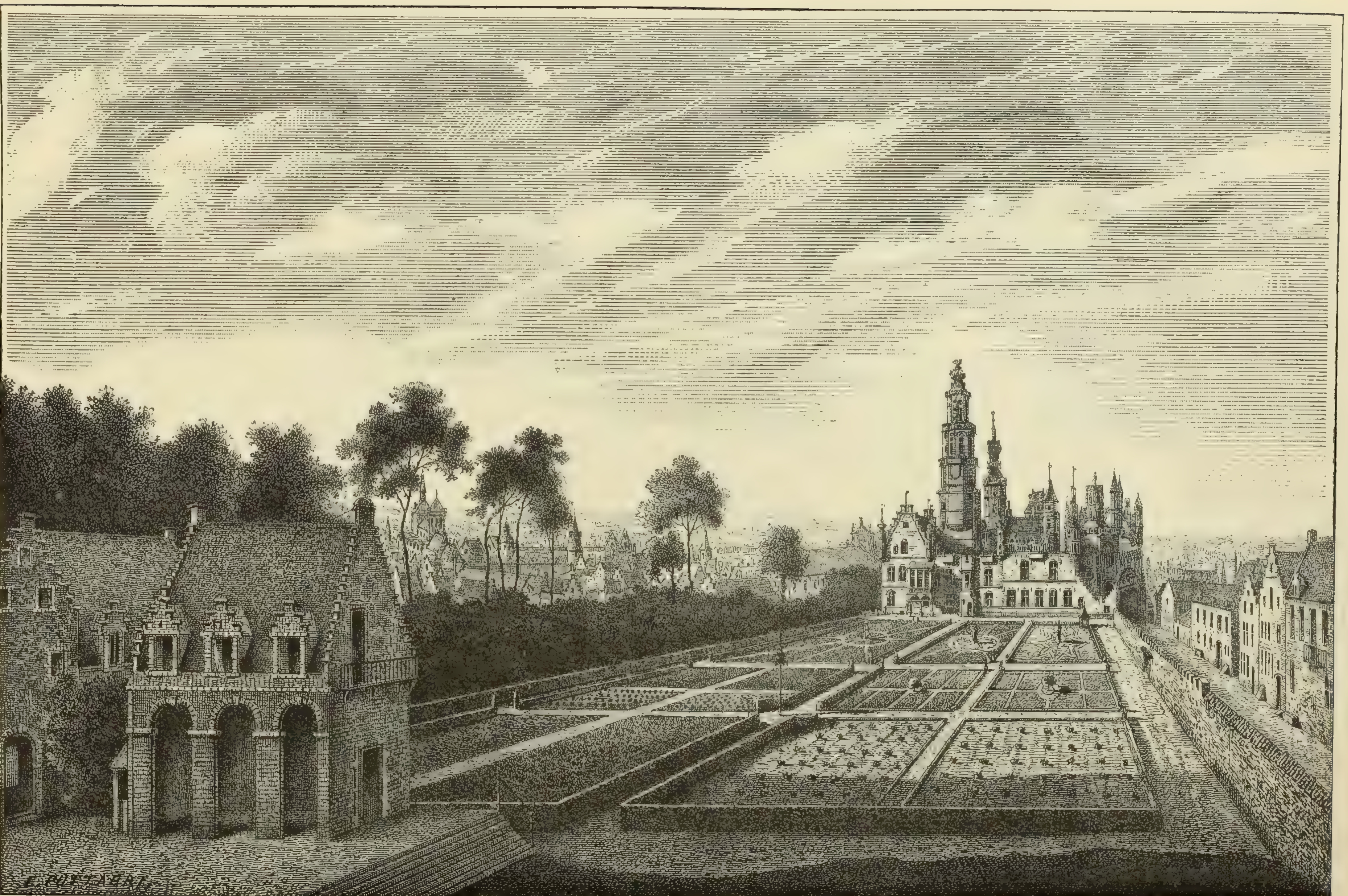
Faut-il prendre à la lettre cette impression morose? Pour ce qui concerne l'intérieur des hôtels de la noblesse brabançonne, elle ne concorde guère avec les descriptions

que nous avons lues ailleurs. Quant au dehors, connaissant le vieux penchant des Bruxellois pour le badigeon, nous serions plus disposé à croire l'auteur sur parole; mais il nous paraît avoir une préférence marquée pour le neuf et une médiocre sympathie pour les vénérables débris du passé. Il est vrai qu'à la suite du bombardement de 1695, les métiers et les bourgeois avaient élevé sur les ruines de leurs anciennes demeures des constructions splendides, dont les maisons de la Grande Place, en partie restaurées, nous offrent de si remarquables spécimens. D'autre part, les transformations décrétées par Marie-Thérèse dans le quartier de la cour étaient encore à l'état d'ébauches. Les habitations de la classe moyenne éclipsaient donc celles de la noblesse. Toutefois l'énumération des résidences seigneuriales que donne le sieur de Cantillon est fort incomplète (1). Ajoutons qu'en général les anciens hôtels des « seigneurs » ne payaient pas de mine, qu'à la différence des maisons de la bourgeoisie opulente, les richesses ne s'étalaient pas sur les façades et que le sire de Cantillon, faute de pouvoir y pénétrer, les a peut-être un peu trop jugés sur l'apparence.

(1) Voici, d'après une publication de 1761, la liste des demeures de la noblesse titrée à Bruxelles : S. Exc. le comte de Cobenzl, près la Grosse Tour; les ducs de Saint-Alban, près la porte de Laeken; d'Arenberg, Petit Sablon; de Croy, vis-à-vis la Cour Brûlée; d'Ursel, Marché-au-Bois; la duchesse douairière d'Arenberg, rue Haute; les prince de Gavre, près la Chancellerie; de Hornes, rue des Ursulines; de Ligne et d'Épinoy, près Sainte-Gudule; de Rubempré, vis-à-vis la Cour Brûlée; de Stolberg, près la fausse porte de Namur; de la Tour et Taxis, Petit Sablon; de Bournonville, *ibid.;* la marquise de Mérode-Deynse, près la Grosse Tour; d'Herzelles, près de Salazar; d'Ittre, près le Grand Béguinage; de los Rios, près de la Steen Poorte; de Molinari, à la nonciature, Vieille-Halle-au-Blé; de la Puenta, fausse porte de Namur; de la Verne, rue Haute; de Villa Nova, Montagne de la Cour; de Wemmel, près l'église du Sablon; de la Woestyne, rue de l'Empereur; les comtes d'Arberg, près de la Chancellerie; d'Argenteau, rue du Grecht (Fossé-aux-Loups); de Bornhem, près Sainte-Gudule; de Calenberg, *ibid.;* de Chanclos, place du Sablon; de Colins, Courte rue Neuve; de Coloma de Leeuw, près la Grosse Tour; de Coloma, place des Wallons; de Corswarem, rue de Louvain; de Cruyckenbourg, rue de l'Évêché; de Duras, place des Wallons; de Figuerola, près la Grosse Tour; de Fonseca, rue Villa-Hermosa; de Fonseca, le cadet, montant la Cour; de Fraula, près l'église du Sablon; de Grosberg, près le Pont Neuf; de Ghistelles, Rivage-au-Foin; d'Hamale, près les Carmes déchaussés; d'Hodion, près l'église du Sablon; de Lalaing, rue de Ruysbroeck; de Lalaing d'Audenarde, place du Sablon; de Lannoy, rue Sainte-Anne; de Limminghe, Refuge de Rouge-Cloître et près de la rue des Chapeliers; de Lucques, rue de l'archevêché; de Maldeghem, près la Grosse Tour; de Mastaing, près de la Monnaie; Van der Meere, près du Grecht; de Mérode, vis-à-vis la Cour Brûlée; de Nil, près de Berlaimont; de Nobili, près les Minimes; Van der Noot, vis-à-vis les Jésuites; de Saint-Pierre, place des Wallons; de Saint-Remy, rue d'Assaut; de Robiano, à la Chancellerie; de Ribaucourt, près la chapelle de la Sainte-Trinité; de Sart, place du Sablon; de Sart de Bonlez, près la porte de Namur; Van der Stegen, au Rivage; de Stirum, rue Haute; de Tirimont, vis-à-vis la Cour Brûlée; de Wynants, vis-à-vis la chapelle de Sainte-Anne; de Weustenraedt, près les Minimes; comtesse douairière de Schoenfeld, près la Grosse Tour; d'Yves, au-bas de la rue d'Assaut; la vicomtesse de Saint-Albert, près la rue des Chapeliers; les vicomtes de Capelle, rue d'Assaut; de Haro, près le parloir des Jésuites; d'Ottignies, rue de Bavière; de Patin, près des Chartreux; de Putte, rue du Grecht; de Putte fils, près le Mey Boom; de Quabeck, Ammans hoff stadt; de Wynants, place de la Monnaie; les barons d'Attenrode, rue d'Assaut; de Barthenstein, rue de Louvain; de Been, derrière la Chapelle; de Beyer, près de Salazar; de Bierens, rue Haute; de Boneem, près les Dominicains; de Bouchout, Montagne des Juifs; de Bouckhoven, près l'église du Sablon; de Bustanzi, près des Augustins; de Cazier, rue des Paroissiens; de Celles, près des Grands Carmes; de Coenens, près du Sablon; de Courières, près la Grosse Tour; de Charvet, près la Cour; de Cumptich, Ammans' hoff stadt; de Fourneau, près le Grand Béguinage; de Fraula, Marché-au-Bois; de Gaesbeek, près les Grands Carmes; de Gentinnes, rue des Ursulines; de Godin, Longue rue Neuve; de Gottignies, près les Grands Carmes; d'Hooghvorst, Montagne des Juifs; de Kessel, près le Mey Boom; de Kessel de Watermael, à la porte de Namur; de Lados, place du Sablon; de Leeuw, près la Grosse Tour; de Mengersheim,



Guillaume le Taciturne. — D'après une ancienne estampe. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



L'ancien hôtel d'Orange ou de Nassau. — Le musée actuel. — Dessin de Puttaert d'après une aquarelle de P. Vitzthumb, de la collection de manuscrits de la Bibliothèque royale. A droite, au coin de la ruelle actuelle du Musée, la maison où naquit Marnix de Sainte-Aldegonde.



Wilhem by der gratien Gods Prince van Orangien Grave
van Nassau etc. Burchgrave van Antwerpen en Bazanson,
Baron van Breda Diest etc. Stathouder Generael der Neder-
landen, Gouverneur over Brabant, Hollant, Zeelant etc.

GUILLAUME LE TACITURNE. — D'après une ancienne estampe. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Notons toutefois un passage des *Mémoires* du baron de Pollnitz, qui vient confirmer l'appréciation de son contemporain. « La noblesse de Bruxelles n'étant pas autrement riche, vit avec beaucoup d'économie dans le particulier; il est très rare qu'ils invitent à manger, et aucun ne tient table. Cependant il y a ici plus d'équipages à manteau ducal que dans Vienne même... » Le luxe et l'apparat semblaient réservés pour le dehors, tandis qu'à l'intérieur des maisons seigneuriales régnait une sévère économie. Il en est encore ainsi de notre temps. Si l'on avait l'occasion de visiter certains hôtels appartenant aux plus illustres familles, on serait surpris de voir la simplicité presque monacale des appartements, formant un singulier contraste avec le luxe et l'ostentation des intérieurs de la haute bourgeoisie et de la finance.

Nous comptons réunir dans ce chapitre les renseignements que nous avons pu recueillir sur les hôtels de la noblesse, dont quelques-uns, par les souvenirs qui s'y rattachent, ont une importance historique.

Commençons par le principal, qui est aujourd'hui le Musée et qu'on a longtemps appelé l'Ancienne Cour.

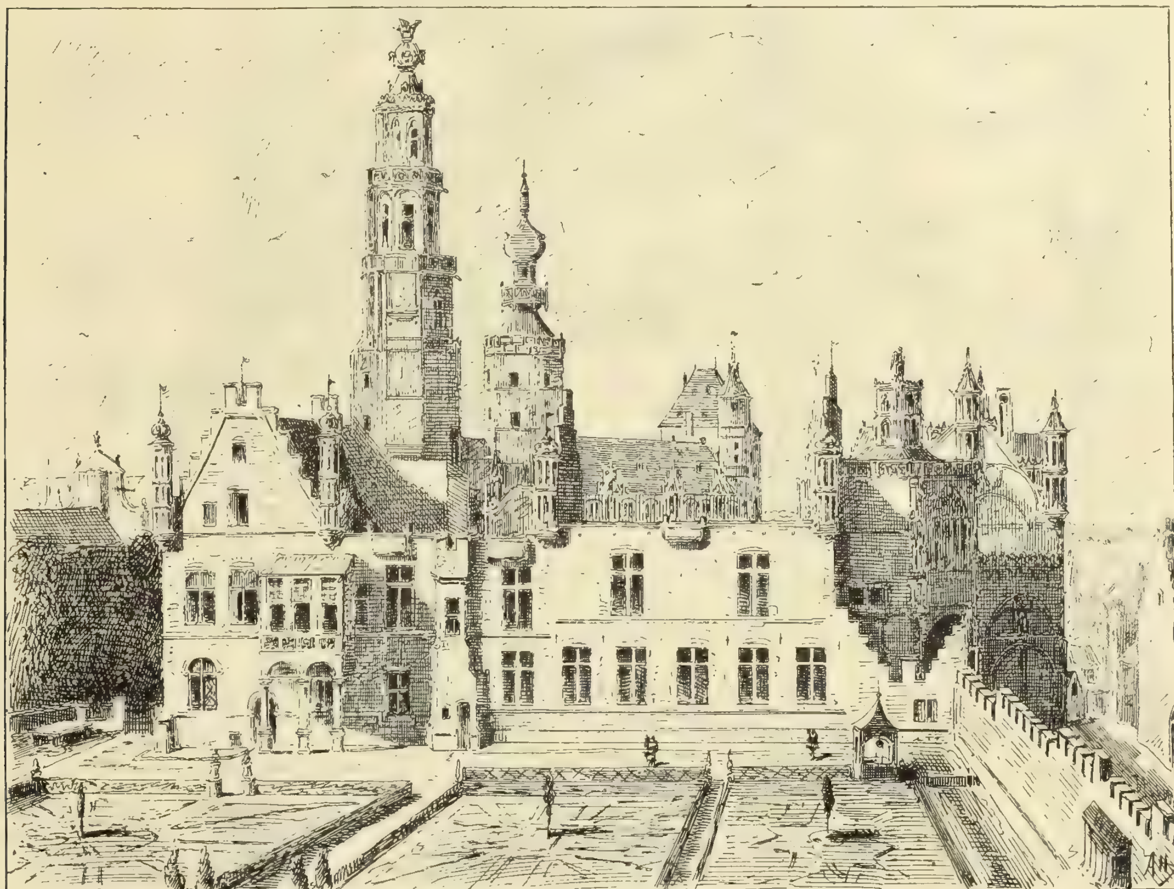
Le premier manoir bâti sur cet emplacement fut contemporain du Palais des ducs de Brabant. Le duc Jean III avait pour confident un certain chevalier de Duvenvoorde, possesseur d'une grande fortune acquise au service du comte de Hollande. Ce personnage, tout-puissant à la cour, fonda à Bruxelles, près de l'endroit où s'éleva plus tard la porte de Hal, un couvent de Riches-Claires, où il se fit enterrer. Voulant rivaliser de faste avec son maître, il se bâtit, en 1346, une superbe habitation, qui passa par héritage à la famille d'Orange-Nassau. Au commencement du XVIe siècle, le chef de cette maison, Engelbert, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'or, agrandit le palais, que Schayes a décrit en ces termes dans son *Histoire de l'architecture en Belgique :*

« C'était un vaste quadrilatère construit en pierre de taille et renfermant une grande cour, bordée d'une galerie ou portique à colonnes cylindriques et à arcs surbaissés que surmontaient deux étages de fenêtres rectangulaires et croisées. Six tours ou tourelles couronnées de flèches en bois surgissaient aux angles et au centre des bâtiments de cette cour. La façade extérieure, bien que d'une architecture

rue Haute; de Neder-Yssche, rue de l'Hôpital; d'Overschie, *ibid.;* Van der Noot, au refuge de l'évêché de Gand; de Palant, près des Minimes; de Parcq, près de la Chancellerie; de Poederlé, près de la rue des Chapeliers; de Provins, près de la Chancellerie; de Put, rue aux Fleurs; de Quarré, place du Sablon; de Renette, rue d'Assaut; de Reyneghem, rue des Longs-Chariots; de Schaden, au Parc; de Thysebaert, vis-à-vis l'église de la Chapelle; de Tourneppe, Marché-aux-Grains; Van Weerden, rue d'Assaut; de Willebroeck, près le Mey Boom; d'Yves d'Ostiche, place des Wallons. — En 1785, l'abbé Mann renseigne en outre les hôtels d'*Argenteau,* place Royale; de *Beaufort-Spontin,* rue aux Laines; de *Berghes,* rue d'Assaut; de *Chasteler,* autrefois de *la Tour,* au Sablon; *Ailly* (de Preud'homme d'), rue des Douze Apôtres; de *Gavre, ibid.*, de *Gottignies,* rue du Chêne, à côté du bureau des postes; de *Grimberghe,* autrefois de *Bournonville,* rue aux Laines; de *Hornes,* rue du Prévôt, occupé par les nonces du saint-siège; de *Lannoy,* rue Royale, au Parc; de *Spangen,* place Royale; de *Tirimont* ou *Gaesbeke,* autrefois de *Battembourg,* place Royale; les hôtels du ministre plénipotentiaire de S. M., des ministres de France et d'Angleterre et de la secrétairerie de l'État et de la guerre, au Parc.

régulière, était néanmoins d'un aspect fort pittoresque par sa porte bâtie en forme de donjon, par sa haute et belle tour octogone et les nombreuses tourelles qui flanquaient partout les parties supérieures de l'édifice. »

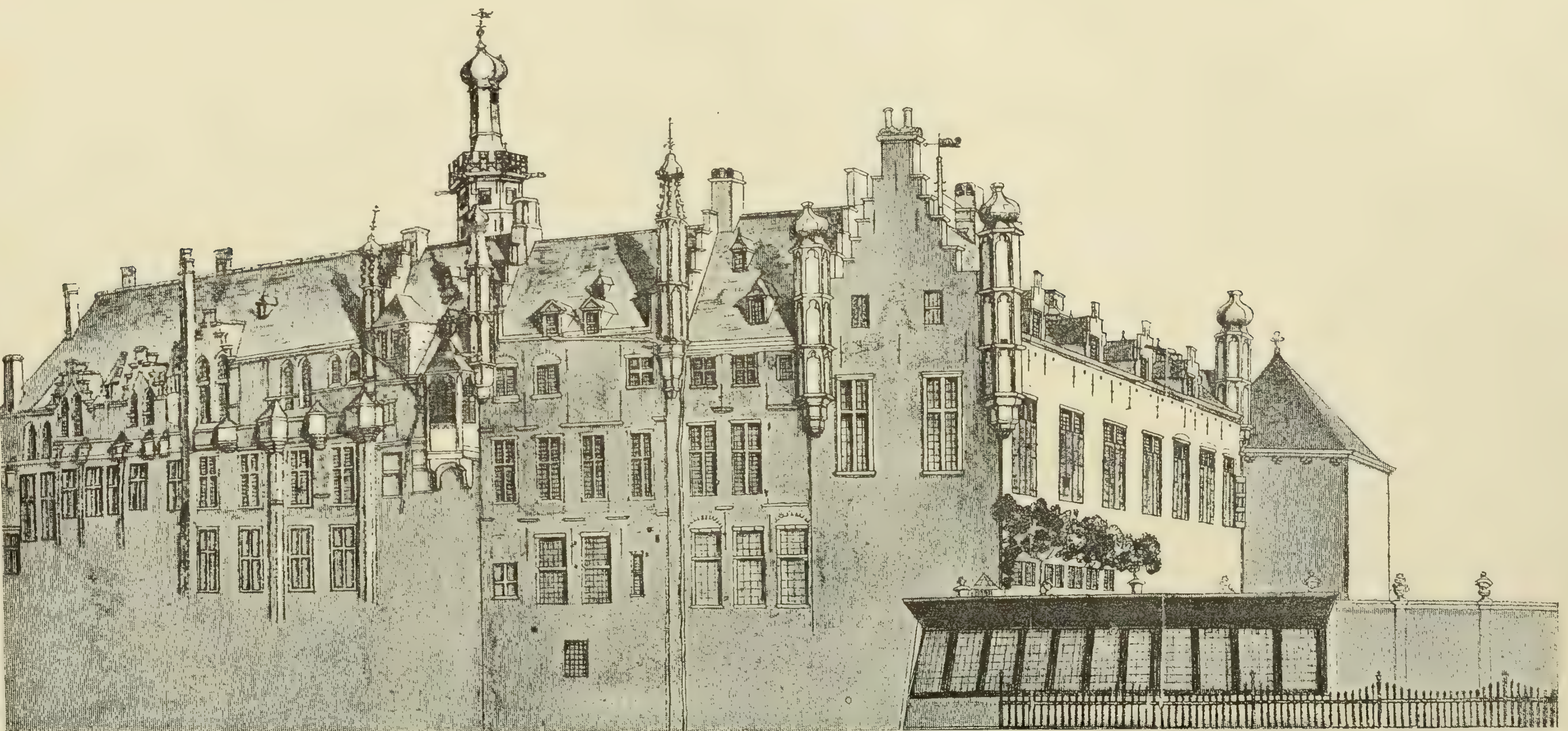
Guillaume de Duvenvoorde avait construit à l'extrémité de son hôtel une chapelle



L'hôtel d'Orange, ou de Nassau.

Dessin de Heins, d'après une aquarelle de la collection des manuscrits de la Bibliothèque royale.

dédiée à saint Georges, qui fut rebâtie en 1516 et prit alors le nom de chapelle de Nassau. Elle était remarquable par ses fenêtres ogivales à meneaux flamboyants, par sa tribune ornée d'une élégante balustrade du même style et trois longues et minces colonnes cylindriques sans chapiteaux, qui portaient sa voûte surbaissée et à nervures croisées. Cet oratoire est aujourd'hui, avec une des façades de la cour intérieure, tout ce qui reste de l'ancien hôtel d'Orange. On a vu, dans la relation de Pierre Bergeron, quelques détails sur les abords du Palais. Nous savons, par le récit du voyage d'Albert Durer en Belgique, qu'il y avait dans la chapelle un tableau d'Hugo Van der Goes et, dans une des chambres à coucher de l'hôtel, un lit qui pouvait contenir plus de cinquante personnes.



Ancien hôtel d'Orange ou de Nassau. — Vue latérale. — Dessin de la collection du duc d'Arenberg.

Guillaume le Taciturne, pendant son séjour à Bruxelles, déploya un luxe vraiment royal. Il avait à son service un nombreux personnel de gentilshommes et de valets et vingt-quatre pages appartenant tous à des familles nobles. Un jour qu'il voulut réduire sa maison, il congédia d'un seul coup vingt-huit chefs de cuisine. La plupart des cuisiniers des cours d'Allemagne sortaient de chez ce prince, dont la maison était considérée comme la première école de gastronomie de l'Europe. Il donnait des fêtes splendides et, à une certaine époque, ses dettes s'élevèrent à 900,000 florins (1).



Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde.
D'après une ancienne estampe. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

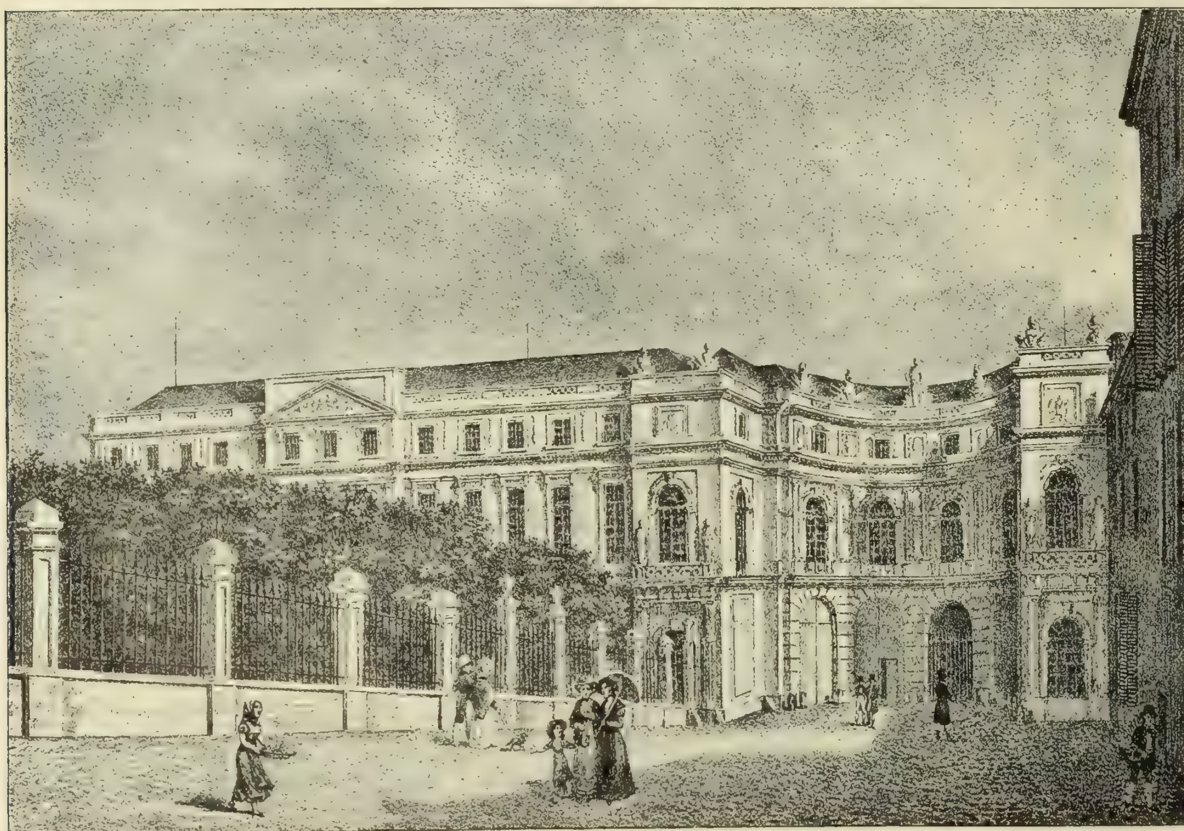
Nous connaissons par M. Alex. Pinchart (2) l'inventaire des tableaux et tapisseries qui ornaient l'hôtel de Nassau en 1568 et 1618. La dernière liste comprend cinquante-huit numéros, parmi lesquels les *Sept Sacrements de l'Église,* dus au pinceau d'Hugo Van der Goes.

L'aspect général de l'édifice, avec ses vastes jardins, est retracé sur les diverses planches inédites que nous reproduisons d'après des dessins conservés au département des manuscrits à la Bibliothèque royale. On remarquera que la place actuelle du Musée était une rue qui se prolongeait vers la Montagne de la Cour. La maison qui fait l'angle de la petite rue du Musée et qui fut habitée par un artiste

(1) Prescott, *Histoire de Philippe II,* livre II, ch. 5.

(2) *Archives des arts, sciences et lettres.* Gand, 1881.

très populaire à Bruxelles il y a une trentaine d'années, Mattau, l'inventeur du *mattauphone,* occupe l'emplacement de l'hôtel où naquit l'illustre Marnix de Sainte-Aldegonde. Mis sous séquestre, pendant les troubles des Pays-Bas, avec les autres biens du Taciturne, l'hôtel d'Orange ne redevint une résidence princière qu'en 1731, après l'incendie du Palais des ducs de Brabant et de Bourgogne.



L'ANCIENNE COUR, construite sous Charles de Lorraine. — Vue prise avant la construction du Musée de l'Industrie.

L'archiduchesse Elisabeth y succéda au grand maître de sa cour, le comte de Visconti; puis, en 1750, Charles de Lorraine acquit de la princesse douairière d'Orange, moyennant 60,000 florins de Hollande, cet antique domaine, qu'il transforma à grands frais.

Le prince ne cessa point d'habiter une des ailes de l'hôtel pendant que les travaux s'exécutaient dans l'autre, car nous lisons dans un écrit publié en 1761 : « Son Altesse royale y tient présentement sa résidence. Les appartements sont beaux, commodes et richement meublés. On y trouve le cabinet de Sa dite A. R., contenant de précieux tableaux rares et antiquités. Il a l'agrément d'un très beau jardin qui forme un charmant *perspectif*. On ne voit dans le dit Palais que des ouvriers dans un mouvement perpétuel. On est *empêché* (?) pour le présent à élever de nouveaux corps de logis qui prennent la place des anciens. »

Le gouverneur général avait confié la direction des travaux à l'architecte Folte, qui traça les dessins de la façade. Delvaux en sculpta les statues, entre autres celle de Marie-Thérèse en costume antique. Il exécuta aussi l'*Hercule* placé au pied de l'escalier d'honneur (1), dont la rampe en bronze doré représentait les travaux du dieu. Le peintre bruxellois Verschoot décora le plafond (2) du grand escalier qui menait



Le Musée de l'Industrie. — Exposition nationale de 1830. — *Fac-simile* d'un dessin de Madou.

aux appartements, ornés, d'après l'abbé Mann, avec goût et magnificence. On admirait surtout la salle du dais.

Le cabinet actuel du conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale est l'ancien salon dans lequel le duc Charles de Lorraine donnait ses audiences; son cabinet de travail était à quelques pas de là; c'est aujourd'hui la salle du musée de peinture qui s'ouvre en face des tapisseries de Teniers. Ce cabinet était orné de

(1) On sait que cette statue représente Hercule foulant aux pieds le cadavre du sanglier d'Érymanthe. D'après J. Gautier, avocat à la cour supérieure de justice de Bruxelles, auteur d'un *Conducteur dans Bruxelles et ses environs,* Hercule est « revêtu de la peau du lion qu'on voit à ses pieds » (!!!). A sa massue sont suspendus les cordons des différents ordres dont le prince Charles était revêtu.

(2) Ce plafond représentait l'Olympe.

dessins chinois sur papier de riz. On l'a reconstitué en entier à l'extrémité de la galerie de Rubens, à l'entrée du Belvédère. Un des anciens meubles en laque de ce cabinet se trouve au musée de la porte de Hal. La chambre à coucher du prince était contiguë à son cabinet de travail. Les salles occupées par la collection Goethals et le cabinet des estampes étaient les salons de réception. Toutes ont encore de jolis plafonds sculptés en stuc par des artistes italiens. Enfin la grande salle du Musée était la salle du trône.

Une légende se rattache à la construction de la façade. L'architecte eut à vaincre une grande difficulté. « C'était l'obliquité inévitable de l'entrée, la cour intérieure de l'hôtel ne tombant pas au centre de l'espace que devait occuper le nouveau palais. Il réussit à triompher de cet obstacle en pratiquant la porte principale dans le flanc d'une sorte d'hémicycle, au delà duquel un vestibule habilement ménagé donne accès dans les diverses parties de l'édifice. La voûte qui surmonte ce vestibule était d'une construction difficile : car pour peu que l'inclinaison en eût été marquée, elle eût fait sauter aux yeux les biais que l'artiste avait à déguiser. Aussi le premier essai échoua-t-il complètement, toute la maçonnerie s'étant écroulée dès qu'on enleva les appuis. A cette nouvelle, Folte, qu'une maladie avait tenu éloigné des travaux, sortit, dit-on, du lit où il gisait, alla diriger lui-même les ouvriers dans la structure d'une nouvelle voûte, puis, à l'instant où les appuis allaient être enlevés, jaloux de se laver de la tache que lui avait imprimée dans l'opinion publique le malheureux résultat de la première épreuve, osa se placer debout au milieu du vestibule, offrant ainsi sa tête pour garantie de la justesse de ses calculs et de la solidité de son œuvre. L'événement justifia cette confiance intrépide, et la maçonnerie, après s'être d'abord légèrement affaissée, resta ferme et stable (1). »



André Lens,
Peintre d'histoire et membre de la première commission du Musée de Bruxelles. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Le 1er mai 1760, le prince Charles de Lorraine posa, en présence du comte de Franckenberg, archevêque de Malines, la première pierre d'une nouvelle chapelle qui, depuis 1803, sert de temple au culte réformé. L'abbé Mann lui trouvait une grande

(1) Moke, *La Belgique monumentale,* tome Ier, p. 193.

ressemblance avec celle du château de Versailles. Elle était construite en stuc avec deux rangs de colonnes dont le premier soutenait une galerie et le second la voûte. La partie de la galerie placée au-dessus de la porte servait de tribune pour la cour. Les musiciens se plaçaient vis-à-vis. L'abbé de Coudenberg était le curé de cette église, la seule de Bruxelles qui, en hiver, fût chauffée, au moyen de deux gros poêles en fonte.

Sous la République et sous l'Empire, l'ancienne Cour fut successivement le siège d'un lycée, d'une académie universitaire et d'une école de chant. Depuis 1797, l'ancien jardin de l'hôtel de Nassau était devenu un jardin botanique qui, sous les auspices de la Société de Flore, acquit un renom européen (1). Il disparut en 1825, pour faire place au vaste bâtiment (2) dans lequel s'ouvrit l'Exposition de l'industrie en 1830, presque à la veille de la révolution (3).



J.-D. Odevaere, peintre d'histoire,
membre de la commission chargée de ramener à Bruxelles les tableaux rendus par la France. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Alors, comme aujourd'hui, la rotonde conduisait au Musée de peinture. Depuis 1816 jusqu'à une époque récente, elle fut aussi le vestibule de l'*Académie royale des sciences et belles-lettres* (4).

Le Musée de Bruxelles a son histoire, qui a été rapportée dans ses moindres détails par M. Ed. Fétis, dans son introduction au *Catalogue officiel,* publié en 1863. Nous allons l'analyser brièvement.

(1) La Société de Flore succéda, après une lacune de trente années, à la confrérie de Sainte-Dorothée, qui datait de 1660.

(2) Sur le fronton de cet édifice (aujourd'hui la Bibliothèque royale), construit par l'architecte Roget, se lisait cette inscription :

Industriæ et artibus.
S. P. Q. B. MDCCCXXX.

(3) La commission de cette Exposition avait pour secrétaire M. Gachard.

(4) L'*Académie* prit naissance en 1769 sous le nom de *Société littéraire.* Sa première séance eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année. Quatre ans après sa naissance, elle vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs privilèges importants pour l'époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, M. de Crumpipen, le 13 avril 1773. Dispersée par suite des événements politiques, l'*Académie* s'était assemblée pour la dernière fois le 21 mai 1794. Elle fut rétablie sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres,* par arrêté royal du 7 mai 1816. Son installation eut lieu au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année.

Lors de l'invasion de la Belgique par les armées françaises en 1794, les commissaires républicains enlevèrent des couvents supprimés et des églises presque tout ce qui s'y trouvait en fait d'objets d'art (1). Avec ce qui restait la municipalité résolut de former une collection pour l'instruction des jeunes artistes. Elle rencontra des auxiliaires dévoués dans M. La Serna-Santander, le fondateur de la Bibliothèque publique, et dans un avocat de Bruxelles, doublé d'un artiste et d'un lettré : M. Bosschaert. La Serna étant absorbé par d'autres travaux, Bosschaert resta bientôt chargé seul de la difficile mission de composer le Musée. Il s'adjoignit un jury de huit membres : MM. André Lens, peintre; François, *id.;* Janssens, sculpteur; Foteyll, rentier; Debiefve père, *id.;* Le Roy, peintre; Marneffe, marchand, et Thys, restaurateur de tableaux. Ce jury termina ses travaux vers la fin de 1797, et Bosschaert rédigea un inventaire général des objets provenant, pour la plupart, des couvents et des corps de métiers supprimés par le nouveau régime (2). Il y en avait 1,500 environ, de deuxième et de troisième ordre, les chefs-d'œuvre des maîtres ayant été enlevés. Où loger cette galerie dans laquelle figuraient de vastes compositions exécutées pour les églises? Il fut question du couvent des Jésuites, puis de celui des Minimes, du Grand Béguinage, de la Chapelle. Enfin l'on résolut de faire un choix, de vendre le reste et de placer les meilleures toiles dans les locaux de l'ancienne Cour. Sur ces entrefaites, parut le décret du 14 fructidor an VIII, relatif à l'organisation des collections départementales. Des œuvres importantes allaient être fournies à quinze grandes villes par le Musée de Paris, qui regorgeait d'objets d'art enlevés à tous les pays conquis par les armées françaises. Que de démarches il fallut pour obtenir l'exécution de cette promesse! L'arrêté portait que ces tableaux ne seraient envoyés qu'après qu'on eût disposé, aux frais de la commune, un local pour les recevoir. Bosschaert fit approprier sur-le-champ quatorze salles dans l'ancienne Cour, plus une



BALTHAZAR OMMEGANCK, collègue d'Odevaere à Paris.
D'après un ancien portrait.

(1) Voir, à ce sujet, une curieuse notice de M. P. DE DECKER, dans la *Revue générale* du mois de janvier 1883.

(2) Déjà à la suite de l'édit du 17 mars 1783, par lequel Joseph II supprima 163 couvents inutiles, on en avait enlevé 22,000 tableaux. (*Bulletins de l'Académie,* tome XLIII, 2e série.)

salle souterraine pour les sculptures. L'administration du Louvre se rejeta alors sur la difficulté d'inventorier les tableaux, et l'on attendit plus de deux ans avant d'en obtenir quarante-trois, parmi lesquels plusieurs apocryphes. Notre concitoyen, cruellement désappointé, partit pour Paris, et grâce au concours de Lambrechts, qui en cette circonstance n'oublia pas qu'il était Belge, la ville de Bruxelles se vit restituer quatre grandes compositions de Rubens, entre autres *le Martyre de saint Liévin,* et deux Van Dyck. C'était le 6 vendémiaire an XI, et vers la fin de messidor an XII on put ouvrir au public le Musée, dont le premier catalogue comprenait 251 numéros. On s'occupa ensuite d'une revision des tableaux laissés en magasin et d'une immense quantité d'objets d'art de tout genre qui gisaient entassés pêle-mêle, depuis le règne de Joseph II, dans les greniers de l'ancienne Cour. Quelques-uns trouvèrent place au Musée, d'autres furent donnés aux hospices ou restitués aux églises et même à des particuliers. On cite un sieur De Catoire, qui demanda la permission de reprendre dans les magasins de l'ancienne Cour son portrait qui devait y être déposé. « Ce portrait, qu'on dit très ressemblant », écrivait-il, « est réclamé par mon épouse. Le prix qu'elle y attache est trop flatteur pour moi, pour que je me refuse à ses instances. » On fit droit à sa pétition (1).



H. VAN ASSCHE,
Paysagiste, membre du premier conseil du Musée de Bruxelles.
(*Collection de M. Th. Hippert.*)

Grâce aux efforts persévérants de Bosschaert, puissamment secondé par le maire de Bruxelles, M. de Mérode, le Musée rentra en possession, sous l'Empire, d'une trentaine de tableaux de vieux maîtres. Enfin, en 1815, après la chute de Napoléon I[er], la Belgique eut le droit de revendiquer légalement les objets d'art que lui avaient enlevés les commissaires de la république. Une commission dans laquelle figuraient deux peintres distingués, MM. Odevaere et Ommeganck, fut chargée d'aller reconnaître à Paris ces trésors, qui rentrèrent à Bruxelles le 20 novembre, chargés sur dix chariots arrivés par la route de Mons.

(1) Plus d'une fabrique d'église fit commerce des objets qui lui furent restitués.

Telle est l'origine de notre Musée royal de peinture, aujourd'hui l'un des plus riches de l'Europe. Son dernier conservateur sous le gouvernement des Pays-Bas fut le fils du bourgmestre de Wellens, assisté d'un conseil composé de MM. Navez, Van Assche et Odevaere. En 1830, le gouvernement nomma M. Eugène Verboeckhoven aux fonctions de directeur, mais ce décret ne reçut pas d'exécution. Le conseil communal contesta la légalité de la mesure et soutint que le gouvernement n'avait pas le droit d'imposer un directeur à un établissement appartenant à la ville. Le décret fut donc regardé comme non avenu, et le Musée continua d'être administré par une commission communale.



Eugène Verboeckhoven, directeur du Musée de Bruxelles en 1830. — D'après un portrait fait dans sa jeunesse. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Nous ne possédons malheureusement pas, sur toutes les anciennes demeures seigneuriales de Bruxelles, les précieux renseignements que l'histoire a recueillis sur les transformations successives de l'hôtel de Nassau, et ce que nous aurons à en dire sera nécessairement très bref.

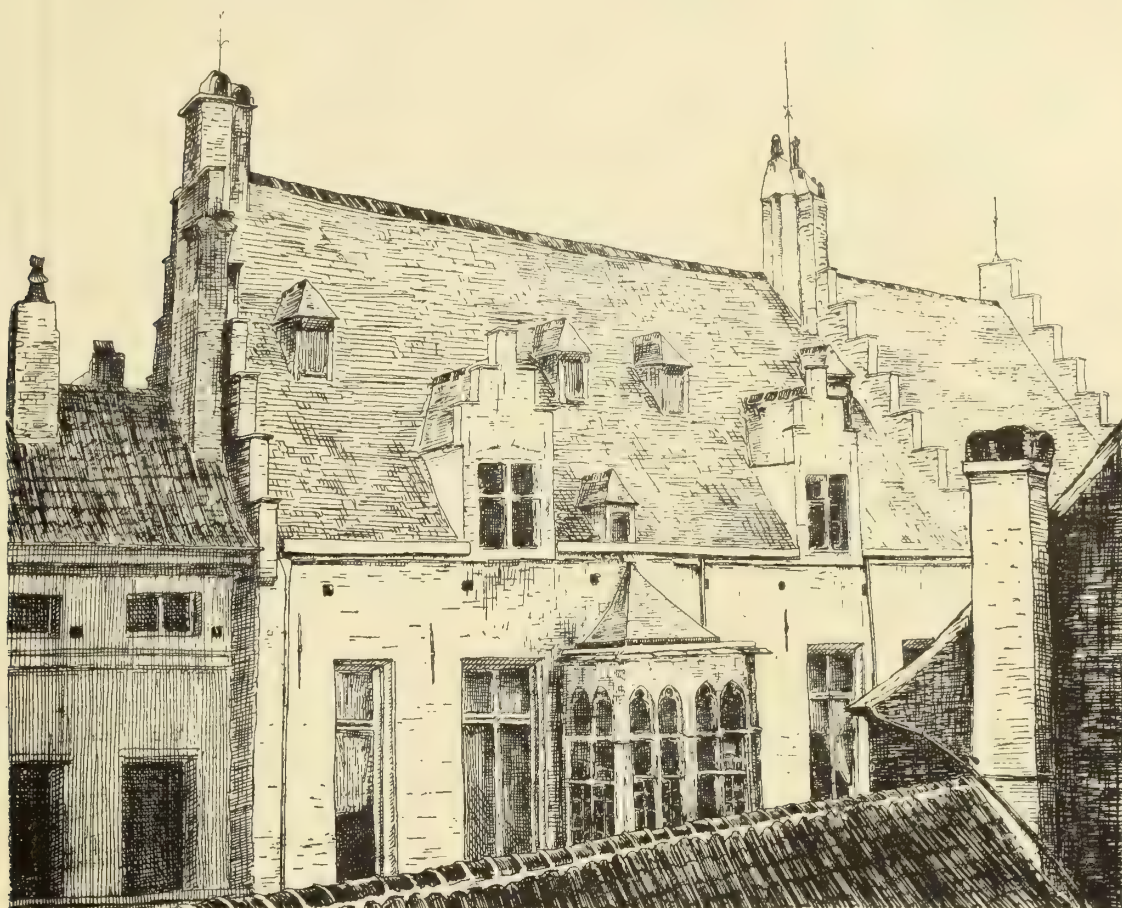
A côté du Palais ducal, sur l'emplacement du ministère des travaux publics et s'étendant jusqu'à l'angle de la place Royale et de la Montagne de la Cour, s'élevait jadis l'hôtel de Hoogstraeten, « avec un beau jardin enterrassé, élevé de plus de quarante pieds au-dessus de la rue Terarken ». Les Hoogstraeten furent les ancêtres des de Lalaing. Leur hôtel seigneurial, surmonté de tourelles, comme la plupart des habitations de la noblesse, avait, du côté de la Montagne de la Cour, une porte monumentale et un mur crénelé. Leur chapelle, voisine de celle de la Cour, donnait sur la rue Villa-Hermosa. L'ensemble de ce domaine avait un air de palais et de forteresse tout à fait digne d'une maison princière, et l'hôtel du ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, bien qu'il ait été habité par le prince d'Orange après l'incendie qui l'avait chassé de la rue de la Loi (1), n'est qu'une bicoque si on le compare au monument historique qui l'a précédé (2).

Sur la planche qui représente le quartier de la Cour (pages 208-209), on voit, en face

(1) Voir chapitre VII.

(2) L'hôtel de Hoogstraeten fut rebâti en 1776. Il se glorifiait d'avoir eu pour hôte le duc de Marlborough. Quand le prince d'Orange alla s'y établir, il était la propriété de la famille d'Hooghvorst.

de la cour des Bailles, une ruelle à l'extrémité de laquelle surgit le clocher du Sablon. Elle séparait deux domaines, dont l'un occupait l'emplacement actuel du palais de S. A. R. le comte de Flandre. C'est l'hôtel de Croy ou d'Aerschot. Fricx lui donne le nom d'hôtel de Battenbourg, ajoutant « qu'un certain espace au long du bâtiment extérieur, marqué par des bornes de pierre et non pavé, était un lieu de sauvegarde



L'hôtel Ravensteyn. — D'après une eau forte.

et de franchise ». Habité pendant deux siècles par les ducs d'Aerschot, cet hôtel, d'aspect monumental comme les manoirs des Nassau et des Hoogstraeten, fut rebâti au siècle dernier. Pierre Bergeron en parle dans la relation de son voyage (voir page 217). Il appartint successivement aux d'Arenberg et aux d'Arconati. Nous l'avons connu donnant asile à notre nomade athénée royal, jusqu'au jour où il fit place au riche hôtel du prince Philippe.

De l'autre côté de la ruelle figurée sur la planche *Curia Brabantia,* s'éleva un édifice occupé par le comte de Fuentès. C'était, sous Philippe le Bon, la chambre des comptes ; ce fut plus tard l'hôtel de Maldeghem.

Le passage dont il est question plus haut, et qui aboutissait à la rue des Aveugles,



La Coupe des gueux. — Gravure de la collection de M. A. Outtelet.

marque à peu près l'emplacement actuel de la rue de la Régence, percée en 1824 (1).

Immédiatement à côté, vers la place du Musée, s'élevait l'hôtel de Rubempré, construit en partie sur l'emplacement d'une antique auberge à l'enseigne de l'*Ange, In den Ingele.* « Cet hôtel, nous dit Fricx, a une cour régulière avec un corps de logis et deux ailes d'un goût moderne. Le portail, situé au milieu d'un beau mur, est de belle architecture ornée de figures et de feuillages délicatement sculptés, avec cette inscription dans un cartouche entre le fronton et la corniche :

« Donat virtuti a cœlo Victoria Palmam
« Virtus felices, credite, sola facit.

« On lit, sur un cordon un peu au-dessous, l'inscription suivante avec les ponctuations que j'y mets. Elle est suffisante pour donner de l'exercice aux curieux de devises.

« *A me — invidiam. Virtus. Invidiosa — per me.*

« On communique par l'aile de gauche à un grand corps de logis qui fait face sur la rue, ayant dix-huit grandes croisées et surmonté de trois beaux frontons. Il contient de très beaux appartements. Le prince dont il porte le nom y loge et l'entretient richement meublé. On y voit une des plus belles bibliothèques du pays, composée des meilleurs livres et des plus rares; un grand nombre de tableaux de la main des meilleurs maîtres; un riche cabinet de médailles des plus rares et des plus antiques; enfin ce seigneur qui se fait honneur de son bien n'a rien épargné pour avoir ce qu'il y a de plus rare et de plus curieux dans ces genres. »

D'après M. Wauters, on y remarquait la tasse en bois dans laquelle Henri de Bréderode but à la santé des gueux; elle avait un pied d'argent, et au fond étaient gravés les caractères suivants :

D(ynasta). 15. *V(yan)Æ.* 66 (2).

Bâti en 1533, l'hôtel de Rubempré ne revêtit une physionomie moderne qu'après qu'il eut été vendu, en 1779, à la corporation des brasseurs, par la comtesse de Lannoy, née de Mérode de Rubempré. C'est donc des fenêtres de cet ancien manoir que Charles de Lorraine assista, en 1769, à la cérémonie de l'érection de sa statue.

Le maître du logis, le seigneur élégant et lettré dont parle Fricx, était alors Maximilien-Léopold-Ghislain, prince de Rubempré, comte de Mérode et de Montfort, marquis de Trélon, grand veneur de Brabant. Il avait épousé, en 1742, au grand

(1) Voir chap. VII,

(2) Bréderode avait lui-même écrit ces mots dans la coupe. *Vianen* était la résidence de sa famille.



Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas.
Gravure de la collection de M. Th. Hippert.



Henri de Brederode. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

scandale de sa famille, une simple bourgeoise, une blanchisseuse, dit-on, Catherine Ocremans. Toute la noblesse du pays supplia l'impératrice de faire rompre ce mariage; mais le prince, en dépit de toutes les menaces, refusa de répudier sa femme. Par suite de ce refus, il fut privé de toutes ses dignités, que Marie-Thérèse lui rendit avec éclat en 1754. Le prince de Rubempré resta fidèle en cette circonstance à la devise de ses ancêtres : *Plus d'honneur que d'honneurs*. La fille unique issue de son mariage avec Catherine Ocremans se maria deux fois : en premières noces avec un comte de Mérode, marquis de Westerloo; en secondes noces avec le comte de Lannoy de la Motterie, mort en 1822, et l'un des plus ardents promoteurs de la révolution brabançonne (1). C'est elle qui, après la mort de son père, décédé en 1768, vendit l'hôtel patrimonial à l'un des plus riches métiers de Bruxelles.

L'ancien hôtel d'Aerschot ou de Croy faisait face à la vieille église de l'abbaye de Coudenberg, qui avait sa façade en partie sur la cour des Bailles, en partie sur la rue de Namur. En montant cette dernière, on trouvait, à chacun des deux angles de la rue qui menait au Sablon, une maison seigneuriale. C'était d'abord l'hôtel du sire de Huysinghen, trésorier de la Toison d'or, qui devint, sous les archiducs, la maison des pages de la cour, et plus tard une académie militaire. Le programme de cette institution, au temps de Charles de Lorraine, porte qu'on y enseignait « à monter à cheval, courir la bague et les têtes, faire des armes, danser, l'exercice de la guerre, les mathématiques, l'histoire, la géographie et les langues », et l'on se flattait que dans la suite on pourrait établir une leçon de droit public. Outre les pensionnaires, qui payaient pour eux-mêmes 420 florins, pour leur domestique 180 florins, et pour leur valet de chambre 250 florins, il y avait des externes qui ne fréquentaient que le manège et payaient 4 ducats par mois, plus le droit des étriers et le droit des éperons. « Quant aux gaules, ils les payaient fait à fait qu'ils les recevaient des palferniers de l'académie. »

L'hôtel situé à l'autre angle de la rue, la maison de Jauche (2), avait été bâti par les seigneurs de Molenbaix. Le duc d'Albe y logea lors de son arrivée à Bruxelles. D'après Wauters, c'est là que furent arrêtés les comtes d'Egmont et de Hornes; d'après d'autres, ils furent appréhendés au corps à l'hôtel de Culembourg, pour être ensuite transférés dans le château des Espagnols à Gand.

Il existe à ce sujet une savante dissertation de M. Schuermans, aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Liège, publiée en 1860 dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*. L'honorable magistrat estime que c'est bien positivement *in ædibus Jaceanis*, à l'*hôtel de Jauche*, que le duc d'Albe s'installa, qu'il réunit le conseil d'État, et qu'eut lieu finalement l'arrestation des deux comtes. Mais il ajoute que l'erreur a parfois son côté utile; car Eytzinger, qui versait dans cette erreur,

(1) *Geschichte der Familie Merode*, von E. Richardson (le baron Von der Vorst Lombeke Mirbach). Prague, 1877, t. Ier, p. 190.

(2) Le nom de *Jauche* ou *Jasses*, *Jaceanus*, était porté au XVIe siècle par la famille de Coutereau. Un Coutereau figure parmi les signataires du *compromis des nobles*.



LE COMPROMIS DES NOBLES. — Les confédérés se rendant à l'audience de Marguerite de Parme, au Palais de Bruxelles. — Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

a représenté le local où l'arrestation a eu lieu, et si ce dessin est fidèle, il nous reste au moins aujourd'hui une représentation de la grande salle historique de l'hôtel de Culembourg.

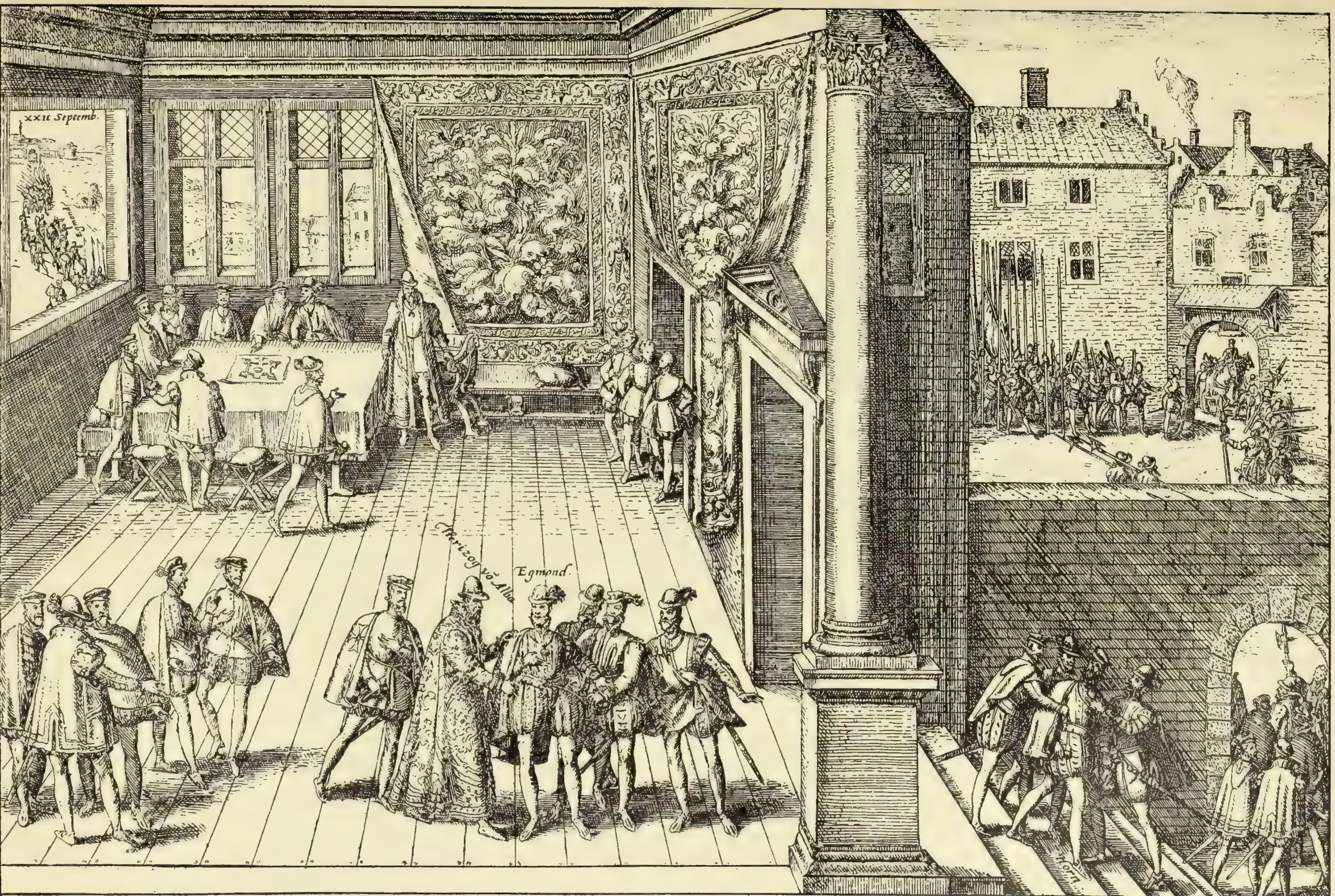
L'hôtel de Jauche finissait à peu près à la rue du Pepin. Il n'y a pas à Bruxelles d'endroit auquel se rattachent plus de souvenirs divers. La rue des Petits Carmes doit son nom aux Carmes déchaussés, qu'on appelait *Petits Carmes* pour les distinguer des *Carmes Chaux* ou *Grands Carmes (Onze Lieve Vrouw Broeders),* qui eurent leur couvent, dès 1429, près des murs de la première enceinte, entre les rues du Chêne et du Marché-aux-Charbons. Celui des Petits Carmes fut établi, en 1612, sur l'emplacement de l'hôtel de Culembourg, que le duc d'Albe avait fait raser, en 1568, jusque dans ses fondements, « en détestation de ce que l'association des *Gueux* y avait été conclue et jurée ». Les Carmes ayant été chassés de leur couvent en 1796 (1), on résolut de construire en ce lieu une maison de sûreté civile et militaire. Bâtie de 1816 à 1820, sur les plans de Damesme, l'architecte du théâtre de la Monnaie, elle pouvait contenir 500 prisonniers. La prison est contiguë à l'ancienne écurie des mulets de la Cour, qui fut successivement la caserne des hussards de la garde des gouverneurs autrichiens, puis de la gendarmerie, jusqu'au jour où l'on transféra cette dernière au boulevard de Waterloo, près de la rue du Cercueil (2). Avant d'arriver à la prison, nous trouvons, en face de la Montagne des Quatre-Vents, l'ancien hôtel du marquis de Romerswael (comte de Sart), qui fut acheté par le gouvernement hollandais pour y établir le ministère des affaires étrangères et qui est devenu le siège de la Cour des comptes (3).

L'hôtel de Culembourg avait été à l'origine la maison de Gaesbeek. Floris de Pallant, comte de Culembourg, qui l'avait acquis au prix de 12,000 florins, représentant à peu près 125,000 francs de notre monnaie, vint s'y installer au commencement du règne de Philippe II. Il y menait un train princier, ayant cinquante serviteurs, à brillante livrée galonnée d'argent, soumis à un majordome appartenant à la noblesse, et plus de cent chevaux dans ses écuries. Sa vaisselle était en rapport avec le chiffre considérable de convives qui se réunissaient chez lui, et ses caves contenaient les vins les plus estimés d'Allemagne, d'Espagne et même de Grèce. L'hôtel, indépendamment des caves, écuries, cuisines, dépenses ou offices, comprenait une trentaine de salles de différentes dimensions, dont la plus grande était assez vaste pour permettre d'y faire asseoir 250 à 300 convives. Les comptes de Florent de Culembourg, publiés par un savant hollandais, le Dr Schotel, établissent

(1) Le couvent fut démoli en 1812. Les cendres du poète J.-B. Rousseau, qui y reposaient depuis 1741, ont été transférées à l'église du Sablon. (Voir chapitre VI.)

(2) Il fut question d'abord de l'établir sur le terrain du ministère de la justice (hôtel Van Maanen), incendié en 1830. Cet hôtel formait l'angle de la rue des Petits Carmes et du Petit Sablon.

(3) *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles.* Bruxelles, chez Rampelbergh, 1840. Les Français avaient nommé la rue des Petits Carmes, rue de *Léoben,* en mémoire du traité du 17 octobre 1797, par lequel l'Autriche abandonnait ses droits sur la Belgique.



La grande salle de l'hôtel de Culembourg, ou eut lieu le banquet des gueux. — Eytzinger y a représenté le duc d'Albe arrêtant le comte d'Egmont, ce qui paraît être une erreur historique, mais cette planche a l'avantage de nous montrer la grande salle où eut lieu le banquet.

qu'il dépensa de fortes sommes en acquisitions d'œuvres d'art et de haute curiosité. La grande salle où eut lieu le banquet des Gueux appartenait vraisemblablement à l'aile droite de l'hôtel. Eytzinger la représente avec des croisées à petites vitres et des panneaux couverts de tapisseries de haute lice, avec fleurs et feuillages. L'inventaire publié par Schotel ajoute différents détails, notamment au sujet d'une sorte de grande table ou billard où l'on jouait avec des disques de plomb; de trois lustres en partie peints en noir, en partie argentés, de cinq becs chacun; d'un buffet en merrain (*wagenschot,* bois de charronnage), de bancs garnis de tapisserie et de sièges à hauts dossiers. La vaisselle et l'argenterie qui, pour le banquet des Gueux, furent sans doute transportées dans la grande salle, se composaient de timbales, de coupes, de gobelets, de pintes et de canettes d'argent ciselé, de plats et d'assiettes de même métal. Sur les dressoirs étincelaient des pièces d'orfèvrerie et de cristal, et les vins les plus délicats coulaient de barils cerclés de cuivre et d'argent. La table, en fer à cheval, était ornée d'armoiries. La nappe, du tissu le plus fin, pendait jusqu'à terre; mais on la repliait de telle sorte qu'elle couvrait les couteaux, les cuillers et les assiettes jusqu'à l'arrivée des convives. Les couteaux avaient des manches d'argent, de vermeil, de cristal ou de porcelaine; on s'en servait, « comme en Angleterre », en guise de fourchettes. Les cuillers, en bois ou en argent, n'étaient employées que pour le potage et les sauces. Les plats et les saucières étaient d'étain ou d'argent.

Toutes les richesses que renfermait l'hôtel furent pillées ou anéanties en 1568, à l'époque de sa démolition. Quand on construisit la prison des Petits Carmes, on trouva dans les substructions un vase de grès, à panse sphéroïdale surbaissée, à fond gris et ornements bleus. Cet objet, en grès de Flandre, comme on en fabriquait au XVIe siècle, provient, selon toute apparence, de l'ancien hôtel de Culembourg, dans les ruines duquel on l'aura jeté. A ce titre, c'est une relique intéressante, et le seul objet qui subsiste encore aujourd'hui du mobilier de Floris de Pallant. Il a été déposé dans le cabinet du duc d'Arenberg. La famille de Mérode possède probablement la tasse en bois dont Bréderode s'était servi pour son toast célèbre, et qu'on gardait jadis à l'hôtel de Rubempré. Van Loon raconte, dans son *Histoire métallique,* qu'il a vu à l'hôtel d'Orange deux sphères en bois avec lesquelles les confédérés avaient joué à la boule et dans lesquelles ils avaient enfoncé un clou en signe de leur concorde (1).

Nous n'avons rien dit jusqu'ici d'une immense citerne carrée que l'on voyait dans le jardin des Carmes. D'après Fricx et l'abbé Mann, ce réservoir d'eau n'était autre chose que le lieu dans lequel avait été tramée la conspiration des Gueux. « Ce souterrain, fort obscur, dit Fricx, était très propre à de pareilles entreprises, dont le secret doit être l'âme. » Schotel, dans son *Histoire de la famille de Culembourg,* dit que c'était là un petit conte *(sprookje)* inventé par un bon père *(goede pater)* du couvent.

Le plan de ce livre ne comporte pas une dissertation historique sur la date exacte

(1) Ces détails et quelques-uns de ceux qui suivent sont empruntés à la notice de M. Schuermans.



FERDINAND ALVAREZ DE TOLÈDE, DUC D'ALBE. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.



L'ENTRÉE DU DUC D'ALBE A BRUXELLES. — Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



LE DÉPART DU DUC D'ALBE. — Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

des grands événements dont l'hôtel de Culembourg fut le théâtre. Chacun sait qu'en 1565 y fut préparé, sinon signé, le fameux *Compromis des nobles* (1), qu'en 1566 les confédérés y établirent leur quartier général, qu'ils y signèrent la *Requête à la Gouvernante* et qu'enfin ils y tinrent le *Banquet des Gueux*.

Ce banquet a été décrit par un contemporain dans une relation manuscrite, retrouvée par M. Gérard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres, à la fin du siècle dernier :

« Le . . . jour dudict mois (avril 1566), ledict seigneur de Bréderode, chef desdicts Remonstrants, fit un festin magnifique en la maison dudict comte de Culembourg audict Bruxelles, où se trouvèrent environ 300 gentilshommes de la Ligue, lesquels se firent appeler Gueulx, ne sçay loccasion auterement qu'auteurs disent que la source et l'origine en serait procédée qu'en présentant leur requête, un chevalier de l'ordre, des principaux du conseil de Son Altesse, crust à dire : *Madame ne craigné rien, se sont gueulx et gens de petit pouvoir;* et de faict, lesdicts gentilshommes de la Ligue s'entre-appelèrent ordinairement les gueulx et forgèrent une devise :

Par le pain, le sel et la besace,
Les Gueulx ne changeront quoy que l'on face.

Et faisans lesdicts gentilshommes grande chère en signe de caresses et amitié mutuelle, tournoient leurs bonnets et crioient : « Vive le Roy et les Gueulx », auquel festin y survint le conte d'Egmont et autres seigneurs, et disait-on que lesdicts conte d'Egmont, prince d'Orange et conte de Hornes et aultres chevaliers de l'ordre avaient intelligence et portoient faveur auxdicts seigneurs remonstrants, sauff mons^r le duc d'Arschot, les comtes de Meghem et d'Arenberg, Mr de Hachecourt et le baron de Berlaymont; et fit ledict Sr de Bréderode apporter une besace de Frères mendiants, qu'il fist attacher au sommet de la salle, où se faisoit ledict festin, avec un plateau de bois, auquel burent tous les invités, crians à chacun coup qu'ils buvoient : *Vive les Gueulx!* et peu de temps après la plus grande partie desdicts Gueulx s'accoustrèrent de couleur gris, tondans leurs barbes fort courtes, laissans en dessoubs les narines longues *mourmerstacques* à la turquesque, et de là en avant portèrent tous un ordre d'une médaille d'or, où d'un costé estoit emprincte l'effigie de Sa Majesté, avec ces mots : *En tout fidelles au Roy;* et de l'autre costé y avoit deux mains joinctes parmi une besace, avec ces mots : *Jusques à porter la besace.* »

J'ai trouvé dans la bibliothèque du baron de Stassart, à l'Académie, une petite plaquette renfermant trois feuilletons sans date d'un journal intitulé l'*Annonce,*

(1) Ni le prince d'Orange, ni les comtes d'Egmont et de Hornes ne signèrent le *Compromis*. Leur présence, sur le tableau de De Biefve qui figure au Musée, est donc une erreur manifeste. Il est fâcheux que les peintres ne recueillent pas des renseignements précis avant de retracer de grandes scènes historiques. M. Schuermans a signalé un curieux anachronisme d'un autre genre. Sur le vase en vermeil que la ville de Bruxelles offrit à De Biefve, en 1841, on voit des médaillons qui rappellent les insignes des *Gueux*. Or ces insignes ne furent créés qu'un an après la signature du *Compromis*.

qui avait pour rédacteur en chef Aug. Gaussoin. Ces feuilletons sont signés *Florian Fr....* (1) et intitulés *Les Gueux à l'hôtel de Culembourg.* L'auteur dit avoir eu recours aux manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, confiés à cette époque

MÉDAILLES DES GUEUX



En tout fidelles au Roi.

Vis contra nos. Deus nobiscum.

Jusques a porter la besace.

Salvator mundi.

N.-D. de Hal.

ET DES PARTISANS DE LA COUR.

Ces médailles font partie de la collection de M. Ed. Van den Broeck.

« aux soins de M. Marchal ». Il raconte l'histoire du *Compromis* rédigé par Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. La ligue des nobles contre l'inquisition ne fut entièrement organisée que vers le mois de novembre 1565, entre Henri de Bréderode

(1) D'après M. J. De le Court, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles et auteur du *Dictionnaire des pseudonymes,* Florian Fr...... doit être Florian Frocheur, en son vivant employé à la Bibliothèque royale, section des manuscrits. Il a publié plusieurs articles dans le *Trésor national* et le *Messager des sciences historiques de Gand,* entre autres une *Histoire romanesque d'Alexandre le Grand,* une Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne, et des Études ou Analyses de manuscrits de cette collection.

et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, qui en étaient les chefs. Parmi les autres membres de la haute noblesse qui y adhérèrent, l'auteur cite : le comte Charles de Mansfeldt, fils d'un zélé royaliste (1); Florent de Pallant, comte de Culembourg; de Berghe et de Battembourg; Jean de Marnix, seigneur de Toulouse; Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde; les seigneurs d'Argenteau, de Giberis, de Ghistelles et d'Ohain; Georges de Ligne, seigneur de Monstrœul, cousin germain du comte d'Egmont; messire Robert de la Marche, seigneur de Lunay; messire Charles de Huchin, seigneur de Lancastre; Beistraeten et Hirings, ses deux frères; messire Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerde; les seigneurs de Biancq et Sambres, ses frères; messire Jean d'Estournel, seigneur de Vandenelle; messire Georges de Montigny, seigneur de Neyelles-sur-l'Escaut, et le seigneur de Villers, son frère; messire François de Sauvage, seigneur d'Escobecq; Henri de Nédonchel, seigneur de Haveschap; messire Robert de Longueval, seigneur de la Tour, etc... Ces nobles se réunirent à Breda et à Hoogstraeten vers la fin de mars 1566. Ils y donnèrent des festins magnifiques, auxquels le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Egmont assistèrent, mais sans prendre part à la confédération.

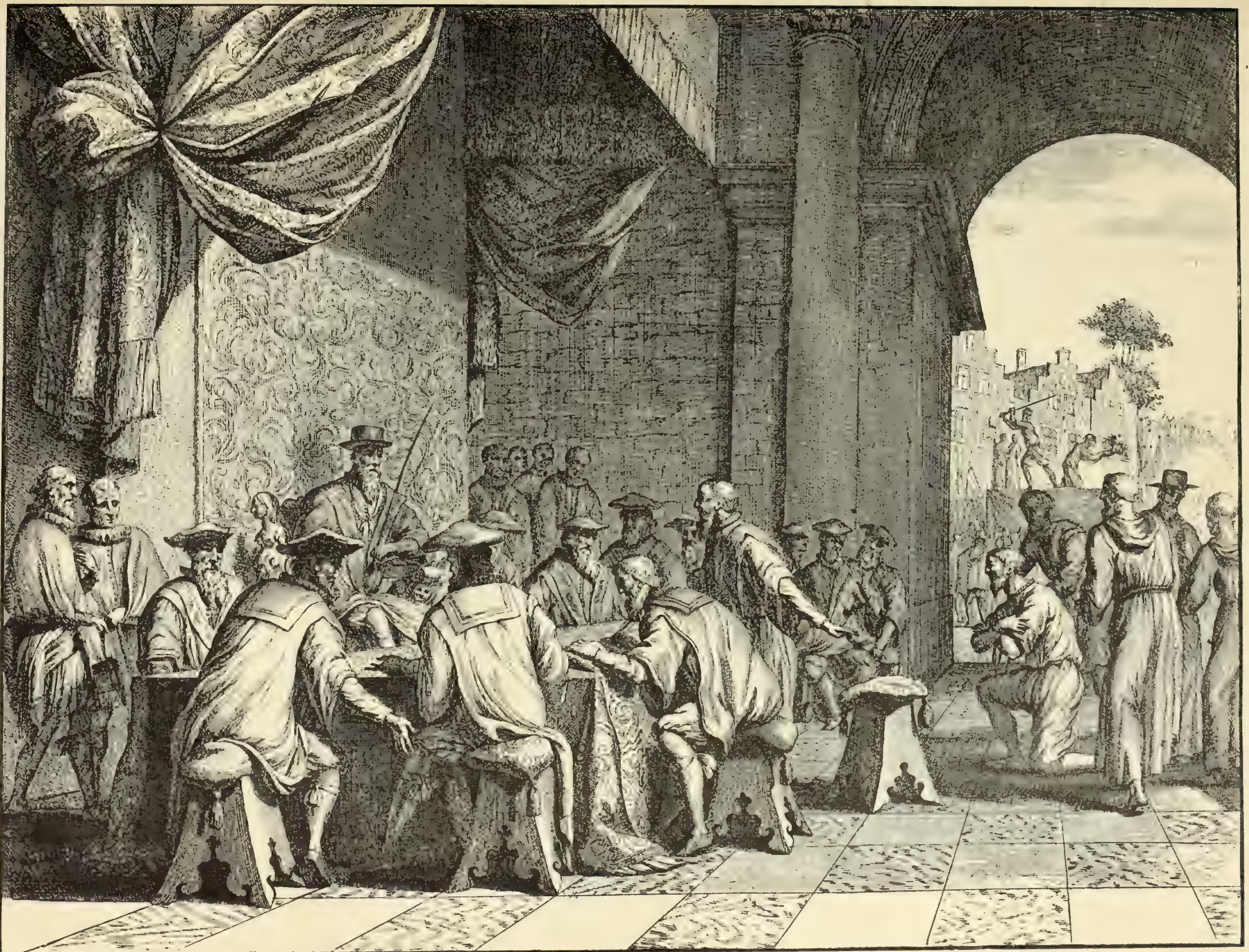
Quand la gouvernante apprit que les confédérés approchaient de Bruxelles, elle proposa au conseil d'État de leur fermer les portes de la ville. Le comte de Berlaymont appuya cette idée. Mais, après un long débat, le conseil adopta l'avis contraire du prince d'Orange. Le 3 avril 1566, dans la soirée, les confédérés, au nombre de deux cents, à cheval, en habit de campagne et ayant chacun deux pistolets à l'arçon, firent leur entrée dans la cité. Bréderode et Louis de Nassau allèrent loger à l'hôtel d'Orange, où les comtes de Hornes et de Mansfeldt vinrent sur-le-champ leur rendre visite. Le lendemain Bréderode convoqua ses compagnons à l'hôtel de Culembourg pour les encourager dans leur entreprise et leur dit que l'audience demandée à la gouvernante pour présenter la *Requête* avait été fixée par elle au 5 avril.

Les confédérés, ce jour-là, s'assemblèrent au même hôtel et, après avoir signé et approuvé la *Requête,* se mirent en marche pour se rendre processionnellement deux à deux au Palais, suivant le rang et l'âge. Un gentilhomme artésien, Philippe, seigneur de Bailleul, ouvrait la marche avec ses *cornailles* (béquilles). Le comte de Nassau et le vicomte d'Utrecht (Bréderode) venaient les derniers.

Le peuple accourut en foule pour contempler ce spectacle inaccoutumé. Bruxelles, depuis longtemps, n'avait vu dans ses rues pareille multitude. Les gentilshommes marchaient dans un religieux silence, avec un ordre et une réserve qui écartaient toute idée de rébellion.

Son Altesse sortait du conseil quand le cortège arriva au Palais. Les seigneurs défilèrent devant elle et se rangèrent autour de la salle. Bréderode s'approcha de la gouvernante, qui était entourée de ses conseillers, et lui dit : « Ces gentilshommes

(1) Son père le menaça de le déshériter s'il ne se retirait de la confédération.



Le conseil sanguinaire des Espagnols établi par le duc d'Albe, en l'année 1568. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

qui ont l'honneur de paraître devant Votre Altesse et d'autres de même qualité qui y viendront bientôt en plus grand nombre, vous supplient très humblement, Madame, de recevoir de bonne part cette requête sur laquelle il vous plaira de donner tels ordres que vous trouverez convenir. »

Après lecture de la requête qui contenait les mêmes motifs que le *Compromis,* la gouvernante ayant porté ses regards sur cette troupe de seigneurs qui étaient pour la plupart l'élite de la noblesse, reconnut avec surprise plusieurs cousins, alliés, employés du prince d'Orange et du comte d'Egmont. A cette vue, elle fut troublée et émue au point de répandre des larmes.

Les confédérés se retirèrent dans le même ordre qu'ils étaient venus, défilant devant la princesse qui remarqua avec douleur leur nombre imposant.

Le conseil d'État, sur la demande de la duchesse de Parme, s'assembla pour décider si l'on prendrait la requête en considération. Le prince d'Orange était de cet avis, soutenant que la démarche de la noblesse n'avait pas été dictée par l'orgueil ou par l'ambition, mais par le zèle et le devoir, afin de prévenir une guerre civile dont on était menacé.

Guillaume, après avoir fait ainsi l'apologie des confédérés, laissa la parole au comte de Berlaimont. Celui-ci, emporté par la colère, prononça ces paroles imprudentes :

« Eh! comment, Madame, Votre Altesse a-t-elle crainte de ces *gueux?* Ils n'ont pas été assez sages pour gouverner leurs maisons; apprendront-ils au roi et à Votre Altesse à gouverner le pays? Par le Dieu vivant, qui connaît mon conseil, leur requête serait apostillée à belles bastonnades, et les ferions descendre les degrés de la cour plus vitement qu'ils ne les ont montés. »

Les comtes de Megen et d'Arenberg parlèrent dans le même sens.

Le lendemain, les confédérés revinrent en cortège pour présenter à Marguerite une seconde requête dans laquelle ils suppliaient vivement la princesse d'ordonner que les inquisiteurs ne fissent aucune poursuite, jusqu'à la décision ultérieure de Sa Majesté, promettant de se tenir tranquilles jusqu'à l'arrivée de cette ordonnance, et demandant en outre la permission de faire imprimer leur requête.

Cette autorisation leur fut accordée, et la requête rendue avec une apostille portant que la gouvernante devait attendre les ordres du roi, qu'elle espérait que les placards seraient changés et modérés d'après les avis des états des provinces; qu'en attendant elle ordonnerait à tous les tribunaux de laisser les placards en surséance au regard de l'inquisition d'Espagne. Elle ajouta que ce n'avait jamais été l'intention de Sa Majesté de l'introduire aux Pays-Bas, comme quelques mal affectionnés à son service l'avaient prétendu (1).

Les confédérés parurent satisfaits de cette réponse. En sortant de la Cour, ils allèrent *faire la piaffe* dans les rues de Bruxelles, en attendant le souper splendide

(1) Philippe II accusa sa sœur de *flocheté* de caractère pour avoir fait cette déclaration.

ABC.

IEHAN GVILGOT

La colonne expiatoire, érigée par ordre du duc d'Albe sur l'emplacement de l'hôtel de Culembourg.
Document des archives du royaume, reproduit par M. H. Schuermans.

que le comte de Culembourg leur faisait apprêter. Une de ces troupes étant arrivée en face de l'hôtel du comte de Berlaimont, vit ce seigneur s'entretenir avec le comte d'Arenberg qui, surpris de les voir : « Voilà, dit-il, ces beaux *gueux*. Regardez, je vous prie, avec quelle bravade ils passent devant nous! »



LES COMTES D'EGMONT ET DE HORNES.
D'après une ancienne gravure appartenant à M. Lambert Vandervelde.

Ce furent ces mots, répétés au festin, qui décidèrent Bréderode à faire apporter par un de ses pages une besace comme en portaient alors les pèlerins et les moines mendiants. Il la mit à son cou ainsi qu'un scapulaire, fit remplir de vin une grande écuelle de bois et la vida bravement d'une haleine à la santé des gueux.

Un enthousiasme indescriptible éclata parmi les convives; ils jurèrent de rester fidèles jusqu'à la mort à l'écuelle et à la besace. Quelques-uns d'entre eux s'écrièrent qu'ils renonçaient à leurs titres de noblesse pour se faire nommer l'un monsieur l'*abbé,* l'autre monsieur le *prévôt* ou monsieur le *prieur* de tel ordre. Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, qui avaient diné chez le comte de Mansfeldt,

Nous soubzsignez, Prelatz, Gens d'eglise ...

Brabant

L'UNION D

Fac-simile de la pièce originale, publiee par J. C. de Jonge, substitut

EXPLICATION DES SIGNATURES DES MEMBRES DES ÉTATS GÉNÉRAUX APPART

L. METSIUS, évêque de Bois-le-Duc, né à Grammont, successivement curé de Menin, doyen de Sainte-Gudule et vicaire général, nommé évêque par Philippe II en 1569.

PETRUS COELS, dit GLYMES, abbé de Vlierbeek.

FRANÇOIS VILLERS, abbé ; de son vrai nom *François Vleyshouwers*.

WILLELMUS 'S GREVE, abbé de Saint-Michel à Anvers.

LAMBERT, abbé et seigneur de Gembloux ; de son vrai nom *Lambert Hanekaert*, né à Ath.

AMBROSIUS LOOTS, abbé de Parc.

EGIDIUS BERNARDI, abbé d'Heylissem ; de son vrai nom *Egidius Braes*, fils de Bernard,

JOHANNES VAN DER LINDEN, abbé de Sainte-Gertrude. Il est écrit *Par ordonnance de Monseigneur de Sainte-Gertrud*.

LEVINIUS COUWENBERGIUS, abbé de Jette.

PHILIPPE D'EGMONT, fils de Lamoral d'Egmont qui mourut sur l'échafaud.

CHARLES D'AREMBERG, fils de Jean de Ligne, comte d'Aremberg, gouverneur de la Frise, d'Overyssel, de Groningue et des pays limitrophes, qui fut tué dans un combat près d'Heilegerlée en 1568. Ambassadeur des archiducs Albert et Isabelle en Angleterre. Mort en 1616.

PHILIPPE DE CROY. C'est le célèbre duc d'Arschot, commandant en chef des troupes des États Généraux. Mort à Venise en 1595.

GUILLAUME DE HORNES, seigneur de Heze. Il commandait les troupes qui arrêtèrent le conseil d'Etat en 1576. Il périt au Quesnoy, en 1580, par la main du bourreau.

JAN DE BERSELLE, de son vrai nom *J*
et de Bauterheim, seigneur de Zeeb

CHARLES DE CROY, fils de Philippe d
de Comines. Pendant la vie de son
Mort en 1612.

P. DE LIEDEKERCKE, le chevalier Ph
beke, gentilhomme fort avancé en
signature.

G. HORNES. Gérard Van Hornes ou
Boxtel. Mort en 1612.

JAN DE MOL, seigneur d'Oetingen, an
de Bruxelles.

FRÉDÉRIC PERRENOT, baron de Renai
Granvelle.

PHILIPPE VAN DER MEERE, chevalier
verneur des fiefs du Brabant et gentil

LANCELOT DE BERLAYMONT, cinquièm
en 1578.

PHILIP DE LOCQUENGHIEN, baron de
de Locquenghien, directeur du canal

P.-F. DE MOL, frère de JAN DE MOL.

J. BARON DE MERODE, colonel au serv

R. RECKEN. Quelques-uns lisent VERR

gneurs, Gentilzhommes, Magistratz des loyx villes

BRUXELLES.

le archiviste de l'État. — Rotterdam, 1829. (*Collection de M. A. Outtelet.*)

ANT AU BRABANT, QUI FIGURENT AU BAS DE L'UNION DE BRUXELLES DE 1577.

e *Witthem*, baron de Berselle ou Berseele
grand veneur du Brabant.
Arschot et de Jeanne, dame d'Hallain et
il portait le titre de prince de Chimay.

e, seigneur de Heestert, Zulte et Evers-
à en juger par le tremblement de sa

rne, seigneur de Baucignies, baron de

chambellan de Charles-Quint, drossard

igneur de Champagny, frère du cardinal

gneur de Saventhem et Sterrebeke, gou-
me du prince d'Orange.
s du célèbre comte de ce nom, mort

ele, seigneur d'Oudenarde, fils de Jean
Bruxelles, exécuté d'après ses plans.

les États Généraux, mort en 1601.
N.

J. De Schore, de la famille de Schore, échevin de Louvain.
Rol. de Rycke, conseiller pensionnaire de la ville de Louvain.
Antonis Quarre, seigneur de Salenslach, échevin de Bruxelles.
Ant. van der Hert, trésorier et échevin de Bruxelles.
De Backer, membre de la régence de Bruxelles.
J. Maelcote, pensionnaire de la ville de Bruxelles, conseiller à la cour de Brabant.
Henri van Berchem, chevalier, seigneur de Berchem, bourgmestre d'Anvers.
Jan de Schoonhoven, échevin d'Anvers.
Dupret. Il y eut un Quentin Dupret échevin de Mons, qui signa la Pacification de Gand; mais il n'a pu siéger aux Etats Généraux comme député du Brabant.
Johan Gillis, pensionnaire de la ville d'Anvers. Il existait un autre Jehan Gillis, maître des comptes du Brabant.
H. Bloeyman, seigneur d'Helvoirt, échevin de Bois-le-Duc.
Andries Hesselz, pensionnaire de Bois-le-Duc.
Georges de Hornes, comte d'Houtekerke, vicomte de Furnes, seigneur de Gaesbeke, fils de Martin de Hornes et d'Anne de Croy, avait épousé Eléonore d'Egmont, fille de Lamoral d'Egmont; frère aîné du seigneur de Heze.
Adrien de Baillœul.
Gille de Berselle, frère de Jean de Berselle.
J. van Asseliers, greffier des États Généraux.
Ingelbert Masius. Maes, pensionnaire d'Anvers, mort en 1618.
Egidius Martini, secrétaire de la ville d'Anvers.



L'ancien hôtel de Bournonville.

Situé sur l'emplacement de l'hôtel actuel de M. le comte de Mérode-Westerloo, rue aux Laines. — Cette gravure est faite d'après un tableau appartenant à M. le comte de Mérode et dont une copie existe chez M. le marquis de Laboëssière-Thiennes, rue aux Laines. — Il y a quelque lieu de supposer que les figures du tableau original sont de Teniers.

entrèrent à ce moment (1), venant querir le comte de Hoogstraeten qui devait se rendre avec eux à la cour. Bréderode les pria de rester, et ils burent à leur tour dans l'écuelle (2).

Les confédérés se hâtèrent d'afficher leur foi politique. Dès le lendemain, ils quittèrent leurs habits de velours, de soie et d'or, pour revêtir une grosse étoffe grise, telle qu'en portaient les Cordeliers. Ils attachèrent à leurs chapeaux une petite tasse, un petit plat ou une petite bouteille; à leur ceinture, des plats de bois recouverts d'une plaque d'argent et des couteaux; ils se mirent au cou une médaille qui fut d'abord de cire ou de bois, puis d'or ou d'argent. Elle représentait d'un côté le buste du roi avec cette inscription : *En tout fidelles au roi;* de l'autre côté, deux mains entrelacées soutenant une besace, avec les mots *jusqu'à porter la besace.*

Le duc d'Arschot, pour montrer son hostilité au nouveau parti et son attachement à l'ancienne religion, parut à la cour avec une médaille attachée au chapeau, et représentant la Vierge Marie avec l'Enfant Jésus dans ses bras (3).

Nous n'avons pas à raconter ici l'histoire des troubles des Pays-Bas, dont ces événements furent la mémorable préface. Le duc d'Albe entra à Bruxelles le 28 août 1567. Les bourgeois le reçurent « avec grand triomphe et magnificence », ne se doutant pas « qu'ils tiraient dans leur ville le cheval de Troye, enceint de la ruine du pays (4) ». Le duc alla s'installer à l'hôtel de Jauche, où l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes eut lieu le 9 septembre suivant. « Le cardinal Granvelle,

(1) *Extrait de l'interrogatoire du comte d'Egmont, au château de Gand, le 16 novembre 1567* : « Interrogué sy le jour que l'on présenta la requête à Madame de Parme, ou à aultre jour depuis, le respondant visita le comte de Culenbourg et aultres confédérez qui logearent avecq le dict Culenbourg et s'il mangea avecq eulx, Dict que comme le prince d'Orange, le conte de Hornes et luy respondant, qui avoient disné avec Monsieur de Mansfelt, alloient à la court, descendirent de cheval et entrarent en la maison dudict Culenbourg, où estoient logés Brederode et aultres principaulx, et les visitarent, et iceulx estans encoires à table, ils les firent boire chascun une fois, par grande importunité et sans s'asseoir, et lors fuct crié *Vivent les Gueulx!* Mais comme il a dict, ce fut contre la volonté dudict respondant, et incontinent lesdicts trois seigneurs se retirarent de ladicte maison. »

(2) De graves historiens se sont donné beaucoup de mal pour expliquer en vertu de quelle circonstance bizarre Bréderode donnait un souper à l'hôtel de Culembourg, qui n'était pas le sien. Ils se sont donné autant de peine pour expliquer l'absence du maître du logis; quelques-uns sont allés jusqu'à prétendre que le banquet n'avait pu avoir lieu à la date généralement admise, parce que le sire de Culembourg était en voyage. Il est cependant tout naturel que Bréderode ait présidé une assemblée politique dont il était le chef, et Floris de Pallant avait pu d'autant mieux lui céder la place qu'ils étaient quelque peu cousins. A cette observation j'en ajouterai une autre. D'après des relations dont on n'a aucune raison de contester l'exactitude, les confédérés étaient pris de vin quand ils se décernèrent le titre de gueux. Quoi de plus naturel encore à la fin d'un banquet de 300 gentilshommes? Là-dessus grande indignation des érudits, qui n'admettent pas que l'on prenne des résolutions politiques *inter pocula*. Comme si les hommes étaient autres au XVIe siècle qu'aujourd'hui! Il semble établi que, lorsque le prince d'Orange entra dans la salle du festin, l'ivresse était générale. Les propos burlesques se mêlaient à la discussion des affaires sérieuses. Est-ce une raison pour prétendre que les nobles se soient déconsidérés en cette circonstance et pour dissimuler la vérité dans l'intérêt de leur cause? Ce sont là des préoccupations d'autant plus puériles que les grands seigneurs de ce temps ne brillaient pas précisément par la sobriété.

(3) Le pape accorda des indulgences à ceux qui portaient cet insigne. Une ancienne pièce de monnaie du temps représentait côte à côte le pape et le diable; le diable coiffé de la tiare, et le pape avec des cornes.

(4) Le comte de Hornes écrivait au prince d'Orange, le 26 août 1567 : « L'on m'ast escript qu'il y ast une grande joye entre les femmes tant à Bruxelles que ailleurs, pour la venue des Hespaignols. » (GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 125.)



Antonius Perenot Cardinael van Granvelle
eerste Aertsbisschop van Mechelen.

Le cardinal Granvelle. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

adverti de l'emprisonnement desdits seigneurs, demanda tout à l'heure s'ils n'avaient aussi pris le *Taiseur,* désignant le prince d'Orange, et lui estant respondu que non, il répliqua : *Mieux vaudrait avoir pris le Taiseur que tout le reste ensemble.* » La duchesse de Parme quitta la Belgique à la fin de décembre, « convoyée jusques en Italie de plusieurs gentilshommes Belgeois », et le 13 janvier 1568, le farouche lieutenant de Philippe II établit sa résidence au Palais.

Ce fut le commencement de la terreur, inaugurée par l'institution du *conseil des Troubles* ou *tribunal de sang* (1). Le 3 juin, deux jours avant l'exécution des comtes, Hoogstraeten, qui tenait au courant des affaires de Belgique le prince d'Orange, réfugié en Allemagne, lui écrivait : « La maison du conte de Culenbourgh est condampnée d'estre rasée pour avoir esté le palais des Geux et y plantra-t-on ung peron au mytan (une colonne au milieu) avecq ung fameux *dictum* dessus. »

Ce fameux *dictum,* rédigé en latin, en français, en flamand et en espagnol, était ainsi conçu :

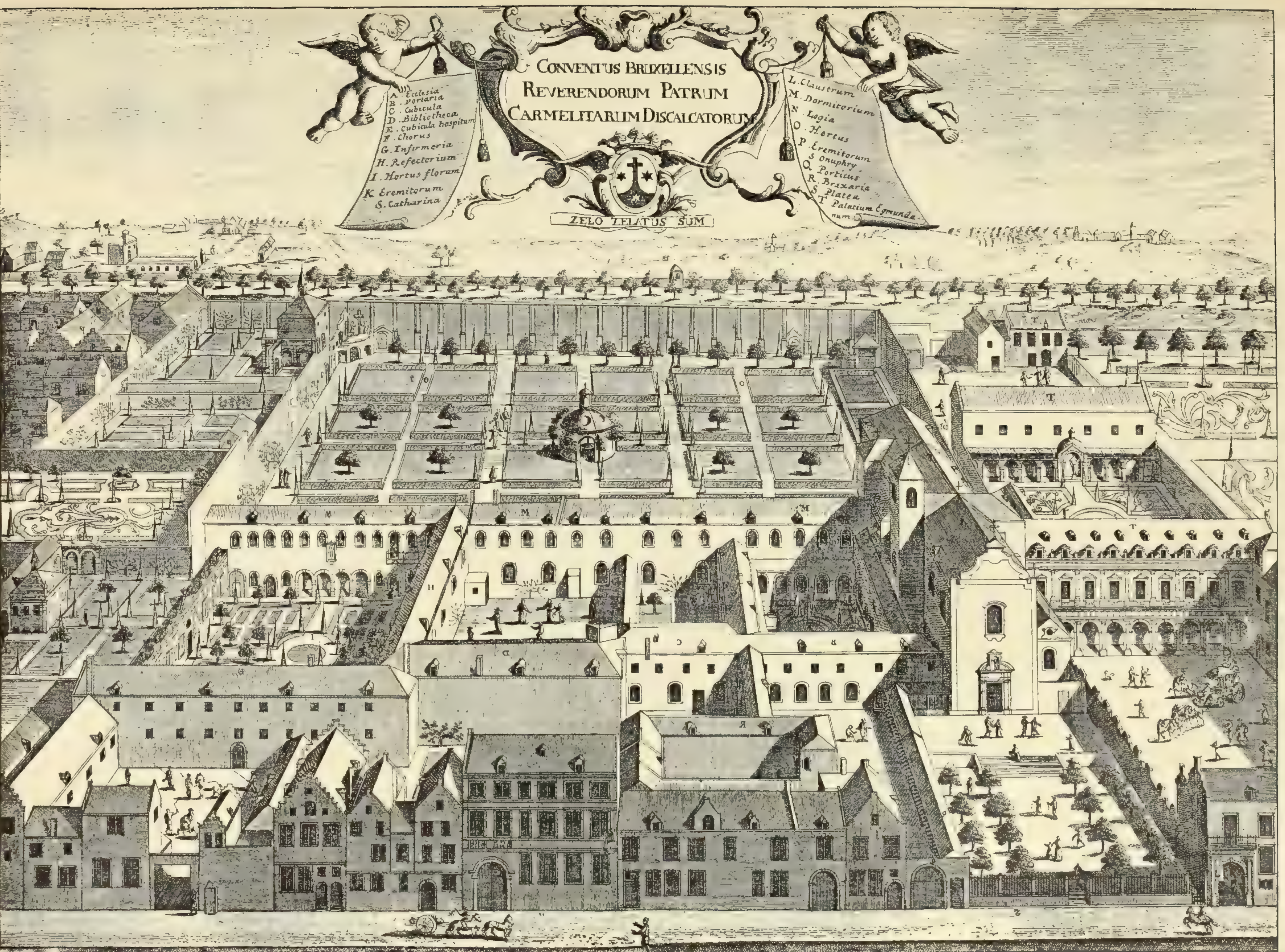
Regnante Philippo II. Cathol. Hispp. Rege,
In his suis inferioris Germaniæ regionibus,
Gubernante vero ejus nomine Ferdinando
Alvarez de Toledo, Alvæ Duce, etc.
Florentii Pallant comitis Culenburgi,
Quondam domum solo æquari sancitum
Est ob execrandam memoriam repetitæ
In ea conjurationis adversus religionem
Ecclesiæ Cath. Romanæ, Regiam Majes-
tatem et ipsas Regiones anno
Salutis CIϽ IϽ LXVIII quinto kal. junii.

Durant que le Roi catholique d'Espagne Philippe II regnoit ès Provinces de la Basse-Allemagne et que Ferdinando Alvares de Toledo, duc d'Albe, etc., y gouvernoit en son nom, on ordonna que la maison de Floris de Pallant, conte de Culenbourg, seroit rompue jusques au fond, en mémoire de l'Exécrable conspiration faicte en icelle contre la Religion de l'Église Catholique et Romaine, contre le Roy et contre ces Païs. L'an MDLXVIII, le 28 *de may.*

L'arrêt du conseil des Troubles portait que le sel serait semé sur ce sol maudit, où à jamais il demeurerait interdit de construire aucun édifice. Sur l'emplacement sablé et pavé fut érigée, en 1569, la colonne expiatoire dont nous publions le croquis.

M. Schuermans l'a reprise en tête d'un manuscrit des archives. La colonne, en pierres d'Arquennes et mesurant cinq mètres de hauteur, eut pour auteur un nommé *Jehan Guilgot* ou *Gelge.* On y lit en tête et à côté de l'architrave : *Cette pierre sera de trois pieds et demy de largeur et haulte de trois pieds en quarrure.* — A côté du fût : *Cette*

(1) Président de ce tribunal d'assassins, le duc d'Albe trouva pour le seconder un homme d'affreuse mémoire, don Juan de Vargas, et un autre Espagnol, Louis del Rio, qui l'aida avec une ardeur *juvénile.* Le conseil des Troubles jugeait sans appel et n'admettait aucune revision de procès. On raconte qu'un des conseillers, Jacques Hessels, avait coutume de s'endormir sur son siège, et quand son tour venait de donner sa voix pour une condamnation à mort, il s'écriait, encore à moitié assoupi : *A la potence! à la potence!* Afin de se rendre plus facilement au conseil, le duc d'Albe l'installa dans son palais. Les séances avaient lieu le matin et l'après-midi, et duraient parfois sept heures. (ALTMEYER, *Une succursale du tribunal de sang.* — PRESCOTT, *Histoire de Philippe II, passim.*)



L'ancien hôtel d'Egmont.

Cette planche, empruntée au *Théâtre sacré du Brabant*, représente l'ancien couvent et l'église des Petits-Carmes, mais à droite, contigu à l'église, se trouve l'ancien palais d'Egmont. L'hôtel actuel du duc d'Arenberg occupe l'emplacement de l'ancienne église, et l'entrée de l'ancien hôtel d'Egmont forme le commencement de la rue aux Laines.

colonne sera haute de dix piedz. » Puis : « *Anthoine ast emprins de faire ung pillier de bleue pierre prinse sur sa pierrerie selon ung patron et vidimus faict par la main de Jehan Guilgot, demeurant à Bruxelles, à condition que sera tenu de livrer la pierre audict lieu de Bruxelles, à la maison du Sr de Culenbourg, crue tant seullement desbauchie de grandeur et de grosseur. Sera tenu ledict Anthoine de le faire besoigner au nect sur le lieu de Bruxelles, afin que la besoigne soit plus nectemement* (sic) *faicte et besoignée. Et ne sera tenu ledict Antoine a nulle despense au coustage de la voiture. Estant faict ladicte besoigne bien et nectement et de bonne pierre sans nulle faute, d'estre content de cela que ouvriers entendants à l'art deposeront, que ledict Anthoine aura desservy. Et ledict Anthoine sera tenu d'advertir quant la pierre sera degrossie et preste sur la fosse pour luy faire avoir chariots aux despens de Sa Majesté et ce en dedans le deux mars prouchain. Et que la fortune de rompture sera au peril et dommaige du dict Anthoine. Et estant ladicte pierre arrivée sera tenu y faire incontinent ouvrer et luy seront baillez sur main trente escus d'or. Ainsi faict à Bruxelles, le XVe de janvier en présence du Licentiado Vargas, Anthoine de Rumst et Jehan Guilgot, et moi secrétaire soussigné. La bâtisse sera de deux pieds, de quarante de largeur et de six pieds de haulteur, selon l'ordonnance de patron, trois pieds dedans la terre et trois pieds dehors, et ce tout de pierres gryses.*

(Signé) MESDACH.

La colonne de Culembourg ne resta pas longtemps debout en témoignage d'exécration *(ob execrandam memoriam)* de la ligue des gueux. Elle fut abattue par le peuple en 1576, en exécution de cette clause introduite par Guillaume d'Orange dans la Pacification de Gand : « Et seront aneantiz, demoliz et abbatuz les Pilliers, Trophées, Inscriptions et autres signaulx que le duc d'Alve a fait eriger en deshonneur et blasme. »

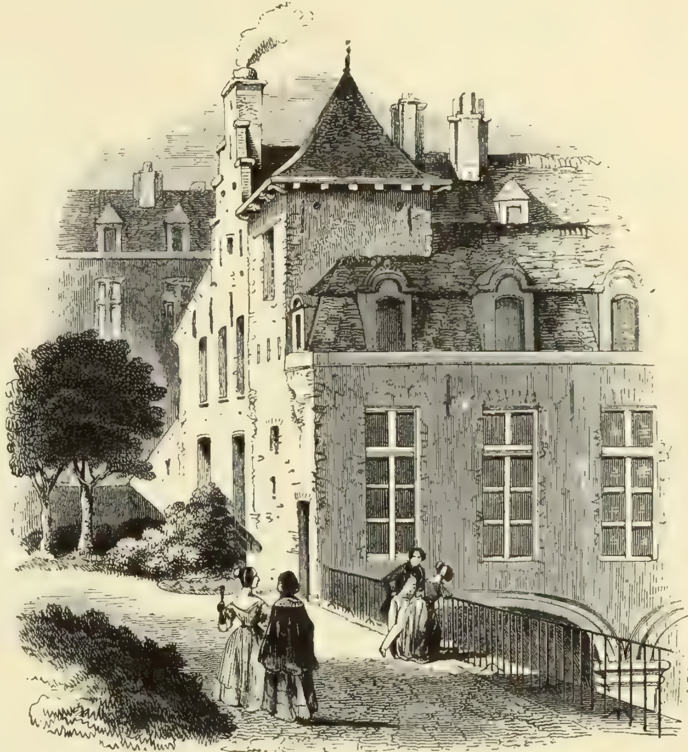
A quelques pas de l'ancien palais des gueux, tout à côté de l'église des Carmes, sur la place du Petit Sablon, primitivement le cimetière de l'hôpital Saint-Jean, et plantée d'arbres au siècle dernier, s'élevait l'hôtel d'Egmont, formant un grand corps de logis situé entre deux cours, ayant de vastes jardins avec un labyrinthe de charmille, de riches appartements, une salle ornée des portraits des princes de cette illustre maison, et une haute tour, comme les anciens manoirs. Bâti en 1548 par la princesse de Gavre, achevé par son fils, dont la statue décore aujourd'hui la place, reconstruit en 1753 par un prince d'Arenberg (1) qui avait épousé une descendante des comtes d'Egmont (2), restauré par Suys père, cet hôtel, aujourd'hui silencieux et discret, a eu pour hôtes la reine Christine de Suède, le roi Louis XV,

(1) Les d'Arenberg avaient jadis leur hôtel dans la rue qui porte leur nom. Cet hôtel, bâti par l'évêque de Liège, Erard de la Marck, fut détruit par le bombardement de 1695.

(2) Marie-Françoise Pignatelli, petite-fille de Nicolas Pignatelli et de Marie-Claire-Angèle d'Egmont. Les Pignatelli-Bisaccia Monteleone, d'origine napolitaine, étaient aussi alliés aux de Mérode. Le feld-maréchal de Mérode-Westerloo avait épousé à Bayonne, le 4 septembre 1701, Thérèse, princesse de ce nom, née à Madrid le 23 août 1682. Elle mourut à Bruxelles le 9 août 1718. (*Geschichte der familie Merode*, I, p. 169.)

le marquis de Prié, le comte de Harrach, grand-maître de la cour du prince Charles de Lorraine, et le maréchal Gérard (1).

On trouve dans le premier volume (2e partie, p. 272) du *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant,* imprimé chez Gérard Block, à La Haye, en 1734, une belle planche représentant le couvent des Petits Carmes et l'ancien hôtel d'Egmont, *Palatium Egmondanum,* qui y était contigu. L'avant-corps, percé d'une porte cintrée et surmontée d'un balcon en fer, est très modeste. Cette porte, qui existe encore dans la rue aux Laines, donne accès sur une grande cour, au fond de laquelle s'élève le principal corps de logis, peu différent de ce qu'il est aujourd'hui. Au delà s'étendent les jardins et les communs, qu'une haute muraille sépare du boulevard actuel de Waterloo. Une statue est placée sous une sorte de dôme au fond du jardin. Nous publions cette gravure, (p. 317) anticipant ainsi sur le chapitre relatif aux églises.



PARTIE CONSERVÉE DE L'ANCIEN HÔTEL D'EGMONT.
Gravure de la *Belgique monumentale.*

De la demeure primitive des comtes d'Egmont il ne subsiste aujourd'hui qu'un modeste pavillon à pignons enclavé dans les vastes constructions modernes du palais d'Arenberg. M. Moke en a donné le dessin dans la *Belgique monumentale* (2). Il ajoute que le duc d'Albe voulut élever un hôtel magnifique sur l'emplacement occupé naguère par celui du comte. Situé à la partie la plus élevée du Petit Sablon, l'édifice devait commander la ville entière; mais Alvarez, rappelé en Espagne après avoir vu la révolte s'étendre de province en province et se fortifier de la terreur même qu'il inspirait, laissa la construction incomplète, car elle ne fut achevée que plus tard par les descendants du comte d'Egmont, rentrés dans la jouissance des biens de leur famille (3).

(1) HENNE et WAUTERS, III, p. 394.

(2) Tome Ier, p. 178.

(3) Nous réservons ce qui concerne le supplice des comtes d'Egmont et de Hornes pour le chapitre dans lequel il sera parlé de la Grand'Place, où ils furent exécutés.

L'éminent historien national tenait d'un ancien serviteur de la maison d'Arenberg d'intéressants détails sur quelques-uns des chefs de cette famille illustre. Il nous montre le grand-père du duc actuel, aveugle, dépouillé de ses biens à la suite de l'invasion française, vivant à Vienne dans un véritable dénuement et refusant de se dessaisir de la tête du *Laocoon,* chef-d'œuvre de l'art grec, qu'il était parvenu à sauver. « Avant de livrer mon *Laocoon,* répondit-il à ceux qui lui en offraient une somme considérable, je saurai coucher à la belle étoile. »

Nous n'avons pas à décrire ici les trésors d'art qui décorent aujourd'hui l'hôtel du Petit Sablon. Fidèle à notre programme qui consiste à retracer les souvenirs du vieux Bruxelles, nous tenons à établir sur quel pied de magnificence princière était organisée jadis l'existence des grandes familles brabançonnes. On raconte que le maréchal de Mérode réquisitionna un jour cinq cents chariots pour transporter ses meubles en Westphalie. Les diverses branches de cette illustre famille, dont le nom primitif *de Rode* se perd dans la nuit des temps, occupaient des hôtels distincts. Nous avons signalé celui des Rubempré à la place Royale; nous trouvons vis-à-vis du portail de l'église du Sablon celui des Wemmel et Westerloo avec un portique monumental orné de statues, et avec de vastes jardins remplis de fleurs; puis, dans la rue aux Laines, jadis la grande rue aristocratique de la cité, l'ancien hôtel de Mansfeldt, devenu plus tard l'hôtel de Bournonville, où réside aujourd'hui le comte de Mérode-Westerloo, prince de Rubempré. Tout à côté se trouve l'hôtel de Mérode-Deynse, où naquirent les comtes Félix, membre du gouvernement provisoire de 1830, et Frédéric, le héros de Berchem.

Le comte de Mérode-Westerloo possède un vieux tableau représentant la façade de l'ancien hôtel de Bournonville, situé tout près de la petite place qui menait à la Grosse Tour et aux remparts. La façade, en style Louis XIII, est en briques rouges et les fenêtres du rez-de-chaussée sont grillées comme celles d'une prison. Un carrosse attelé de quatre chevaux blancs occupe le premier plan de cette toile intéressante, dont une vue perspective de Bruxelles forme le fond. La copie exacte de ce tableau orne un des salons de l'hôtel du marquis de Laboëssière-Thiennes dans la même rue.

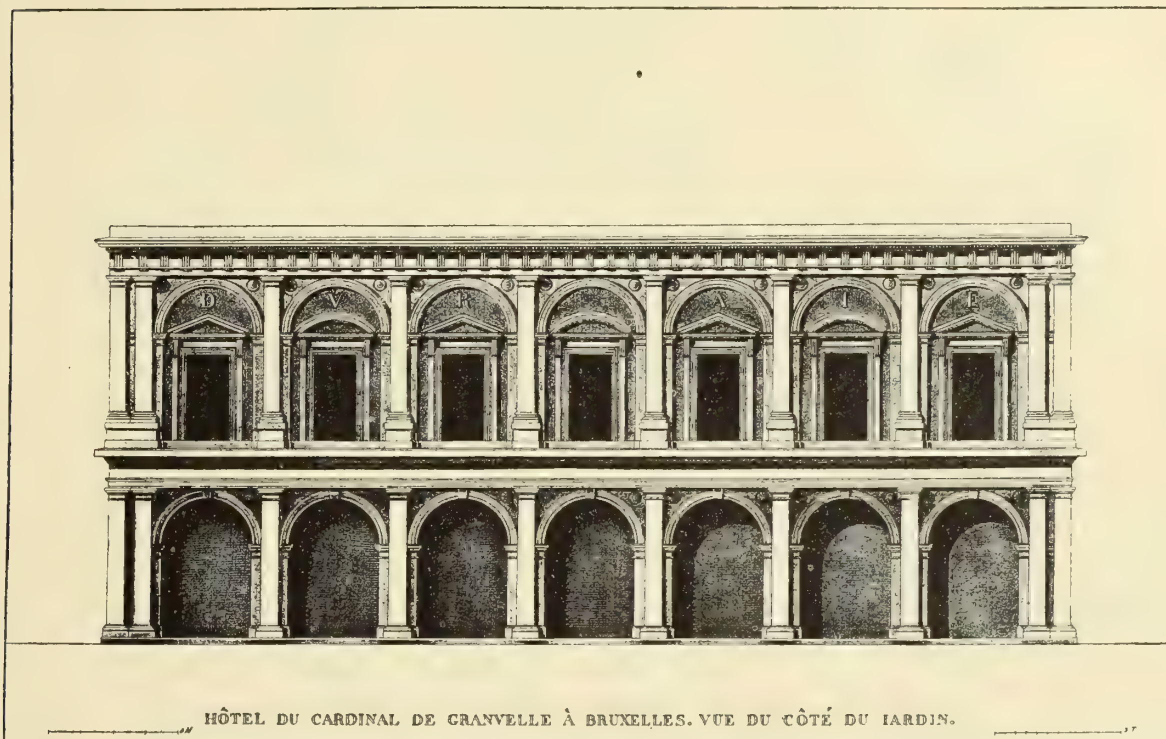
Les princes de Ligne eurent quatre résidences à Bruxelles : la première était l'ancien *Steen* du lignage de Coudenberg, appelé le *Kantersteen,* et devint une hôtellerie dite l'*Hôtel d'Angleterre* (1). Il occupait l'emplacement actuel de la Société de la Grande Harmonie. La seconde fut l'hôtel d'Épinoy, situé derrière l'église de Sainte-Gudule. C'est à travers ses jardins qu'on a percé successivement la Courte rue Neuve (aujourd'hui la rue de la Banque) et la rue de Ligne. Fricx nous apprend qu'il y avait dans cet hôtel « un escalier à jour ou à vis suspendue, dont les marches d'une très belle pierre de taille et de la longueur d'environ dix pieds étaient posées en *délardement* (2). » Les princes de Ligne occupèrent cette maison jusqu'à l'époque de

(1) Rombaut, *Bruxelles illustrée,* II, p. 215.

(2) *Délarder,* couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier (Littré).

l'invasion française, pour s'établir ensuite dans l'hôtel qui forme l'angle de la rue Ducale et de la rue de la Loi (1) — aujourd'hui le ministère de la justice, — et enfin, après les pillages de 1834, dans l'hôtel situé au coin de la rue Royale et de l'impasse du Parc.

Fricx signale aussi comme un des plus beaux morceaux d'architecture du pays l'escalier monumental de l'hôtel de Berghes, qui occupe, sur le plan de Bruxelles



L'ancien hôtel Granvelle. — D'après un dessin de M. Suys père.

de 1711 tracé par Harrewyn le Jeune, l'angle de la rue d'Assaut et de la Montagne-aux-Herbes-Potagères; il indique l'hôtel de Berlaimont, situé un peu plus haut, l'hôtel de lord Ailesbury qui formait une des petites faces du Grand-Sablon, l'ancien Marché-aux-Chevaux; Wauters renseigne deux hôtels de Hornes, le premier (ancien hôtel d'Havré) rue des Ursulines; le second, au bas de la Montagne de la Cour, sur l'emplacement des Bains Léopold, ayant une haute tour et des murailles épaisses de dix pieds; puis l'hôtel des sires de Clèves et de Ravestein dont l'élégante tribune ou *loggia* gothique est suspendue au-dessus de la rue Terarken. Enfin il n'est pas d'archéologue qui n'ait parlé avec admiration du palais du cardinal Granvelle, construit par Sébastien Van Oyen ou d'Oya, architecte de Philippe II, dans le style de la Renaissance, avec ses deux rangées de pilastres toscans et doriques, entre lesquels

(1) Cet hôtel eut successivement pour hôtes M. de Walckiers père, le prince d'Orange, l'ambassadeur d'Angleterre, M. Falck, ambassadeur de Hollande, qui y mourut, le ministère des affaires étrangères, le prince de Ligne et le sénateur Engler.

s'ouvraient au rez-de-chaussée de larges arcades, à l'étage supérieur de grandes fenêtres surmontées de frontons. Au sommet était inscrite la devise du cardinal : DURATE, et jamais devise ne fut placée plus malheureusement, puisqu'il dut quitter les Pays-Bas presque aussitôt après avoir bâti son hôtel. Ce palais eut de singulières destinées. Après l'incendie de l'ancienne Cour, en 1731, il devint le siège du conseil privé et du conseil des finances. Au temps des Français, il fut tour à tour hôpital militaire et tribunal criminel; sous le gouvernement néerlandais, il servit de magasin d'habillements militaires, de siège au conseil d'État et de résidence au commissaire de district. Plus tard on en fit une école primaire modèle, puis le bureau de la loterie nationale et l'école royale de musique. Après 1830 la commission des secours et récompenses y tint ses réunions, puis on y établit le conseil de guerre et la cour d'assises. C'est là qu'a été jugé le procès Caumartin. Aujourd'hui c'est le palais de l'Université libre, et la statue de Verhaegen s'élève à l'endroit où le puissant cardinal avait installé jadis les images folâtres de Vénus et de Cupidon.



NOBLE DAME BRUXELLOISE DU XVII[e] SIÈCLE.
D'après une vieille estampe
de la collection de M. Th. Hippert.

Granvelle avait une autre résidence, dans la vallée du Maelbeek, au pied des hauteurs couronnées par le bois de Linthout. Ce castel, qu'on appelait *T'Casteeltje* et aussi *La Fontaine,* avait appartenu jadis à Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne. Le cardinal l'embellit considérablement vers 1560, et fit des travaux de déblaiement qui mirent sa propriété à front de l'étang de Saint-Josse-ten-Noode.

Une légende se rattache à ce petit manoir. Trois compagnons y voulurent un jour évoquer le diable, afin de lui arracher la connaissance de trésors cachés. Pour procéder à cette belle opération, ils se vêtirent de grandes robes blanches, de bas blancs et courts et de chaperons blancs, semblables à ceux des récollets. Le diable devait apparaître dans une chambre, au milieu d'une espèce de parc (perck) qu'ils avaient préparé. Mais, au lieu de l'esprit infernal, ce fut une escouade de police qui survint. Nos trois compagnons furent condamnés, le 11 juin 1527, à être exposés au pilori sur le Marché de Bruxelles, habillés comme ils l'étaient lors de leur arrestation; on brisa devant eux leurs couteaux que l'on jeta ensuite au feu, ainsi que leurs vêtements « et beaucoup de beaux livres » qui leur appartenaient (1).

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* III, p. 26.

La villa du cardinal fut démolie vers 1813, époque à laquelle on perça le chemin appelé actuellement la *rue Granvelle.* On ne commença à y bâtir qu'en 1839. Une autre voie, la *petite rue Granvelle,* traverse l'ancienne propriété du serviteur dévoué de Philippe II. Elle est devenue en 1851 la *rue de l'Obéissance,* « nom on ne peut mieux choisi (1) ».

Puisque nous sommes à Saint-Josse-ten-Noode, signalons un vieux souvenir que rappellent les deux tours rondes situées au coin de la rue Granvelle et de la chaussée de Louvain. Il y avait là jadis une maison de campagne des ducs de Bourgogne, où Philippe le Bon allait parfois se baigner. Cette résidence voisine de l'étang fut acquise en 1655 par les ducs d'Ursel, et devint alors la *Maison de Hoboken.* « Nos souverains et les gouverneurs généraux s'y arrêtaient d'ordinaire avant de faire leur entrée à Bruxelles. Le 27 juillet 1768, le duc d'Ursel y donna un bal au roi de Danemark qui voyageait alors en Belgique sous le nom de comte de Travendahl; en 1786, le duc céda ce manoir à M. Huyttens. Les Robyns en furent ensuite propriétaires (2). »

A proximité de l'hôtel Granvelle, dans la rue des Sols, s'élevait l'hôtel Salazar, ancien hôtel d'Herzelles. C'était un vaste édifice bâti entre cour et jardin et clos d'une haute muraille coupée par un portique monumental. On descendait, par un grand escalier de pierre de taille, dans le jardin situé en contre-bas. Une galerie couverte conduisait à une chapelle richement ornée, qui formait le coin de la rue des Douze-Apôtres, à peu près en face de la maison pieuse de Terarken. D'après Sanderus, qui se faisait l'écho d'une vieille tradition, cette chapelle aurait été bâtie sur l'emplacement de la synagogue où les juifs poignardèrent les hosties dérobées à l'église de Sainte-Catherine (3). D'après Fricx, au contraire, la synagogue existait encore vers le milieu du XVIIe siècle, enclavée dans une maison de la rue des Sols. On y lisait sur les murs des inscriptions hébraïques que le temps n'avait pas effacées. Une dernière légende plaça le temple des juifs dans la rue des Trois-Têtes. Ce n'est pas ici le lieu d'éclaircir ce problème. Nous n'avons parlé de l'hôtel Salazar que pour constater qu'il était l'une des plus opulentes de nos vieilles demeures seigneuriales. Reconstruit diverses fois depuis le XIVe siècle, propriété tour à tour d'une confrérie et d'un comte de Bourne, il passa par héritage, vers 1600, au comte de Salazar, marquis de Belveder, puis aux maisons d'Herzelles et de Trazegnies.

De l'intérieur de ces résidences princières il ne nous reste que des descriptions incomplètes ou des représentations douteuses. C'est donc une bonne fortune de pouvoir placer sous les yeux du public une image authentique de la vie seigneuriale à Bruxelles il y a deux siècles. Il a été fait mention, dans les chapitres précédents, du magnifique album des fêtes données en 1686 en l'honneur de la prise de la

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* III, p. 26.

(2) *Ibid.,* p. 20.

(3) Voir le chapitre suivant.

ville de Bude sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. Ces fêtes eurent lieu dans le splendide hôtel de Tour et Taxis, situé à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments du Conservatoire royal de musique. Les planches que nous reproduisons représentent le tir du canon sur le Petit-Sablon, la réception dans la cour de l'hôtel, la fête et le feu d'artifice sur le Grand-Sablon, le banquet dans la



Le chateau du cardinal Granvelle, au grand étang de Saint-Josse-ten-Noode.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthümb, du 11 prairial an VI. (*Collection des estampes de la Bibliothèque royale.*)

grande salle et le feu d'artifice dans le jardin du prince. Ces gravures nous donnent une idée du luxe des appartements, des équipages et des costumes de l'époque. Les orangers qui ornent le jardin particulier sont ceux que l'on transporta plus tard au château de Laeken.

L'hôtel de Tour et Taxis passait encore, au milieu du siècle dernier, pour un des plus somptueux de la capitale. « La façade, disait Fricx en 1745, est flanquée de deux pavillons avec un portail régulier très exhaussé et une balustrade de pierre blanche percée sur le magnifique entablement qui règne au long jusqu'aux pavillons. Les corps de logis intérieurs sont percés, avec beaucoup de symétrie, de plus de soixante croisées ou fenêtres à la charpente du toit, avec des frontons réguliers de différente figure. Les appartements sont superbement meublés. On y voit de grandes et belles salles et quantité de chambres dont les parois sont garnies de tableaux qui

représentent les héros de la famille. Le cabinet de la princesse est digne de l'attention des curieux. Il est rempli de quantité de pièces et d'ouvrages de grand prix en toutes sortes de genres. Les agates, les coraux, l'ivoire, l'émail y fournissent matière aux ouvrages les plus délicats. Les mignatures fines y frappent agréablement la vue. En un mot, c'est un des plus beaux cabinets du pays.



Grand étang de Saint-Josse-ten-Noode. A droite l'ancien château des ducs de Bourgogne, plus tard propriété des ducs d'Ursel.
Dessin de Puttaert, d'après l'original de P. Vitzthumb, du 6 germinal an III.

« Le jardin est quarré et comparti en allées garnies des plus beaux orangers, chargés de fleurs et de fruits. Les murs y sont tapissés de verdure, et trois bassins avec des jets d'eau en font un des plus beaux ornements. Une avenue d'un grand berceau de verdure y mène de la cour de l'hôtel. Elle aboutit d'abord à une grande galerie qui *sert de serre* à conserver les orangers et les fleurs. On trouve ensuite cinq grandes statues de marbre blanc, parmi lesquelles celle de Pallas est une des plus belles qu'on voie. On y voit encore une plate-forme entre deux dômes, ornée d'une galerie où sont quatre bustes de marbre blanc d'une admirable sculpture. »

Il suffit de mettre ce froid procès-verbal en regard de nos planches pour faire comprendre au lecteur combien il est difficile de ressusciter la physionomie des

anciens manoirs de la capitale, sans avoir eu sous les yeux tout au moins une esquisse tracée par le crayon ou le pinceau.

Que nous sommes loin de la dédaigneuse impression relatée au début de ce chapitre! Si l'auteur des *Délices du Brabant* a dit la vérité en signalant le morne aspect de nos demeures seigneuriales, force nous est de croire que Bruxelles avait perdu un précieux élément de sa splendeur pendant les trois quarts de siècle qui séparent l'époque du luxe éblouissant des princes de Tour et Taxis du jour où M. de Cantillon vit nos hôtels seigneuriaux transformés en solitudes que peuplait seul l'ennui de leurs maîtres. Mais la cité traversait alors une période de transition. L'incendie du Palais ducal, le changement de régime politique, le bombardement et la guerre civile avaient dû nuire à la prospérité de la capitale et voiler l'éclat des existences princières, jusqu'au jour où l'avènement de Marie-Thérèse inaugura une ère de paix et de renaissance morale et matérielle.

NOTE. — L'eau-forte représentant la tribune de l'Hôtel de Ravenstein, dont nous avons publié un fac-simile à la page 293, est l'œuvre de M. EM. DE MUNCK de Bruxelles.

Nous tenons à placer ici un *post-scriptum* complétant ce qui a été dit plus haut de l'ancien hôtel d'Orange. Comme nous l'avons rappelé déjà, Albert Durer en parle dans le Journal de son voyage aux Pays-Bas. Ce Journal a été traduit en flamand en 1840 par M. Verachter, archiviste de la ville d'Anvers, et publié avec des notes, à Vienne, par M. Thausing *(Durer 's Briefe, Tagebucher,* etc...) en 1872. L'illustre maître de Nuremberg cite l'hôtel de Nassau parmi les curiosités les plus extraordinaires de Bruxelles. Il en admira la belle construction et le somptueux ameublement, et fut émerveillé du panorama splendide que l'on découvrait de la terrasse du Palais. Rien de pareil, dit-il, n'existe en Allemagne.

Outre le lit assez grand pour que cinquante personnes pussent s'y coucher, Durer signale un énorme *aérolithe, « Den grossen Stein den das Wetter neben dem Herren von Nassau auf dem Felde herabgeschleurdert hat »; la grosse pierre que le temps a fait tomber à terre près du seigneur de Nassau.*

Pendant le séjour de Durer à Bruxelles, Bernard Van Orley *(Meister Bernhard der Maler)* le peintre l'invita à dîner, et lui offrit un repas tellement recherché que le maître allemand l'estima au moins à 10 florins. A ce dîner s'invitèrent eux-mêmes le trésorier de Marguerite d'Autriche, Jean de Marnix (dont Albert Durer fit le portrait), l'intendant du roi (Charles-Quint) Jean de Metenye, et le trésorier de la ville Van Busleyden, d'après M. Thausing, chef de la chambre des comptes.

Albert Durer raconte entre autres détails curieux que six personnes dont il fit le portrait à Bruxelles ne lui donnèrent rien pour son travail *(Haben mir nichts gegeben)*.

Albert Durer parle aussi des riches objets qu'il a vus et qu'on venait de rapporter du nouveau pays de l'or (du Mexique), entre autres un soleil d'or massif, large d'une toise, une lune en argent de la même dimension, des armures, des cuirasses, des armes, des flèches, des costumes bizarres et une foule d'objets curieux qui remplissaient deux chambres et qu'il estimait à 100,000 florins. C'est probablement au Palais des ducs de Brabant qu'il a vu ces objets et non pas à l'hôtel de Nassau.

Serait-ce par hasard dans ce dernier Palais qu'il aurait « vu le gigantesque squelette d'un animal antédiluvien »? Y aurait-il eu déjà une carcasse de fossile à l'endroit où figure aujourd'hui l'*Iguanodon?*







2. *Excellentissimo Belgii Gubernatore D. MARCHIONE DE GASTANAGA ex Aulâ per Cæ*
loci ibidem disposita, quibus ipso momento ex omnibus Regiæ Urbis propugnacul
At enim CÆSARIS Nomen latiùs vulgatur Trophæis Bellicis, quàm Tormentis; horu

UNE FÊTE A L'HOTEL DE TOUR ET TAXIS, SITUÉ AU PETIT-SAB

Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la ville d



terium Ædis Sacræ, cui à Sabulo nomen, progressuro exploduntur æneа Tormenta
Machinæ murales sonoro fragore circumquaque responsant.
sonus in unam Urbem exiit, illorum Fama in Uniuersum Orbem.

N, SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

de sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



4. *Excellentiss. D. MARCHIONE DE GASTANAGA cum Procerum Aulicorumque*
Festæ lucis Solennitatem adornare jusserat Omnia Excellentissimus D. Pri
Quis Quid ibi in Personis, seu in Rebus principem Magnificentiæ Titulum non prom

VUE DU GRAND SABLON PENDANT LA



omitatu deducitur in Palatium, ubi intus forisque ad agendam cum Triomphali Pompa
eps De La Tour &c munificentia.
uit? Excellebant simul Omnes et Omnia

ÊTE A L'HOTEL DE TOUR ET TAXIS.



3. *Excellentissimus D. Princeps De La Tour et Tassis è Palatio suo obviàm Excelle[ti]*
advenientem congressu officioso salutaturus.

Principes convenerunt in unum, collaturi Consilium et Industriam ad celebrando[A]
Triumphis dignum gerit, CONSILIO gerit et INDUSTRIA

HOTEL DE TOUR ET TAXIS.

Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la ville de



issimo Domino MARCHIONI DE GASTANAGA Belgii Gubernatori procedit,

Augustissimi Cæsaris LEOPOLDI Triumphos, qui quidquid Æternæ Celebritatis

– LA COUR D'HONNEUR.

de sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



7.

Excellentissimi D. Principis de La Tour Domesticus Hortus. public

Nullus ad hunc Paradisum excubabat Cherubinus, qui accedentes repelleret
copiam faciebat.

LE JARDIN DE L'HOTEL DE

Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la ville de

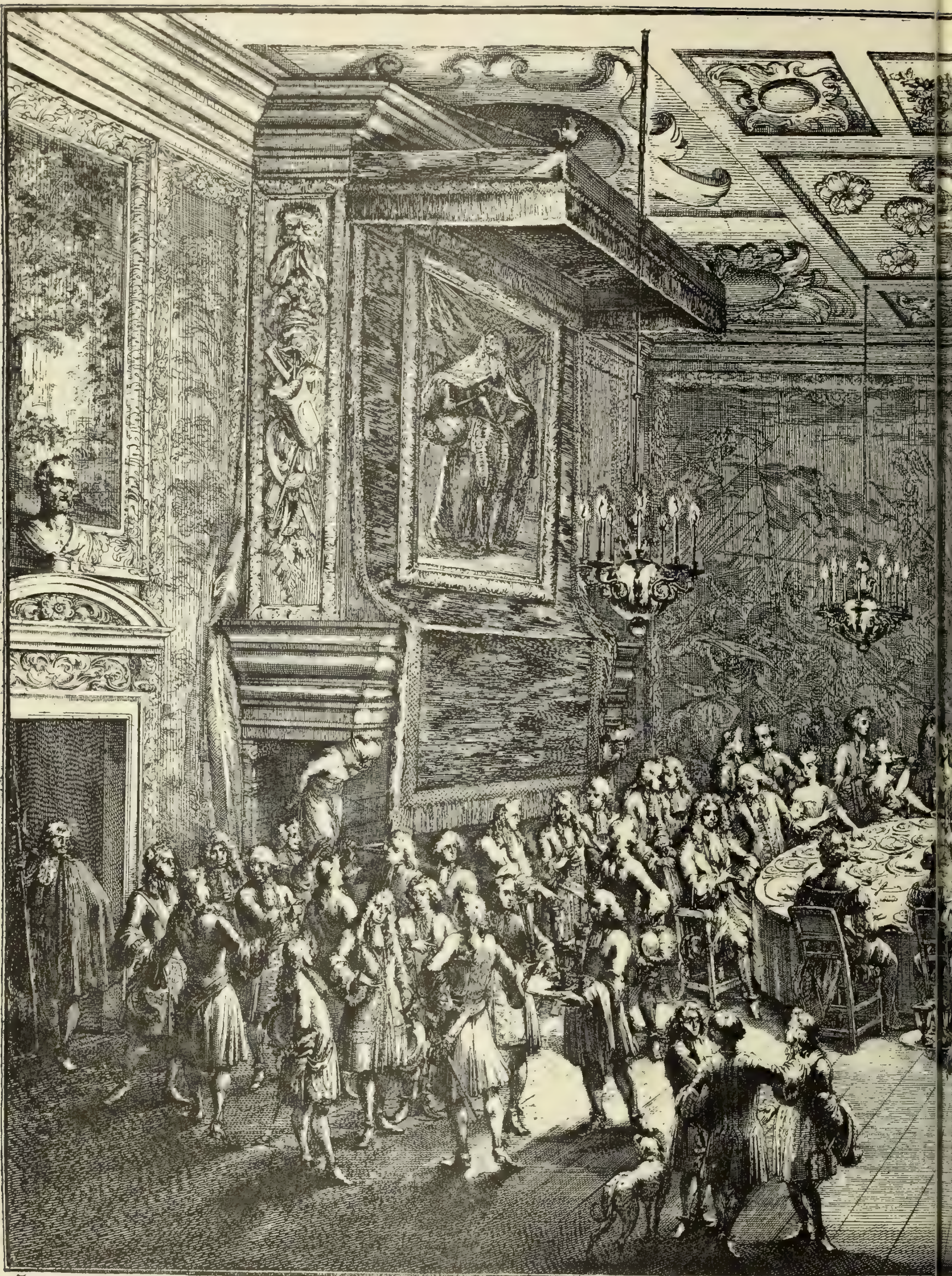


Lætitiæ Die ad publicam Voluptatem apertus.

matus; Angelus è Principatibus urbanior unus liberè ingrediendi

DE TOUR ET TAXIS.

le sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



5. *Exquisitus Triclinii apparatus, et Genialium Epularum splendidissimus Lux*
discumbebant, aut Convivis ministrabant, Principis, qui Convivas excipie

Nec Visu satiabatur oculus, nec auris Auditu. Sed quid de Gustu? Hunc sa
NIHIL, quia ubique aderant OMNIA ad copiæ Delicias.

LE BANQUET A L'HOT

Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la vill



;, principis Celebritatis, quæ Convivio agebatur, Principum Personarum, quæ convivæ
nt, Excellentiâ dignus.

runt OMNIA et NIHIL. OMNIA, quia NIHIL uſpiam deerat ad Deliciarum copiam;

L DE TOUR ET TAXIS.

 Bude sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



6.

IGNIUM NOCT

Noctem verterunt in Diem: idem in Hungariâ illustrius suis Ignibus fecerunt Vic
SOL IUSTITIÆ CHRISTUS.
Ideò AUSTRIACÆ GLORIÆ, cui Bruxellis in SABULO luxerunt, arseruntque Triumphales
posterosque propagabitur omni Ære perennius Monumentum.

FEU D'ARTIFICE A LA PLA

Gravure de l'Album des Fêtes données à Bruxelles en mémoire de la prise de la ville de



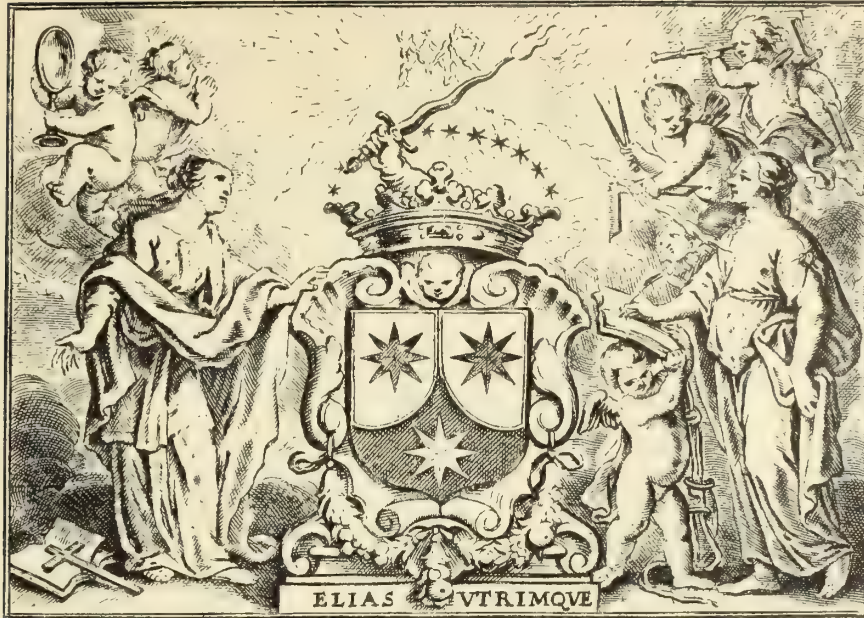
T:NA HILARIA

cia CÆSARIS arma, ubi Noctem, cui præerat Turcica LUNA, verterunt in Diem, cui præest

es, non obliterabitur in Sabulo, non disparebit cum Luce, non extinguetur cum Igne, verùm ad exteros

E DU GRAND-SABLON.

le sur les Ottomans par les troupes autrichiennes. (*Collection de M. Th. Hippert.*)



Fac-similé d'une ancienne estampe de la collection de M. A. Outtelet.

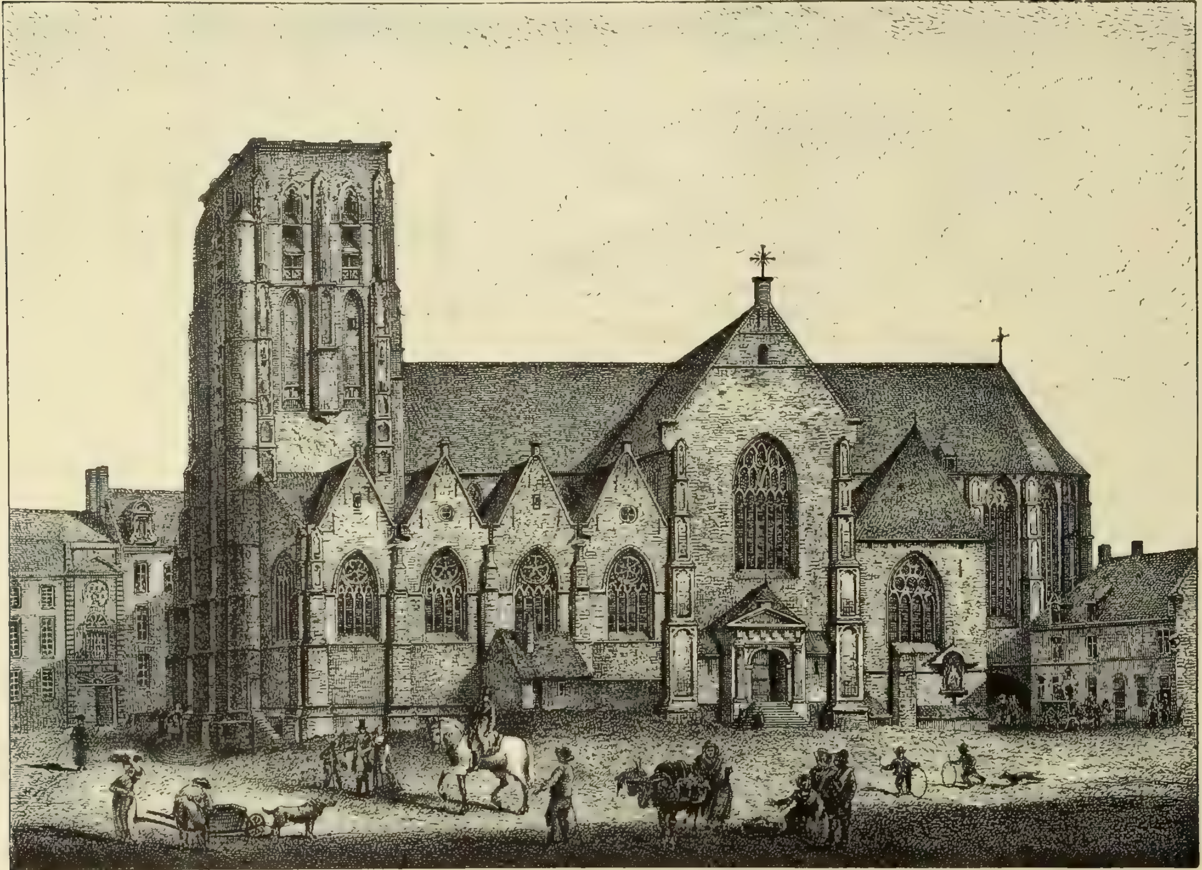
CHAPITRE VI

LES ÉGLISES ET LES COUVENTS.



l faut s'armer de patience pour essayer de décrire les anciens édifices religieux de Bruxelles. Vers la fin du siècle dernier ils occupaient encore avec leurs dépendances une bonne moitié de la surface bâtie de la ville. En dehors des sept églises paroissiales des Saints-Michel et Gudule, de Notre-Dame de la Chapelle, de Saint-Géry, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas, de Saint-Jacques sur Coudenberg et de Notre-Dame *ad Fines-Terræ,* des succursales du Sablon et de Saint-Jean-Baptiste au Marais, des chapelles de Sainte-Anne, de Saint-Antoine, de la Sainte-Croix, de Saint-Éloy, de Saint-Georges, de Saint-Laurent, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Roch, de Terarken, de Saint-Christophe, de Saint-Corneille, du Rosaire, de Lorette, des Marolles, de Saint-Job, de Saint-Jean de Latran, la capitale des Pays-Bas autrichiens renfermait deux Béguinages, dont le principal comptait 700 pensionnaires, des couvents de Carmes chaux et déchaux, de Jésuites, de Récollets, de Minimes, de Capucins, de

Dominicains, de Beggards, d'Augustins, de Chartreux, d'Alexiens, d'Ursulines, de Visitandines, de Brigittines, de Bénédictines, de Carmélites, de Riches-Claires, de Pauvres-Claires, d'Apostolines, d'Augustines, de Capucines, de Dominicaines, de Sœurs Noires, de Magdelonnettes, de Chanoinesses de Berlaimont, et puis ce qu'on appelait les maisons pieuses, et les refuges de vingt-quatre couvents externes, parmi



L'Église de Saint-Géry. — Vue extérieure.
Dessin de Puttaert, d'après une gouache appartenant à M. R. Chalon.

lesquels les abbayes de la Cambre, de Forest, de Grimberghe, de Grand-Bigard, de Diligem, de Groenendael, de Rouge-Cloître et d'Afflighem.

La représentation des ordres religieux formait l'un des trois ordres des Etats de Brabant, où siégeaient l'archevêque de Malines en qualité d'abbé d'Afflighem, l'évêque d'Anvers comme abbé de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, les abbés mitrés de Saint-Michel, de Villers, de Vlierbeke, de Grimberghe, de Parcq, d'Averbode, de Tongerloo, de Diligem et de Sainte-Gertrude. Enfin, en vertu d'un antique usage, la noblesse avait pour chef un gentilhomme qui portait en même temps le titre d'abbé de Gembloux.

Dès les temps les plus reculés la foi naïve des populations couvrit le sol belge

d'innombrables édifices dédiés à la Vierge et aux saints, de monastères qui dans les campagnes étaient de grandes exploitations agricoles, dans les villes tantôt des lieux d'asile, tantôt des écoles où s'abritait la science rudimentaire des moines, gratuitement prodiguée aux masses, dont l'autorité laïque ne soignait guère les intérêts moraux.

Les églises primitives furent construites en bois et en torchis. Elles devinrent des



L'Église Saint-Géry. — Vue intérieure.
Dessin de Puttaert, d'après une gouache appartenant à M. R. Chalon.

monuments à mesure qu'elles payèrent leur tribut à l'incendie, aux discordes civiles, aux guerres incessantes, et après chaque désastre elles se relevèrent de leurs ruines plus riches et plus imposantes, en raison du développement de la prospérité générale et de l'ardeur des passions religieuses.

Le culte trouva ses ressources et sa dotation dans l'appui du bras séculier non moins que dans l'ardente piété des fidèles. Les temples et les couvents, modestes au début, s'agrandirent avec la fortune publique. La chapelle devint basilique et l'humble monastère s'érigea en abbaye, à mesure que s'étendirent le faste du prince et l'éclat de la puissance communale.

Les chroniqueurs d'il y a deux siècles ne se doutaient pas de l'énorme quantité de

matériaux sur laquelle aurait à s'exercer l'activité de leurs successeurs. L'*Almanach de Bruxelles* pour 1682 renferme une courte notice chronologique mentionnant l'église des Saints-Michel et Gudule, bâtie sur la colline où se trouvait d'abord une petite chapelle dédiée à l'archange Michel; puis l'église de Saint-Jean au Marais *(Sint Jans op den Poel)* consacrée en l'an 1131, non à saint Jean-Baptiste, mais à la vierge Marie, aux apôtres Pierre et Paul et aux saints Étienne, Médard et Gildard; la chapelle de Notre-Dame, hors la Steenpoorte, prévôté de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, qui devint elle-même église paroissiale après l'agrandissement de la ville et reçut le nom de Notre-Dame de la Chapelle. Nous lisons ensuite qu'en 1249 les Frères de Notre-Dame du Carmel s'établirent à Bruxelles, au temps de leur général Simon Stock, et y tinrent un chapitre général à l'époque de la mort de ce bon duc Wenceslas, qui fit brûler, en 1370, le jour de l'Ascension, les Juifs profanateurs du Saint-Sacrement.



L'INFANTE ISABELLE en costume de clarisse.
(*Collection de M. Th. Hippert.*)

On nous parle aussi du Béguinage établi à Molenbeek en 1252, et transporté à Bruxelles à la suite des guerres de religion; de l'église du Sablon, placée solennellement en 1346 sous le patronage du Serment des arbalétriers; puis d'un ermitage dans lequel, en 1608, le jour de la Conversion de saint Paul, une recluse se fit enfermer, au milieu du cimetière (1). Cette pieuse *Sachette* portait un nom célèbre. C'était Marie ou Marguerite Gramaye, sœur de l'historien Jean-Baptiste Gramaye, dont une autre sœur, Anne Gramaye, fonda dans la rue d'Or, vis-à-vis du refuge de Cambrai, tout près du futur couvent des Jésuites et de la chapelle

(1) Cet ermitage avait « une fenêtre regardant vers l'église et convenable à l'effet de la dévotion ». On n'y toléra que trois recluses vivant d'aumônes. La dernière étant morte en 1756, l'ermitage fut démoli par ordre du magistrat. (WAUTERS, III, p. 415.) On en voit la partie supérieure sur le tableau de Teniers qui se trouve au Musée du Belvédère à Vienne et qui représente le *Vogelscheut de l'archiduc Léopold-Guillaume* (23 avril 1651). — Voir la reproduction de ce tableau au chapitre X (vol. II).

de Saint-Christophe, une maison d'orphelines, dédiée à sainte Catherine et appelée le *Medenhuys*.

Quelques mots encore sur l'établissement des Chartreux, des Capucins, des



L'Infante Isabelle faisant une offrande au clergé de Sainte-Gudule.
D'après une ancienne estampe appartenant à M. Émile de Brandner.

Dominicains et des Minimes, et nous voici au bout de la nomenclature du précieux et véridique *Almanach* d'il y a deux siècles.

Le lecteur va voir combien nous sommes loin de compte. Nous aurons à le promener à travers une interminable série d'édifices qui témoignent d'une véritable fièvre de dévotion, se transmettant d'une génération à l'autre avec une acuité

croissante et faisant de Bruxelles la terre promise des congrégations, des confréries, des canonicats, des prébendes, de tout ce qui travaille à faire fructifier la vigne du Seigneur.

L'âge d'or de la dévotion fut le règne d'Albert et d'Isabelle. L'Infante, élevée à l'école de Philippe II, s'était inspirée du fanatisme paternel. C'est elle qui envoya deux moines dominicains au camp de Wallenstein pour lui demander le crâne du bienheureux saint Laurent (1). Quand son mari expira à l'âge de soixante et un ans, après avoir revêtu l'habit des Cordeliers, Isabelle fit sonner les cloches pendant trois heures consécutives, à trois reprises différentes, tous les jours six semaines durant. Elle organisa un cortège funèbre qui mit onze heures à parcourir la ville, et l'abbé d'Orval, en prononçant l'éloge funèbre du prince défunt, rappela avec une profonde onction que, depuis l'avènement des archiducs, il avait été créé plus de temples qu'en deux siècles avant eux. L'archiduc avait posé la première pierre de trois cents églises et chapelles. Les Jésuites devinrent tout-puissants sous ce règne. On vit s'élever à côté de leurs couvents ceux des Augustins, des Capucins, des Carmes déchaussés, des Bénédictines, des Annonciades, des Brigittines et des Chanoinesses de Berlaimont. Les monastères furent dotés sur les deniers publics. L'image de Notre-Dame fut peinte sur les bannières ducales. Isabelle adopta la robe des Clarisses et songea plus d'une fois à se retirer dans un cloître. Tandis qu'elle se



L'Église de Sainte-Gudule, au temps des ducs de Bourgogne.
D'après un manuscrit de la Bibliothèque royale. (Voir p. 339.)

(1) Altmeyer, *Cours d'histoire de Belgique, professé à l'université de Bruxelles en* 1848. *(Manuscrit.)*

mortifiait dans son oratoire, son noble époux brodait une robe pour la madone de Lorette en récitant des litanies (1).

La puissance ecclésiastique et monacale ne cessa de se développer jusqu'aux temps de Marie-Thérèse et de Joseph II. Le chiffre des prêtres et des moines ne progressa pas toutefois en raison de l'étendue de leurs installations matérielles, et l'on est surpris de constater qu'il n'y eût à Bruxelles, en 1783, que 1,587 ecclésiastiques (y compris les réguliers) et que dix années auparavant l'on n'eût recensé que 117 curés, vicaires et moines se chargeant de confesser, de prêcher et d'administrer les sacrements. Déduction faite de 419 moines mendiants, il reste à rechercher dans quelle proportion les 1,000 autres consacraient leur activité à l'enseignement, au soin des malades, ou bien à la vie contemplative.

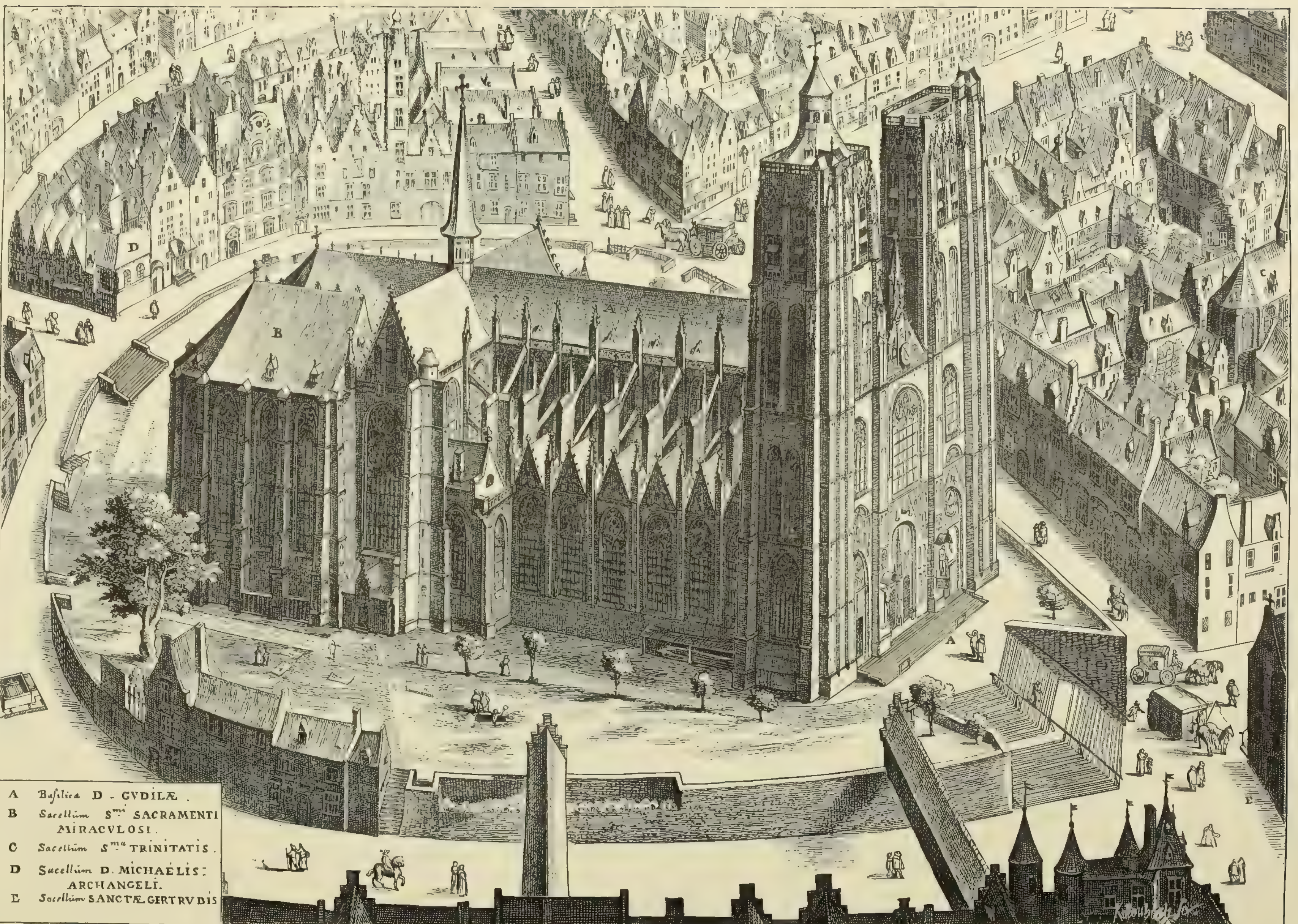
Nous sommes mieux édifiés sur la fortune des ordres religieux. A une certaine époque l'accroissement énorme des biens du clergé régulier menaça d'absorber la propriété foncière (2). Des souverains catholiques furent obligés d'y mettre obstacle, de prohiber les legs au profit des établissements de mainmorte et de soumettre à une approbation préalable les donations entre-vifs. Bien des fois les chefs des diocèses et les prieurs des abbayes annoncèrent la ruine prochaine des communautés. Mais celles-ci ne cessèrent pas de s'enrichir, jusqu'au jour des édits de Joseph II, suivis de près par les décrets de la Révolution française.

Notre intention n'est pas d'ouvrir ici une dissertation sur les abus d'un autre âge. La fortune des anciens couvents est devenue proverbiale. Il suffit de feuilleter *Sanderus* et le *Théâtre sacré du Brabant* pour se convaincre de la splendeur des édifices érigés sur notre sol par la générosité des fidèles. L'auteur de ce livre a passé plusieurs années de sa jeunesse dans l'antique abbaye de Baudeloo, devenue l'athénée de Gand, et le préfet des études occupe aujourd'hui les anciens appartements du prieur, dont l'une des pièces, aux lambris de chêne sculpté, était, il y a quarante ans, le salon du professeur Moke. Il n'y a pas en Belgique de haut fonctionnaire plus spacieusement logé. Le monachisme, aux temps féodaux, se savait maître et seigneur. Il abritait son austérité dans des palais; la mitre bravait la couronne, et la main qui tenait la crosse savait au besoin faire agir le glaive.

A côté de la sainte terreur qu'inspiraient certains ordres, tels que les Dominicains, serviteurs dévoués de l'Inquisition, nous trouvons un sentiment d'affection et de respect pour d'autres, tels que les Alexiens, les Capucins et les Récollets. A Bruxelles comme à Paris, en l'absence de tout corps civil ou militaire organisé par l'État ou la ville, c'étaient les Récollets et les Capucins qui se consacraient au service des incendies. Ils allaient bravement au feu, payaient de leur personne et périssaient parfois victimes de leur dévouement. Les moines rendaient d'immenses services dans les épidémies, ensevelissaient les morts, soignaient les fous et les malades

(1) Ch. Rahlenbeek, *Le Protestantisme belge.* — L. Hymans, *L'Église et les Libertés belges.*

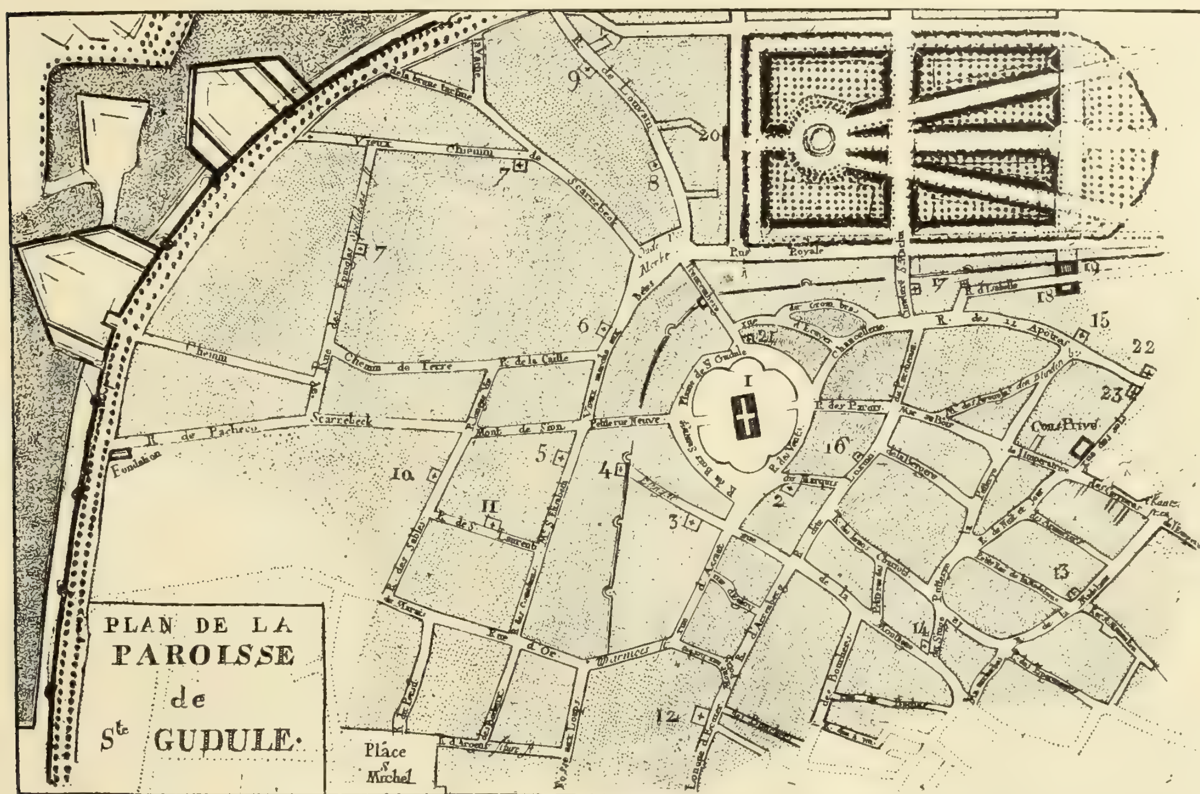
(2) Voir Henne et Wautrrs, III, p. 282. — L. Hymans, *L'Église et les Libertes belges*, p. 225 et suiv.



L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE AU XVIIe SIÈCLE. — D'après la *Bruxella Septenaria* de Puteanus.

A. Basilique. — B. Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle. — C. Chapelle de la Sainte-Trinité — D. Chapelle de l'Archange-Michel. — E. Chapelle de Sainte-Gertrude.

et se mêlaient au peuple dans les fêtes publiques. Les Oratoriens, les Jésuites, les Augustins étaient les seuls professeurs des classes moyennes. Les Carmes organisaient dans leur couvent des représentations de mystères, fort goûtées de la population. La foule ne les traitait pas jadis, comme aujourd'hui, de bouches inutiles. Ils fournissaient aux marchés des œufs, du beurre, des légumes et des



Plan de la paroisse de Sainte-Gudule au siècle dernier. — D'après Rombaut (*Bruxelles illustrée*).

fleurs, et c'était dans leurs parloirs qu'on allait admirer les chefs-d'œuvre de l'art. Il faut tenir compte de ces raisons diverses pour expliquer leur rôle et leur influence à des époques bien différentes de la nôtre.

Cela dit, comment nous orienter à travers ce colossal déploiement de constructions, de fondations de tout genre? Jamais itinéraire ne fut plus difficile à tracer. J'essayerai d'être bref sans rien omettre de saillant, et de faire en sorte que la visite des églises serve en même temps à caractériser la physionomie des divers quartiers de la capitale.

On aurait peine à déterminer exactement laquelle des deux chapelles primitives du mont Saint-Michel ou de l'île Saint-Géry fut la première en date. Toutes deux furent apparemment de pauvres masures couvertes en chaume, dépourvues de tout

caractère architectural et par conséquent destinées à disparaître aux premières lueurs de la civilisation naissante.

Dès l'an mille, Lambert, comte de Louvain et de Bruxelles, qui perdit la vie avec son scapulaire à la bataille de Florennes, fit rebâtir l'église de Saint-Géry, reconstruite de nouveau sous Charles-Quint, puis érigée en paroisse par une bulle du pape Léon X. On vit alors s'élever en style gothique flamboyant cet édifice, flanqué d'une grosse tour carrée (1), qui tomba, au commencement de ce siècle, sous le marteau des démolisseurs (2). Il renfermait des tableaux de Coxie, de Crayer, de W. Coeberger et de Van Loon.



Heliotyp. Jos. Maes

Michel Van Coxcyen ou Coxie (1499-1592).
D'après une héliotypie de M. Jos. Maes.

La vue intérieure que nous donnons d'après une gouache appartenant à M. R. Chalon, ne figure dans aucune des publications qui nous ont passé sous les yeux. Le dehors avait ceci de particulier qu'un tunnel passait sous le chœur. Il fut pratiqué pour permettre aux chariots des brasseurs, très nombreux dans le quartier, d'aller du quai des Poissonniers à la rue des Pierres. A gauche, vers la rue au Lin, se trouvait une colonne-fontaine, surmontée de la statue en bronze de saint Géry. Sur la place, en 1460, avait été fondée une maison, dite de Nazareth, occupée par les Frères de Saint-Jérôme ou *de la vie commune*. Ces religieux enseignaient les humanités, et de leurs écoles sont sortis quelques hommes distingués, parmi lesquels on cite Aubert le Mire et Jean le Mire, évêque d'Anvers. L'une de leurs principales occupations était de copier les livres des Pères de l'Église, et l'on dit que, les premiers, ils introduisirent l'imprimerie à Bruxelles. Leur plus ancienne publication date de 1476 (3). En 1581,

(1) La grosse cloche du beffroi y fut placée après l'écroulement de la tour de Saint-Nicolas.

(2) Quand elle fut vendue publiquement, en 1798, un Turc, nommé Amor, qui se trouvait à Bruxelles, s'en rendit acquéreur.

(3) *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles.* Rampelbergh, 1840.

les calvinistes installèrent dans leur collège une école gratuite du culte réformé. Ce furent les Jésuites et les Augustins qui se chargèrent après eux de l'enseignement secondaire. L'ancienne maison de Nazareth fut donnée, en 1588, aux Riches-Claires. En 1787 c'était un pensionnat; en 1840, une auberge à l'enseigne du *Lion d'or*.

Autant sont rares les documents relatifs à l'église de Saint-Géry, autant ils abondent à propos de la collégiale des Saints-Michel et Gudule (1). Bien que la plupart des monographies se répètent, elles renferment ensemble de quoi fournir la matière d'un respectable *in-folio*. C'est un fouillis dans lequel il importe avant tout d'élaguer. Je ne m'attarderai pas à rechercher ce que fut la chapelle érigée à saint Michel sur le mont des Moulins, à l'époque où Bruxelles s'appelait *Bruocsella* et la Senne la *Braine*. On se contentera de savoir que le comte Lambert Baldéric, le véritable fondateur de la cité, institua, en 1047, le premier chapitre de chanoines dans l'église où il avait fait transférer les reliques de sainte Gudule. C'était déjà un édifice de quelque importance, mais il fit place, dans les premières années du XIIIe siècle, à une construction nouvelle (2) qui, souvent interrompue faute de ressources, puis successivement détruite et restaurée, mit quatre cents ans à devenir l'imposante collégiale qu'on admire aujourd'hui.



P. Verbrugghen (1615-1686), auteur de la chaire de Sainte-Gudule. D'après une héliotypie de M. Jos. Maes.

Un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, connu sous ce titre : *Benois seront les miséricordieux*, renferme une précieuse enluminure représentant l'église au temps

(1) Il y a lieu de consulter les *Trophées* de Butkens, les *Brabantica illustrata* de Sanderus, le *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, le *Bruxelles illustré* de Rombaut, la *Basilica Bruxellensis* de Christyn. La description de Rombaut est la plus complète, mais on y constate des lacunes résultant de la disparition de certains ornements à l'époque où l'auteur publia son livre.

(2) Le salaire des ouvriers employés à cette construction était un sol, nommé en flamand *brass-penninck*, par jour. L'endroit où ils s'assemblaient pour manger se nommait *het Eten gat*. Ce fut plus tard la rue qui séparait le couvent de Berlaimont de celui des Bénédictines anglaises, et qui devint la rue de Berlaimont.

de Charles le Téméraire. Bien qu'elle ait paru dans la *Belgique illustrée,* nous croyons utile de la reproduire ici de nouveau, à titre de document historique. Elle montre de quelle façon les abords de l'église étaient clôturés. Le pieux auteur de cette composition bizarre a sans doute voulu représenter sur l'arrière-plan d'autres édifices religieux de son temps : à gauche l'église du Sablon et à droite les tours de Saint-Nicolas et de Saint-Géry, sans se préoccuper beaucoup de la direction dans laquelle il les plaçait, montrant par exemple le beffroi de Saint-Nicolas au delà d'une porte qui doit être celle du Treurenberg.

La basilique actuelle, lentement achevée à travers des époques de troubles politiques et de vicissitudes financières, offre des spécimens des trois genres du style ogival, primaire, secondaire et flamboyant. Le chevet doit être antérieur d'un siècle au chœur; la partie inférieure de la nef centrale est du XIVe siècle, la partie supérieure du XVe, ainsi que les tours, le grand portail et la décoration extérieure. La chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, qui occupe toute la longueur du chœur dont elle borde le collatéral gauche, ne date que de 1530; la chapelle de la Vierge de Délivrance, construite du côté opposé, remonte tout au plus à deux siècles. Enfin la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, qui forme l'extrémité de l'abside centrale, a été rebâtie plusieurs fois et n'appartient à aucun style déterminé.

D'après le plan primitif, les tours jumelles devaient être couronnées de hautes flèches en pierre ou en bois, et reliées à l'aide d'une galerie, comme celles de Notre-Dame de Paris. M. Moke a émis, dans la *Belgique monumentale,* l'idée que l'architecte inconnu (1) de Sainte-Gudule avait l'intention de faire des deux tours la base d'une flèche centrale s'élevant dans les airs à cent pieds au-dessus de ses voisines. Aucun document ne confirme cette hypothèse hardie. Elle a sans doute été prise dans quelque dessin de fantaisie, du genre de celui que nous reproduisons et qui a été trouvé à Cologne par M. Paul Errera. On y voit l'une des tours de Sainte-Gudule surmontée d'une haute flèche, qui ne paraît pas avoir existé, bien qu'il soit question, dans un acte de 1534, signalé par M. Wauters, du « beffroi de la tour du Nord ». On remarquera d'ailleurs que sur cette planche l'église de Notre-Dame du Sablon porte la dénomination fantaisiste de *Saint-Zabulon,* bienheureux qui n'a jamais figuré dans le calendrier chrétien.

Il est probable que l'on entra d'abord à Sainte-Gudule par les portes latérales et

(1) Les architectes ou *maîtres de maçonnerie* qui dirigèrent les travaux au XVe siècle s'appelaient Jean de Ruysbroeck, Jean Van der Eycken, Gilles Joes et Henri de Mol, dit Coomans. Nous lisons dans un feuilleton de M. Alphonse Wauters (*Écho du Parlement* du 9 octobre 1883) que Jean de Ruysbroeck fut nommé, le 12 juin 1459, maître ouvrier des maçonneries du duché de Brabant, avec un traitement annuel de 50 *peters* ou francs d'or. Son emploi fut supprimé par Charles le Téméraire qui, au lieu d'un maitre de maçonnerie pour tout le Brabant, en institua quatre pour Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc. Van Ruysbroeck resta l'architecte de Bruxelles et fut confirmé dans son emploi par Marie de Bourgogne. Il n'eut qu'une part secondaire à la construction de la nef ou de la façade de Sainte-Gudule, mais on croit qu'il donna le dessin de la balustrade couronnant la nef à l'extérieur, et dont les moulures forment une suite de K, allusion au nom du duc régnant, Charles (Karl) le Téméraire. Les deux fils de Jean de Ruysbroeck furent architectes comme lui. Il mourut le 28 mai 1485.



Vue générale de Bruxelles, avec l'une des tours de Sainte-Gudule surmontée d'une flèche qui n'a jamais existé. — Estampe rapportée de Cologne par M. Paul Errera.

qu'on n'avait accès au grand portail qu'après avoir contourné le cimetière, soutenu par des murailles massives et dominant de haut vers l'ouest les rues avoisinantes. On pénétrait alors en quelque sorte de plain pied dans l'église, en franchissant quelques marches. Comme l'a fait observer M. Piot (1), le style ogival ne comportait pas d'escaliers, et les cathédrales gothiques en eurent à l'origine de très simples, sans paliers, sans balustrades ni ornementation. L'escalier long *(de lange trappen)* qui figure sur notre planche (p. 336), empruntée à la *Bruxella septenaria* de Puteanus, relie la rue à la terrasse et finit à l'église elle-même. C'est l'escalier « fort élevé » dont parle Don Christoval dans son récit de 1549, en même temps que de l'horloge avec un immense cadran doré qui surmontait le portail et sur lequel on voyait l'heure de tous les points de la ville. Vers le commencement du XVIIIe siècle, en 1706 ou 1707, on modifia l'accès de la collégiale, en plaçant depuis l'entrée principale jusqu'à la rue un escalier à rampes et à balustrades, qui n'était point en harmonie avec le style de l'édifice. On l'appela l'*Escalier royal* ou le *Nouvel Escalier,* bien qu'il fût très ancien, car il provenait des remparts du côté de la porte de Schaerbeek. Le magistrat en fit don au chapitre et le fit placer à ses frais. Une grande balustrade en pierre bleue surmontait, du côté de la rue des Vents, au pied des tours, le mur de soutènement du cimetière, qui s'élevait jusqu'au premier étage des maisons en face, et qui fut déblayé sous le régime français. La *plaine Sainte-Gudule* ne date que de 1804 (2).

Sur des gravures d'une époque récente, dans la *Description de Bruxelles* par H. Somerhausen (publiée en 1828) — dans le *Magasin pittoresque* de 1838 (p. 196), — dans la *Belgique monumentale* (1844), nous ne voyons plus qu'un escalier étriqué, resserré entre deux rampes grossières et dépourvues d'ornements. L'édilité bruxelloise l'a fait disparaître sous l'administration de Charles de Brouckere, pour y substituer l'appareil actuel, qui ne diffère pas sensiblement dans son ensemble de celui de 1706.

Malgré son aspect monumental, ses magnifiques vitraux anciens et les verrières nouvelles exécutées par Capronnier d'après les compositions de Navez, le vaisseau intérieur de Sainte-Gudule ne donne plus qu'une vague idée de ce qu'était la basilique au temps de Charles-Quint et des archiducs. Ravagée tour à tour par les iconoclastes et les sans-culottes, l'église a passé par deux grands naufrages, pour être ensuite soumise à des remaniements partiels qui n'ont pas dissimulé les outrages de deux périodes de vandalisme.

Les statues des Apôtres ornent encore les piliers de la grande nef; mais que sont devenues celles du Christ et de la Vierge, autrefois adossées aux colonnes du transept? Qu'est devenu le maître-autel de marbre blanc du grand chœur? Où sont l'ancien jubé, la grille en fer forgé de l'abbaye de la Cambre, dont on disait encore, en 1825,

(1) *Revue d'art et d'archéologie,* 1859, I, 124.

(2) Gautier, *Conducteur dans Bruxelles,* p. 294.

que « le beau noir incrusté d'or faisait un effet surprenant » (1). Ce sont là des suppressions postérieures aux époques de troubles. Mais quel splendide coup d'œil devait offrir jadis le chœur avec ses stalles couronnées des armoiries des chevaliers de la Toison d'or! Quel merveilleux effet devait produire la chapelle du Saint-Sacrement avec son tabernacle d'argent massif, sa balustrade de même métal et ses châsses de vermeil! Les chapelles des bas côtés des nefs ont été démolies; dans celle du Miracle, il n'y a plus qu'un autel moderne, habilement sculpté par Goyers, mais dépourvu de tout cachet historique; dans la chapelle de Nôtre-Dame de Délivrance, une Vierge de Lourdes remplace l'antique madone de Quellyn. Çà et là des confessionnaux d'un style banal et quelques tableaux de date récente. En somme un ensemble nu et dépouillé, qui ne justifie plus qu'à demi l'enthousiasme exprimé dans les Guides du voyageur.

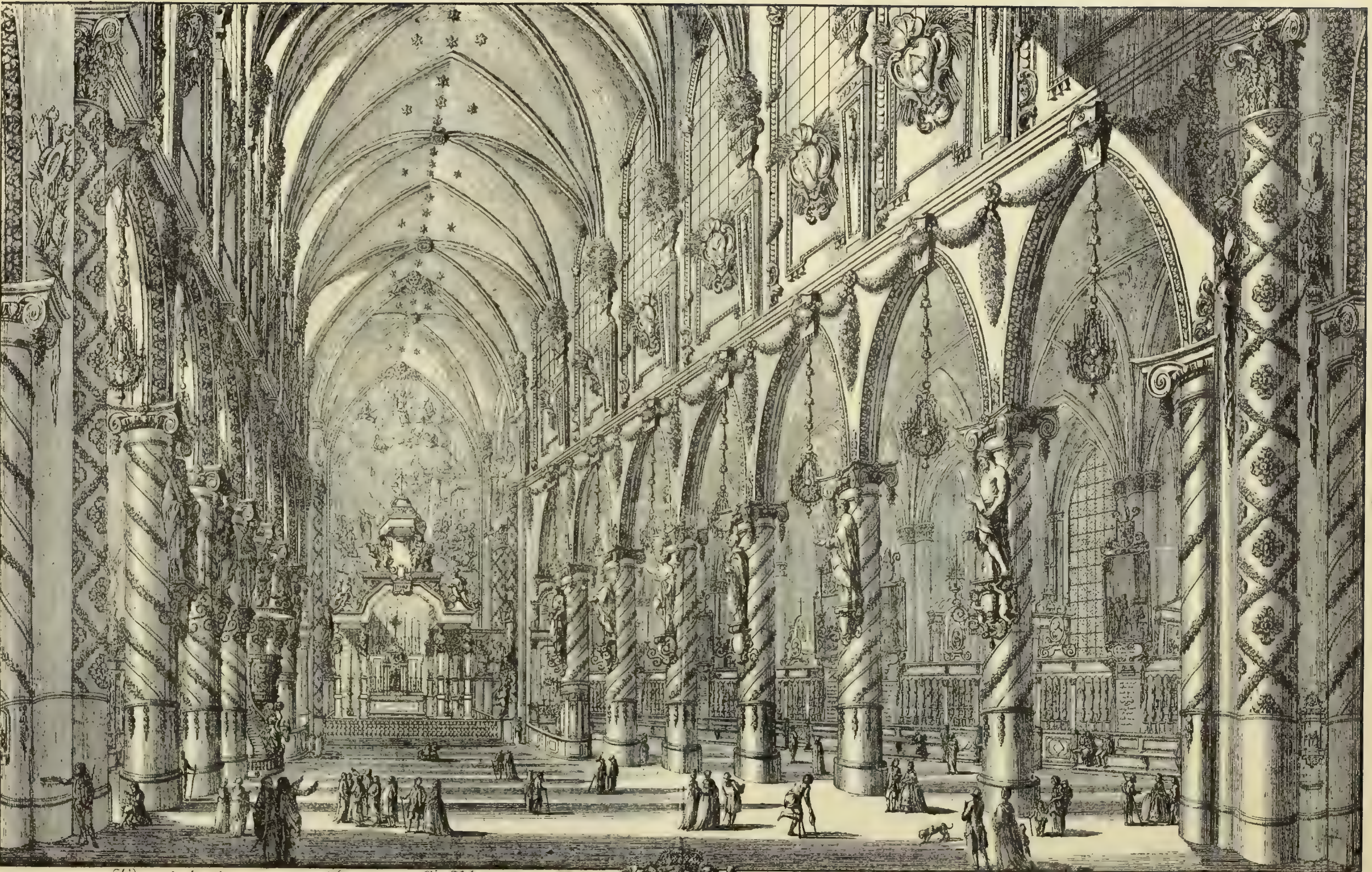
Les noms des sculpteurs à qui l'on doit les statues de la nef sont consignés dans ces vers flamands :

In deze Sinte Goedele kerk	Dans cette église de Sainte-Gudule,
Zyn twelf apostels, een schoon werk,	Sont douze apôtres, un bel ouvrage;
T'Beeld van Christus onzen Heere	L'image de Christ notre seigneur,
Snid *Van Delen* tot myn eere.	Tailla *Van Delen*, comme j'ai l'honneur;
Men kan de Maegd gesneden sien	On peut voir la Vierge sculptée
Door d'ouden *Arnoldus Quelin*.	Par le vieux *Arnold Quellyn*.
Jan, Jacobus en Mathias	Jean, Jacques et Mathieu
Zyn gesneden door *Tobias*,	Sont taillés par *Tobias*,
Door *Quesnoy* Bartholomæus,	Par *Duquesnoy* Barthélemy,
Paulus, Thomas en Mathæus,	Paul, Thomas et Mathieu.
Maer *Faydherbe* Simon snede	Mais *Faydherbe* a taillé Simon
En Jacobus major mede,	Et Jacques le majeur avec;
Peeter, Philippus sné *Van Milder*	Pierre et Philippe a sculptés *Van Milder*;
Van Andreas is het wilder	D'André il serait plus osé
Den beeldhouder op te zoeken	De rechercher le sculpteur,
Ik en vind hem in geen boeken.	Je ne le trouve dans aucun livre.

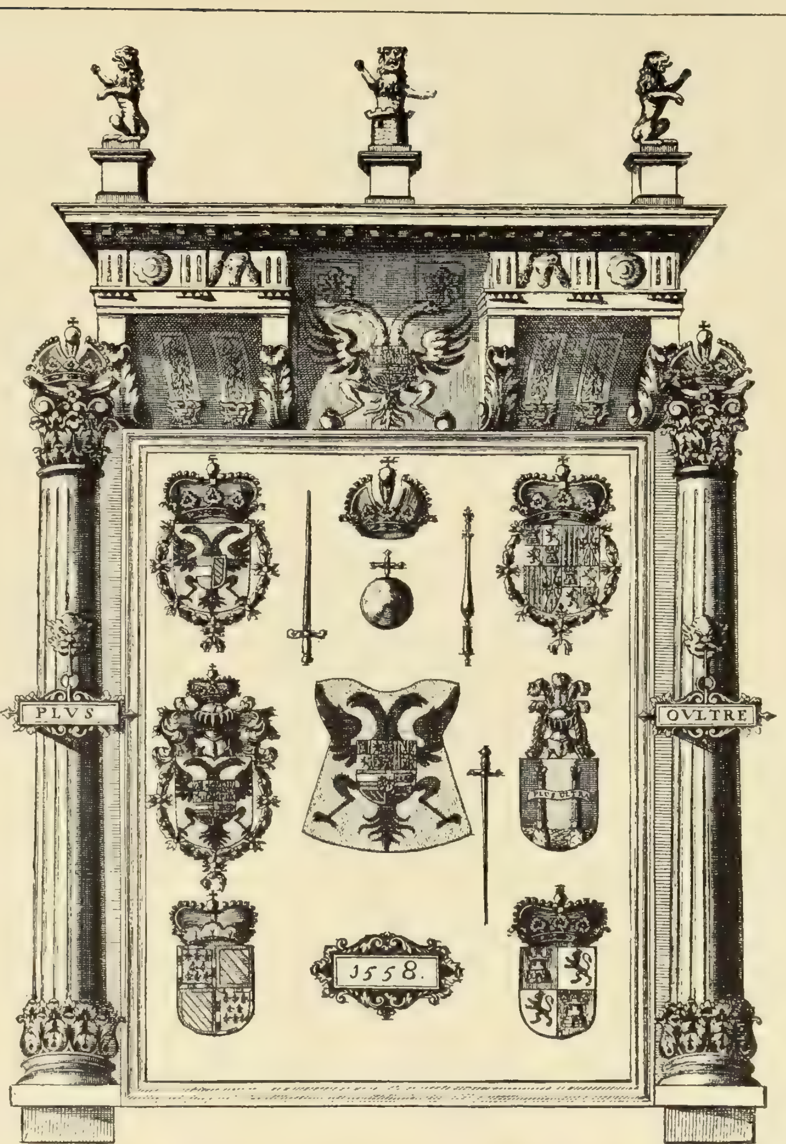
Toutes ces statues étaient des dons offerts par des doyens, des chanoines, des membres du conseil de Brabant, du conseil des finances, des étrangers, parmi lesquels un Hollandais nommé Pinssen, un Irlandais O' Malan, puis des bourgeois de Bruxelles, les sieurs Van Male, Schotté, Lunden, Richardot, Van Langenhoven et enfin la dame Nys.

La chaire, en bois sculpté, de Verbrugghen d'Anvers, représentant *Adam et Ève chassés du Paradis*, n'a été placée dans la nef, du côté de l'Épître, qu'en 1776. Il y avait primitivement, du côté de l'Évangile, une chaire en cuivre, que les calvinistes enlevèrent pour la transporter en Hollande. Après le rétablissement du culte, le

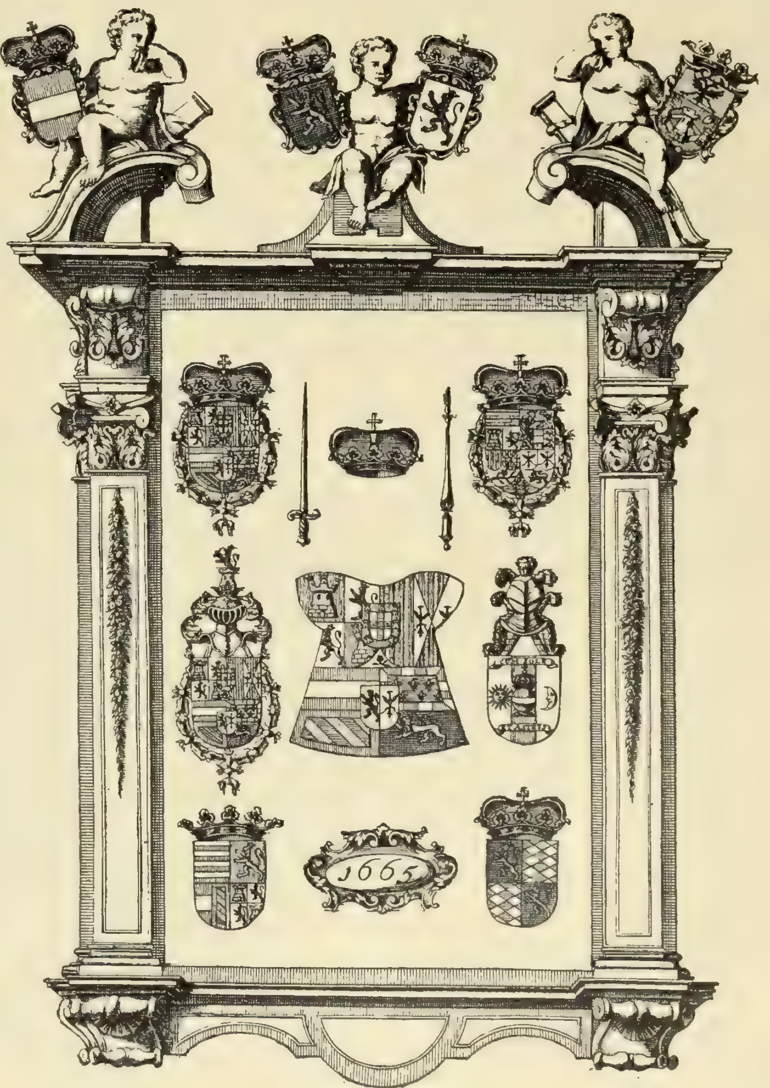
(1) La disparition de cette grille (dont le dessin figure, malheureusement dans des proportions minuscules, sur une gravure éditée, en 1828, par les frères Fietta, marchands d'estampes à Bruxelles) a donné lieu à de longues controverses. Il y a été mis fin par une notice insérée dans le *Journal de Bruxelles* du 8 octobre 1883, et portant la signature d'un ancien conseiller de la fabrique. Nous reproduisons cette notice en annexe à ce chapitre.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE EN 1770. — A gauche l'ancienne chaire de vérité représentant les quatre évangélistes. — Estampe de la collection de M. Th. Hippert.



Ancien cartel du chœur. — D'après le *Théâtre sacré du Brabant.*
Bibliothèque de la chambre des représentants.



Ancien cartel du chœur. — D'après le *Théâtre sacré du Brabant.*
Bibliothèque de la chambre des représentants.

chapitre en fit construire un *fac-simile* en bois. Elle représentait les quatre évangélistes, et figure sur la planche qui montre la décoration de l'église à l'occasion du jubilé de 1770. On distingue à la base le bœuf de saint Luc. L'impératrice Marie-Thérèse ordonna que cette chaire fût transportée dans l'ancienne église des Jésuites, à Louvain, où s'en trouvait une autre de Verbrugghen, que la collégiale obtint en échange. Elle arriva à Bruxelles le 14 mai 1776, et l'on y prêcha dès le 9 juin de la même année.

Autrefois, dans le chœur, séparé de la nef par une balustrade de bronze et un jubé de bois et de marbre dû à la munificence des archiducs Albert et Isabelle, on voyait des cabinets d'armes sous forme de grands cartels attachés aux murs (1), et ornés des casques, des épées, des éperons et des sceptres des illustres personnages dont ils rappelaient la mémoire : Charles-Quint avec Isabelle de Portugal sa femme; Philippe II avec ses quatre épouses : Marie de Portugal, Marie Tudor, Élisabeth de Valois et Anne d'Autriche; Philippe IV, roi d'Espagne, avec sa femme Élisabeth de Bourbon. Au-dessous, couronnant les stalles gothiques, des armoiries perpétuant le souvenir des deux chapitres de la Toison d'or, tenus en 1435 et en 1516 par Philippe le Bon et Charles-Quint.

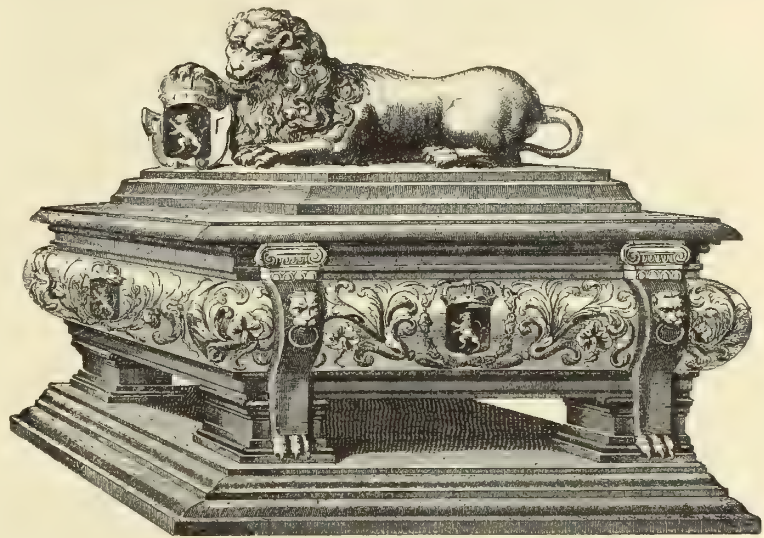
Le futur empereur avait reçu le collier dans un chapitre présidé par Philippe le Beau, en 1501, à l'église des Carmes (2). Dans l'assemblée de 1516, Charles conféra l'ordre à trente-cinq princes et gentilshommes, parmi lesquels François Ier, roi de France, les comtes de Hornes, d'Egmont et de Mansfeldt, les sires de Croy, de Berghes, de Lalaing et de Lannoy. Sur l'un des vitraux du chœur, un maître inconnu avait tracé en couleurs éclatantes l'archange Michel, *le peseur d'âmes,* entouré des armoiries des sept lignages (3). On y voyait aussi les effigies de l'archiduc Maximilien et de sa femme Marie de Bourgogne; de Philippe le Beau avec Jeanne d'Aragon; de Charles-Quint avec l'empereur Ferdinand son frère; de Philippe II avec sa première femme; de Philibert, duc de Savoie et Marguerite d'Autriche, agenouillée sur un prie-Dieu, avec cette devise : *Fortune, infortune; fort une.* Un tableau d'Otto Venius, représentant l'*Ascension,* ornait le maître-autel, reconstruit au siècle dernier avec le produit d'une donation faite par la noble dame Françoise-Catherine Christyn, fille d'un conseiller de la chambre des comptes, qui avait épousé la veuve d'Ambroise de Meghem, échevin de Bruxelles. Le tableau, trouvé trop petit pour le nouvel autel, fut remplacé par une composition de J. Millé, représentant le même sujet, et qui disparut à son tour. A la même époque, on transporta à la gauche du chœur un sarcophage de marbre qui en occupait le milieu. Sur ce mausolée est couché un lion d'airain doré, appuyant sa griffe droite sur l'écu de Brabant. Il surmontait le tombeau des anciens ducs, ravagé par les briseurs d'images et rétabli par l'archiduc Albert. Le caveau renfermait les cendres de Jean II, de sa femme Marguerite d'York,

(1) On les enleva en 1734 parce qu'ils interceptaient le jour.

(2) Voir plus bas.

(3) Voir la gravure p. 122, et l'histoire des armes de Bruxelles au chapitre VII.

d'Éléonore de Castille et d'Antoine de Bourgogne, fils aîné de Philippe le Bon. Le lion fut coulé par Jean de Montfort, maître général des monnaies sous le règne de l'Infante Isabelle, et en même temps statuaire et graveur distingué, d'après le témoignage d'Otto Venius, qui lui dédia son grand ouvrage intitulé les *Emblèmes héroïques* (1). Avant que le chœur eût été pavé en marbre par la bourgeoise munificence de deux *chantres,* on lisait, sur les dalles, les épitaphes des princes inhumés dans le caveau et celles de Philippe de Brabant, seigneur de Crubecque, d'Anne de Baenst, son épouse, dont les portraits ornaient la chapelle du cloître de Sainte-Gertrude, située au pied du perron de Sainte-Gudule (2); de Guillaume de Candriesche, conseiller de Brabant, et de sa femme Anne Cauwenhove; de Corneille, le bâtard de Philippe le Bon, tué à la bataille de Basel, près de Rupelmonde, en 1452; de Jean, évêque de Cambrai, mort en 1480. Nous trouvons encore dans le chœur le mausolée de l'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'archiduc Albert, revêtu de sa cuirasse, et placé jadis sous un portique que surmontait sa devise *Soli Deo gloria.*



LE LION DE MONTFORT, dans le chœur de Sainte-Gudule.
D'après le *Théâtre sacré du Brabant.*

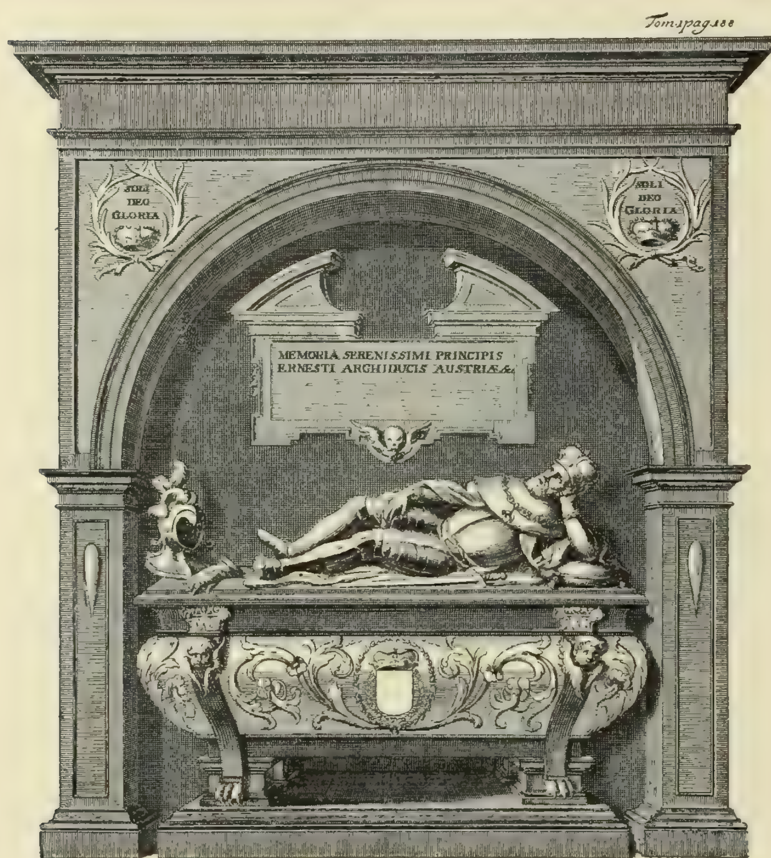
Des deux côtés du maître-autel on descendait dans les bas côtés en franchissant une grille de fer ciselé, portant la signature *Eg. L. Delmotte,* 1746. Près des portes de bronze du chevet, on foulait les pierres sépulcrales d'un Locquenghien, chanoine de Sainte-Gudule en 1596; d'Eugène Fricx, l'un des plus habiles imprimeurs de la capitale; de J.-B. De Wilde, qui légua à la ville une fontaine de pierres bleues à ses armes, érigée près de l'église de Saint-Jean. A droite du chœur, à côté d'une représentation en marbre du Saint-Sépulcre, qui existe encore, on adorait une image de Notre-Dame de Grâce, apportée de Rome, et copiée, disait la légende, d'après la Vierge de saint Luc (3). Elle avait été cachée sous terre au temps des iconoclastes

(1) ROMBAUT, I, p. 57.

(2) D'après Wauters, ce tombeau ne se trouvait pas à cet endroit, mais notre savant confrère est en désaccord avec Rombaut et avec les auteurs du *Théâtre sacré du Brabant* et de la *Basilica Bruxellensis.*

(3) Albert Durer, dans le Journal de son voyage aux Pays-Bas, raconte qu'il a payé *deux stuber,* c'est-à-dire deux sous, pour se faire montrer la Vierge de saint Luc. D'après M. Thausing (traduction de Gruyer. Paris, Didot, 1878, p. 426), il s'agissait

et fut retrouvée grâce à la lueur qu'elle répandit autour d'elle. Une autre Vierge, attribuée à Jérôme Duquesnoy, ornait le reposoir du Saint-Sacrement placé derrière le maître-autel, en face de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, ornée de tableaux de Philippe de Champagne et de Van Cleef, élève de Crayer. Le tableau du maître francisé dont les plus belles pages sont au Louvre a été remplacé par un retable en albâtre, provenant de l'abbaye de la Cambre. La chapelle renferme les caveaux des Maes, des Marselaer, des Della Faille, des de Monceau et des Coloma. A quelques pas sont ceux des Nevele, des Reynegom, des Pamele, des Vanden Broeck, des Vande Velde, des Noyelles, de Guillaume de Vadder, ancien bourgmestre de Bruxelles, de Marie-Sophie Romers, épouse de Simon Van Soust de Borckenfeld, greffier du conseil de Brabant, du chancelier G. Van der Noot et de beaucoup d'autres personnages qui jouirent en leur temps de quelque notoriété à Bruxelles.

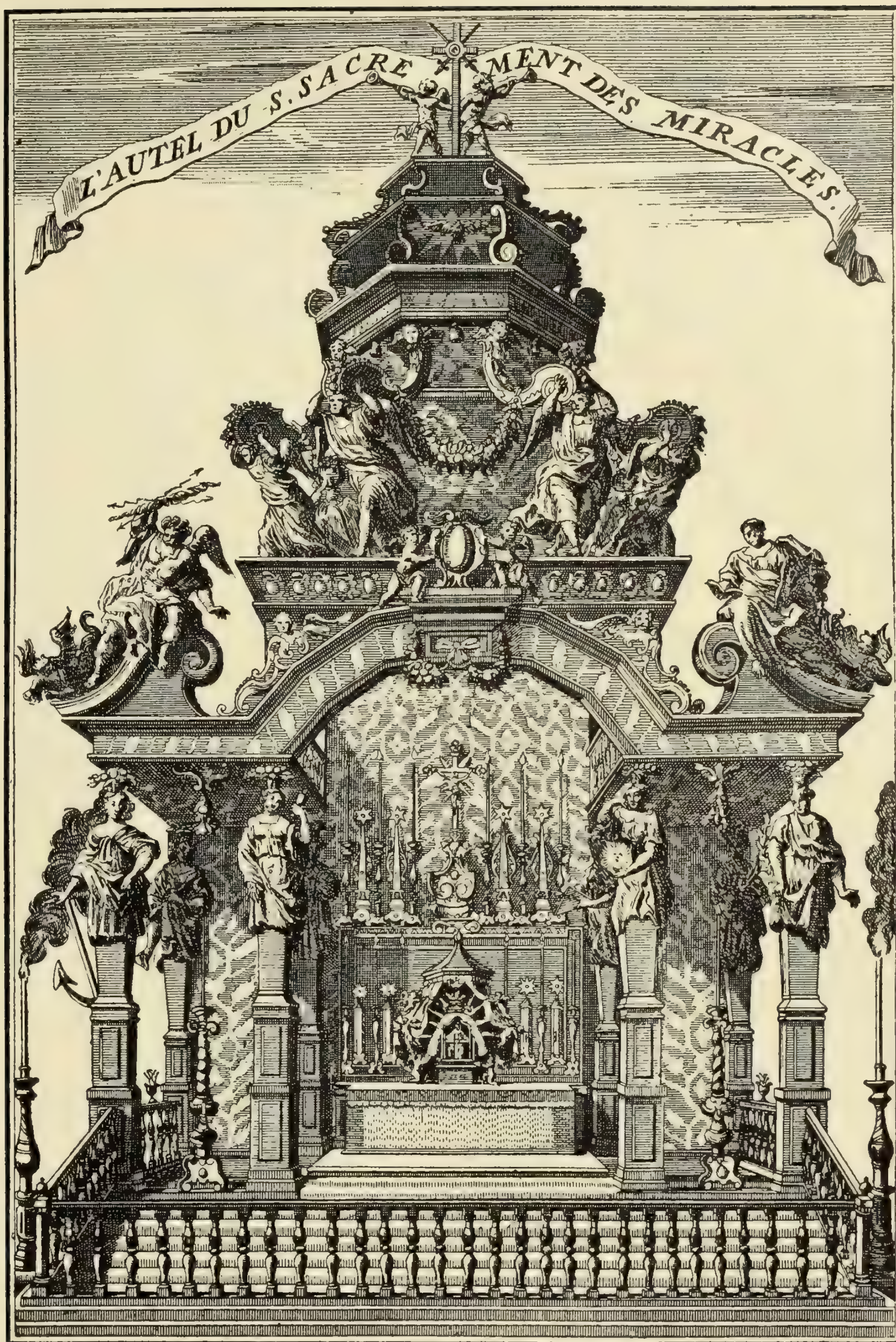


Le mausolée de l'archiduc Ernest d'Autriche.
Dans l'église de Sainte-Gudule. — D'après le *Théâtre sacré du Brabant*.

On a prétendu par erreur que sur l'emplacement de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine se trouvait jadis la première chapelle consacrée au saint Sacrement de Miracle et démolie en 1533. Le chanoine de Cafmeyer, qui écrivit en 1720 l'histoire des hosties miraculeuses, nous apprend que la nouvelle chapelle occupe le terrain de l'ancienne, où, en 1387, dix-huit ans après le supplice des juifs accusés de sacrilège, les sept lignages avaient fait placer le vitrail orné de l'inscription reproduite dans un précédent chapitre (p. 126).

Rien n'égalait la splendeur de la nouvelle chapelle dont Philippe de Lannoy,

ici d'un portrait de la Vierge peint par saint Luc lui-même. Il suppose que ce pourrait bien être celui que vit Durer et qu'on avait probablement exposé dans quelque église. Aucun droit acquis, ajoute M. Thausing, ne troublait alors la jouissance de la possession d'un tableau. C'était le bon vieux temps; l'histoire de l'art n'existait pas encore; Ne serait-ce pas la Vierge de Sainte-Gudule?



L'ancien autel du Saint-Sacrement de Miracle, a l'église de Sainte-Gudule.

D'après une estampe appartenant à M. Émile de Brandner. — Le dessin de cet autel est attribué à P.-P. Rubens.

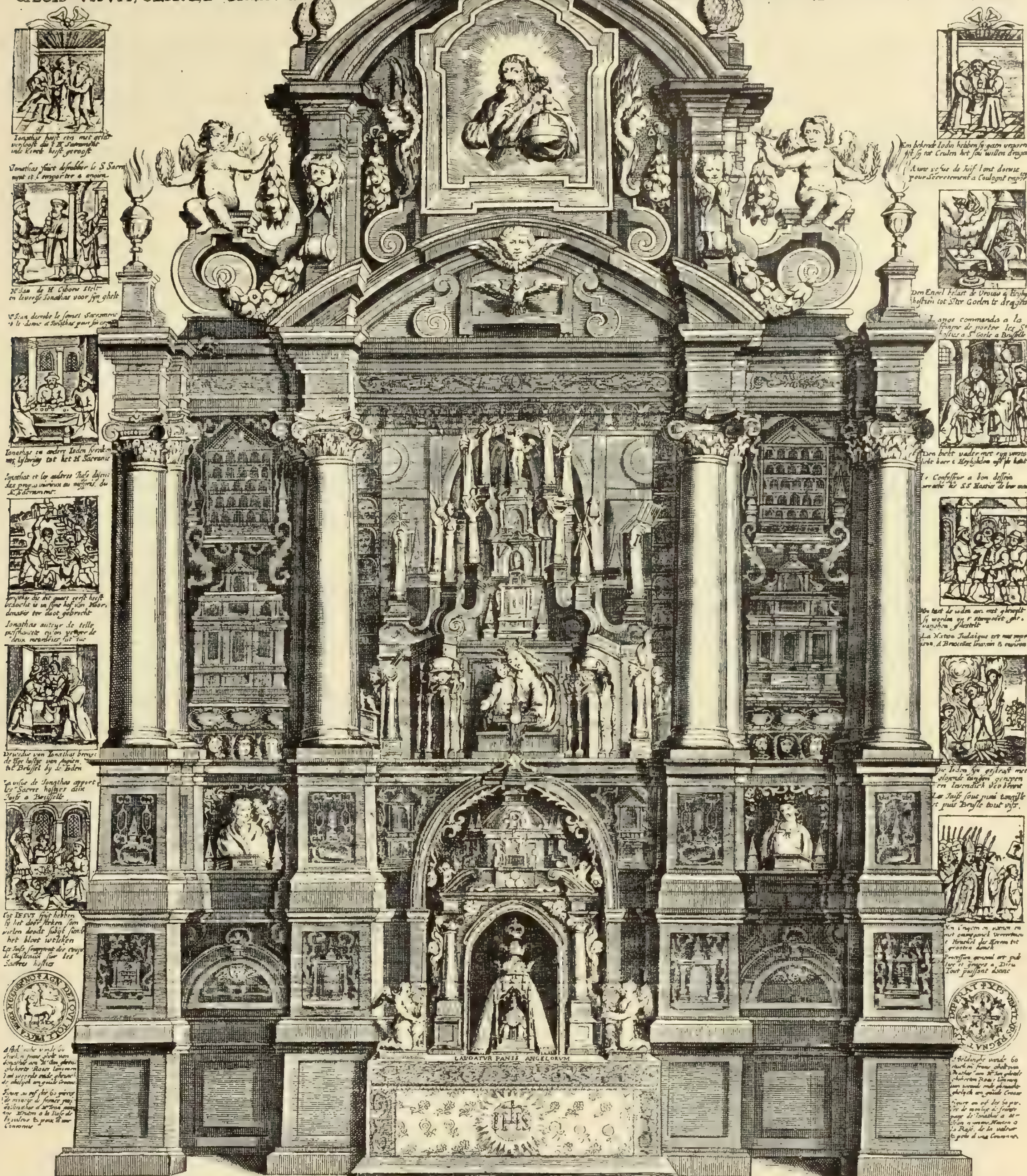
seigneur de Molenbais, chevalier de la Toison d'or, posa la première pierre au nom de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Achevée en 1539 et bénite le 24 avril 1552, cette chapelle reçut de Charles-Quint, de son frère Ferdinand, de François I[er], de Marie de Hongrie et de Jean de Portugal de magnifiques vitraux, exécutés par Jean Haeck, *vitrier* d'Anvers, d'après les dessins de Michel Coxcie et de Bernard Van Orley, représentant l'histoire du miracle. L'autel, orné d'un triptyque du même Coxcie (1), fut enrichi, en 1641, d'un superbe tabernacle en argent massif, offert par les fidèles, en même temps qu'une couronne du même métal représentant les figures des douze premiers empereurs d'Autriche. Les archiducs et leurs successeurs comblèrent la chapelle de dons princiers, parmi lesquels Miræus cite la triple couronne d'or, le manteau de perles et de diamants qui couvrait en partie la *remontrance* et les riches ornements d'autel travaillés des propres mains de l'Infante et de celles de ses dames d'honneur. Isabelle, en mourant, légua à l'église les reliques enchâssées en or, argent et pierres précieuses qu'elle avait rassemblées dans son oratoire. Elle joignit à cette libéralité une rente pour l'entretien des neuf prêtres qui en auraient soin. Parmi les reliques il y a lieu de citer un grand morceau de la vraie croix, ayant quatorze pouces de long, deux de large et un demi-pouce d'épaisseur; deux autres fragments de la croix, dont l'un, ayant été jeté au feu, se changea en charbon et reprit miraculeusement sa forme primitive; un fragment du clou avec lequel Jésus fut attaché à la croix; quatre épines de la couronne du Sauveur; une partie de l'éponge avec laquelle il fut rafraîchi; des morceaux de sa tunique et de son linceul, arrosés de son sang; un lambeau des langes dont il fut enveloppé dans son enfance; du lait, des cheveux et un fragment du peigne de la Vierge (2).

Le savant chroniqueur à qui nous devons cette nomenclature édifiante nous a légué en même temps la véridique histoire du miracle dont les incidents et les suites se rattachent d'une façon intime à la chronique de la collégiale. Sa foi robuste, qu'il eût été périlleux de contester en l'année où le Parlement de Paris faisait brûler par la main du bourreau les *Lettres philosophiques* de Voltaire, nous initie aux moindres détails de cette lugubre légende glorifiée par six siècles de dévotion.

Il suffira de quelques lignes pour la résumer : En 1369, sous le règne du *bon* duc Wenceslas, un juif d'Enghien, nommé Jonathas, voulut assouvir d'une façon éclatante

(1) Le tableau principal représentait la *Cène;* sur les volets l'artiste avait peint le *Christ au jardin des Olives* et le *Christ lavant les pieds des apôtres.* M. le premier président Schuermans rapporte, dans la *Revue trimestrielle* (janvier 1865), qu'au temps de la révolution française, la *Cène* de Michel Coxcie, qui figure au Musée, fut exposée en vente à la Grand'Place par un crieur nommé Rombaut. Le préfet de la Dyle la fit saisir pour la replacer dans la galerie nationale. Le Musée de l'État possède un triptyque de Van Orley qui ornait la chapelle, ainsi qu'une composition de Rubens, *Saint Pierre recevant de Jésus-Christ les clefs du Paradis,* qui surmontait le tombeau de Nicolas Damant, chancelier de Brabant. Elle fut vendue, au siècle dernier, ainsi que d'autres tableaux précieux, par le chapitre de l'église, « afin de se procurer l'argent nécessaire pour garnir la muraille d'une boiserie et pour faire construire de nouvelles orgues ». D'après J. Gautier (*Le Conducteur dans Bruxelles*), ce tableau se trouvait, en 1825, dans la galerie du prince d'Orange, plus tard Guillaume II.

(2) *Vénérable histoire du très Saint-Sacrement de Miracle,* par Pierre de Cafmeyer, prêtre et chanoine de l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule. Bruxelles, G. de Backer. 1720.



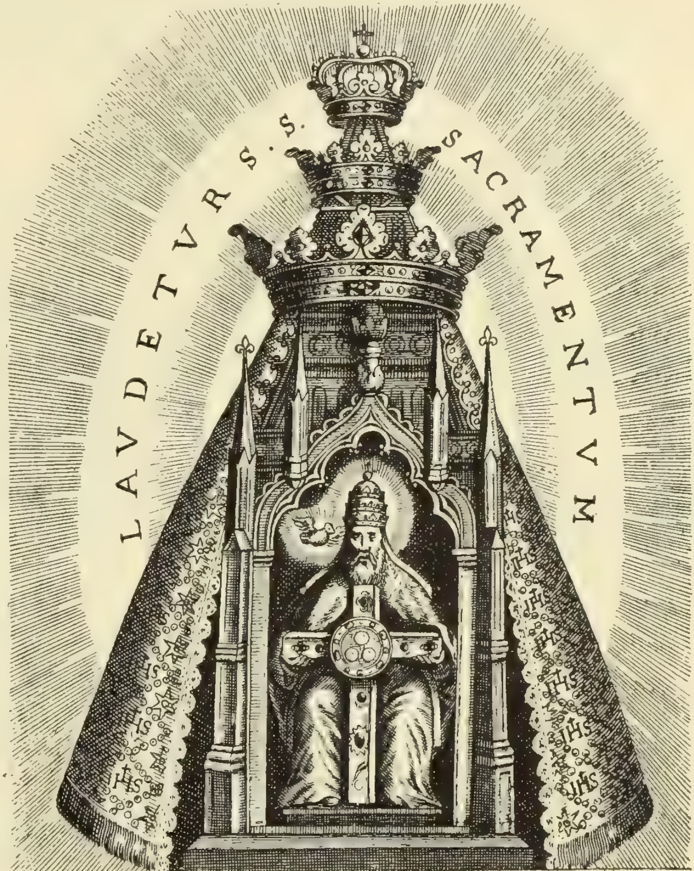
L'autel du Saint-Sacrement de Miracle, décoré pour le jubilé de 1720, avec toute la légende représentée sur les côtés.
D'après une gravure appartenant à M. Émile de Brandner.

la haine qu'il avait vouée aux chrétiens. Il promit à l'un de ses coreligionnaires, récemment converti, de lui payer 60 moutons d'or s'il parvenait à lui procurer des hosties consacrées. Cet individu, nommé Jean de Louvain, accepta le marché, pénétra la nuit dans la chapelle de Sainte-Catherine, située près de l'ancienne porte de Flandre, crocheta le tabernacle et déroba le ciboire dans lequel se trouvaient seize hosties destinées à administrer aux malades le sacrement de l'extrême-onction. Il les porta sur-le-champ à Jonathas, qui rassembla sa famille et ses amis pour ouvrir avec eux le ciboire et se livrer en leur présence à une joie féroce. Peu de jours après, ce juif fut assassiné dans son jardin, peut-être par son complice, qu'il n'avait point payé. Sa femme épouvantée se réfugia à Bruxelles avec son fils Abraham, et remit les hosties aux juifs qui, le 4 avril 1370, jour du Vendredi saint, réunis dans leur synagogue, les poignardèrent. A leur grand effroi, il en jaillit du sang. Craignant alors d'être trahis, ils firent porter le ciboire à Cologne par une vieille femme, une convertie comme Jean de Louvain, qui le vendit et raconta l'histoire au curé de la Chapelle (1). Celui-ci la rapporta à son tour au pléban de Sainte-Gudule. Le duc Wenceslas, aussitôt informé et saisi d'horreur, fit arrêter tous les juifs qui habitaient Bruxelles et Louvain. Enfermés d'abord à la Steenpoorte, puis soumis à d'horribles tortures, ils eurent beau nier le crime qui leur était imputé; la veille de l'Ascension, les juges ordonnèrent « que tous les juifs convaincus de cet horrible forfait, ayant les bras et les jambes liés, seraient conduits sur des chariots de la prison dite de la Steenpoorte à la Grand'Place et de là à la chapelle de Sainte-Catherine où les saintes hosties consacrées avaient été volées, et seraient tenaillés avec des pincettes ardentes par tous les carrefours et de là voiturés vers la Grosse Tour bâtie sur les remparts entre les portes de Coudenberg et de Hal pour y être attachés à des poteaux et brûlés vifs ». Ce qui fut exécuté le même jour. En même temps tous les juifs furent bannis à perpétuité du duché de Brabant, où ils ne furent réadmis plus tard que sous le nom de *Portugais* (2). Inutile d'ajouter que l'on confisqua leurs biens, qui rapportèrent au bon duc 1,413 moutons d'or.

(1) Cette histoire, exploitée par le fanatisme du temps, fut inventée en haine des juifs, si cruellement persécutés au moyen-âge. En 1580, une proclamation du magistrat, citée par M. Wauters, disait : « Il résulte de lettres et de documents incontestables que les parcelles de ce qu'on avait appelé jusqu'ici Saint Sacrement de Miracle n'ont jamais versé de sang, n'ont jamais été percées ni même atteintes par le fer, qu'elles n'ont jamais été destinées à être conservées ni adorées. Tout ce qu'on a montré jusqu'à ce jour aux bonnes gens et ce qu'on leur a permis d'adorer n'a jamais été substance ni espèce de pain. Mais, en 1529, lors de l'invasion de la *suette anglaise,* on a produit ce prétendu sacrement fait avec du linge et d'autres substances ; on l'a exposé en grande solennité pour être adoré afin de contenter la cupidité de quelques hommes, alors que, cent ans auparavant, il était ignoré, ainsi qu'il conste d'écrits authentiques. Les miracles qu'on lui attribue sont contradictoires et tous suspects. » — M. Ch. Potvin a publié en 1870 (sous le pseudonyme de *dom Liber*) une dissertation sur l'Histoire du Saint-Sacrement de Miracle, où il est prouvé par des documents irrécusables que les hosties ne furent jamais poignardées. On ne sait pas au juste combien de juifs furent livrés au supplice. D'après *Ant. Mathæi Vet Evi Annal., tome I, p.* 51 il y en eut, trois; d'après la *Chronique* de Foppens, il y en eut cinq. — Ils étaient cinq aussi sur un tableau conservé jadis dans la sacristie de la chapelle du Saint-Sacrement.

(2) Ils durent y revenir en assez grand nombre, car en 1449 on en massacra plus de cinq cents, à la suite d'un bruit répandu dans le peuple, qui les accusait d'avoir empoisonné les fontaines publiques. Le fanatisme était surexcité à cette époque par

Le clergé décida ensuite que les hosties miraculeuses seraient déposées en partie à l'église de la Chapelle, en partie à Sainte-Gudule. Un cortège, dans lequel figuraient le duc et la duchesse de Brabant, l'abbé de Grimberghe, un nombre considérable de seigneurs et de moines, les porta processionnellement à la collégiale; et il fut résolu de promener les hosties à travers la ville tous les ans, le jour de la Fête-Dieu. Peu d'années après, la procession s'étant arrêtée dans sa marche pour attendre la duchesse Jeanne qui, malgré son grand âge, avait coutume de venir avec toute la cour jusqu'au Marché-au-Bois à la rencontre du Saint-Sacrement, il tomba une grosse pluie, et les hosties, mal couvertes, furent mouillées. Depuis ce jour, on prit la résolution de les tenir enfermées dans un tabernacle entaillé dans le mur à la droite du chœur. Mais en 1436, au mois de novembre, il advint qu'un tisserand du quartier de la Chapelle, s'étant rendu à l'église avant le lever du soleil pour y faire ses dévotions, vit sortir une clarté merveilleuse de l'endroit où reposaient les hosties. Il révéla ce prodige au curé; une conférence ecclésiastique fut tenue à Groenendael, et l'on y décida que le Saint-Sacrement serait exposé publiquement le jour de Noël. Mais le clergé, dit-on, n'avait pas compris toute la portée de l'avertissement mystérieux donné au pieux tisserand. Pendant près d'un siècle la cité fut éprouvée périodiquement par des calamités de tout genre. En 1529 la *suette* éclata et fit de tels ravages que des centaines de personnes en mouraient chaque jour (1). Les chanoines, le magistrat



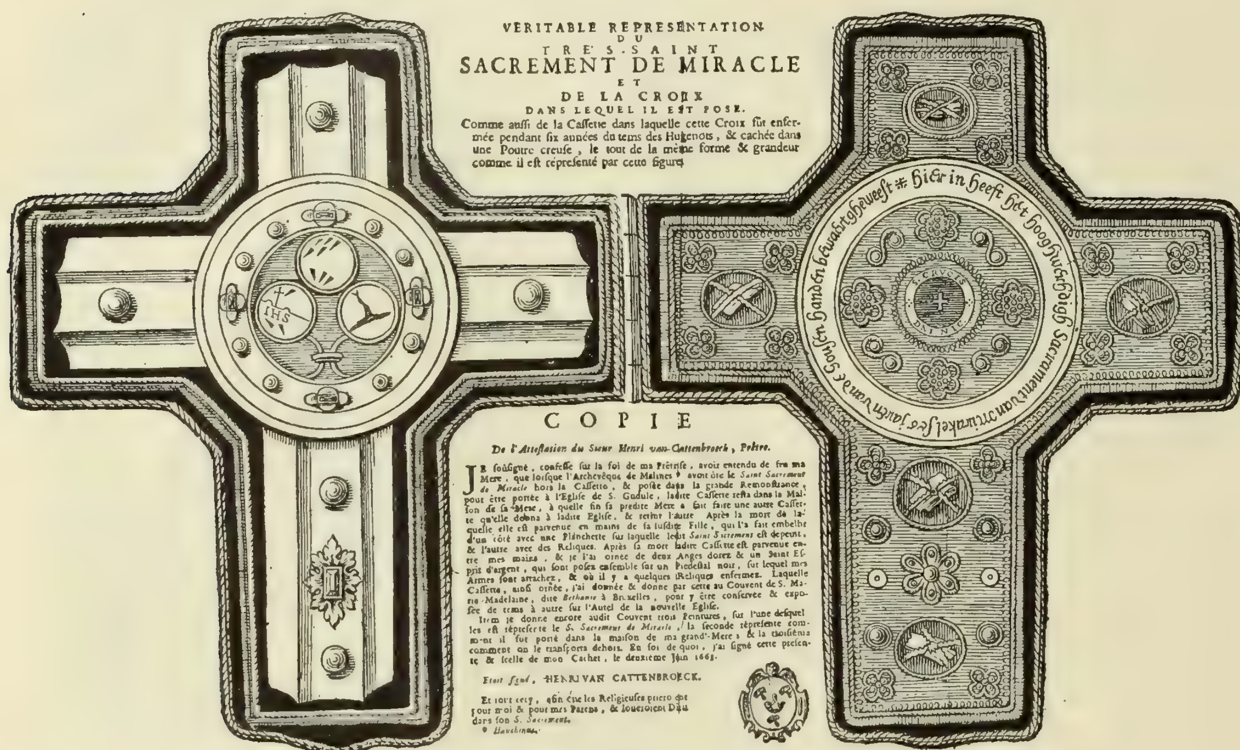
L'OSTENSOIR DU SAINT-SACREMENT DE MIRACLE.

D'après Sanderus. (*Bibliothèque de la Chambre des représentants.*)

des bandes de pèlerins qui parcouraient le pays, à demi nus, portant une croix rouge sur les épaules et se donnant la discipline. Cette secte, qui existait encore en France au siècle dernier, s'intitulait les *Flagellants*.

(1) La *suette* est une fièvre éruptive très connue, provenant d'une mauvaise alimentation et du séjour dans un air vicié. Elle fit de grands ravages en Angleterre au xv[e] siècle. On l'appela à Bruxelles *la sueur anglaise*. On lit dans une vieille chronique

et le conseil de Brabant résolurent, pour désarmer la colère céleste, de promener le Saint-Sacrement par la ville, et à partir de ce moment la *suette* ne fit plus de victimes. Marguerite d'Autriche, alors gouvernante des Pays-Bas, accompagna la procession et ordonna que tous les ans, le premier dimanche après la fête de sa patronne, qui, selon le vieux calendrier, tombait le 13 juillet, la même procession sortirait accompagnée des sept ordres mendiants (les Minimes, les Capucins, les Beggards, les Augustins, les Dominicains, les Carmes et les Récollets), du clergé des églises



LE SAINT-SACREMENT DE MIRACLE.

La croix dans laquelle sont posées les hosties et la cassette dans laquelle cette croix fut enfermée pendant six années, du temps des Huguenots. — Gravure de 1720, prise dans un volume appartenant à M. Jean Van Volxem.

paroissiales, des confréries du Saint-Sang et du Sacrement de Miracle, des métiers et du magistrat. Le souverain ou son représentant tenait à honneur d'y prendre part. L'archiduc Albert quitta les sièges de Hulst et d'Ostende pour assister à la fête et retourner ensuite à l'armée.

En 1579, sous l'archiduc Mathias, le comte Philippe d'Egmont ayant essayé d'enlever Bruxelles aux Etats (1), les réformés pillèrent les églises de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine et la collégiale de Sainte-Gudule. A Saint-Nicolas ils

que cette infirmité jetait les malades dans une profonde léthargie. Lorsqu'on n'empêchait pas ce sommeil en tournant, pinçant, roulant et poussant le malade de côté et d'autre, il mourait dans cet engourdissement.

(1) Voir chap. VII.

renversèrent et brisèrent les images, s'emparèrent des vases sacrés, et burent dans les calices au succès de la bonne cause. Ils s'affublèrent des vêtements sacerdotaux et dansèrent en chantant autour de la fontaine des Trois-Pucelles (1).

L'église de Sainte-Gudule, qui était la plus richement ornée de la ville, tenta naturellement la soldatesque en furie. Quelques zélés catholiques allèrent avertir les chanoines de la collégiale du sort qui menaçait le temple, et ceux-ci se mirent à l'œuvre pour sauver à la hâte ce qu'il y avait de plus précieux. Le chanoine Josse Hauwaert, greffier de la trésorerie, courut au tabernacle où reposaient les hosties, en retira la croix d'or qui les contenait, l'enferma dans une *custode* de cuir et, l'ayant enveloppée d'une étole, la remit au chapelain Jean de Meulemeester qui



Représentation d'un des moutons d'or que, d'après la légende, Jonathas promit à Jean de Louvain pour le vol des hosties. — Le *mouton* d'or pesait 3 esterlins et 26 grains, et valait 8 florins et 2 liards de change.

vint la déposer à la chapelle des Douze-Apôtres. La chapelle était occupée déjà par les Huguenots. Après diverses aventures d'un médiocre intérêt, le précieux dépôt fut confié à une dame Baerts, veuve du sieur Pantens, demeurant rue des Vieux-Variers (des Fripiers) à côté du couvent des Madelonnettes de Béthanie. Celle-ci enferma la relique dans une poutre creuse de sa demeure et l'y garda pendant six ans, après avoir confié son secret à son gendre Jean Van Cattenbroeck, secrétaire de la ville. L'ostensoir en vermeil échappa aux iconoclastes, grâce à un sieur Stekeldoren qui le transporta nuitamment dans le clocher de l'église. Après le rétablissement du culte, les hosties retrouvées intactes furent rapportées solennellement à Sainte-Gudule le 22 mars 1585 par l'ancien doyen Jean Hauchin, devenu archevêque de Malines (2).

(1) *Histoire du jubilé du Saint-Sacrement de Miracle,* brochure publiée à Bruxelles chez Jean Van Vlaenderen, Steenporte, 1735. (Communiquée par M. Ch. De Heyn.) Il est dit dans cette brochure que l'année précédente, en vertu d'une ordonnance du prince en date du 21 février 1578, on avait déposé à l'hôtel de ville la vaisselle d'or et d'argent appartenant à l'église de Coudenberg.

(2) On crut longtemps qu'une vertu miraculeuse conservée par ces saintes espèces confirmait la tradition du sang qu'elles avaient versé. Mais en 1670 il fut reconnu qu'elles n'avaient pas même le privilège de résister au temps, et qu'il n'en restait plus qu'une seule intacte. La faculté de théologie de Louvain, consultée à ce sujet, approuva une décision qui éludait la difficulté. Elle arrêta qu'à chaque jubilé une hostie nouvelle serait ajoutée aux débris des anciennes, ce qui s'est exécuté depuis. On perpétua ainsi la légende de cet événement, qui s'est borné au vol du ciboire.

A partir de cette époque, le jubilé du Saint-Sacrement de Miracle fut célébré en grande pompe en 1635, en 1685, en 1720, en 1735, en 1770 et en 1820. Chaque année on dressait à l'entrée du chœur, derrière une balustrade d'argent, un autel monumental, s'élevant à cent pieds de hauteur, tout resplendissant d'or, et l'on suspendait dans l'église de magnifiques tapisseries représentant les divers épisodes de la légende de 1369 ou 1370.



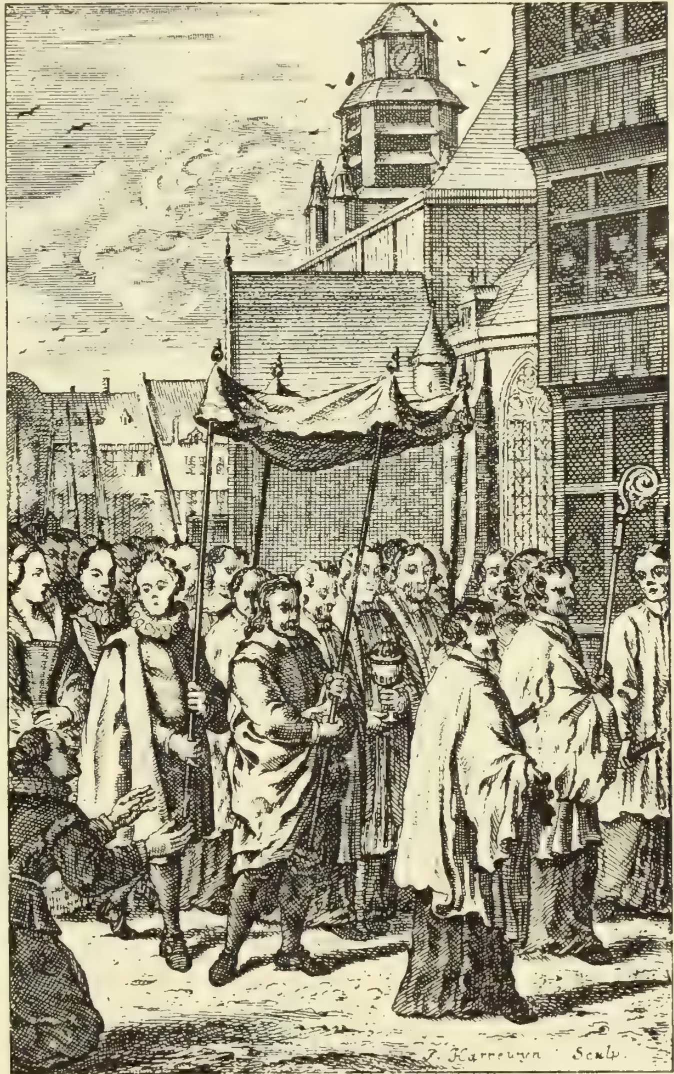
Le supplice des juifs.
Gravure d'Harrewyn, d'après un tableau de Jacques Van Helmont.

Nous avons donné plus haut la représentation de l'autel de la chapelle attribué à Rubens, celle de l'ostensoir dont les pierreries furent estimées dans un inventaire de 1702 à plus de 40,000 florins, et enfin l'image du grand autel garni de reliques qui orna le chœur à l'occasion du jubilé de 1720.

Les fêtes et cérémonies célébrées sous l'administration du marquis de Prié, dix mois après le supplice d'Anneessens, sont relatées dans le livre du chanoine de Cafmeyer (1). Le pieux chroniqueur énumère avec amour les arcades, les festons, les pyramides, les bannières et les tapisseries qui décoraient la nef de la collégiale, et décrit avec une douce extase la « triomphante cavalcade » des écoliers du collège des Jésuites qui s'assemblèrent le matin dans le Parc pour se joindre à la procession. Le cortège, en tête duquel marchait la Renommée escortée de trompettes et de timbales, représentait des groupes allégoriques du Vieux et du Nouveau Testament, les miracles arrivés dans les Pays-Bas, l'histoire du sacrilège et du supplice des juifs, et enfin les princes de la maison d'Autriche, depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'à Charles VI. Quinze

(1) Il existe une édition in-8° de cet ouvrage, publiée comme l'édition in-4° en 1820, chez le même éditeur, puis un résumé publié chez Lefrancq, rue de la Madeleine, en 1820. — On peut consulter aussi l'*Histoire de Sainte-Gudule et du Saint-Sacrement de Miracle*, par Alph. Balleydier. Bruxelles, Tarride, 1859.

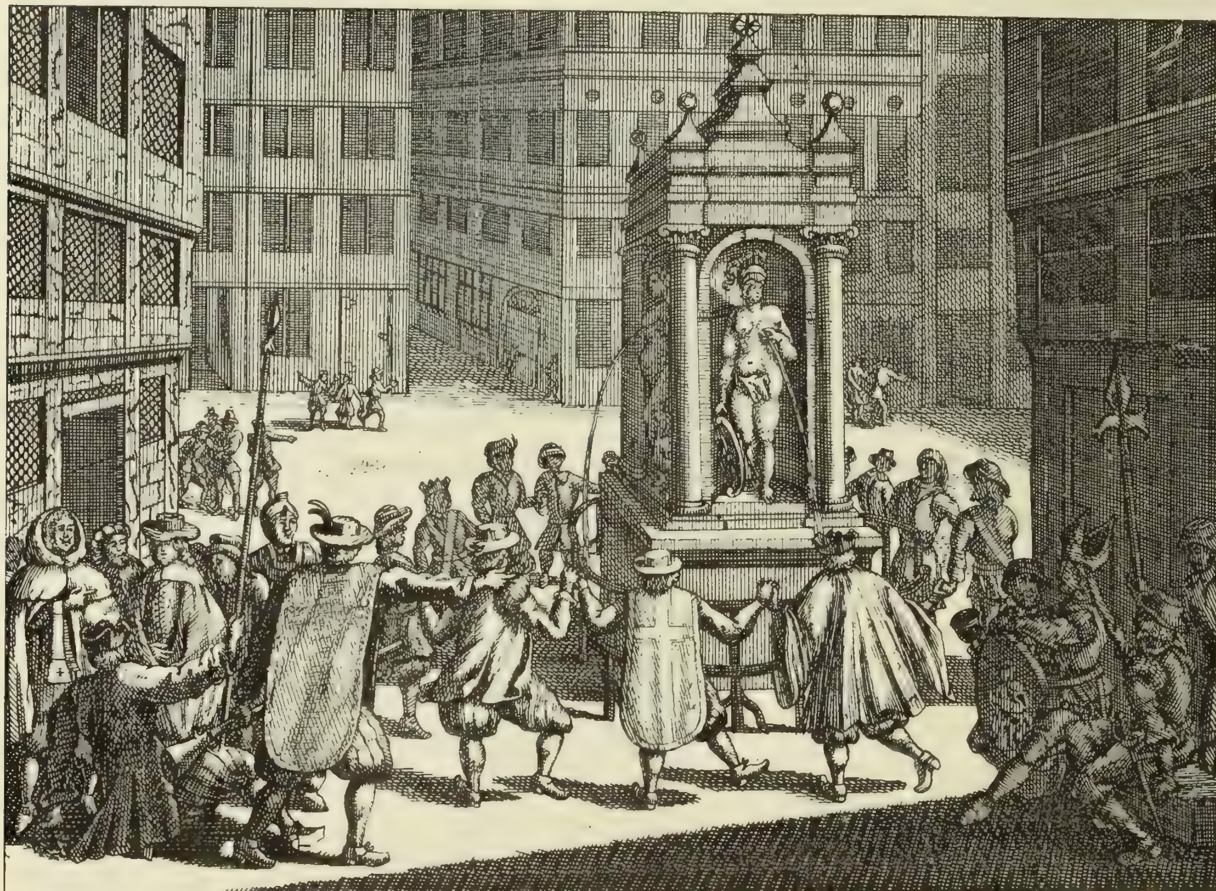
amazones richement vêtues figuraient les principales villes des Pays-Bas. Les corps de métiers et les Serments, les *messieurs* du magistrat et les membres des divers conseils, tous munis de cierges, précédaient le Saint-Sacrement de Miracle, porté sous un dais magnifique par le révérendissime seigneur évêque de Bruges, suivi par S. Exc. Mgr le marquis de Prié, un flambeau à la main, accompagné de la noblesse et entouré par les hallebardiers de Sa Majesté Impériale. Devant le *vénérable* marchaient douze anges aux ailes déployées, répandant sur leur passage des flots d'encens. La procession en sortant de Sainte-Gudule se dirigea par le Marché-au-Bois vers le Cantersteen, suivit la rue de l'Empereur, passa devant l'église des Jésuites (palais de Justice), gagna la Steenporte, puis tournant à droite alla par la Halle-au-Blé et le Manneken-Pis aux *Trois Jambons* derrière l'Hôtel de ville, prit à gauche jusqu'à la Fontaine bleue, longea le Poids de la ville, traversa la rue au Lait, passa devant l'église Saint-Nicolas, et se rendit par la rue des Vieux-Variers jusqu'auprès de la Monnaie; elle passa ensuite devant l'église des Dominicains, monta jusqu'à l'hôtel du prince de Berghes, au coin de la rue d'Assaut, de là marcha droit vers Sainte-Gudule par la rue aux Vents, le long du cimetière, et rentra dans l'église (1). Tel fut l'itinéraire de la première sortie, le 14 juillet. Le 28, la cavalcade passa par la Chancellerie, la rue des Douze-Apôtres, la chapelle de



Transport des hosties miraculeuses de l'église de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule par l'abbé de Grimberghe. — Gravure d'Harrewyn d'après un tableau de Jean Van Orley. — Les costumes du XVIe siècle sont un flagrant anachronisme.

(1) La rue aux Vents allait de la rue de la Cathédrale à la plaine de Sainte-Gudule. Son nom lui fut donné parce qu'il y régnait parfois un vent très violent. Une partie de cette rue était occupée par le mur de soutènement du cimetière qui s'élevait jusqu'au premier étage des maisons en face. Il était couronné d'une balustrade en pierres bleues. Il fut démoli sous le régime français.

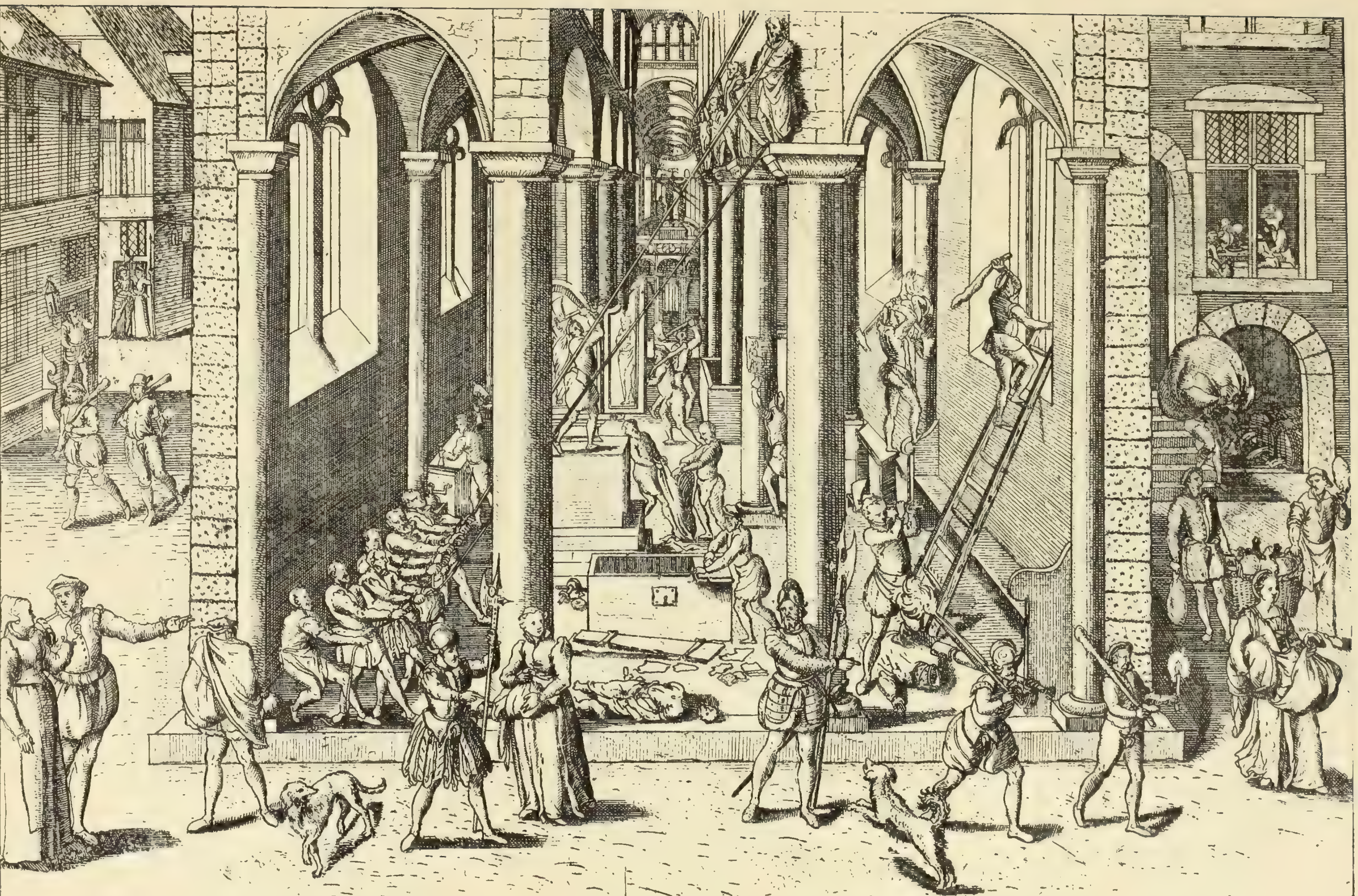
Salazar, le Cantersteen, la rue de la Madeleine, le Marché-aux-Herbes, le vieux Marché-aux-Poissons, la Boucherie, le Marché-aux-Tripes, le Marché-aux-Poulets, la Poissonnerie, l'église de Sainte-Catherine, le Marché-aux-Grains, le Bassin, le pont des Vanniers, l'église des Augustins, le Fossé-aux-Loups, l'hôtel du prince de



Profanation des vêtemens sacrés de l'Eglise de St Nicolas par les Hérétiques à Brussel les en 1579. Heylig-schenderye der beld-stormers geschiet binnen Brussel 1579.

Cette planche, extrêmement rare, qui nous montre la fameuse fontaine des *Trois Pucelles,* nous a été communiquée à la fois par M. A. Outtelet et M. Ch. De Heyn. (Voir p. 355.)

Berghes et rentra, comme la première fois, par la rue aux Vents. Le second jour, neuf heures sonnaient quand le cortège eut accompli son tour, qui fut retardé par les stations devant les églises et les chapelles. Pendant toute la marche, le canon tonna sur les remparts et les cloches sonnèrent à toute volée. Des troupes étaient postées sur les places afin de prévenir tout désordre. La foule était si compacte dans les rues qu'on aurait pu marcher sur les têtes. Des arcs de triomphe se dressaient au Cantersteen, devant l'église des Jésuites, à la Steenporte, vis-à-vis de la rue des Grands-Carmes, près des *Trois Jambons,* derrière l'Hôtel de ville, au Poids de la ville, à l'angle de la rue au Lait, vis-à-vis de la Fontaine des Trois Déesses vers la rue



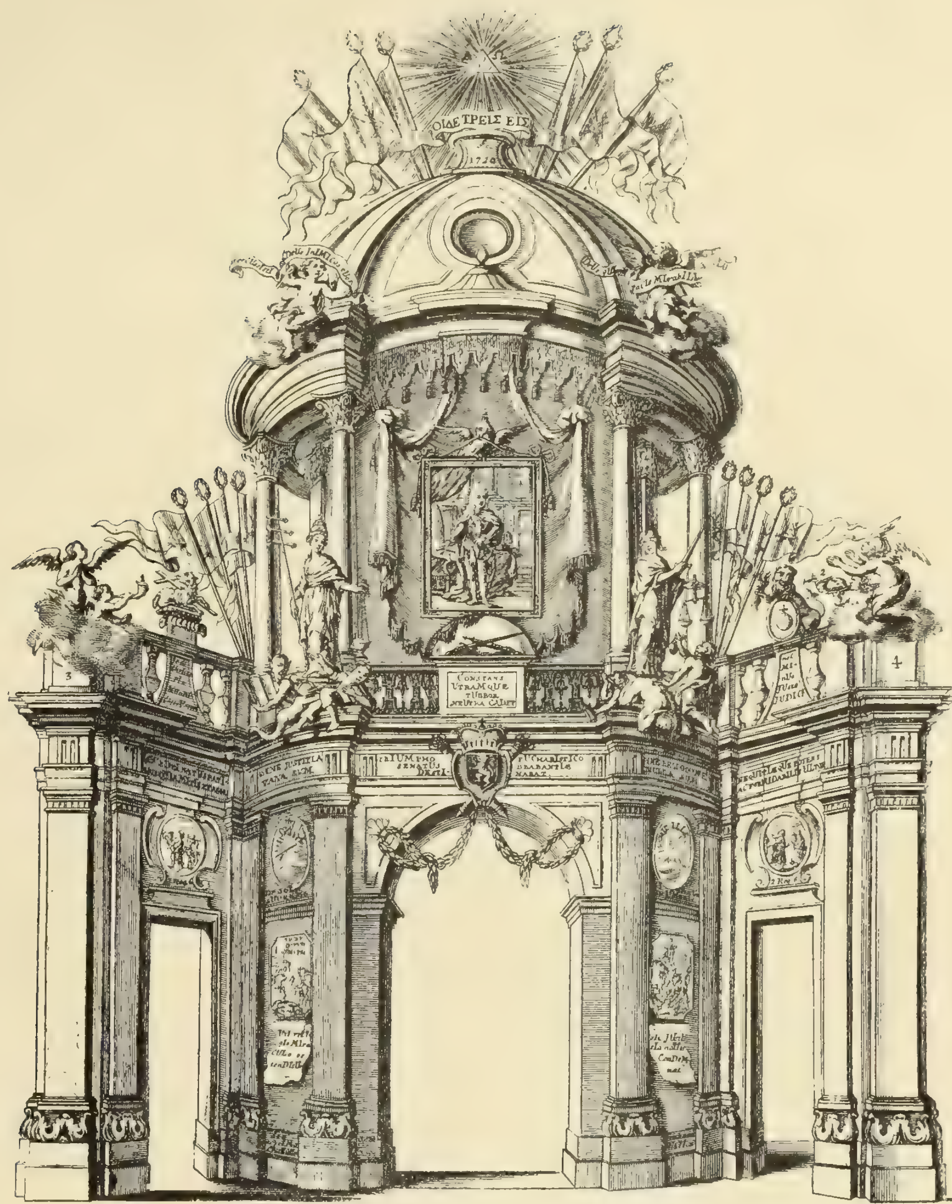
Le pillage des églises, en 1579. Dessin de Hogenberg. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

des Vieux-Variers, dans cette rue devant le refuge de Grimberghe, devant l'église des Dominicains, aux deux extrémités de la place de la Chancellerie, devant la chapelle de Salazar, tout le long de la Poissonnerie, depuis la rue des Bateaux jusqu'au pont des Poissonniers, sur le pont Saint-Michel au Rivage, enfin à l'angle du Fossé-aux-Loups et de la place de la Monnaie. Ces constructions éphémères étaient conçues avec beaucoup d'art. On peut s'en faire une idée par la gravure représentant l'arc monumental érigé devant l'hôtel du conseil de Brabant, et renfermant le portrait de l'empereur Charles VI (1) supporté par un aigle aux ailes déployées.

Les maisons, sur le parcours du cortège, disparaissaient sous la verdure et la mousse; des branches de houx et de genévrier artistement entrelacées dissimulaient la maçonnerie. Sur les façades tapissées de la sorte de la base au sommet, les habitants avaient placé des tableaux, des miroirs, des festons, des cartels, des armoiries; les plus riches avaient tendu leurs demeures de drap vert, rouge ou bleu, accroché aux balcons des tapisseries, des bannières et des lustres, et posé sur les pignons des étendards ou des orangers et des lauriers en caisses. Pendant plusieurs nuits on travailla à la lumière des torches pour achever les préparatifs. Le chanoine Cafmeyer compare le spectacle que donnait l'encombrement de la voie publique, le fouillis des échelles, des perches, des échafaudages, des chariots et des carrosses, « à la destruction de Jérusalem et à la construction de la tour de Babel ».

La partie la plus curieuse de son récit est le chapitre consacré à la description du Manneken-Pis, « ce petit *mannekin* mignon, si renommé et connu par toute l'Europe ». On lui avait fait faire à l'occasion du jubilé « un habit, veste et culotte de tissu d'or, si justement et proprement ajustés, qu'on aurait dit que le tout était crû et tricoté sur son corps. On l'avait aussi pourvu d'une belle perruque blonde toute neuve et d'un chapeau galonné, pourvu d'un beau plumet et d'une belle cocarde. De plus, on l'avait fourni d'une belle paire de bas de soie brodés d'or autour des chevilles, d'une paire de souliers à la mode, cravate et manchettes garnies d'une très belle dentelle, armé même d'une belle épée neuve, ornée de rubans. On avait aussi dressé aux côtés et derrière le dit *mannekin* un ouvrage d'architecture en forme d'amphithéâtre, consistant en six tuyaux en forme de pilastres avec leurs basements et une moulure servant de corniche. On avait garni ces tuyaux et les ouvertures d'en haut de festons peints sur bois. Entre les dites ouvertures étaient représentées quatre figures pareillement peintes sur bois, savoir la *Force,* la *Prudence,* la *Constance* et l'*Abondance.* Les fonds derrière ces figures étaient formés de houx, mousse et autres verdures, le tout très proprement ajusté. Sur le devant, il y avait un ouvrage hexagone qui descendait en talus, représentant le plan d'un jardin avec ses compartiments. Le côté d'en bas vers la rue était orné de moulures peintes et

(1) Il existe un magnifique portrait de Charles VI à l'hôtel de Mérode-Westerloo, rue aux Laines.



Arc de triomphe érigé place de la Chancellerie en 1720, à l'occasion du jubilé du Saint-Sacrement de Miracle.
Le portrait supporté par un aigle est celui de l'empereur Charles VI.
Gravure de la *Vénérable Histoire du Très Saint-Sacrement de Miracle.* — Appartient à M. Emile de Brandner.

travaillées en quarré en forme de piédestaux, fermées au milieu avec du houx et autres verdures. Au-dessus des dites moulures on voyait environ 65 à 70 petites fontaines qui sautaient en forme de croix l'une devant l'autre, et formaient une espèce de treillis d'eau, ce qui était très agréable à voir et arrêtait tous les passants qui ne pouvaient assez le considérer et l'admirer.

« Le *Manneken-Pis,* qui était placé au milieu sur un piédestal, se voyant si richement et si proprement habillé et entouré, tant de cet ouvrage d'architecture que des susdites fontaines, semblait épris de joie et sourire aux passants et spectateurs, ce qui faisait diminuer son jet d'eau ordinaire, et augmentait les jets et rayons des autres fontaines qui sautaient avec plus de force.

« Chacun admirait et louait ce petit *Mannekin,* mais surtout les Hollandais, qui n'ont point ou du moins fort peu de jets d'eau dans leur pays. *Ha! mon cher cœur,* disait certain Amstellodamois à sa femme, *admirez un peu ce petit doucereux; voici un croustilleux mannekin, regardez bien le plaisant jet d'eau qu'il jette.* — *Oui,* dit la femme, *si nous avions un pareil petit pisseur chez nous, je ne voudrais pas faire d'autre négoce de ma vie.* — *Certes,* répliqua le mari, *si je le pouvais transporter à Amsterdam tel qu'il est là, nous serions riches à jamais, nous et toute notre famille, je vendrais son eau au prix du vin.*

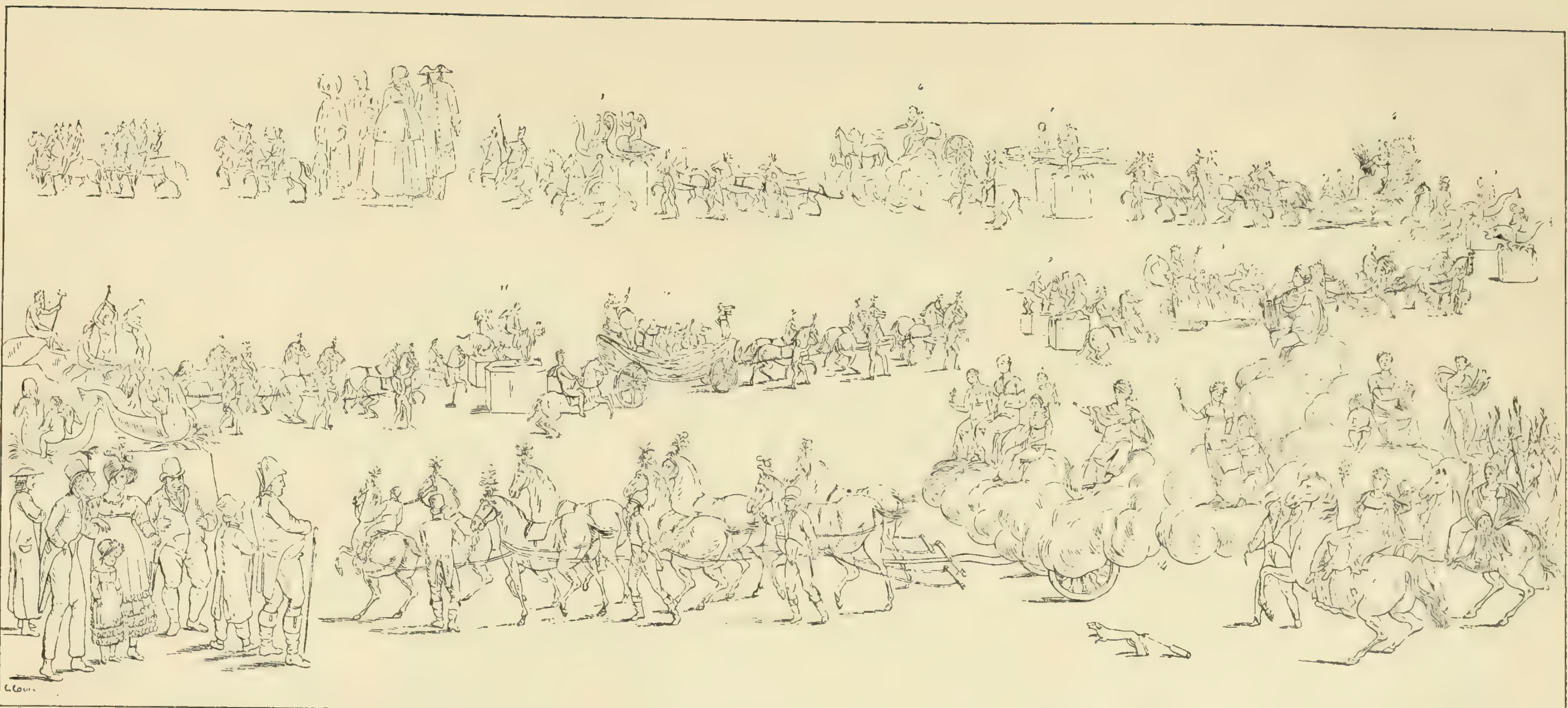
« Il se trouva parmi ces spectateurs certains railleurs, tant étudiants qu'autres, qui disaient aux étrangers : Quand vous retournerez en votre pays et que vous parlerez de ce *Manneken-Pis,* on vous demandera si vous l'avez salué, et si vous répondez que non, on ne vous croira pas, et on soutiendra que vous ne l'avez pas vu, car c'est une espèce de coutume qu'on lui porte honneur. Sur quoi on en voyait plusieurs qui suivaient aussitôt leur conseil et qui saluèrent le drôle de manneken. Les fillettes, demoiselles, même les *cloppies,* ce sont les filles dévotes, saluaient et faisaient des révérences si profondes que c'était un plaisir de les voir. Aussi y en a-t-il plusieurs du pays et de Bruxelles même qui ne manqueront jamais de saluer ce *Manneken-Pis* en passant.

« Ceci soit dit sans malice ni scandale.... »

Le lecteur ne s'attendait guère à trouver cette grasse parenthèse dans l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle. Je la place sous la vénérable égide d'un chanoine qui ne l'a pas jugée indigne de figurer dans la relation officielle d'une légende sacro-sainte, me promettant de retrouver ailleurs le petit bonhomme qu'on appelle encore aujourd'hui le plus vieux bourgeois de Bruxelles.

Le bon chanoine a d'ailleurs l'enthousiasme facile. A l'en croire, chaque maison de Bruxelles, en ce jubilé de 1720, aurait mérité d'être représentée en taille-douce, et il affirme que « si Louis XIV, ce grand monarque qui a dépensé tant de millions d'or en tournois, courses de bagues et de lances, opéras, comédies, chasses et autres divertissements publics, était encore en vie, il avouerait n'avoir rien vu qui surpassât les solennités de ces incomparables fidèles et zélés Bruxellois ».

Ce prêtre écrivant ainsi vingt-cinq ans après que le grand monarque avait bombardé



Cavalcade qui eut lieu à Bruxelles le 19 juillet 1820, à l'occasion du jubilé du Saint-Sacrement de Miracle.
(*Fac-simile* d'une gravure du temps.)

sa ville natale, méritait sinon la palme du civisme, du moins celle de la naïveté.

Comme on l'a vu plus haut, le jubilé fut célébré pour la dernière fois avec éclat en 1820, mais la cavalcade eut alors, comme le prouve le croquis donné à la page 363, un caractère essentiellement païen. La pieuse démonstration de la foi du temps jadis s'était changée en kermesse organisée au profit des cabarets.

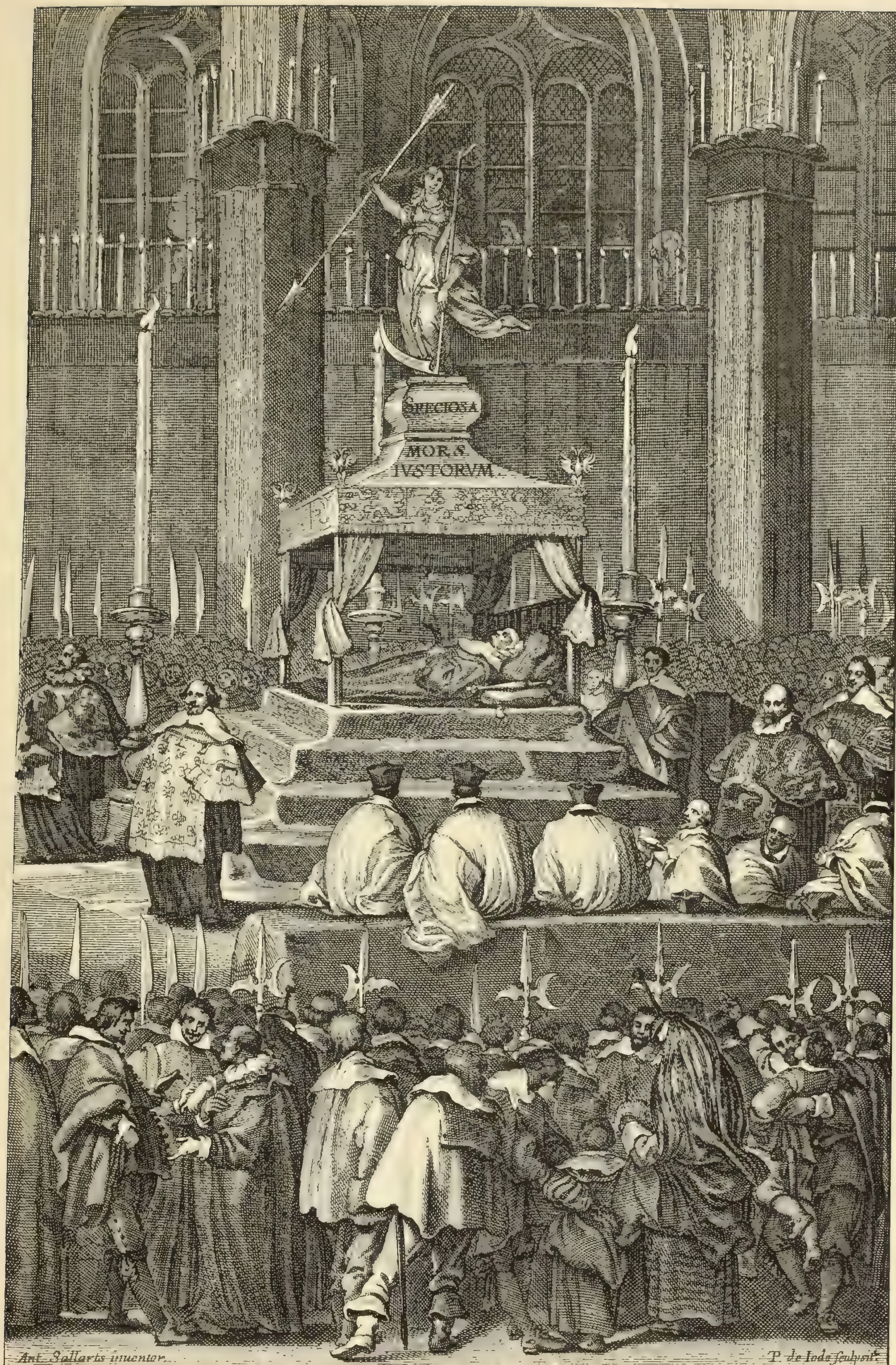
Revenons à la chapelle du Saint-Sacrement. L'archiduc Albert et l'Infante Isabelle y furent inhumés tous deux au pied de l'autel. La pénurie des finances empêcha qu'on ne leur érigeât un mausolée, conformément au vœu qu'ils avaient exprimé (1).

Parmi les cérémonies religieuses dont Bruxelles fut le théâtre, figurent au premier rang les splendides funérailles de l'archiduc. Nous en trouvons la relation détaillée dans un superbe album dont les gravures en taille-douce d'après Jacques Francquart, l'architecte de l'église des Jésuites (2), sont encadrées d'un texte dû à la plume de notre vieil ami Erycius Puteanus, devenu « historiographe du roi ».

Celui-ci nous apprend que « le 13 juillet 1621 le quart après midy, il plut à Dieu d'appeler en sa gloire notre prince Albert. Pourquoy l'on donna ordre par toutes les églises de la ville de sonner les cloches à mort, par trois fois le jour, une heure durant. Ce qui se continua l'espace de six semaines. Le corps fut mis en la grande chapelle de la cour, habillé dans habit de cordelier, selon l'ordonnance qu'il avait donnée en son vivant. En tel état il fut vu d'un chacun, sous un baldequin de drap d'or, l'espace de quatre jours. Lesquels finis, on le ferma dans un cercueil de plomb et on le transporta dans la petite chapelle sous la sacristie. Il y reposa jusqu'au 11e jour de mars de l'an suivant. Ce jour on le remit dans la grande chapelle en présence des seigneurs de la chambre. A 3 heures après midy l'on fit les vigiles, y assistant les illustrissimes et reverendissimes le nonce du Pape, archevêques, évêques, prélats, ambassadeur d'Espagne, seigneurs de la Toison, des conseils d'État, privé, finances, chancellerie, chambre des comptes, magistrat de la ville et autres. La chapelle était tendue de deuil orné de blasons à l'entour. Le liseau était couvert de drap d'or, étant à côté les bancs garnis de même manière. Le dit liseau posait sur un piédestal ovale fait à six pans de montées distinguées les unes des autres par six piédestaux qui soutenaient de grands chandeliers d'argent portant des cierges

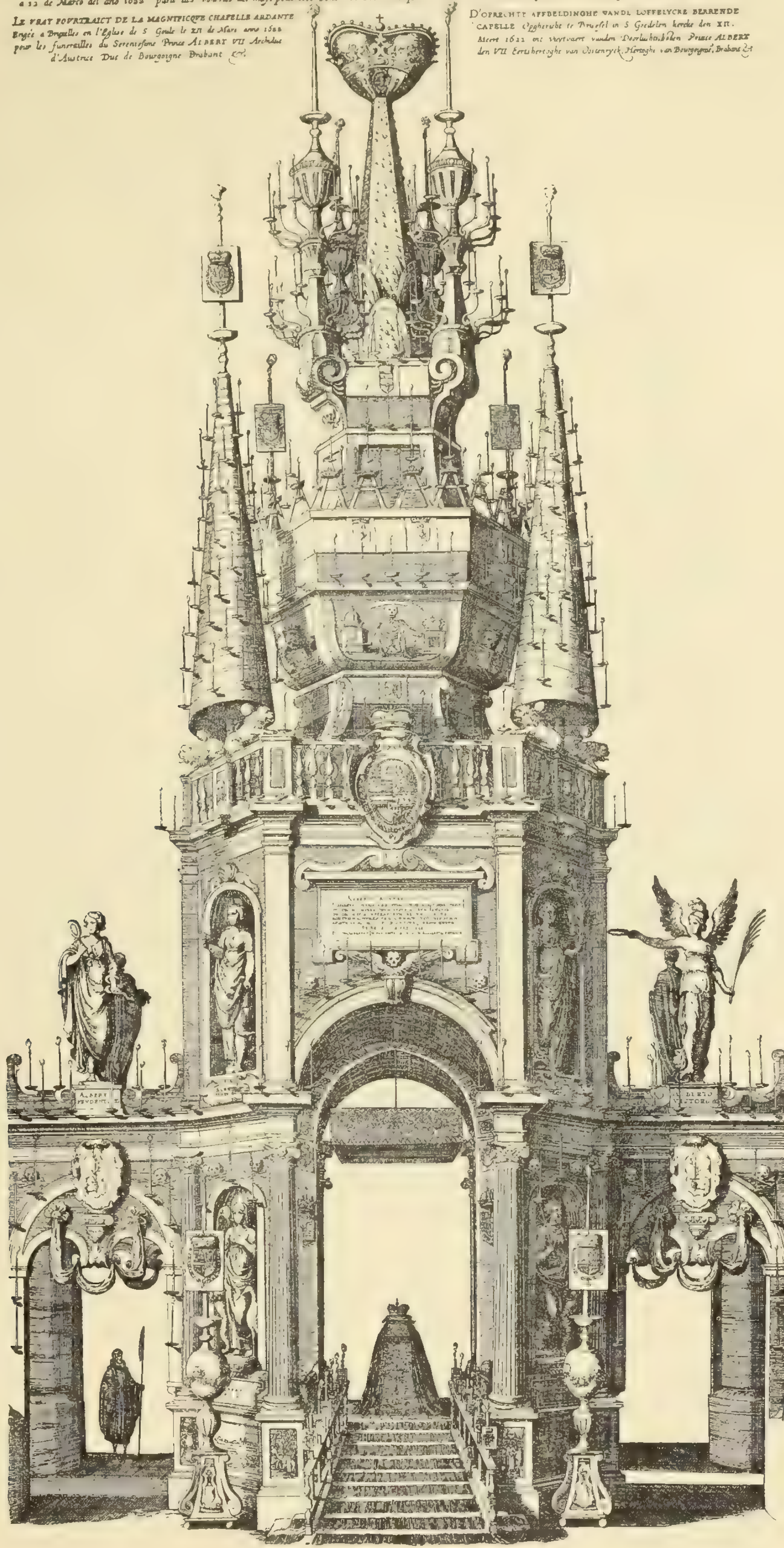
(1) Dans la même chapelle furent inhumés le cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas de 1634 à 1641, transporté depuis dans l'église de Saint-Laurent, à l'Escurial; Léopold d'Autriche, décédé à Bruxelles en 1692; Marie-Élisabeth d'Autriche, décédée au château de Mariemont en 1741; Marie-Anne d'Autriche, femme de Charles de Lorraine, décédée à Bruxelles le 16 décembre 1744; puis Charles-Alexandre de Lorraine lui-même en 1780. Les restes de ces princes et princesses ont été transportés à Vienne en 1749. Sur la pierre qui fermait l'entrée du caveau étaient gravés ces mots : *Monumentum gubernatorum Belgii*. Sur une lame de cuivre arrachée par les iconoclastes on lisait jadis une inscription latine en l'honneur de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, dont le cœur fut déposé à Bruges et le corps dans l'église de Bourg-en-Bresse à côté de celui de son deuxième époux Philibert de Savoie. Signalons encore la tombe de Christophe d'Assonville, membre du conseil privé sous Philippe II, le mausolée de Pierre Roose, président de ce conseil au temps de l'Infante; les tombes de divers membres des familles de Robiano, de Villegas, Christyn, Van der Burch, d'Andelot, de Lannoy, de Boussu Coloma, Oudart, de Semerpont et Van der Noot.

(2) J. Francquart, né à Bruxelles en 1577, était en même temps peintre, poète et géographe.



LES FUNÉRAILLES DE L'INFANTE ISABELLE. — D'après une ancienne estampe de la collection de M. A. Outtelet.

garnis de blasons. Et autre part il y avait force luminaires. Au-dessus pendait un dais en ciel de drap d'or; les cordons étaient couverts d'une pyramide entourée de deux rameaux de palme et de laurier. Le tout étant prêt pour la pompe funèbre, le douzième du dit mois au matin, le Roy d'armes fit assembler toute la noblesse dans la cour et les ecclésiastiques dans la chapelle et église de Coudenberg. L'ordre étant donné pour sortir, premièrement d'un pas tard, commencèrent à marcher deux officiers de la cour, montrant le chemin du deuil. Ceux-ci suivirent les Serments de la ville : celui de Saint-Michel, ayant pour haut doyen Philippe Olimare et pour roi Henri Govaerts; celui de Saint-Christophe Jean Geerts et Georges Crabbe; celui de Saint-Georges François de Kerckhove et Thierry Godtsvrucht; celui des SS.-Sébastien et Antoine, Arnold Ingels et Gille de Donckere. Après eux suivait le Grand Serment, dont la sérénissime Infante est reine perpétuelle, et avait pour doyen Jacques de Bastogne. Ces Serments traînaient leurs armes et enseignes noires, avec fifres et tambours, couverts de deuil et de blasons de Son Altesse. Ceux-ci furent suivis du maître des cérémonies de Sainte-Goule, qui conduisait 400 pauvres vêtus de drap d'or de la part de leurs Altesses, avec des chaperons de deuil, portant en main une torche allumée garnie de deux blasons. Ces pauvres furent suivis de deux chapelains de la cour. Et après eux suivit un bâtonnier vergier avec les ordres mendiants, ayant en main un cierge jaune allumé. A savoir les Pères Minimes, au nombre de 40, ayant pour correcteur P. Augustin Boyenval, et pour provincial P. Bernard Demontherot. Après eux les capucins au nombre de 55, ayant pour gardien P. Thomas Teneramundanus. Les pères du tiers ordre de Saint-François, dits Bogaerden, au nombre de 56, avec leur supérieur P. Chrestien Kievits, et général P. Gérard Anthoine. Les pères augustins au nombre de 130, ayant pour prieur P. Jean Van den Brande, et pour provincial P. Jean Aughemius. Les pères de Saint-Dominique au nombre de 106, avec leur prieur P. Pierre Malpe et provincial P. Jean de Loix. Les pères carmes, au nombre de 116, dont était prieur P. Lactance Menni Romain. Les pères de Saint-François (dits cordeliers) au nombre de 88, avaient pour gardien père François Paludain. Après les ordres mendiants suivirent les ecclésiastiques des paroisses, et premièrement ceux de Sainte-Catherine ayant pour pasteur Silvestre Verhaghen, licencié en théologie et doyen de la chrétienté à Bruxelles. Ceux de Saint-Nicolas avaient pour pasteur Gilles d'Estricx, licencié en théologie. Ceux de Saint-Géry avaient pour pasteur Vitus Henrici (qui ne chemina pas), mais en sa place allait Lambertus Van der Meulen. Ceux de l'église Notre-Dame de la Chapelle avaient pour pasteur David Van Mander, licencié en droit. La grande sale, la cour du Palais et les bailles de la cour furent tendus de deuil. Le magistrat fit le long du chemin tendre de deuil les maisons des bourgeois, y attachant les blasons de Son Altesse. Et il fit planter des bailles noires depuis la cour en bas par la Poissonnerie outre la Senne et de là par le pont des Monnayeurs en montant jusqu'à l'église, lequel chemin fut tout couvert de paille. Au bout de ces



CHAPELLE ARDENTE érigée dans l'église de Sainte-Gudule pour les funérailles de l'archiduc Albert.

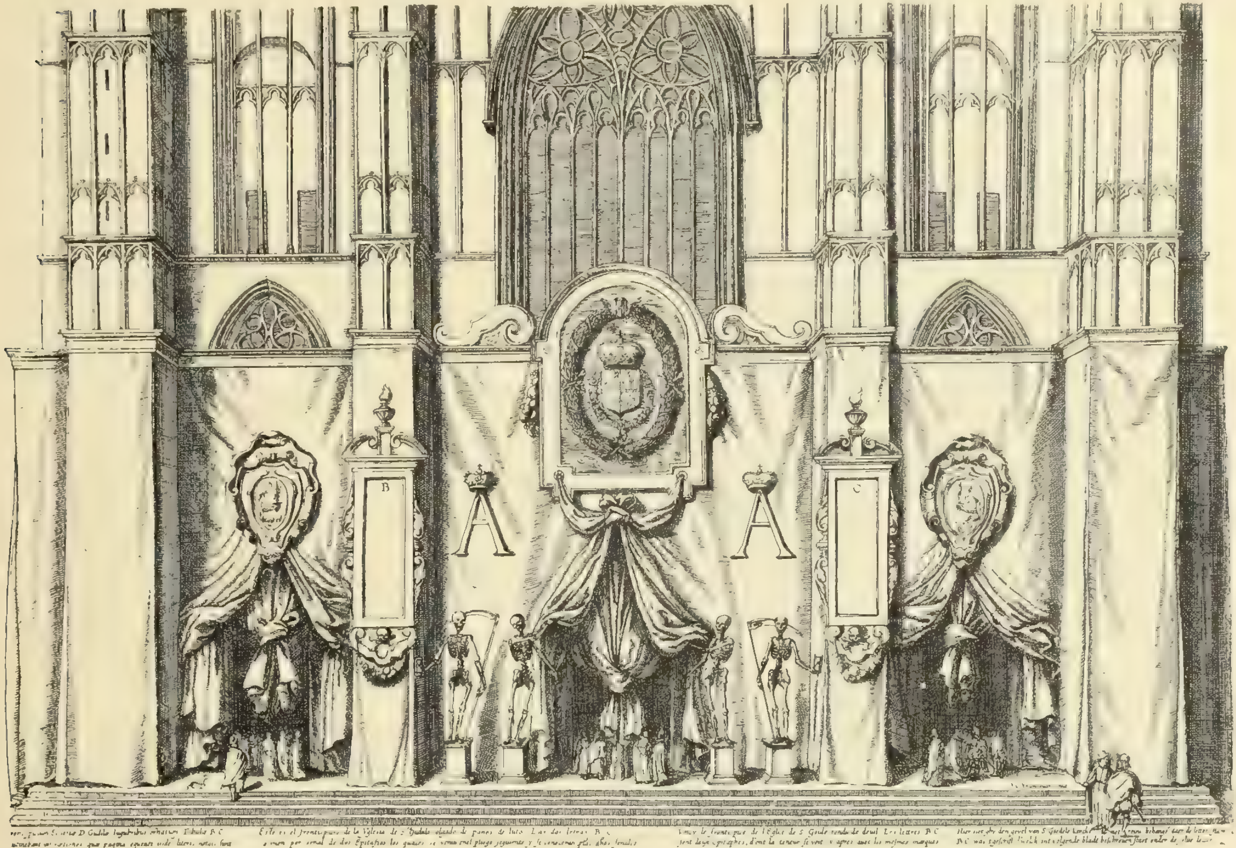
(Collection de M. Th. Hippert.)

bailles, depuis le coin de la ruelle d'Eetegat jusqu'à la porte de l'église, le magistrat fit faire un grand pont élevé par dessus les montées, large de vingt pieds, fort et puissant pour y commodément passer la pompe. L'église, en dedans, même le pavé était couvert de deuil. Les tentures étaient bordées par en haut d'une largeur de velours noir garni de blasons, et grande quantité de chandelles de cire jaune. La nef fut séparée des ascentes par un appuy de planches, garni par en haut de fers pointus, pour empêcher l'entrée au peuple. L'autel était érigé contre l'oxal, et y célébra l'illustrissime archevêque de Malines Jacques Boonen, assisté de l'abbé de Parck, Joannes Drusus, comme diacre, et de l'abbé de Saint-Aubert à Cambray, Nicolas Beharel comme sous-diacre. Le révérend prélat d'Orval, Bernard de Montgaillard, fit l'oraison funèbre. Laquelle achevée, les chevaux furent menés à l'offertoire en même ordre et par ceux qui les avaient menés à l'église. Ceux qui portaient les bannières, en passant devant le corps, les inclinèrent en signe de révérence, et venus à l'autel, en firent autant au célébrant. Lequel les touchant de la main, elles furent dressées à côté de l'autel. Les pièces d'honneur furent semblablement offertes et remises chacune en sa place. Cependant l'on célébra par les autels de l'église infinité de messes de Requiem. La grande messe célébrée, furent faites plusieurs prières et cérémonies autour du corps. Les évêques de Ruremonde, d'Anvers, d'Ypres et de Namur s'assirent aux quatre coins de la chapelle ardente, y disant les oraisons et prières accoutumées. Les seigneurs de la chambre, qui avaient porté le corps, s'en chargèrent et le portèrent en la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, au *mitan* de laquelle ils s'arrêtèrent, dessous un dais de velours noir *armoyé* comme le frontispice de l'autel. Là furent ôtés les couverts *ja* dits, et par après le corps jusque dans la cave de pierre blanche apprêtée devant l'autel. On y *dévala* le corps enfermé dans la *casse* de plomb et icelle dans une autre de bois, fourrée de velours passementé d'or. Les dits seigneurs de la chambre y descendirent, suivis de l'archevêque et ses ministrants, et le mirent sur une grille de fer. Tout le service fini, qui dura du matin à 8 heures jusqu'au soir à 7 heures, chacun se retira. Et ce fut une chose notable que ce jour-là fut si serein (encore que plus de huit jours auparavant il n'avait cessé de pleuvoir jusques à 11 heures de la nuit précédente) que l'on n'eût su désirer mieux. Ce qui néanmoins ne dura que jusqu'à la fin du service, commençant derechef à pleuvoir. »

Le corps fut porté par les seigneurs de la chambre, parmi lesquels Puteanus cite Herman de Mérode, seigneur de Trélon ; le baldaquin par les membres du magistrat. Le savant historiographe fait une description minutieuse de la chapelle ardente érigée dans la nef de Sainte-Gudule. Cette construction avait 95 pieds de haut de telle sorte que la croix de la couronne placée au sommet atteignait la voûte.

Nous reproduisons, d'après l'album de Francquart, une planche représentant la décoration du grand portail tendu de deuil, et nous publions à la fin de ce chapitre le cortège composé du haut clergé, des personnages de la maison archiducale, du

magistrat de Bruxelles et de l'élite de la noblesse des Pays-Bas. Cette *Pompe funèbre* présente un vif intérêt au point de vue des costumes, et Puteanus nous apprend « qu'en cette œusvre il y a plusieurs pourtraicts faits au naturel ». Il ajoute que les personnages allégoriques étaient « tous jeunes garçons choisis fort ressemblants aux qualités des vertus » qu'ils représentaient.



Funérailles de l'archiduc Albert.
Frontispice de l'église de Sainte-Gudule tendu de deuil. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Quittant la chapelle du Saint-Sacrement, nous passons devant le chœur de la collégiale, dépouillé de son antique jubé (construit d'après les dessins de Fr. Floris) et de ses grilles (provenant de l'abbaye de la Cambre) qui elles-mêmes, vers 1804, avaient remplacé la balustrade d'argent massif offerte par le cardinal Infant. Nous voici dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance, que décorent aujourd'hui les monuments des comtes Frédéric et Félix de Mérode et que l'on a consacrée tout récemment à Notre-Dame de Lourdes. La première pierre de ce sanctuaire achevé en 1653 fut placée en 1649 par le prince Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche. Le maître-autel de marbre noir et blanc, construit par un élève de Duquesnoy, était orné d'un tableau de J.-B. Champagne, neveu de Philippe. Les vitraux peints par

Jean de la Baer d'Anvers, d'après les dessins de Van Thulden (1), représentaient la *Présentation de la Vierge* (au bas l'empereur Ferdinand III et l'impératrice Eléonore); le *Mariage de la Vierge* (au bas l'empereur Léopold); l'*Annonciation* (au bas les archiducs Albert et Isabelle); la *Visitation* (au bas l'archiduc Maximilien). Il n'y avait jadis dans cette chapelle que deux mausolées, celui du comte Ernest d'Isembert, époux d'une princesse Antoinette d'Arenberg, et celui de deux seigneurs d'Ennetières, alliés aux Vilain, aux de Cordes, aux la Woestine. Parmi les épitaphes il n'en est point qui rappellent des noms célèbres.

Dans le transept de la collégiale autrefois orné de vitraux de Jean Haeck, de tableaux de Coxie, de Van Orley, de Van Dyck, de Craeyer et de quelques maîtres de second ordre qui tous s'inspirèrent de la légende des hosties, reposent les cendres de Jean de Locquenghien et de son collaborateur Simon Maertense, bourgmestre de Zierickzée. Sur des pierres commémoratives dans quelqu'une des seize chapelles des bas côtés, mises à sac par les sans-culottes (2), et décorées à l'envi des aventures du ciboire, on lisait les épitaphes du peintre Roger Van der Weyden, du compositeur Josquin Desprez et de l'aimable chanoine Cafmeyer, à qui nous devons l'histoire authentique du miracle de 1369.

S'il n'y a pas en Belgique d'édifice religieux plus riche en souvenirs que la collégiale des Saints-Michel et Gudule, il n'en est pas qui ait vu s'éparpiller d'une façon plus lamentable ses richesses artistiques. Imposante encore par la grandeur des lignes architecturales et l'ampleur de son majestueux vaisseau, cette église a perdu pièce à pièce les joyaux de sa parure. Stalles, autels, jubé, tableaux, sculptures, tout, sauf quelques vitraux et les statues de la grande nef, est devenu la proie de tous les vandalismes. Pendant trois jours, du 6 au 8 mars 1793, Sainte-Gudule fut livrée à d'horribles profanations. Un détachement armé, conduit par un capitaine de sans-culottes nommé Hendrickx, entra dans le temple dont les portes furent enfoncées, brisa les ornements de métal, les entassa sur le sol, mit en pièces les châsses des saints, dont les ossements furent dispersés, fouilla les tombes et pilla les troncs où étaient déposées les aumônes des fidèles. Les ouvriers, forcés d'assister à cette sacrilège exécution, et dont un brisa volontairement son marteau pour ne pas être obligé de faire sauter une serrure, regardaient avec effroi les officiers se renvoyant l'un à l'autre les hosties éparses sur les dalles, tandis que les soldats, encouragés par leurs chefs, se promenaient processionnellement, couverts de vêtements sacerdotaux et hurlant des chansons obscènes. On ignore ce que devint la plus grande partie des

(1) On a retrouvé en 1771 ces dessins revêtus de la signature, enfermés dans un bahut oublié dans les combles.

(2) L'abbé Mann nous donne l'énumération des seize chapelles, qui existaient encore de son temps : chapelles de Saint-Michel, de Saint-Éloi, de Saint-Sébastien, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Barbe, de Saint-Servais, de Saint-Côme, de Saint-Damien, de Saint-Marcou, de Saint-Hubert, de Saint-Martin, de Saint-Érasme, de Sainte-Gertrude, de Saint-Josse, de Sainte-Élisabeth et de Saint-Romuald. Elles renfermaient des tableaux de B. Van Orley, G. de Craeyer, Cuyp, J.-C. Clerk, de Haese, J. Van der Heyden, Otto Venius, J.-B. Champagne, Coxie, et de statues de Van der Haeghen et G. Duquesnoy.

objets soustraits. Toutefois, à la séance de la Convention du 9 septembre 1793, Barère annonça l'envoi à la Monnaie de Paris de 167 livres de matières d'or et d'argent provenant des églises de la Belgique, et déjà le 5 avril, sur la motion de Gossuin, il avait été décrété qu'une quantité d'argenterie provenant de la Belgique et évaluée à 1,500,000 livres serait mise sous la main de la nation et employée aux besoins de l'armée (1).

L'ostensoir du Saint-Sacrement, que peu d'années auparavant le chapitre avait confié à une dame De Bruyn demeurant au Meyboom, fut déposé cette fois en secret chez un marchand de draps de la rue de la Montagne, Jean-Joseph Huygh. Les archives et d'autres objets précieux, emballés à temps, furent transportés en Allemagne où ils restèrent jusqu'en 1804. Des vases d'autel et des bijoux furent vendus à vil prix (2). Si les vitraux furent conservés, c'est qu'on eut l'ingénieuse idée de les couvrir d'une couche épaisse de plâtre (3). Les commissaires de la Convention allèrent jusqu'à projeter la démolition de l'église elle-même, qu'ils voulaient remplacer par un théâtre, en haine du clergé qui refusait de prêter serment. Le pléban Millé, condamné à la déportation, sauva le temple en se soumettant forcé et contraint à la loi des envahisseurs. L'église fut ainsi rouverte et la tempête de destruction passa (4).



FRANS FLORIS,
auteur du *Jugement dernier* à l'église de Sainte-Gudule (1520-1570).
D'après une héliotypie de M. Jos. Maes.

(1) AD. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.* II, p. 249.

(2) Le prêtre qui avait été chargé de transporter les bijoux et l'argenterie au delà du Rhin mourut en Allemagne après avoir payé un simple acompte à la fabrique. (HENNE et WAUTERS, III, p. 280.)

(3) On lit dans une lettre adressée au journal *l'Oracle,* le 2 mars 1820 : « Ces peintures ont failli devenir les victimes du vandalisme de 1792 ; mais, grâce aux représentations patriotiques du peuple de Bruxelles, il a été permis de les conserver, à condition qu'elles seraient barbouillées de noir jusqu'à l'époque où les figures des saints et des souverains pourraient se montrer de nouveau. La construction du jubé au-dessus du grand portail, lors de la restauration de l'église en 1805, a obligé de laisser couverte d'un enduit à la colle la fenêtre qui la surmonte (*le Jugement dernier,* par Floris), dont l'orgue au reste eût empêché de voir le sujet. » Cette lettre est signée P.-J. BRUSSELLE, auteur de *Bruxelles ancien et moderne.*

(4) *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles.*



S. A. le prince de Ligne. — Gravure de la collection de M. Th. Hippert.

qui me connaissent me rendront justice à cet égard. Il y a longtemps que je me suis déclaré l'*iconoclaste* des rois, des princes et des courtisans, même de certains *saints*. Il paraîtra peut-être extraordinaire que je cherche à suspendre le sacrifice de la statue du prince Charles. Cependant et à tout événement, je demande l'ajournement de la question. Je ne connais pas le prince Charles. Il a fait peu de bruit dans l'histoire. C'est peut-être tant mieux pour lui; mais on dit qu'il était doué d'excellentes qualités privées et qu'il avait plus l'air d'un bourgeois que d'un prince. D'ailleurs les Brabançons attachent un grand prix à son image; on peut la laisser subsister sans blesser les principes. Quand Timoléon rétablit la liberté à Syracuse, il détruisit les statues des rois, mais il conserva celle du bon Gélon. On peut faire une exception pour Charles. Cependant on doit le transférer ailleurs. Il est sur la place de la Liberté. Un prince ne doit pas être là. Comme Charles passait pour un catholique renforcé, je serais assez d'avis qu'on le mît en face d'une église (1). » (Applaudissements.)



F. J. Navez, peintre d'histoire.
D'après son portrait peint par lui-même.
Gravure de M. Demannez.

Après un débat, la sentence fut ajournée, mais ce ne fut pas pour longtemps. Les magistrats n'ayant pas donné suite au vœu des clubistes, ceux-ci se chargèrent de faire la besogne eux-mêmes et, le 13 janvier 1793, au cri de *vive la République!* ils arrachèrent la statue de son piédestal. Le plus acharné parmi ces forcenés fut un bossu nommé Vandersteen, fils d'un ancien horloger du prince Charles (2). Le bronze, après être resté pendant plusieurs jours sur le pavé, fut transporté dans la cour de la chancellerie du conseil de Brabant (le ministère des travaux publics). Il y demeura jusqu'à la rentrée des Autrichiens, au mois de mars suivant. Le peuple alors releva la statue; les *capons du rivage* la traînèrent de nouveau jusqu'à la place Royale et la rétablirent sur un piédestal provisoire en bois peint. Mais, après la seconde invasion française, en 1794, elle fut officiellement abattue, pour être transportée en France,

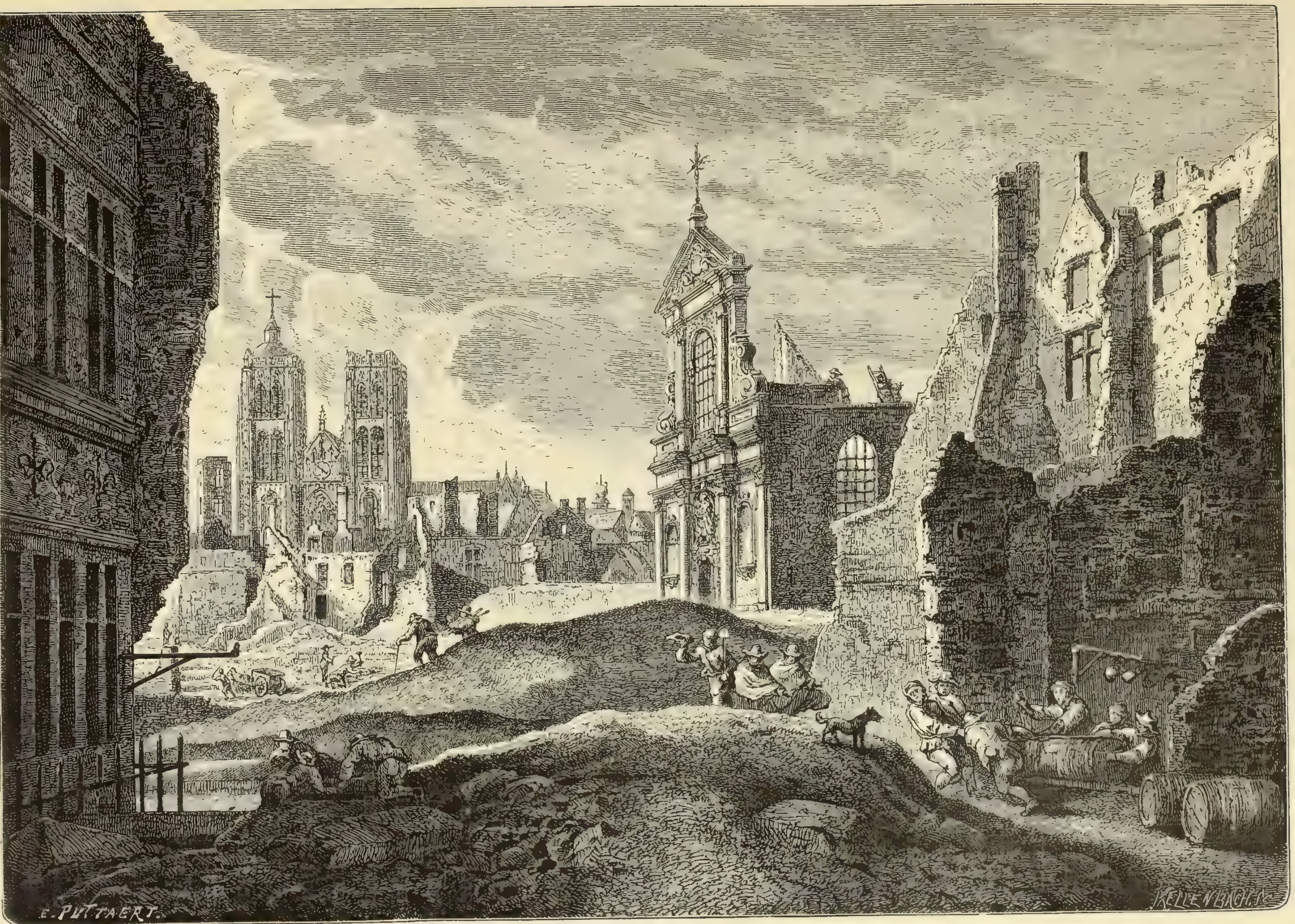
(1) *Journal de la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté*, p. 324.

(2) Nous avons sous les yeux un manuscrit intitulé *Chronycke van Brussel, door R.-J. de Dobbeleer, meester broodmaeker geboren, omtrent de Mannebrugghe*. Ce manuscrit, qui appartient à M. Th. Hippert, se trouvait à la suite d'un volume flamand de la généalogie des ducs de Brabant, publié chez J. Mollyn. On y lit, à la date de 1793 : « Den 27 januarius (le 13?) is het standbeelt op de place Royale door de goddeloose benden, genaemt *sans culotten*, onder den dienst der Franschen, omverre getrokken, den zoon van sieur Vandersteen, horlogie maeker, woonende op de geseyde plaetze, hadde het een keting aen den hals gedaen, om met meerder gemack op den grond te krygen.

les morts; puis à l'entrée de la rue des Paroissiens (1), la maison du Saint-Esprit (2), où le proviseur d'une antique fondation faisait distribuer chaque semaine aux indigents 700 pains, et tous les ans 5,000 florins en argent, bois, linge, huile, viande, harengs, pois, etc., en vue d'aider les femmes en couches. La fondation fournissait aussi des biens aux indigents de la paroisse, et entretenait six parents pauvres des fondateurs. Dans une rue voisine, la maison de la Trinité recevait douze pauvres femmes, entretenues aux frais d'une libéralité créée au XIV[e] siècle par une dame Heylwyckx, issue du lignage des Ser Roelofs. Tout près de là, dans une chapelle ornée d'un riche autel surmonté d'un tableau de Craeyer, on conservait une relique de saint Hubert, dont le contact passait pour préserver les animaux de la rage. De quelque côté qu'on s'orientât dans la paroisse, on rencontrait des preuves de la dévotion populaire. Ainsi, au Marché-au-Bois, un tableau fixé sur un mur représentait la *Vierge des Douleurs*. En descendant on arrivait au refuge de l'abbaye de Groenendael, situé à l'angle de la petite rue de la Madeleine. La plupart des abbés qui étaient membres des États de Brabant avaient leurs *refuges* à Bruxelles et y résidaient pendant leur séjour dans la ville. C'étaient autant d'hôtels à l'aspect monumental. D'après une tradition, contestée par M. Wauters, tout le terrain compris entre le refuge de Groenendael et la rue de la Madeleine aurait appartenu à l'ordre des Templiers, et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, desservie aujourd'hui par les Rédemptoristes, aurait été leur église, donnée à l'époque de leur suppression en 1813 aux frères *Sachets* ou *Saccites,* en flamand *Schocke Broeders.* Ces religieux devaient leur nom à leur costume, semblable à un sac. Les auteurs du XIII[e] siècle les appellent *fratres de sacco, saccorum, saccati* ou Frères de la Pénitence de Jésus-Christ. D'anciennes chansons françaises les représentent comme des gens grossiers, maladroits et ressemblant à des vachers. Ils couraient mendiant leur pain dans les rues. Il y eut aussi des *sachettes,* et le peuple de Paris nommait ainsi les recluses qui s'enfermaient pour la vie dans des cellules dépendant de quelque église de la ville. Qui ne connaît la *sachette* de la tour Rolland, qui joue un rôle dans *Notre-Dame de Paris!* Au XV[e] siècle, la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine passa des *saccites* aux chartreux. Pendant les troubles du XVI[e], les Huguenots y firent des prêches. Le bombardement de 1695 la mit en ruine. Reconstruite bientôt après, elle servit de nouveau au culte catholique jusqu'à la révolution française. Sous l'Empire on voulut y établir l'hôtel des postes, dont le bureau général était près du Manneken-Pis. Plus tard on y installa une école dominicale de filles. Tour à tour défaite et refaite à la façon du couteau de Jeannot,

(1) La rue des Paroissiens *(Parochiaen straet)* qu'en 1794 on avait appelée la rue des Amis, dut peut-être son nom à Henri Prochain, seizième doyen de Sainte-Gudule, peut-être aussi à ce qu'elle renfermait la maison du curé *(parochiaen, parochus, paroco).*

(2) Cette maison servait, il y a quarante ans, de salle pour la vente des meubles saisis par autorité de justice, des mortuaires, etc... A côté se trouvait l'hôtel de Schoenfeld, habité jadis par la comtesse de ce nom. Cambacérès y résida pendant son exil.



La chapelle Sainte-Anne, rue de la Montagne, après le bombardement de 1695. — Dessin de Puttaert, d'après une gravure de l'album de Coppens.

cette église n'offre plus qu'un médiocre intérêt. L'on y voyait jadis quelques tableaux remarquables de Victor-Honoré Janssens (1) et une copie de la *Madeleine* du Corrège donnée par un sieur Lemmens. Chaque semaine la corporation des tailleurs y faisait célébrer une messe, et cinq fois par an y distribuait du pain, du lard et quelquefois de l'argent à de vieilles femmes ou filles de ce métier (2). Les boulangers en faisaient autant. Des demoiselles Mols, conjointement avec d'autres voisins, avaient donné à la chapelle de riches boiseries, des tableaux et six grands chandeliers d'argent, outre une dotation destinée à payer cinq cents messes par an et à distribuer des pains et des aumônes aux pauvres de la paroisse. D'après Wauters, un petit carillon placé dans la tour fut condamné au silence à partir du jour où le carillonneur se permit de jouer un air sur lequel on avait chansonné un des doyens des boulangers. Dans la petite rue dont l'église de la Madeleine forme le coin, un sieur Van der Haeghe institua en 1620 une fondation pour six vieux hommes, qui avaient droit à 5 sous par jour, à 5 mesures de maïs par an, à 4 sacs de charbon et 2 pots d'huile. Les revenus de la fondation ayant diminué, les *zes oude mannen* furent réduits à quatre, puis à deux, et l'on finit par se borner à dire des messes pour le repos de l'âme du fondateur. *Habent sua fata !*

Il n'y a pas loin de la petite église de la Madeleine à la chapelle Sainte-Anne, située rue de la Montagne. L'année dernière on apprenait par les journaux qu'un fervent catholique d'Angleterre était parvenu à faire construire une église avec les économies qu'il avait réalisées en s'imposant des privations de tout genre. Un incident analogue se retrouve dans l'histoire de Bruxelles. « Nous sommes redevables de la chapelle Sainte-Anne, dit Rombaut, à la pieuse parcimonie d'un nommé Jean Van Zeune, bourgeois et marchand de cette ville, qui réservait, sur le prix des marchandises qu'il vendait, quelques deniers qu'il conservait dans une boîte, dans l'intention d'en faire bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Anne. Il trouva, quelque temps avant sa mort, que cette épargne qui avait duré trente ans s'élevait, tant en rentes qu'en argent comptant, à 600 florins de change, somme considérable pour l'époque (3). Ce bon marchand n'ayant pu accomplir son dessein, légua à cet effet la susdite somme. Les exécuteurs de son testament, n'ayant rien tant à cœur que de remplir ses vues, achetèrent le terrain occupé par cinq petites maisons dont une tombait en ruine et une autre portait pour enseigne l'image de sainte Anne. Ils firent élever sur ce fonds une chapelle qui fut achevée et bénite le 13 juillet 1519. Huit années après, la direction de ce temple fut transférée aux doyens du métier des

(1) Né en 1664, mort en 1739.

(2) ROMBAUT, II, p. 220.

(3) D'après l'abbé Mann, cet habitant zélé voulait procurer aux entrepreneurs de voitures publiques et de chariots en destination de la Hollande et du pays de Liège, logés presque tous aux environs, dans une rue qui en a retenu le nom de *Longs Chariots*, la facilité d'entendre la messe avant de se mettre en route. Il résolut par conséquent de bâtir la chapelle de Sainte-Anne sur le terrain où il y avait eu auparavant une fameuse auberge à l'enseigne de ladite sainte. J. Van Zeune mourut vers l'an 1519,

Teinturiers en vieux par un contrat signé des échevins de Bruxelles, puis à ceux du métier des *Fourreurs* ou *Pelletiers,* puis enfin aux notables du voisinage (1). L'affluence croissante des fidèles exigea des agrandissements successifs. On acquit à cet effet les maisons de la *Fleur de lis* et de la *Coupe d'or,* situées rue de la Montagne, et une autre sise dans la rue des Orfèvres, la rue actuelle du Singe *(Simme straetjen).* Dans une niche de la façade, on plaça la statue en pierre de taille de sainte Anne sculptée par Du Quesnoy, qui demeurait dans la maison du *Faucon,* rue de la Montagne. On raconte que des religieux, lui ayant commandé ce groupe, le refusèrent parce qu'il était en pierre et qu'ils le voulaient en marbre. L'artiste ainsi rebuté fit don de son œuvre à la chapelle érigée dans son voisinage. Celle-ci ne possédait pas encore de reliques, lorsque en 1672 le comte de Salazar lui fit présent d'une partie de la mâchoire de sainte Anne. D'autres pieux donateurs l'enrichirent de tableaux de Vander Heyden, de Verschoot, de Mensaert, d'un lustre de métal, de lampes d'argent et d'un beau buffet d'orgue de Forceville, qui avait appartenu aux jésuites.



La statue de sainte Anne, par Du Quesnoy.
Fac-simile d'une gravure d'Harrewyn.

La chapelle de Sainte-Anne s'élevait en face de l'auberge du *Miroir,* l'une des plus anciennes de la ville. Déjà en 1419 elle figurait parmi les hôtelleries les mieux famées, car en cette année Jacqueline de Bavière, la romanesque épouse du duc Jean IV, ayant à se plaindre de son maître et seigneur, vint s'y installer après avoir quitté le domicile conjugal. L'histoire raconte qu'elle se rendit à l'hôtel du *Miroir* à pied et suivie d'un seul domestique. Sur une maison voisine on vit plus tard un buste de Charles-Quint sculpté par Marc Devos. Les anciennes chroniques parlent d'un *hôtel de Flandre,* précédemment des *Quatre Seaux (Vier Eemers),* situé dans cette rue, au coin de la rue de Loxum. Au temps de Marguerite de Parme, en 1563, les curieux s'y portèrent

(1) Le premier recteur de la chapelle s'appelait N. Rogier.

pour voir le premier éléphant qu'on ait amené dans les Pays-Bas. A cette occasion l'on inscrivit sur la façade ce chronogramme :

BrabantInI VIDerVnt eLephantheM.

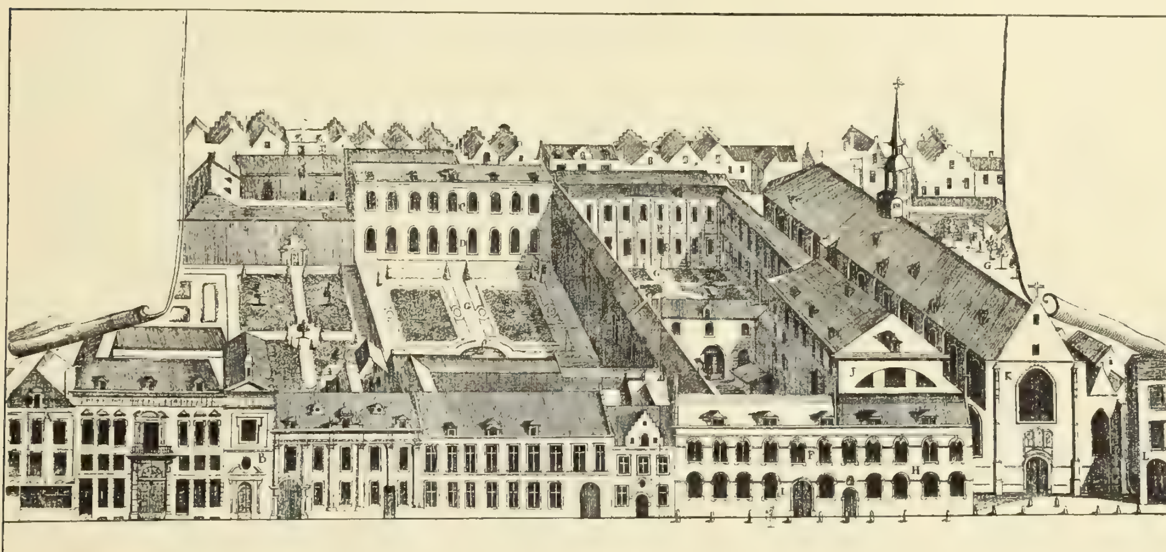
En descendant la rue d'Arenberg nous arrivons, sans quitter la paroisse de Sainte-Gudule, au fameux couvent des PP. Dominicains, qui avait sa façade principale dans la rue de l'Écuyer et dont les vastes bâtiments couvraient la plus grande partie de la place de la Monnaie, y compris celle où s'élève aujourd'hui le théâtre. La planche que nous empruntons au livre de Rombaut montre la rue de l'Écuyer depuis la rue de la Monnaie jusqu'en face de la petite rue des Dominicains. Le bâtiment placé entre A et B est la façade postérieure du *Café des Mille Colonnes.* Le passage de la Monnaie a été percé sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Éloy (B) construite aux frais de l'une des plus antiques fondations charitables de la ville (1). Les Frères de l'ordre de Saint-Dominique, fondé en France à l'époque de la croisade contre les Albigeois, avaient eu quelque peine à se faire admettre dans nos provinces. Cette milice fanatique, des rangs de laquelle est sorti Jean de Torquemada, le grand inquisiteur des rois catholiques d'Espagne, avait essayé de s'établir à Bruxelles dès le XIVe siècle en exploitant la haine des populations contre les juifs. Elle n'arriva à ses fins que sous le règne des ducs de Bourgogne, grâce à la dévotion d'Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon. Cette princesse leur donna le terrain sur lequel ils bâtirent leur couvent, qui fut achevé sous Charles le Téméraire. Au siècle suivant, sous l'administration d'Alexandre Farnèse, les prédications violentes d'un des moines de l'ordre, le frère Antoine Ruyskenvelt, occasionnèrent des troubles. Le moine fut expulsé, et l'église du couvent mise au pillage. Au mépris de la paix de religion, la majorité du large conseil décréta la vente des ornements et des vases sacrés. Mais on découvrit en cette circonstance que les Dominicains faisaient passer pour des reliques des os de singes et de chiens, et pour des fragments de la vraie croix des morceaux de vieux bois; que des images miraculeuses étaient pourvues de ressorts qui en faisaient mouvoir les membres et que les moines y introduisaient de l'huile et d'autres liquides pour faire croire qu'il en suintait de la sueur ou des larmes (2). Ce qui restait de l'église restaurée et remeublée sous le règne des archiducs fut en partie détruit par le bombardement, y compris la chapelle des Espagnols ou du Rosaire, qu'ornait un chef-d'œuvre de Rubens, *la Vierge avec l'enfant Jésus, ayant à sa droite saint Dominique,*

(1) Cette fondation remonte à l'origine des métiers. Elle fournissait des secours aux compagnons pauvres. Au XVe siècle un orfèvre lui donna le terrain sur lequel on bâtit la chapelle. Détruite par le bombardement, celle-ci fut reconstruite peu de temps après. A la fin du siècle dernier on en fit une salle de spectacle sous le nom de salle des Nouveautés. Plus tard elle servit tour à tour de temple aux méthodistes et de synagogue aux israélites. Sous le roi Guillaume, elle se transforma en auberge et devint l'hôtel *du Rabot,* pour finir par faire place au passage actuel.

(2) HENNE et WAUTERS, I, p. 545.

saint Thomas d'Aquin et l'apôtre saint Jacques, à sa gauche saint François et sainte Catherine, et à ses pieds le roi d'Espagne, l'archiduc Albert et l'Infante Isabelle, à qui des anges distribuaient des guirlandes de roses. A cette époque la chapelle était desservie par des prêtres séculiers. Les Dominicains en reprirent possession quand elle eut été de nouveau rebâtie, ainsi que le couvent, sous l'électeur de Bavière.

Les constructions les plus récentes, démolies en 1797, n'avaient plus qu'un aspect banal. On en trouve la description dans l'abbé Mann, dans Rombaut et dans le *Théâtre sacré du Brabant.* L'église, dont la nef était soutenue par quatorze piliers,



L'ÉGLISE ET LE COUVENT DES DOMINICAINS. — *Fac-simile* d'une gravure de *Bruxelles illustrée,* par Rombaut.

A	B	C	L	J	K
Façade postérieure du café des Mille Colonnes.	Chapelle de Saint-Éloy, aujourd'hui Passage de la Monnaie.	Bibliothèque D Réfectoire. G Jardin.	Entrée principale.	Chapelle des Espagnols ou du Rosaire.	Église des Dominicains.

avait un maître-autel sculpté par Van Nerven et orné d'un tableau de Janssens qui représentait la *Guérison miraculeuse d'Adolphe de Clèves,* neveu de Philippe le Bon, entouré de religieux de l'ordre de Saint-Dominique (1). Avant le bombardement, s'élevait au milieu du chœur le splendide mausolée en bronze doré de ce prince, dont la sépulture fut violée pendant les troubles de 1580. Les iconoclastes respectèrent le monument de son fils Philippe et de sa femme Françoise de Luxembourg, fille du malheureux comte de Saint-Pol, décapité par ordre de Louis XI. Ces deux personnages étaient représentés en bronze, agenouillés sous un arc orné de trente-deux écussons aux armes des deux familles. Quand, en octobre 1727, on ouvrit le caveau sépulcral, on trouva, sur les bières en plomb, deux plaques de cuivre portant les

(1) Ce tableau fut placé plus tard dans le chœur de l'église de Sainte-Catherine.

épitaphes primitives en caractères gothiques. Dans le chœur, du côté de l'Evangile, étaient les mausolées en marbre jaspé (ornés d'une *Prudence* de marbre blanc, par De Kinder) du vicomte d'Alvarado Bracamonte, de sa femme Claire-Pétronille Rubens, petite-fille du chef de l'école flamande; et de Jacques-François de Caverson, seigneur de Witterzée. Du côté de l'épître s'élevait le monument d'Albert de Coxie, seigneur de Moorsele et de Bousval, président du grand conseil de Malines, dont Vervoort le père avait sculpté le buste en marbre. Parmi les épitaphes des bas côtés de la nef on remarquait celle de Pierre Stockmans, le fameux jurisconsulte, de Guillaume de Steenhuyse, de Jacques de Liedekerke, et de divers membres des familles Van Gelder, Maes, de Vadder, Mosselman, Opdenbosch, Heymans, de Steenhault, Van Hamme, De Leeuw, Van Meerstraeten, De Busschere, De Witte, Le Mire, Van Ophem, Van Nuffel et Caimo. Des tableaux de Craeyer, de J. Van Orley, de Millé, de De Haese, ornaient le pourtour de l'église, ainsi que le réfectoire et la bibliothèque. Le cloître comptait quarante arches fermées par un vitrage et donnant sur un parterre, du centre duquel jaillissaient des fontaines d'eau vive.

Les Dominicains se vantaient aussi de posséder les restes d'un sinistre pourvoyeur de la potence au temps de Philippe II, le prévôt Jean Grovels, connu sous les sobriquets de *Spelleken* et de *Rouge Verge,* qui fit exécuter en l'espace de deux années 3,373 personnes. Ce misérable lassa la cruauté du duc d'Albe lui-même, qui le fit pendre le 11 février 1569 avec deux de ses sergents, « lesquels toutefois, selon qu'en escrivent aucuns, ne furent que fouettés dessous le gibet ». Jean Grovels ou *Spelle,* l'*Épingle,* qui portait le titre d'exécuteur général des causes criminelles, ou drossard rural, fut convaincu d'avoir « fait condamner et exécuter souventefois des innocents, au lieu des coulpables, changeant en sentences ou accusations les noms des bons en ceux des meschants garnemens qu'il vouloit relascher. Item d'avoir prins par plusieurs fois des deniers, sous promesse de relascher l'un ou l'autre, que néanmoins il faisoit tuer après, sans restituer aux amis et parens l'argent qu'il en avoit receu... Sa sentence fut escrite dans un papier et attachée d'épingles à sa poitrine. De telle mesure qu'avoit mesusé ce meschant il lui fut aussi assuré d'autre part, et c'est icy un des meilleurs faits que jamais le Duc d'Alve fit aux Pays-Bas (1) ».

S'il faut en croire Rombaut, *Spelle* monta sur l'échafaud avec autant de fermeté que de résignation, et se lança lui-même dans le vide, après que le bourreau lui eut mis la corde au cou. Les témoins de son exécution furent très surpris de voir ses cheveux, qui étaient naturellement roux, devenir au même instant aussi noirs que le plumage d'un corbeau. Quand il eut été détaché de la potence, on le transporta dans l'église des Dominicains, où il fut enterré avec une pompe étonnante. Un grand nombre d'Espagnols assistèrent à ses funérailles, tenant à la main un cierge allumé.

(1) *Description et figures des affaires des Pays-Bas sous Philippe second,* p. 75. Ouvrage très rare, appartenant à M. Lambert Vandervelde à Ixelles.



La Chapelle des Espagnols ou du Rosaire, au couvent des Dominicains, rue de l'Écuyer.
Fac-simile d'une gravure de *Bruxelles illustrée*, par Rombaut.

Le 16 février 1569, la servante du prévôt subit le même sort que les deux sergents, à l'exception des galères; mais elle fut condamnée à baiser le poteau du gibet, puis au bannissement perpétuel.

Ce furent ces mêmes Espagnols fanatiques qui firent ériger en 1593 la chapelle du Rosaire (1), décorée plus tard du grand tableau de Rubens dont il a été parlé plus haut. Après le bombardement le maître-autel fut reconstruit en forme de baldaquin. Une draperie surmontée d'une immense couronne et supportée par des séraphins abritait la Vierge du Rosaire, debout sur un globe entouré d'un serpent. Sur l'une des portes d'entrée s'élevait une autre Vierge, vêtue à l'espagnole et vénérée sous le nom de *Notre-Dame de la Soldado,* Vierge des soldats.

Lors de la restauration du sanctuaire, une dame de Villegas lui fit don d'une statue monumentale de saint Jacques. La confrérie du Rosaire comptait près de 30,000 membres, parmi lesquels les plus hauts personnages de la cité. Tous les ans, le jour du Vendredi-Saint, ils prenaient part à une procession qui sortait de l'église des Dominicains à 5 heures du soir. Dans la chapelle, tendue de voiles funèbres, les moines plaçaient sur un piédestal portatif la statue de la Vierge des Douleurs, à côté d'un cercueil ouvert. Après un sermon prêché en espagnol, les religieux du couvent entraient nu-pieds, revêtus d'une étole noire brodée d'or et d'argent. Ils descendaient le Christ de la croix et le déposaient dans un cercueil. La procession s'organisait ensuite. En tête marchait un chevalier portant une croix et suivi de trompettes et d'un timbalier vêtus de noir qui sonnaient des airs lugubres. Après eux venaient des individus portant les instruments de la Passion, chaque instrument précédé d'un gentilhomme ou d'un prélat tenant un flambeau et suivi de ses pages et de ses domestiques. En 1642 on en compta plus de mille. Plusieurs traînaient une lourde croix, d'autres chargés de chaînes ou le dos nu se faisaient flageller par leurs domestiques. Venait ensuite la Vierge des Douleurs habillée de noir et portée par seize religieux, puis le cercueil porté par huit religieux et escorté de soldats armés. La procession se dirigeait vers la rue de la Madeleine, montait jusqu'à la place des Bailles et plaçait la Vierge et le cercueil sur un reposoir dressé en face du Palais. Après les prières dites, le cortège se remettait en marche pour ne rentrer que fort tard. Le jour de Pâques, dès le point du jour, on élevait devant la porte de l'église un autel tendu de noir, sur lequel on posait la Vierge, puis on retirait du cercueil le Christ qui y était déposé. On enlevait à la Vierge son voile de deuil et l'on donnait la bénédiction à la foule. Aussitôt les assistants unissaient leurs cris de joie au son des trompettes et des timbales. Cette coutume était d'origine plus ancienne que la confrérie, car Rombaut raconte qu'en 1549 on fit à Bruxelles, le soir du Vendredi-Saint, une procession où l'on vit une infinité d'Espagnols et d'Italiens qui se flagellaient

(1) Le *Rosaire* est un grand chapelet composé de quinze dizaines d'Ave précédées chacune d'un Pater. Grégoire XIII institua la fête du Rosaire en mémoire de la victoire de Lépante.

d'une telle force avec des éperons, que le sang ruisselait pour ainsi dire dans les rues. La procession sortait de l'église des Dominicains, dont le chœur était magnifiquement orné. Cette dévotion outrée s'étendait jusqu'aux pouvoirs publics,



Mausolée de Philippe de Clèves et de sa femme, Françoise de Luxembourg,
Dans la chapelle de Ravesteyn, église des Dominicains. — *Fac-simile* d'une estampe de *Bruxelles illustrée*, par Rombaut

comme l'établit la relation d'un événement qui se passa à la fin de 1659. Le 30 du mois de novembre, jour de la Saint-André, les chevaliers de la Toison d'or avaient célébré la fête de ce saint, protecteur de la maison de Bourgogne, dans la chapelle du Palais. On remarquait dans l'assemblée le comte d'Isembourg, le prince de Barbançon, le prince d'Isenghien, les ducs d'Arschot et d'Arenberg, le prince de Ligne et le prince de Nassau. La cérémonie étant achevée, le comte d'Isembourg réunit ces seigneurs dans un banquet. Le marquis de Caracene, gouverneur général des Pays-Bas, manifesta le désir que les trois Etats de Brabant s'engageassent à

promettre de défendre l'Immaculée Conception de la Vierge. L'archevêque de Malines en fit la proposition aux trois ordres et, le 8 décembre, ce prélat, les ducs d'Arschot et d'Arenberg, les bourgmestres des trois chefs-villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, accompagnés des conseillers pensionnaires de Bruxelles et d'Anvers et des deux



Exécution de Spelleken, prévôt du duc d'Albe, enterré dans l'église des Dominicains.
Fac-simile d'une estampe appartenant à M. Lambert Vandervelde. (Voir p. 380.)

greffiers des États, se rendirent à la chapelle du Rosaire, où l'abbé du Parck, de l'ordre de Saint-Norbert, archichapelain du roi, chanta la messe, pendant laquelle, après l'Évangile, le père Fresneda, de la compagnie de Jésus, prédicateur royal, prêcha sur le sujet de l'Immaculée Conception. Après l'office, l'archevêque, les ducs d'Arschot et d'Arenberg, les trois bourgmestres, les conseillers pensionnaires et les greffiers se présentèrent devant l'autel, et l'archevêque, au nom des États, prononça la promesse à haute voix, en présence de S. A. le prince de Condé, de LL. Excellences le marquis et la marquise de Caracene, prévôt et prévôte de la fête, des généraux, des ministres et des dames de la cour.



ALEXANDRE FARNÈSE, prince de Parme, le restaurateur du culte dans les Pays-Bas. (*Collection de M. Th. Hippert.*)

Trois ans après, en 1662, deux bourgeois de Bruxelles, Jean Wils et Catherine Jambers son épouse, instituèrent une fondation singulière en faveur des PP. Dominicains, à la sollicitation du R. P. Marius Balbinus, religieux de cet ordre. Tous les moines du couvent devaient aller en procession le 1[er] janvier à minuit à la collégiale pour y adorer le Saint-Sacrement pendant une heure. A partir de 1675 cette cérémonie fut remise à quatre heures du matin.

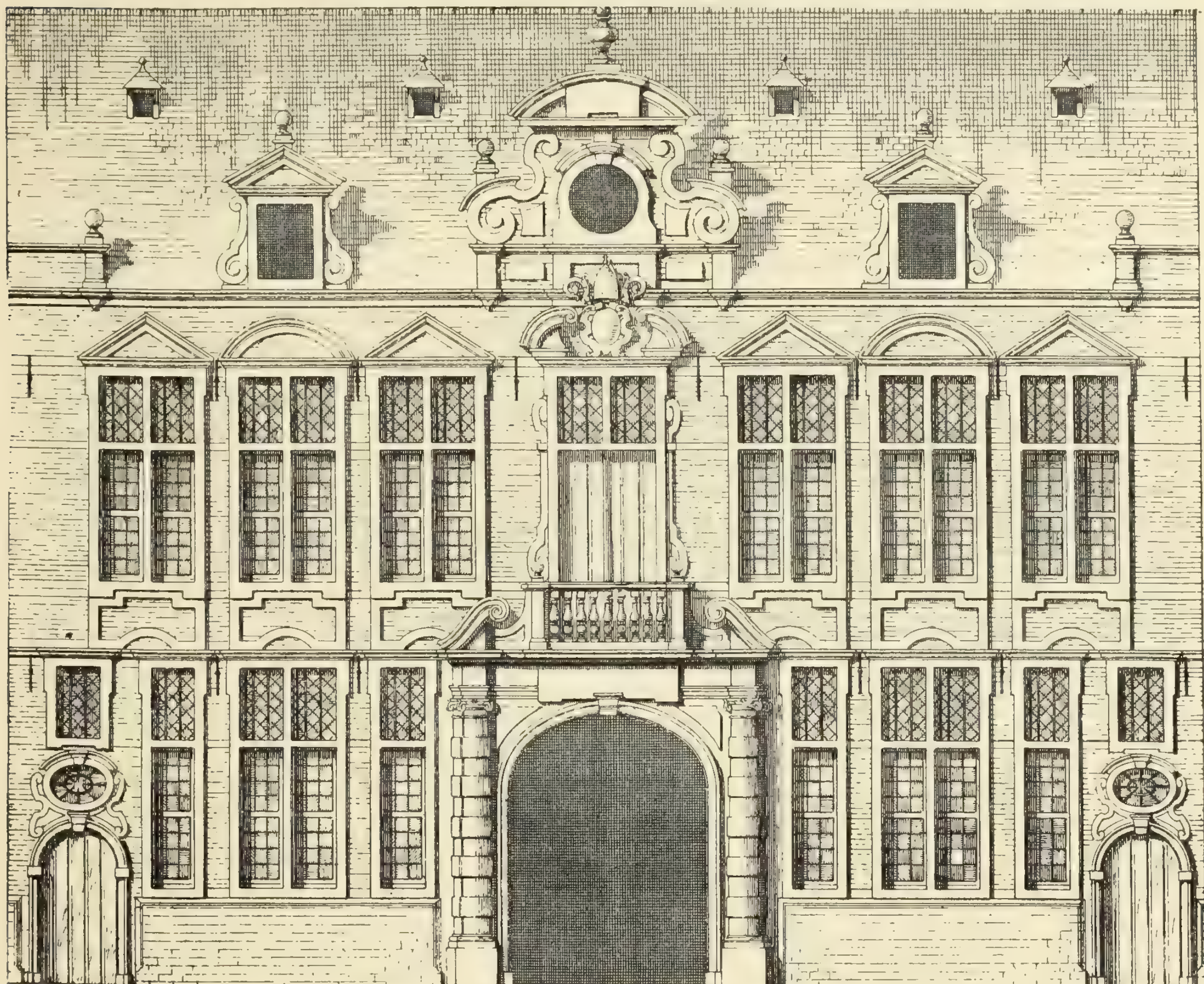
Le lecteur qui nous accompagne dans cette promenade à travers les édifices religieux de la paroisse de Sainte-Gudule s'imagine à tort qu'il est au bout de ses peines. Il lui reste à visiter, dans ce seul quartier, huit couvents et sept chapelles; et sur chacun de ces édifices il a quelque chose d'intéressant à noter.

L'ancien couvent de Berlaimont couvrait tout l'espace compris entre la rue d'Assaut, la rue des Comédiens et la Montagne-aux-Herbes-Potagères. Lors de la construction de la première enceinte de Bruxelles, il fut coupé en deux par les remparts, de telle sorte qu'il y en eut une partie intra-muros et une partie extra-muros. Le bâtiment, qui n'abritait à l'origine qu'une congrégation de demoiselles pieuses vivant sous la règle de Saint-Augustin, fut saccagé par la soldatesque de Louis de Maele en 1356. Il ne se releva de ses ruines qu'en 1624, grâce à la dame Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaimont, qui obtint du pape Urbain VIII l'autorisation de fonder un couvent de chanoinesses destiné à deux classes de religieuses. La première devait être composée exclusivement de trente dames nobles à quatre quartiers; la deuxième de jeunes personnes nées de parents honnêtes et sans titres de noblesse. Ces demoiselles devaient aider les chanoinesses à instruire des filles d'honnêtes bourgeois en tout ce qui avait rapport à la religion et à la morale, ainsi qu'aux ouvrages de mains indispensables à une bonne ménagère. Le mardi 25 mai 1627, le même jour que la comtesse fut reconnue supérieure, les premières religieuses, au nombre de onze, reçurent le voile des mains de Jacques Boonen, archevêque de Malines, en présence de l'archiduchesse Isabelle. La première prévôte du couvent fut Marie de Duras, et la seconde Isabelle de Lalaing, nièce de la fondatrice. En 1678 un petit événement mit en émoi la population du couvent. Le nombre des religieuses des deux classes étant considérablement diminué, le service devait nécessairement en souffrir, et le pape Innocent XI, sur les sollicitations de Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, octroya une bulle qui décrétait la fusion des deux classes de religieuses. A partir de ce moment, toutes eurent le titre de chanoinesse, le même droit au chœur, le même habillement et les mêmes charges dans la maison. Cette décision pontificale donna lieu à la fermentation de l'esprit monastique de ces dames; il y eut une émeute féminine que l'archevêque Alphonse de Berghes fut chargé d'apaiser. Cependant quatre chanoinesses (1) refusèrent

(1) Marguerite et Jacqueline de la Hamayde, Marie de Mérode de Trélon et Victoire Campbell d'Argyll.

obstinément de se soumettre et obtinrent, par l'intermédiaire de madame de la Hamayde, la permission de se retirer à Cambrai.

Les chanoinesses régulières n'avaient qu'une petite chapelle assez bien ornée



Refuge de l'abbaye de Saint-Michel, rue des Sables.
Dessin de la collection du duc d'Arenberg. (*Publication de MM. Colinet et Loran.*)

dans laquelle on remarquait quelques tableaux de Rombouts, de Janssens et de Vanderheyden. Le 31 mai 1797 elles furent obligées d'abandonner leur couvent. En 1798 on en commença la démolition et l'on construisit sur l'emplacement plusieurs maisons, dont entre autres l'établissement des bains Saint-Sauveur. Le pavillon situé au coin de la rue d'Assaut était devenu l'hôtel du prince de Berghes. Une société particulière, dite le *Club,* y siégea pendant plusieurs années et après elle on y établit la chambre des notaires. La chapelle du couvent, où le public entrait par la rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, était à Bruxelles la seule où les religieuses chantassent au jubé les dimanches et les jours de fête. Après la suppression

des couvents, les dames de Berlaimont n'en continuèrent pas moins de vivre en communauté et de tenir des pensionnaires (1).

Les Bénédictines anglaises étaient les voisines immédiates des chanoinesses de Berlaimont, dont le jardin confinait au leur. Ces dames vinrent s'établir en Belgique sous le règne de Philippe II, et leur première abbesse, lady Mary Berkeley, fut installée le 14 novembre 1599 par l'archevêque Hovius. Leur couvent (voir p. 56 et 57) n'offrait rien de remarquable, et les historiens de Bruxelles n'y ont rattaché aucun souvenir historique. Mais nous avons appris par des publications récemment faites en France (2) que Marie Mancini, *la Connétable,* nièce du cardinal Mazarin, pendant le cours de son odyssée romanesque à travers l'Europe, y fit un séjour forcé. C'était en 1673. « Venant d'Italie par le Rhin, la pauvre femme ne savait où elle allait. Trahie par un ami de son mari, le marquis de Borgomaneiro, et par l'abbé Oliva, son secrétaire, elle eut la fâcheuse faiblesse de se laisser guider par eux. Ce fut dans le château d'Anvers que se termina son voyage : elle y fut retenue prisonnière par ordre du gouverneur, le comte de Monterei, de l'illustre maison de Haro, sur la demande de Borgomaneiro et d'Oliva. On voulait, comme le lui écrivit plus tard son mari, l'empêcher de passer en France ou en Angleterre, en d'autres termes la fixer sur un territoire italien ou espagnol, où le connétable, tout-puissant en Italie et en Espagne, pût la tenir sous une certaine dépendance plus ou moins dissimulée.



TOMBEAU DE FRANÇOIS, fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne dans l'ancienne église de Coudenberg. (*Grand théâtre sacré du Brabant.*)

« D'Anvers, Marie s'embarqua pour Bruxelles, « où elle avoit grande passion de « demeurer »; elle était accompagnée du capitaine des gardes du comte de Monterei. Les conversations qu'elle eut avec lui lui donnèrent une triste opinion du logis qui lui

(1) Ces renseignements sont empruntés à une *Notice historique et archéologique sur l'ancien couvent de Berlaimont,* par le Dr VALLEZ. Bruxelles, Verteneuil, 1855. L'auteur a vu sur l'emplacement de l'ancien couvent, du côté du nord, un caveau casematé, dont l'entrée était de plain-pied avec le sol. Il avait environ 15 pieds de profondeur sur 4 1/2 de largeur et un peu plus de hauteur. A côté de cette pièce se trouvait une vaste salle basse, type parfait des anciennes cuisines monacales, carrelée de pierres blanches, seul reste intact de cette noble maison. A la suite des nombreuses métamorphoses que ces constructions ont subies, il se pourrait que d'autres issues eussent été bouchées et que cette cave eût eu une communication avec d'autres placées dans son voisinage.

(2) *Louis XIV et Marie Mancini d'après de nouveaux documents,* par R. CHANTELAUZE. Paris, Didier; 1 vol. in-8°. — *Véritables mémoires de Marie Mancini, princesse Colonna,* réimprimés pour la première fois avec notice et notes, par GEORGES D'HEYLLI. Paris, E. Hilaire; 1 vol. in-18.

était réservé; sa résolution fut vite prise : elle se jeta dans l'église du couvent qui lui était destiné, comme dans un lieu inviolable, et ni le comte-gouverneur, ni le nonce du pape, ni l'archevêque ne purent obtenir d'elle, par leurs prières ou par leurs menaces, qu'elle consentît à en sortir; on mit donc des sentinelles à la porte de l'église et l'on fit défense à l'abbesse du couvent contigu de la recevoir. Voulait-on donc la prendre par la famine?

« Elle allait se décider à passer la nuit dans cette église quand un personnage



LE JARDIN DES ORATOIRES. — Gravure de la collection de M. A. Outtelet.

qu'elle « connaissoit comme homme de bien », l'*amman,* magistrat ou officier souverain de la ville de Bruxelles, M. Bruneau, la décida à se rendre dans « un appartement « tout joignant un couvent appelé des Anglaises, où Monterei avoit fait mettre plus « de grilles qu'au couvent même » et avait chargé un gentilhomme espagnol « de la « garder à vue et d'être témoin de toutes ses actions » (1).

Dans le voisinage immédiat des Bénédictines, sur le Mont Sion, les arbalétriers possédaient un champ d'exercice avec une chapelle dédiée à saint Laurent, dont ils restèrent pendant longtemps les marguilliers. Élisabeth de Portugal, femme de Philippe le Bon, leur acheta en 1432 une partie de leur terrain pour les dames de Sainte-Élisabeth, qui étaient des recluses du tiers ordre de Saint-François. Mais une bulle pontificale leur imposa la règle de Saint-Augustin. Jusqu'en 1783, époque de la suppression de leur monastère, elles offrirent chaque année, le lundi qui suivait l'*Ommegang,* un déjeuner aux membres de la *Gilde,* après avoir chanté un

(1) *Revue politique et littéraire,* 24 février 1883. (*Une Illustre Aventurière,* par M. Ch.-L. LIVET.) La sœur de Marie Mancini, Olympe, comtesse de Soissons, mère du prince Eugène de Savoie, morte à Bruxelles en 1708, fut inhumée dans l'église des Pères Minimes. *(Grand Théâtre sacré du Brabant,* p. 276.)

Requiem pour les confrères défunts. Les républicains firent du couvent un hôpital qu'ils nommèrent l'hospice de la *Félicité,* sans doute parce que les malheureux y manquaient de tout, et même de consolation. Sous le roi Guillaume cet hôpital devint une caserne de fantassins, en même temps que le couvent des Annonciades, supprimé en 1784, fut assigné à la cavalerie. Les Annonciades ou Filles Bleues, instituées en France par Jeanne de Valois, fille de Louis XI, étaient venues s'établir à Bruxelles en 1616 près de l'ancienne porte de Louvain. Leur chapelle, consacrée en 1627, renfermait une *Adoration des Mages* de Rubens. Avec elles disparurent aussi leurs voisines les Dominicaines anglaises, installées depuis 1669 dans une maison de l'ancienne rue Spellekens, ainsi nommée parce que l'infâme prévôt du duc d'Albe y avait eu son domicile. De la *Spellekens straet* l'ignorance populaire a fait tout naturellement la rue des Épingles. Un membre de l'illustre famille catholique des ducs de Norfolk et d'Arundel, le cardinal Philippe-Thomas Howard, acheta le *Spellekens Huys* aux Oratoriens. Les Dominicaines y joignirent de magnifiques jardins en amphithéâtre, d'où elles jouissaient d'une vue superbe, et en mémoire desquels une ruelle voisine, disparue dans la transformation du quartier Notre-Dame-aux-Neiges, conserva pendant longtemps le nom de rue des Jardins d'Idalie. Vers la même époque que les Dominicaines, quelques religieuses Capucines s'établirent dans la paroisse et y achetèrent dans la rue des Sables l'hôtel Coloma, où s'installa plus tard le pensionnat Regnault. Toujours en ce XVIIe siècle, qui fut l'âge d'or de la dévotion à Bruxelles, les prêtres de la congrégation de l'Oratoire, instituée par le cardinal de Bérulle, fondèrent une maison sur la montagne qui a gardé leur nom, près de la place de Louvain. L'archevêque de Malines Jacques Boonen les avait appelés pour opposer leur enseignement à celui des jésuites. Ils ouvrirent des écoles pour les orphelins des deux sexes dans les sept paroisses de la capitale (1). De leur jardin, situé sur l'un des points élevés de la ville, ils jouissaient



SAINT JACQUES MAJEUR.
Gravure tirée de Sanderus.

(1) Dès 1377, Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, surnommé le *bon Évêque,* et frère d'Éverard T'Serclaes qui délivra Bruxelles en 1356, avait fondé dans la rue de Schaerbeek une maison pour douze pauvres écoliers. Les *Pauvres écoles* établies par des personnes charitables reçurent leur première organisation régulière sous le règne de Charles-Quint. Une ordonnance du 3 janvier 1538 imposait aux maîtres de charité le soin des écoles dont les dépenses devaient être couvertes par des collectes et par des dons particuliers. Ce système resta en vigueur jusqu'au XVIIIe siècle.

d'une vue superbe sur les campagnes des environs. Leur maison devint en 1807 l'hospice des orphelins. Quatre ans après, on résolut de placer les garçons à la campagne; les filles restèrent dans la maison de l'Oratoire, d'où elles furent transférées en 1845 dans l'ancien couvent des Bogards, rue du Midi. Les filles recevaient aussi l'instruction dans une maison pieuse, érigée en 1633, à l'angle de la Montagne du Parc et de la rue d'Isabelle, sur l'emplacement actuel de l'hôtel de la Société Générale, par un prêtre de l'Oratoire, nommé Jean Vernimmen. Les religieuses, qui enseignaient principalement la couture et la fabrication de la dentelle, furent autorisées à revêtir le costume des Béguines, et à partir de ce moment, leur asile s'appela le Petit Béguinage.

Après les couvents de la paroisse, les chapelles, pour la plupart annexées à des hospices. Nous avons parlé à diverses reprises de celle que la grande gilde de l'arbalète consacra à saint Laurent dans la petite rue qui relie la rue des Sables à la rue des Comédiens. Un hôpital contigu, qui s'étendait vers la rue des Boiteux, recevait les voyageurs et les pèlerins.

Des vieilles femmes, en nombre limité et variant de douze à seize, étaient nourries et logées dans l'hôpital des Saints-Antoine et Élisabeth, érigé rue de Louvain par Jean de T'Serclaes, le *bon Évêque;* dans l'hospice de Sainte-Gertrude, en face de l'escalier de la collégiale, à l'angle inférieur de la rue du Marquis (1); dans celui de la Sainte-Trinité, fondé en 1371, rue de Loxum; dans la maison de Ter Arken (2) *(Arca Dei)*, établie en 1385 par la noble famille de Cluting; tandis qu'on entretenait douze vieillards dans la maison des Douze-Apôtres, fondée en 1394 par Guillaume de Bont, chanoine de Sainte-Gudule et secrétaire de la duchesse Jeanne (3).

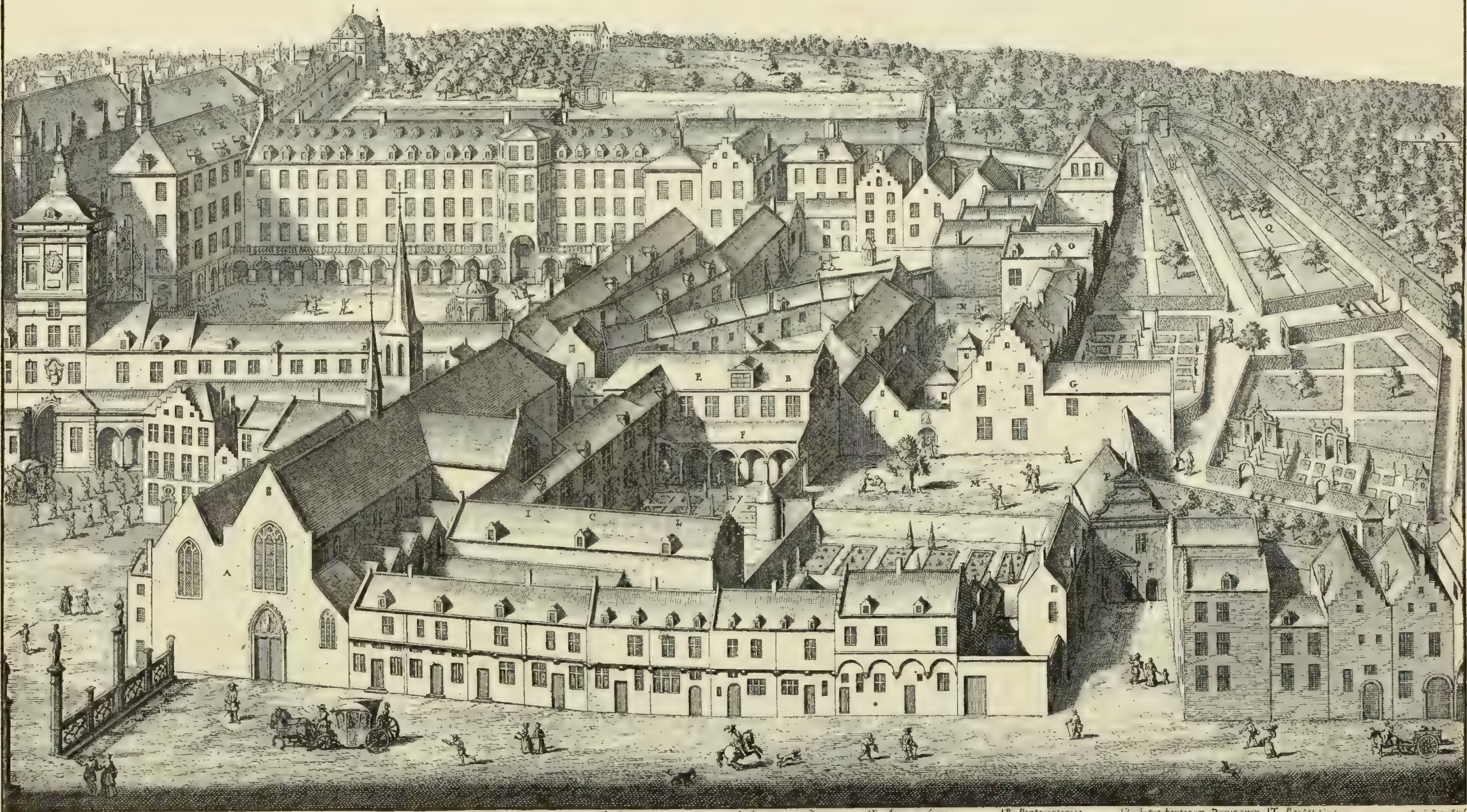
Il ne nous reste à mentionner que la chapelle de Salazar, sorte de monument expiatoire, érigée en 1436 par un chevalier Van den Berghe ou Du Mont, dans la rue des Sols (4), à l'endroit où, d'après la tradition, les juifs avaient poignardé les hosties. Elle dut son nom de Salazar à la vente de l'hôtel voisin à un gentilhomme espagnol. Les chanoinesses de Berlaimont y résidèrent après avoir quitté leur couvent de la rue d'Assaut.

(1) Nommée *rue du Citoyen* par des républicains qui, depuis, sont devenus eux-mêmes marquis, barons, etc... *(Esquisses historiques,* etc.)

(2) Les pensionnaires de cet hospice furent transférés au Grand Béguinage en 1819, parce qu'on établit dans leur maison un manège construit avec les matériaux provenant de celui qu'on avait bâti sur l'emplacement de l'église des Dominicains. Ce manège devint successivement un cirque, une école vétérinaire, un dépôt des ambulances et l'Athénée royal. — La rue Ter Arken était autrefois habitée par de grands seigneurs attachés à la cour. Les Français la nommèrent la rue de la Postérité. *(Ibidem.)*

(3) Cette fondation a été transférée au Grand Hospice, où l'une des salles portait l'inscription Guillaume et Jean Bont. Le haut de la Montagne des Douze-Apôtres s'appelait Montagne du Prince de Gavre. Au coin de cette rue et de la Montagne du Parc, il y avait une statue de Janus que les républicains français abattirent parce qu'elle offrait l'image d'un ancien roi de Rome! *(Ibidem.)*

(4) On ne sait au juste si cette rue dut son nom aux *sols* payés par Jonathas à Jean de Louvain, ou bien au voisinage de l'hôtel des Finances, où l'on *comptait* beaucoup de *sous. (Ibidem.)*



L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-JACQUES SUR COUDENBERG. (*Théâtre sacré du Brabant.*)

A gauche le Palais des ducs de Brabant. — Au fond l'ancien Parc. — Vers le milieu le Borgendael.

A. Église. *B*. Bibliothèque. *C*. Dortoir des prêtres. *D*. Id. des novices. *E*. Réfectoire. *F*. Portique devant le réfectoire. *G*. Infirmerie. *H*. Cuisine. *I*. Divers. *K*. Quartier de l'économe. *L*. Id. du prieur. *M*. Cour supérieure. *N*. Cour inférieure. *O*. Brasserie. *P*. Entrée. *Q*. Grand jardin. *R* Jardin du supérieur. *S*. Palais ducal. *T*. Prieuré. *V* Parc.

Voici notre promenade terminée dans l'ancienne paroisse de Sainte-Gudule. — Il faut que le lecteur s'arme d'un nouveau courage pour visiter les édifices religieux des autres quartiers de la ville, en commençant par celui de la Cour, où nous trouvons l'église et l'abbaye de Coudenberg, les couvents des Carmes déchaussés et des Carmélites thérésiennes, celui des Jésuites et l'église et l'hôpital Saint-Jean.



La Place royale, avec l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. — D'après une ancienne estampe.

L'origine de l'abbaye de Coudenberg nous ramène à ces temps légendaires qui font les délices des érudits parce qu'ils autorisent toutes les conjectures. Le couvent primitif fut-il antérieur au Palais des ducs de Brabant, ou bien les premiers moines furents-ils attirés par le voisinage de la cour? Telle est la question que n'ont résolue ni Sanderus, ni Butkens, ni Divæus, ni Miræus, ni Puteanus, ni Foppens, ni Gramaye, ni l'abbé Mann, ni leurs successeurs. Ils se bornent à répéter qu'il y eut dès les temps les plus reculés, aux confins de la forêt de Soignes, sur la Montagne Froide *(Frigidus mons* ou *Couden-berg)* qui dominait Bruxelles, une chapelle dédiée à saint Jacques de Compostelle ou Jacques Majeur. Au XIIIe siècle, cette église avait un

50

prévôt; au XVIIe, elle devint paroissiale; au XVIIIe, son prévôt mitré obtint de Rome le titre d'abbé et fut admis au nombre des prélats des États de Brabant; enfin en 1776, elle fut démolie pour faire place à l'édifice actuel, inauguré en 1785. Aucun fait historique de quelque importance ne se rattache à l'ancienne abbaye. Le prince, à qui son oratoire ne suffisait point, avait sa tribune dans le chœur du temple, qu'une galerie couverte reliait au Palais. Parmi les tombes on remarquait celles de François, fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, décédé en 1481 à l'âge de quatre mois, et de deux célèbres chroniqueurs, Dinterus (Édouard de Dinter) et Olivier de la Marche. L'abbaye était riche en reliques, enfermées dans des châsses précieuses. Elle se vantait de posséder une Vierge miraculeuse apportée de Bois-le-Duc en 1629, et un petit Jésus qui protégeait les femmes stériles. Mais elle tirait surtout orgueil des tableaux de Rubens qui ornaient l'église et le réfectoire. Ceux du réfectoire étaient des paysages de proportions grandioses, couvrant en entier les murailles. Ceux de l'église formaient ensemble un triptyque dont la face postérieure portait une *Sainte Famille.* Cette dernière page, qui fut peinte pour la chapelle particulière de l'archiduc Albert, fait aujourd'hui partie de la galerie de sir R. Wallace, ancienne collection du marquis de Hertford. Le triptyque, qui fut commandé par la confrérie de Saint-Ildefonse et qui est à Vienne, au musée du Belvédère, représente la *Vierge assise sur un trône, présentant une magnifique chasuble à saint Ildefonse, évêque de Tolède.* De chaque côté sont des saintes et dans le ciel planent trois anges. Sur le volet droit on voit, agenouillé sur un prie-Dieu, l'archiduc Albert accompagné de son patron, saint Albert, en costume de cardinal; sur le gauche, dans la même attitude, sa femme Claire-Eugénie, avec sa patronne sainte Claire, qui lui présente une couronne de roses sur un livre. Le style de la composition, dit Waagen, fait reconnaître dans cette page l'influence encore toute fraîche des chefs-d'œuvre italiens; les têtes des saints, au contraire, ont un caractère tout à fait flamand. Les portraits ressortent avec une frappante réalité. Ce triptyque a été vendu jadis par la fabrique de Saint-Jacques pour 4,000 louis d'or. — D'après Fricx, le jardin du couvent formait un amphithéâtre entouré de belles allées de charmilles. Plusieurs portes taillées dans la verdure et fermées par des claires-voies, permettaient la vue des parterres entretenus par les chanoines. Ils étaient ornés de statues et de fleurs et séparés par des haies tenant lieu de murs. C'est probablement la partie désignée sur notre planche par la lettre R et intitulée *Situs hortorum dominorum.* Cette planche donne une idée exacte de la distribution des bâtiments. L'église avait sa principale entrée dans la rue de Namur, à l'extrémité de la cour des Bailles, et l'une des portes du jardin principal donnait sur le Parc. La bibliothèque (B) servit de cabinet de travail aux Bollandistes au siècle dernier, jusqu'au moment où ils allèrent s'installer dans l'abbaye de Tongerloo. La petite place triangulaire indiquée derrière la cour inférieure (N) et au centre de laquelle s'élève le couronnement d'un puits, est le Borgendael, cet enclos privilégié

où, en vertu d'une antique tradition, les banqueroutiers et les voleurs jouissaient du droit d'asile (1). On raconte qu'un directeur du théâtre de la Monnaie s'y réfugia pour échapper aux poursuites de ses créanciers. Le duc de Parme y avait fait construire un jeu de paume, près de l'endroit (O), où se trouve la brasserie *(Braxatorium).*

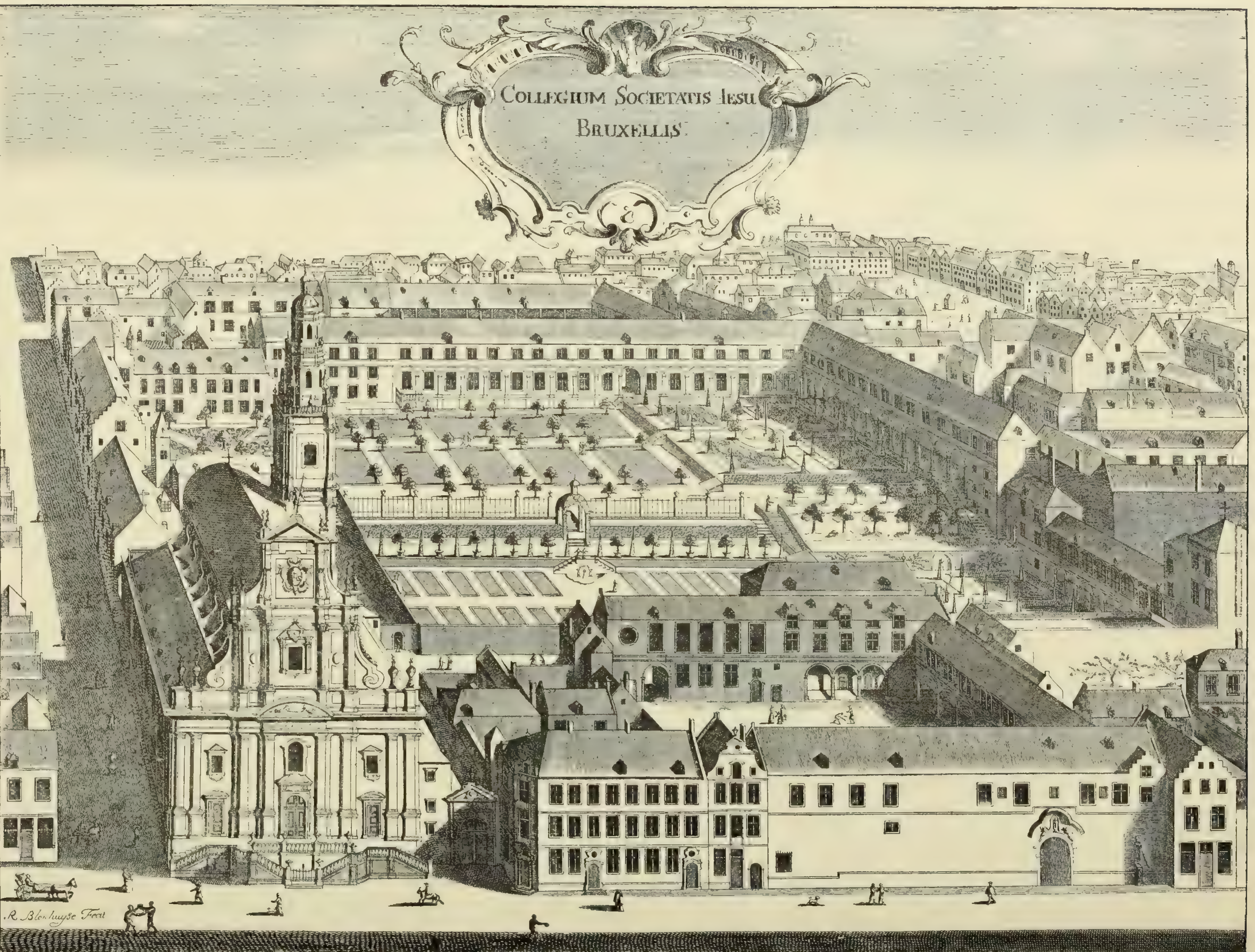
La nouvelle église de Saint-Jacques sur Coudenberg fut commencée par Guimard et achevée par Montoyer (2). La mesquine tourelle en bois qui la dépare et qu'on appelle par dérision un *dôme,* ne figurait pas sur le plan primitif (3). Tous ceux qui ont décrit ce temple ont copié Gautier. Nous ferons comme eux, mais en lui rendant la justice de le citer : « Cet édifice est d'un aspect imposant; six colonnes cannelées d'ordre corinthien reposant sur un escalier solide et magnifique forment le portail et supportent le superbe couronnement. L'escalier donne accès au péristyle, sous lequel on voit deux statues colossales; l'une représente *Moïse* et fut sculptée par Olivier, sculpteur français; l'autre représente *David* et fut sculptée par Janssens, de Bruxelles. Sous le gouvernement de la Convention, on les métamorphosa en *Solon* et *Lycurgue;* les bas-reliefs qui décorent le péristyle représentent le *Martyre de saint Jacques sous le règne de Néron,* et *Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple,* et sont d'Olivier. Le bas-relief du fronton qui représentait le *Sacrifice de la messe* (4) était d'Henrion, de Nivelles; il fut détruit quand l'église de Coudenberg devint successivement le temple de la Raison, de la Loi et décadaire. L'église, d'une noble simplicité, forme une croix latine, composée d'une belle nef décorée de colonnes corinthiennes adossées au mur. Les côtés latéraux de la croix reçoivent le jour comme la basilique de Fano que Vitruve construisit. Dans le milieu sont deux autels secondaires, celui de Notre-Dame de Bois-le-Duc et de Saint-Jean Népomucène, élevés à droite et à gauche dans deux chapelles tenant au chœur. Vis-à-vis sont deux autres chapelles où l'on a placé des confessionnaux. A gauche on voit un beau monument de Godecharle. C'est le mausolée de Jacobs, célèbre dessinateur enlevé dans la fleur de sa jeunesse. La voûte de l'édifice est en plein cintre orné de caissons et forme une coupole supportée sur quatre arcades. Dans le chœur sont les stalles de la ci-devant abbaye de Coudenberg. Le maître-autel, rehaussé en 1823 par le zèle du révérend curé, est de forme antique, et dans la niche servant de fond sont placées les statues qui représentent l'Ancien et le Nouveau Testament; elles sont

(1) « La franchise du Borgendael provenait de ce qu'une famille patricienne y avait sa demeure vers l'an 1000. Ces familles accordaient des privilèges et elles en avaient de grands. » Telle est l'opinion de Gautier *(Conducteur dans Bruxelles).* D'après l'abbé Mann, la famille patricienne dont il s'agit était celle de Coudenberg, d'où naquirent les *vicomtes* ou *burgraves* de Bruxelles.

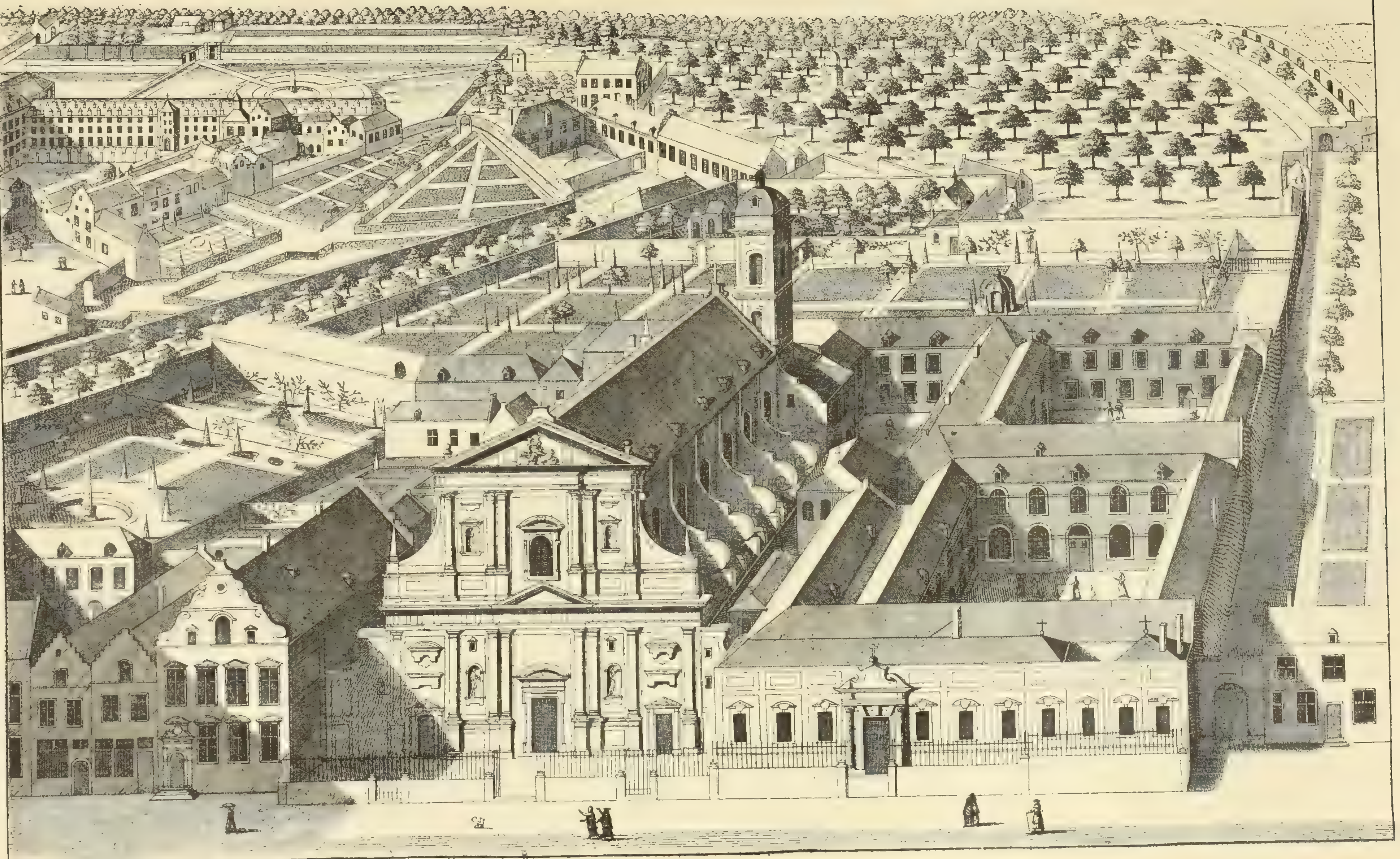
(2) Quelques-uns disent Payen aîné.

(3) *Vade-mecum ou Description de Bruxelles et ses environs,* par le cap. D. K. Bruxelles, De Mat, 1830, p. 27.

(4) Il fut remplacé par l'*Œil de la conscience,* jusqu'au jour où M. Portaels fut chargé de décorer le fronton de la fresque au *wasserglas* qui l'orne aujourd'hui. Cet essai de fresque en plein air dans nos régions froides et pluvieuses n'a heureusement pas eu d'imitateurs.



L'ancien couvent des Jésuites. — D'après le *Grand théâtre sacré du Brabant*, exemplaire échappé à l'incendie du Palais de la Nation. — Sur l'emplacement de l'église fut créée la place du Palais de Justice; à droite la rue d'Or, à gauche la rue de Ruysbroeck; au milieu la cour de l'ancien Palais de Justice; au fond à droite le Grand Sablon.



L'ancien couvent des Carmelites, situé dans la rue de Coudenberg (de Namur) et la rue Thérésienne. — Au fond le Palais des ducs de Brabant et le Parc.
Gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant.* — Exemplaire sauvé de l'incendie du Palais de la Nation.

de Godecharle. Les bas-reliefs placés au-dessus appartiennent au même artiste. Le premier représente la *Naissance de Jésus-Christ,* celui du milieu la *Cène* et le troisième le *Portement de la croix.* Quatre colonnes isolées supportent une calotte ornée de caissons de forme octogone, décorés de rosaces; elles terminent l'ornement du chœur, où repose le saint Sacrement qu'adorent deux chérubins. Au-dessus du fronton s'élève la tour, bâtie entièrement en bois et séparée en cinq étages renfermant les cloches, un joli carillon et une cloche qui sert de régulateur à la ville. »

Les bâtiments de l'abbaye eurent au moins autant de destinations diverses que le palais du cardinal Granvelle. Affectés en 1786 au conseil des finances, puis au conseil royal, puis à la préfecture de la Dyle, ils devinrent en 1802 le siège d'un lycée, transformé en collège en 1816 et en athénée royal en 1818. En 1832 on y installa l'école militaire qui venait d'être fondée. La rue de Namur s'appelait encore en 1817 la rue de Coudenberg (1).

On a vu qu'après l'annexion de la Belgique à la France la nouvelle église de Saint-Jacques fut le temple de la Raison. Le 20 brumaire an III la proclamation suivante fut affichée sur les murs de Bruxelles :

AU PEUPLE.

C'est aujourd'hui le jour où la Raison va obtenir son premier temple dans la ville de Bruxelles. Peuple, qui pendant tant de siècles as gémi sous les fers du despotisme, réveille-toi d'un si long sommeil; viens apprendre, au Temple de la Raison, à connaître tes droits et à te rendre digne d'être partie intégrante du premier peuple de l'Univers. La fête aura lieu à 10 *heures du matin au Temple de la Raison de Coudenberg.*

Par ordre supérieur,

Signé. J. DE ROOVERE (2).

Nous n'avons que quelques pas à faire pour retrouver dans la rue des Petits-Carmes, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la prison, l'église des Carmes déchaussés qu'Albert et Isabelle firent ériger sur les ruines de l'ancien hôtel de Culembourg et dont il a été parlé dans un précédent chapitre. La planche que nous avons publiée d'après le *Théâtre sacré du Brabant* offre un intérêt spécial en ce qu'elle donne une vue cavalière de l'ancien hôtel d'Egmont, devenu celui des ducs d'Arenberg. L'église, d'une architecture insignifiante, renfermait une *Assomption* de Rubens qui figure aujourd'hui au Musée, une magnifique *Sainte Thérèse en extase devant Jésus-Christ,* du même maître (3), qui a émigré en Angleterre, et les copies des dix tableaux

(1) *Brussel en deszelfs inwoners, in* 1817. Eene schets door M. Q. DE FLINES. Amsterdam, G. Van Dyk, 1817, p. 23.

(2) Voir *Office de publicité* du 1er septembre 1878. — Aussi le *Recueil des proclamations et arrêtés des représentants du peuple français envoyés près des armées de Sambre-et-Meuse.* Bruxelles, Huyghe, imprimeur-libraire, Marché-aux-Fromages.

(3) Les Carmes avaient, par pudeur, fait revêtir Jésus-Christ d'une draperie rouge. (MANN, II, p. 68.)

représentant le *Triomphe de la Religion,* qui décoraient, comme on l'a vu dans un précédent chapitre, la grande salle de l'ancienne Cour.

Près de l'autel de Sainte-Thérèse s'élevait le mausolée d'une princesse d'Arenberg, érigé par son mari Alexandre de Bournonville, et devant l'autel de Saint-Joseph on remarquait la tombe de J.-B. Rousseau, le *grand lyrique,* mort à Bruxelles le 17 mars 1741 en l'hôtel du duc d'Arenberg (1). On connaît son épitaphe rédigée par Piron :

Ci-git l'illustre et malheureux Rousseau,
Le Brabant fut sa tombe et Paris son berceau.
Voici l'abrégé de sa vie,
Qui fut trop longue de moitié :
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

Elle ne fut pas inscrite sur son sépulcre; son cercueil fut transféré en 1813 dans l'église du Sablon.

N'oublions pas de signaler, sur la planche qui représente le couvent des Carmes, la fontaine placée au milieu du cloître et que l'on prétendait marquer l'endroit où s'assemblèrent les *Gueux* au temps de Marguerite de Parme.

Après les Carmes déchaussés, les Carmélites. L'abbé Mann nous apprend que l'Infante Isabelle ayant connu particulièrement en Espagne sainte Thérèse de Jésus, fondatrice des Carmélites thérésiennes, souhaita d'avoir auprès d'elle quelques-unes de ces religieuses et spécialement la mère Anne de Jésus, qui avait été la compagne ordinaire de la sainte. Celle-ci, alors prieure du couvent de Pontoise, vint à Bruxelles (2) en 1607 avec la vénérable mère Anne de Saint-Barthélemy et cinq autres religieuses. Les archiducs leur firent bâtir un couvent avec une belle église sur une partie du terrain du Parc près de la porte de Namur. Ce couvent fut la source de tous les autres de cet ordre dans les Pays-Bas. On les supprima en 1783, et la communauté de Bruxelles obtint la permission de se transporter à Saint-Denis près de Paris, auprès de madame Louise de France, religieuse de l'ordre. Ces dames emmenèrent avec elles le corps de saint Albert, évêque de Liège, que l'archiduc avait obtenu de l'église de Reims et déposé dans celle des Carmélites le 12 novembre 1612. Il l'y porta lui-même sur ses épaules! Ce furent ces Carmélites thérésiennes qui sollicitèrent de l'Infante l'autorisation d'appeler en Belgique quelques Carmes espagnols, parmi lesquels Thomas de Jésus, très connu par ses ouvrages mystiques. C'est pour et par ces étrangers que fut bâti le couvent contigu à l'hôtel d'Arenberg. Chassées en 1783, les Carmélites rentrèrent à Bruxelles à l'époque de la révolution

(1) J.-B. Rousseau habita pendant quelque temps un petit pavillon, situé à Ixelles, à l'extrémité de la rue de l'Arbre Bénit.

(2) Elle y mourut en odeur de sainteté le 4 mars 1621.

brabançonne et s'installèrent dans l'ancien hôtel de Tour et Taxis, devenu celui du marquis de Chasteler et acquis pour elles par le banquier Walckiers. Elles n'y restèrent pas longtemps. La révolution les fit déguerpir, et leur église devint le local de la Loge des Amis Philanthropes. Le couvent des Carmélites, dont nous donnons la perspective d'après le *Théâtre sacré du Brabant,* avait sa façade près de la rue Thérésienne actuelle et s'étendait jusqu'à la rue Bréderode qui le séparait de l'abbaye de Coudenberg.



Jean-Baptiste Rousseau, le poète lyrique.
Mort à Bruxelles en 1741, et enterré dans l'église du Sablon.

Si nous descendons en ville par la rue de Ruysbroeck, nous trouvons, à l'angle de la rue de l'Impératrice et de la place du Palais de Justice, le couvent des Jésuites borné par la rue de la Paille (1), le Grand Sablon et la rue de Rollebeek.

Les Jésuites avaient des collèges dans la plupart des grandes villes du pays avant d'en posséder un à Bruxelles. Le provincial et trois RR. PP. y occupaient une maison près de Sainte-Gudule, d'où ils émigrèrent au Sablon. Ce fut le prince de Parme qui, en 1586, leur procura le vieil hôtel de Grobbendonck, sur le terrain duquel ils établirent leur couvent. En 1606 ils obtinrent de la ville l'ancien hôtel ou refuge des évêques de Cambrai, situé dans la rue d'Or, près la Steenpoorte, et y ouvrirent une école d'humanités. Enfin, l'archiduc Albert fit construire à ses frais par J. Francquart la monumentale église dédiée à saint Michel

(1) Cette rue doit son nom au voisinage du Grand-Sablon, où se tenait le marché au foin et à la paille. Elle était jadis, à cause du mur du couvent qui en longeait une grande partie, une espèce de coupe-gorge.



Église du Sablon. — Dessin de Puttaert, d'après un croquis de M. Drury, fait en 1835

qui figure sur la planche ci-jointe. On voit, au sommet du portail, la statue de l'archange, patron de la ville (1). Les escaliers de pierre qui montent au perron furent ajoutés en 1716. Protégés par la cour et la noblesse, passés maîtres en l'art des captations, les Jésuites accumulèrent bientôt des richesses de tout genre. Leur église s'orna de chefs-d'œuvre de Rubens, de Crayer, de Seghers, de Duquesnoy, de stalles et de boiseries magnifiques, de galeries en marbre de Carrare. Le couvent renfermait de précieuses collections scientifiques, une bibliothèque riche en manuscrits et en incunables, des armures et des curiosités sauvées de l'incendie du Palais. Fricx mentionne une grande salle percée de quinze fenêtres cintrées dont les lambris sculptés représentaient les circonstances de la vie de saint François Xavier. La *boisure* passait pour un des plus beaux ouvrages du temps. Le bâtiment était « *logeable* et commode et communiquait avec une grande cour entourée de bâtiments où étaient les classes. On y voyait aussi une assez belle chapelle de la Sainte Vierge, où les écoliers enrôlés dans la sodalité de Marie faisaient leurs exercices de piété ».

On discernera facilement sur notre planche la cour du vieux palais de justice et la place du Grand Sablon, ancien Marché-au-Foin, où la garnison s'assemblait pour la parade avant la création de la place Royale (2). On constatera aussi que l'église et les terrains attenants vers la droite occupaient la place que décore aujourd'hui la statue d'Alexandre Gendebien.

L'ordre des Jésuites ayant été supprimé en 1773, leur église fut fermée (20 septembre) et l'on transporta l'Eucharistie à Notre-Dame de la Chapelle. Comme l'abbaye de Coudenberg et le palais Granvelle, le couvent reçut les destinations les plus diverses. Tour à tour collège thérésien, arsenal, caserne, ambulance, lieu de réunions bourgeoises, siège de facultés, puis d'un club révolutionnaire dont nous aurons à reparler, il logea depuis 1823 les cours, les tribunaux et les archives générales du royaume (3). La tour et l'église furent démolies en 1811.

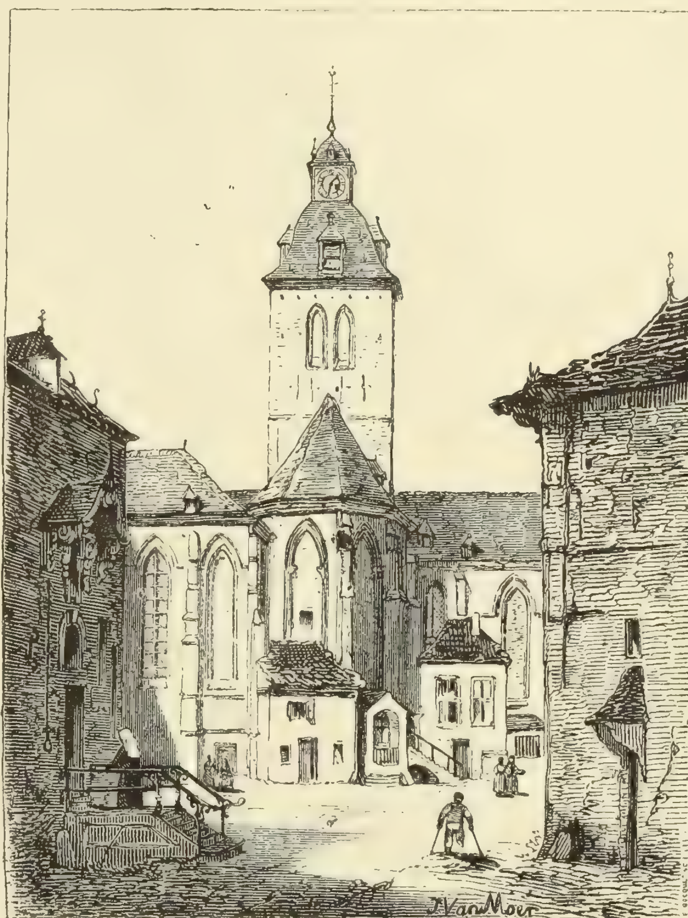
De l'ancien collège des Jésuites la rue de l'Hôpital, où résidait Anneessens, nous conduit à la place Saint-Jean, cet ancien marécage (de *Poel*) qui devait être comblé dès le XIIe siècle puisqu'on y construisit une église, à laquelle, au XIIIe, fut annexé le plus ancien hôpital de Bruxelles, fondé primitivement au Sablon par la confrérie du Saint-Esprit. On ne connaît pas la date exacte de sa fondation, mais il est certain qu'il existait en 1195, Henri Ier duc de Brabant ayant à cette époque exempté de toute exaction les hospitaliers qui s'y rendraient. Il prit le nom d'hôpital Saint-Jean en 1204, et son premier règlement fut rédigé en 1211 par l'évêque de

(1) Ce saint Michel en cuivre avait 15 pieds de haut.

(2) Au Grand-Sablon se tenaient aussi, aux termes d'un octroi concédé par l'archiduc Maximilien en 1486, deux foires annuelles.

(3) L'auteur des *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles* écrivait en 1840 : « Les ouvrages qu'on a faits à ce Palais et qui ne datent que de 1818 ne tiennent déjà, dit-on, plus ensemble. »

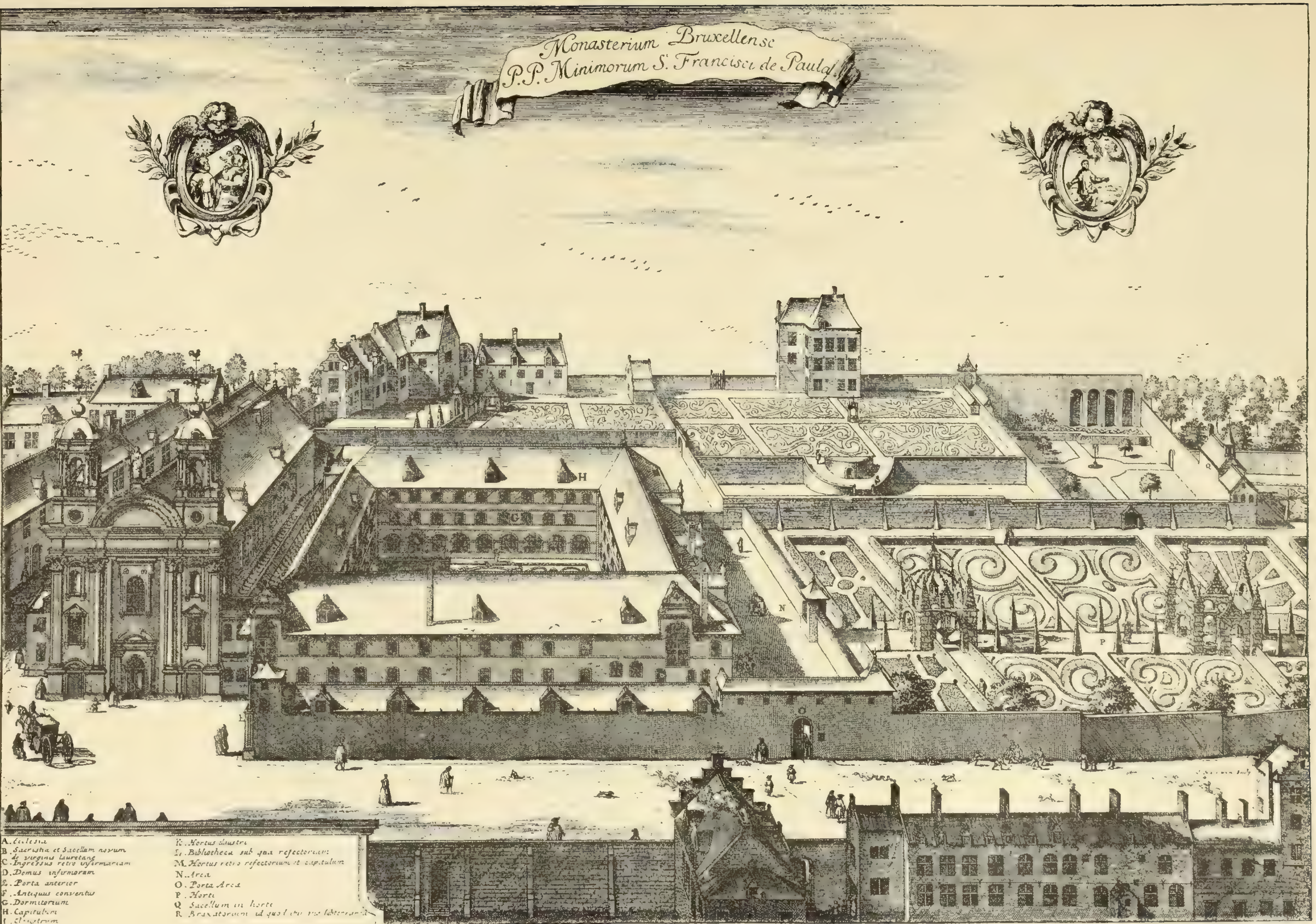
Cambrai, Jean de Bethune, qui confirma l'institut des Frères et Sœurs de l'hôpital et leur donna des statuts. On recevait dans cet asile les pauvres auxquels leur état de maladie ne permettait pas de parcourir les rues et de mendier leur nourriture, les femmes enceintes et les enfants abandonnés, mais le nombre de ces derniers était limité, à l'effet de ne pas augmenter les abandons des nouveau-nés. Les hardes apportées par les malades leur étaient rendues à la sortie. En cas de décès *ab intestat,* elles devenaient la propriété de l'hôpital. S'il y avait testament, on les remettait aux légataires, déduction faite des frais de traitement. Il résulte d'un rapport adressé en 1776 au prince Charles de Lorraine par le magistrat de Bruxelles que cette maison hospitalière se trouvait dans un état déplorable. Il n'y avait que deux salles de malades, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, ne renfermant ensemble que soixante-dix-sept lits. On était obligé de placer dans le même lit deux et parfois trois malades atteints de différents maux épidémiques et contagieux. Ces deux salles avaient jusqu'à treize entrées ou sorties, et entre les lits il n'y avait aucune séparation. « Les malades se tenaient l'un à l'autre de la tête aux pieds, et ne pouvant tourner à l'entour commodément, on ne pouvait faire les pansements aussi bien qu'on le devrait et qu'on le pourrait. » Il fallut de longues années pour arriver à doter la cité d'un établissement convenable. Ce ne fut qu'en 1829 que l'on reconstruisit à cet effet l'ancien hospice de Pachéco au boulevard de Waterloo; enfin, en 1838, le bourgmestre Rouppe et les deux échevins Marez et Verhulst-Van Hoegaerden posèrent la première pierre du nouvel hôpital Saint-Jean, érigé au boulevard du Jardin Botanique. Cet édifice fut entièrement achevé dans le courant de 1843, au prix de 2,578,906 francs. Le 28 septembre de la même année, le cardinal-archevêque de Malines consacra la chapelle, et à



L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN AU MARAIS.
D'après un dessin de M. Van Meer.



LE COUVENT DES CAPUCINS. — D'après une gravure du *Théâtre sacré de Brabant*.



Le couvent des Minimes. — D'après une gravure du *Théâtre sacré de Brabant*.

partir du lendemain les malades y furent transférés de l'ancien hôpital, qui tombait en ruine (1). On le démolit en 1846, et l'on perça les deux rues Saint-Jean et Duquesnoy. A cette époque, il ne restait plus de l'église primitive que la façade et les murs extérieurs des nefs; encore la première n'avait-elle conservé intact que son pignon, orné de trois petites arcades bouchées, et les fenêtres de la grande nef et des collatéraux avaient été refaites et agrandies après le bombardement de 1695. A la suite de cette catastrophe qui avait causé la ruine de l'église, l'intérieur des trois nefs fut modernisé dans le style du XVIII[e] siècle, de sorte que leur forme ancienne n'était plus reconnaissable. Quant au chœur, aux transepts et à la tour, ils avaient été rebâtis entièrement en style ogival dès le XIV[e] et le XV[e] siècle, et cette partie de l'église avait perdu dès lors toute trace du style roman (2).

Si nous passons du quartier de la Cour à celui de la rue Haute, nous y trouvons, en fait d'édifices religieux, les églises du Sablon et de la Chapelle, les couvents des Marolles, des Capucins, des Minimes, des Dames Lorraines, des Visitandines, de Saint-Pierre, des Brigittines et de Saint-Ghislain ou Julien.

Il nous reste bien peu de choses à dire de l'église improprement appelée Notre-Dame des Victoires, sous prétexte qu'elle aurait été bâtie par le duc Jean I[er] en commémoration de sa victoire à Woeringen. La véritable légende se confond avec celle du Grand Serment de l'arbalète qui a été racontée plus haut. D'après les chroniqueurs du siècle dernier, l'église bâtie entre les deux Sablons et s'ouvrant sur une place plantée de beaux arbres, où l'on voyait les jeunes gens de la ville s'exercer au jeu de paume, ne le cédait en rien à la collégiale de Sainte-Gudule au point de vue de la richesse de l'ornementation. Les piliers de la nef gothique étaient ornés de statues des meilleurs maîtres, et les vitraux rehaussés de vives couleurs par un pinceau délicat. De hautes balustrades de laiton fermaient les nombreuses chapelles décorées de tableaux de Floris et de Gaspard de Crayer. Un magnifique jubé de marbre noir donnait accès au chœur, dont les autels de Sainte-Ursule et de Saint-Marcou, placés sous des dômes sculptés et dorés, occupaient les collatéraux. Ces constructions étaient dues à la munificence des princes de Tour et Taxis qui avaient leur caveau dans l'église. La statue de sainte Ursule était due au ciseau de Duquesnoy. Dans l'une des chapelles des bas côtés on voyait la tombe de Claude de Chamilli de Bouton, seigneur de Corberon, chambellan de l'empereur Charles-Quint, et de sa femme Jacqueline de Lannoy. Sur la pierre sépulcrale,

(1) Les plans du nouvel hôpital Saint-Jean ont été dressés par H. Partoes. L'histoire de l'ancien hôpital et les annales de son administration se trouvent relatées dans l'*Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de Bruxelles*, par J.-F. Van der Rest, secrétaire général du conseil des hospices. Bruxelles, Bols-Wittouck, 1860. On consultera aussi avec fruit les *Documents historiques relatifs aux dons et legs charitables*, publiés par le gouvernement et remis aux membres de la Chambre des représentants (session 1853-1854).

(2) Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, II, p. 154.

la main de l'artiste avait modelé deux squelettes avec cette curieuse inscription, déjà à peu près illisible il y a cent ans :

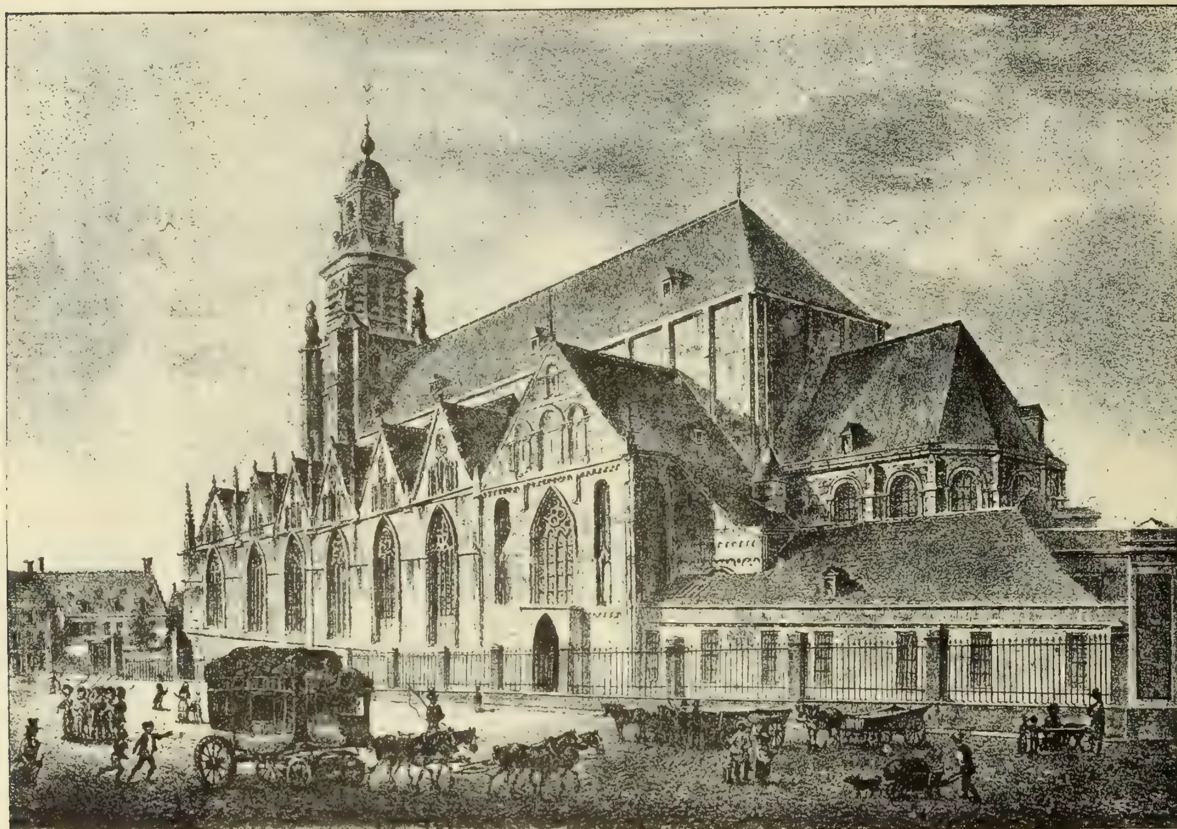
O vous seigneurs, qui aymez tant chevance
Office, honneur, autorité, puissance,
Grand renommée et grand avancement,
Mirez-vous ci et ayez cognoissance
Que votre fin de jour en jour s'advance,
L'heure on ne sçait, ou sera, ne comment,
Las notez bien que pour tout parement
N'emporterez qu'un linceul seulement,
Sept pieds de terre aurez en suffisance,
Pense chacun en son gouvernement,
Car biens et maulx trouverons vrayement,
Et sera mis en bien juste balance,
Regardez ci vos figure et semblance
O curieux tant plain d'outrecuidance,
Bien clair miroir avez presentement.
Helas que vault grand orgueil et bombance,
Riches habits, maisons et grand finance,
Tout faut laisser et prendre finement
Mais quoy si bref que tout le plus souvent
On n'a pas temps de bien suffisamment
Recourre à Dieu par bonne repentance.
Ce temps qu'avez pour votre ammendement
Et tout voz faitz, vos ditz et pensement
Seront pesez a moult juste balance.
Je fus en court veez ma remembrance
Aiant honneurs et estats sans doubtance
Et des meilleurs plus que suffisamment,
Si j'ai mal fait, las! je suis en souffrance
Je prie à Dieu m'en donner penitence,
En Purgatoire sans plus de grand tourment
Et tous vous aurrez priez devotement
Qu'à vous et moy il fasse allegement
De tout pardon et bonne delivrance.
Et qu'à la fin pour nous mesmement,
Puissions aller à ce grand jugement
Sans qu'il nous poise à sa juste balance (1).

Cette église, située dans un quartier habité par la noblesse, à proximité des hôtels seigneuriaux du Pré-aux-Laines, de la rue des Petits-Carmes et des deux Sablons, devait avoir une clientèle aristocratique. C'était là que les grandes dames de la ville haute se faisaient conduire en carrosse pour accomplir leurs dévotions. Mais nous sommes à deux pas de la paroisse populaire, de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, érigée hors des murs de la première enceinte, au centre du monde des drapiers et des tisserands.

On y montait jadis par un large escalier dont la rampe garnie de balustres, de

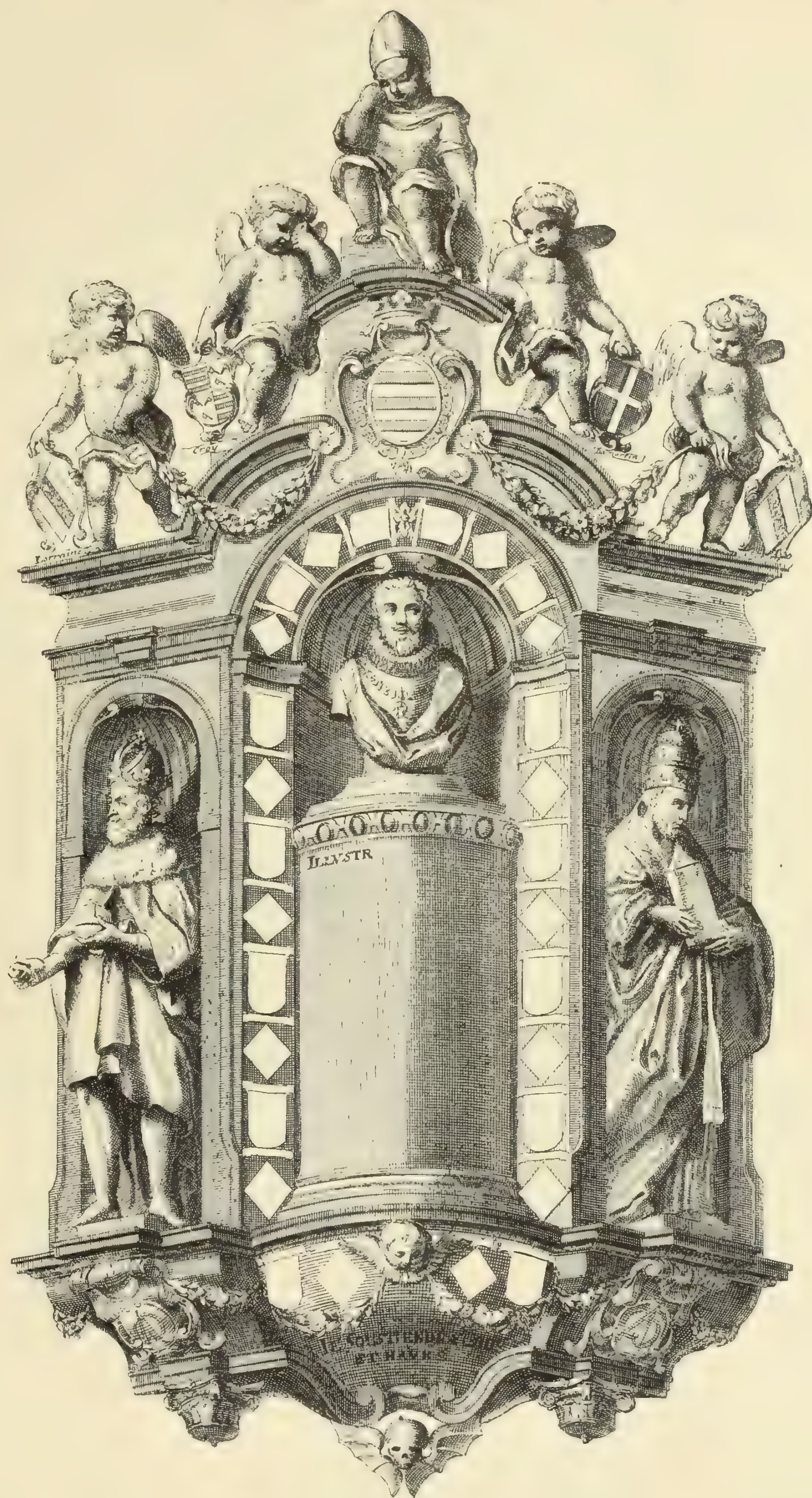
(1) *Description de Bruxelles*, 1745.

vases et de boules, se prolongeait vers le cimetière du côté de la rue Haute. Près de l'église une fontaine donnait de l'eau en abondance, car le 16 juin 1665 les frères Alexiens furent autorisés à en conduire dans leur couvent le superflu qui coulait vers la rue du Prévôt ou des Ursulines et qui, gelé par le froid, mettait les passants en danger de tomber. Cent ans après, cette fontaine fut couverte d'un



Église de la Chapelle. — Vue prise en 1827.
Comparer avec la planche de la page 169.

obélisque dessiné par Guimard, et portant cette inscription : *Utilitati publicæ.* Abattue en 1827, elle fit place à une troisième, mais on ne réussit plus à lui faire donner de l'eau. A la même époque un grillage à pointes dorées fut érigé entre l'ancien cimetière converti en place publique et l'église. Celle-ci a été décrite dans ses moindres détails par notre ami J. Rousseau dans la *Belgique illustrée,* où figurent en même temps une vue générale, la chaire de vérité sculptée par Plumiers et le monument des Spinola. Nous donnons, d'après le *Théâtre sacré du Brabant,* le mausolée de Charles-Alexandre, duc de Croy, chevalier de la Toison d'or et préfet du Trésor sous Albert et Isabelle. Le pilier même auquel est adossée cette intéressante composition porte sur l'autre face la pierre commémorative d'Anneessens, décrite à la page 176. Fondée par Godefroid le Barbu, érigée en paroisse en 1210, achevée au xve siècle. Notre-Dame de la Chapelle offre un intéressant mélange de



Monument de Charles-Alexandre duc de Croy, marquis d'Havré

Dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle. *(Fac-simile* d'une gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant.)*
Exemplaire échappé à l'incendie de la bibliothèque du Palais de la Nation.

roman et de gothique. Les piliers de la grande nef étaient ornés jadis des statues des douze Apôtres, dont quelques-unes étaient de Duquesnoy et de Faydherbe. Ici, comme au Sablon, des balustrades en cuivre jaune fermaient les chapelles des bas côtés. Le maître-autel, détruit par les iconoclastes, fut remplacé par un autre plus somptueux, dont Rubens fournit les dessins et qu'il orna d'une grande toile représentant l'*Assomption*. L'église ayant été fortement endommagée par les bombes des Français en 1695, il fallut consacrer de grosses sommes à la réparer. Parmi les bourgeois qui souscrivirent pour cette œuvre nous voyons figurer Anneessens. L'Électeur palatin y contribua de son côté, à la condition qu'on lui cédât *l'Assomption,* qui fut remplacée par une copie. Une autre œuvre du même maître, *le Martyre de saint Laurent,* eut le même sort. Enfin un troisième tableau de Rubens, *Jésus-Christ remettant à saint Pierre les clefs du Paradis,* fut vendu en 1765 à M. Braamkamp, d'Amsterdam. Cette page ornait la tombe de Breughel de Velours (1). La Chapelle a eu la bonne fortune de conserver quelques beaux tableaux de G. de Craeyer et de Corneille Schut. Elle renferme aussi la tombe d'André Lens, sculptée par Godecharle (2), et le médaillon, modelé par Tuerlinckx, du jeune peintre Sturm, mort prématurément à Rome en 1844. D'après Fricx, les connaisseurs admiraient surtout une *Adoration des Mages,* placée dans la sacristie. Elle n'avait pas deux pieds de haut, mais « renfermait tout ce que l'art a de plus délicat ». Le curé de la paroisse, dont la maison était contiguë à l'église, trouvait aussi plaisir à montrer aux curieux quatre figurines représentant les quatre Docteurs de l'Église latine : saint



P. Breughel d'Enfer (1564-1638).
D'après une héliotypie de M. Joseph Maes.

(1) Les deux frères Breughel, de Velours et d'Enfer, étaient natifs de Bruxelles.

(2) Ce fut le dernier ouvrage de cet éminent statuaire. Il y a quatre-vingts ans, on appelait André Lens l'un des premiers peintres de l'Europe. C'était aussi un savant distingué, et il a publié un livre des plus remarquables : *Le Costume ou Essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monuments.* Liège, 1776. Lens avait son atelier dans la rue Haute. Nous avons publié son portrait à la page 288.

Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme, sculptées en bois par Duquesnoy. Sur la tour de la Chapelle, d'où l'on découvrait toute la ville et la campagne à plusieurs lieues de distance, résidait « le veilleur aux incendies ». Le *Trompette de la Chapelle* est légendaire à Bruxelles.

En quittant cette église pour suivre la rue Haute dans la direction de la porte de Hal, nous trouvons à droite le plus beau des anciens couvents de la capitale, celui des Pères Capucins. Admis à Bruxelles en 1587 par le prince de Parme, ces religieux obtinrent du prince de Taxis, maître général des postes, les sommes nécessaires pour y bâtir une église. Ils acquirent à cet effet l'hôtel d'André Vésale, qu'entouraient de vastes jardins. Leur premier établissement leur ayant paru trop modeste, ils reconstruisirent au siècle suivant l'église et le monastère, trouvant très à point le concours financier de leur provincial le R. P. Philippe, duc d'Arenberg et d'Aerschot. La grande fortune de ce gentilhomme, voué à la règle de saint François, lui permit d'ériger une église monumentale et de l'orner de chefs-d'œuvre des maîtres de l'école flamande. On y voyait une *Descente de croix* de Rubens, qui se trouve aujourd'hui au Musée de l'État; deux pages de Van Dyck, *Saint Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus* et *Saint François en prières,* et deux Otto Venius représentant la *Vierge à la balance* et la *Naissance du Sauveur*, qui sont actuellement au Louvre, puis un *Christ* en ivoire de Duquesnoy. Dans les vastes jardins du couvent on cultivait d'excellents fruits que les religieux envoyaient en cadeaux à leurs bienfaiteurs. Au milieu de ce jardin planté de beaux ifs on admirait un cadran solaire qui montrait l'heure qu'il était sur tous les méridiens de la terre, les jours des mois et les signes que le soleil parcourt sur le zodiaque (1). Les moines avaient un jardin botanique pour l'usage de leur



J. Breughel de Velours (1568-1625).
D'après une héliotypie de M. Joseph Maes.

(1) Gautier, *Conducteur dans Bruxelles.*

pharmacie. Le cloître renfermait un magnifique parterre de fleurs. On y entendait le ramage d'une infinité d'oiseaux renfermés dans des volières pratiquées sous les cintres des arches. Mais ce que les capucins possédaient de plus rare et de plus ancien, c'était l'un des trente deniers que Judas reçut des Juifs pour livrer Jésus-Christ. Cette pièce de monnaie portait d'un côté la tête d'un empereur romain, de l'autre des caractères hébraïques (1). Le plan du couvent que nous avons publié à la page 404 est emprunté au *Théâtre sacré du Brabant.*



Capucin armé, au temps de la révolution brabançonne.
Fac-simile d'une gravure appartenant à M. Oorlof.

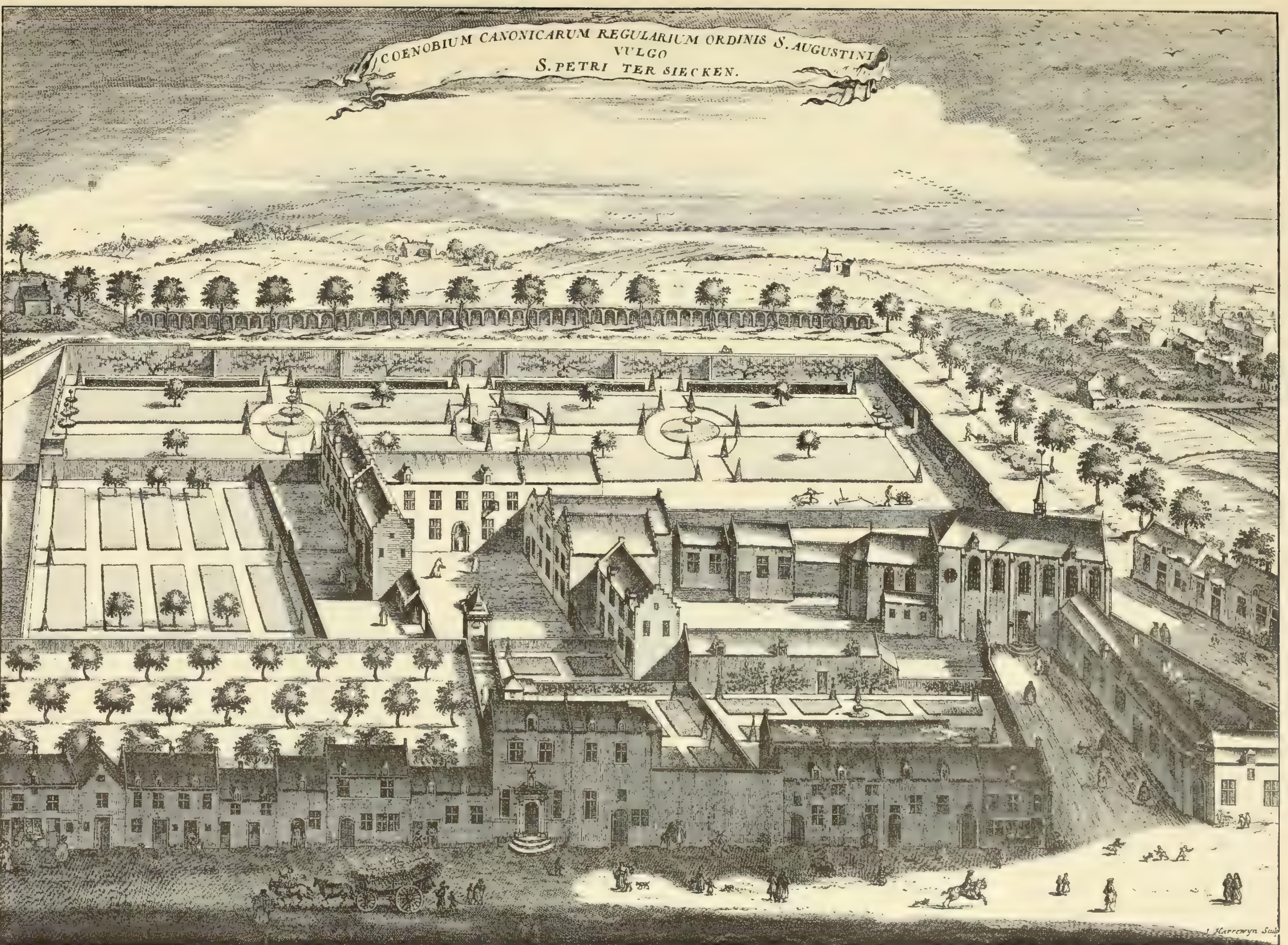
Les capucins jouèrent un rôle actif dans la révolution brabançonne. On les vit, du haut de la chaire, prêcher le massacre des Vonckistes. C'est pour avoir traité de *lap draeger, porteur de haillons,* un capucin qui avait, d'après les uns, empêché son mariage, d'après d'autres, outragé sa fiancée, que le malheureux Van Krieken fut égorgé par la populace et qu'on lui scia la tête sur la table d'un cabaret, pour la promener ensuite au bout d'une perche dans les rues de la capitale. Ces moines prirent les armes et marchèrent au combat contre la domination autrichienne, des pistolets à la ceinture, tenant d'une main le sabre et de l'autre le crucifix. Une gravure du temps nous montre un de ces croisés revêtu de son uniforme de prêtre déguisé en soldat. Chose bizarre, parmi les suspects que les fanatiques vouaient à l'ostracisme et désignaient pour la potence figurait un membre de cette illustre et pieuse famille d'Arenberg qui avait en quelque sorte fondé et tout au moins enrichi l'ordre des Capucins à Bruxelles.

Tout près de leur couvent, dans la Haute rue, comme on disait jadis, s'élevait un hôpital, dit de Saint-Guislain ou de Saint-Julien (2), fondé en 1336 par deux bourgeois, Jacques et Henri Speghelen, pour y loger pendant trois jours les pauvres pèlerins qui venaient d'Allemagne. Un tableau considéré comme le chef-d'œuvre de Crayer ornait la chapelle de cet asile.

Enfin à l'extrémité de la rue nous trouvons le couvent de Saint-Pierre-aux-Malades,

(1) Fricx, *Description de Bruxelles.*

(2) Saint Julien, dit Foppens, était natif d'Ath, et mourut en 755 à Rome, où il avait fondé un hôpital dit des *Flamands.*



LE COUVENT DE SAINT-PIERRE-AUX-MALADES. — *Sint Peeter ter Zieken*, rue Haute. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant*.

ou *Sint Peeter ter Zieken,* qu'on nommait en 1794 le grand hôpital civil et dont la fondation remonte au delà de 1201, puisque à cette époque nous voyons le duc Henri Ier soumettre à la juridiction du chapitre de Sainte-Gudule la chapelle de Saint-Pierre des Lépreux. Toutefois le couvent, qui devait servir de ladrerie à une époque où la lèpre apportée d'Orient par les croisés faisait de grands ravages, ne fut construit que plus tard sous la protection du duc Jean Ier. Ce couvent se trouvait sur une colline, hors des murs, dans le village d'Op-Brussel, séparé de la ville par la première enceinte. D'après un vieux cartulaire dont il est difficile de déterminer la date, on n'y recevait que des malades possédant le droit de bourgeoisie. Les ravages de la lèpre ayant diminué dans le courant du XVIe siècle, la léproserie se transforma insensiblement en couvent. Les chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, abandonnant le soin des malades, continuèrent de l'habiter en jouissant des revenus de l'hôpital. Le couvent de Saint-Pierre fut compris dans l'édit général du 17 mars 1783, par lequel l'empereur Joseph II supprima un grand nombre d'établissements monastiques qu'il considérait comme nuisibles à la religion et inutiles à l'humanité.

L'histoire de la transformation du couvent en hôpital est racontée tout au long dans l'ouvrage de M. J.-F. Van der Rest que nous avons cité à propos de l'hôpital Saint-Jean.

Ce n'est pas la faute de l'auteur si cette énumération d'églises, de chapelles et de monastères revêt des proportions démesurées. Le principal mérite d'un travail de reconstitution d'une vieille cité réside dans une scrupuleuse exactitude. Force nous est de continuer jusqu'au bout cette promenade à travers les institutions pieuses de la capitale. — En redescendant de la porte de Hal vers l'intérieur, nous rencontrons le couvent des Pères Minimes, fondé en 1616 par une dame d'honneur de l'infante Isabelle, Mme Hélène de Sermora ou des Armoises, veuve de messire Nicolas de Rieux, gouverneur de la ville de Loudun et du château de Pierrefonds. Ce monastère, situé en pleine campagne et entouré de vastes jardins, offrait une des résidences les plus salubres de la ville. L'église, commencée sous les archiducs, agrandie après le bombardement, ne fut terminée qu'en 1715, après la cession des Pays-Bas espagnols à l'Autriche. La statue de saint François de Paule en couronne la façade. A droite de l'église, indiquée sur le plan par la lettre *B,* est la petite chapelle de Notre-Dame de Lorette, construite par Isabelle sur le modèle de la *Santa Casa di Loreto,* que l'on dit avoir été apportée de Nazareth par les anges à travers les airs sur les côtes de l'Adriatique. Ce fut une sorte de monument expiatoire remplaçant un lieu de débauche, et l'on plaça à l'entrée cette inscription : *Quæ fuerant Veneris nunc fiunt Virginis ædes.* Le culte de la Vierge a remplacé celui de Vénus. N'est-ce pas une singulière rencontre qu'à Paris le nom des prêtresses de l'amour se soit également associé au nom de l'église de Lorette dont elles habitent les environs? L'église renfermait quelques beaux tableaux de Crayer et de maîtres secondaires. On remarque sur le plan publié à la page 405 (R) la brasserie située de l'autre

côté de la rue et reliée au couvent par une voie souterraine (1). L'église des Minimes est aujourd'hui paroissiale, et les bâtiments du monastère, après avoir été, sous l'Empire, le siège de la manufacture des tabacs, sont aujourd'hui convertis en hôpital militaire.

Nous ne sommes pas loin de la rue des Brigittines, que les républicains nommèrent la *rue du Dix-Août* en souvenir d'une des journées les plus sanglantes de la révolution. Nous y retrouvons une des innombrables fondations de l'infante Isabelle, le couvent des filles de Sainte-Brigitte, commencé en 1619, rebâti après le bombardement de 1695 et supprimé en 1784. La nouvelle église avait une façade d'ordre dorique et de proportions harmonieuses. Dans l'intérieur, autrefois très élégant, l'on remarquait la tombe de Charles de Locquenghien, baron de Melsbroeck, décédé en 1670, et le mausolée de lord Bruce, comte d'Aylesbury, cet Anglais qui, en reconnaissance des jours heureux qu'il avait passés à Bruxelles, y fit ériger la fontaine du Sablon (2). Après la suppression des couvents inutiles, cet édifice servit de dépôt général aux livres provenant des abbayes, puis de prison militaire, de magasin de bois, de boucherie, de salle de danse, et l'on y a tenu des meetings politiques. A quelques pas de là s'établirent en 1667 des religieuses de l'ordre de la Visitation, ou des Dames de Marie, institué par saint François de Sales. Elles s'occupaient de l'éducation des jeunes filles. En 1796 elles allèrent tenir un pensionnat dans l'hôtel de Salazar. Leur couvent devint une caserne de gendarmerie. Plus tard les Sœurs-Noires en occupèrent une partie, et celle qui donne sur la rue du Miroir servit de local à l'une des écoles de la ville. En 1794 la rue des Visitandines fut appelée la *rue du Contrat social*. L'école de la rue de Rollebeek, enfin, occupe les bâtiments d'une ancienne maison conventuelle, celle des Dames Lorraines, dont l'église était au Sablon. Ces religieuses donnaient l'instruction aux enfants.



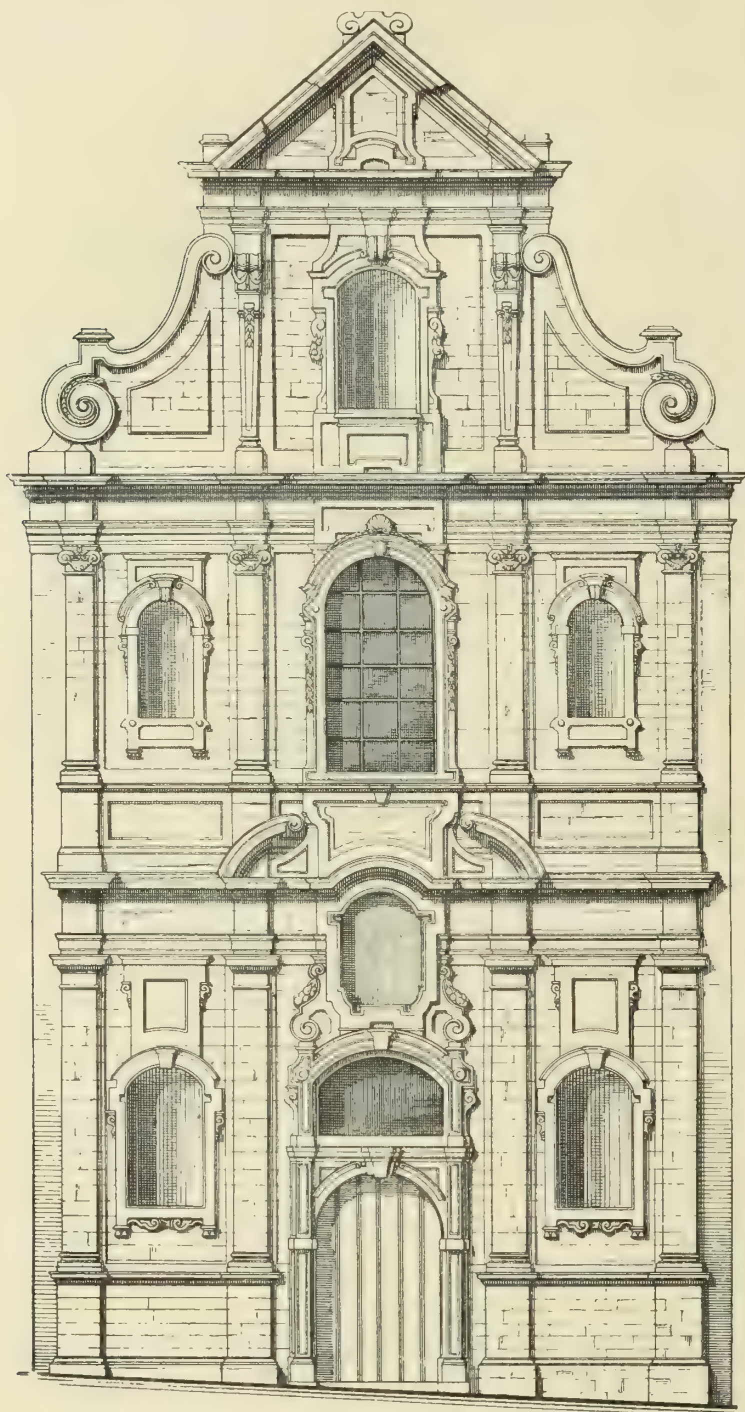
Fac-simile d'une gravure de Sanderus.

Dans le quartier dit des Wallons, nous n'avons heureusement à signaler que trois monastères : ceux des Bogards ou Beggards, des Alexiens et des Ursulines. Il a été question des Bogards au chapitre Ier. A l'origine leur couvent n'était qu'un

(1) La nouvelle église des Minimes fut commencée en 1700, le même jour que le théâtre de la Monnaie, construit par l'architecte italien Bombardi.

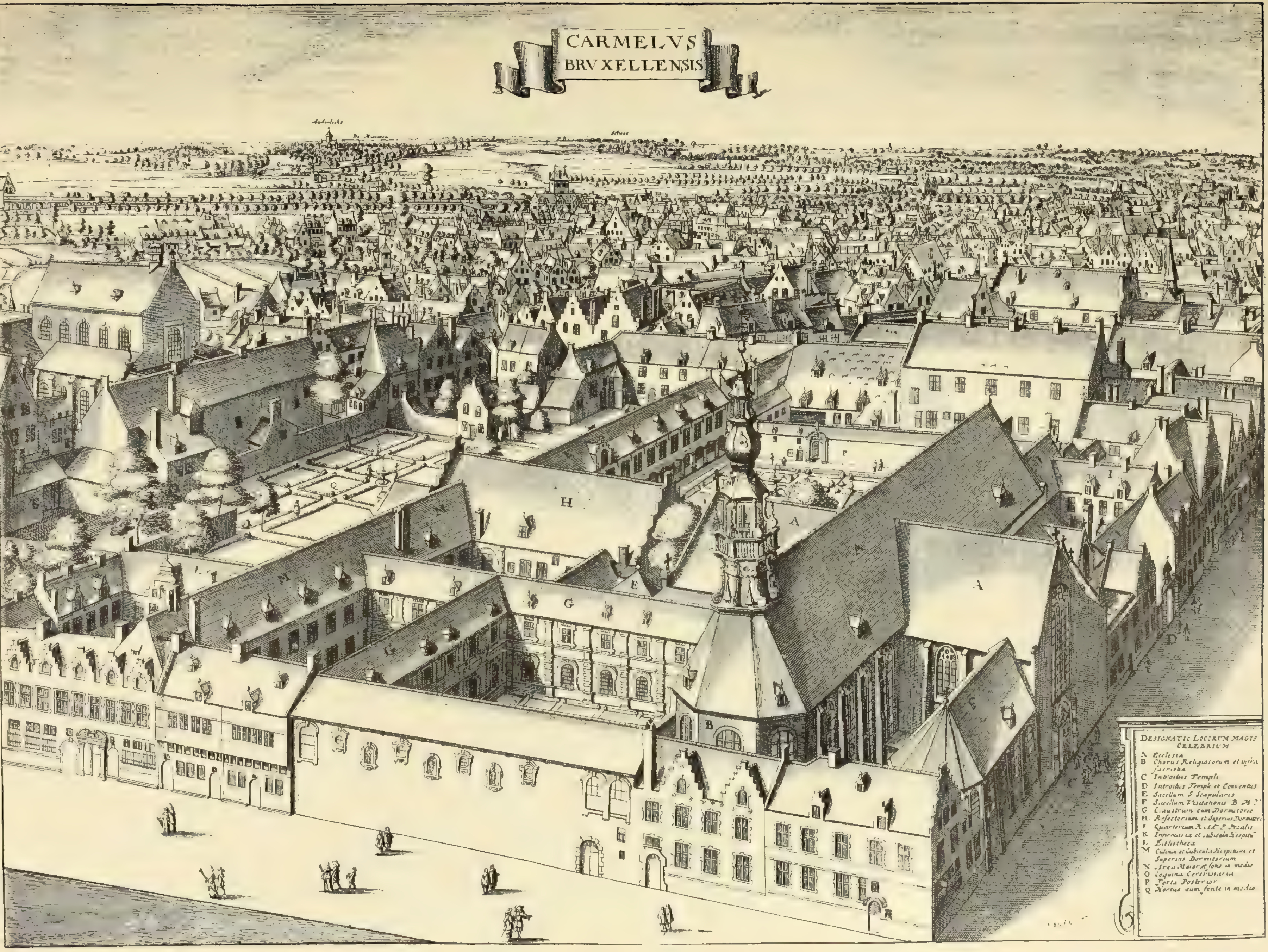
(2) *Belgique illustrée*, I, p. 30.

asile pour les malades et les infirmes du métier des tisserands. Les religieux eux-mêmes étaient d'anciens membres de la gilde. Au XIV[e] siècle, afin de se procurer des ressources, ils se constituèrent en ordre mendiant. C'étaient une sorte de communistes qu'en France on appelait *frérots* ou *béguins,* et en Italie *besaciers*. Comme les anarchistes d'aujourd'hui, ils prêchaient l'abolition de la propriété. Plus d'une fois leurs doctrines révolutionnaires appelèrent l'intervention du magistrat. Ils parvinrent néanmoins à bâtir une église qu'ils ornèrent de quelques tableaux de prix, et ils obtinrent la protection des archiducs à la condition de célébrer des messes à leur intention. On sait ce qu'est devenue leur maison (1). Celle des Alexiens ou Frères Cellites *(Cellebroers)* fut établie en 1368 dans un hôtel appartenant à un bourgeois nommé Jean Collay. Les membres de la congrégation des Cellites, hommes et femmes, se vouaient au soin des malades et particulièrement des aliénés. Ainsi que les Frères de la Miséricorde, ils transportaient les pauvres au cimetière. Comme ils rendaient de réels services, ils jouirent de la protection des princes et du magistrat. Leur



L'ANCIENNE ÉGLISE DES BRIGITTINES.
Fac-simile d'une gravure de l'ouvrage de MM. Colinet et Loran.

(1) Voir page 58. Le couvent s'appelait *Mariendael*. En 1794, la rue des Bogards prit le nom de *rue J.-J. Rousseau*.



LE COUVENT DES CARMES, OU LE CARMEL BRUXELLOIS. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théatre sacré du Brabant.*

La vignette qui se trouve en tête de ce chapitre se rapporte à ce monastère ; voir l'explication p. 419.

petite église qui longeait les anciens fossés de la ville renfermait quelques bons tableaux, dont un *Saint Antoine et Saint Paul* de G. de Crayer, placé aujourd'hui au Musée. Après avoir servi de prison d'État au temps de la République française, le couvent des Alexiens reçut, sous l'Empire, les vieillards et les incurables placés dans quatre petits hospices particuliers. Plus tard on résolut d'y installer les vieilles femmes dispersées dans un grand nombre d'anciennes fondations charitables. Ce projet fut approuvé par un arrêté du collège des bourgmestre et échevins, le 14 mars 1829.

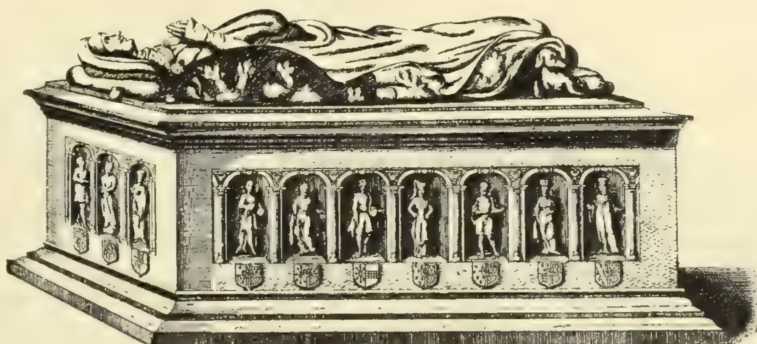
Antérieurement à l'édit de l'empereur Joseph II, qui défendit d'une manière générale les inhumations dans les églises, chapelles et oratoires des villes, le couvent des frères Alexiens servait de sépulture aux membres de l'Église évangélique qui décédaient à Bruxelles. Des tombeaux y avaient été élevés à la mémoire de quelques-uns de ces défunts. Avant de commencer les travaux d'appropriation projetés, le conseil écrivit à quelques familles dont des membres, appartenant à la communauté protestante, avaient été inhumés au couvent des Alexiens, et s'enquit de leurs intentions à l'égard des ossements. Deux des familles auxquelles on s'était adressé firent connaître qu'elles s'en rapportaient à la sagesse de l'administration pour les mesures à prendre. A peine avait-on commencé les fouilles que l'on découvrit une foule de sépultures ignorées. Sous l'ancienne église, dont on croyait le sol plein, se trouvaient des souterrains remplis de tombeaux de frères Cellites. On constata qu'une foule de cadavres avaient été déposés dans la terre sans aucune enveloppe, que le sol était entièrement semblable à celui des cimetières et que, de ce terrain infect, s'exhalaient des miasmes putrides capables d'engendrer les maladies les plus graves. Pour obvier à ces inconvénients et rendre les locaux aussi sains que s'ils étaient construits sur un sol neuf, on remplaça la terre enlevée par des briques brisées sur lesquelles on versa de la chaux vive. Au-dessus de ces briques concassées et cimentées, on éleva des voûtes légères qui en étaient séparées par un espace libre de 45 à 50 centimètres, et afin de laisser échapper les miasmes qui auraient pu se produire au-dessous des voûtes, on construisit des cheminées d'aérage aux angles du cloître.

L'église, qui avait servi de magasin de chaux, fut démolie à son tour et fit place avec l'ancien couvent à un vaste édifice, sur lequel on plaça cette inscription : *Hospitia XX in uno (vingt hospices réunis en un seul),* 1830 (1). Le refuge des Ursulines situé à deux pas est également établi dans un ancien couvent de religieuses fondé en 1662 et supprimé en 1796. Les filles de Sainte-Ursule donnaient l'instruction gratuite aux enfants pauvres. Le premier fondateur de l'hospice ouvert à cet endroit en 1805 fut un philanthrope bruxellois nommé S'Jongers (2).

(1) L'architecte de ce monument fut M. Partoes. Pour tous les détails historiques concernant les Hospices réunis, voir Van der Rest, *Aperçu historique*, p. 139-163.

(2) *Ibid.*, p. 204 et suiv. Ce digne homme est aussi le premier fondateur de l'hospice de Sainte-Gertrude. Le 17 novembre 1799,

Nous passons au quartier de la rue d'Anderlecht, où nous trouvons le couvent des Grands-Carmes, dit le *Carmel Bruxellois,* l'un des premiers de l'ordre en Brabant. Tandis que les Carmes déchaux et les Carmélites ne datent que du XVIIe siècle, les Grands Carmes ont la prétention de remonter aux temps bibliques! C'est sur le mont Carmel, en Palestine, que le prophète Élie ramena le peuple d'Israël à la vraie foi. C'est sur le mont Carmel qu'une Sunamite vint trouver Elisée pour le prier de rendre la vie à son fils qui venait de mourir. La montagne porte encore en syriaque le nom de *Mar. Elyas, Notre Seigneur Élie.* Persécutés en Orient par les Sarrasins, les Frères de Notre-Dame du Carmel vinrent fonder de nombreux monastères en Europe. Celui de Bruxelles fut établi en 1249, et sur la porte d'entrée on lisait encore, il y a deux siècles, cette inscription : *Hujus conventûs fundatio incepit* anno Domini MCCXLIX *tempore Innocentii Papæ IV sub generalatu magistri Simonis Stock, jam miraculis clarescentis, regnante duce Brabantiæ Henrico Tertio.*



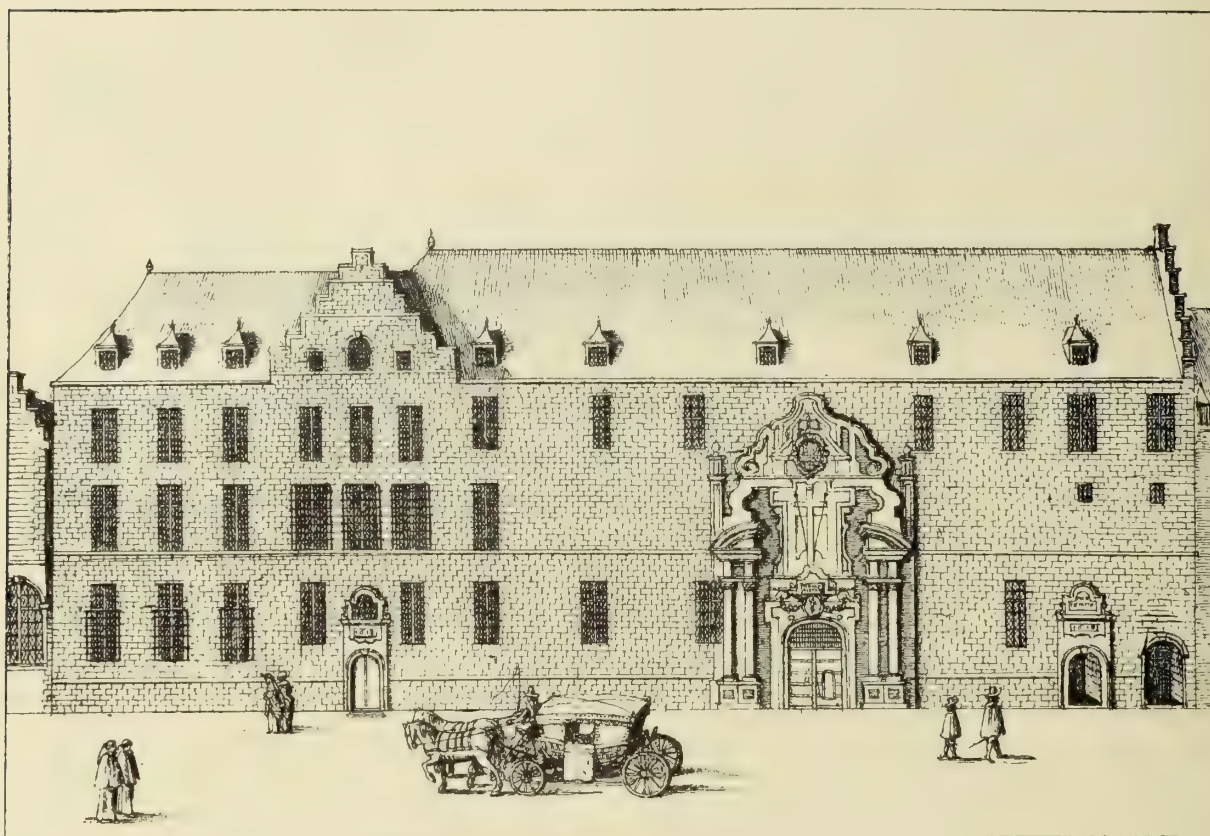
SÉPULTURE DE LA DUCHESSE JEANNE, AUX CARMES.
Fac-simile d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

Ce *Stock,* dont on ignore le vrai nom, était un Saxon du comté de Kent, où il mourut en 1265. A l'âge de douze ans, il avait fixé sa résidence dans le creux d'un chêne, ce qui lui valut son surnom. Il entra ensuite dans l'ordre du Carmel et en devint le général. C'est à la suite d'une vision plus ou moins authentique de ce personnage que fut fondée la confrérie du Saint-Scapulaire.

Les Carmes eurent à Bruxelles une existence assez agitée. On les trouve d'abord tout-puissants à la cour, où ils jouent le rôle qui échut plus tard aux Pères de la Compagnie de Jésus. La duchesse Jeanne eut pour confesseur un moine du Carmel, Jean de Hertoghe, et se fit enterrer dans son couvent. Au temps de Philippe le Bon la communauté se crut assez forte pour braver la colère du prince en donnant asile à un aventurier qui avait dupé la cour de Bourgogne. Les Carmes rentrèrent en grâce moyennant un certain nombre de messes, et en 1501 Philippe le Beau tint

touché des maux que souffrait la vieillesse indigente, il recueillit chez lui quelques vieillards, qu'il plaça ensuite dans une maison vide qu'il loua rue de Schaerbeek. Il fit d'abord des collectes dans son voisinage pour leur subsistance, ensuite dans divers quartiers; il s'adjoignit pour l'administration de la maison différentes personnes charitables. Enfin, il eut le bonheur de voir à ce point prospérer l'établissement par les aumônes qu'il recueillit et d'autres que les collecteurs particuliers percevaient dans les estaminets, que la maison devint trop petite pour recevoir ses hôtes. C'est l'origine de l'hospice Sainte-Gertrude. Des personnes recommandables voulurent bien solliciter le gouvernement pour qu'il daignât accorder à la vieillesse pauvre un asile dans le couvent de Sainte-Gertrude, vacant depuis plusieurs années, ce qu'elles eurent la satisfaction d'obtenir. (*Esquisses historiques,* etc....)

dans leur église un chapitre de la Toison d'or, où le futur Charles-Quint, qui venait à peine de naître, fut armé chevalier. Au temps des guerres de religion, le couvent échappa au pillage grâce aux relations intimes du prieur Laurent Cuperus avec un des chefs du parti calviniste. Toutefois les huguenots prêchèrent dans l'église tandis que les Carmes se réfugiaient à Enghien. Ils en revinrent en 1585. Sous le règne



L'ancien mont-de-piété. — Vue extérieure.

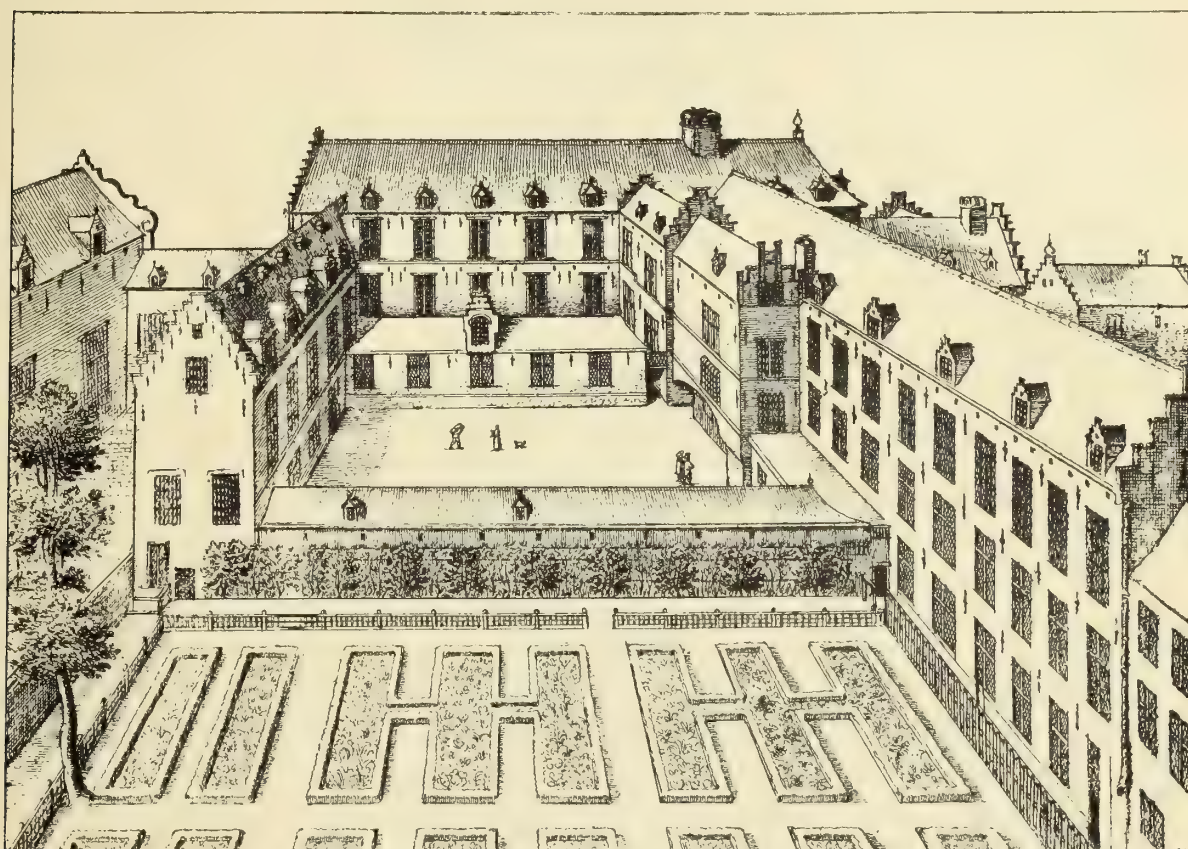
Fac-simile d'une gravure de *Sanderus*.

d'Albert et Isabelle, ils faillirent être expulsés par le peuple qu'ils avaient appelé à leur aide pour destituer leur provincial.

Le couvent fut reconstruit à diverses époques, pour être définitivement démoli en 1797. Peu de temps auparavant une partie des locaux avait été convertie en abattoir.

Fricx, décrivant Bruxelles en 1745, dit que « le monastère élevé sur les ruines de l'ancien par les soins des religieux, secondés du zèle libéral des bourgeois, avait de la magnificence. L'église était grande, claire et bien voûtée. Les chapelles, la *boisure* et les confessionnaux très bien sculptés, tout enfin était de bon goût et de la dernière *propreté*. La chaire à prêcher, *unique,* représentait un rocher creux où l'on montait par un degré qui semblait taillé dans le roc, et passait entre des palmiers très naturels avec plusieurs anges qui y grimpaient. On voyait le prophète Elie, dans l'attitude d'un homme las de vivre et caché dans la cavité du roc pour se dérober à la fureur

de Jésabel. Un ange lui apportait à manger. Rien de plus naturel ni de plus capable de représenter la situation épouvantable où se trouvait ce prophète zélé pour le culte du vrai Dieu. Cette chaire, sculptée par Plumiers, est aujourd'hui à l'église de la Chapelle (1). » Le maître-autel, dit l'abbé Mann, avait été exécuté par Verbrugghen, l'auteur de la chaire de Sainte-Gudule. Au-dessus de la montée des orgues on voyait



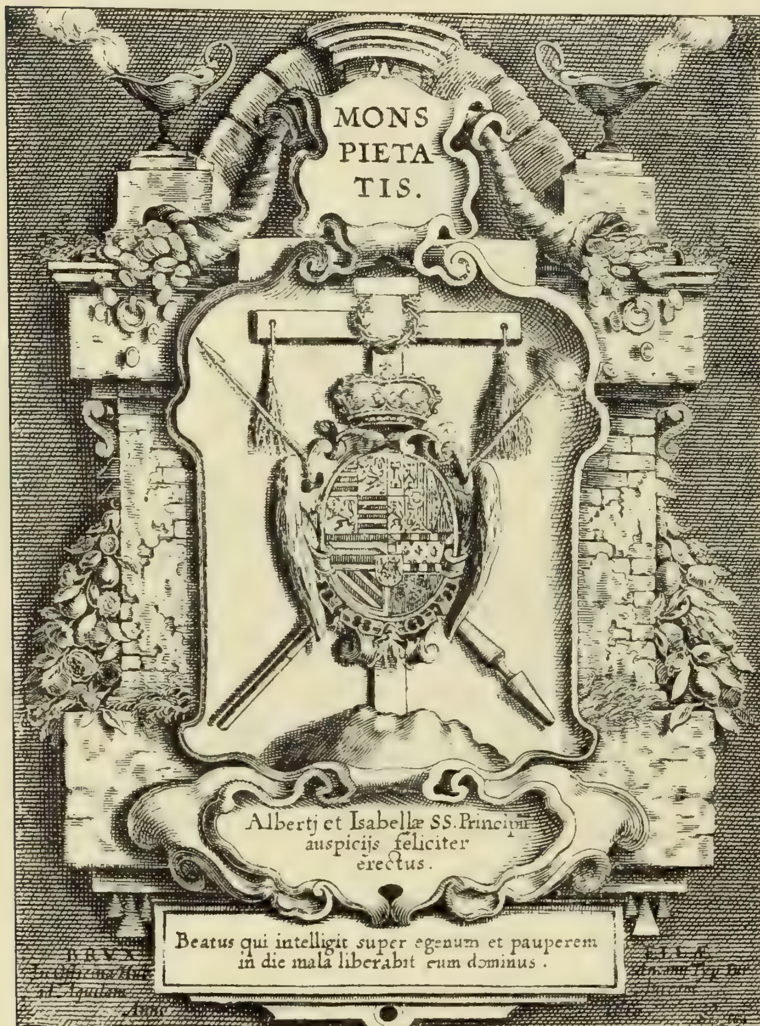
L'ancien mont-de-piété. — Vue intérieure.

Fac-simile d'une gravure de *Sanderus*.

des anges jouant de divers instruments, le tout resplendissant de dorures. Le chœur décoré de stalles de chêne et les chapelles des pourtours renfermaient des tableaux de Janssens représentant des scènes de la vie du prophète Élie, et d'autres toiles remarquables de J. Van Orley, de Quellyn le Jeune, de J. Van Helmont. Un Rubens, *Sainte Anne instruisant la Vierge;* deux Craeyer (*le Crucifiement de saint Pierre* et *le Martyre de sainte Dorothée)* ont disparu à l'époque du bombardement. Le cloître carré et vitré encadrait un jardin plein de fleurs, de caisses d'orangers, de lauriers et d'autres arbustes. Outre le mausolée de la duchesse Jeanne, l'ancienne église renfermait les tombes de divers personnages illustres, d'Arnold de Heetvelde, amman

(1) Voir *Belgique illustrée*, I, p. 35.

de Bruxelles, de Jean de Baronaige, baron de Perck, et de sa femme Catherine de Ligne, d'André del Marmol (originaire de Madrid), président du Grand Conseil de Malines, de Philibert de Bruxelles et de sa femme Jeanne de Locquenghien, de Ludovic d'Enghien, vicomte de Grimberghe, dont un ancêtre périt avec Antoine de Brabant à la bataille d'Azincourt, de plusieurs membres de la famille Van der Noot, alliés aux Nassau, aux d'Assche; de Gérard de Horne, grand veneur héréditaire de l'empire, et de sa femme Jeanne de Louvain, héritière de Gaesbeeke et descendante des anciens ducs de Brabant. Les Carmes possédaient une bibliothèque « belle et bien logée ». S'il faut en croire un commentateur de Rabelais cité par Wauters, il y avait aussi dans leur église un *Jaquemart* qui sonnait l'heure à l'aide de son phallus. Inutile de dire que Sanderus et les auteurs du *Théâtre sacré du Brabant* n'en font pas mention.



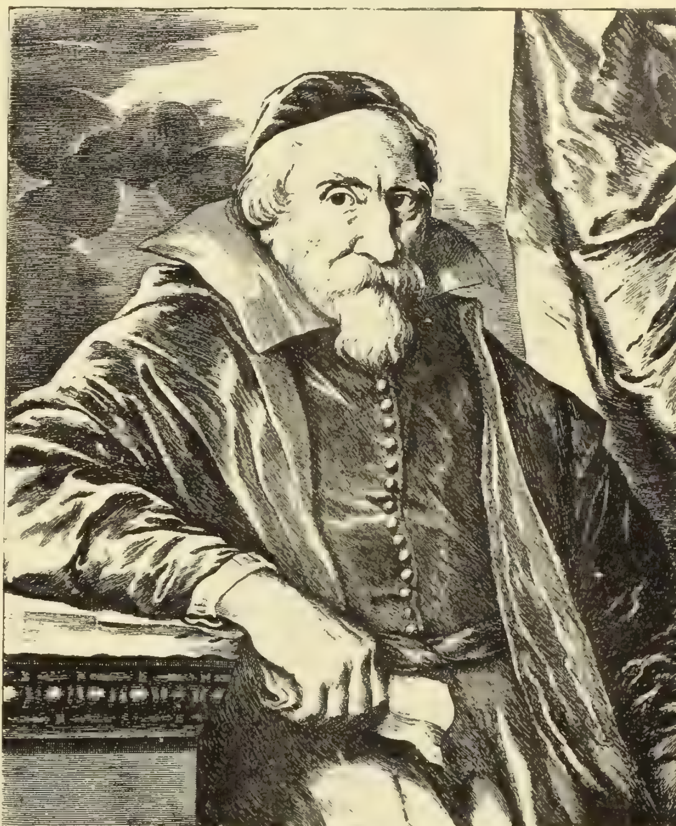
Frontispice du chapitre de *Sanderus* relatif au mont-de-piété.

Nous ne nous écarterons guère du sujet qui nous occupe en nous arrêtant avec Fricx dans la rue du Lombard, autrefois la rue des Foulons *(Volders straet,* en patois *Volle straet),* devant le mont-de-piété fondé par l'infante Isabelle. Pour extirper l'usure et les usuriers nommés *lombards,* qui prêtaient sur gages, exigeant jusqu'à 32 pour cent et jamais moins que 22, l'Infante forma en 1617 le projet d'établir cette institution charitable. Son édit porte la date du 13 décembre 1618 (1).

« Comme depuis notre avènement aux Etats de par deça, nous avons en particulier

(1) Sanderus, *De origine et justitiâ Montis Pietatis bruxellensis.*

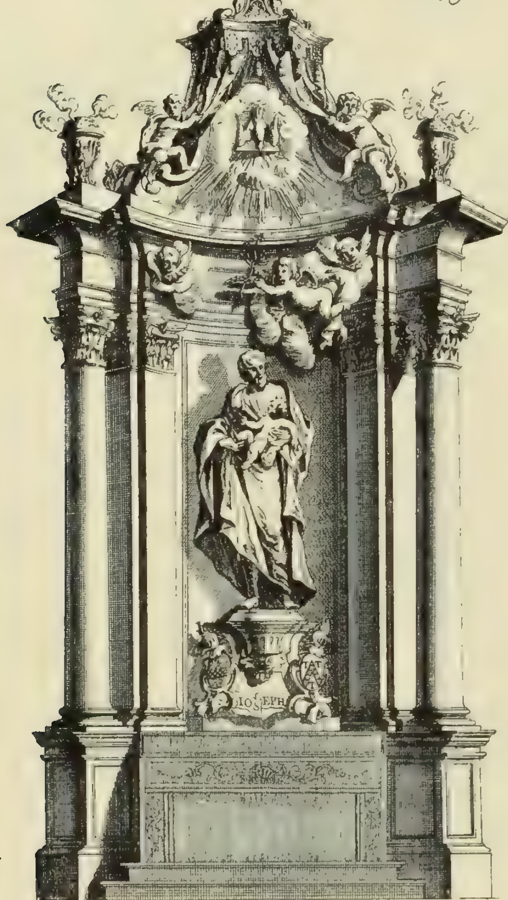
soin de faire accommoder notre pauvre peuple et autres nécessiteux à moindre grief et intérêt que ne faisaient ceux y ayant tenu tables de prêts sur gages.... ayant dès lors l'intérêt desdits prêts par nous été réduit à 2 liards de la livre de gros la semaine, a intention de faire cesser du tout les dites tables, ou y donner tel autre règlement que trouverions mieux convenir au soulagement de notre dit peuple, soit par moyen de *monts-de-piété* ou autrement, sur quoi nous ayant été faites plusieurs ouvertures, remontrances et offre par notre cher et bien-aimé Wenceslas Coeberger notre architecte général.... savoir faisons qu'ayant sur le tout eu l'avis de nos très chers et féaulx les gens des conseils d'État, privé et des finances, et ayant l'offre dudit Coeberger agréable, nous confiant à plein de ses sens, discrétion, suffisance et bonne diligence, avons iceluy commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes superintendant général des dits monts-de-piété.... Et afin que par ce moyen le pauvre commerce de cette notre ville de Bruxelles puisse être promptement soulagée et assistée en la nécessité, le dit Coeberger sera tenu mettre la main à ce que ledit Mont-de-Piété y soit incontinent établi, dressé et mis en pratique sur les règlements et instructions qui sur celui seront délivrés par écrit.... »



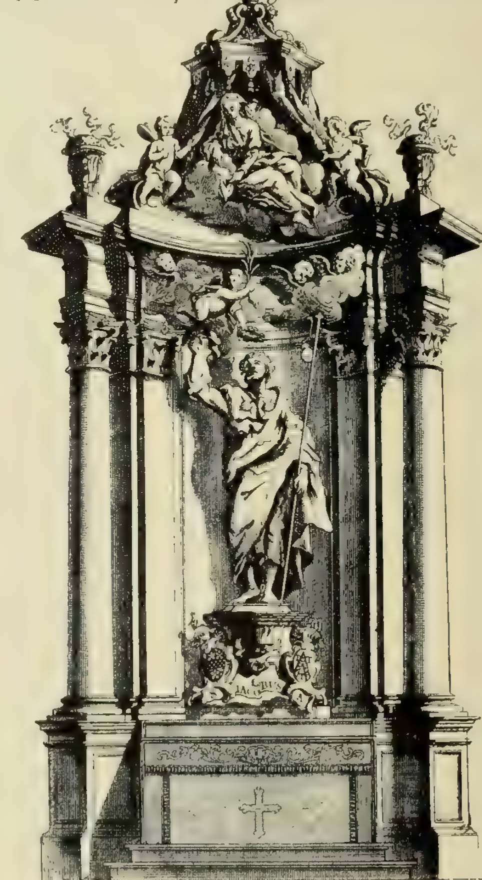
WENCESLAS COEBERGER, peintre et architecte (1561-1634).
Surintendant des monts-de-piété.
D'après une héliotypie de M. Jos. Maes.

L'Infante posa la première pierre de l'édifice qui fut inauguré le 28 septembre 1619. L'intérêt des prêts fut fixé au denier 16, ou 6 1/4 pour cent. Plus tard une junte suprême fut préposée à l'administration générale de ces établissements. L'archevêque de Malines et le chancelier de Brabant en furent nommés protecteurs et conservateurs dans cette province. D'après Fricx « ce pieux et charitable établissement écrasa pour ainsi dire les monstres dévorants d'avarice et d'usure qui par leur insatiable avidité ruinaient les malheureux que la mauvaise fortune éprouvait par ses rigueurs ». Tel n'est pas l'avis de M. de Cantillon qui, vers la même époque, disait dans les *Délices du Brabant :* « Quelque bonne intention qu'ait un souverain de soulager ses

sujets par de semblables ressources, quelque exacte que puisse en être l'administration, elles sont et seront toujours plus préjudiciables qu'utiles ou favorables au public. Les monts-de-piété dégarnissent les particuliers de leurs effets sur lesquels ils font une perte certaine, plus ou moins grande à proportion du temps qu'ils y croupissent;



Autel de Saint-Joseph.
Dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

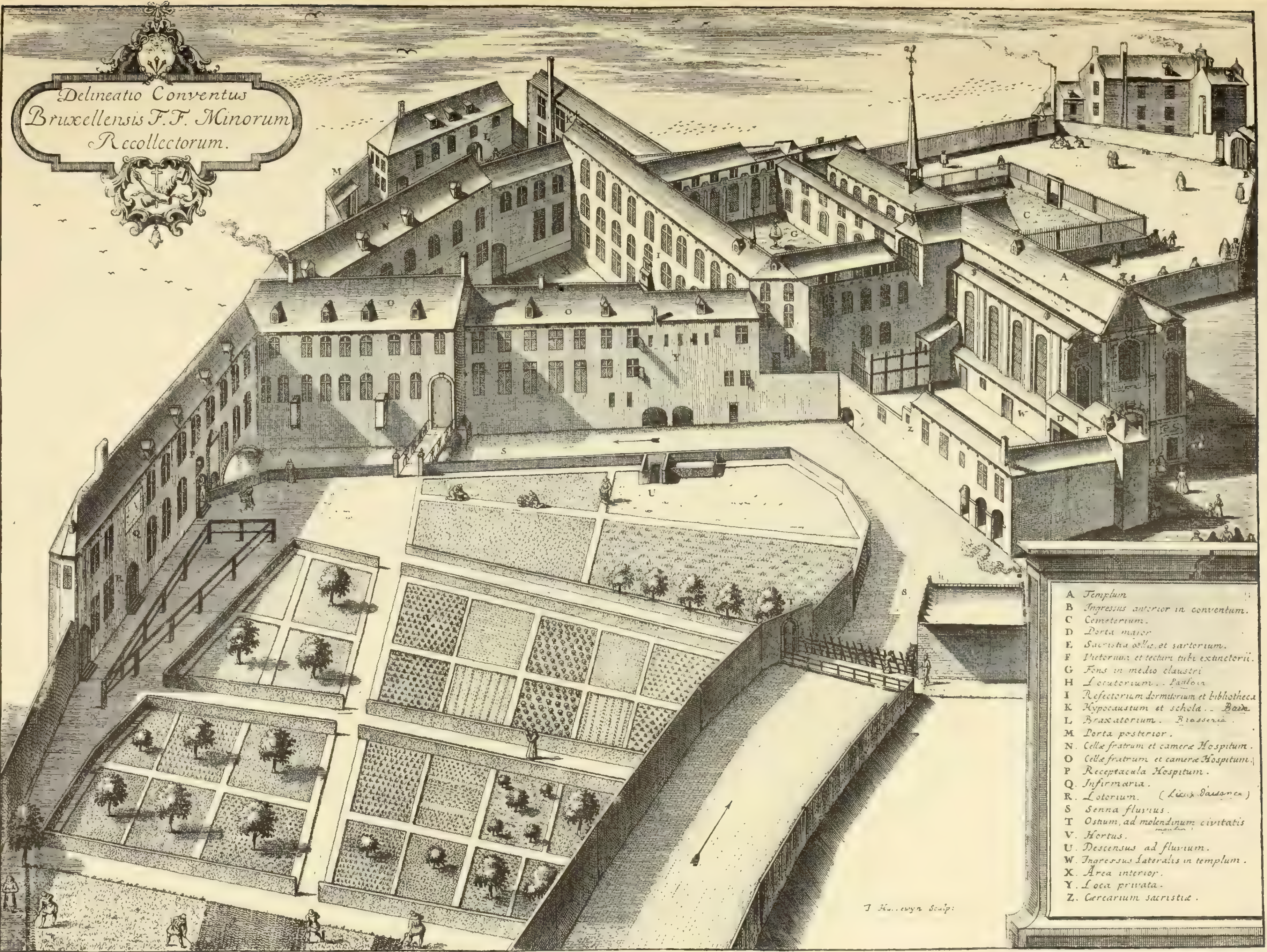


Autel de Saint-Jacques.
Dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

Fac-simile de gravures du *Théâtre sacré du Brabant.*

de sorte que les bourgeois s'épuisent par de gros intérêts que l'on y paye souvent pendant plusieurs années, et que la plupart du temps les moins solvables perdent à jamais ce qu'ils y mettent, pour la moitié ou pour le quart de la valeur qu'ils en reçoivent. Vrai moyen de réduire les indigents à la mendicité. » Aucun économiste de notre temps n'a dit mieux. Le *lombard* est l'antithèse officielle de la caisse d'épargne (1).

(1) La révolution française amena la chute de l'institution des monts-de-piété, chute que Regnauld de Saint-Jean d'Angely, dans son rapport fait au Corps législatif le 27 janvier 1804, attribue principalement à la création du papier-monnaie et à la faculté de retirer les gages au moyen d'assignats. Le mont-de-piété de Bruxelles fut rouvert le 30 octobre 1810. Une loi du



LE COUVENT DES RÉCOLLETS. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

A. Église. *B.* Entrée antérieure du couvent. *C.* Cimetière. *D.* Grande porte. *E.* Sacristie, cellule et atelier de réparation. *F.* Tonnellerie et hangar du tube extincteur (les Récollets faisaient le service de pompiers dans les incendies). *G.* Fontaine au milieu du cloître. *H.* Parloir. *I.* Réfectoire, dortoir et bibliothèque. *K.* Bain et école. *L.* Brasserie. *M.* Porte de derrière. *N.* Cellules des frères et chambre des hôtes. *O.* Id. *P.* Lieu de réception des hôtes. *Q.* Infirmerie. *R.* Lieux d'aisance. *S.* La Senne. *T.* Sortie allant au moulin de la ville. *V.* Jardin. *U.* Descente vers la rivière. *W.* Entrée latérale de l'église. *X.* Cour intérieure. *Y.* Endroits réservés. *Z.* Sacristie.

En décrivant le mont-de-piété dont les vues intérieure et extérieure sont reproduites plus haut d'après Sanderus, Fricx nous apprend que les maisons de la *Volle straet* étaient « grandes, belles, ornées d'architecture, de sculptures, de peintures et même très souvent de dorures », détail intéressant, si l'on considère que ce quartier n'avait rien d'aristocratique. Dans la partie qui s'étendait vers les remparts s'alignaient de petites maisons habitées par des artisans. Les hommes s'y occupaient à tricoter des bas et des bonnets; les femmes à fabriquer des dentelles. Çà et là sur de vastes pelouses clôturées de murs, blanchissaient les belles toiles de Flandre. A l'extrémité de la rue des Lombards, dans un étroit carrefour se tenait le marché aux charbons. Tout à côté la Senne passait sous un pont de pierre, voisin d'une antique chapelle dédiée à saint Jacques et attenante à un hospice où on logeait pendant trois jours les pèlerins qui se rendaient à Compostelle. En 1625, pendant le carême, le sacristain, Jean Meeus, y trouva dans un tas d'immondices une petite statue de la Vierge qui se mit à opérer des miracles. Les dévots accoururent bientôt en si grand nombre qu'on jugea opportun de les enrôler dans une confrérie dont l'infante Isabelle accepta le patronage, puis on résolut d'ériger une église sous le nom de *O. L. Vrouw van Bystand,* ou *Notre-Dame de Bon-Secours*. Détruite en partie par le bombardement, elle fut reconstruite peu de temps après, puis restaurée en 1825 à l'occasion du deuxième centenaire de sa fondation. La famille de Fraula y fit ériger à saint Joseph et à saint Jacques deux magnifiques autels dont nous publions (p. 424) la gravure d'après le *Théâtre sacré du Brabant* (1).

On se rappelle avoir lu dans le chapitre relatif aux demeures seigneuriales que Guillaume van Duvenvoorde, le premier châtelain de l'hôtel de Nassau, avait fondé au XIVe siècle à Op-Brussel, hors les murs, un couvent de Riches-Claires *(Ryke Claren)*. Ce monastère ayant été détruit par les calvinistes pendant les guerres de religion, les Clarisses ou Urbanistes vinrent s'établir à l'intérieur de la ville et obtinrent du magistrat l'ancienne maison de Nazareth, occupée précédemment par les Frères de la vie commune qui y tenaient les écoles latines. C'était une maison modeste et un établissement provisoire. Après un incendie qui éclata en 1619 et qui fit plusieurs victimes, le couvent fut reconstruit sur un terrain contigu, dans de vastes proportions, et devint, d'après Fricx, l'un des plus somptueux de la ville. Il disparut en 1805 et fit place à la rue Saint-Christophe. L'église devenait une succursale de la paroisse Sainte-Catherine.

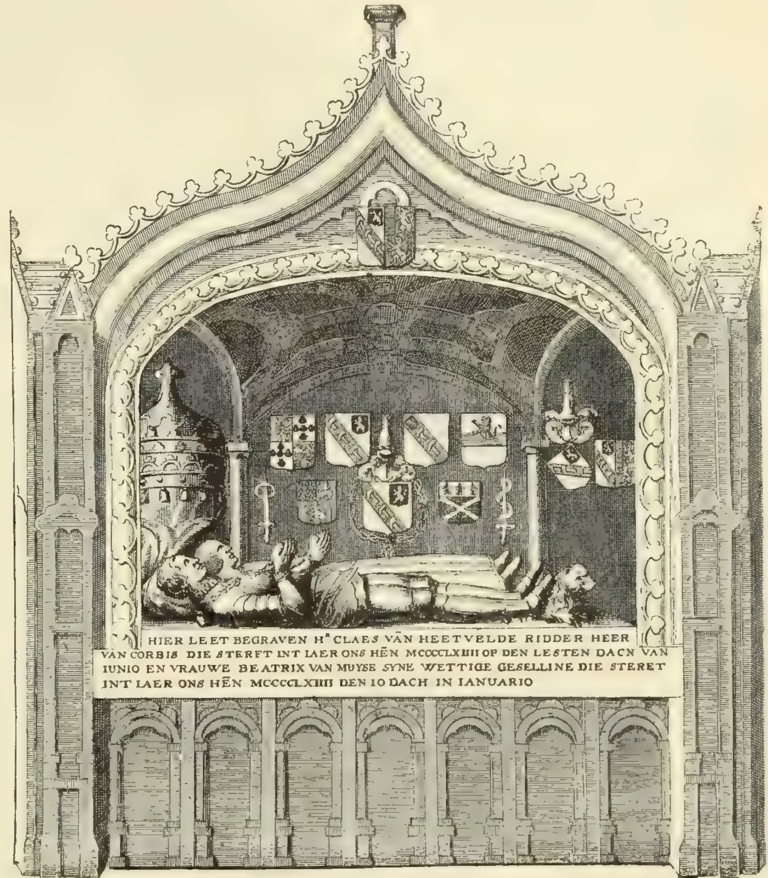
Il ne nous reste plus à mentionner dans ce quartier que le couvent des Sœurs Noires et la chapelle de Notre-Dame-sur-Senne. Les Sœurs-Noires, à qui le pape Pie II imposa la règle de Saint-Augustin, existent à Bruxelles depuis le

30 avril 1848 en a réglé l'organisation. Lors du prolongement de la rue du Midi à travers les anciens locaux de la rue du Lombard, le mont-de-piété a été installé dans une propriété de M. Mosselman, rue Saint-Ghislain. (VAN DER REST, *Aperçu, etc....*)

(1) L'église de Bon-Secours fut d'abord une succursale de la paroisse de Saint-Géry, puis de celle de Sainte-Catherine.

XIVe siècle et n'ont pas cessé d'y prêter leur assistance aux malades des deux sexes. Leur couvent, très vaste, finit par s'étendre depuis les Riches-Claires jusqu'à l'ancien *Vicket du Lion,* dans la direction de la porte d'Anderlecht. La reconnaissance des fidèles en fit une habitation luxueuse et le réfectoire ressemblait à un musée. Après la vente de leur demeure comme bien national, les Sœurs Noires émigrèrent au couvent des Bogards et de là aux Visitandines.

En descendant vers la porte d'Anderlecht, par la rue tortueuse que l'étranger appelait jadis rue de Mons et rue de France (1), nous trouvons tout près de la porte même, à cheval sur la rivière, une petite chapelle nommée Notre-Dame-sur-Senne ou Notre-Dame-au-Rouge. D'après les uns, la Vierge de ce sanctuaire fut ainsi nommée parce qu'on l'invoquait dans les cas de fièvre scarlatine ou contre les hémorragies. D'après d'autres, O. L. Vrouw ten *Rood* est une corruption de O. L. Vrouw ten *Raed,* c'est-à-dire de Bon Conseil. *Grammatici certant.* Je dirai de nouveau comme Divæus : *De rechte pale is my onbekent.*



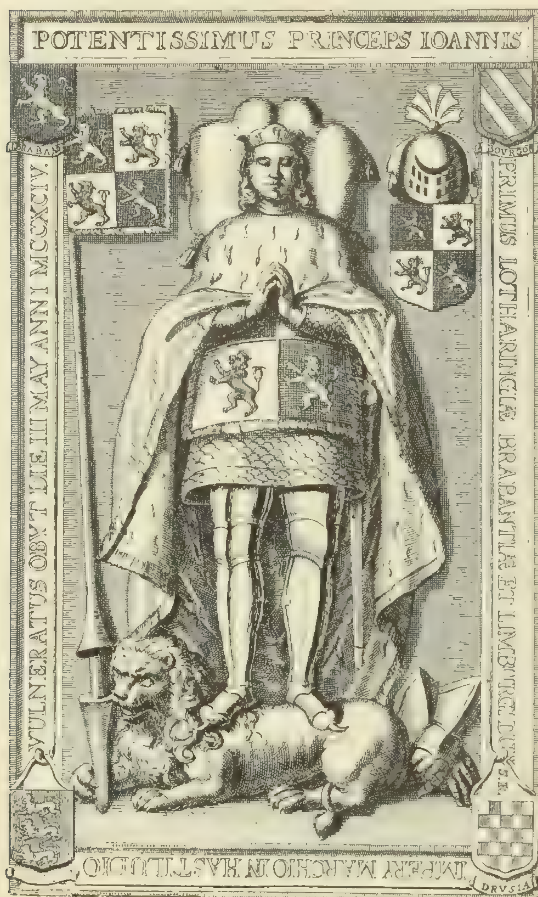
La tombe du sire de Heetvelde et de sa femme.
Dans l'église de Saint-Nicolas.
Fac-simile d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

Revenons vers le quartier de la rue au Lait, compris dans la paroisse de Saint-Nicolas. C'était un des endroits les plus animés de l'ancienne ville. Dans les rues étroites, fermées par des chaînes, on vendait le beurre renommé d'Anderlecht, les fromages et les poulets de Bruxelles, les fruits des jardins de Schaerbeek ; aux

(1) L'auteur des *Esquisses historiques des places et rues de Bruxelles* écrivait en 1840 : « La porte d'Anderlecht devrait s'appeler porte de Mons ou de Hal ; la méprise que causent tous les jours les noms impropres de portes de Hal et d'Anderlecht fut funeste à deux jeunes époux étrangers qui, se rendant à Hal en cabriolet, avaient demandé la porte de ce nom, et le détour qu'ils durent faire par là pour arriver chaussée d'Anderlecht fut cause qu'ils périrent avec tant d'autres victimes lors de l'explosion des poudres qui eut lieu en 1793 près le pont passé la Tête de Mouton. C'est par la porte d'Anderlecht qu'on allait à la ville de ce nom, avant que la chaussée actuelle fût construite ; elle n'a été pavée qu'en 1704. »

abords de l'église la clientèle affluait autour des échoppes des fripiers, des marchands de chaussures et de peaux de lapins. Une fois par semaine, entre la fontaine de la *Laitière* et celle des *Trois Pucelles,* se tenait le marché « des Vieilles Hardes (1) ».

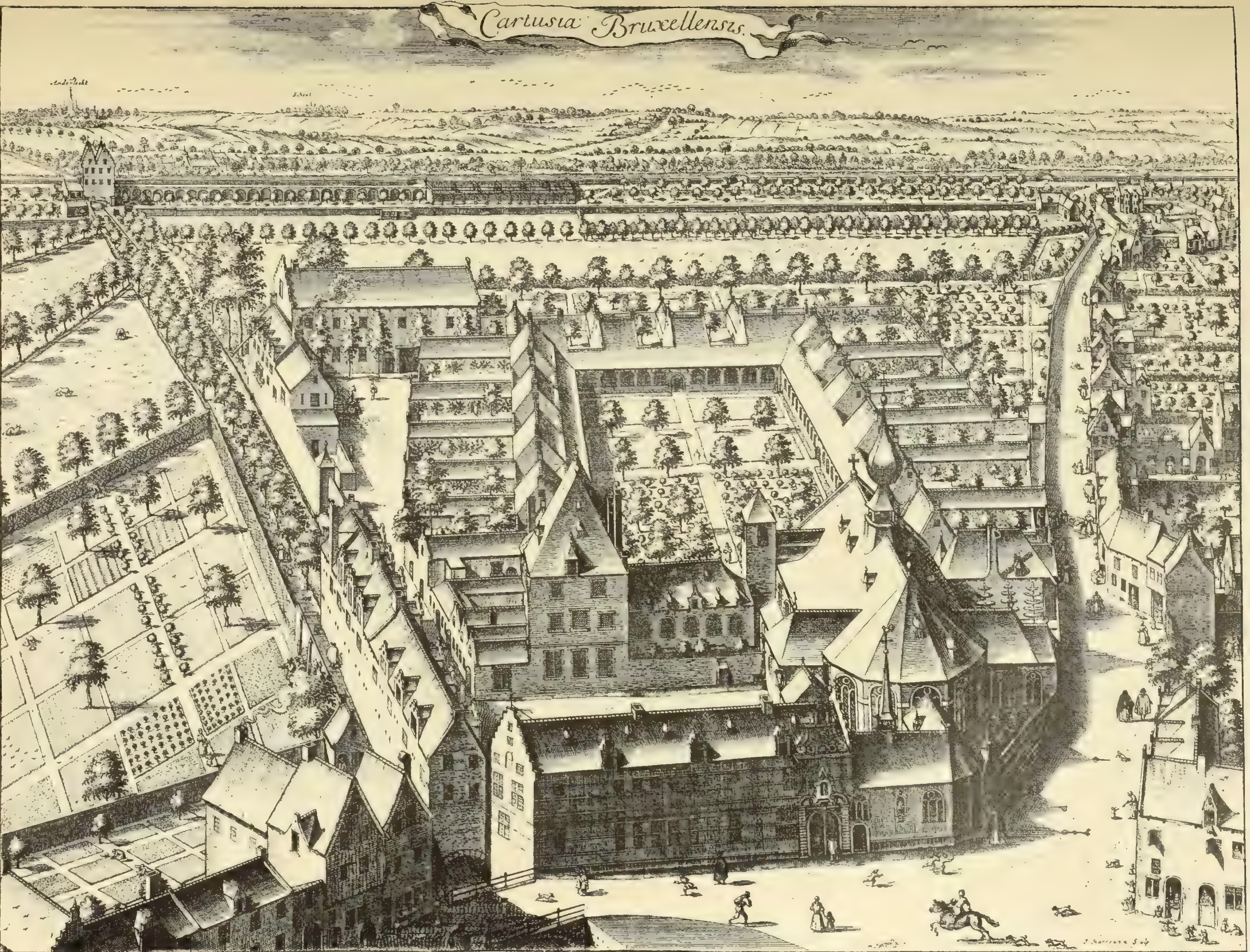
Le lecteur connaît les souvenirs historiques qui se rattachent à la tour de Saint-Nicolas. L'église elle-même présente un médiocre intérêt. Son beffroi lui porta malheur. Tour à tour bombardée, ravagée, mise en vente publique, elle passa par toutes les misères, et l'on peut s'étonner qu'après tant d'épreuves elle possède encore quelques œuvres d'art.



La tombe du duc Jean le Victorieux.
Dans l'église des Récollets.
Fac-simile d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

Au XIII[e] siècle, à l'endroit où l'on a connu le Marché-au-Beurre, disparu à l'époque des travaux de la Senne, s'élevait le couvent des Récollets, le premier des ordres mendiants qui vint s'établir à Bruxelles. Le duc Jean le Victorieux, mortellement blessé dans un tournoi, fut enseveli dans l'église de ce monastère, où sa tombe, profanée par les iconoclastes, fut rétablie par l'archiduc Albert. Un des supérieurs de l'ordre, Thierry de Munster, se distingua par sa charité lors de la peste qui ravagea la ville en 1489. Il ne cessa de parcourir les quartiers pauvres, portant le viatique aux malades. Moins heureux que les Carmes, les Récollets furent pillés par les iconoclastes, et leur couvent ne se releva de ses ruines que pour être incendié et réduit en cendres par les bombes du maréchal de Villeroy. Il se releva en 1697 pour être définitivement démoli à l'époque de la révolution française. Le plan (p. 425) que nous empruntons au *Théâtre sacré du Brabant,* le représente tel qu'il était en 1734, coupé en deux par la Senne, que traversaient deux ponts. Les bâtiments aboutissaient à l'angle du Marché-aux-Poulets et de la place Saint-Nicolas, tandis que les jardins à travers lesquels on perça en 1835 la rue de Middeleer s'étendaient jusqu'au quai des

(1) Pourquoi ce nom de *Pucelles* donné aux trois *Grâces* ou aux trois *Déesses* qui, placées dans trois niches adossées l'une à l'autre, jetaient de l'eau par les seins? Quels étaient le sens et l'origine de ce groupe mythologique dans lequel on a voulu voir un reste du paganisme? Les chroniqueurs sont muets à cet égard. Nous savons par Fricx qu'en 1745 la fontaine était entourée d'une grille de fer et d'un garde-corps à hauteur d'appui. Elle avait fait place en 1784 à un obélisque qui fut lui-même remplacé en 1823 par une simple borne. Que devinrent les Trois Vierges, de *Drei Maagden,* comme les appelle un écrivain



Le couvent des Chartreux. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

Poissonniers. Les Récollets jouissaient d'une grande popularité à Bruxelles, en raison des services qu'ils avaient rendus lors de l'épidémie et à cause de la perfection de leur chant. « Cette communauté, dit Fricx, est des plus fréquentée. On y voit un grand concours de monde, attiré par la modestie et la majesté dont on y célèbre nos saints mystères. Le plain-chant y est chanté dans toute sa beauté et avec une harmonie plus propre à exciter la piété dans le cœur que la plus belle musique, qui ne frappe souvent que l'oreille. » Les archiducs accordèrent aux Récollets une protection spéciale. L'Infante revêtit publiquement la robe de ce tiers ordre de Saint-François, et plusieurs dames de la cour suivirent son exemple. L'archiduc eut un froc de récollet pour linceul. Un intéressant épisode historique se rattache à l'histoire de ce couvent (1). Le célèbre chimiste bruxellois Jean-Baptiste Van Helmont, le *medicus per ignem,* à qui l'on doit, entre autres découvertes, celle de l'acide carbonique, ayant eu maille à partir avec l'autorité religieuse à l'occasion de son livre *De magnetica vulnerum naturali et legitima curatione* (Paris, 1621), fut enfermé chez les Récollets. C'est ce Van Helmont, médiocre médecin autant que savant chimiste, qui, de son propre aveu, enseigna à l'université de Louvain des choses qu'il ne comprenait pas. Bien qu'il professât le détachement le plus absolu des biens terrestres et qu'il eût fait à sa sœur l'abandon de tous ses biens, il s'intitulait avec orgueil baron de Royenburg et de Mérode, parce qu'il avait épousé une demoiselle de Ranst, issue de cette illustre famille (2). Parmi les nombreuses épitaphes de l'ancienne église des Récollets, il ne faut pas oublier celle de Wenceslas Coeberger, l'architecte des archiducs et le surintendant général des monts-de-piété, mort à Bruxelles en 1630.

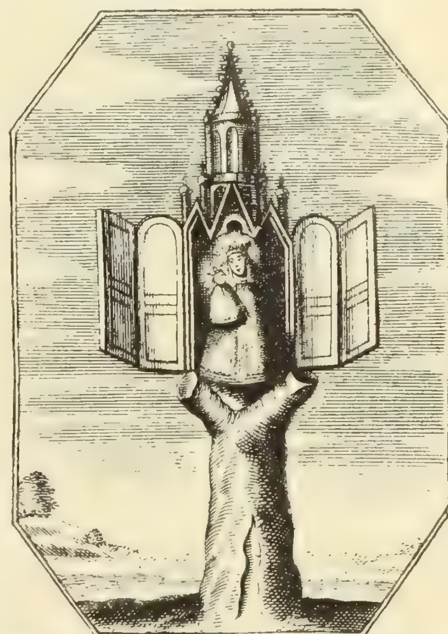
Après les Récollets, les Chartreux. En 1449, le jour de la Pentecôte, le bruit se répandit qu'une petite figure de la Vierge placée sur un arbre à l'endroit dit *Scheut,* entre Anderlecht et Molenbeek, avait pris la parole et dit à une vieille femme qu'elle voulait qu'une chapelle fût érigée en ce lieu. C'était plus qu'il n'en fallait pour surexciter la piété des fidèles et surtout pour mettre en émoi la convoitise des ordres religieux. Une chapelle! Pourquoi pas une église? Pourquoi pas un couvent? L'on découvrit à point que Philippe le Bon avait une affection spéciale pour les moines de l'ordre de Saint-Bruno, que lorsqu'il voyageait en France il logeait volontiers chez les Chartreux. Un jour que des membres de la noblesse et des États lui avaient exprimé leur regret de ne pas le voir plus souvent à Bruxelles, il avait répondu : J'y viendrais plus fréquemment si les Chartreux y étaient. — Cette parole coïncidant

hollandais, H. Somerhausen, dans sa *Description de Bruxelles,* de 1828? On prétend qu'elles ont échoué à l'établissement géographique de Van der Maelen, et que le soubassement porte le millésime 1545. En somme parmi ceux qui se sont occupés de ce curieux édifice, aucun ne nous en a laissé la représentation. Nous l'avons donnée plus haut.

(1) La chronique manuscrite du sieur De Dobbeleer rapporte qu'en 1551 se passa à Bruxelles un fait extraordinaire. Un nommé *Aert de Beer* avait été condamné à la décapitation. Après que le bourreau lui eût assené maladroitement deux coups de son glaive, le patient s'enfuit tout ensanglanté et courut se réfugier dans le couvent des Récollets. Il y guérit et vécut pendant longtemps encore à Berg-op-Zoom, où on l'appelait *Beerken half gerecht* (le *petit Beer* ou le *petit Ours* à demi exécuté).

(2) *Geschichte der familie Merode,* I, p. 243.

avec le miracle, la construction d'une Chartreuse à Scheut fut chose résolue. Ce couvent prospéra jusqu'au jour où il fut détruit de fond en comble par les calvinistes. Mais aussitôt après le rétablissement du culte, les Chartreux, protégés par le prince de Parme et plus tard par Albert et Isabelle, cette providence des moines, se retrouvèrent à la tête d'un vaste établissement dans l'intérieur de la ville, entre un bras de la Senne et le Rempart des Moines. On entrait dans leur couvent par une grande cour flanquée de trois corps de logis destinés au logement des étrangers. Dans un angle de cette cour s'élevait une chapelle où les dames étaient admises à faire leurs dévotions. De longs corridors s'ouvrant sur des parterres de fleurs conduisaient à un cloître vitré sur lequel donnaient les cellules des religieux. L'église, construite en pierres de taille, avait des proportions modestes, mais elle renfermait un maître-autel somptueux, et le mausolée en marbre de la petite fille d'un gentilhomme français, le marquis de la Vieuville, qui avait accompagné Marie de Médicis dans l'exil. Enfin l'on admirait dans le sanctuaire une *Assomption* de Rubens, une *Sainte Famille* de Memling et un *Christ sur les genoux de la Vierge* par Crayer. Le premier de ces tableaux fut vendu en 1774, pour 8,000 florins, à un amateur de Bruxelles nommé Pauwels; les deux autres sont à Vienne. La physionomie des prés et des jardins qui entourent le couvent donne l'idée d'une agréable résidence, et ceux de nos lecteurs qui ont visité la Chartreuse de Pavie savent que les disciples de saint Bruno ne dédaignent pas les jouissances du luxe. Le couvent des Chartreux fut converti en fabrique sous Joseph II, l'église en arsenal sous la république. Le tout disparut plus tard pour faire place à trois rues : celles des Fabriques, de la Senne et de Saint-Bruno.



NOTRE-DAME DE SCHEUT.
D'après Sanderus.

Il ne nous reste à mentionner dans ce quartier que deux chapelles. La première est celle de Sainte-Marie-Madeleine de Béthanie, située rue des Fripiers. Un doyen de Sainte-Gudule, Marc de Steenberghe, avait légué sa maison en 1506 pour en faire un couvent de Madelonnettes ou de filles repenties (1). A côté de cette maison demeurait la sœur de Van Cattenbroeck, secrétaire de la ville, chez qui les hosties miraculeuses furent cachées dans une poutre, au temps de la fureur des iconoclastes.

(1) D'après GAUTIER *(Le Conducteur dans Bruxelles)*, le couvent de Béthanie avait été fondé pour recevoir, en attendant que leur procès fût jugé par la cour spirituelle, les femmes qui demandaient à pouvoir se séparer de leur mari.

En 1662, les Madelonnettes firent construire à cet endroit une chapelle dédiée au Saint-Sacrement de Miracle. Elles y exposaient la poutre à la dévotion des fidèles. Le couvent, qui possédait un beau tableau de Crayer, *la Résurrection de Lazare,* fut supprimé en 1783. Pendant quelque temps il servit de prison ou de magasin. En 1785, on y confectionna une montgolfière que son propriétaire essaya en vain de faire monter. En souvenir de cet incident les républicains appelèrent la rue des Fripiers, désignée par quelques auteurs sous le nom de rue des Vieux-Variers, la rue du Ballon. Plus tard on convertit l'église en théâtre (1), puis en boucherie. Près de là se trouvait le refuge de l'abbaye de Grimberghe, qui devint l'hôtel *Impérial et des Étrangers.* Le couvent avait une issue du côté d'une petite place appelée le Marché-aux-Peaux qui rejoignait la rue de la Fourche (2). Il y avait enfin, tout près de l'église des Récollets, une petite chapelle des Merciers (Meysseniers), dédiée au Saint Sauveur, et ne présentant rien de remarquable.

Nous approchons de la fin de cette promenade hiératique.

Dirigeant nos pas vers ce qu'on appelait il y a cent ans le quartier de la rue de Flandre, nous arrivons à Sainte-Catherine. Cette église, érigée en paroisse en 1461, existait déjà en 1201, comme chapelle succursale de Saint-Jean de Molenbeek. C'est là que Jean de Louvain déroba le ciboire qui fut la cause de l'exécution des juifs au XIV[e] siècle. Une inscription flamande rappelait ce grave événement :

T'JAER SCHRIFT ALS JAN VAN LOVEN
HIER OP DEZE PLAETS DE SEZTIEN HEYLIGE HOSTIEN HEEFT GESTOLEN (1369).

Plusieurs fois reconstruite, l'église se développait au siècle dernier en trois pignons correspondant à trois larges nefs. Sur le maître-autel G. de Crayer avait peint une *Sainte Catherine reçue dans le ciel par la Vierge, saint Joseph et les anges* (3); dans la chapelle des maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs et ardoisiers, figurait un tableau du même maître, *le Martyre des Quatre Couronnés.* Sur l'autel de la chapelle des bateliers on remarquait un tableau de Corneille Schut, *Sainte Anne apparaissant à des naufragés;* sur un autre, une belle toile d'Otto Venius. Arnauld, le Janséniste, qui mourut à Bruxelles dans les bras du P. Quesnel, fut enterré dans le chœur de l'église de Sainte-Catherine, mais je n'ai retrouvé son nom sur aucune des épitaphes recueillies dans le *Théâtre sacré du Brabant.* L'on ne sait pas au juste d'ailleurs où furent déposées les cendres du grand théologien qui

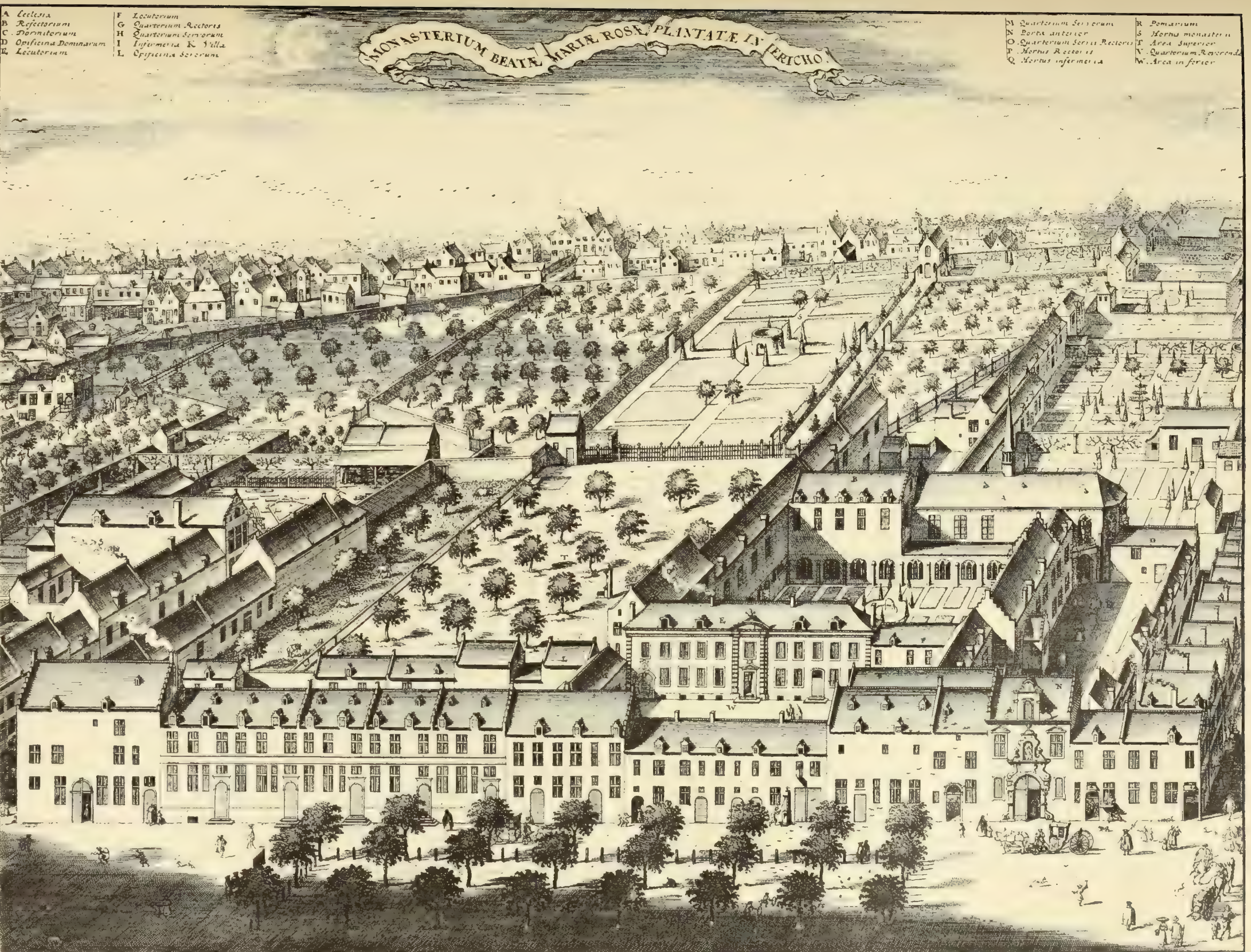
. . . . Sur la grâce instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'Église, a dans l'Église même
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème (4).

(1) C'était la salle des Variétés ou des Nouveautés.

(2) Le vieux Marché-aux-Peaux était entre le Marché-aux-Herbes et la ruelle d'Une-Personne. Dans les temps reculés ce marché s'appelait *den Bonten Os, le Bœuf Bigarré.*

(3) Ce tableau, dit Gautier, avait été enlevé par les Français et placé au Louvre. Il fut rendu à l'église en 1817.

(4) Son cœur fut transporté d'abord à Port-Royal, puis à Palaiseau, près Versailles.



Le couvent de Jericho. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théatre sacré du Brabant*.

Il est probable que l'inhumation d'Arnauld se fit avec quelque mystère, car, d'après un contemporain, elle eut lieu à Sainte-Gudule. L'église Sainte-Catherine hérita du tableau qui ornait jadis le maître-autel des Dominicains, *le Duc de Clèves guéri par l'intercession de saint Vincent Ferrier,* d'un J. Van Orley, et de deux de Haes ayant appartenu au couvent des Carmes. Godecharle y sculpta deux mausolées, celui de deux jeunes peintres bruxellois, Delvaux, qui mourut à Bologne en 1815, et Jacobs, mort à Milan en 1812, après avoir remporté le grand prix de Rome, dont le sujet était *la Descente de César en Égypte.*

D'après Fricx, en 1745, le service divin se célébrait à Sainte-Catherine avec beaucoup de pompe et la musique passait pour la plus belle de la ville. La rue avoisinant l'église était remplie de grandes et belles maisons. S'il faut en croire la *Description* de Morris, de 1761, « la tour avait été complétée à cette époque d'un dôme et d'une horloge à quatre cadrans marquant les heures de départ des barques pour Vilvorde, Malines et Anvers ». Cette allégation est contredite par la plupart des auteurs, et l'on voit le cadran sur un bâtiment spécial, voisin de la maison des Barques, que nous avons représentée à la page 113 (1).

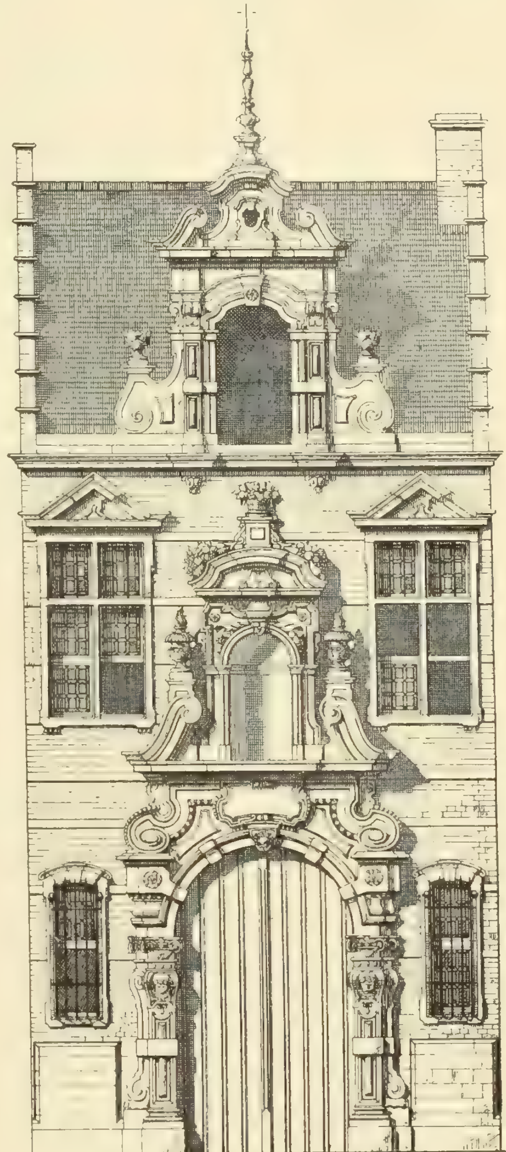
A peu de distance de l'église Sainte-Catherine au Rivage, sur le Marché-aux-Cochons, entre le quai aux Briques et le quai aux Barques, s'élevait une sorte de pénitencier pour les filles de mauvaise vie, qu'on appelait la maison de Sainte-Croix. Ce n'était ni une prison, ni un refuge, mais un lieu dans lequel on enfermait les filles publiques, les obligeant à travailler pour payer leur nourriture et leur entretien. L'initiative de cette œuvre de moralisation partit d'un Père Dominicain que révoltait la dépravation des mœurs. On comprend à quel point une institution de ce genre favorisait les pratiques les plus arbitraires. Avec des filles perdues on séquestrait des folles et des hystériques, et ce genre de correction devait favoriser l'exercice de toutes les vengeances. Aussi, d'après les renseignements recueillis par M. Wauters, la maison de Sainte-Croix fut l'objet pendant un siècle et demi, jusqu'à sa suppression par Joseph II, de luttes incessantes entre le magistrat, la cour et le clergé. La chapelle servit pendant quelque temps d'atelier au sculpteur Godecharle. L'ancien asile est aujourd'hui démoli et a fait place à l'école communale n° 12.

Nous trouvons dans le même quartier, entre le Vieux-Marché-aux-Grains et la rue du Rempart-des-Moines, sur l'emplacement du Nouveau-Marché-aux-Grains, l'ancien couvent de Sainte-Catherine, de *Porta Cœli* ou des Sœurs-Blanches *(Witte Susters)* (p. 433), établi au XIIIe siècle, hors des murs, dans la paroisse de Saint-Jean de Molenbeek. La licence dans laquelle vivaient ces Dames-Blanches ou Victorines attira l'attention de Philippe le Bon et de sa femme Isabelle de Portugal, qui leur substituèrent des chanoinesses régulières de Ter Cluysen, près des Sept-Fontaines,

(1) *Almanach* de 1761. D'après l'abbé Mann ce cadran se trouvait sur un pavillon isolé.

dans la forêt de Soignes, relevant de l'abbaye de Groenendael. L'archiduc Albert, en faisant rebâtir le monastère, lui donna le nom de Notre-Dame de la Rose de Jéricho. L'église renfermait un beau *Portement de la croix* de Frans Floris, « l'Apelles de son siècle » d'après les récits du temps. On admirait aussi le portail, orné d'une statue de la Vierge par Devos.

Dans ce même quartier s'élevaient, rue de Laeken, presque en face l'un de l'autre, le couvent des Pauvres-Claires (1) et le Grand-Béguinage. C'est sur les terrains du premier, nommé aussi *Bethléem,* que, sous le régime français, l'on perça la rue des Hirondelles, ainsi nommée parce qu'à la fin de l'automne les hirondelles se réunissaient dans le beau jardin des Pauvres-Claires avant d'émigrer en troupes vers d'autres latitudes. D'après l'abbé Mann, ce jardin longeait la Senne jusqu'à l'endroit où elle sortait de la ville.



L'ancien portail du couvent de Jéricho. Démoli en 1852. — Planche empruntée à une publication de MM. Colinet et Loran.

Le Grand-Béguinage occupait au siècle dernier d'immenses terrains, dans une sorte de presqu'île baignée par des fossés et par la rivière. La belle gravure d'Harrewyn, que nous publions hors texte, d'après le *Théâtre sacré du Brabant,* donne une vue d'ensemble de tout le quartier, y compris le canal, la porte du Rivage (F), la porte de Flandre (E), la porte *à Peine Perdue,* le *Dispendium* (G) et les remparts. L'abbé Mann nous apprend que Renier de Breeteyken, curé de Molenbeek, fonda en 1250, hors de la première enceinte de la ville, une chapelle intitulée Notre-Dame de la Vigne *(van den Wyngaert),* où quelques dévotes, parmi lesquelles les filles d'un censier de Goyck, venaient se réunir pour prier. Telles furent les premières Béguines, qui, au début, vivaient isolées. Au bout d'un siècle, en 1357, elles possédaient un vaste couvent, entouré de murailles. Ce fut le Béguinage. Placé d'abord sous le patronage du chapitre de Sainte-Gudule, il

(1) Les Pauvres-Claires ou Clarisses étaient ainsi nommées parce que le pape Urbain leur avait imposé une règle moins austère qu'aux Riches-Claires, ou Clarisses Urbanistes. Le couvent, fondé en 1492, fut supprimé par Joseph II, rétabli en 1790, au temps de la révolution brabançonne, et définitivement supprimé en 1796.

passa sous la juridiction de l'abbé de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, qui obtint le droit de présentation à la cure. Il y avait au siècle dernier plus de 10,000 Béguines dans les cinquante Béguinages des Pays-Bas autrichiens. Celui de Bruxelles en contenait 700, mais il en pouvait loger plus de 1,000 et, au temps de la duchesse Jeanne, au XIVe siècle, il en avait logé 1,200, chaque Béguine ayant sa maisonnette et son jardinet. D'après un rapport officiel du 3 brumaire an IX, le chiffre exact des maisons était de 1,084. L'enclos était sillonné par un grand nombre de rues. La principale, celle du Béguinage, le traversait en diagonale. Sept ruelles parallèles se dirigeaient de celle-ci vers le canal. C'étaient les ruelles du Romarin, du Peuplier, du Cyprès, du Rouleau, de la Serpette, de la Belette et de la Ruche. De l'autre côté se trouvaient les ruelles du Sureau, du Muguet, de l'Acacia et de la Pensée; enfin l'église était circonscrite par les rues des Lilas et du Marronnier.

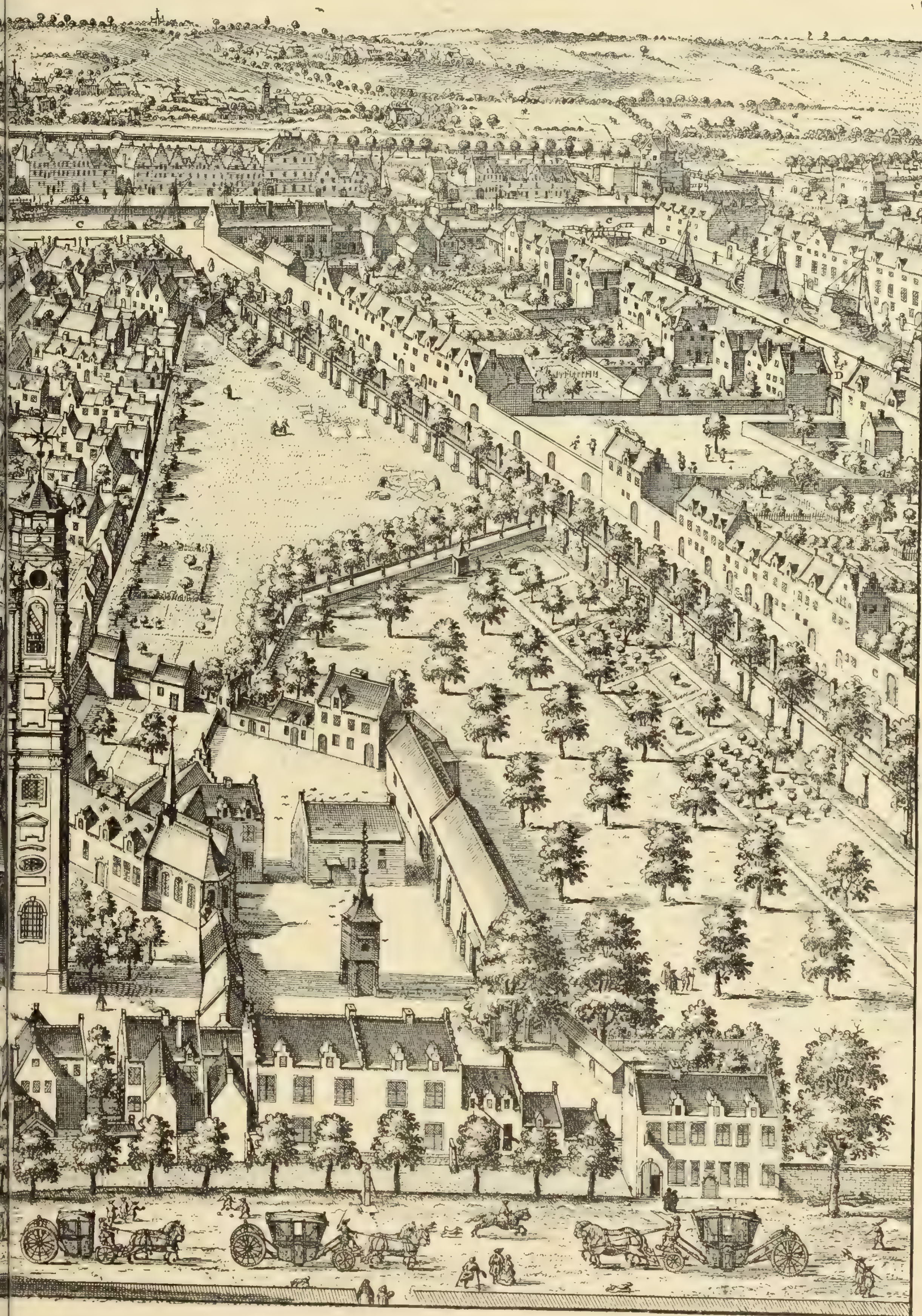
L'aspect de l'église figurée sur la planche d'Harrewyn, et qui existe encore, dit assez qu'elle ne fut point bâtie dans des temps reculés. Détruite par les calvinistes après avoir servi de temple aux luthériens, l'église primitive fut rebâtie au milieu du XVIIe siècle dans ce style que les Jésuites mirent en honneur. Schayes la considère comme un chef-d'œuvre d'architecture moderne, en dépit d'une certaine lourdeur dans l'ornementation (1). Le Béguinage renfermait un refuge pour les vieilles femmes et une infirmerie. Le refuge n'avait pas été bâti pour servir d'hospice; composé d'un groupe de petites maisons, il formait un labyrinthe où l'air et la lumière circulaient difficilement : la santé des vieilles femmes en était altérée. Il y avait en outre une table des pauvres, nommée *Terkisten,* pour les Béguines indigentes. Ces deux institutions furent administrées d'une façon déplorable. On ne se préoccupait guère des soins à donner aux malades, et les Béguines indigentes manquaient du nécessaire, tandis que le curé et les maîtresses du couvent vivaient dans l'abondance aux frais des anciennes fondations. Aux termes de la législation de l'an V et de l'an VI de la république française, la commission des hospices et le bureau de bienfaisance de Bruxelles revendiquèrent respectivement les biens de l'infirmerie et de la fondation Terkisten, se fondant sur ce que ces établissements étaient consacrés au soin des malades indigents et au soulagement des pauvres. De son côté l'administration des domaines prétendit que ces biens lui appartenaient. Le bureau de bienfaisance ayant démontré que les biens de la fondation Terkisten étaient destinés aux pauvres, l'administration des domaines abandonna ses prétentions sur lesdits biens, dont les revenus furent appliqués aux secours accordés à domicile par la bienfaisance. Il n'en fut pas de même pour les propriétés de l'infirmerie du Béguinage. L'administration des domaines continua à prétendre qu'elles appartenaient à l'État. La commission des hospices n'épargna ni peines ni démarches pour combattre ces prétentions; son

(1) On a longtemps attribué le plan de l'église de Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage à Coeberger, mais le célèbre architecte mourut en 1630 et la construction ne fut commencée qu'en 1657.



LE GRAND BÉGUINAGE DE

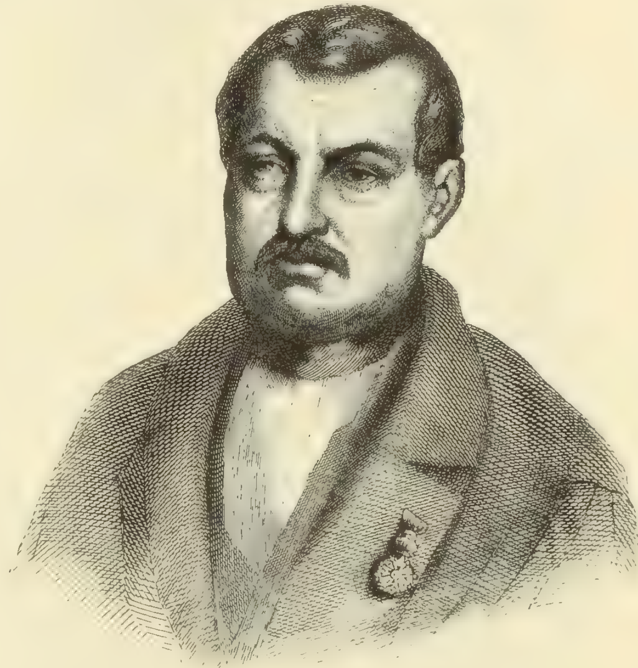
(D'après le *Grand Théâtre sacré de B*



RUXELLES.

Brant.)

président, M. Anneet, se rendit même à Paris pour y appuyer auprès des ministres de la justice, de l'intérieur et des finances les réclamations de la commission. Ces réclamations, jointes à celles que d'autres villes de la Belgique avaient adressées à l'autorité supérieure pour les biens des béguinages supprimés, furent accueillies par un arrêté des consuls, du 16 fructidor an VIII, aux termes duquel tous les biens et revenus des établissements de secours existants dans les départements réunis à la France, et connus sous le nom de *Béguinages,* continueraient d'être gérés et administrés par les commissions des hospices.

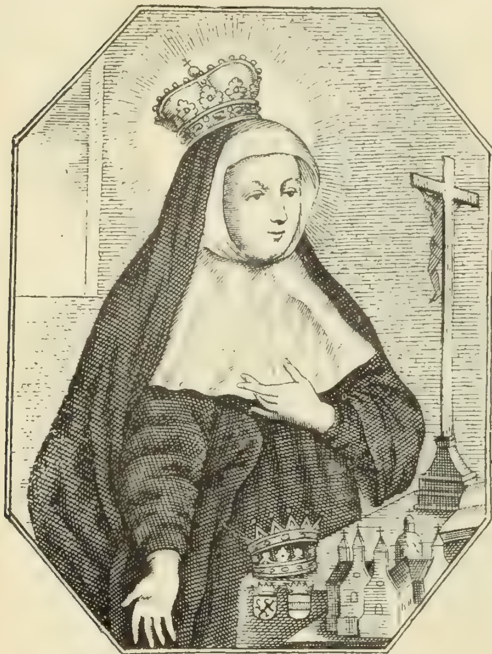


A.-G.-B. Schayes.
Auteur de l'*Histoire de l'architecture en Belgique.*

Les anciennes Béguines s'efforcèrent par tous les moyens légaux de rentrer en possession des biens de la communauté. Elles plaidèrent jusqu'en 1839, époque de la perte définitive de leur procès. En attendant, dès 1819 le conseil de régence de Bruxelles résolut d'abattre les constructions du Béguinage qui se trouvaient en fort mauvais état, de vendre par lots les bordures extérieures et de construire dans l'ancien enclos un grand hospice. La première pierre de ce monument fut posée le 12 avril 1824 par le bourgmestre, M. de Wellens. L'exécution des travaux avait été confiée à l'architecte Partoes, et la surveillance à M. Marcq, membre du conseil des hospices. La construction, faite au prix d'un million de francs environ, fut achevée en 1827. En reconnaissance des services rendus par M. Marcq, son nom fut inscrit sur une plaque de marbre blanc dans le vestibule de l'hospice. Ce grand travail amena la transformation complète de l'ancien enclos du Béguinage. A l'exception des rues qui entouraient l'église (celles du Béguinage, des Lilas et du Marronnier) et des ruelles du Peuplier, du Rouleau, du Cyprès et du Sureau, tout fut abattu. Dans la rue de Laeken et les rues du Canal (ancienne rue des Baraques), du Béguinage, du Marronnier et des Lilas, on éleva de belles habitations sur les terrains vendus par l'administration. On ouvrit en même temps trois nouvelles rues, celles du Grand-Hospice, de l'Infirmerie et la rue Marcq. La place qui forme le centre de la rue du Grand-Hospice devint le marché aux pommes de terre. Plus tard, en 1855 et 1856, on supprima les

ruelles du Rouleau, du Peuplier et du Cyprès, qui devinrent de belles et larges rues aboutissant toutes les trois, devant l'église, à la place du Béguinage (1).

A l'extrémité de la rue de Laeken, il y a lieu de mentionner encore une petite chapelle dédiée à saint Roch et annexée, comme la chapelle de Saint-Corneille, rue de Flandre, à un refuge où les pèlerins recevaient l'hospitalité pendant trois jours. Enfin au quai au Foin, *littus Fani* (D) de la gravure d'Harrewyn représentant le Béguinage, s'élevait au siècle dernier, en face de l'Entrepôt, le couvent des religieuses *Marolles* ou Apostolines, établies d'abord près des Minimes, à côté d'une chapelle intitulée Notre-Dame de Montserrat. Ce couvent, qui fut démoli en 1818, avait été pendant quelque temps occupé par une raffinerie de sucre (2).



Sainte Begghe. — Gravure tirée de Sanderus.

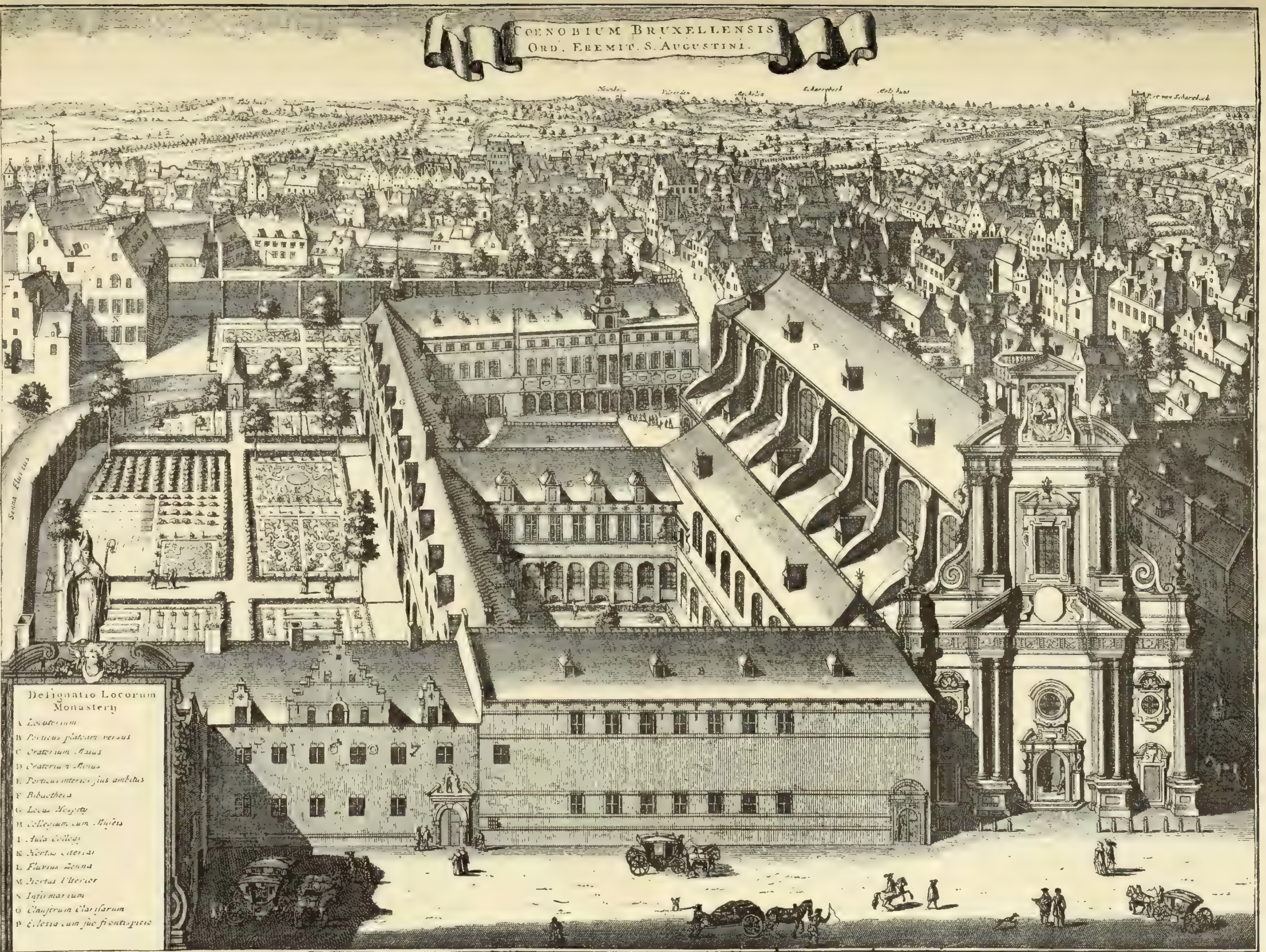
Il y a deux siècles les voyageurs qui entraient dans la ville par la porte de Laeken et la rue du Pont-Neuf allaient faire leurs dévotions dans une petite chapelle située rue Neuve et intitulée Notre-Dame *in Fines Terræ,* parce qu'elle marquait du côté du nord l'extrémité de la cité. Les Wallons prononçaient *Finistère,* et les Flamands O. L. V. van *Venster-Sterre* (3). Ce fut à l'origine une modeste construction, qu'on agrandit successivement en 1618 et en 1710. Elle ne fut achevée que très tard, grâce à des loteries successives. « C'est, dit Gautier, l'un des beaux temples de Bruxelles, avec un portail d'ordre dorique et des colonnes engagées au tiers. La voûte est soutenue par douze colonnes d'ordre composite, reposant sur des bases de marbre séparant la grande nef des petites. Le maître-autel a la forme d'un tombeau sur lequel sont debout deux anges adorateurs qui soutiennent le tabernacle en forme d'arche sainte. On a placé dans le chœur des médaillons peints avec goût par Vanderheyden. La chaire, de Duray père, est d'une belle exécution. »

La rue Neuve nous conduit à la place de la Monnaie, limitée au nord par le Fossé-aux-Loups, l'ancien *Grecht,* et l'un des fossés de la première enceinte. Nous avons raconté, à la page 51, l'origine de la dénomination qu'a reçue cette ancienne rue de la capitale. Au XIVe siècle, deux ou trois Frères du tiers ordre,

(1) Van der Rest, *Aperçu historique, etc.,* p. 81 à 139.

(2) *Esquisses historiques, etc...*

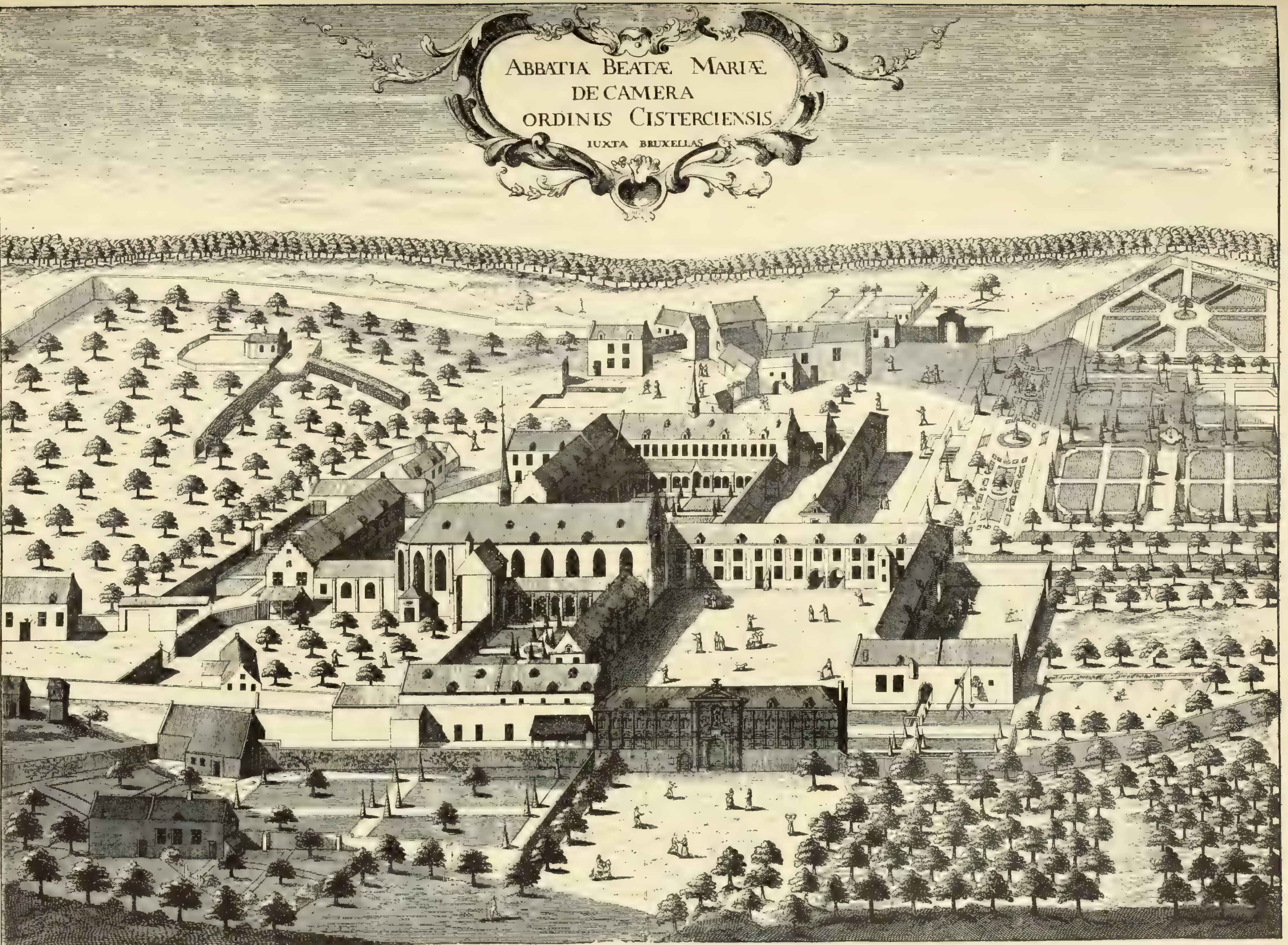
(3) D'après Wauters ces mots *Fenêtre en étoile* provenaient de ce qu'il y avait à la façade de la chapelle une rosace ou *étoile* représentant l'*Adoration des Mages.*



L'ancienne eglise et le couvent des Augustins. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

comme les Bogards, les *Broederkens op de Grecht,* s'établirent dans ces parages et y ouvrirent une école. « Les premiers possesseurs de ce collège étant tombés en décadence par la pauvreté et les temps calamiteux, ayant perdu leurs revenus, négligé la culture des belles-lettres, et ne pouvant satisfaire au saint ministère, ceux qui restaient embrassèrent en 1589 la règle des Ermites de Saint-Augustin. Des Pères venus de Louvain, ayant pour prieur Jean Crabbius, inaugurèrent un nouveau collège, où l'enseignement des humanités fut donné d'une façon convenable, et comme le chiffre des élèves allait croissant, le successeur de Crabbius, le père Nicolas Crusen, fit commencer en 1614, sur le bord de la Senne, la construction d'un édifice qui devint le collège des Augustins, fréquenté à certaine époque par plus de 500 élèves, la plupart enfants de nobles et de riches bourgeois (1). On leur enseignait le grec, le latin, la rhétorique et la géométrie. Tous les ans on y faisait des exercices publics de prose, de poésie, d'emblèmes et de tragédies sur un beau théâtre dressé dans une salle magnifique (2). » La gravure que nous publions à la page précédente permet d'apprécier les vastes dimensions de ce couvent. Le collège, les collections et la bibliothèque étaient derrière l'église, du côté de la rue de la Fiancée, un ancien cloaque; la Senne passait sous un pont couvert qui reliait le jardin principal à un autre dans lequel se trouvait l'infirmerie. D'après Gautier, les bâtiments situés derrière l'église furent construits aux frais de la ville. L'église érigée en 1642, d'après d'anciens plans de Coeberger, était une des plus élégantes de la cité, quoique d'un style moins pur que celle des Carmélites. « Ses doubles frontons brisés, dit Schayes, attestent le progrès que le mauvais goût avait fait pendant le peu d'années qui sépare la construction des deux églises. » L'abbé Mann nous apprend que les Augustins possédaient plusieurs copies faites d'après Rubens, Van Dyck et Jordaens; des tableaux de Van der Heyden et de Van Heil, représentant des Saints de l'ordre, un Crayer *(le Martyre de sainte Apolline)* et un Quellyn *(Saint Augustin assis sous un dais, entouré de religieux).* Un autre Crayer, représentant la *Vierge avec l'enfant Jésus,* avait été vendu, au siècle précédent, à l'Électeur de Bavière. Tout le monde connaît ce qui reste de l'église des Augustins, aujourd'hui l'hôtel provisoire des postes. Après la publication du concordat, l'église était devenue un oratoire. Le roi Guillaume en fit un temple calviniste. Son petit-fils, le souverain actuel des Pays-Bas (Guillaume III), né à Bruxelles le 19 février 1817, reçut le baptême dans ce temple le 27 mars suivant. A cette occasion le chœur fut orné de superbes tapisseries représentant des sujets tirés de la Bible. Après 1830, le temple servit de local pour des cérémonies publiques. On se rappelle y avoir vu figurer trois grandes toiles qui ornent aujourd'hui le Musée moderne, *les Belges illustres* de Decaisne, *la Révolution de* 1830 de Gustaf Wappers, et *la Bataille de*

(1) *Théâtre sacré du Brabant.* — SANDERUS, *Brabantia illustrata.* — HENNE et WAUTERS, III, p. 550.
(2) FRICX, *Description de Bruxelles.*



L'ancienne abbaye de la Cambre. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant.*

Woeringen de N. de Keyser. La carcasse de l'église était destinée à disparaître dans les travaux d'assainissement de la Senne. Elle a été conservée, contrairement au vœu de la ville de Bruxelles et grâce aux efforts de la commission des monuments. Elle ne méritait ce respect ni comme œuvre d'art, ni comme souvenir historique.

A l'extrémité de la rue des Augustins, vers la rue de l'Évêque, existait jadis une très petite chapelle dédiée à saint Jean de Latran, en flamand *Sint Jan den Droomer, Saint Jean le Rêveur,* parce que ce bienheureux était invoqué par des personnes assaillies de mauvais rêves. L'autel était décoré d'un des chefs-d'œuvre de Gaspard de Craeyer, représentant la *Décollation de saint Jean.* On ne sait ce qu'est devenu ce tableau. La chapelle avait été emprise en partie sur le Viquet du Loup. Elle fut abattue en 1816 (1).

Il ne nous reste plus à mentionner, en quelque sorte hors cadre, que la petite chapelle de Notre-Dame-aux-Neiges, située jadis près de la porte de Louvain, et celle de Saint-Job de Pachéco, établie jadis sur le terrain où s'élève aujourd'hui l'hôpital Saint-Jean, à l'extrémité du vieux *Chemin de Terre,* qui est devenu la rue de Schaerbeek. Ce nom de Pachéco est celui d'une famille espagnole qui fonda à Bruxelles, sous l'invocation de saint Job, une maison pieuse pour quarante demoiselles ou veuves de familles nobles, tombées en décadence, qui y étaient logées et entretenues. Le nouveau Pachéco, le magnifique hospice du boulevard de Waterloo, a été bâti en 1829 sur les dessins de l'architecte Partoes.

Cette étude sur les établissements religieux de la capitale serait incomplète si nous ne faisions connaître le plan d'une antique abbaye située dans la banlieue de Bruxelles, le monastère de *Ter Cameren* ou de la *Chambre,* généralement connu sous le nom de *la Cambre,* fondé au XIII[e] siècle par des religieux de l'ordre de Citeaux (2). La *paternité* de ce monastère fut confiée successivement aux abbés de Villers et de Cambron. Saint Boniface, évêque de Lausanne, fils d'un orfèvre du Cantersteen à Bruxelles, y mourut en odeur de sainteté, en 1266. Le monastère ayant été brûlé en 1581 par la soldatesque espagnole pour empêcher les Bruxellois de s'y fortifier, les religieuses se réfugièrent à l'intérieur de la ville jusqu'au jour où Philippe II les mit à même de reconstruire leur antique demeure. Les religieuses de la Cambre furent successivement gouvernées par des abbesses issues des plus grandes maisons du pays, des dames de Ligne, de Berghes, d'Egmont, de Hoogstraeten, de Grimberghe, de Taxis. Elles recevaient, dans les vastes bâtiments du monastère, des jeunes filles qu'elles y élevaient « dans la piété, la modestie et les manières convenables à leur naissance et à leur sexe ». Leur église, bâtie sur le modèle ordinaire de celles de Saint-Bernard, était belle, richement ornée et entourée de vastes jardins. Après la suppression de l'ordre, le 30 vendémiaire an V, le couvent fut transformé

(1) *Esquisses historiques.* — Près de l'église des Augustins, Louise Van der Noot avait créé en 1656 une fondation pour neuf filles, qu'elle nomma *Ter Engelen,* ou la maison des Anges.

(2) Voir WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* III, p. 308.



L'ancienne église de Laeken, la fontaine des Cinq Plaies de Jésus-Christ et la chapelle Sainte-Anne. — *Fac-simile* d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant*.

en dépôt de mendicité. Dans ces derniers temps on y a établi l'École militaire.

Un mot encore au sujet de la première église de Laeken, à laquelle la légende attribue une haute antiquité. Au siècle dernier, le faubourg de ce nom renfermait sept seigneuries distinctes et de nombreuses maisons de campagne environnées d'étangs et de vastes jardins. L'histoire fait mention de ce village à l'époque de l'invasion des Normands. S'il faut en croire les anciens chroniqueurs, lors d'un combat livré dans ce lieu, la Senne roula pendant plusieurs jours des eaux rouges de sang. Les deux sœurs d'un prince qui périt dans cette bataille auraient construit auprès de son tombeau une chapelle en l'honneur de la Vierge, qui daigna témoigner sa reconnaissance en opérant des miracles. D'après une autre légende, elle aurait remis elle-même aux maçons un fil qu'ils n'avaient qu'à suivre pour tracer le profil du sanctuaire. Il nous semble inutile d'approfondir ces récits des hagiographes. Nous ne tenons qu'à placer sous les yeux du lecteur la petite église bâtie en forme de croix, reliée par une belle allée de grands arbres à la chapelle de Sainte-Anne (B) et à la fontaine célèbre (C) des *Cinq Plaies de Jésus-Christ*. L'église, la chapelle et la fontaine ont été détruites lors de l'entrée des Français en Belgique.



NOTRE-DAME DE LA CAMBRE. — D'après *Sanderus*.

ANNEXES AU CHAPITRE VI.

I

(Communication de M. A. Outtelet.)

Le présent opuscule, qui a été tiré à 150 exemplaires, est la traduction d'une brochure imprimée, en 1793, à Louvain, chez P. Corbeels, sous le titre de Copye authentiek van het proces-verbael gehouden over de Grouweldaeden, sacrilegien, Heylig schenderyen, dieveryen, enz. Bedreven in de Collegiale ende parochiale kerke van de H. H. Michael ende Gudula tot Brussel, ten tyde van de Aldergoddelooste ende Alderonmenschelykste dwinglandye der zoo-genaemde Fransche Republieke.

COPIE AUTHENTIQUE

DU PROCÈS-VERBAL DRESSÉ A L'OCCASION DES ATROCITÉS, SACRILÈGES, PROFANATIONS, VOLS, ETC., COMMIS DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DES SAINTS MICHEL ET GUDULE, AU TEMPS DE LA TYRANNIE IMPIE ET INHUMAINE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Ce jourd'hui *dix avril mil sept cent quatre-vingt-treize,* devant moi *Jean Cans,* notaire royal, admis près le Conseil Souverain de Brabant, résidant à Bruxelles, et en présence des témoins sous-nommés, ont comparu en personne : *Joseph Vanden Branden* habitant cette ville, ouvrier serrurier, âgé de quarante et un ans; *Henri Vanden Zanden,* habitant également cette ville, ouvrier serrurier, âgé de cinquante-cinq ans; Monsieur *Martin de Zaegers,* habitant cette ville, maître serrurier, âgé de soixante et onze ans; *Henri Berckmans,* habitant la paroisse de Haeren, ouvrier maçon, âgé de quarante-trois ans, et *Jean-Baptiste de Wever,* habitant Ixelles, maçon, âgé de cinquante ans; lesquels comparants, à la demande et réquisition du Révérend Monsieur *Jean Léonard de Villers,* prêtre et chapelain du chapitre des Saints Michel et Gudule — sans contrainte ou promesse de qui que ce soit, uniquement au profit de la justice, ont déclaré et attesté, comme ils le font par les présentes sous leur serment sincère qu'ils sont prêts à renouveler à toute réquisition, savoir :

Le premier comparant, *Joseph Vanden Branden,* atteste que le six mars de cette année, à une heure quarante-cinq minutes de relevée, il a été emmené de force de l'atelier de son patron, le sieur *Suys,* par une garde d'officiers français que commandait un certain *Hendrickx,* et conduit devant la porte de l'église des Saints Michel et Gudule qui donne sur le cimetière; qu'il a été sommé de briser cette porte et, qu'après avoir donné quelques coups, il a cassé volontairement son marteau; que cela fait, il a été retenu par la garde jusqu'à ce que les mêmes militaires se fussent procurés, chez le sieur *Suys,* d'autres marteaux dont ils se sont servis sans la coopération du déclarant pour enfoncer la dite porte.

Ensuite, se trouvant dans l'église, l'attestant a vu les militaires abattre violemment les deux portes du pourtour du chœur et, avec l'aide de plusieurs officiers, sous les ordres du dit *Hendrickx,* démolir deux pilastres en cuivre du grand chœur dans lequel ils ont tous pénétré; que six ou sept militaires se sont précipités sur le grand autel d'où ils ont lancé avec fureur le crucifix et six chandeliers en argent; qu'après avoir jeté à diverses reprises le crucifix sur le sol et l'avoir brisé, ils ont déposé les débris sur un tas à côté d'autres ornements.

L'attestant a été obligé de briser la porte de la sacristie du Saint-Sacrement de Miraclé — ce qu'il a fait — il a vu que le dit *Hendrickx* avec plusieurs autres soldats et officiers a monté sur l'autel du Saint-Sacrement de Miracle et qu'ils en ont enlevé toute l'argenterie dont ils ont fait un tas après l'avoir détruite.

Il a vu aussi qu'une autre bande a fracturé les troncs, dont elle a enlevé l'argent; également que l'Ecce Homo de ce dernier autel a été arraché et brisé.

Il a vu que les mêmes officiers et soldats ont enfoncé, au moyen de lourdes pièces de fer, les portes des armoires de la dite sacristie et qu'ils en ont pris toutes les reliques qu'ils ont éparpillées de tous côtés et foulées aux pieds.

L'attestant a vu que le précité officier *Hendrickx* avait en mains un billet sur lequel était apposé un cachet et qu'il a donné l'ordre aux soldats d'escalader par derrière le dit autel, où ils ont pris six grands chandeliers en argent, qu'ils ont brisés en les jetant à terre, ainsi qu'une quantité d'autres ornements d'argent qui étaient déposés tant dans la sacristie que dans une armoire placée à côté du chœur.

Il a vu que l'officier *Hendrickx* a fait enfoncer toutes les portes et coffres du chapitre et l'a entendu souvent répéter qu'il voulait et devait avoir le Saint-Sacrement de Miracle pour l'emporter en France.

Il a vu que les susdits soldats out brisé les portes des chapelles de la même église; qu'ils en ont enlevé des calices et des ornements qui ont été jetés sur un tas d'autres objets en argent.

L'attestant et le deuxième comparant ont été conduits par une garde militaire chez le commandant de cette ville, lequel était logé au palais épiscopal. Là, ils ont dû faire connaître le nom de leur patron et on les a prévenus qu'ils auraient à se trouver de nouveau le lendemain, à sept heures, dans la même église, sous peine d'être poursuivis.

Le sept mars, vers sept heures et demie du matin, l'attestant, accompagné du deuxième comparant, est revenu dans la dite église, escorté par une garde. Il a vu que le tabernacle était brisé et que les vases sacrés et les hosties étaient dispersés dans la nef.

Il a vu, dans la sacristie de la Sainte Vierge, les soldats dépouiller les vêtements sacerdotaux de tous leurs galons, mettre ces derniers en poche et brûler les étoffes.

Il a vu que les mêmes officiers et soldats avaient en mains des hosties qu'ils se jetaient à la tête; que quelques-unes étant tombées près d'un feu allumé devant le baptistère, il les ont poussées dans ce feu, avec le pied, et les ont brûlées. Il a remarqué aussi que les officiers ont mangé une partie des hosties en question.

L'attestant est revenu dans la dite église le huit mars; il a été contraint d'enlever les pierres tombales et d'ouvrir les cercueils, les militaires disant qu'ils devaient trouver le Très-Saint-Sacrement de Miracle, sur quoi il a répondu que cela n'était pas son métier. Alors il a été conduit, par une garde militaire, chez le maître maçon *Fonteyn* pour y prendre de force deux ouvriers.

Etant revenu dans l'église, il a vu que les militaires ont enlevé de la chambre des chapelains une châsse recouverte de velours rouge, dans laquelle se trouvaient des ossements et qu'ils ont brisée.

Finalement l'attestant déclare avoir vu dans la même église les officiers et les soldats satisfaire à des besoins naturels, se livrer à d'autres vilénies et, revêtus des habits sacerdotaux des chanoines, simuler une procession en portant les vases sacrés, dont ils ont mis une partie en poche.

Le deuxième comparant, *Henri Vanden Zanden,* déclare et atteste qu'il a été emmené, le six mars, de l'atelier du sieur *Danhieux,* par l'officier *Hendrickx* et deux autres militaires; qu'il est arrivé dans la précitée église de Sainte-Gudule à deux heures et demie de relevée; qu'il a été contraint de crocheter les armoires; qu'il a vu que les militaires en enlevaient

tous les ornements et visitaient ces derniers. Qu'il a dû ensuite ouvrir les portes d'autres chambres, dans la sacristie du Saint-Sacrement; qu'il a constaté que des officiers ont pris la grande croix en argent du chapitre et un autre crucifix d'autel, qui ont été brisés par l'officier *Hendrickx*.

Que son travail terminé dans la sacristie, l'attestant a été conduit dans le chœur du Saint-Sacrement, aux fins d'aider à l'enlèvement de l'argenterie du tabernacle et de la passer aux militaires. Il déclare qu'il a remarqué que dans le même chœur le tabernacle était brisé et que plusieurs hosties étaient répandues sur les marches de l'autel.

Qu'il a vu aussi qu'un officier a ramassé de « *ses deux doigts nus* », une partie de ces hosties et les a remises dans le tabernacle.

Il ajoute ensuite que le sept mars il a été emmené de nouveau de son atelier par une garde et qu'arrivé dans l'église, il a vu qu'un soldat a escaladé par derrière le tabernacle et s'est assis sur les hosties qu'un officier y avait remises; que ce soldat a arraché la double porte du tabernacle et l'a portée, ainsi que l'antependium en argent de l'autel, hors de l'église; que ces objets ont été jetés dans une charrette après avoir été brisés.

L'attestant a vu que les officiers ont pénétré dans une chambre située à côté de la dite sacristie, et qu'ils y ont brisé un pupitre dans lequel se trouvait une caisse remplie de menue-monnaie qu'ils ont distribuée aux soldats. Il a remarqué aussi dans ce pupitre une caisse contenant des couronnes et trois croix en or; que les officiers, après les avoir mises dans un sac, ont emporté ces croix et ces couronnes en se disant entre eux que de cet argent le compte devait être fait à la Monnaie.

L'attestant a vu que le prénommé officier *Hendrickx* a enlevé d'une chapelle plusieurs voiles de la sainte Vierge, parmi lesquels s'en trouvait un en dentelles de Bruxelles et d'autres en étoffes d'argent; et qu'après que ces voiles eussent été mis dans une nappe, ils ont été portés dans la sacristie de la Sainte-Vierge.

Qu'il a remarqué que les officiers ont fracturé dans la même chapelle l'armoire qui renfermait ces voiles et en ont dérobé un calice et des vases.

L'attestant ajoute qu'au surplus il s'en réfère à la précédente déposition de *Joseph Vanden Branden*, pour tout ce que celui-ci a déclaré avoir entendu ou vu pendant qu'ils ont dû travailler ensemble dans la dite église.

Le troisième comparant, *Martin de Zaegers*, déclare et atteste que le huit mars il a été pris dans sa maison par une garde militaire, qui l'a emmené à l'église précitée, où étant arrivé, des officiers l'ont conduit dans une chambre située au-dessus du baptistère; qu'il y a trouvé des coffres ouverts et une armoire où étaient suspendus des tapis.

Qu'il a été contraint d'ouvrir une autre armoire, et qu'il a répondu ne pouvoir faire cela; qu'alors un officier lui a pris ses outils et a procédé à cette opération; qu'il a vu que les militaires enlevaient de cette armoire une boîte contenant quelque argent, dont un officier s'est emparé.

Les quatrième et cinquième comparants, *Henri Berckmans* et *Jean-Baptiste de Wever*, attestent qu'ils sont arrivés le huit mars, à onze heures du matin, dans la susdite église, où ils ont dû lever une des pierres tombales de la nef.

Ils déclarent ensuite avoir vu dans le pourtour, près du chœur du Saint-Sacrement de Miracle, une grande partie d'hosties qui étaient répandues sur le sol, à tel point qu'ils ont dû prendre des précautions pour ne pas marcher dessus. Les soldats et les officiers couraient sur ces hosties et les écrasaient.

Les attestants disent qu'ils ont trouvé aussi une hostie sur un banc, près du grand chœur, et une autre à proximité du feu où les soldats se chauffaient.

Qu'ils ont été conduits après dans le chœur du Saint-Sacrement, où ils ont dû ouvrir deux tombeaux.

Qu'ils ont vu que les officiers et les soldats enlevaient les galons des ornements et les mettaient en poche.

Les comparants garantissent la véracité absolue des faits rapportés ci-dessus pour les avoir vus et entendus; ils les attestent par les présentes comme l'expression de la pure vérité et ils se déclarent prêts à les affirmer toujours devant tous juges.

A cette fin, ils constituent tous porteurs des présentes, ou de leur double authentique, à aller en leur nom et de leur part devant le Conseil Souverain de Brabant et partout où besoin sera, pour là, tous ensemble ou chacun en particulier, reconnaître et confirmer sous serment leurs attestations prémentionnées.

Ainsi fait et attesté à Bruxelles, date que dessus, en présence de maître *Louis-Constantin Bosquet*, avocat au Conseil Souverain de Brabant, maître *Jean-Baptiste Cattoir*, notaire, monsieur *Bartholomé Kips* et monsieur *Philippe Danlée*, témoins à ce requis.

L'original des présentes, revêtu d'un cachet convenable, a été dûment signé par des attestants, Monsieur le requérant, les témoins et moi notaire.

Plus bas se trouvait :

QUOD ATTESTOR.

Signé :

J. CANS, *notaire.*

II

(Communication de M. Ch. de Heyn.)

PROGRAMME DES FÊTES QUI AURONT LIEU DEPUIS LE 16 JUSQU'AU 30 JUILLET 1820, A L'OCCASION DU GRAND JUBILÉ.

Régence de la ville de Bruxelles. — Le Bourgmestre et les Echevins de la ville de Bruxelles,

Voulant satisfaire au désir généralement manifesté par les habitans de cette ville et se conformer à un antique usage, en ajoutant quelques fêtes communales à celles, tant publiques que particulières, que ces mêmes habitans se proposent de donner à l'occasion du jubilé semi-séculaire qui sera célébré en cette ville, du 16 au 30 juillet prochain.

Prenant en considération que, parmi les fêtes communales que les anciens magistrats avaient coutume de donner en ces sortes d'occasions, celles qui ont causé le plus de satisfaction et auxquelles la plus grande majorité des habitans a pu prendre part, consistaient :

Dans la grande cavalcade ou marche triomphale des chars ;

Dans le tirage d'un oiseau d'artifice, avec prix ;

Dans un beau feu d'artifice;

Dans divers jeux avec prix, sur le canal;

Dans l'illumination et les décors des places, rues et édifices publics, et des propriétés particulières.

Voulant assurer la jouissance de ces diverses fêtes, prix et divertissemens aux habitans de cette ville, qui ne cessent de donner des preuves de l'excellent esprit dont ils sont animés.

Vu la résolution du conseil de régence, en date du 9 juin courant, nº 327, ont résolu :

ART. 1er. A l'occasion du Jubilé semi-séculaire qui sera célébré en cette ville, du 16 au 30 juillet prochain, les fêtes communales suivantes auront lieu aux époques ci-après déterminées, afin de les coordonner avec plusieurs de celles particulières que les habitans se proposent de donner à la même occasion et conformément au programme général qui en

sera publié, le tout, sauf les modifications qui pourraient être nécessitées par des jours pluvieux ou d'autres obstacles imprévus.

A. Les trois dimanches, 16, 23 et 30 juillet, il y aura illumination générale de toute la ville ; en conséquence les habitans sont invités à illuminer les façades de leurs maisons respectives avec tout l'éclat possible, à 10 heures du soir.

B. Le mercredi 19, mardi 25 et vendredi 28, il y aura grande cavalcade et marche triomphale des chars, qui sortira à 3 heures après midi, et parcourra la ville jusqu'à 7 heures du soir.

Cette cavalcade sera composée ainsi qu'il suit : un quadrille de cavaliers en avant ; — trompettes et timbales ; — les sept géants ; — une dame à cheval, représentant la ville de Bruxelles ; — deux cygnes portant l'Amour et l'Hymen ; — le char de l'Air, attelé de six chevaux ; — avant et après, des personnages analogues au char ; — Deux crocodiles, portant un Africain et un Egyptien ; — Le char de la Terre, attelé de six chevaux ; — avant et après, des personnages analogues au char ; — deux dauphins portant des Naïades ; — le char de l'Eau, attelé de six chevaux ; avant et après, des personnages analogues au char ; — l'aigle et le tigre ; — un char de musique, attelé de six chevaux ; — deux lions ; — le char du Feu, attelé de six chevaux ; — avant et après, des personnages analogues au char ; — deux syrènes ; — le char des Arts, attelé de six chevaux ; — avant et après, des personnages analogues au char ; — cavaliers fermant la marche. (Suit l'itinéraire de la cavalcade.)

C. A l'occasion de la rentrée en ville, les jeudi 20 et mercredi 26 juillet au soir, des barques de musique des sociétés particulières de la Grande-Harmonie et de la Loge-Olympique, l'Allée Verte restera ouverte jusqu'à minuit, et sera éclairée pour l'agrément des personnes qui voudront s'y rendre pour entendre les harmonies placées à bord de ces barques.

D. Le vendredi 21 juillet, il sera tiré, à dix heures du soir, un oiseau d'artifice, sur la Grande-Place. Le prix qui sera accordé au vainqueur consistera en une cafetière d'argent. Les personnes qui désirent participer à ce tirage doivent se faire inscrire les 14 et 15 juillet, à l'hôtel de ville, de dix heures du matin à midi.

E. Lundi 24 juillet il y aura, à 4 heures après-midi, trois jeux sur le canal, savoir :

1° Le jeu de la toison ; — 2° Le jeu des œufs ; — 3° Le jeu du tirage de l'anguille.

Les prix à décerner aux trois vainqueurs seront : 1° six couverts en argent ; — 2° une théière d'argent ; — 3° une coupe d'argent.

Les personnes qui veulent concourir à ces jeux doivent se faire inscrire, les 18 et 19 juillet, à l'hôtel de ville, de 10 heures du matin à midi.

F. Le jeudi 27 juillet, il sera tiré, à dix heures du soir, sur la nouvelle place du Boulevard, entre les portes de Schaerbeek et de Louvain, un grand feu d'artifice, consistant en huit représentations, parmi lesquelles un temple en feux de couleurs, de 30 pieds de hauteur, entouré de 16 palmiers en feux chinois, surmontés d'une flamme du Bengale ; au milieu du temple, une fontaine en feux chinois : une girande, composée de 1,800 fusées, s'élèvera du faîte du temple et formera un rideau de feu de 400 pieds de hauteur sur 300 de largeur.

Le feu d'artifice sera terminé par un grand bruit de guerre, batterie à tourbillons, serpenteaux, étoiles, qui formeront une grande salve d'artillerie, etc., etc.

G. Pendant toute la quinzaine, si le temps le permet, il y aura tous les midi et tous les soirs une musique d'harmonie dans le Parc.

H. Il y aura aussi pendant toute la quinzaine un obélisque sur la Place Royale, qui sera illuminé tous les soirs par le gaz.

Art. 2. Les habitans de cette ville, devant les maisons desquels les processions et cavalcades doivent passer à l'occasion de cette solennité, ont été invités à s'entendre entre eux et avec MM. les commissaires à ce désignés par la régence, pour orner les façades de leurs maisons.

Art. 3. Pendant la quinzaine du jubilé, la cloche de retraite ne sera point sonnée, les cafés et autres établissements publics pourront rester ouverts pendant toute la nuit.

Fait en séance du collège, à l'hôtel de ville, le 27 juin 1820. C. Vanderfosse. P. Culen, secrétaire.

PROGRAMME DES FÊTES, TANT COMMUNALES QUE PARTICULIÈRES, QUI AURONT LIEU A BRUXELLES, DU 16 AU 30 JUILLET 1820, A L'OCCASION DU JUBILÉ SEMI-SÉCULAIRE.

Dimanche, 16 juillet. — Illumination générale de la ville. — Grand tir d'arc *au Chien Verd*, par la société de Saint-Sébastien. — Grand bal, illumination et feu d'artifice *au Waux-Hall*, par le sieur Clément. — Grand bal, illumination et feu d'artifice *au Jardin de Saint-Georges*, par le sieur Vandenbrugge.

Lundi, 17. — Grand tir d'arc *au Chien Verd*, par la société de la Constance.

Mardi, 18. — Fête, harmonie, grand bal et illumination *au Chien Verd*, par la société de la Fidélité.

Mercredi, 19. — Grande cavalcade, marche triomphale des chars.

Jeudi, 20. — Barques en musique par la société de la Grande-Harmonie. — Éclairage de l'Allée Verte pour le retour de ces barques. — Grand bal, illumination, ascension d'un ballon *au Jardin de Saint-Georges*, par le sieur Vandenbrugge.

Vendredi, 21. — Tir d'un oiseau d'artifice, avec prix, sur la place de la Régence.

Samedi, 22. — Repos.

Dimanche, 23. — Illumination générale de toute la ville. — Grand bal, illumination et feu d'artifice au *Jardin de Saint-Georges*, par le sieur Vandenbrugge.

Lundi, 24. — Jeux avec prix sur le canal, composés de la toison, du jeu des œufs et du tirage de l'anguille. — Grande fête, harmonie et bal *au Chien Verd*, par la société de la Fidélité.

Mardi, 25. — Grande cavalcade et marche triomphale des chars.

Mercredi, 26. — Barques en musique par la société de la Loge-Olympique. — Eclairage de l'Allée Verte pour le retour de ces barques.

Jeudi, 27. — Grand feu d'artifice sur la place du Boulevard, entre les portes de Schaerbeek et de Louvain.

Vendredi, 28. — Grande cavalcade et marche triomphale des chars.

Samedi, 29. — Repos.

Dimanche, 30. — Illumination générale de toute la ville.

III

LA GRILLE DE L'ÉGLISE DES SAINTS-MICHEL ET GUDULE.

Nous avions l'intention de reproduire ici une lettre fort intéressante d'un ancien conseiller de fabrique, publiée par le *Journal de Bruxelles*, à la date du 8 octobre 1883. Cette lettre donnait de nombreux détails sur la disparition de la grille ayant appartenu jadis à l'ancienne abbaye de la Cambre. Mais, il y a quelques mois, l'administration communale a fait

connaître le résultat d'une enquête officielle ouverte par elle au sujet de la disparition d'œuvres d'art ayant servi à la décoration des églises. — Il nous paraît suffisant de faire connaître les conclusions de ce travail en ce qui concerne la grille du chœur de la collégiale :

« La grille à laquelle il était fait allusion est celle provenant de l'ancienne abbaye de la Cambre, acquise par la fabrique des Saints-Michel et Gudule en 1805, pour la somme de 950 florins et posée à l'entrée du chœur en remplacement d'un jubé (ambon) qui séparait complètement cette partie du reste de l'église.

« Or il résulte d'une note adressée le 17 août 1864 à l'autorité supérieure par l'archiviste de la ville, que cette grille a été enlevée en 1829, pour être remplacée par celle qui a subsisté jusqu'en 1850, et qui a disparu à son tour lors de la célébration du service funèbre en mémoire de S. M. la reine Louise.

« En 1857, la fabrique fit établir la grille actuelle de style gothique.

« La note de l'archiviste, analysant la correspondance échangée en 1829 entre la ville et la fabrique au sujet de l'enlèvement de la grille de l'abbaye de la Cambre, rappelle que le collège échevinal, se faisant l'écho des plaintes que l'enlèvement de la grille avait soulevées, avait fait remarquer à l'administration fabricienne que l'acte posé était contraire à l'arrêté royal du 16 août 1824, défendant d'introduire, sans le consentement de l'autorité supérieure, des changements dans la décoration intérieure des édifices du culte. A ces observations, la fabrique a répondu qu'à son avis l'arrêté royal de 1824 ne s'appliquait qu'à la décoration en harmonie avec le style de l'église; qu'il n'en était pas ainsi dans l'occurrence, attendu qu'il s'agissait d'une grille de style Renaissance du siècle dernier, et que l'église, de style gothique, datait de huit siècles environ. Elle ajoutait que « le changement a été accompli à la demande des paroissiens, qui se plaignaient de ne pouvoir suivre des « yeux les offices célébrés dans le chœur; que les nouvelles grilles (celles que le collège qualifiait de lourdes et de « disgracieuses) contribueront bien davantage à l'ornementation du temple; qu'au surplus, le changement a eu lieu de l'avis « de l'architecte Vanderstraeten, qui n'a jamais considéré l'ancienne grille comme un objet d'art, mais, bien au contraire, « comme étant d'une très laide forme et ordonnance. »

« Pareille opinion est très contestable, et ce qui est contestable plus encore, c'est le goût de cette époque. Toujours est-il que la grille acquise en 1805 fut mise au rebut. On doit admettre, contrairement à l'avis de l'architecte, qu'elle était fort belle, car l'abbaye de la Cambre, d'où elle provenait, étant l'une des plus riches, avait très probablement fait exécuter pour son temple une œuvre remarquable.

« Quoi qu'il en soit, la disparition de la grille à laquelle les journaux ont fait allusion remonte à plus d'un demi-siècle et rien ne prouve que cet objet d'art ait été vendu à des spéculateurs. Les recherches les plus minutieuses ont été faites pour découvrir la trace de la vente; les comptes, compulsés depuis 1828, ne contiennent aucune indication à cet égard. A la suite des investigations faites par un ancien membre du conseil de fabrique, on a trouvé dans les archives une convention du 10 mai 1829, entre M. Lefebvre, trésorier, et M. Desagher, maître serrurier, et ayant pour objet un travail de transformation, moyennant le prix de 519 florins, de la grille enlevée la même année.

« De plus, — d'autres renseignements recueillis, — on peut conclure avec quelque certitude que cette grille a été démontée pour être replacée partiellement dans l'église : la partie centrale, composée de deux portes, fermerait aujourd'hui la chapelle de la Madeleine, derrière le maître-autel; les portes latérales, après avoir subi une transformation, clôtureraient les côtés du chœur derrière les monuments des ducs de Brabant et de l'archiduc Ernest.

IV

LETTRE DE M. L'ABBÉ DELVIGNE.

M. Louis Hymans a bien voulu nous permettre d'insérer ici une petite note relative à l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.

Il s'agit, dans l'espèce, de savoir si le fait de poignardement des Saintes Hosties, l'an 1370, peut se prouver par des témoignages, comme tout autre fait historique.

L'érudit auteur de *Bruxelles à travers les âges* ne veut voir autre chose qu'une légende dans cet épisode de nos annales religieuses. A l'entendre, Dom Liber aurait prouvé par des documents irrécusables que ce fait doit être relégué au rang des fables.

M. Louis Hymans, nous le regrettons, laisse ignorer de son lecteur que la brochure de M. Potvin avait à peine vu le jour que trois adversaires sérieux se levèrent pour en combattre les assertions inexactes ou erronées : M. l'abbé De Bruyn, le P. Matagne, bollandiste, M. Charles Moeller, professeur à l'université de Louvain.

Pour étudier l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle, il y avait mieux à citer que le livre du chanoine Cafmeyer; il fallait renvoyer le lecteur désireux de s'instruire à la *Dissertation sur les Hosties miraculeuses,* de l'abbé Navez, publiée en 1790.

Nous bornerons nos observations à quelques remarques sommaires.

I. Une soixantaine d'années après les événements de 1370, les habitants de Bruxelles et le clergé étaient pleinement convaincus de la réalité d'un prodige, dont la fête du Saint-Sacrement et certaines fondations pieuses leur rappelaient chaque année le souvenir. Nous signalerons un texte des *Brabantsche Feesten* et une bulle d'Eugène IV. Nous mentionnerons une fondation de Jean le Duc, conseiller de Philippe le Bon, établissant en 1436 deux chapellenies en l'honneur du Saint-Sacrement de Miracle, une messe basse tous les jours, et une messe solennelle destinée à être chantée tous les jeudis.

II. Le registre de Godefroid de la Tour, trésorier du duc de Brabant, mentionne au mois de juin 1370 une recette notable, provenant d'une confiscation opérée sur les biens de divers juifs habitant Bruxelles et Louvain. Un fait extraordinaire a dû évidemment se passer alors; le simple *vol d'un ciboire,* comme le voudrait M Louis Hymans, ne saurait justifier de pareilles rigueurs.

III. Il y eut, en 1402, une enquête juridique ordonnée par Pierre d'Ailly, cardinal-évêque de Cambrai. Six témoins, tous contemporains du fait de 1370, y déposèrent sous la foi du serment.

IV. Ce fait miraculeux, lié à d'autres faits qui lui doivent leur existence, a été admis comme vrai par les personnages les plus éclairés des diverses époques qui se sont succédé depuis lors. Une simple proclamation du magistrat de Bruxelles, en 1580, n'est pas suffisante à elle seule pour détruire une prescription plusieurs fois séculaire.

V. Jamais un catholique n'a pu croire que les espèces eucharistiques eussent le *privilège de résister au temps.* Jamais la Faculté de théologie de Louvain n'a pu décider qu'à chaque solennité jubilaire *une hostie nouvelle serait ajoutée aux débris des anciennes.*

Pour ces motifs et pour d'autres encore que le défaut d'espace nous interdit de développer ici, nous maintenons notre adhésion au fait miraculeux de 1370.

AD. DELVIGNE.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Musique de la Chapelle de la Court.



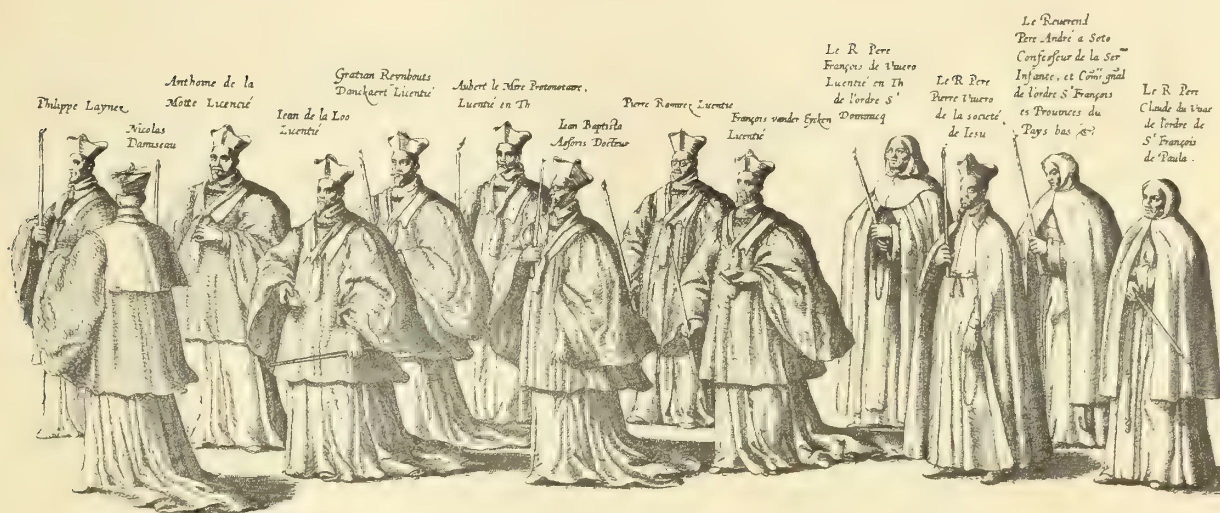
Chapellains de la Chapelle de la Court



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Les Chappellains de l'oratoire de leurs A.A. SS.

Predicateurs de leurs A.A. SS



Les Reverends Prelats de l'ordre S. Norbert ou Premonstrez



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Les Reuerends Prelats de l'ordre de Cisteaux.

Le Docteur Sebastien Lasal
Maistre des Ceremonies
marchoit donant ordre

L'Abbé de Loz
pres de Lille
D Iean Foucquard

L'Abbé de Baudelo
D Guillaume de Castille

L'Abbé de Villers en Brabant
D.Henry vander Heyden

L'Abbé de Cerfcamp
D François Mouchet

L'Abbe d'Orual
D Bernard de
Montgaillard

L'Abbé de Cambron
D Iean Farinart

L'Abbé de Duynen
D Adrien Canceller.

Chacun Abbé auoit
vn tel Chapelain

Les Reuerends Prelats de l'ordre S. Benoist.

L'Abbé de S. Denis
D. Henry de Busignies

L'Abbé de Vlierbeke
D Iofroy Lemens

L'Abbé de S. Martin
D. Pierre Loyer

L'Abbé de Munster en la
ville de Luxenborg
D.Pierre Roberti

L'Abbe de Maroilles
D. Nicolas de la
Croix

L'Abbe d'Anchin
D Iean le Maire

L'Abbe de Blangy
D. Pedrin l'Alemant

L'Abbe de S. Andrieu
D. Anthoine de Mont-
morency

L'Abbe de S. Gislain
D Iaspar de Bossu

L'Abbé de Marchiennes
D Iean du Loncquoy

L'Abbe de S. Vaast
D. Philippe Cauerel

L'Abbe de S. Pierre
lez Gand
D Arsenius Scuck

LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Les Reuerendissimes Euesques

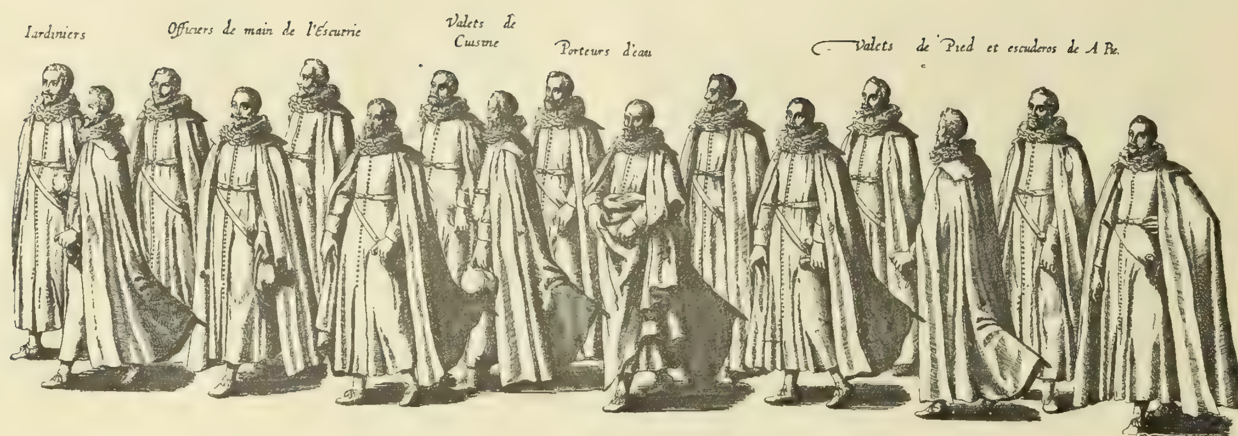


Les Illustrissimes et Reuerend.mes Archeuesques



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Valets d'offices



Valets d'offices



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Valets d'offices



Aydes d'offices



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Aydes d'offices



Aydes d'offices.

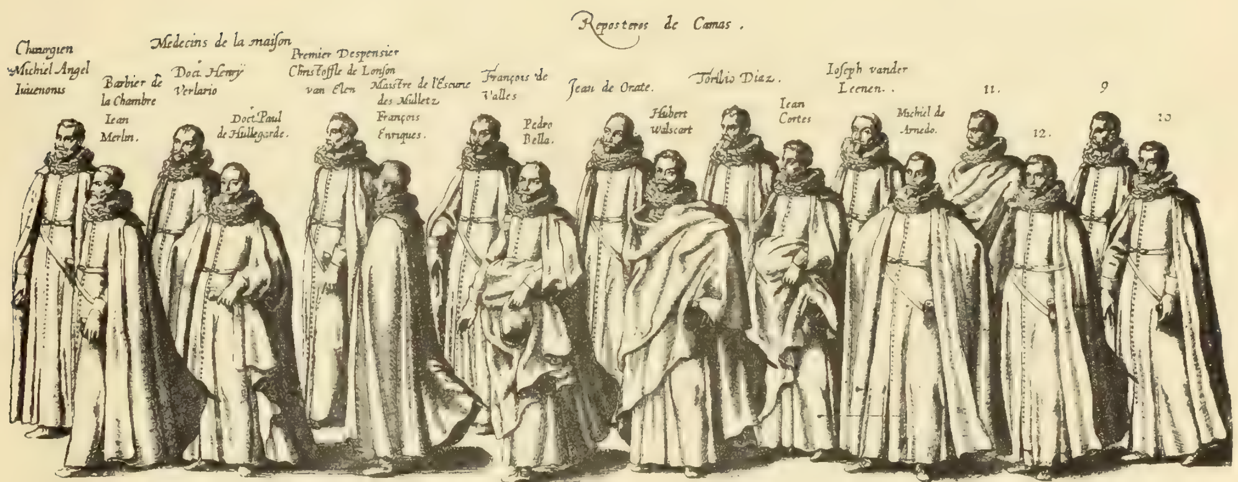


LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Chefs d'offices



Chefs d'offices



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

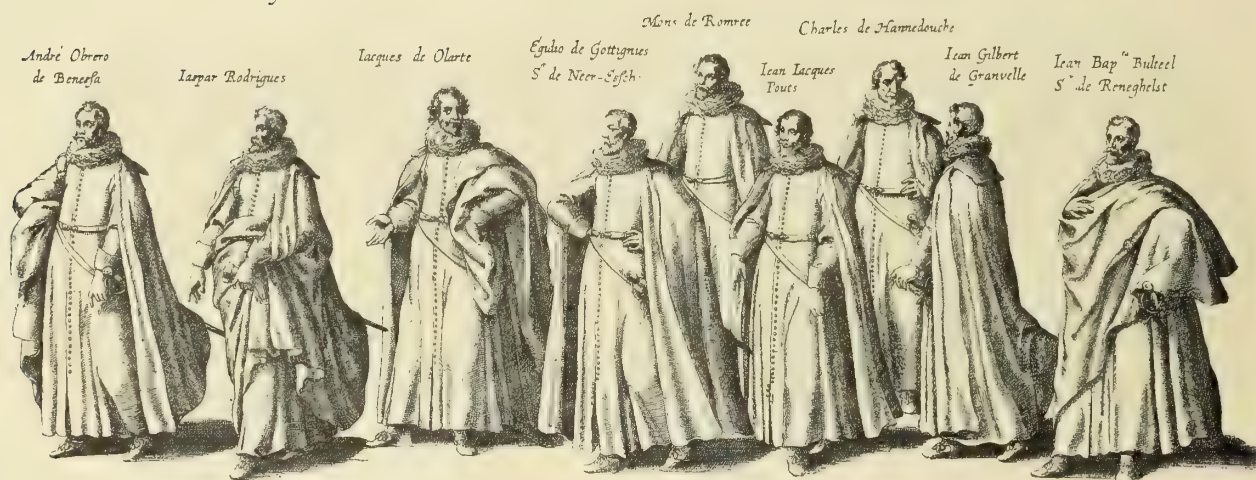
Aydes de Chambre

1. Pierre Bodens
2. Anthoine de Funes
3. Iean de Meurin
4. Iean Woslauske
5. Sebastien de Ker
6. Albert Kenet
7. Henry Vermeeren
8. Pierre Martinez
9. Albert Lamnez
10. Guillaume Martini
11. Iean Baptista de Contreras
12. Iean Baptista van Elen



Gentilshomes de la maison

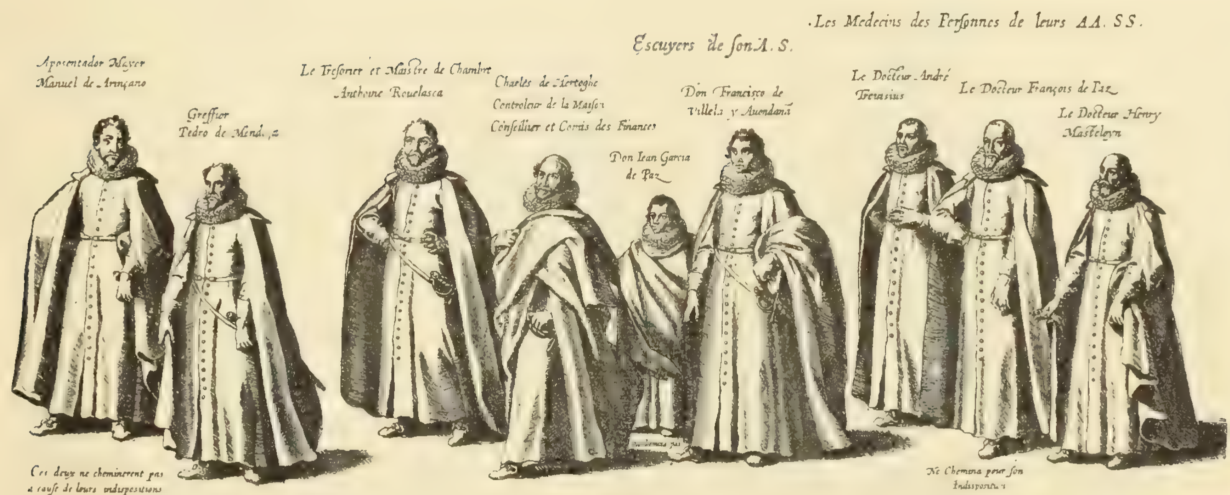
Valets seruants



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Gentilshomes de la maison



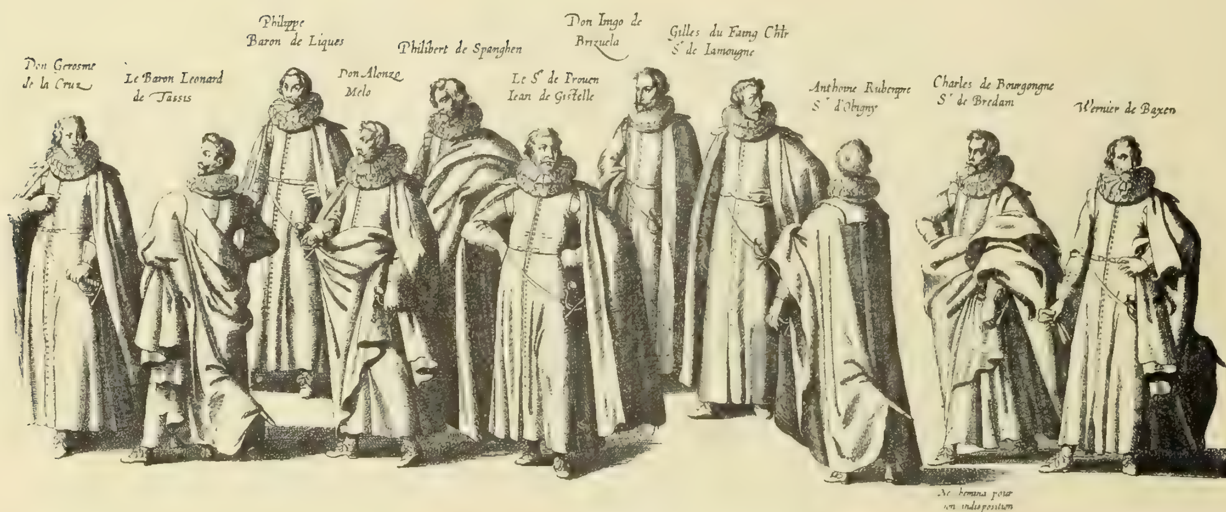


LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Gentils-homes de la bouche

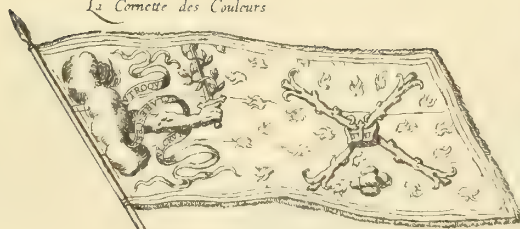


Gentils-homes de la bouche



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.







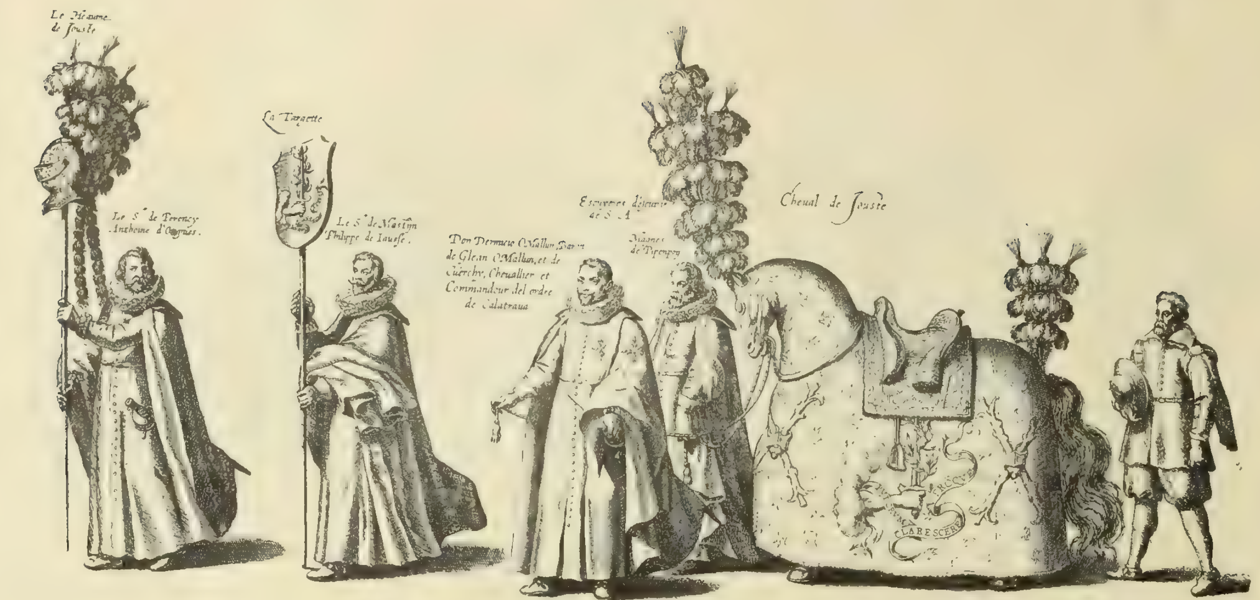








LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



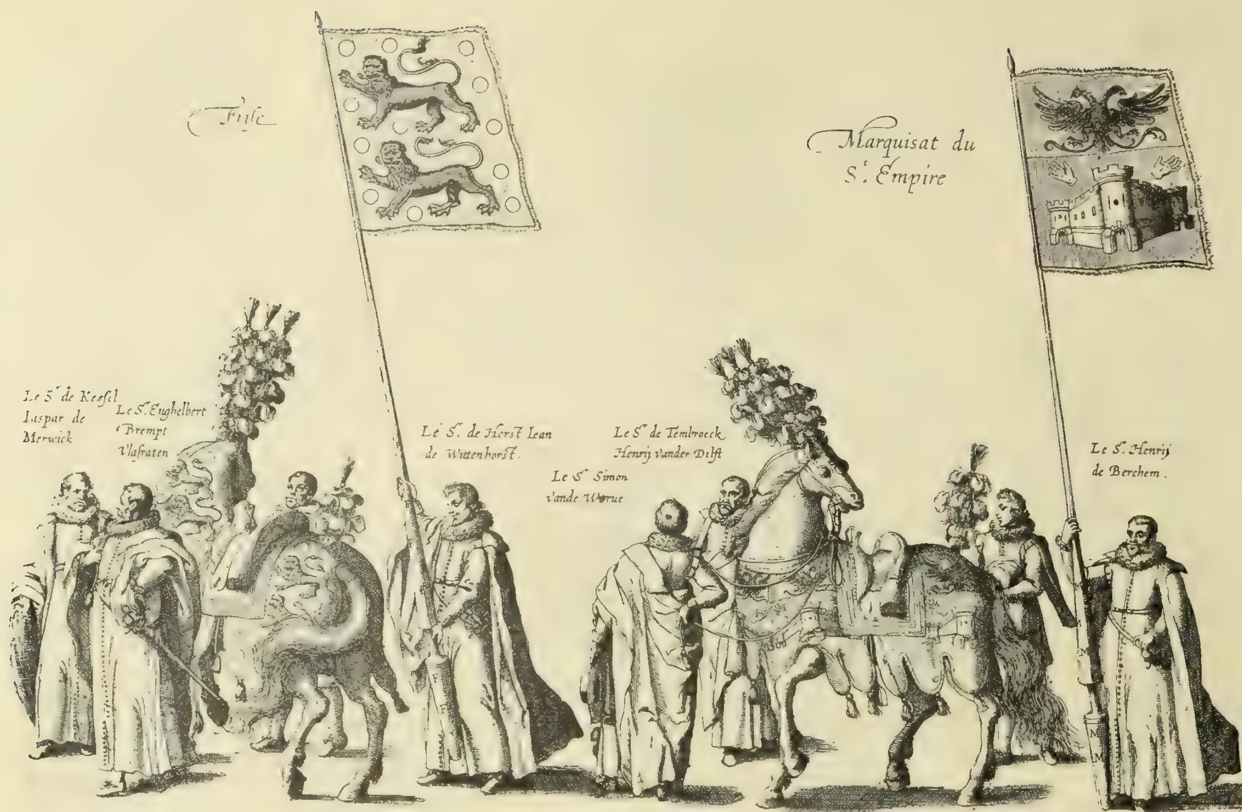


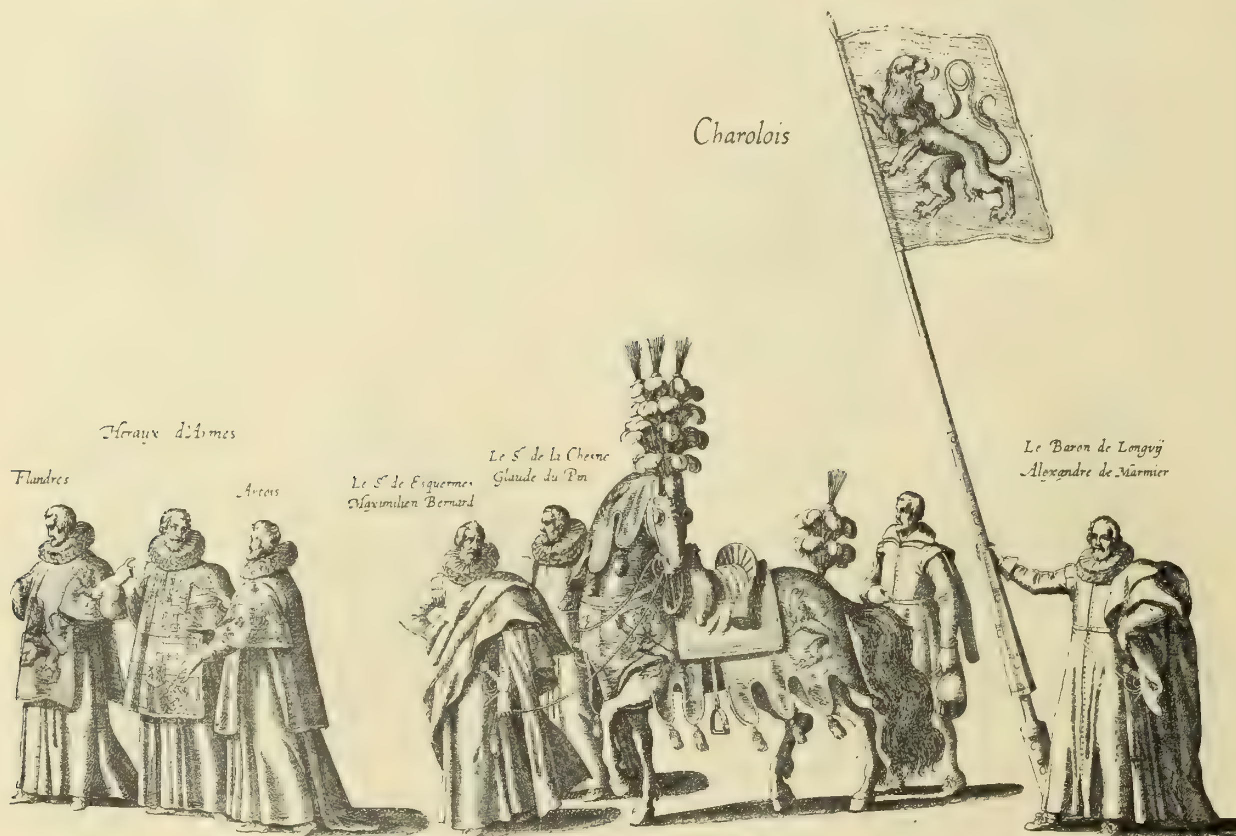
LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



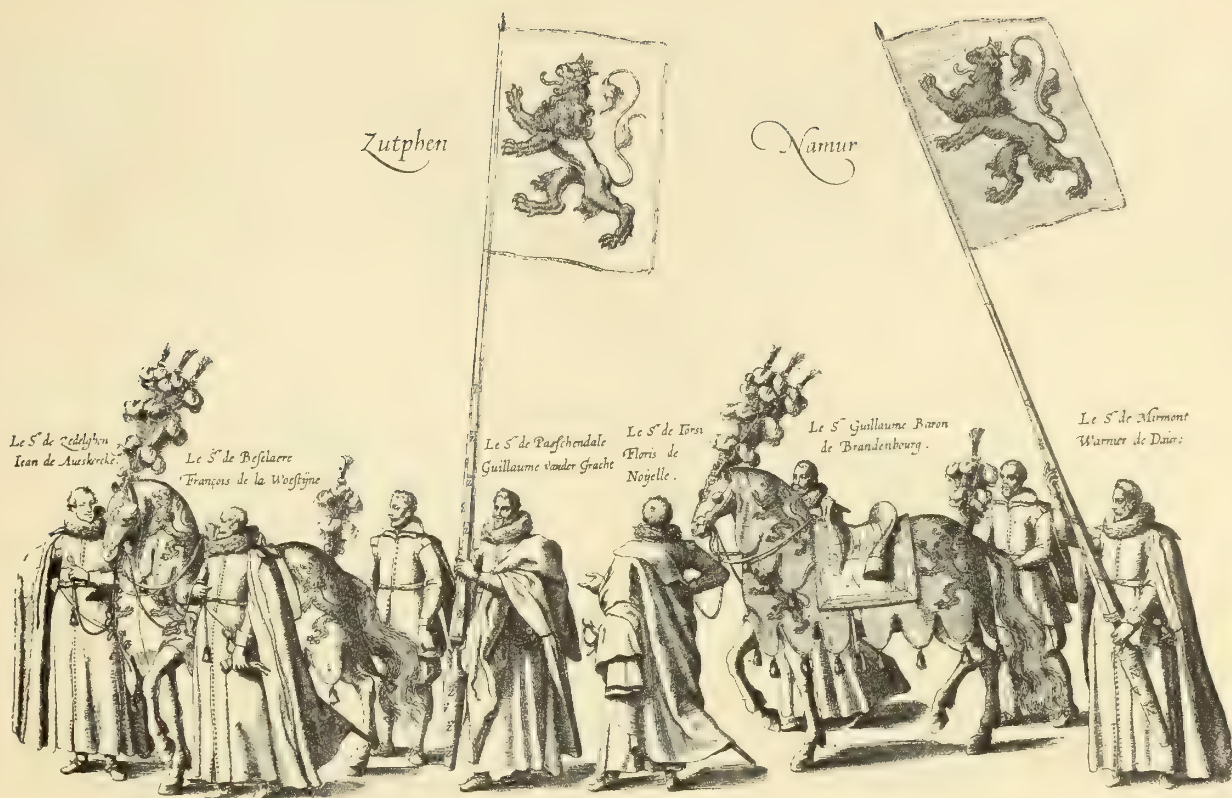


LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



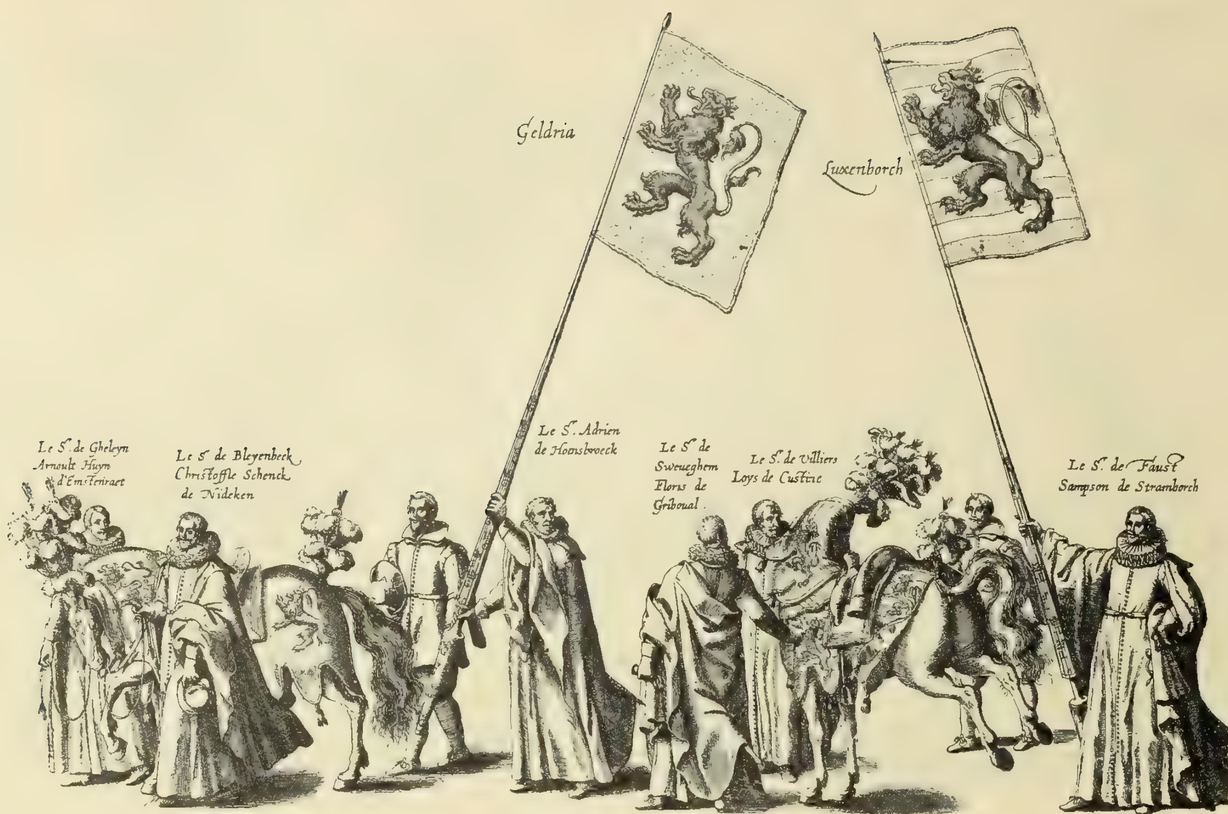


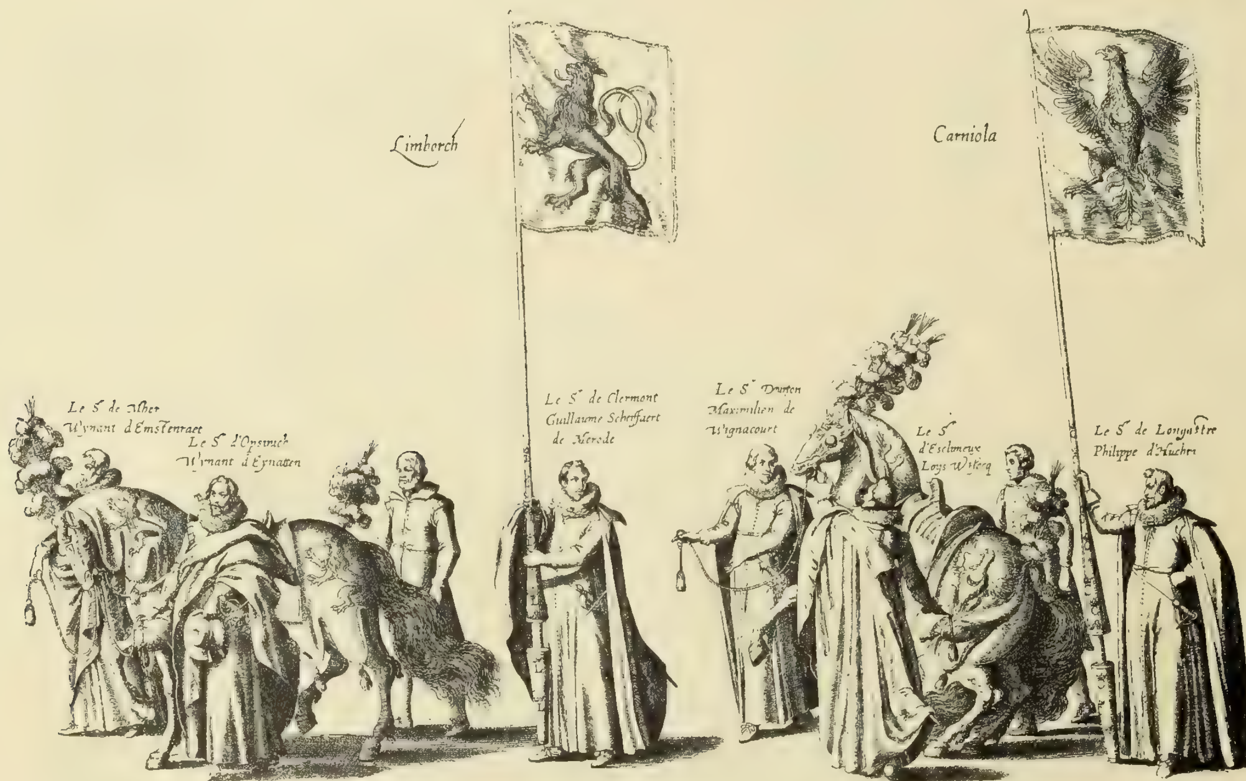
LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



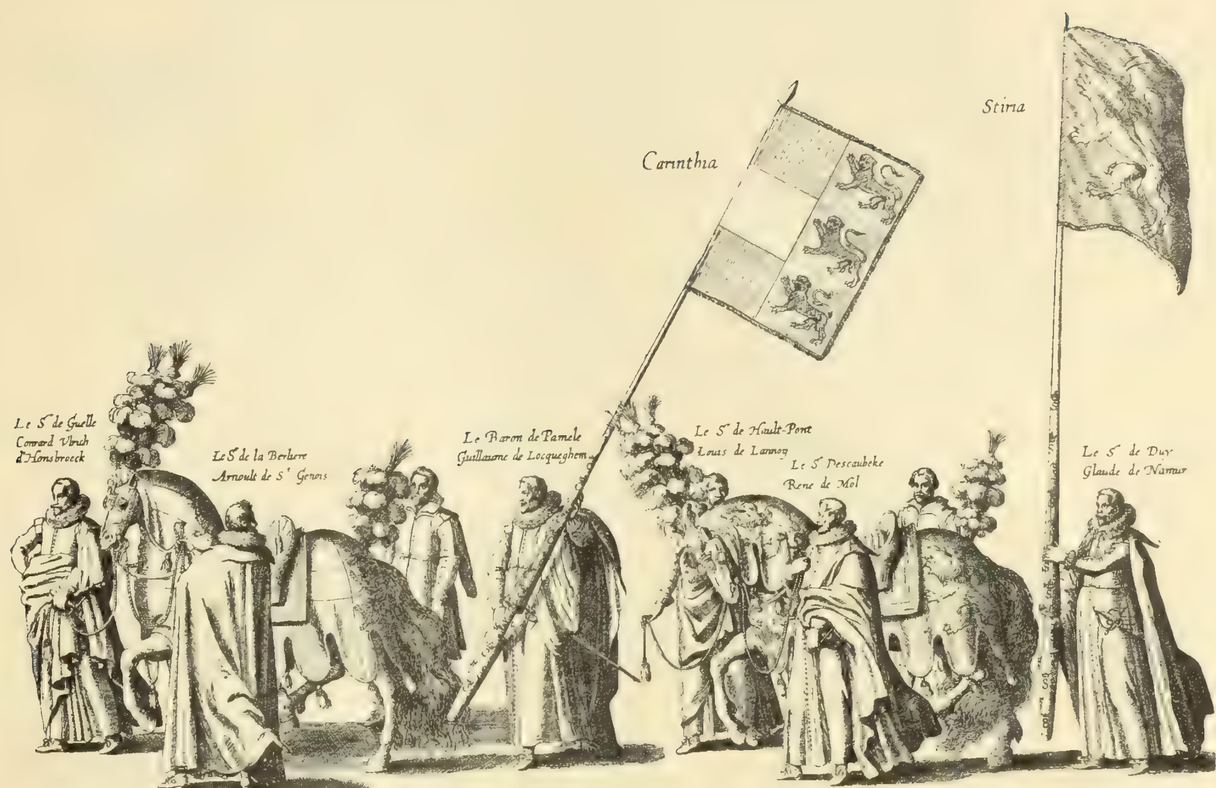


LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



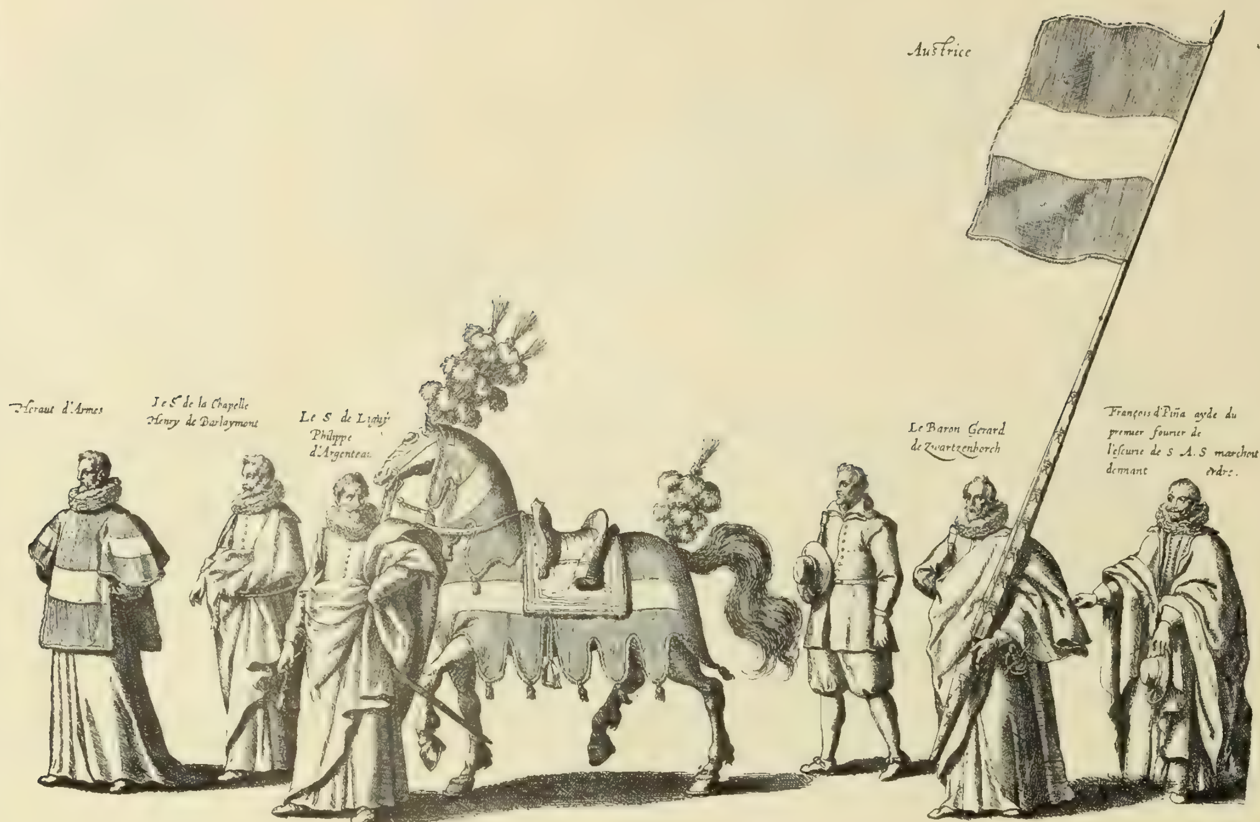


LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

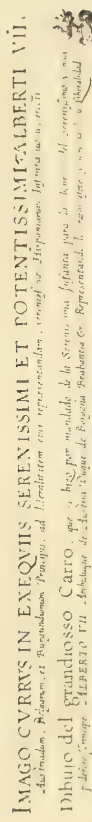


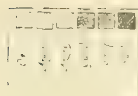
Le Magistrat de la ville de Bruxelles

Secretaires et Greffiers de la ville



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

ASPECTVM CVRRVS A TERGO HIC VIDES

A. Effigies est sedens manu dextera ramum gerens, hoc addito verbo PRO. *Ramus in tres apices desinit. medius continet SS. Trinitatem cum hoc verbo* GLORIA *Dexter habet insignia Ecclesiæ et Imperij cum verbo* SALVTE. *Sinister apex continet insignia Domus Austriacæ cum verbo* POSTERITATE. *Quæ iuncta significant Liberalitatem Alberti pro fine suo habuisse gloriam Dei salutem Ecclesiæ et Imperij et denique conseruationem domus Austriacæ. B. Spatium continens hanc inscriptionem*

D.O.M.
ET ÆTERNÆ MEMORIÆ
LIBERALITATIS
MAIESTATISQVE SACRÆ REGIÆ
ALBERTI VII.
AVSTRIÆ ARCHIDVCIS
BELGARVM
BVRGVNDIONVMQVE
PRINCIPIS.

C. Sepimenta lignea ab vtroque platearum latere ab aula Principum ad D. Gudulæ templum, spatio 7462. pedum disposita D. Ciues numero 2487. plus minus extra prædicta sepimenta ab inuicem sex pedibus distantes et alternatim funalia insignibus binis ornata securesq; turbis coercendis, gestantes iter inter septa medium erat ad minimum 18. ad summum 20. pedum. E Sex Aurigæ et sex stabularij S C iuxta currum

Dibuxo de las espaldas del Carro de Liberalidad.

A Figura assentada tiene en la mano derecha vn tronco con vn letrero PRO. *Salen del tres Ramos en el de en medio esta la S.S.ma Trinidad con su letrero* GLORIA. *En el derecho las Armas de la Iglesia y del Imperio y vn letrero* SALVTE *y en el yzquierdo las Armas de la Casa de Austria con letrero* POSTERITATE *Losquales letreros y Armas significan que la liberalidad del Ser.mo Archiduque Alberto se hize a mayor gloria de Dios conseruacion de la Iglesia è Imperio y Posteridad de la Cassa de Austria B Espacio en que se escrauio lo siguiente*

D O. M
ET ÆTERNÆ MEMORIÆ &c.

A honrra de Dios todo poderoso y la eterna Memoria de la Sacra y Real liberalidad de ALBERTO VII. *Archiduque de Austria Duque de Borgoña y Brabante &c. C. Vallas que se pusieron por las Calles hauiendo en medio espacio de 18. pies y tenian de largo 7462. Comprehendidas las del puente D. Brujeses que guarnecian las dichas Vallas por de fuera en distancia de seys pies. Vno con Acha de Çera ardiendo y en ella dos escudos de las Armas de su Al.a Ser.ma y el otro con Alabarda en numero todos de 2487. E. Seys Cocheros y Seys moços de Coches que yban assistiendo al Carro*

VOICY COMMENT LA POVPPE DV CHARIOT DE MEMOIRE SE MONSTRE PAR DERIERE. A. Est vne figur assise tenant en la main droicte vn rameau auec ce mot PRO *Ce rameau est diuise en trois Celuy du mitan porte vne S Trinite auec ce mot* GLORIA *Celuy du coste droict porte les armes de la S Eglise et de l'Empire auec ce mot* SALVTE *Celuy du coste gauche porte les armes de la maison d'Austrice auec ce mot* POSTERITATE *Lesquels mots signifient que le Liberalite de l'Archiduc Albert a este a la plus grande gloire de Dieu Salut de l'Eglise et de l'Empire et maintiennement de la maison d'Austrice B est vn espace auquel est escrit ce que dessoubs*

D.O.M.
ET ÆTERNÆ MEMORIÆ &c

*Que veult dire en franchois. A Dieu tout puissant et a l'eternelle memoire de la sacree et Royalle Liberalite et Maieste d'*ALBERT VII *Archiduc d'Austrice duc de Bourgoigne Brabant &c. C. Sont les bailles longues 7462 pieds, y compris le pont, mises des deux costez des rues si que entredeux demeura le chemin large de 18. a 20 pieds D. sont les Bourgeois en nombre de 2487. ou enuiron miz pour garder lesdittes bailles de 6. a 6. pieds partie auec des torches garnies de deux blasons d'armes et partie auec hallebardes E Signifient six cochers et six Palfreniers de son Altezze ordonnez pour accompaigner le Chariot*

HIER SIET GHY DEN WAGHEN VAN ACHTER

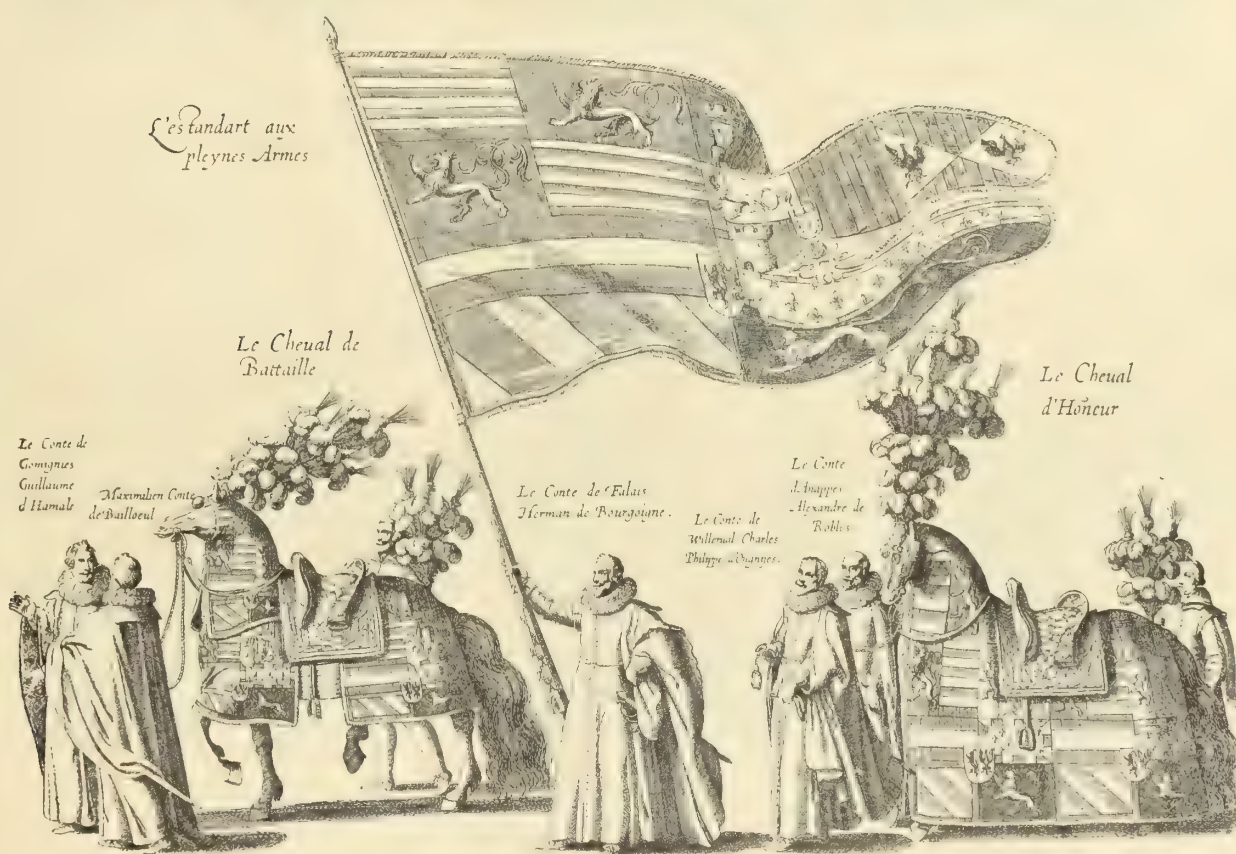
A Is een figuere die sitt houdende inde rechte handt eenen tack, met dit woort PRO *Desen tack is in dryen opgaende int middel staet de H Dryvuldicheyt met het woort* GLORIA. *Opde rechte syde syn die wapenen vande H Kercke ende van het Keyserryck met het woort* SALVTE *Opde slincke de wapen van Oostenryck met dit woort* POSTERITATE *De welcke woorden tsaemen gevuegt beteeckenen dat die Mildtheyt vanden Doorluchtichsten Eertshertoghe Albertus is geweest ter eeren Godts tot welvaert vande H Kercke ende Keyserryck ende tot behoudenisse van het huys van Oostenryck B is een opene plaetse daerin gheschreuen stont*

D. O. M
ET ÆTERNÆ MEMORIÆ &c

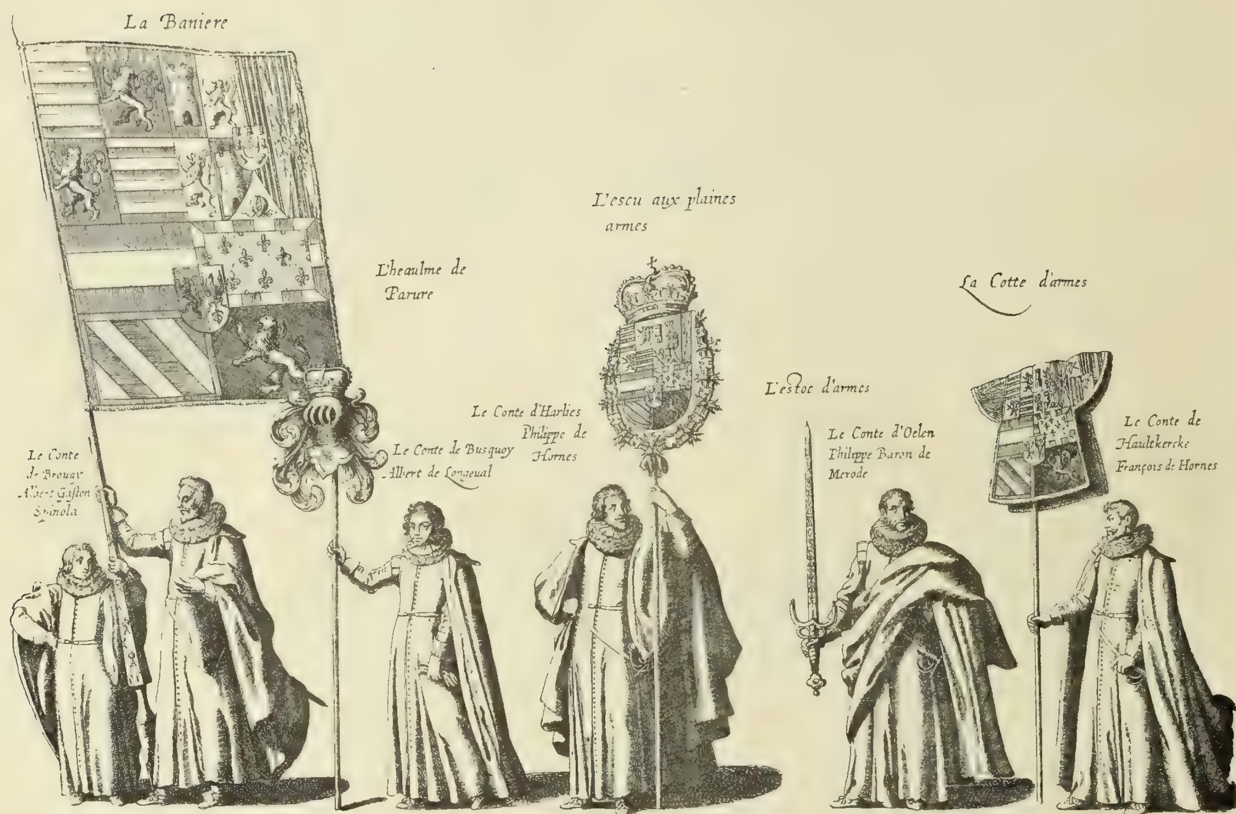
Dwelck vut Nederduytsch is te seggen Ter eeren vanden Almoghenden Godt ende eeuwighe ghedachtenisse vande loffweerdige ende Conincklycke Liberaelheyt ende Majesteyt van ALBERT *den VII Eertshertoghe van Oostenryck Hertoghe van Bourgoignien Brabant &c C Syn die baillien gestaen hebbende op beyde die syden vander straeten commende van thoff tot S Goedelen kercke toe hebbende van lingde 7462. voeten ende lieten eenen wech in midden van 18 tot 20 voeten D die Borghers ontrent 2487. gestelt buyten die bailiien om te weeren alle Oproer staende ses voeten van malcanderen ouerhandt den eenen houdende een tortse met twee wapenen van syne hoocheyt den anderen met geweer E Syn sesse Koetsiers ende ses Palfreniers van hennt hoocheyt gaende neffens den waghen.*

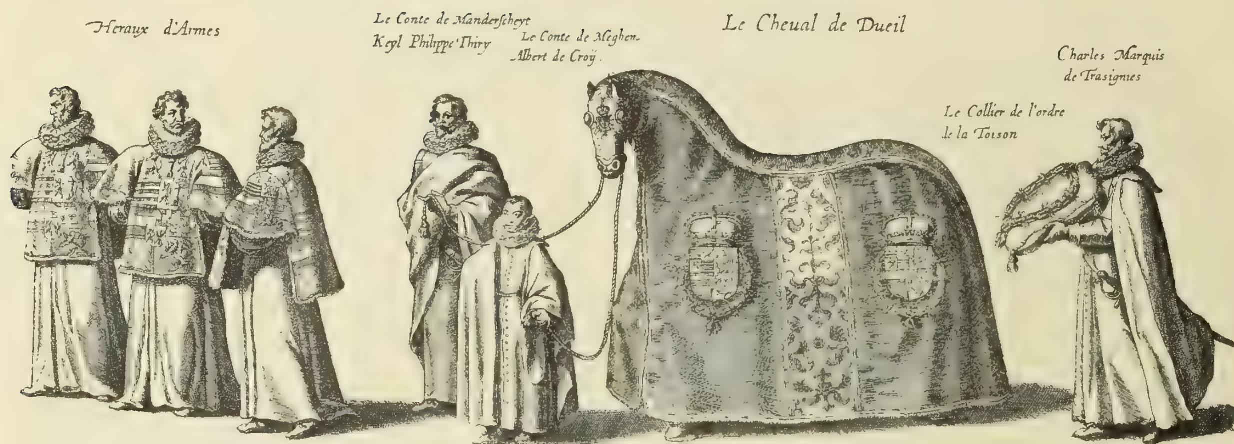
LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.



Maistres d'hostel de leurs AA SS.



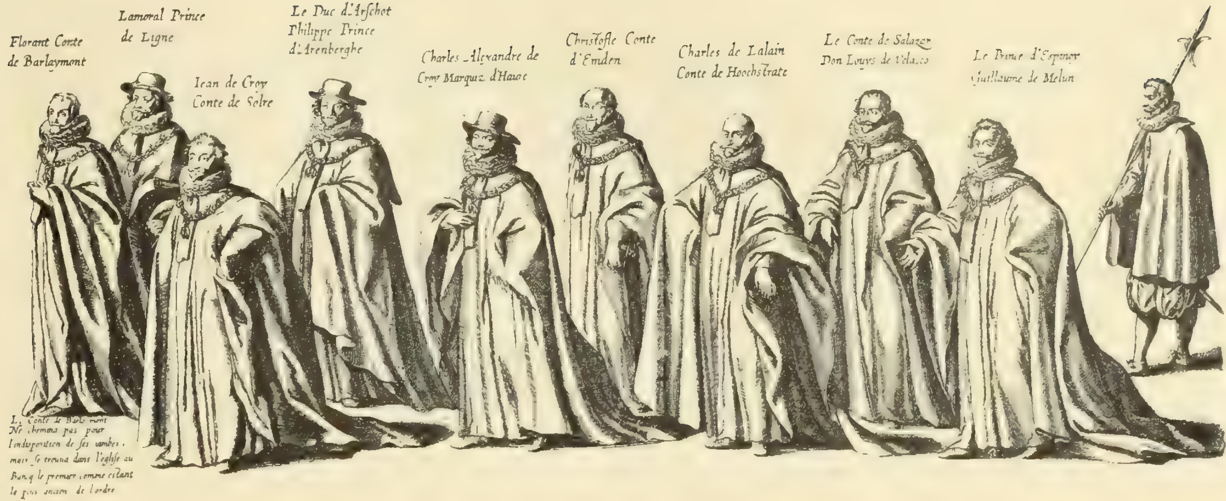
LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.





LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Les Seigneurs de la Toison



Le Conseil Priue

Conseilliers



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Le Conseil Priué

Secretaires



Les Finances



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

La Chancellerie de Brabant

Les Conseilliers



La Chancellerie de Brabant

Greffiers

Les Secretaires



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

La Chambre des Comptes

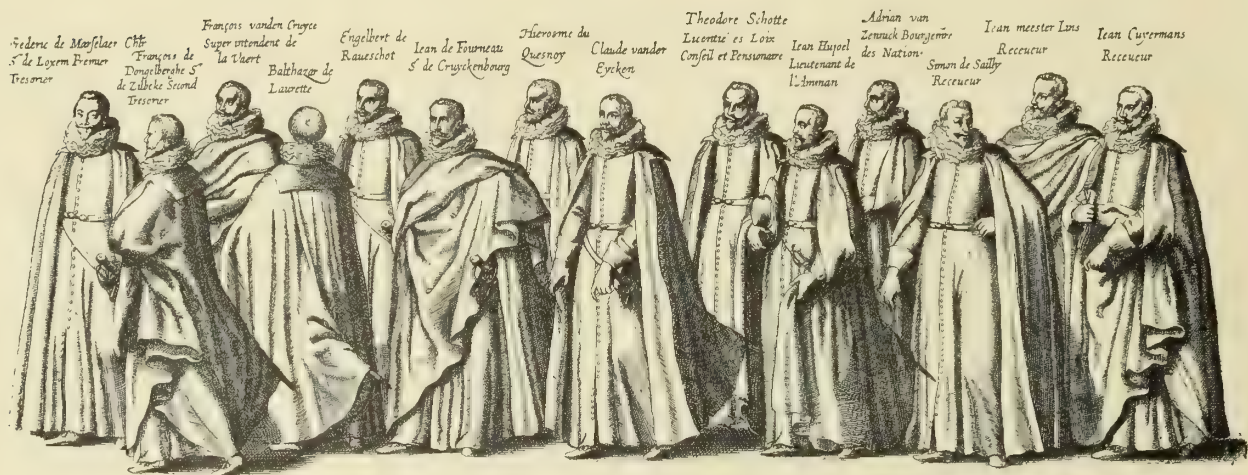
Conseilliers et Maistres ordinaires

Auditeurs



Le Magistrat de la Ville de Bruxelles

Ces huict seconderent a porter le Baldequin



LA POMPE FUNÈBRE DE L'ARCHIDUC ALBERT.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE

PREMIER VOLUME

(*Les Errata sont indiqués dans la table.*)

AVANT-PROPOS.

GRAVURES :

LE SOL DE BRUXELLES A TRAVERS LES AGES GÉOLOGIQUES.

GRAVURES :

CHAPITRE I[er]. — LES ORIGINES. — LES MURS. — LES PORTES. — LA PHYSIONOMIE GÉNÉRALE DE LA CITÉ.

GRAVURES :

PLANCHES HORS TEXTE :

ANNEXES AU CHAPITRE I[er].

CHAPITRE II. — La Senne et le canal de Willebroeck.

GRAVURES :

PLANCHE HORS TEXTE :

ANNEXE AU CHAPITRE II.

CHAPITRE III. — Les lignages. — Le magistrat. — Les nations. — Les métiers. — Anneessens. — Les serments.

GRAVURES :

PLANCHE HORS TEXTE :

PLANCHES CHROMOLITHOGRAPHIÉES :

ANNEXES AU CHAPITRE III.

CHAPITRE IV. — La cour de Bruxelles. — Le palais. — Le parc.

GRAVURES :

PLANCHES HORS TEXTE :

ANNEXE AU CHAPITRE IV.

CHAPITRE V. — Les anciennes maisons seigneuriales.

GRAVURES :

PLANCHES HORS TEXTE :

CHAPITRE VI. — LES ÉGLISES ET LES COUVENTS.

(*Page* 374, *ligne* 20. *Au lieu de* 1813, *lisez* 1313.)

GRAVURES :

PLANCHE HORS TEXTE :

ANNEXES AU CHAPITRE VI.





